Province de Luxembourg
Commune de Saint-Léger

Saint-Léger
en Gaume

VOLUME A

Programme Communal de Développement Rural de Saint-Léger

TERRITOIRES
Assembleurs de vos projets de développement

FRW

Mars 2018

SOMMAIRE GENERAL

Volume A

Avant-propos
Délibérations du Conseil communal et du Collège communal
Avis de recevabilité
Note budgétaire
Présentation de l'auteur de programme
Saint-Léger en synthèse
Partie I Analyse des caractéristiques de la commune de Saint-Léger
Partie II Résultats de la participation de la population
Partie III Diagnostic partagé
Partie IV Stratégie de développement
Partie V Projets visant à atteindre les objectifs
Partie VI Tableau récapitulatif et carte de localisation des projets

Volume B - Annexes

Annexe de la partie I du volume A
Analyse des caractéristiques de la commune de Saint-Léger

Annexe de la partie II du volume A
Résultats de la participation de la population

Annexe de la partie III du volume A
Diagnostic partagé

Volume C - Cartes

AVANT-PROPOS

Nous nous sommes lancés dans cette première Opération de Développement Rural avec le souci de gérer au mieux notre territoire et plusieurs volontés :

- → Volonté de prendre du recul et de mener une réflexion globale concernant l'ensemble des thématiques liées à la qualité de vie des habitants ;
- → Volonté de planifier des actions sur le long terme ;
- → Volonté de consulter la population pour connaître les besoins et mettre en œuvre des projets fédérateurs, largement plébiscités ;
- → Volonté d'impliquer les habitants dans les dynamiques locales et d'encourager la naissance de nouvelles dynamiques ;
- → Volonté d'explorer de nouvelles pistes de financement.

Près de trois années ont été nécessaires à l'élaboration de notre PCDR (2015-2018), et nos objectifs ont été rencontrés.

Les habitants ont eu l'occasion, à différentes reprises, de donner leur avis sur le développement de leur territoire, et de définir les projets qui seront l'avenir de notre commune rurale.

C'est avec enthousiasme que nous nous sommes investis dans un total de 9 réunions publiques, 10 groupes de travail avec les acteurs et forces vives locales et 19 réunions de la CLDR !

Forts de cette analyse renouvelée et de la finalisation de l'outil structurant qu'est notre PCDR, nous mettons dès à présent en œuvre diverses initiatives nouvelles qui renforcent le dynamisme, la convivialité et la qualité de vie de nos villages.

Dans notre commune, l'obtention de conventions en développement rural sera une réelle opportunité pour réaliser des projets ambitieux, porteurs d'innovation, contribuant à tisser de nouveaux liens entre habitants.

Pour le Collège Communal de Saint-Léger,

Alain Rongvaux, Bourgmestre

Philippe Lempereur, Echevin du Développement Rural

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL ET DU COLLEGE COMMUNAL

Table des matières

-29 janvier 2014 - Conseil communal - Décision de mener une ODR et de solliciter l'accompagnement de la FRW

-29 septembre 2014 - Collège communal - Approbation de la Convention de partenariat Commune-FRW

-21 janvier 2015 - Conseil communal - Désignation d'un Auteur de projet – Approbation du Cahier spécial des charges et des conditions du marché

-27 mai 2015 - Collège communal - Désignation d'un auteur de projet – Approbation de l'attribution

-18 mai 2016 - Conseil communal - Approbation de la composition de la CLDR

-9 novembre 2016 - Conseil communal - Approbation du Règlement d'ordre intérieur de la CLDR

-12 mars 2018 - Collège communal - Approbation du projet de PCDR

-28 mars 2018 - Conseil communal - Approbation du projet de PCDR

-28 mars 2018 - Conseil communal - Approbation de la demande de première convention

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE VIRTON

COMMUNE DE SAINT-LÉGER

Extrait du registre aux délibérations du

Conseil Communal

Séance du 29.01.2014

Présents :	RONGVAUX Alain,	*Bourgmestre-Président*
	LEMPEREUR Philippe, BOSQUEE Pascale, JACOB Monique,	*Échevins*
	DAELEMAN Christiane,	*Présidente du C.P.A.S.*
	THOMAS Eric, CHAPLIER Joseph, SCHOUVELLER Anne, GLOUDEN Nicolas, GOBERT Cyrille, PECHON Antoine, ~~GIGI Vinciane~~, COLAS Brigitte,	*Conseillers*
	ALAIME Caroline,	*Directrice générale*

Le Conseil Communal, réuni en séance publique,

Point n° 9 : **Programme Communal de Développement Rural : Engagement dans un processus de réalisation d'un P.C.D.R.**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu les lois des réformes institutionnelles des 8 août 1980, 08 août 1988 et 16 juillet 1993 ;

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu l'Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret susvisé ;

Attendu que, par décret, une opération de développement rural consiste en un ensemble d'actions de développement conduites en milieu rural par une commune dans le but de sa revitalisation dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel ;

Considérant les avantages pour la commune d'entreprendre une opération de développement rural sur son territoire ;

Considérant qu'au travers d'un Programme communal de Développement rural, la commune pourra définir une réflexion stratégique de développement sur un terme de 10 ans ;

Considérant que les objectifs et les démarches du Programme communal de développement rural peuvent être intégrés dans une approche globale de la politique future de développement de notre commune, tant du point de vue de l'économie que de l'agriculture, du bien-être social, de la culture, du tourisme, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'aménagement du territoire,... ;

Vu la volonté du Conseil d'être proactif en matière de développement rural ;

Attendu que le décret du 06 juin susvisé prévoit que les communes s'engageant dans une opération de développement rural fassent appel un auteur de projet qui sera chargé de mettre en forme le projet de programme communal de développement rural ;

Attendu que le décret du 06 juin 1991 susvisé prévoit que les communes s'engageant dans une opération de développement rural soient assistées par un établissement d'utilité publique chargé de cette mission ;

Attendu que l'Exécutif de la Région wallonne a désigné, par le biais d'une convention-cadre, la Fondation rurale de Wallonie comme organisme d'utilité publique chargé de conseil et d'encadrement en matière de développement rural auprès des communes qui s'engagent dans une opération de développement rural ;

Attendu qu'un crédit budgétaire d'un montant de 7.500€ a été inscrit à l'article 8791/435-01 de l'exercice ordinaire du budget 2014 prévoyant ainsi la participation financière de la commune selon des modalités à convenir, dans les frais de fonctionnement de l'équipe des agents de développement de la Fondation Rurale de Wallonie;

Attendu qu'un crédit budgétaire d'un montant de 25.000€ a été inscrit à l'article 8791/733-60 - n° de projet 20140030 - de l'exercice extraordinaire du budget 2014 pour les frais d'auteur de projet ;

Attendu l'avis du 17/01/2014 rendu par la Directrice générale duquel il ressort notamment la nécessité de prévoir les moyens humains nécessaires, en terme de personnel communal, au suivi de ce dossier en adaptant, si la situation l'exigeait à un stade plus avancé du projet, le cadre du personnel contractuel lors d'un prochain Conseil communal ;

Attendu l'avis rendu par le Receveur régional le 27/01/2014 duquel il ressort que la présente décision n'appelle aucune remarque quant à sa légalité ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : D'engager la commune de SAINT-LEGER dans un processus d'élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural.

Article 2 : D'introduire, auprès du Gouvernement wallon, la demande de soutien et d'encadrement de la commune par la Fondation rurale de Wallonie, dans sa démarche d'élaboration du Programme communal de Développement rural.

Article 3 : De charger le Collège communal de mettre en place les procédures d'appel d'offres en vue de la désignation d'un auteur de projet chargé de réaliser et de présenter, en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie, un projet de Programme Communal de Développement Rural au Conseil communal.

Article 4 : D'envisager la possibilité d'une modification du cadre du personnel contractuel lors d'un prochain Conseil communal en fonction des moyens humains que la mise sur pied d'un tel projet nécessitera.

Article 5 : De transmettre la présente décision à Monsieur le Ministre ayant le développement rural dans ses attributions, à Monsieur le Gouverneur de la Province et Monsieur le Président de la Fondation Rurale de Wallonie.

En séance, date précitée.
Par le Conseil,

La Directrice générale,
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

Pour extrait conforme,
Saint-Léger, le 30.01.2014,

La Directrice générale,
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

Administration Communale
ST-LEGER (LUX.)

copie CA + VG ok

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE VIRTON

COMMUNE DE SAINT-LÉGER

Extrait du registre aux délibérations du

Collège Communal

Séance du 29.09.2014

Présents :	RONGVAUX Alain,	Bourgmestre
	LEMPEREUR Philippe, JACOB Monique, SCHOUVELLER Anne,	Echevins
	DAELEMAN Christiane,	Présidente du C.P.A.S.
	ALAIME Caroline,	Directrice générale

Le Collège Communal,

Objet : **Opération de Développement Rural - Accompagnement de la FRW dans le cadre d'une ODR : approbation de la convention et conditions de désignation d'un auteur du PCDR**

Revu la décision du Conseil communal du 29/01/2014 d'engager la commune de SAINT-LEGER dans un processus d'élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural ;

Attendu que la Commune a introduit une demande de soutien et d'encadrement par la Fondation rurale de Wallonie dans sa démarche d'élaboration du Programme communal de Développement rural auprès du Gouvernement wallon en date du 25/02/2014 ;

Attendu la réponse favorable du Ministre DI ANTONIO du 17/04/2014 ;

Attendu qu'un crédit budgétaire d'un montant de 7.500€ a été inscrit à l'article 8791/435-01 de l'exercice ordinaire du budget 2014 prévoyant la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de l'équipe des agents de développement de la Fondation Rurale de Wallonie ;

Attendu la réunion de ce lundi 15/09/2014 entre le Collège et la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), représentée par son Directeur général, M. JOUREZ et par Mme ORBAN, responsable d'équipe ;

Attendu le projet de convention d'accompagnement entre la FRW et la Commune de Saint-Léger tel que présenté lors de ladite réunion ;

Considérant la décision du Conseil communal du 29/01/2014 de charger le Collège communal de mettre en place les procédures d'appel d'offres en vue de la désignation d'un auteur de projet chargé de réaliser et de présenter, en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie, un projet de Programme Communal de Développement Rural au Conseil communal ;

DECIDE

1. De signer la convention d'accompagnement dans le cadre d'une opération de développement rural par la Fondation rurale de Wallonie.
2. De fixer le début de la facturation au 01/01/2015.

3. D'inscrire le montant de 7.673,72€ (à indexer suivant la formule prévue à l'article 2 de l'annexe de ladite convention) à l'article 8791/435-01 de l'exercice ordinaire du budget 2015.
4. D'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil communal le point relatif aux conditions et au mode de passation du marché de services afin de désigner un auteur du PCDR.

En séance, date précitée.
Par le Collège,

La Directrice générale,
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

Pour extrait conforme,
Saint-Léger, le 10.10.2014,

La Directrice générale,
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE VIRTON

COMMUNE DE SAINT-LÉGER

Extrait du registre aux délibérations du

Conseil Communal

Séance du 21/01/2015

Présents :	**RONGVAUX Alain,**	*Bourgmestre-Président*
	LEMPEREUR Philippe, JACOB Monique, SCHOUVELLER Anne,	*Échevins*
	DAELEMAN Christiane,	*Présidente du C.P.A.S.*
	THOMAS Eric, CHAPLIER Joseph, GLOUDEN Nicolas, GOBERT Cyrille, PECHON Antoine, GIGI Vinciane, COLAS Brigitte, SCHMIT Armand,	*Conseillers*
	ALAIME Caroline,	*Directrice générale*

Le Conseil Communal, réuni en séance publique,

Point n° 7 : **Programme Communal de Développement Rural (PCDR) - Désignation d'un auteur de projet PCDR - Approbation des conditions et du mode de passation du marché de services**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2 ;

Considérant le cahier des charges N° S-E-01/2015 relatif au marché "Programme Communal de Développement Rural (PCDR) - Désignation d'un auteur de projet PCDR" établi par le Service marchés ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 53.719,01 € hors TVA ou 65.000,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2015, article 8791/733-60 (n° projet 20150008) et sera financé par fonds propres ;

Attendu la communication du dossier adressée au Receveur régional en date du 08 janvier 2015 ;

Considérant qu'un avis de légalité favorable a été accordé par le Receveur régional le 12 janvier 2015 ;

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1er : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 2 : D'approuver le cahier des charges N° S-E-01/2015 et le montant estimé du marché "Programme Communal de Développement Rural (PCDR) - Désignation d'un auteur de projet PCDR", établis par le Service marchés. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 53.719,01 € hors TVA ou 65.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2015, article 8791/733-60 (n° projet 20150008).

Article 4 : Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

Pour extrait conforme,
Saint-Léger, le 28.01.2015,

La Directrice générale,
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE VIRTON

COMMUNE DE SAINT-LÉGER

Extrait du registre aux délibérations du

Collège Communal

Séance du 27/05/2015

Présents :	RONGVAUX Alain,	Bourgmestre
	~~LEMPEREUR Philippe~~, ~~JACOB Monique~~, SCHOUVELLER Anne,	Echevins
	DAELEMAN Christiane,	Présidente du C.P.A.S.
	ALAIME Caroline,	Directrice générale

Le Collège Communal,

Objet : **Programme Communal de Développement Rural (PCDR) - Désignation d'un auteur de projet PCDR - Approbation de l'attribution**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Collège communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2 ;

Considérant le cahier des charges N° S-E-01/2015 relatif au marché "Programme Communal de Développement Rural (PCDR) - Désignation d'un auteur de projet PCDR" établi par le Service marchés ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 53.719,01 € hors TVA ou 65.000,00 €, 21% TVA comprise ;

Vu la décision du conseil communal du 21 janvier 2015 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) de ce marché ;

Vu la décision du Collège communal du 9 février 2015 relative au démarrage de la procédure d'attribution, par laquelle les firmes suivantes ont été choisies afin de prendre part à la procédure négociée :

- PIERARD Christine SPRL, Rue de Namoisy, 20 à 6870 Hatrival
- Thierry JOIE, Les Chanvières, 5 à 6840 Neufchâteau
- Francis SIMON, Domaine de Tchession, 22 à 6980 La Roche-en-Ardenne
- IMPACT sprl, Rue des Chasseurs Ardennais, 32 à 6880 Bertrix ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 13 mars 2015 à 16h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours de calendrier et se termine le 11 juillet 2015 ;

Considérant que 2 offres sont parvenues :

- Association JOIE / JAUMAIN / PIERRARD, Les Chanvrières, 5 à 6840 Neufchâteau (44.800,00 € hors TVA ou 54.208,00 €, 21% TVA comprise),
- IMPACT sprl, Rue des Chasseurs Ardennais, 32 à 6880 Bertrix (53.700,00 € hors TVA ou 64.977,00 €, 21% TVA comprise) ;

Considérant la rencontre entre le Collège communal et les deux soumissionnaires en date du mercredi 20 mai 2015 ;

Considérant le rapport d'examen des offres du 22 mai 2015 rédigé par le Service marchés ;

Considérant que le Service marchés propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), soit Association JOIE / JAUMAIN / PIERRARD, Les Chanvrières, 5 à 6840 Neufchâteau, aux conditions mentionnées dans l'offre de ce candidat ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2015, article 8791/733-60 (n° projet 20150008) et sera financé par fonds propres ;

Considérant qu'il est proposé d'engager la dépense égale au montant d'attribution ;

Considérant que l'avis de légalité est exigé conformément à l'article L1124-40, § 1er, 3° et 4° du CDLD, qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité a été soumise le 26 mai 2015 et que le Directeur financier a rendu un avis de légalité favorable le 27 mai 2015 et joint en annexe ;

DECIDE

Article 1er : De sélectionner les soumissionnaires Association JOIE / JAUMAIN / PIERRARD et IMPACT sprl pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 2 : De considérer les offres de Association JOIE / JAUMAIN / PIERRARD et IMPACT sprl comme complètes et régulières.

Article 3 : D'approuver le rapport d'examen des offres du 22 mai 2015 pour le marché "Programme Communal de Développement Rural (PCDR) - Désignation d'un auteur de projet PCDR", rédigé par le Service marchés.

Article 4 : De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5 : D'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), soit Association JOIE / JAUMAIN / PIERRARD, Les Chanvières, 5 à 6840 Neufchâteau, aux conditions mentionnées dans l'offre de ce candidat.

Article 6 : L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° S-E-01/2015.

Article 7 : De transmettre la présente délibération à la tutelle.

Article 8 : D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2015, article 8791/733-60 (n° projet 20150008) et d'engager la dépense.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

Pour extrait conforme,
Saint-Léger, le 28.05.2015,

La Directrice générale,
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE VIRTON

COMMUNE DE SAINT-LÉGER

Extrait du registre aux délibérations du

Conseil Communal

Séance du 18.05.2016

Présents :	**RONGVAUX Alain,**	*Bourgmestre-Président*
	~~LEMPEREUR Philippe~~, JACOB Monique, SCHOUVELLER Anne,	*Echevins*
	DAELEMAN Christiane,	*Présidente du C.P.A.S.*
	THOMAS Eric, CHAPLIER Joseph, GOBERT Cyrille, PECHON Antoine, GIGI Vinciane, SCHMIT Armand, SOBLET José, LORET Marie-Jeanne,	*Conseillers*
	ALAIME Caroline,	*Directrice générale*

Le Conseil Communal, réuni en séance publique,

Point n° 9 : Opération de Développement Rural - Composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon portant sur l'exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural ;

Considérant la délibération du Conseil communal décidant de réaliser un Programme Communal de Développement Rural en sa séance du 29 janvier 2014 ;

Considérant la décision de M. le Ministre DI ANTONIO du 17 avril 2014 de désigner la Fondation Rurale de Wallonie pour accompagner la Commune de Saint-Léger dans son Opération de Développement Rural ;

Considérant l'appel à candidatures lancé dans le cadre des séances d'information-consultation villageoises et thématiques organisées ce premier trimestre 2016, annoncées par le biais du bulletin communal, de toutes-boîtes, des réseaux sociaux et d'articles de presse ;

Considérant qu'à l'issue des différentes réunions, 42 citoyens se sont portés candidats à la Commission Locale de Développement Rural ;

Considérant qu'un choix doit être fait en vue d'obtenir une Commission Locale de Développement Rural à l'image de la commune et de ses habitants ;

Considérant l'analyse réalisée par la Fondation Rurale de Wallonie en termes de représentativité et de motivation des candidats ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

1. De porter à 32 le nombre de représentants de la population et à 6 le nombre de mandataires au sein de la Commission Locale de Développement Rural.

2. De désigner comme suit les représentants politiques au sein de la dite commission :

N°	Prénom	NOM	LOCALITE	Genre	Âge	Profession (Retr. = retraité)	Association
EFFECTIFS							
1	Alain	RONGVAUX	ST-LEGER	M	68	(Retr.) Chef de section Belgacom	Bourgmestre
2	Philippe	LEMPEREUR	ST-LEGER	M	39	Professeur de géographie	Echevin
3	Joseph	CHAPLIER	ST-LEGER	M	66	(Retr.) Directeur secteur assainissement (gestion des déchets) IDELUX	Conseiller communal
SUPPLEANTS							
4	Monique	JACOB	CHÂTILLON	F	56	Enseignante	Echevine
5	Eric	THOMAS	MEIX-LE-TIGE	M	50	Dessinateur industriel	Conseiller communal
6	Vinciane	GIGI	CHÂTILLON	F	43	Institutrice d'école primaire	Conseillère communale

3. D'approuver, sans discussion possible, comme suit la composition de la part citoyenne de la Commission Locale de Développement Rural :

N°	Prénom	NOM	LOCALITE	Genre	Âge	Profession (Retr. = retraité)	Association
EFFECTIFS							
1	Vanesssa	ROSSIGNON	ST-LEGER	F	30	Animatrice socio-culturelle	CLACK asbl
2	Eric	RONGVAUX	ST-LEGER	H	46	Architecte	Fanfare communale
3	Bruno	CORNETTE	ST-LEGER	H	48	Ingénieur	/
4	Muriel	LEFEVRE	ST-LEGER	F	54	Accueillante autonome	SI, Ligue des familles, CCCA
5	Pierre	DOMINICY	ST-LEGER	H	57	Commercial - au chômage	Cercle d'histoire
6	Bruno	STOZ	ST-LEGER	H	58	Informaticien	Tennis de table Châtillon, Gîtes
7	Francine	SEVRIN	ST-LEGER	F	61	Kinésithérapeute	CCCA
8	Francine	GOBERT	ST-LEGER	F	68	(Retr.) Secrétaire comptable	Les amis de Leo, complexe sportif, guide de terroir
9	Kévin	BILOCQ	CHÂTILLON	H	31	Indépendant	Les diapasons de Meix-le-Tige, Foot Châtillon
10	Nicolas	LEONARD	CHÂTILLON	H	42	Journaliste	Télé-accueil Luxembourg
11	Pierre-François	REMIENCE	CHÂTILLON	H	52	Enseignement musique	Harmonie, chorale,...
12	Dominique	BILOCQ	CHÂTILLON	H	57	Agriculteur	/
13	Coralie	MAHIN	MEIX-LE-TIGE	F	35	Employée	Cercle Saint-Joseph
14	Bérengère	VAN BRANTEGHEM	MEIX-LE-TIGE	F	39	Employée	/
15	Daniel	DELGUSTE	MEIX-LE-TIGE	H	54	Ingénieur du son	Cercle Saint-Joseph, Ciné club, Cercle d'histoire
16	Sylvie	LEFEBVRE	MEIX-LE-TIGE	F	52	Directrice d'asbl	PROMEMPLOI asbl, ONE

SUPPLÉANTS

17	Marie-Laure	MONHONVAL LE	ST-LEGER	F	24	Assistante de direction	Harmonie Royale Ste-Cécile
18	Clémence	HENROTTAY	ST-LEGER	F	39	Psychologue, psychomotricienne	Comité de parents école St-Léger
19	Laurence	GAVROY	ST-LEGER	F	47	Décoratrice en dessin animé	/
20	Eric	MOORS	ST-LEGER	H	55	Technicien	Belgian Loggers Team
21	Serge	CAPON	ST-LEGER	H	58	(Retr.) Coordinateur en logistique	Au pas de la Gaume
22	Gérard	EVRARD	ST-LEGER	H	61	(Retr.) Ingénieur	/
23	Micheline	COURTEAUX	ST-LEGER	F	65	(Retr.) Infirmière	/
24	Betty	PONCELET	ST-LEGER	F	70	(Retr.) Secrétaire communale	CCCA
25	Simon	BERTOUX	CHÂTILLON	H	30	Agent communal + indépendant	/
26	Jean-Marc	PIRET	CHÂTILLON	H	50	Ouvrier	/
27	Christian	BILOCQ	CHÂTILLON	H	62	(Retr.) Ingénieur	Bénévole
28	Léon	HISSETTE	CHÂTILLON	H	68	(Retr.) Hôtelier	Guide du terroir
29	Céline	DELPIERRE - VERKAEREN	MEIX-LE-TIGE	F	35	Support informatique	Bénévole SRPA
30	Anne	BORCEUX	MEIX-LE-TIGE	F	48	Esthéticienne et éleveuse (agricultrice)	/
31	Alain	DELCOUR	MEIX-LE-TIGE	H	53	Employé	Cercle Saint-Joseph
32	Jean-Pol	SCHUMACKER	MEIX-LE-TIGE	H	62	(Retr.) Employé cadre	Fanfare communale

4. De désigner M. Alain RONGVAUX, Bourgmestre, comme Président de la Commission Locale de Développement Rural

En séance, date précitée.
Par le Conseil,

La Directrice générale,
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

Pour extrait conforme,
Saint-Léger, le 18.07.2016,

Le Directeur général ff,
Daniel TOUSSAINT

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE VIRTON

COMMUNE DE SAINT-LÉGER

Extrait du registre aux délibérations du

Conseil Communal

Séance du 09.11.2016

Présents :	RONGVAUX Alain,	*Bourgmestre-Président*
	LEMPEREUR Philippe, JACOB Monique, SCHOUVELLER Anne,	*Échevins*
	DAELEMAN Christiane,	*Présidente du C.P.A.S.*
	THOMAS Eric, CHAPLIER Joseph, GOBERT Cyrille, PECHON Antoine, GIGI Vinciane, SCHMIT Armand, SOBLET José, LORET Marie-Jeanne,	*Conseillers*
	ALAIME Caroline,	*Directrice générale*

Le Conseil Communal, réuni en séance publique,

Point n° 4 : **Règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural - Approbation**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Revu la délibération du Conseil communal du 29 janvier 2014 décidant de réaliser un Programme Communal de Développement Rural ;

Revu la délibération du Conseil communal du 18 mai 2016 désignant les membres composant la Commission Locale de Développement Rural ;

Attendu le règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural approuvé par ladite commission lors de son installation en date du 02 juin 2016 ;

Considérant qu'il convient que ce règlement soit soumis à l'approbation du Conseil communal ;

A l'unanimité,

APPROUVE :

Le règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural arrêté comme suit :

Règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de la commune de Saint-Léger

Titre I : Mise en place de la CLDR

Art. 1 - Création de la CLDR
Conformément au Décret du Gouvernement Wallon du 11 avril 2014 relatif au développement rural, a été créée une Commission locale de développement rural (CLDR) de la Commune de Saint Léger en date du 18 mai 2016.

Art. 2 - Siège
La CLDR a son siège à l'Administration communale de Saint-Léger où toute correspondance officielle lui sera adressée : Rue du Château 19 – 6747 Saint-Léger. Elle pourra cependant décider de se réunir dans différents lieux de la commune ou en dehors selon ses besoins.

Art. 3 - Durée
La CLDR est constituée pour la durée de l'Opération de Développement Rural (ODR). Elle fera l'objet de modifications régulières dans sa composition en fonction du nombre de membres actifs, cela afin de préserver la dynamique participative de l'ODR.

Titre II : Missions

Art. 4 – Missions générales de la CLDR
§1. Organe consultatif à disposition de la Commune, la CLDR répond à toute demande d'avis de sa part et s'exprime, au besoin, d'initiative.
§2. Elle agit en tant que relais d'information entre la population et le Conseil communal pour tout ce qui concerne l'opération de développement rural. Elle assure une information et une concertation permanente entre les autorités communales et la population. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens.
§3. Pour remplir ses missions, la CLDR met sur pied des groupes de travail pouvant être composés de personnes ne faisant pas partie de la CLDR. Ces groupes de travail comprendront au minimum un membre de la CLDR.

Art. 5 – Missions particulières de la CLDR dans le cadre de l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural

§1. Le Conseil communal donne mission à la CLDR de coproduire et proposer, avec l'accompagnement des agents de la Fondation Rurale de Wallonie et de l'auteur de programme « Territoires », un avant projet de Programme Communal de Développement Rural (PCDR), présentant de manière harmonisée et cohérente des objectifs spécifiques de développement ainsi que des projets d'actions et de réalisations à mettre en œuvre pour y aboutir. La CLDR fixera parmi ces projets un ordre de priorité basé sur une prise en compte de différents critères tels que la pertinence et la faisabilité.

Art. 6 – Missions particulières de la CLDR dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Communal de Développement Rural
§1. La CLDR suit l'avancement des différents projets du PCDR et effectue des propositions de projets ou actions à poursuivre ou entreprendre.
§2. La CLDR adopte au plus tard début mars de chaque année un rapport d'activités à destination du Conseil communal. Ce rapport décrit les activités de la CLDR et l'avancement de l'opération de développement rural au cours de l'année civile écoulée, ainsi que les propositions de projets à poursuivre ou entreprendre.
§3. A ce moment, la CLDR proposera au Collège communal une programmation triennale des projets du PCDR à mettre en œuvre, c'est-à-dire une suggestion actualisée de conventions de développement rural à passer avec le Ministre concerné.

Titre III : Composition

Art. 7 – Principes généraux
§1. La CLDR se veut représentative de la population communale et se compose d'habitants volontaires intéressés par le développement rural. Elle compte vingt membres au moins et soixante membres au plus (membres effectifs et suppléants confondus). Un quart des membres peut être désigné au sein du Conseil communal.
§2. Sa présidence est assurée par le Bourgmestre de la commune ou son représentant.
§3. Les séances de CLDR ne sont pas publiques. Toutefois, en cas de besoin, la CLDR peut inviter des personnes extérieures et entendre toute personne dont elle désire recueillir l'avis.
§4. Assistent de droit aux séances de la CLDR et y ont voix consultative, un représentant des services extérieurs de la DGO3 ainsi que les représentants de la Fondation Rurale de Wallonie qui assistent la commune dans l'ODR.

Art. 8 – Démissions et admissions de membres
§1. Toute démission ou admission de membre devra être validée par la CLDR puis par le Conseil communal avant d'être effective.
§2. Tout membre de la CLDR peut démissionner en informant par écrit le Président qui en avisera la CLDR au cours de la réunion suivante.
§3. En cas d'absence non excusée à trois réunions successives, tout membre pourra être réputé démissionnaire. Une lettre de signification lui sera alors adressée. Il dispose alors d'un délai de 15 jours à dater de l'envoi pour transmettre une réponse dûment justifiée au Président s'il souhaite rester au sein de la CLDR.
§4. A tout moment, une personne qui souhaite faire partie de la CLDR peut en faire la demande par écrit auprès du Président qui en informera la CLDR lors de la réunion suivante. Un courrier sera transmis à la personne pour lui indiquer les suites réservées à sa candidature. Si le candidat ne peut être intégré à la CLDR dans l'immédiat, il intègrera alors la réserve de candidats.
§5. Dans la mesure du possible, chaque candidat démissionnaire sera remplacé par un nouveau candidat issu de la réserve de candidats. Cette réserve de candidats est constituée des candidats non retenus lors de la constitution de la Commission ainsi que de ceux ayant fait une demande expresse comme décrit au §4.
§6. La CLDR veillera dans la mesure du possible à garantir la représentativité de sa composition lors de l'admission de nouveaux membres (tant au niveau de l'âge, du genre, du lieu de résidence, de l'implication locale éventuelle que du milieu socioprofessionnel).

Art. 9 - renouvellement de la CLDR
§1. Un bilan de la fréquentation sera dressé régulièrement (toute les douze réunions au minimum) afin de constater le désintérêt éventuel de certains membres pouvant alors être réputés démissionnaires.
§2. Si plus de cinq membres démissionnent sans pouvoir être remplacés via la réserve de candidats, un appel à candidats sera lancé via bulletin communal, toutes-boîtes ou presse.
§3. Les membres du Conseil communal sont renouvelés lors d'une nouvelle mandature.

Titre IV : Fonctionnement

Art. 10 – Fréquence des réunions
La CLDR se réunira au minimum quatre fois l'an et chaque fois que l'opération de développement rural le requiert.

Art. 11 – Convocation
§1. Le secrétaire (voire article 14) convoque tous les membres par voie électronique. Le représentant de l'Administration régionale est également invité. Pour les membres en ayant fait la demande expresse, une invitation par courrier peut être transmise par la Commune.
§2. La convocation sera transmise au moins dix jours ouvrables avant la date de la réunion. Elle mentionnera les dates, lieu et heure de réunion, ainsi que l'ordre du jour.
§3. Il est demandé aux membres de signaler leur indisponibilité au secrétaire.

Art. 12 –Animation des réunions
§1. Le Président (ou son représentant) ouvre et clôture les débats et veille constamment au respect du présent règlement.
§2. La préparation des réunions et l'animation de la CLDR sont confiées à la FRW, organisme d'accompagnement, sur base d'une concertation préalable avec le Président ou son représentant quant à l'ordre du jour et le déroulement de la séance.

Art. 13 – Secrétariat des réunions
§1. Le secrétariat de la CLDR est confié à la FRW, organisme d'accompagnement.
§2. Les agents de développement de la FRW rédigent un compte rendu de chaque séance et le transmettent aux membres de la CLDR par courriel. Les envois postaux éventuels sont assurés par la Commune.
§4. Le mode rédactionnel choisi pour le compte-rendu des débats et discussions sera de type non nominatif, de manière à favoriser une vision collective au sein de la CLDR et vis-à-vis de l'extérieur.
§5. En l'absence de remarques fondées et transmises au secrétaire dans les 10 jours de sa réception, le compte rendu est considéré comme approuvé. Le compte rendu définitif sera transmis à l'occasion de l'invitation pour la CLDR suivante.

Art. 14 – Accès aux documents
§1. La FRW et l'Administration communale assurent un archivage de l'ensemble des comptes-rendus et documents de travail produits dans le cadre des travaux de la CLDR.
§2. Dans un souci de transparence envers la population, les comptes-rendus et documents de travail produits dans le cadre des travaux de la CLDR sont rendus publics via un blog sur Internet.

Art. 15 – Frais de fonctionnement
Les frais de fonctionnement de la CLDR (photocopies, timbres, boissons,...) sont intégralement à charge de la commune.

Titre V : Règles de conduite

Art. 16 – Procédure de décision
§1. La CLDR siègera dans son entièreté (membres effectifs et suppléants), et tous les membres présents auront voix de décision.
§2. Le nombre minimal de membres de la CLDR nécessaire à la validité des décisions est d'un quart des membres.
§3. Si le quorum de présences n'est pas atteint alors que l'approbation des membres est requise, une seconde réunion sera organisée le plus rapidement possible.
§4. De manière exceptionnelle, en cas d'impossibilité de réunir les membres, un avis écrit pourra être sollicité auprès des membres de la CLDR (par courriel ou courrier).
§5. Tout avis écrit par un membre ne pouvant assister à une réunion et concernant un point abordé lors de cette réunion sera relayé.
§6. La CLDR s'efforcera de prendre des décisions au consensus. En cas de désaccord, un vote pourra être organisé. Les décisions sont alors adoptées à la majorité simple des suffrages des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.

Art. 17 - Attitude des membres
§1. La CLDR a dans ses rôles d'apporter une contribution positive au développement de la commune. A cette fin, chaque membre se doit de prendre le recul nécessaire à l'établissement d'une vision globale pour un développement durable de la commune.
§2. L'écoute mutuelle et l'importance accordée à l'expression de tous les points de vue constructifs sont un fondement de l'attitude des membres du groupe.
§3. Au cas où un sujet abordé est lié à un enjeu financier direct pour un membre de la CLDR, celui-ci a un devoir de retenue vis-à-vis du sujet abordé.
§4. Tout membre qui adopterait de façon répétée une attitude contraire à un bon déroulement des réunions peut, après 3 avertissements réalisés en séance par le Président ou son représentant, faire l'objet d'une exclusion sur décision du Collège communal.

Titre VI : Droit d'image

Art. 18
Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune et la FRW pour des articles, présentations, annonces... découlant de l'opération. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant.

Titre VII : Modification du présent règlement

Art. 19
Conformément aux dispositions légales en la matière, le présent règlement et ses modifications ultérieures sont soumis à l'approbation du Ministre ayant en charge le développement rural.

Art. 20
Le présent règlement peut être modifié sur proposition faite au Conseil communal par la CLDR.

Art. 21
Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement.

En séance, date précitée.
Par le Conseil,

La Directrice générale,
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

Pour extrait conforme,
Saint-Léger, le 16.01.2018,

La Directrice générale,
Caroline ALAIME

Administration Communale – ST-LEGER (LUX) –

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE VIRTON

COMMUNE DE SAINT-LÉGER

Extrait du registre aux délibérations du

Collège Communal

Séance du 12.03.2018

Présents :	RONGVAUX Alain,	*Bourgmestre*
	LEMPEREUR Philippe, JACOB Monique, SCHOUVELLER Anne,	*Échevins*
	DAELEMAN Christiane,	*Présidente du C.P.A.S.*
	ALAIME Caroline,	*Directrice générale*

Le Collège Communal,

Objet : Approbation de l'avant-projet du PCDR

Vu le décret du 11.04.2014 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11.04.2014 relatif au développement rural ;

Vu la circulaire 2015/01 relative au programme communal de développement rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 24.08.2015 approuvant la circulaire 2015/01 relative au programme communal de développement rural ;

Vu la décision du Conseil communal du 29.01.2014 de mener une opération de développement rural et de solliciter l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie ;

Vu le courrier du 27.04.2014 du Ministre Carlo DI ANTONIO notifiant l'accompagnement de la Commune de Saint-Léger par la Fondation Rurale de Wallonie ;

Vu la convention d'accompagnement passée entre la FRW et la Commune de Saint-Léger signée le 29.09.2014 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 21.01.2015 décidant d'approuver le cahier spécial des charges « Programme Communal de Développement Rural (PCDR) – Désignation d'un auteur de projet PCDR » ;

Vu la délibération du Collège communal du 27.05.2015 désignant l'association « Territoires » comme auteur de projet ;

Considérant la réunion de lancement de la démarche d'élaboration avec définition d'un calendrier en date du 27.07.2015 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 18.05.2016 approuvant la composition de la CLDR ;

Considérant la première réunion de la CLDR du 02.06.2016 présentant les missions et fonctionnement de la CLDR (Règlement d'Ordre Intérieur) ;

Vu la délibération du Conseil communal du 09.11.2016 approuvant le ROI de la CLDR ;

Vu le courrier du 14.02.2018 du Ministre René COLLIN approuvant la composition de la CLDR ainsi que son ROI ;

Vu la réunion de la CLDR du 27.02.2018 approuvant l'avant-projet de PCDR ;

Considérant que l'approbation de l'avant-projet de PCDR est porté à l'ordre du jour du Conseil communal du 28.03.2018 ;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter l'intervention des Pouvoirs subsidiants ;

Vu les possibilités budgétaires de la Commune ;

Vu le CDLD ;

DECIDE

1. D'approuver l'avant-projet de Programme Communal de Développement Rural tel qu'approuvé par la CLDR du 27.02.2018 ;
2. De solliciter la reconnaissance du projet de Programme Communal de Développement Rural par le Service Public de Wallonie ;
3. De solliciter l'approbation de la présente décision par les Autorités supérieures ;
4. D'approuver la demande de première convention « Fiche-projet / PM-1-001/ Saint-Léger – création d'une maison rurale à caractère multiservices dans la maison Guillaume ».

En séance, date précitée.
Par le Collège,

La Directrice générale,
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

Pour extrait conforme,
Saint-Léger, le 14.03.2018,

La Directrice générale,
Caroline ALAIME

Administration Communale – ST-LEGER (LUX)

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE VIRTON

COMMUNE DE SAINT-LÉGER

Extrait du registre aux délibérations du

Conseil Communal

Séance du 28.03.2018

Présents :	RONGVAUX Alain,	*Bourgmestre-Président*
	LEMPEREUR Philippe, JACOB Monique, SCHOUVELLER Anne,	*Échevins*
	~~DALLEMAN Christiane~~,	*Présidente du C.P.A.S.*
	THOMAS Eric, CHAPLIER Joseph, GOBERT Cyrille, PECHON Antoine, GIGI Vinciane, SCHMIT Armand, SOBLET José, LORET Marie-Jeanne,	*Conseillers*
	ALAIME Caroline,	*Directrice générale*

Le Conseil Communal, réuni en séance publique,

Point n° 2 : Approbation de l'avant-projet du Programme Communal de Développement Rural

Vu le décret du 11.04.2014 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11.04.2014 relatif au développement rural ;

Vu la circulaire 2015/01 relative au programme communal de développement rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 24.08.2015 approuvant la circulaire 2015/01 relative au programme communal de développement rural ;

Vu la décision du Conseil communal du 29.01.2014 de mener une opération de développement rural et de solliciter l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie ;

Vu le courrier du 27.04.2014 du Ministre Carlo DI ANTONIO notifiant l'accompagnement de la Commune de Saint-Léger par la Fondation Rurale de Wallonie ;

Vu la convention d'accompagnement passée entre la FRW et la Commune de Saint-Léger signée le 29.09.2014 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 21.01.2015 décidant d'approuver le cahier spécial des charges « Programme Communal de Développement Rural (PCDR) – Désignation d'un auteur de projet PCDR » ;

Vu la délibération du Collège communal du 27.05.2015 désignant l'association « Territoires » comme auteur de projet ;

Considérant la réunion de lancement de la démarche d'élaboration avec définition d'un calendrier en date du 27.07.2015 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 18.05.2016 approuvant la composition de la CLDR ;

Considérant la première réunion de la CLDR du 02.06.2016 présentant les missions et fonctionnement de la CLDR (Règlement d'Ordre Intérieur) ;

Vu la délibération du Conseil communal du 09.11.2016 approuvant le ROI de la CLDR ;

Vu le courrier du 14.02.2018 du Ministre René COLLIN approuvant la composition de la CLDR ainsi que son ROI ;

Vu la réunion de la CLDR du 27.02.2018 approuvant l'avant-projet de PCDR ;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter l'intervention des Pouvoirs subsidiants ;

Vu les possibilités budgétaires de la Commune ;

Vu le CDLD ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

DECIDE :

1. D'approuver l'avant-projet de Programme Communal de Développement Rural tel qu'approuvé par la CLDR du 27.02.2018.
2. De solliciter la reconnaissance du projet de Programme Communal de Développement Rural par le Service Public de Wallonie.
3. De solliciter l'approbation de la présente décision par les Autorités supérieures.
4. D'approuver dans son ensemble le programme proposé par la Commission Locale de Développement Rural.

En séance, date précitée.
Par le Conseil,

La Directrice générale,
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

Pour extrait conforme,
Saint-Léger, le 5.04.2018,

Le Directeur général ff,
Daniel TOUSSAINT

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE VIRTON

COMMUNE DE SAINT-LÉGER

Extrait du registre aux délibérations du

Conseil Communal

Séance du 28.03.2018

Présents :	RONGVAUX Alain,	*Bourgmestre-Président*
	LEMPEREUR Philippe, JACOB Monique, SCHOUVELLER Anne,	*Échevins*
	~~DALLEMAN Christiane~~,	*Présidente du C.P.A.S.*
	THOMAS Eric, CHAPLIER Joseph, GOBERT Cyrille, PECHON Antoine, GIGI Vinciane, SCHMIT Armand, SOBLET José, LORET Marie-Jeanne,	*Conseillers*
	ALAIME Caroline,	*Directrice générale*

Le Conseil Communal, réuni en séance publique,

Point n° 3 : **Approbation de la demande de première convention « Fiche-projet / PM-1-001/ Saint-Léger – création d'une maison rurale à caractère multiservices dans la maison Guillaume »**

Vu la délibération du Collège communal du 12.03.2018 approuvant l'avant-projet du Programme Communal de Développement Rural pour la Commune de Saint Léger et sollicitant la reconnaissance de ce projet par le Service Public de Wallonie ;

Vu la délibération du Collège communal du 12.03.2018 sollicitant une demande de première convention pour « Fiche-projet / PM-1-001/ Saint-Léger – création d'une maison rurale à caractère multiservices dans la maison Guillaume » et décidant de demander l'accord au Ministre en charge du Développement rural ;

Vu la décision de ce jour du Conseil communal approuvant l'avant-projet du Programme Communal de Développement Rural et sollicitant la reconnaissance de ce projet par le Service Public de Wallonie ;

Attendu que dans le Programme Communal de Développement Rural a été inscrit le projet suivant en première convention : « Fiche-projet / PM-1-001/ Saint-Léger – création d'une maison rurale à caractère multiservices dans la maison Guillaume » en priorité n° 1 ;

Attendu que la Commission Locale de Développement Rural, après en avoir débattu, a proposé cette fiche-projet car elle estime que ce projet doit contribuer au Développement rural de notre Commune ;

Vu les possibilités budgétaires de la Commune ;

Vu le CDLD ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

DECIDE :

1. De positionner le projet d'aménagement de la maison Guillaume en priorité n° 1 du PCDR.
2. De Solliciter l'accord de Monsieur le Ministre en charge du Développement rural sur cette première demande de convention du Programme Communal de Développement Rural de la Commune de Saint-Léger.

En séance, date précitée.
Par le Conseil,

La Directrice générale,
Caroline ALAIME

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

Pour extrait conforme,
Saint-Léger, le 5.04.2018,

Le Directeur général ff,
Daniel TOUSSAINT

Administration Communale – ST-LÉGER (LUX.)

Le Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

AVIS DE RECEVABILITE

Wallonie
service public
SPW

Département de la Ruralité et des Cours d'eau
Direction du Développement rural
Service central
Avenue Prince de Liège 7,
B-5100 JAMBES

Collège communal

De et à

6747 SAINT-LEGER

Libramont, le 28 mars 2018

Nos réf. : DG03/D6/DDR/8181/PCDR/BF/RP

Objet : Avis de recevabilité de l'Administration concernant le Programme Communal de Développement Rural de la Commune de SAINT-LEGER

Mesdames et Messieurs les Bourgmestre et Echevins,

Veuillez trouver ci-après l'avis de l'administration sur la recevabilité quant à la forme du projet de PCDR de SAINT-LEGER tel qu'approuvé par la CLDR en date du 27 février 2018 et par le collège communal en date du 12 mars 2018.

Administrativement, ce PCDR est :

A. Conforme à l'article 13 § 1er du Décret de l'Exécutif régional wallon du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural, le PCDR présenté par la commune de SAINT-LEGER contient bien les **six parties** suivantes :

1) Une analyse des caractéristiques de la commune ;

2) Les résultats de la participation de la population ;

3) La rédaction d'un diagnostic partagé ;

4) La stratégie de développement énoncée sous forme d'objectifs spécifiques à la commune ;

5) Les projets visant à atteindre les objectifs ;

6) Un tableau récapitulatif qui reprend tous les projets avec conformément au décret et à l'article 10 de l'*arrêté de l'Exécutif régional wallon du 12 juin 2014* mention :

- Des objectifs poursuivis ;
- Des sources de financement ;

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur (Jambes) • Tél. : 081 33 51 31 • Fax : 081 33 51 22

- Des moyens utilisés ;
- De la programmation des réalisations.

B. Conforme à l'article 4 §2 de l'*arrêté de l'Exécutif régional wallon du 12 juin 2014*, le **rapport d'analyse des caractéristiques de la commune** comprend au moins :

1) Une carte d'identité de la commune présentant succinctement les caractéristiques générales de la commune ainsi que sa localisation géographique ;

2) Une présentation de la commune en tant qu'acteur, de ses principaux moyens humains et financiers mobilisables pour l'opération de développement rural, incluant notamment conseil communal, conseils consultatifs, organigramme des services communaux et capacité financière ;

3) Une analyse des principales caractéristiques des milieux physique et naturel et du paysage, mettant en évidence les atouts majeurs et les principales contraintes du territoire ainsi que les démarches de protection, de valorisation et de sensibilisation déjà entreprises ;

4) La structure du bâti, ses principales caractéristiques urbanistiques et patrimoniales, les espaces publics structurants ainsi que les démarches de gestion du bâti et d'urbanisation déjà entreprises ;

5) Une analyse des caractéristiques démographiques et socio-économiques significatives de la commune, ainsi que leurs évolutions escomptées permettant d'identifier les groupes les plus démunis et d'estimer les besoins futurs de la population en termes d'équipements et de services ;

6) Une analyse des principales caractéristiques du logement et de la politique communale en la matière ;

7) Une analyse des principales forces et faiblesses des secteurs économiques significatifs dans la commune ;

8) Une analyse des services et équipements collectifs, en ce compris les besoins, les carences éventuelles, l'offre et les infrastructures, les projets envisagés et les stratégies développées ;

9) Une analyse des principales caractéristiques des réseaux de déplacements, ainsi que les stratégies déjà en cours en matière de mobilité

10) Une analyse des principales caractéristiques et des actions entreprises en matière de gestion des ressources naturelles.

C. Conforme à l'article 4 §3 de l'*arrêté de l'Exécutif régional wallon du 12 juin 2014*, le rapport d'analyse des caractéristiques de la commune comprend au moins les **cartes** établies au 1/10.000e présentant ou synthétisant les éléments suivants :

- Les types d'occupation du sol et les cours d'eau ;
- Le plan de secteur ;
- Le réseau des voies de communication ;
- La structure du bâti en ce compris les espaces publics *structurants ;*

- Les propriétés publiques, les périmètres couverts par des outils d'aménagement du territoire ou autres ;
- Le patrimoine communal bâti ou non, présentant en outre les zones d'intérêt écologique, paysager et architectural ;
- Les zones de contraintes et de risques.

Conforme à l'article 10 de l'*arrêté de l'Exécutif régional wallon du 12 juin 2014*, une **carte reprenant la localisation des différents projets** du programme est également présente dans le PCDR.

D. Conforme à l'article 4 §3 de l'*arrêté de l'Exécutif régional wallon du 12 juin 2014*, le rapport d'analyse des caractéristiques de la commune comprend en outre :

- La présentation de l'auteur de projet chargé d'élaborer et de mettre en forme le projet de PCDR ;
- Une synthèse de l'analyse, à soumettre en consultation lors des réunions faisant appel à la participation de la population.

E. Conforme à l'article 5 de l'*arrêté de l'Exécutif régional wallon du 12 juin 2014*, la **description des résultats de la participation de la population** comprend :

- La méthode utilisée pour la participation de la population ;
- La présentation de l'éventuel organisme d'accompagnement : ... ;
- Le calendrier et la synthèse des résultats des réunions d'information, de consultation et des groupes de travail ;
- La composition de la Commission locale de développement rural ;
- La composition des groupes de travail ;
- Le calendrier et la synthèse des résultats des réunions de la commission locale de développement rural.

F. Conforme à l'article 13 § 1er du Décret de l'Exécutif régional wallon du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural et à l'article 6 de l'*arrêté de l'Exécutif régional wallon du 12 juin 2014*, le **diagnostic partagé** résulte de la confrontation des deux premières parties du PCDR. Il peut éventuellement prendre la forme d'un tableau AFOM. Une vision synthétique du développement rural souhaité à un horizon de dix ans est également élaborée.

G. Conforme à l'article 7 de l'*arrêté de l'Exécutif régional wallon du 12 juin 2014*, la **stratégie de développement** présente :

- Les objectifs de développement spécifiques à la commune ;
- Leurs justifications vis-à-vis du diagnostic partagé ;
- Les effets multiplicateurs attendus ;
- Pour chaque objectif, les modalités d'évaluations qualitative et quantitative des indicateurs.

H. Conforme à l'article 8 de l'*arrêté de l'Exécutif régional wallon du 12 juin 2014*, la **description de chaque projet** fait l'objet d'une **fiche conforme au modèle arrêté**

mentionnant notamment la **situation** et le **numéro de projet** figurant sur la carte prévue à l'article 10.
Chaque fiche établit notamment la **justification du projet** par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé, son lien avec les objectifs de développement, son impact sur le développement durable et des indicateurs de réalisation et d'impact.

Plus précisément :

- Les projets dont l'inscription est prévue dans les trois premières années de mise en œuvre du PCDR (**lot 1**) prennent la forme d'une **fiche complète avec estimation précise des coûts** ;
- Les projets dont la réalisation est prévue entre la quatrième et la sixième année de mise en œuvre du PCDR (**lot 2**) sont présentés par une **fiche sans estimation des coûts**. L'estimation des coûts ne devra être ajoutée qu'au moment de l'introduction de la demande de convention ;
- Les autres projets (**lot 3**) reprennent au moins l'intitulé, la description et la justification du projet par rapport à la stratégie de développement ;
- Si le projet est exécuté en phases successives, le programme global de l'investissement est produit.

I. Conforme à l'article 9 de l'*arrêté de l'Exécutif régional wallon du 12 juin 2014*, en fonction de la stratégie de développement, le PCDR précise :

- L'intégration des projets et de leurs effets multiplicateurs sur le développement de la commune ;
- La programmation dans le temps ;
- La planification dans l'espace ;
- Les sources de financement escomptées.

J. Conforme à l'article 12 de l'*arrêté de l'Exécutif régional wallon du 12 juin 2014*, les projets de PCDR transmis au Ministre, à l'Administration et au président de la Commission Régionale comprennent, en annexe, les **procès-verbaux de réunions**.

En conclusion, le PCDR de SAINT-LEGER est conforme au prescrit du Décret et de son arrêté d'exécution et est donc déclaré recevable.

En outre les documents complémentaires suivants sont joints au dossier :

- La délibération du conseil communal, séance du 29/01/2014, décidant d'entreprendre une opération de développement rural ;
- La délibération du conseil communal, séance du 18/5/2016, approuvant la composition de la commission locale de développement rural ;
- La délibération du collège communal, séance du 12/03/2018, approuvant le projet de programme communal de développement rural ;

Je vous invite dès à présent à transmettre une version originale du document accompagné de son approbation au conseil communal au Ministre COLLIN ayant en charge le développement rural ainsi qu'à notre administration centrale dont l'adresse est renseignée ci-dessous :

Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement,
Département de la Ruralité et des Cours d'eau
Direction du développement rural
Avenue prince de liège, 7
5100 Jambes.
A l'attention de Florence Trum
Tel : 081/33.51.27 • Fax : 081/33.64.44

Par ailleurs, je vous demande de prendre contact avec le secrétariat du Pôle Aménagement du Territoire afin de fixer avec eux les modalités de transmission des documents et de présentation en séance du Pôle AT de votre PCDR.

Benoît BRASSINE
Secrétaire du pôle « aménagement du territoire »
Rue du Vertbois, 13c – 4000 LIEGE
04/232.98.59- benoit.brassine@cesw.be

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Bourgmestre et Echevins, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Libramont, le 28 mars 2018

Ir. Bénédicte FRANKARD

Attachée qualifiée au Service Extérieur de Libramont

NOTE BUDGETAIRE

Commune de Saint-Léger – PCDR – capacité financière de la Commune

Le présent rapport a pour objet de déterminer la capacité financière de la Commune de Saint-Léger dans le cadre d'investissements à réaliser dans le PCDR. Pour information, le rapport a été fait sur base des derniers chiffres connus, soit le compte 2016 (le compte 2017 devant encore être arrêté par le conseil communal).

Situation budgétaire

Les résultats budgétaires globaux pour les quatre dernières années sont toujours très largement en boni :

année	ordinaire	extraordinaire	total
2013	1.626.812,04 €	431.706,03 €	2.058.518,07 €
2014	1.442.091,92 €	-47.662,06 €	1.394.429,86 €
2015	1.707.486,34 €	466.068,90 €	2.173.555,24 €
2016	1.858.761,18 €	183.499,81 €	2.042.260,99 €

L'importance du boni indique bien que la situation budgétaire de la Commune de Saint-Léger est très bonne. Même s'il y a lieu d'être attentifs aux dépenses, l'importance et la stabilité des recettes notamment liées aux revenus des ventes de bois(fluctuant d'année en année), des chasses et de la vente d'eau laissent entrevoir des perspectives budgétaires rassurantes pour l'avenir. Depuis quelques temps également, le bâtiment de l'ancienne gendarmerie à l'entrée du village de Saint-Léger génère des loyers, ce qui permet la commune de rembourser l'emprunt contracté pour l'achat du bâtiment en lui-même. La carrière de sable engendre également de bons revenus (voir rubrique « autres » ci-dessous).

Voici sous forme chiffrée l'évolution de ces recettes de prestations depuis 2013.

Exercices:	2013	2014	2015	2016
RECETTES DE PRESTATIONS				
Vente de bois	518.265,88	362.782,19	435.271,85	306.559,98
Locations patrimoine	57.023,92	69.073,57	84.003,82	89.271,20
Vente d'eau	415.794,40	478.712,83	497.299,91	537.146,86
Recettes des installations culturelles et sportives	36.373,75	43.691,35	43.589,75	49.420,11
Autres	289.946,96	274.674,03	310.193,72	374.684,59
Sous-total prestations	**1.317.404,91**	**1.228.933,97**	**1.370.359,05**	**1.357.082,74**

Situation de la dette

L'encours de la dette avait quelque peu augmenté en 2015 suite à de nouveaux emprunts conclus mais reste très faible. Pour information au 31/12/2016 le taux d'endettement était de 5% ce qui représente un taux très faible.

Exercices:	2013	2014	2015	2016
Encours de la dette (part communale)	1.675.958	1.539.357	1.912.472	1.733.097
Charge annuelle dette (part communale)	213.428	203.998	200.308	230.358
Encours / recettes annuelles ordinaires (DC):	0,27	0,25	0,28	0,24
Excédent budgétaire/encours de la dette	0,49	0,43	0,80	0,58
Charge annuelle dette (part communale)/Dépenses ord.ex.propre	5,60%	5,25%	4,97%	5,15%
Part des recettes consacrées au remboursement de la dette:	4,68%	4,59%	3,90%	4,34%
Part des intérêts dans le remboursement de la dette:	49,98%	48,14%	46,64%	34,02%

La trésorerie

La situation de la trésorerie de Saint-Léger est très saine, ce qui permet à cette dernière de financer en grande partie les projets menés par fonds propres (d'où le faible taux d'endettement). Les fonds propre sont également plus que confortables.

Investissements à réaliser dans le cadre du P.C.D.R.

La part communale estimée des projets matériels du lot 1 du PCDR est la suivante :

- Création d'une maison rurale à caractère multiservices dans la maison Guillaume à Saint-Léger : 535.828,00€
- Création d'un réseau de voies lentes : 471.318,51€
- Création d'un complexe d'appartements de type intergénérationnel à Saint-Léger : 550.335,90€

Soit un total de: 1.557.482,41€

Conclusions

Au vu de la situation de la dette communale, de la situation budgétaire et de la part communale sur les projets d'investissement, la Commune de Saint-Léger a totalement la capacité budgétaire et d'emprunt pour assumer les charges relatives aux projets du PCDR.

Fait à Saint-Léger, le 09/04/2018

THOMAS Stéphanie

Receveur régionale

PRESENTATION
DE L'AUTEUR DE PROGRAMME

Présentation de l'auteur de programme

Association momentanée TERritoires

L'auteur de programme du PCDR de Saint-Léger est l'Association Momentanée *TERritoires*, composée de deux indépendants, Thierry JOIE et Thierry JAUMAIN, et d'un bureau d'études, la SPRL Christine PIERARD.

Les membres de l'Association, seuls ou ensemble, bénéficient d'une solide expérience à la fois en développement local et rural et comme auteurs de projets publics et privés.

Ils sont spécialisés dans la confection de programmes de développement, à l'échelle communale ou supracommunale, qui demandent analyse et diagnostic du territoire, établissement de cadres stratégiques, détermination participative de plans d'actions opérationnels.

Expérience en PCDR

Références de l'Association momentanée TERritoires comme auteur de programme :

- En cours : PCDR d'Erezée, Etalle, Rouvroy et Saint-Léger ;
- Terminé : PCDR de Saint-Hubert (prolongation - 2018).

Références de Thierry Joie comme organisme d'accompagnement :

- En cours : PCDR de Saint-Hubert (mise en œuvre et prolongation[1]).
- Terminé : PCDR de Virton (confection - 2005 et prolongation - 2011), de Libramont (confection - 2007), de Saint-Hubert (confection - 2010[2]) et de Libin (confection - 2015[3]) ;

Références de Christine Pierard comme auteur de projets issus de PCDR :

- En cours : Sainte-Ode (aménagement de la place d'Amberloup) et Saint-Hubert (aménagement de la place d'Arville – 2018) ;
- Terminé : Bouillon (aménagement du centre de Rochehaut et de la place Marie Howet - 2011) et Libin (aménagement du centre de Ochamps - 2013).

[1] En partenariat avec Sandrine Binet
[2] Idem
[3] Idem

Autres expériences principales en développement local et rural

Références conjointes Thierry Joie - Thierry Jaumain

- Groupes d'Action locale « Ardenne méridionale » (anciennement « Lesse et Semois ») et « Nov'Ardenne » : établissement des Stratégies de Développement local (2015-2016) ;
- Démarche prospective « Luxembourg 2010 » : participation à la coordination du processus et aux travaux de l'équipe technique.

Références de Thierry Joie

- Groupe d'Action locale « Cuestas » : établissement du Plan de Développement stratégique (2002 et 2008) ;
- Groupe d'Action locale « Parc naturel de Gaume » : appui à l'établissement de la Stratégie de Développement local (2015) ;
- Agences de Développement local de Tintigny-Habay (2010) et de Neufchâteau (2014) : confection des dossiers de demande d'agrément.

Références de Thierry Jaumain

- Agence de Développement local « Bertrix-Bouillon-Paliseul-Herbeumont » : confection du dossier de renouvellement d'agrément (2017) ;
- Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (2001) et Parc naturel Ardenne méridionale (en cours) : coordination de la procédure de reconnaissance ;
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de projets publics dans divers domaines (2004 à 2014).

Expérience comme bureau d'études

Le bureau d'études et d'architecture Christine Pierard sprl bénéficie d'une grande expérience comme auteur de projets pour le compte de maîtres d'ouvrage publics (aménagements d'espaces publics, voiries, voies lentes, bâtiments à fonction publique) et privés (habitations, appartements, lotissements, etc.).

Coordonnées

Thierry JOIE **(chef de file de l'Association)** Licencié en philologie romane	**PIERARD Christine SPRL** *Bureau d'études et d'architecture* Ingénieur civil architecte	**Thierry JAUMAIN** Ingénieur agronome Eaux & Forêts
Les Chanvières, 5 B-6840 Neufchâteau	Rue de Namoisy, 20 B-6870 Hatrival	Rue aux Roses, 18 B-6860 Ebly
0472/27.84.52	0497/99.81.59 - 061/61.44.41	0497/10.31.00
thjoie@gmail.com	info@pierardc.be	thjaumain@gmail.com
Entreprise : BE 0718.557.192	Entreprise : BE 0882.887.367	Entreprise : BE 0563.826.158

SAINT-LEGER EN SYNTHESE

Table des matières

Note préalable 3
Situation géographique 4
Ressources naturelles 6
Environnement 8
Urbanisation et logement 10
Energie et mobilité 12
Population 14
Emploi 16
Indicateurs sociaux 18
Enseignement, sport, culture, jeunesse et vie active 20
Activités économiques 22
Tourisme et patrimoine 24

Note préalable

Ce document a pour objectif de présenter la commune de Saint-Léger en quelques traits, pour permettre d'en appréhender les principales caractéristiques et évolutions.

Pour une analyse plus approfondie et des données plus détaillées, il convient de se référer à la partie I du PCDR, dont ce document constitue un résumé.

Concrètement, cette synthèse, articulée en 11 thématiques, correspond aux fiches de pré-diagnostic établies au début de l'année 2016 afin de servir de support aux consultations villageoises.

Ces fiches ont été rédigées par l'auteur de programme (*TERritoires*), illustrées et mises en forme par l'organisme d'accompagnement (FRW). Les principales données statistiques qu'elles renferment ont été actualisées par l'auteur de programme début 2018 afin de refléter la situation la plus actuelle possible de la commune.

Situation géographique

Saint-Léger se situe en région wallonne, dans la province de Luxembourg. Elle fait partie de l'arrondissement administratif de Virton avec les Communes de Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Tintigny et Virton.

Lorraine de corps, gaumaise de cœur, la commune de Saint-Léger d'aujourd'hui s'explique par ses reliefs, qui ont véritablement façonné l'histoire et l'organisation locales.

Coincée entre le revers forestier de la Cuesta sinémurienne au nord et les terrasses et boisements de la Cuesta des macignos[1] au Sud, la vallée du Ton a, de fait, fortement orienté le développement local. L'implantation originelle des villages de Saint-Léger et Châtillon s'est faite là où la terre était davantage propice à l'agriculture. De même, le développement passé de l'industrie sidérurgique et des moulins a pu voir le jour grâce à la force hydraulique du cours d'eau. Enfin, ce passage naturel entre Arlon et Virton, actuellement marqué par la route régionale traversante N82 et autrefois par le vicinal, a connu un cortège de petites industries et de commerces qui s'y sont greffés.

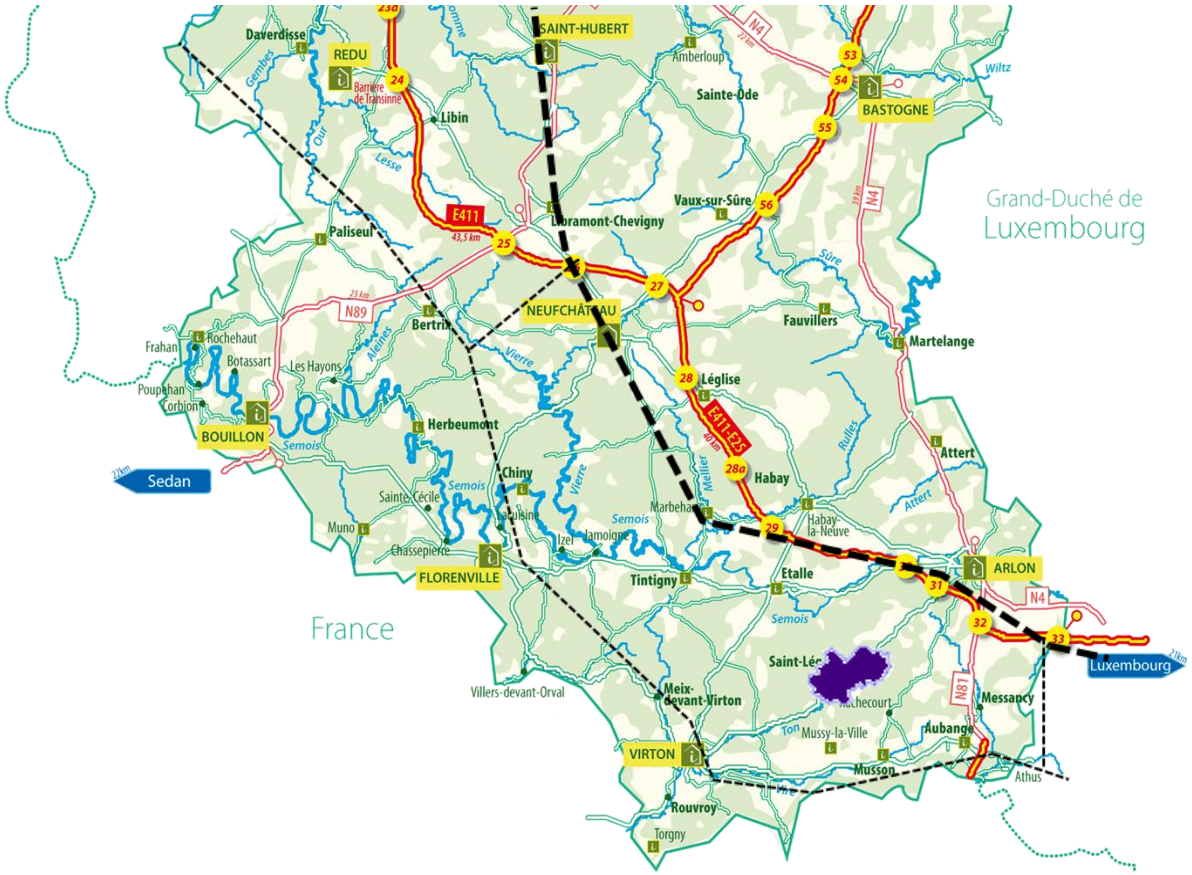

[1] Aussi appelée cuesta domérienne ou cuesta charmouthienne

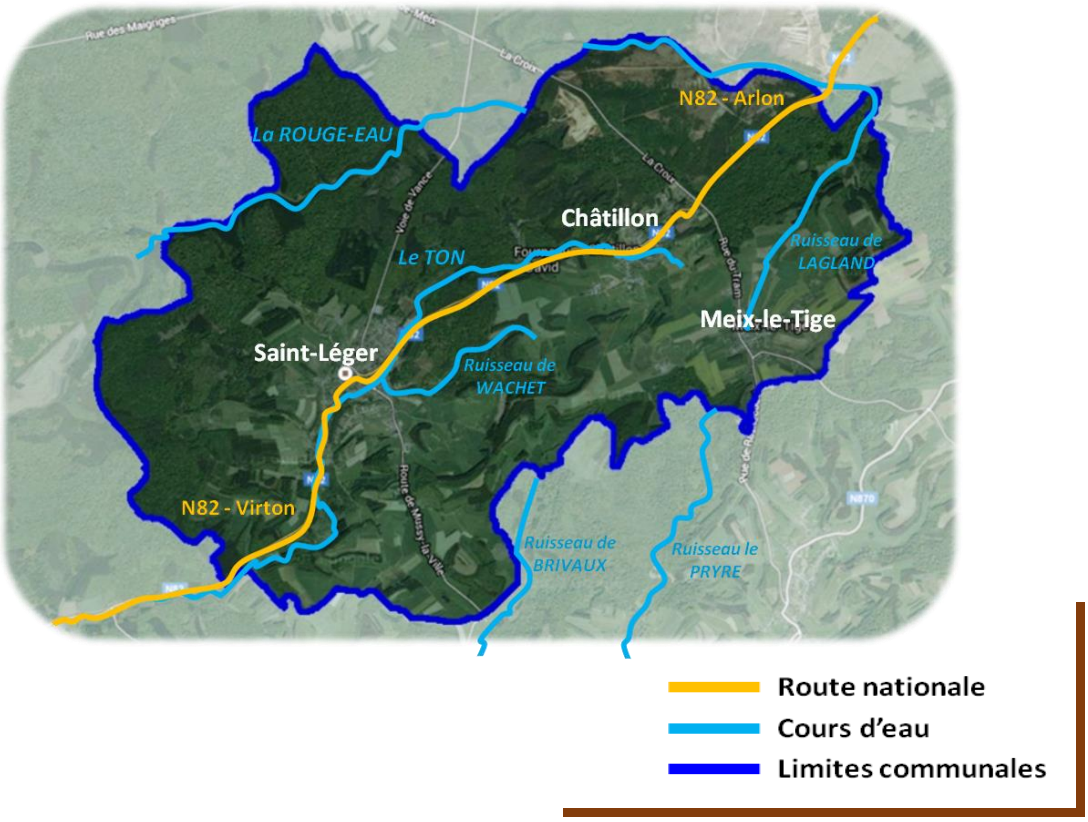

Cette situation de commune traversée n'a pas été sans conséquence malheureuse lors des deux guerres, singulièrement le 5 septembre 1944 quand une grande partie du village de Saint-Léger a été incendiée.

Meix-le-tige s'écarte pour sa part de cette dynamique de vallée : situé sur un plateau de la Cuesta des macignos, à la source d'affluents de la Semois, il a connu une histoire plus classique de village agricole, avec peu de diversification

L'agriculture

En 2016, la commune compte douze exploitations agricoles, dont l'activité exclusive tient à l'élevage bovin (productions viandeuse et laitière). La superficie agricole utile (SAU) couvre 1.058 hectares, soit 29,5% du territoire communal. Sans surprise, la SAU est mobilisée intégralement pour l'activité d'élevage : pâturages et production de fourrages.

La situation évolue peu ces dernières années. Depuis 2009, la SAU a augmenté de quelques hectares et le nombre de fermes s'est réduit de trois unités.

On ne dénombre pas de conversion à l'agriculture biologique. L'activité de diversification est récente et embryonnaire : un élevage de volailles, une production de fraises.

Par conséquent, la vente directe de produits locaux n'est pas davantage développée. Toutefois, un magasin à la ferme a récemment vu le jour à Saint-Léger.

De prime abord, il s'agit donc d'une agriculture traditionnelle, pratiquée par des exploitations solides.

Saint-Léger fait partie du Comice agricole de Virton, et depuis peu, du Parc Naturel de Gaume.

La forêt

Les bois et forêts représentent environ 50% du territoire.

La forêt communale s'étend pour sa part sur 1.128 hectares. Gérée par le DNF, elle génère des revenus non négligeables, soit par la vente de bois, soit par les locations de chasse.

Les autres forêts publiques appartiennent essentiellement à l'état fédéral (camp militaire).

Sept entreprises de la filière bois sont recensées sur la commune[2]. Toutefois, l'utilisation locale des ressources forestières de la Commune dans une filière de transformation est inexistante.

Les bois et forêts représentent environ la moitié du territoire communal et l'agriculture un tiers.

2 Source : http://www.portailbois.be/

Le sous-sol

Le sous-sol de la commune n'est plus exploité aujourd'hui que par une entreprise : la carrière de sable Lannoy qui extrait un sable de qualité pour la construction. Arrivant progressivement au terme de ses possibilités d'exploitation dans sa configuration actuelle, la carrière a récemment obtenu une extension de la zone d'extraction par révision du Plan de secteur lui permettant de pérenniser ses activités.

L'eau

La Commune fait partie de deux bassins hydrographiques appartenant au bassin fluvial mosan. Au Nord-Est, autour de Meix-le-Tige, naissent des affluents de la Semois. Le reste de la commune fait partie du bassin versant de la Chiers et plus précisément du sous-bassin du Ton. Ce dernier naît d'ailleurs sur la commune, dans les environs de Châtillon. Outre celui-ci, la Rouge-Eau fait partie des ruisseaux principaux de la commune. Au Sud-Est du territoire, quelques cours d'eau rejoignent la Vire, affluent du Ton.
Les deux bassins – Semois et Chiers - sont intégrés dans le même contrat de rivière Semois-Chiers.
L'alimentation en eau est gérée par la Commune. Deux captages sont opérationnels (source Christine et source des Laveux, situées sur la commune d'Etalle) et alimentent les 3 villages via différents réservoirs. Sa qualité est, dit-on, comparable à celle de l'eau embouteillée par l'usine Valvert. Aucune entreprise ne valorise toutefois spécifiquement cette ressource à Saint-Léger.
Autre particularité locale : la présence d'une zone de baignage d'excellente qualité (pavillon bleu) au lac de Conchibois.
L'épuration est collective dans les 3 villages, à l'exception de quelques extrémités de rues. Une station d'épuration dessert aujourd'hui Meix-le-tige, une autre est en construction à Saint-Léger, une dernière est programmée à plus long terme à Châtillon.

L'eau est omniprésente sur le territoire. La commune alimente elle-même ses habitants en eau potable. Le lac de Conchibois n'est plus à présenter et les promeneurs profitent de nombreuses traces du passé lié à l'eau.

Le patrimoine naturel

Un tiers de la surface communale fait partie du réseau européen Natura 2000, qui assure la protection de milieux naturels variés (forêts, crons, carrières, prairies humides,…) et de diverses espèces rares, végétales et animales.

Parmi les quatre sites Natura 2000 qui concernent la commune, le camp militaire de Lagland[3] est considéré comme un site central et d'intérêt majeur. Sa gestion vise à trouver un juste équilibre entre l'utilisation militaire et la conservation de la biodiversité.

Seul un site bénéficie d'une protection de niveau wallon : la réserve naturelle domaniale des Crons de la Haie de Han de Saint-Léger au creux de la vallée de la Rouge-eau.

Onze sites sont repris dans l'inventaire des Sites de Grand Intérêt biologique, dont quatre sablières[4].

26 arbres isolés, ensemble d'arbres et haies remarquables sont par ailleurs protégés.

Selon le cadastre, un peu plus de 4 ha sont occupés par des vergers, dont l'intérêt est à la fois naturel et paysager. Ils sont toutefois globalement âgés et manquent d'entretien. Une variété locale de pomme est remise à l'honneur par la Commune : la transparente de Saint-Léger.

Autres milieux d'intérêt : les têtes de sources comme le trou du Pérou (vallée humide très riche en fougères).

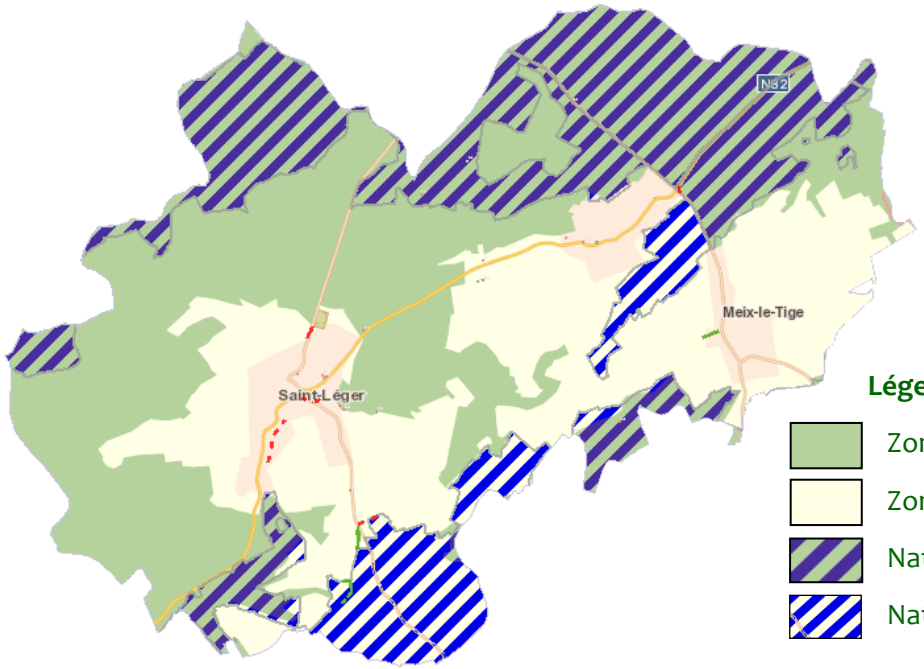

Carte du patrimoine naturel

Légende :

- Zone forestière
- Zone agricole
- Natura 2000 en zone agricole
- Natura 2000 en zone forestière

3 2.276 Ha au total dont 388 Ha sur la Commune de Saint-Léger

4 Les affleurements sableux de la cuesta sinémurienne donnent naissance à des milieux naturels intéressants (sols pauvres)

Le patrimoine paysager

La commune s'inscrit dans deux ensembles paysagers bien différents.

Au nord-ouest du Ton, l'occupation du sol est essentiellement forestière, car les sols y sont plus pauvres. Elle ne permet pas les vues dégagées.

Au sud-est, là où alternent cultures, prairies et boisements, le paysage est plus ouvert et vallonné. Deux périmètres d'intérêt paysager y ont été identifiés, l'un entre Châtillon et Saint-Léger, l'autre au sud-est de Saint-Léger. Deux points de vue remarquables ont aussi été relevés aux abords du second périmètre.

Vue dégagée à Meix-le-Tige. Le territoire de Saint-Léger ne manque pas d'atouts paysagers.

Les actions de la Commune en faveur de l'environnement

Le plan Maya est probablement l'initiative communale la plus connue des habitants, notamment par la distribution de mini-ruches et par la fête du miel.

Au niveau local : convention « combles et clochers », convention « bords de route » (fauchage tardif), plan « Maya », participation à la certification forestière PEFC, initiative « zéro pesticides ».

Au niveau trans-communal : contrat de rivière Semois-Chiers, AIVE (épuration, collecte des déchets et parc à container), parc naturel de Gaume.

Urbanisation et logement

Urbanisation ancienne

Le territoire de Saint-Léger répond au principe de « village-rue » où les maisons mitoyennes, trapues et compactes, précédées de larges usoirs[5] bordent les deux côtés d'une ou plusieurs rues principales.

L'impression de compacité est renforcée par l'absence de lucarne (baie verticale placée en saillie sur la pente d'une toiture) et un faible débordement de toiture.

Quelle que soit la pente du terrain, la maison s'inscrit toujours en rapport à la voirie.

De même que les volumes, les matériaux font preuve d'une grande unité : enduits et ardoises en sont les principaux acteurs.

Panorama à Saint-Léger en Juillet 1939

Les bâtisses d'époque ont été relativement bien préservées dans les villages ; les rues étant encore reconnaissables à l'heure actuelle.

Urbanisation nouvelle

Saint-Léger et ses villages se sont étendus ces 30 dernières années le long des principales voiries. Cette nouvelle urbanisation a pris la forme de lotissements généralement composés d'habitations unifamiliales 4 façades, contrastant avec les groupes d'habitations jointives du passé. Le tracé parcellaire récent est en rupture totale avec les centres anciens dans lesquels la maison était considérée comme faisant partie d'une chaîne, dont les maillons sont disposés en fonction des accidents du terrain, du tracé de la voirie, de l'orientation…

L'usoir, véritable lieu public ouvert et au rôle social incontestable, a complètement disparu de certains nouveaux quartiers.

Les matériaux sont parfois fantaisistes (briques rouges, etc.), auquel cas ils provoquent une véritable rupture dans le paysage gaumais.

Les nouvelles constructions respectent les normes en vigueur au niveau de la performance énergétique.

5 L'usoir est à la fois l'espace de « devant » des riverains et un espace collectif ouvert au centre du village. Hier, aire de travail et de stockage agricole et maintenant, zone d'agrément ou de parcage automobile. Il a un statut particulier puisque, propriété publique, il est investi par les riverains qui doivent, en retour, l'entretenir en respectant des principes d'aménagement et d'harmonie.

Urbanisation future

La Commune ne dispose plus de terrains à bâtir. Au niveau des propriétaires privés, des zones d'habitat restent à exploiter dans chacun des villages. Certaines zones à aménager se situent le long de voiries équipées. D'autres nécessitent la création d'infrastructures plus ou moins importantes. Ce coût supplémentaire représente, la plupart du temps, un frein financier pour les candidats investisseurs.

Meix-le-Tige, lotissement « Au pré des Seigneurs », caractérisé par de nouvelles habitations à 4 façades

Logement et habitat

La moitié des bâtiments érigés sur la commune sont des bâtiments « 4 façades », ce qui contraste avec la typologie traditionnelle des villages gaumais. Près de la moitié de ces maisons de type ouvert ont été construites après 1981. Ceci traduit la création de nouveaux quartiers, construits sous forme de « lotissement » et plus sous forme « d'espace-rue ».

Les immeubles à appartements ne représentent qu'une faible proportion de l'habitat. Néanmoins, sur les dix dernières années, près d'un quart des permis de bâtir octroyés pour un logement concernait un appartement.

La majorité des bâtiments ont une superficie au sol de plus de 104m², ce qui correspond à la tendance observée dans la province du Luxembourg.

De manière générale, les bâtiments présentent un bon niveau d'équipement (chauffage central, salle de bain…).

Un bâtiment public est inoccupé actuellement : la cour du château de Saint-Léger.

Le prix moyen d'une maison ordinaire était d'environ 160.000€ en 2016 et celui d'un terrain à bâtir de 65€/m² en 2014.

L'énergie

Au niveau de la production verte d'électricité, la commune de Saint-Léger compte près de 200 unités de production décentralisées ≤10kW, produisant un total de 1.224 kVA. Ces chiffres sont comparables à ceux des communes de Tintigny et Musson. A titre de comparaison, la production moyenne par commune dans la province du Luxembourg est de 1.820kVA.

Par manque d'industries sur son territoire, la commune de Saint-Léger n'accueille aucune production renouvelable d'une puissance supérieure à 10 kW.

La commune dispose d'un écopasseur depuis octobre 2013 en collaboration avec les communes de Messancy et Musson.

Un cadastre énergétique est en cours d'élaboration. Celui-ci permettra de planifier un certain nombre d'interventions pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux. En effet, la Commune possède de nombreux bâtiments « énergivores » : le centre sportif, l'hôtel de ville, les écoles, la crèche…

La Commune aimerait sensibiliser les écoliers, en les aidant à traquer le gaspillage énergétique au sein de leur propre école soit via le challenge « Ecole Zéro Watt », soit en travaillant avec le Parc Naturel de Gaume.

La Commune s'est engagée dans la dynamique provinciale TEPOS (territoires à énergie positive). Encadrée par le PEP'S Lux (coordination de la Province de Luxembourg), elle a établi puis approuvé, en septembre 2017, son plan d'action pour l'énergie durable, qui lui permet de s'engager dans la Convention des Maires.

Convention des Maires
Pour une énergie locale durable

La Commune a approuvé son plan d'action énergétique en vue d'intégrer la convention des maires.

La Convention des Maires est une initiative de la Commission européenne invitant les communes d'Europe et leurs citoyens à s'engager, sur base volontaire, à dépasser les objectifs fixés par le paquet européen "3 x 20 en 2020", à savoir réduire de 20 % la consommation d'énergie, diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et produire 20 % d'énergie à partir de sources renouvelables à l'horizon 2020.

La mobilité

La commune de Saint-Léger est située à proximité de l'autoroute E411.

Elle est traversée de part en part par la voirie régionale N82. Cet axe Virton-Arlon draine près de 5.800 véhicules par jour.

La commune n'est pas desservie par le réseau SNCB. Les gares les plus proches sont celles d'Arlon, de Virton et d'Halanzy ; ce qui renforce l'axe automobile N82.

Le réseau des TEC couvre relativement bien l'ensemble de la commune (une dizaine d'arrêts de bus dans chaque village) via les lignes 19, 20 et 72. Meix-Le-Tige, excentré par rapport à la N82 est lésé par la fréquence des arrêts et accède difficilement à la ligne principale Arlon-Virton.

Une voie lente (RAVeL) s'étend dans la commune sur 4,2km, de Saint-Léger à Châtillon. Cette voie lente est située sur l'ancienne voie de chemin de fer vicinale. Très courte et débouchant de part et d'autre sur des voiries non sécurisées pour des usagers faibles, cette voie présente la faiblesse de ne pas être reliée aux voies lentes des communes avoisinantes.

Saint-Léger a toutefois initié une dynamique avec ses communes voisines et l'appui d'Idelux pour créer un réseau de mobilité douce sur l'ensemble du sud de la province, au départ de l'itinéraire régional Véloroute W9.

L'accès à la commune se fait essentiellement par voie routière (voiture et bus). Par ailleurs, les chemins de promenade ne manquent pas.

Population

La population communale

Saint-Léger s'étend sur un peu moins de 36 km² et compte 3.592 habitants au 31/12/2017. La densité de population atteint à cette date 100,2 hab. /km². Le nombre de ménages est de 1416 (au 01/01/2017) avec une moyenne de 2,5 personnes par ménage.

C'est une très petite commune, à l'échelle de la province comme de l'arrondissement. Mais, du fait même de sa petite taille, elle est bien plus densément peuplée que la province et l'arrondissement.

Depuis 1990, la population de Saint-Léger a augmenté de 653 habitants (+22,2%) et, sur le seul XXIe siècle, de 400 habitants (+12,5%). Ces deux taux de croissance sont supérieurs à ceux de l'arrondissement. Depuis 2000, la commune enregistre donc en moyenne 23,5 habitants supplémentaires annuellement.

La croissance de la population s'est fortement accentuée ces sept dernières années. Depuis 2010, la commune enregistre une augmentation moyenne de 41,4 habitants supplémentaires chaque année. À 8,8% le taux de croissance démographique actuel est trois fois supérieur à celui de l'arrondissement et près de deux fois plus élevé que celui de la province. Dans l'arrondissement, seule Tintigny connaît un taux plus élevé encore.

L'augmentation de la population est soutenue à la fois par les naissances, dont le nombre est chaque année supérieur à celui des décès, et par l'arrivée de nouveaux habitants, dont le nombre est dans l'ensemble depuis 1999 bien plus élevé que celui des départs. L'important mouvement de fond de croissance démographique s'accompagne ainsi d'un mouvement d'allées et venues d'une population « nomade », pour laquelle Saint-Léger n'est qu'un territoire de passage temporaire.

La part des ressortissants étrangers dans la population va croissant. De 136 en 2000, ils sont aujourd'hui 217 (+60%) et constituent désormais 6,2% de la population de Saint-Léger. Les nationalités les plus représentées sont, par ordre d'importance, française (40%), portugaise (23%), luxembourgeoise (13%) et italienne (5%). De manière anecdotique, 21 autres nationalités, pour la plupart extra-européennes, sont très faiblement représentées. Ceci est à mettre en lien direct avec la présence sur le territoire communal d'un petit centre pour candidats réfugiés.

		Habitants	% Commune	Croissance de 2000 à 2017
Commune		3.592	-	8,80%
Villages	Saint-Léger	1.986	55,30%	7,10%
	Châtillon	917	25,50%	30,30%
	Meix-le-Tige	689	19,20%	8,80%

Situation au 31 décembre 2017.
Le village de Saint-Léger est le plus important en termes de population, mais c'est Châtillon qui montre la plus forte croissance.

La population dans les villages

Au sein de la commune, c'est l'entité de Saint-Léger même qui démographiquement pèse le plus lourd : plus de la moitié de la population totale y réside (55%). Châtillon regroupe 26% des habitants et Meix-le-Tige, 19%.

Si le poids relatif de Meix-le-Tige n'a que peu évolué en quinze ans, il n'en va pas de même pour les deux autres entités. Saint-Léger a vu son importance se réduire (de 58 à 55% de l'ensemble des habitants) pendant que celle de Châtillon croissait (de 22 à 26%).

C'est d'ailleurs Châtillon qui emmène la croissance démographique communale vers le haut, avec 30% d'augmentation du nombre de ses habitants depuis 2000.

Il n'en demeure pas moins que le principal centre de gravité de la commune est Saint-Léger même, où sont concentrés services et population.

Les classes d'âge

La population de Saint-Léger se caractérise par sa grande jeunesse : la majorité des habitants (52%) est âgée de moins de quarante ans et deux tiers de moins de cinquante ans.

Les jeunes de moins de 20 ans sont fortement représentés dans la population (25,9 %, c'est-à-dire 924 personnes au 01/01/2017, contre 23,3% au niveau de la Région), en particulier les très jeunes enfants (moins de 5 ans) et les jeunes adolescents (10 à 15 ans). Les jeunes actifs, âgés de 30 à 50 ans, constituent une tranche de population plus forte à Saint-Léger qu'ailleurs.

Les habitants âgés de plus de 65 ans sont bien moins nombreux, proportionnellement, à Saint-Léger que dans l'arrondissement, la province et la Wallonie. Mais la commune est dépourvue de maisons de retraite, équipement qui fait habituellement monter la moyenne d'âge.

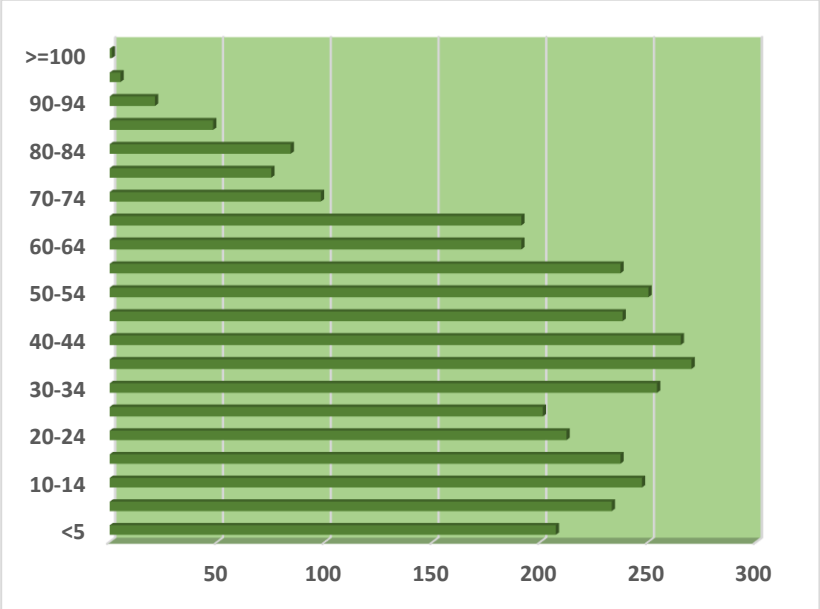

Pyramide des âges au 1er janvier 2017

Les jeunes actifs (30 à 50 ans) sont proportionnellement plus nombreux que dans les communes voisines.

Depuis 2009, la structure de la population a relativement peu évolué. Quelques indices de vieillissement de la population apparaissent – *réduction de la part des actifs jeunes et augmentation de celle des actifs expérimentés* –, mais ils sont bien moins prononcés qu'ailleurs. La population dans son ensemble est encore très majoritairement jeune. Et l'importante proportion de très jeunes enfants et adolescents atténue, ou compense les premiers effets du vieillissement.

La répartition des travailleurs

Pour occuper une population active de près de 1.600 personnes, ne se trouvent sur le territoire de la commune que 400 postes de travail salariés et emplois indépendants. C'est le quart des postes qui seraient nécessaires pour employer toute la population active dans une situation théorique de complète autarcie (en sachant que les postes salariés ne sont pas réservés aux habitants de la commune et que les indépendants exercent peut-être leur activité en-dehors du territoire communal.)

750 habitants travaillent au Grand-duché, qui est ainsi, selon une expression consacrée, le « 1e employeur » de Saint-Léger.

Dans sa très grande majorité, la population active se déplace au-delà des limites communales pour travailler. Les demandeurs d'emploi se doivent de conduire leur recherche en-dehors de la commune. Ainsi, quand on habite Saint-Léger, l'accès à la mobilité constitue une condition sine qua non pour travailler.

Le taux de chômage est particulièrement faible. 6,1% de la population active seulement sont concernés, pour 8,6% à l'échelle de l'arrondissement et 13,6% en Wallonie.

Les 156 indépendants dénombrés sont actifs, par ordre d'importance, dans les Professions libérales (49), l'Agriculture (35), le Commerce (33), l'Industrie (19) et les Services (18). Depuis 2008, leur nombre a augmenté globalement de 8 unités, cela malgré la crise. Cela peut sembler peu, mais au niveau de l'arrondissement comme de la province, il n'a pas augmenté du tout.

Les 237 postes salariés dénombrés se répartissent essentiellement entre les secteurs Industrie manufacturière (25,3%), Enseignement (24,9%), Administration publique (23,6%), Commerce (8,4%), Santé humaine/action sociale (5,9%). La présence de la société *Varodem* explique la très importante proportion de postes dans l'industrie manufacturière. Depuis 2008, le nombre total de postes salariés a augmenté de 17 unités. Ont principalement recruté : l'Administration publique (+22), l'Enseignement (+9) et l'Industrie manufacturière (+7). Ont principalement maigri : le Transport (-8) et la Construction (-7). Cette croissance (7,7%) est moindre que dans l'arrondissement mais plus importante que dans la province.

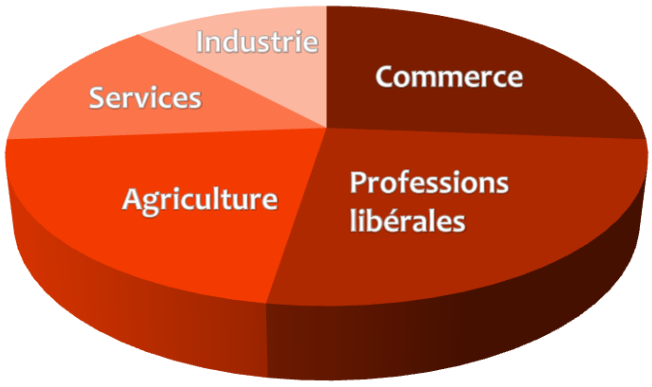

Répartition des indépendants en fonction de leur secteur d'activité.
Depuis 2008, 8 indépendants supplémentaires sont dénombrés ; une évolution positive, contrairement aux moyennes provinciale et de l'arrondissement.

Les frontaliers

En 2016, Saint-Léger comptait 750 travailleurs frontaliers domiciliés sur le territoire communal, mais employés au Grand-Duché de Luxembourg où ils sont tenus, pour des raisons fiscales, d'être physiquement présents pour exercer leur activité professionnelle.

Ces 750 travailleurs frontaliers représentent 48% de la population active locale. Autrement dit, près d'une personne sur deux en situation d'emploi ou de recherche d'emploi travaille au Grand-Duché. Cette proportion est remarquablement élevée pour l'arrondissement et se rapproche de celle de l'arrondissement voisin qui est celui d'Arlon. La proximité de l'autoroute explique cet état de fait. Le phénomène du travail frontalier n'est pas nouveau. Depuis 1990 (plus ancien dénombrement fiable disponible), le nombre de ces travailleurs a été multiplié par trois et demi à Saint-Léger. Depuis 2000, le taux de croissance atteint 47,6%, correspondant au deuxième taux de croissance le plus élevé de l'arrondissement, après Tintigny, sur les cinq dernières années (+22,7%). L'expansion du phénomène se poursuit donc actuellement, voire s'intensifie.

Cette inscription complète de Saint-Léger dans l'aire d'influence de la métropole luxembourgeoise détermine donc la vie et le développement de la commune dans toutes leurs composantes, démographique, sociale, urbanistique, économique, etc.

Population active	1575
Postes salariés	237
Travailleurs indépendants	156
Travailleurs frontaliers	750
Demandeurs d'emploi	102

Situation de l'emploi.

Malgré certains biais – producteurs de données différents, comptage à des moments différents de l'année – ce petit tableau montre l'importance de l'emploi frontalier à Saint-Léger.

Revenus fiscaux

Dans l'ensemble, les habitants de Saint-Léger gagnent très bien leur vie.
Le revenu moyen par déclaration (une seule déclaration pour un ménage) atteint 38.881€, 2e performance de l'arrondissement après Etalle. Le revenu moyen par habitant s'établit à 20.090€, 2e performance de l'arrondissement, toujours derrière Etalle. Conséquence logique, Saint-Léger affiche un indice général de richesse remarquablement élevé de 114 (Belgique = base 100), valeur inférieure à celle d'Étalle – 115 – mais supérieure aux autres communes de l'arrondissement et à la province.
Cette très grande aisance s'explique par la proportion élevée d'habitants qui travaillent et gagnent leur vie au Grand-Duché (750 en 2016).

Selon les déclarations fiscales, près d'un tiers des Léodégariens gagne plus de 40.000€ par an et un quart, plus de 50.000€. Cette dernière donnée est particulièrement élevée en regard des autres territoires examinés, exception faite d'Étalle et Habay. Habitent donc à Saint-Léger, en nombre considérable, des contribuables aux revenus fort confortables. Toutefois, même s'ils sont moins nombreux qu'ailleurs, des contribuables bien moins aisés sont également présents. Inévitablement, cet état de fait a des conséquences sur la cohésion sociale du territoire (dualisation sociale).

	Revenu moyen par déclaration	Revenu moyen par habitant	Indice de richesse
Belgique	31.705	17.698	100
Wallonie	29.677	16.684	94
Province	32.001	17.261	98
Arrondissement	33.391	17.689	100
Saint-Léger	**38.881**	**20.090**	**114**

Comparaison des revenus fiscaux 2015 entre la commune et différents niveaux d'échelle. Source DGSIE.
La moyenne de la commune est particulièrement élevée. Il existe néanmoins une part de la population n'ayant pas accès à de tels revenus.

Aide sociale

L'importance du recours aux services d'aide prodiguée par le CPAS témoigne de la présence bien réelle sur le territoire communal d'une population en précarité financière.
Chaque année depuis 2010 sont gérés une trentaine de dossiers de médiation de dettes et sont attribuées entre 120 et 140 allocations de chauffage. Une vingtaine d'habitants bénéficient du Revenu d'Intégration Sociale (RIS), dont une douzaine environ de bénéficiaires réguliers. Si le nombre de situations de précarité n'augmente pas, il ne se réduit pas non plus.
La Commune dispose d'un plan d'Ancrage du logement, mais ne s'est pas investie dans un plan de Cohésion sociale.
Le CPAS gère, outre la crèche, une structure d'accueil pour personnes réfugiées. Cette structure, créée en 2001 à Saint-Léger, se compose de 7 logements (la capacité originelle de 35 places a été réduite à 20 en 2014 et augmentée à 30 en 2015).

Santé et bien-être

Quatre médecins généralistes, des dentistes, des kinésithérapeutes, ainsi qu'une psychologue, une diététicienne, une infirmière indépendante et une logopède officient à Saint-Léger.
Cette offre est actuellement suffisante au regard d'une population de 3.500 âmes. De plus, la commune est située dans un important bassin de soins de santé, englobant Arlon et Virton, couvert par les « Cliniques du Sud Luxembourg » (Saint-Joseph à Arlon et Edmond Jacques à Virton).
Le Poste médical de Garde (1733) est, pour Saint-Léger, situé à Tintigny.
Il y a peu de services de proximité, il faut donc un accès à la mobilité.

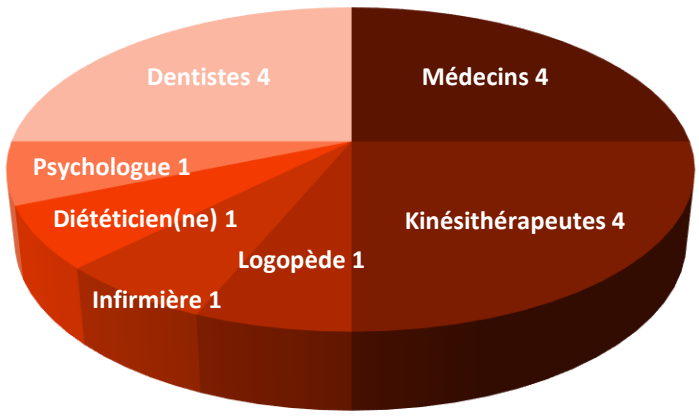

Principaux acteurs de la santé.

Si le nombre d'acteurs de la santé sur le territoire n'est pas excessif par rapport au nombre d'habitants, les services sont toutefois relativement nombreux en considérant l'offre des communes voisines.

Enseignement, sport, culture, jeunesse et vie associative

L'enseignement

A Saint-Léger, l'enseignement se limite au fondamental. Après leurs années primaires, les élèves se tournent vers les pôles voisins pour poursuivre leur cursus.

Mais cet enseignement fondamental est bien présent : une implantation communale dans chacun des trois villages (269 élèves au total) et une implantation libre à Saint-Léger (147 élèves), soit un total de 416 élèves. Ce nombre d'élèves est globalement stable au cours des dernières années.

Implantation scolaire		Maternelles	Primaires	Total
Communal	Châtillon	40	76	**116**
	Meix-le-Tige	34	41	**75**
	Saint-Léger	26	52	**78**
Libre	Saint-Léger	55	92	**147**

Nombre d'élèves pour l'année scolaire 2015-2016.

Pour les plus petits jusque 12 ans, l'accueil temps libre organise diverses activités au quotidien depuis les 4 implantations scolaires ainsi que des stages et plaines durant les vacances scolaires.

Le sport

Chacun des trois villages possède son club et ses terrains de football, sport historique de nos régions.

La construction du centre sportif et culturel a permis de pratiquer, depuis les années 70, beaucoup d'autres disciplines. Ainsi aujourd'hui de nombreux clubs gravitent autour de lui : basket, volley, badminton, football en salle, aïkido, indiaka, karaté, tennis de table, yoga,…

D'autres activités se développent au départ d'autres infrastructures dans les villages : Pilates, gym, yoga.

Situé à proximité du centre sportif, le club de tennis peut s'appuyer sur deux terrains extérieurs en gazon synthétique et sa propre cafétéria.

Toutes les infrastructures sportives sont communales.

Citons enfin l'existence du centre équestre, privé, permettant l'apprentissage et la pratique de l'équitation.

La culture

La commune compte en son sein plusieurs associations culturelles : 2 troupes de théâtre à Saint-Léger, 4 sociétés de musique/chorale dont au moins une dans chaque village, un cercle d'histoire et de recherche couvrant tout le territoire. Pour développer leurs activités, elles occupent différents locaux, publics ou privés. Le centre sportif et culturel organise aussi ses propres activités à dimension culturelle (stages créatifs, manifestations festives, etc.).
Au moins 5 groupes actifs pratiquent leur musique au départ de Saint-Léger.

La bibliothèque communale « A livre ouvert » complète le paysage culturel local en mettant de nombreux livres à disposition, mais aussi en organisant régulièrement des activités en lien avec la

lecture et aussi plus larges (ludothèque, potager partagé), ce qui en fait un acteur culturel central pour la commune. La médiathèque s'arrête à Saint-Léger tous les quinze jours.

La Commune a développé un partenariat avec le centre culturel d'Athus : les écoles communales s'y rendent par exemple pour assister à des spectacles.

Depuis peu, la Commune a aussi entamé une collaboration avec le Centre d'expression et de créativité (CEC) « Tribal Souk » pour l'organisation d'ateliers et d'animations sur le territoire, comblant ainsi l'absence d'acteur généraliste.

La jeunesse

Les jeunes de la commune bénéficient de plusieurs groupements pour se divertir et se rassembler, en sus des activités sportives et culturelles : les aventuriers (scouts) et le club des jeunes de Châtillon. Ce dernier ne dispose aujourd'hui d'aucun local propre, étant en attente de la rénovation du cercle Saint-Pierre. Le Club des jeunes de Meix-le-Tige est aujourd'hui inactif.

Malgré qu'il s'agisse du plus gros village, Saint-Léger ne compte pas de club des jeunes. Le Café Concert constitue un lieu de rassemblement pour les jeunes.

La Commune s'inscrit par ailleurs dans la dynamique « été solidaire », qui permet d'engager des jeunes de 15 à 21 ans, durant les mois de juillet et d'août, pour réaliser des petits travaux dans leur environnement proche.

Le tissu associatif

Le tissu associatif est bien vivant à Saint-Léger, dans une multitude de domaines, au-delà des groupements relevés ci-avant : cercle horticole, jardin partagé, association de parents dans les 3 écoles, Syndicat d'initiative de Saint-Léger, club de pêche, les amis de la Rouge Eau, vie féminine, ligue des familles, club canin.

Il n'existe pas contre pas d'association à vocation économique (commerçants et/ou entreprises par exemple).

Toutes ces associations développent des activités, à portée locale ou de notoriété dépassant les frontières communales, formant ainsi un agenda dense tout au long de l'année.

On constate toutefois que le village de Meix-le-Tige est moins pourvu en associations et donc en dynamisme événementiel.

Les réseaux sociaux sont fortement utilisés pour relayer les activités et manifestations programmées. Plusieurs groupes fédérateurs existent par exemple sur Facebook tels que : je cherche ou je donne sur la commune de Saint-Léger, que faire sur la commune de Saint-Léger.

Au-delà de la CLDR à mettre en place, la Commune s'inscrit par ailleurs déjà dans une logique participative avec sa Commission Consultative des Aînés.

Les sociétés actives

Fin 2016, on dénombre 39 sociétés actives à Saint-Léger. C'est 3,6% des entreprises de l'arrondissement (Saint-Léger représente 6,6% des habitants et 4,7% de la superficie de l'arrondissement). Cela représente une société pour 40 « unités » de population active. Se révèlent ainsi la très faible épaisseur du tissu économique local et la fonction essentiellement résidentielle de la commune.

Les secteurs d'activité économique comptant le plus grand nombre de sociétés sont, dans l'ordre :

- Immobilier & service aux entreprises (10 sociétés) ;
- Commerce (8 sociétés) ;
- Construction (5 sociétés) ;
- Agriculture & Sylviculture (5 sociétés).

Viennent ensuite les secteurs Santé & Action sociale et Banque & Assurance (3 sociétés chacun). Une seule entreprise manufacturière est dénombrée, *Varodem*, mais qui est le premier pourvoyeur de postes salariés dans la commune.

La comparaison avec l'arrondissement révèle une surreprésentation du secteur primaire et une certaine spécialisation en construction. Par contre le commerce apparaît sous-représenté et l'HoReCa est quasiment absent (une seule société).

L'ensemble de ces données est indicatif d'une activité économique peu développée, à la fois fort rurale et ancienne dans sa détermination (importance rémanente du secteur primaire, faiblesse du secteur tertiaire), sans capacité polarisatrice.

La faiblesse de ce tissu est à rapporter à la petitesse de la commune, à son absence d'espace pour entreprendre, à la proximité, partant la concurrence directe du Grand-Duché de Luxembourg, mais aussi d'Arlon, plus attractifs pour les entrepreneurs.

Entre 2008 et 2016, le tissu économique s'est toutefois enrichi de 5 sociétés supplémentaires, soit un taux de croissance de 14,7%, presqu'équivalent à celui de l'arrondissement (14,2%). Cette croissance s'est produite de manière la plus marquante dans le secteur Immobilier & services aux entreprises (+6 sociétés). Pendant cette période, les secteurs Commerce et Construction ont perdu chacun deux sociétés.

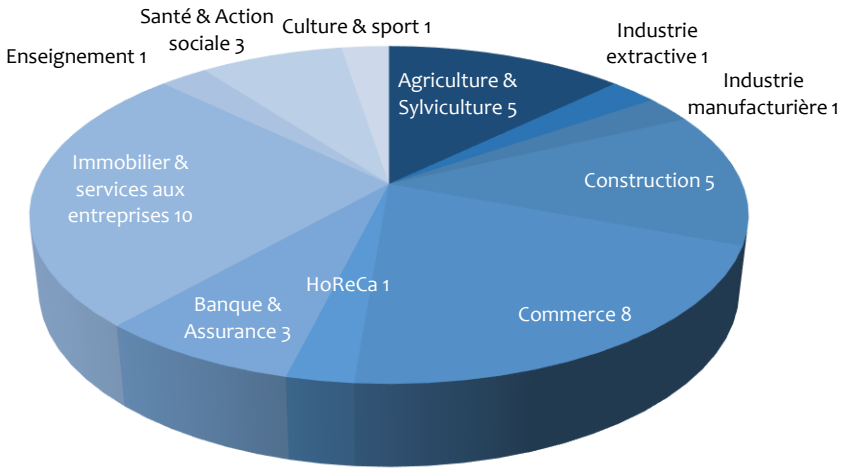

Nombre de sociétés actives sur la commune par secteur économique.

Le tissu économique de Saint-Léger est très faible, la Commune est essentiellement résidentielle.

Les espaces pour entreprendre

Le pouvoir communal est habité par un souci et une volonté précis : identifier les espaces susceptibles d'accueillir de l'activité économique et procéder à leur aménagement.

L'objectif est de pouvoir répondre à une demande essentiellement locale venant d'indépendants ou de très petites entreprises souhaitant se développer et/ou disposer d'un espace de stockage.

Suite à une étude confiée à Idelux en 2015, il apparaît que les espaces exploitables seraient au nombre de trois :

- Le site du Fourneau David à Châtillon : 0,65 ha
- Le SAR (site à réaménager) Lebon-Verschuere à Saint-Léger : 1,1 ha
- Le site Fourneau Lackman à Saint-Léger : 0,7 ha

Il s'agit donc de très petits espaces qui, en plus, sont chacun difficiles à mettre en œuvre pour des raisons diverses et variables : statut de propriété, pollution du sol, position au Plan de secteur, accessibilité, déclivité, voisinage.

La Commune est donc véritablement à l'étroit et ses marges de manœuvre sont à la fois réduites et difficiles.

Elle a toutefois entrepris en 2017 une procédure de révision du Plan de Secteur d'initiative communale afin de convertir les abords du site du fourneau Lackman à Saint-Léger en Zone d'activité économique (mixte). Cette procédure demandera, en compensation, de déclasser des zones urbanisables. Le dossier d'avant-projet est en cours d'élaboration. A terme, une surface de 4°Ha, équipée et gérée par la Commune, devrait être disponible.

Elle défriche en même temps une autre voie pour accueillir des activités économiques sur son territoire : à Châtillon, le rez-de-chaussée de la maison Turbang (ancien magasin de meubles) va être aménagés en locaux tremplins et espace de coworking (bureaux partagés), grâce notamment à un financement régional obtenu dans le cadre d'un appel à projets, en partenariat avec le Parc naturel de Gaume, le Greenlab d'Arlon et la Maison des associations de Bastogne.

L'accueil et le développement de l'activité économique sur la commune sont très compliqués ; peu de places sont envisageables.

Capacité d'accueil

L'offre de séjour touristique se résume à une chambre d'hôte et deux gîtes, tous trois situés à Saint-Léger.

La tradition d'hébergement touristique n'est pas marquée à Saint-Léger, ni dans sa région, si l'on excepte Virton.

La quasi-absence d'Horeca (un seul établissement de petite restauration sur la Commune) accentue cette faiblesse de capacité d'accueil.

Atouts touristiques

La commune de Saint-Léger possède de multiples atouts touristiques à valoriser :

- Le centre du lac de Conchibois, avec son attrait lié à l'eau, en particulier la baignade (label Pavillon bleu). Grâce aux multiples activités qu'il est possible d'y pratiquer en intérieur et en extérieur, il représente le principal point d'attraction de la commune, surtout en été.
- Divers témoins du passé industriel.
- Deux sites classés (l'ermitage de Wachet et la maison « Alice Meny »).
- Un petit patrimoine populaire bien présent, principalement lié à l'eau.
- Des patrimoines paysagers et naturels d'intérêt.
- Plusieurs circuits thématiques et pédagogiques qui mettent en valeur ces éléments historiques et patrimoniaux (sur les pas de la sidérurgie, la chaussée des géants[6], les parcours de l'eau, des lavoirs, du miel, à la découverte des entreprises utilisant la force motrice, à la découverte des hommes et de leurs idées).
- Plusieurs itinéraires et circuits larges traversant la commune (boucles de la Lorraine gaumaise, GR129 sud, Gaume buissonnière, Groene valleien fietsroute).
- Dix-huit circuits de promenades balisés parcourant l'ensemble du territoire au départ des trois villages. Un travail de mise en conformité du balisage est en cours au niveau du Syndicat d'initiative pour obtenir la reconnaissance officielle du réseau de promenades par le Commissariat général au Tourisme.
- Plusieurs opérateurs proposant des activités accessibles aux touristes (sport-aventure, équitation, balade en calèches ou à dos d'âne, etc.).
- De nombreuses manifestations tout au long de l'année, dont certaines rayonnant largement au-delà des frontières communales (exemples : brocante, Faites du miel, 21 juillet, marche nocturne, corrida, big jump, etc.).

Lavoir-tunnel, en moellons calcaires non crépis, situé rue du Chaufour à Saint-Léger.

6 Promenade reliant des arbres remarquables

Promotion

La promotion touristique se fait au départ du Syndicat d'initiative dans les locaux du complexe sportif de Conchibois.

Mais au-delà de ce travail local, la Commune se fait également connaître au travers de la Maison du Tourisme de Gaume et du Parc Naturel de Gaume.

Dans ce cadre, la Commune cherche à développer sa propre identité touristique. Le projet « Commune Maya » et la thématique du miel sont des voies actuellement explorées, de même que les activités en forêt.

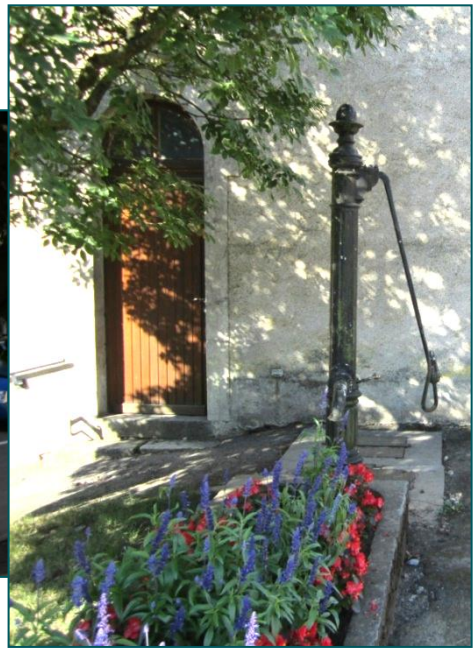

PARTIE I
ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER

Table des matières

Considérations de méthode ---- 6

1. Charpente ---- 6
2. Angle et niveau d'analyse des données statistiques ---- 6
3. Sources ---- 7
4. Grille AFOM ---- 7

Territoire politique ---- 9

Description & analyse ---- 9

1. Histoire ---- 9
   - A. Sancti leodegari ---- 9
   - B. « brève histoire du temps » ---- 9
   - C. Exploitation du potentiel historique ---- 11
2. Géographie administrative et typologie ---- 12
   - A. Arrondissement ---- 12
   - B. Communes avoisinantes ---- 12
   - C. Outils de développement des communes avoisinantes ---- 14
   - D. Appartenance typologique ---- 15
   - E. Zone de police ---- 16
   - F. Zone de secours ---- 17
   - G. Zone médicale ---- 17
3. Commune ---- 19
   - A. Instances politiques ---- 19
   - B. Commissions consultatives ---- 20
   - C. Services et personnel communaux ---- 21
   - D. Finances communales ---- 23
   - E. Soutien aux associations ---- 27
   - F. Taxes communales ---- 28
   - G. Primes communales ---- 28
   - H. Communication & information ---- 29
   - I. Marketing territorial ---- 30
4. Transcommunalité ---- 32
   - A. Appartenance à des zones pluricommunales de service ---- 32
   - B. Participation à des sociétés intercommunales ---- 32
   - C. Inscription dans un territoire de projet ---- 33

Cadre de contrainte & initiatives ---- 37

1. Territoire & orientation politique du développement ---- 37
2. Initiatives d'orientation politique ---- 38

Synthèse analytique ---- **39**
1. AFOM ---- 39
2. Enjeux de développement ---- 41

Territoire physique ---- **42**

Description & analyse ---- **42**
1. Cadre géographique et environnemental ---- 42
   A. Contexte géologique et pédologique ---- 42
   B. Relief et géomorphologie ---- 45
   C. Hydrologie ---- 46
   D. Superficie et occupation du sol ---- 50
   E. Nature et biodiversité ---- 52
   F. Forêt ---- 57
   G. Paysages ---- 58
   H. Patrimoine bâti & petit patrimoine ---- 60
2. Utilisation du territoire et habitat ---- 62
   A. Habitat et logement ---- 62
   B. Equipement du territoire ---- 66
   C. Aménagement du territoire ---- 70
3. Utilisation des ressources naturelles et impacts environnementaux ---- 74
   A. Utilisation des ressources ---- 74
   B. Impacts environnementaux ---- 77

Cadre de contrainte et initiatives ---- **82**
1. Cadre physique & contraintes sur le développement ---- 82
2. Initiatives d'orientation politique ---- 83

Synthèse analytique ---- **85**
1. AFOM ---- 85
2. Enjeux de développement ---- 88

Territoire humain ---- **90**

Description & analyse ---- **90**
1. Démographie et population ---- 90
   A. Densité ---- 90
   B. Croissance démographique ---- 91
   C. Répartition de la population entre villages ---- 92
   D. Répartition par âge ---- 93
   E. Accroissement de la population ---- 95
   F. Indices statistiques ---- 96
   G. Répartition par origine ---- 98
   H. Ménages et noyaux familiaux ---- 99

2. Niveau de vie ---- 100
A. Revenus ---- 100
B. Aide sociale et bénéficiaires du revenu d'insertion ---- 102
3. Santé ---- 103
4. Services de base et cultes ---- 103
5. Accueil de la petite enfance ---- 104
6. Enseignement & formation ---- 104
A. Enseignement fondamental ---- 104
B. Enseignement secondaire et supérieur ---- 106
C. Formation continuée et formation professionnelle ---- 106
D. Accueil extra-scolaire ---- 106
E. Stages et activités ---- 107
7. Vie associative, jeunesse, culture, sports ---- 108
A. Vie associative ---- 108
B. Jeunesse ---- 109
C. Culture ---- 109
D. Sports ---- 110
8. Mobilité et comportements modaux ---- 111
Cadre de contrainte & initiatives ---- 114
1. Territoire & société ---- 114
2. Initiatives au bénéfice de la population, de sa cohésion sociale ---- 114
Synthèse analytique ---- 115
1. AFOM ---- 115
2. Enjeux de développement ---- 117
Territoire économique ---- 118
Description & analyse ---- 118
1. Sociétés actives ---- 118
2. Espace pour entreprendre ---- 121
3. Emploi ---- 122
A. Taux d'activité et d'emploi ---- 122
B. Postes salariés ---- 124
C. Indépendants ---- 126
D. Travailleurs frontaliers ---- 128
4. Agriculture ---- 130
5. Filière-bois ---- 131
6. Tourisme ---- 132
7. Commerce ---- 135

Cadre de contrainte et initiatives ---------- 139

1. Territoire & développement de l'activité économique et de l'emploi ---------- 139

Synthèse analytique ---------- 141

1. AFOM ---------- 141
2. Enjeux de développement ---------- 143

CONSIDÉRATIONS DE MÉTHODE

1. Charpente

La partie 1 du PCDR de Saint-Léger est structurée en 4 chapitres :

- Territoire politique ;
- Territoire physique ;
- Territoire humain ;
- Territoire économique.

Le premier expose l'organisation et la gestion politiques du territoire. Les trois autres correspondent aux piliers du développement durable (environnemental, social, économique). Ce nombre réduit de chapitres entraîne le rapprochement et le croisement d'informations multiples, densifie le travail diagnostique, favorise l'identification d'enjeux de développement.

Une même trame d'analyse est appliquée à chacun de ces chapitres :

- d'abord sont décrits et analysés successivement les différents volets constitutifs du thème étudié, au départ des données disponibles ;
- ensuite sont exposés le cadre de contraintes circonscrivant le thème en question et les initiatives prises dans ce périmètre ;
- enfin une grille des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) et une liste d'enjeux spécifiques au thème étudié forment une synthèse analytique.

La progression se fait donc du particulier au général, du sectoriel au transversal, du constat à son interprétation, de l'état présent aux développements conditionnels.

2. Angle et niveau d'analyse des données statistiques

Pour permettre une appréciation fine et nuancée des thèmes étudiés, une double comparaison est proposée chaque fois que c'est possible - c'est-à-dire selon la disponibilité des données, statistiques et autres - et pertinent :

- géographiquement, Saint-Léger est comparé à son arrondissement (Virton) [7], à la province, voire à la Wallonie ;
- diachroniquement, l'état de situation le plus récent (variable selon les sources) est rapporté à l'état de situation quelques années auparavant.

Ne sont exposées ici que les données les plus aptes à rendre compte rapidement et lisiblement de la réalité locale et de son évolution.

Vu la petite taille de la commune, les valeurs absolues sont toujours renseignées, afin d'éviter toute surinterprétation de valeurs relatives impressionnantes, mais de base faible.

7 Une mise en perspective avec la situation dans l'arrondissement voisin d'Arlon intervient quand cela a du sens (par exemple dans le cas du nombre relatif de travailleurs frontaliers - Chapitre Économie – Emploi).

3. Sources

Pour établir ce diagnostic, diverses sources ont été consultées et leurs informations, croisées :

- des sources généralistes, qui renseignent sur des catégories et permettent d'établir des comparaisons entre territoires : INASTI, ONSS, DGSIE, FOREM, SPW, STATEC, CGT, WALSTAT, STATBEL, etc. ;
- des sources locales, qui renseignent sur des unités : Commune, Idelux, AIVE, Syndicat d'Initiative, Comice agricole, etc ;
- des documents de référence, qui permettent une mise en contexte géographique, historique ou politique du territoire : SDER, Plan de Gestion du Parc naturel de Gaume, Stratégie de Développement local du GAL, etc. ;
- des couches cartographiques et des rapports émis par la Wallonie : données géographiques, environnementales, d'aménagement du territoire, etc. ;
- des contacts avec des personnes ressources intervenant sur le territoire ou connaissant celui-ci.

Le recours aux sources locales a permis de corriger, affiner ou actualiser les « données froides » délivrées par les sources généralistes. L'apport de chacune est mentionné dans le texte.

4. Grille AFOM

Les définitions adoptées sont les suivantes :

- **Atout** : élément existant, avéré, qui distingue favorablement la commune, est ou peut être levier d'action pour une initiative de développement ;
- **Faiblesse** : élément existant, avéré, qui distingue défavorablement la commune, constitue un frein au développement ;
- **Opportunité** : évolution qui se dessine, indépendamment de l'action propre de la Commune, dont la réalisation aura vraisemblablement un impact positif sur le développement du territoire ;
- **Menace** : évolution qui se dessine, indépendamment de l'action propre de la Commune, dont la réalisation aura vraisemblablement un impact négatif sur le développement du territoire.

Ne sont donc pas considérées comme des opportunités les initiatives qu'il y aurait lieu d'entreprendre sur base de l'identification des enjeux de développement.

Par ailleurs, un atout, une faiblesse, une opportunité ou une menace ne se révèlent tels que par rapport à un objet particulier (comme un secteur d'activité) et à une intention (comme une politique sectorielle). Ce sont des appréciations qui fonctionnent comme des qualificatifs ou des indicateurs. Le tableau AFOM renseigne donc partiellement sur la conception du développement préconisé.

Actualisation 2018

En janvier 2018, une actualisation de la partie 1 du PCDR a été effectuée.

Concrètement, un encart reprenant les principales évolutions relevées entre mi-2016 (date de la première version du document ayant servi de base à l'établissement du diagnostic) et janvier 2018 est présenté en fin de chacun des quatre grands chapitres. Dans le texte proprement dit, une note de bas de page signale les données qui ont été actualisées, renvoyant le lecteur à l'encart de synthèse.

Cette actualisation se limite, pour ne pas alourdir le document, aux données principales qui montrent une information nouvelle, une évolution majeure ou une rupture par rapport aux tendances identifiées au moment de la version initiale.

TERRITOIRE POLITIQUE

Cette partie du diagnostic socio-économique est consacrée, d'une part, à l'analyse du contexte d'histoire et de géographie administrative qui détermine le destin et la typologie de Saint-Léger, d'autre part, à l'examen de l'organisation interne de la Commune, de la gestion de ses moyens (humains, financiers, médiatiques), ainsi que des différents outils (services, programmes, commissions, partenariats) qu'elle mobilise en vue de son développement.

Description & analyse

1. Histoire

L'actuelle Commune de Saint-Léger est née, en 1976, de la fusion des anciennes Communes de Châtillon, Meix-le-Tige et Saint-Léger.

a. Sancti Leodegari

La plus ancienne mention connue du nom « Saint-Léger » - sous sa forme latine : Sancti Leodegari - date de 1222. De là le nom toujours actuel des habitants : les Léodégariens.

Saint Léger, né vers 615, fut évêque d'Autun (Saône et Loire). Il mourut en 678, héros et martyr, lors du siège de cette ville. Canonisé dès 681, son culte fut rapidement populaire, au point qu'une septantaine de localités adopteront son nom[8].

Il existe d'ailleurs une association des « 73 Saint-Léger de France et d'ailleurs »[9], dont deux sont situés en Belgique, et une association locale - « Les amis de Léo de Saint-Léger en Gaume » - est en charge de la participation au réseau des Saint-Léger. En mai 2015, c'est à Saint-Léger en Gaume qu'eut lieu la fête annuelle des retrouvailles de tous les Saint-Léger.

b. « Brève histoire du temps »[10]

L'installation de l'homme sur le territoire est évidemment plus ancienne. Des traces attestent une occupation humaine dès l'époque néolithique, laquelle se renforce au long des périodes celtique et gallo-romaine. Saint-Léger est alors toute proche de la voie romaine Reims-Trèves, vecteur de commerce et de prospérité. Elle connaît ensuite les invasions barbares, entre le IVème et le VIème siècles.

La découverte toute récente[11] à Saint-Léger même, sur le chantier d'une maison en construction, de deux sarcophages d'époque mérovingienne, datant de la seconde moitié du VIIème siècle, a remis en lumière cette occupation ancienne.

Durant le Moyen-Âge, Saint-Léger fait d'abord partie d'un territoire partagé par les Duchés de Luxembourg et de Bar. Une charte d'affranchissement est d'ailleurs accordée en 1368 aux

8 http://www.stleger.info/
9 http://www.stleger.info/bienvenue.htm
10 Titre d'un livre de Stephen Hawking.
11 Fin 2014 et début 2016.

habitants par les deux seigneurs. En 1602, Saint-Léger est attribuée au Luxembourg. Lors de l'annexion de ce dernier par la France, en 1681, une Seigneurie de Saint-Léger est créée. Dans les siècles suivants, elle connaîtra plusieurs nationalités successives, au gré des alliances et des guerres européennes. Au XVIIIème siècle, le Luxembourg rejoint la Maison d'Autriche. Dès 1792 et la Révolution française, le Sud-Luxembourg intègre le Département des Forêts. À la chute de l'Empire, le Luxembourg passe sous drapeau hollandais. Enfin, en 1839, la province de Luxembourg est réunie à la Belgique.

Les deux guerres mondiales du XXème siècle ont profondément marqué la commune. Le 23 août 1914, lendemain de la sanglante Bataille des Frontières, les Allemands, inaugurant un long parcours d'atrocités, incendièrent plusieurs maisons à Saint-Léger et tuèrent onze habitants[12]. Mais Saint-Léger fut beaucoup plus durement atteinte en 1944. Le 5 septembre, pour venger la mort de quatre de ses soldats abattus la veille par des maquisards, une unité de l'armée allemande en retraite mit le feu au village et abattit trois habitants. L'incendie ravagea 114 maisons et l'église. En mémoire de ce pénible épisode, la rue principale de Saint-Léger fut baptisée « Rue du 5 septembre ».

D'un point de vue économique[13], l'histoire de la commune se distingue par l'essor de l'activité sidérurgique à Saint-Léger d'abord puis à Châtillon, favorisé par un sous-sol riche en minerai de fer et caractérisé par l'existence de deux fourneaux, aux destins mêlés.

Un premier fourneau, connu ultérieurement sous le nom de « Fourneau David », est installé à Châtillon fin du XVIème siècle sur un affluent du Ton[14]. Sous le régime français, il coule 500 à 550 tonnes de fonte annuellement. Son activité cesse en 1829. Un deuxième fourneau exista à Châtillon : fondé au début du XVIIème siècle, le « Fourneau Daherée » sera actif jusqu'en 1846. Au début du XIXème siècle, il produisait de 400 à 500 tonnes de fonte et occupait 5 à 6 ouvriers. En 1871, le propriétaire du Fourneau Daherée racheta le site du Fourneau David et y installa une fonderie. Ses fils y développeront par la suite une production de poêles à colonnes « Châtillon » dont la renommée sera internationale[15]. En 1895, la société emploie septante ouvriers. Au cours du XXème siècle, elle connaîtra divers propriétaires et avatars et fermera ses portes en 1966.

Mais, en plus de l'activité de fonderie, c'est toute une économie locale qui se développa et s'étoffa progressivement, faite à la fois de commerce et de petite industrie (moulin, brasserie, scierie, huilerie), et que contribua à dynamiser le passage de la ligne de chemin de fer vicinal reliant Arlon à Ethe[16].

Par la suite, le travail dans les mines du bassin de Longwy, Aubange et Musson prit en partie pour les Léodégariens le relais du travail dans les entreprises locales. Désormais, c'est au Grand-Duché que la majorité des habitants exercent leur profession.

Au détour des années 1960-70, le village de Saint-Léger connut toutefois un développement économique, touristique et culturel assez important mais qui ne sera pas poursuivi après la fusion des communes (1976).

Pendant cette période en effet, le pouvoir en place stimula la création d'entreprises (exemple de la société *Tracoplâtre*, fabriquant de plaques en plâtre pour plafond, qui employa plus de 50 ouvriers), construisit et développa diverses infrastructures avec entre autres un bâtiment

12 Plusieurs villages voisins furent aussi durement touchés : 211 victimes civiles à Ethe les 22, 23 et 24 août 1914 ; 71 victimes à Latour le 24 août 1914, dont l'abbé Maurice Glouden originaire de Châtillon.

13 Informations issues de l'Inventaire des archives de la Commune de Châtillon 1799-1976 (1989), Archives générales du Royaume, 2013.

14 Une activité sidérurgique pré-existait à Saint-Léger depuis le XIV° siècle.

15 Le nom complet de la société était : « Société Anonyme des Aciéries et Fonderies de Châtillon et Extensions »

16 Ligne n°165, ouverte en 1892 dans le but de desservir les usines de la haute vallée du Ton. Outre le transport de voyageurs, la ligne vicinale soutient une vocation industrielle de première importance car diverses voies secondaires la raccordent directement aux entreprises (ibidem). Elle fut fermée en 1935.

industriel à Conchibois, lequel accueillit en 1965 l'entreprise *Varodem* (qui ensuite déménagea à l'autre extrémité du village et existe toujours) et le complexe touristique de Conchibois.

La commune favorisa aussi la création d'un Cercle Culturel très dynamique qui promut de nombreuses années le patois gaumais dans la région par l'intermédiaire de sa propre troupe théâtrale « Le Rideau Gaumais », dont la réputation dépassa largement les frontières de l'ancienne commune.

C'est aussi à ce moment que fut créé le Syndicat d'Initiative de Saint-Léger, toujours actif, qui promut le tourisme, stimula l'émergence d'un réseau d'hébergements touristiques chez l'habitant et balisa, dès 1965, les premières promenades touristiques autour de Saint-Léger, accompagnées de livrets touristiques.

Le territoire connut également un développement de l'activité agricole, mais davantage concentré sur le plateau et le village de Meix-Le-Tige.

c. Exploitation du potentiel historique

Les villages de Saint-Léger, en particulier Châtillon, ont une histoire intéressante et marquante à plus d'un titre, rehaussée récemment par la découverte exceptionnelle de deux sarcophages mérovingiens.

Les vestiges de ce passé sont toutefois bien discrets dans le paysage.

Il fut question, vers 1970, de conserver sur le site du Fourneau David le matériel de l'usine dans le cadre d'un musée régional de la sidérurgie, projet ardemment soutenu par le conservateur du Musée gaumais. Mais ce projet avorta et, du site industriel, il ne reste aujourd'hui presqu'aucun vestige, à l'exception d'un bâtiment de 1930 et de deux étangs de retenue d'eau.

Il existe un *Cercle de recherche et d'histoire de Saint-léger en Gaume*, institué en ASBL, propriétaire d'un bâtiment ancien typique (la « Maison Alice Meny », classée Monument historique) et dépositaire de nombreux objets, documents et témoignages sonores[17]. Entre 2004 et 2008, il a réalisé une plaquette informative détaillée sur chacun des trois villages.

Un parcours pédagogique, long de 8 km et jalonné de panneaux didactiques, emmène le promeneur curieux sur « les pas de la sidérurgie », de Saint-Léger à Châtillon.

Il demeure aussi un ensemble d'éléments du petit patrimoine (lavoir tunnel, abreuvoirs, fontaines, calvaires), témoins de la vie rurale d'autrefois, mis en valeur par des circuits notamment[18].

L'exploitation et la mise en valeur de l'histoire locale s'arrêtent là. Le site internet de la Commune comme celui du Syndicat d'initiative n'y font référence qu'à travers la présentation des promenades thématiques.

Dans ce contexte, la mise au jour des sarcophages éclairera peut-être d'un jour nouveau la relation lâche qui prévaut entre la commune et son passé. Où et par qui seront-ils conservés ? Deux options sont en débat : « La Commune, si elle devient propriétaire de ces objets, pourrait créer une antenne locale liée à la taille de la pierre. Tout est en réflexion. Mais il serait plus logique d'intégrer cet ensemble au cœur même du Musée gaumais à Virton, qui présente diverses découvertes mérovingiennes, sauf… un sarcophage. »[19][20]

17 Entretien avec Pierre Dominicy, Président du Cercle de recherche et d'histoire (FRW – 03/09/2015).
18 Ces éléments sont évoqués plus précisément dans la partie « Territoire économique. 6. Le Tourisme ».
19 http://www.lesoir.be/1163507/article/actualite/regions/namur-luxembourg/2016-03-26/musee-gaumais-une-annee-nouveautes
20 Donnée actualisée– voir fin de chapitre

La volonté communale est en tout cas de conserver ce patrimoine, si possible à proximité de la cour du château, laquelle figure le noyau historique de la commune, par la création d'une antenne de musée afin d'en faire un atout touristique. Du point de vue communal, le schéma idéal consisterait en la création d'un partenariat Commune / propriétaires privés / Musée gaumais. Une demande d'intervention du « fonds d'impulsion » en ce sens a ainsi été adressée à la Province de Luxembourg.

Dans une commune aussi petite, confrontée à un aussi fort taux de renouvellement de sa population, l'enjeu de l'appropriation de l'histoire locale est-il anodin ?

2. Géographie administrative et typologie

a. Arrondissement

La commune de Saint-Léger est située en province de Luxembourg. Elle fait partie de l'arrondissement administratif de Virton et de l'arrondissement judiciaire du Luxembourg lequel couvre toute la province.

Outre Saint-Léger, l'arrondissement de Virton est composé des communes de :

- Virton ..... 11.389 habitants ;
- Chiny..... 5.233 habitants ;
- Etalle..... 5.746 habitants ;
- Florenville..... 5.632 habitants ;
- Habay ..... 8.380 habitants ;
- Meix-devant-Virton..... 2.791 habitants ;
- Musson..... 4.482 habitants ;
- Rouvroy..... 2.094 habitants ;
- Tintigny..... 4.255 habitants.

Il compte ainsi 53.534 habitants et s'étend sur 771,2 km². Il est profondément rural et touristique sur sa façade ouest, là où il est frontalier de la France, et davantage marqué par la dynamique d'expansion économique du Grand-Duché de Luxembourg sur sa façade est, sans pour autant en toucher la frontière. La proximité ou l'éloignement des deux voies rapides d'accès au Grand-Duché – autoroute E411 et Ligne de chemin de fer 162 – crée une ligne de partage entre les communes de l'arrondissement.

À l'exception de Habay et Chiny, toutes ces communes font partie intégrante du Parc naturel de Gaume et toutes, sauf Habay, sont membres de la Maison du Tourisme de Gaume.

Saint-Léger est une des moins peuplées et une des plus petites communes de son arrondissement. Mais sa densité de population s'y classe dans la moyenne haute, supérieure à celle de l'arrondissement.

b. Communes avoisinantes

Saint-Léger est une commune pivot entre l'arrondissement administratif de Virton et celui d'Arlon.

Elle est ainsi entourée des communes de :

- Etalle (Arr. Virton) au nord-ouest ;
- Virton (idem) à l'ouest ;
- Musson (idem) au sud ;
- Aubange (Arr. d'Arlon) au sud-est ;
- Messancy (idem) à l'est ;
- Arlon (idem) au nord-est.

Cet environnement immédiat éclaire et détermine plus directement et concrètement l'état de développement de Saint-Léger que la référence à l'arrondissement administratif d'appartenance.

Territoire[21]	Population totale 1/1/2016	Densité 2016 (hab/km²)	Indice de richesse revenus 2013	Taux de chômage mai 2016	Part des frontaliers dans la pop. active
Saint-Léger	3.532	98,5	110	6,7%	43,7
Arr. d'Arlon	61.180	192,8	112	9,9%	49,8
Arr. de Virton	53.534	69,4	100	9,4%	29,7
Arlon	29.274	246,8	118	10,8%	46,2
Aubange	16.646	365,1	93	11,0%	52,5
Messancy	8.082	154,1	120	6,7%	55,0
Etalle	5.746	73,6	113	7,1%	40,4
Musson	4.482	128,8	99	7,9%	45,7
Virton	11.389	120,5	96	12,2%	22,5

Saint-Léger est ainsi à l'intersection de trois des six pôles de plus de dix mille habitants que compte la province de Luxembourg, dont le chef-lieu provincial. Sa population bénéficie donc de l'ensemble des services et commodités qu'offrent ces pôles. Par contre, elle n'a qu'une probabilité faible de voir s'installer et prospérer sur son territoire des secteurs typiques de pôles, comme le commerce et l'HoReCa.

À l'exception d'Étalle, toutes les communes voisines sont très densément peuplées, exerçant une pression démographique importante sur toute la zone, en ce compris Saint-Léger.

Toutes également, sauf Virton, sont concernées au premier chef par le travail frontalier et son cortège de conséquences, majoritairement positives, mais aussi négatives. Une de ces conséquences est le niveau globalement élevé, voire très élevé dans certaines communes, de

21 Données actualisées – voir fin de chapitre.

l'indice de richesse de la population. Saint-Léger, à l'instar de la plupart de ses voisines, fait donc partie intégrante de l'aire métropolitaine luxembourgeoise.

Enfin, le taux de chômage apparaît faible, sauf précisément dans les pôles, qui, ici comme ailleurs, concentrent généralement les personnes en besoin et en recherche d'emploi.

Au final, la commune partage davantage de caractéristiques avec l'arrondissement d'Arlon qu'avec celui de Virton. Elle fait en tout cas partie d'une région indéniablement favorisée d'un point de vie socio-économique, mais sur laquelle s'exerce une très forte pression démographique.

La commune tire en tout cas profit de ce positionnement géographique entre Gaume et Grand-Duché et de cette multiplicité de pôles environnants.

c. Outils de développement des Communes avoisinantes

	ODR	SSC	PCDN	Parc naturel / Leader (GAL)	PCS 2014-2016	ADL
Saint-Léger	1er PCDR en préparation			PNG / GAL		
Arlon					48 271.49 €	
Messancy						
Aubange		1991 En cours de réactualisation		PNG / GAL (partiellement)	64 327.60 €	Créée en 2010
Musson	1er PCDR (2009) en cours d'exécution			PNG / GAL	14 437.97 €	
Virton	2ème PCDR en préparation		Lancé en 1995	PNG / GAL	60 734.19 €	
Étalle[22]				PNG / GAL		

Les Communes avoisinantes ne mobilisent pas tous les outils ou programmes de développement qui leur sont accessibles. Le Plan de Cohésion sociale est le plus usité d'entre eux. Et le Parc naturel de Gaume est un commun dénominateur de quatre d'entre elles.

Par ailleurs, Arlon, Aubange et Virton sont toutes trois engagées dans des projets de Rénovation urbaine. Les deux premières sont également concernées par la programmation FEDER pour la rénovation de certains bâtiments et quartiers.

Seules deux des six Communes limitrophes sont engagées dans une Opération de Développement Rural.

Virton a conduit sa 1re ODR en deux phases de cinq ans, entre 2006 et 2011, puis entre 2012 et 2016. Elle se prépare actuellement à entamer une 2ème ODR. Les projets majeurs de la 1re ODR furent la création d'un réseau de voies lentes ceinturant la commune, l'aménagement du cœur des villages de Gomery, Chenois et Latour, ainsi que la transformation en maison rurale de l'ancien presbytère de Ruette.

Musson est actuellement occupée à mettre en œuvre les projets de son PCDR, approuvé en 2009 par le Gouvernement wallon. Les projets majeurs concernent l'aménagement de chemins de liaison entre villages, la création d'une maison de village à Signeulx et de plusieurs maisonnettes pour personnes âgées, l'aménagement d'une place à Mussy-la-Ville.

22 Donnée actualisée – voir fin de chapitre.

d. **Appartenance typologique**

Diverses analyses du territoire wallon, conduites selon des méthodes et des objectifs différents, ont produit ces dernières années des classifications typologiques des communes wallonnes. Ces analyses offrent un regard extérieur instructif sur la commune de Saint-Léger.

En 2007, Belfius établit une Typologie « socioéconomique » des communes, toujours d'actualité au sein de l'établissement. Il s'agit pour la banque de constituer des catégories homogènes de communes sur la base de leur environnement socioéconomique afin d'offrir aux gestionnaires communaux un cadre de référence pour une analyse et une comparaison pertinente des états financiers de leur administration (capacités fiscales, niveau d'investissement, charges en matière d'assistance sociale et de sécurité, endettement...).

Dans cette typologie, Saint-Léger est classée dans le cluster (W3) des *Communes résidentielles en zone rurale*. « Ce cluster est constitué de petites communes (moins de 5.000 habitants en moyenne) rurales, résidentielles et dont la population bénéficie globalement d'un statut socioéconomique plus élevé que la moyenne régionale »[23]. Elles affichent aussi un « caractère rural prononcé et une expansion démographique soutenue au cours de ces dix dernières années. Il s'agit clairement de communes soumises à ce que l'on appelle la rurbanisation, néologisme désignant un processus d'urbanisation progressive des zones rurales. Ces communes attirent de jeunes ménages grâce à la qualité de l'environnement et au prix plus accessible de l'immobilier et sont bien drainées par le réseau autoroutier. »[24]

Elles sont principalement localisées en Hesbaye, dans le Condroz, la région de la Vesdre, l'est du Brabant wallon et la zone frontalière avec le grand-duché de Luxembourg. « Géographiquement, les communes de ce cluster constituent en quelque sorte une troisième couronne de communes périphériques des grands centres urbains. »[25]

En 1999, le Schéma de développement de l'Espace régional (SDER) exprime les options d'aménagement et de développement durable pour l'ensemble du territoire de la région wallonne. Saint-Léger n'est pas nommément citée dans ce document. Elle jouxte toutefois le « Couloir de développement ou Eurocorridor nord-sud qui relie Bruxelles et Luxembourg et permet de désenclaver l'aire Saar-Lor-Lux »[26] . Le SDER précise à ce sujet : « Un Eurocorridor relie des aires métropolitaines et représente une zone caractérisée par des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau suprarégional et international, pouvant servir d'appui à des dynamiques de développement sur le plan local. Ces zones sont irriguées par des axes majeurs de communication et ont un caractère multimodal. Elles offrent la possibilité de développer en des endroits bien précis, selon les caractéristiques et les potentialités locales, des activités diverses de type industriel, de services, de formation, de tourisme, de valorisation des productions locales, etc. »[27]

En 2013, le Gouvernement wallon propose et met en débat public une révision du Schéma de développement de l'Espace régional. Le nouveau projet, intitulé *Une Vision pour le territoire wallon*, promeut « la mise en place d'un maillage de pôles qui doit permettre un développement équilibré des territoires tant urbains que ruraux »[28]. Saint-Léger n'est pas davantage citée que dans la précédente version du SDER. Dans cette vision renouvelée de la structure spatiale wallonne, la commune est voisine de deux « pôles secondaires » (Virton et Aubange) et d'un

23 Belfius, Finances locales. Typologie « socioéconomique » des communes, août 2007, p.32.
24 Ibidem.
25 Ibidem.
26 Sder.wallonie.be, p.246-247.
27 Idem, p.247.
28 SDER. Une vision pour le territoire, novembre 2013, p.52.

« pôle principal » (Arlon). La cartographie schématique situe Saint-Léger en lisière de l'aire métropolitaine sud de la Wallonie « avec Luxembourg comme pôle métropolitain et Arlon comme pôle wallon »[29].

Dans le chapitre Tourisme du même document, il apparaît que Saint-Léger se situe entre deux « pôles qui disposent d'un capital touristique à amplifier » (Arlon et Virton) et participe au concept « Les forêts de l'Ardenne »[30], par son appartenance au massif forestier de la Forêt Gaumaise.

Ainsi, vue de Wallonie, Saint-Léger est d'abord et avant tout considérée comme une commune résidentielle où s'opère le phénomène de rurbanisation. Elle est toujours vue comme une composante et un bénéficiaire d'un territoire plus large – aire métropolitaine, aire d'influence de pôles secondaires et d'un pôle principal, forêt gaumaise – trop peu importante par elle-même pour qu'on la nomme ou qu'on lui assigne une mission particulière dans le développement régional.

Ces catégorisations multiples et concordantes de Saint-Léger révèlent une commune interstitielle, posée dans une région favorisée de Wallonie, et dont la nature et la vitalité du développement sont avant tout la conséquence heureuse du développement de la région elle-même, mu essentiellement par la métropole luxembourgeoise.

e. Zone de Police

Avec les Communes d'Aubange, Messancy et Musson, Saint-Léger fait partie de la Zone de police du Sud-Luxembourg[31], mise en place au 01.01.2002 comme les cinq autres zones que compte la province de Luxembourg.

Zone de Police	Superficie (km²)	Population 1/1/2016	Densité (hab/km²)
Aubange	45,6	16.646	365,0
Messancy	52,4	8.082	154,2
Musson	34,8	4.482	128,8
Saint-Léger	35,9	3.532	98,4
Total	**168,7**	**32.742**	**194,1**

Le commissariat central est situé à Athus (Aubange), mais il existe aussi trois autres commissariats secondaires, à Messancy, Musson et Saint-Léger, soit un dans chaque commune.

Saint-Léger est la moins peuplée et la moins densément peuplée des quatre communes associées. Elle n'héberge que 10,8% des habitants de l'ensemble de la Zone de police, mais en couvre 21,3% du territoire. Les enjeux sont majoritairement concentrés sur le pôle frontalier d'Aubange.

Le *Rapport annuel 2014 Zone de Police Sud Luxembourg* précise : « Au cours de l'année 2014, les policiers de la zone de police sont allés sur 3655 interventions. 61% des interventions se trouvaient sur la commune d'Aubange, suivi par Messancy avec 21 %, Musson 11% et Saint Léger

29 Idem, pp.64-67.
30 Idem, pp.56-57. Ce concept consiste en « un produit touristique attractif basé sur une image globale facilement identifiable de la forêt et sur une offre touristique structurée. »
31 Il s'agit de la zone 5298.

7%. »[32] La criminalité sur cette zone est en baisse, au point d'atteindre son plus bas niveau depuis 2007.[33] Les principales infractions concernent le vol et l'extorsion, puis la violence contre la propriété.

La répartition des infractions[34] par commune sur la zone de police est assez symptomatique et pourrait presque se comparer au nombre d'habitants. En effet, Aubange engrange 66% des faits, Messancy 20%, Musson 9% et Saint-Léger 5%[35] « La commune de Saint-Léger avec 247 interventions est la plus « calme ». Les types d'interventions y sont par ordre d'importance les personnes, la circulation, les biens et l'environnement. »[36]

Le nombre de dossiers drogue est toutefois passé de 110 en 2003 à 201 en 2014, et 138 saisies ont été effectuées, dont 58 (42%) sur Saint-Léger[37]. Cette augmentation est toutefois moins le reflet de la dégradation d'une situation problématique que de l'insistance mise par les policiers locaux à la sanctionner systématiquement[38].

La contribution financière de la Commune à la Zone de Police s'élève en 2016 à 285.552€, représentant 6% des dépenses à l'ordinaire.

f. Zone de secours

Depuis le 1er janvier 2015 prévaut une nouvelle organisation des services de pompiers. Désormais, à la province de Luxembourg correspond une zone unique de secours, la Zone de Secours Luxembourg, composée de seize « Postes » (anciens « services régionaux d'incendie »).

Officiellement la commune de Saint-Léger est du ressort territorial du « Poste 01 », tout comme les communes d'Arlon, Attert et Martelange, ainsi que pour partie les communes d'Habay, Léglise et Messancy.

Ce poste est basé à Arlon. Il compte une soixantaine d'agents professionnels et une dizaine de pompiers volontaires.

Mais trois autres communes limitrophes de Saint-Léger sont également dotées d'un « Poste » : Étalle, Aubange (Athus) et Virton[39].

Ainsi, selon la règle de l'aide adéquate la plus urgente[40], Saint-Léger est donc potentiellement desservie par quatre « Postes » proches.

Il est à noter qu'en 2014 aucune des 1353 interventions du Service régional d'Incendie d'Arlon ne s'est déroulée sur le territoire de Saint-Léger.

La contribution financière de la Commune à la Zone de Secours s'élève en 2016 à 183.501€, représentant 4% des dépenses à l'ordinaire.

g. Zone médicale

32 Rapport annuel 2014 Zone de Police Sud Luxembourg, p. 37
33 Idem, p. 8.
34 Une infraction est distincte d'une intervention. La 1re est un délit, la 2ème, une sortie du service de Police. Toute intervention ne débouche pas sur un constat d'infraction.
35 Idem, p. 9.
36 Idem, p. 42.
37 Idem, p. 27.
38 Éclairage donné par le chef de Zone de Police (contact téléphonique - 13/09/2016).
39 Ces trois postes forment, avec ceux de Florenville et Arlon, le « Groupement Sud » de la zone de secours Luxembourg.
40 Les interventions se font non pas en fonction d'un ressort territorial mais sur base de l'intervention la plus rapide déterminée par le centre 112 avec l'aide de logiciels imposés par les différents ministères.

L'organisation territoriale des soins de santé en province de Luxembourg est en constante évolution.

- Aucun service n'est implanté sur la commune, mais la population de celle-ci bénéficie de la proximité immédiate des services suivants :
- Un SMUR (*Service mobile d'urgence et de réanimation* - composé de deux véhicules dont une ambulance, destiné à prendre en charge l'aide médicale urgente en-dehors de l'hôpital) basé à l'hôpital Saint-Joseph d'Arlon ;
- Un PIT (*Paramedical Intervention team* - véhicule d'intervention rapide dont l'équipe est composée d'un infirmier spécialisé en soins intensifs et d'un secouriste-ambulancier), basé à la caserne des pompiers de Virton ;
- Un Poste médical de garde (1733) pour les consultations de week-end et de jours fériés, situé à Tintigny[41].

Les pôles voisins d'Arlon et de Virton comptent chacun une clinique, lesquelles constituent l'entité des *Cliniques du Sud Luxembourg* (CSL), gérée par *Vivalia*, Intercommunale unique des Soins de Santé en province de Luxembourg.

L'établissement hospitalier ainsi constitué offre aujourd'hui 403 lits répartis sur les 2 sites et emploie près de 1000 personnes et plus de 150 médecins. L'ensemble des services hospitaliers sont présents à Arlon. À Virton, la Clinique Edmond-Jacques est davantage une polyclinique, dotée de lits agréés en psychiatrie, cardiologie, appareil locomoteur et soins palliatifs.

Le plan *Vivalia 2025* prévoit la construction d'un nouvel établissement hospitalier de pointe à Houdemont, sur la commune d'Habay. Cette évolution majeure dans le paysage des soins de santé en province de Luxembourg conduira à une réduction de l'offre de services hospitaliers à la clinique d'Arlon, mais l'incidence en sera presque nulle pour les habitants de Saint-Léger, vu la proximité pour eux du futur hôpital[42].

Au budget 2016, la participation financière de la Commune à Vivalia prévoit 21.500€ de « cotisation de membre (cotisation AMU) » et 1.500€ de « contribution dans le déficit des hôpitaux publics ». Au compte 2015, les garanties d'emprunt au bénéfice de l'Intercommunale s'élevaient à 60.287,36 €.

Bref, que ce soit pour une hospitalisation en clinique ou une intervention urgente sur place, Saint-Léger apparaît aujourd'hui idéalement située, sans cependant disposer de service spécifique sur son territoire. Et cette situation sera encore plus favorable dans dix ans.

(L'offre locale en prestataires médicaux est traitée dans le chapitre « Territoire humain » du diagnostic).

41 Ce poste dessert également les communes de Florenville, Tintigny, Chiny, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Virton, Saint-Léger, Étalle, Habay et Léglise.

42 Houdemont est à moins de 20km de Saint-Léger. Se posera cependant la question de l'accessibilité en transports en commun de ce nouvel hôpital depuis le territoire communal.

3. Commune

a. **Instances politiques**

Le Conseil communal est composé de treize conseillers.

Ont été élus en 2012 :

- RONGVAUX Alain ;
- LEMPEREUR Philippe ;
- JACOB Monique ;
- SCHOUVELLER Anne ;
- DAELEMAN Christiane ;
- THOMAS Eric ;
- CHAPLIER Joseph ;
- GOBERT Cyrille ;
- PECHON Antoine ;
- GIGI Vinciane ;
- SCHMIT Armand ;
- SOBLET José ;
- LORET Marie-Jeanne.

La majorité actuelle dispose de neuf sièges. La gent féminine est présente à hauteur de 38% dans le Conseil communal. Sept conseillers sont domiciliés à Saint-Léger, quatre à Châtillon et deux à Meix-le-Tige.

Le Collège communal est composé de cinq élus :

- Alain RONGVAUX, Bourgmestre, a pour attributions :
  - Travaux ;
  - Urbanisme et aménagement du Territoire ;
  - Police ;
  - Etat Civil, population ;
  - Distribution et qualité de l'eau ;
  - Logement ;
  - Finances.
- Philippe LEMPEREUR, 1er échevin, a pour attributions :
  - Développement rural
  - Tourisme ;
  - Information ;
  - Patrimoine ;
  - Culture – Loisirs ;
  - Jeunesse ;
  - Affaires économiques ;
  - Forêts – Carrières ;
  - Énergies renouvelables.
- Monique JACOB, 2ème échevine, a pour attributions :
  - Sports et Complexe sportif ;
  - Environnement ;
  - Cultes ;
  - Santé - Hygiène publique ;
  - Entretien des bâtiments ;
  - Cimetières ;
  - Cérémonies et festivités.

- Anne SCHOUVELLER, 3ème échevine, est en charge des services suivants :
  - Enseignement ;
  - Petite enfance ;
  - Accueil extrascolaire ;
  - C.C.A. (Commission Communale de l'Accueil) ;
  - Plaine de vacances d'été ;
  - Agriculture.
- Christiane DAELEMAN préside le CPAS et a pour attributions :
  - Affaires sociales ;
  - 3ème âge ;
  - Crèche.

La gent féminine est présente à hauteur de 60% dans le Collège communal. Le Bourgmestre et deux échevins sont domiciliés à Saint-Léger, une échevine est domiciliée à Châtillon et une autre à Meix-le-Tige.

b. Commissions consultatives

La Commune organise trois commissions consultatives, outre la Commission locale de développement rural, mais deux seulement sont actuellement actives.

Le Conseil communal des enfants, institué en 2002, compte six membres et a plusieurs réalisations à son actif : concours d'illumination de façades, création d'un club de jeux de société, projet de rénovation de plaines de jeux, stages multisports, etc. Il n'a toutefois pas été réuni depuis janvier 2015, faute de moyens humains[43].

La Commission communale d'Accueil (CCA) participe à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) dont le but consiste à améliorer les conditions d'accueil des enfants du maternel et du primaire durant leur temps libre en période scolaire[44]. Elle est composée de représentants du Conseil communal, des établissements scolaires, des familles, des opérateurs d'accueil, de diverses associations. Elle est présidée par l'échevine de la petite enfance et se réunit au moins deux fois par an. La mise en place de ce programme et de cette Commission permet à la Commune de bénéficier d'une subvention pour l'engagement d'un coordinateur Accueil Temps libre (ATL).

Le Conseil consultatif communal des ainés (CCCA), institué en octobre 2013, est composé de 10 membres effectifs, est présidé par la Présidente du CPAS et se réunit tous les 2 mois dans les locaux du CPAS, sauf en juillet et en août. Il est intégré au réseau provincial des aînés et bénéficie ainsi de l'appui du Conseil provincial des aînés. À son actif, on trouve une enquête sur les aspirations et préoccupations des aînés, des conférences, des séances d'information sur des sujets divers et, principalement, « les rendez-vous du vendredi », qui se tiennent deux fois par mois, de novembre à avril, dans les locaux de la bibliothèque, en partenariat avec cette dernière.

Par ailleurs, il existe une Commission agricole communale. Celle-ci se réunit au besoin, souvent à la demande d'un agriculteur afin de déclarer et d'examiner des calamités, dégâts aux cultures, sécheresse. Deux agriculteurs-experts en font partie (D. BILOCQ et G. SKA).

Saint-Léger a donc une pratique déjà ancienne, mais toujours actuelle et variée de la participation et de la consultation de la population. Elle doit toutefois composer avec des ressources limitées pour pourvoir à leur animation régulière.

43 Depuis sa création, c'est un élu qui s'occupe bénévolement de l'animation du Conseil communal des enfants.
44 Programme mieux connu sous la dénomination « accueil extra-scolaire ».

c. Services et personnel communaux

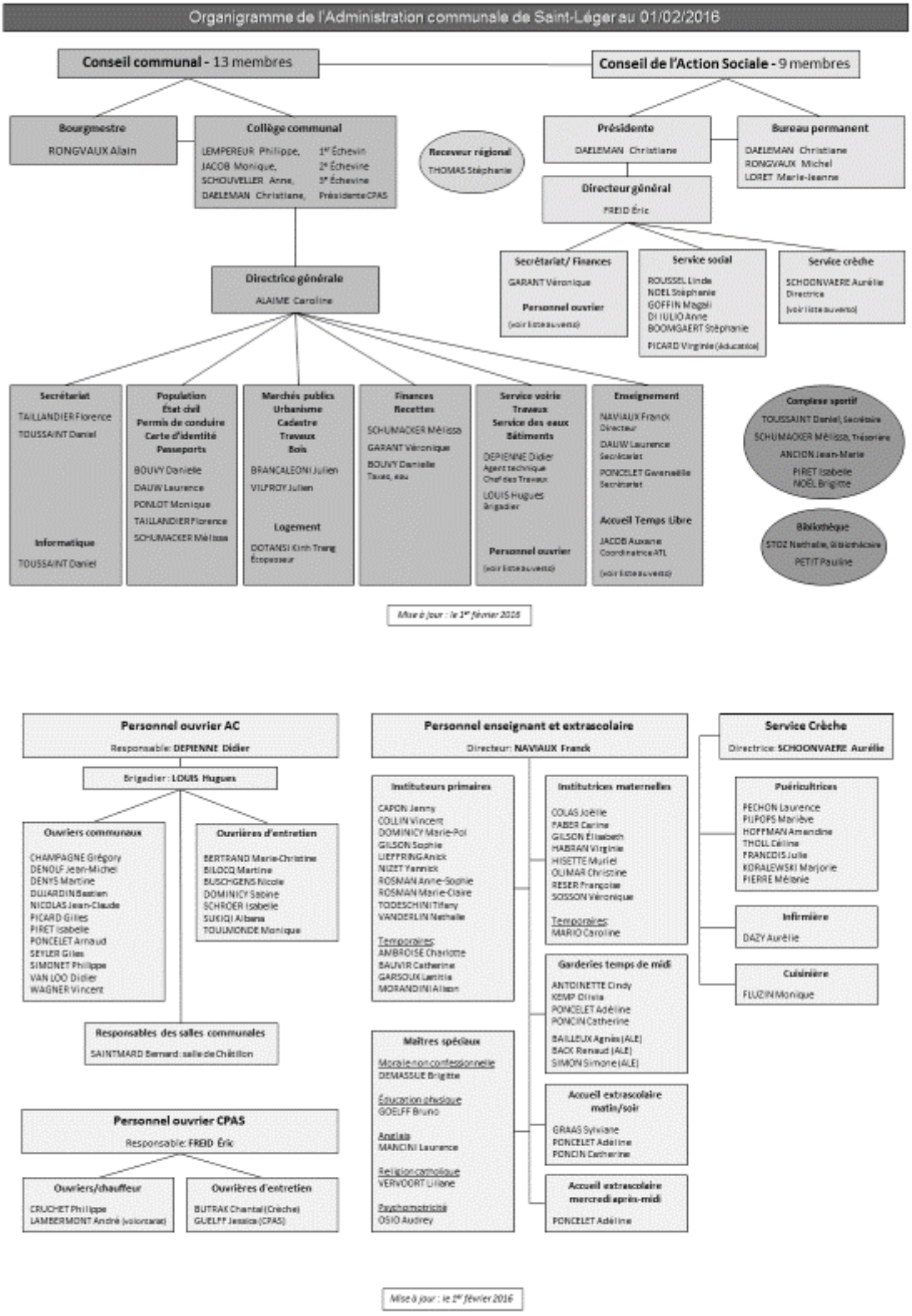

Source : Administration communale

Les deux tableaux ci-avant sont liés, le 2ème détaillant la composition du personnel des services les plus importants.

L'administration communale est composée de six services « internes » placés sous la tutelle de la Directrice générale :

- Secrétariat et Informatique ;
- Population et État civil ;
- Marchés publics, Urbanisme et Logement ;
- Finances et Recettes ;
- Service voirie, Travaux, Service des eaux et Bâtiments ;
- Enseignement et Accueil temps libre.

Ces services se rassemblent en réunion plénière après chaque séance du Conseil communal, dans une logique de dynamique interservices.

Le complexe sportif constitue un service « externe » organisé par la Commune, dans des bâtiments communaux, avec du personnel communal. La Bibliothèque quant à elle est une ASBL autonome, mais que la Commune subventionne.

Par ailleurs le CPAS dispose de services et de personnel en propre :

- Secrétariat et Finances ;
- Service social ;
- Crèche.

L'ensemble de ces services occupe près d'une centaine de personnes différentes, sans considération de durée du temps de travail, ni de statut, ni de l'employeur de chacune. En 2015, la Commune elle-même employait directement 38 personnes, correspondant à 25,62 temps pleins. C'est nécessairement une charge importante dans le budget de la Commune et qui va croissant. Elle a ainsi augmenté de près de 17% en cinq ans, passant de 1.372.000€ à 1.603.000€.

La Commune dispose donc de tous les services qu'elle est tenue d'organiser pour servir sa population, entretenir son patrimoine, gérer sainement son personnel et ses finances. Mais il apparaît qu'elle a choisi d'engager une action volontariste dans plusieurs domaines, toujours au service de sa population.

En matière de culture, elle soutient financièrement, par un régime de subvention, une bibliothèque non communale, logée dans un bâtiment annexe à la Maison communale, qui emploie deux personnes. Depuis 2014, la dotation de la Commune à la Bibliothèque s'élève annuellement à 10.500€. 15% de la population environ fréquentent cette dernière.

En matière de sports et loisirs, elle concentre son action sur le Complexe sportif[45] qui occupe la zone de loisirs de Conchibois, est composé d'un hall multisports (deux salles et un espace cafétéria) et d'une zone de baignade. Cinq membres du personnel communal sont affectés à ce complexe, mais certains travaillent également pour d'autres services communaux.

En 2015, 20 clubs différents ont occupé les deux salles pour un total de 1911 heures. La même année, l'intervention communale s'est élevée à 18.000€. La Commune a en outre alloué un subside de 42.800€ au Centre sportif et y a consenti un investissement extraordinaire (pose de rideaux) pour un montant de 3.136,32 €.

En matière d'enseignement et d'accueil temps libre, Saint-Léger organise une école communale fondamentale sur trois lieux d'implantation, comportant chacun une section maternelle et une section primaire. Cette école emploie un directeur, quatorze instituteurs primaires, neuf institutrices maternelles et cinq maîtres spéciaux.

45 Le site communal parle d'un « Complexe sportif et culturel – Centre culturel », mais on ne voit pas à quelle réalité renvoie la deuxième partie de l'intitulé.

La Commune développe également un programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) qui gère l'accueil des enfants du maternel et du primaire durant leur temps libre en période scolaire. Les activités sont organisées dans les quatre implantations scolaires[46] de la commune. Elles sont accessibles aux enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires de Saint-Léger, libre et communale, et/ou qui résident sur le territoire communal. Le service emploie quatre personnes, dont une coordinatrice coordinateur Accueil Temps libre (poste subventionné).

Le CPAS de Saint-Léger gère une crèche, sise à Meix-le-Tige, d'une capacité de 24 places. Elle emploie une directrice, 7 puéricultrices, une infirmière et une cuisinière.

En matière d'énergie et de logement, la Commune emploie un « éco-passeur » à temps partiel[47] depuis 2014[48]. Ce service est en grande partie à usage interne – cadastre énergétique des bâtiments communaux, inventaire des bâtiments et logements inoccupés – mais il est aussi destiné à donner de l'information à la population sur les primes et aides disponibles en matière d'énergie, sur la procédure PEB, sur l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il a enregistré 19 demandes de citoyens en 2015.

Ce tour d'horizon des services spécifiques organisés par la Commune pour sa population fait apparaître un axe d'investissement majeur « jeunesse, loisirs et sports » et, dans une moindre mesure, « culture et énergie ». La Commune est ainsi en phase avec les principales caractéristiques du développement de son territoire : une démographie en croissance élevée, une population majoritairement jeune, une fonction résidentielle toujours plus affirmée. Il est symptomatique qu'elle n'organise pas de service de développement économique ou commercial, ou de service ou infrastructure spécifique pour les aînés.

d. Finances communales

Budget

Le budget 2016 de la Commune se présente ainsi :

A. Exercice propre[49]

	Ordinaire	Extraordinaire
Recettes	5.053.340,63	521.794,00
Dépenses	5.052.607,19	2.676.170,00
Résultat	**Boni 733,44**	**déficit 2.164.376,00**

46 Sur les 3 implantations d'enseignement communal et sur l'implantation d'enseignement libre de Saint-Léger.
47 L'écopasseur partage son temps de travail entre trois Communes : Messancy (2 jours), Saint-Léger (1,5 jour) et Musson (1,5 jour).
48 Poste créé dans le cadre du programme « alliance emploi-environnement ».
49 L'exercice propre concerne exclusivement les recettes et dépenses de l'exercice considéré.

B. Exercice général[50]

	Ordinaire	Extraordinaire
Recettes	6.055.275,21	2.691.170,01
Dépenses	5.828.594,63	2.691.170,01
Résultat	**boni 226.680,58**	**boni 0**

Entre 2012 et 2016, le budget ordinaire à l'exercice général a crû en dépenses de plus de 20%, mais en recettes de 7,4%.

Année	Dépenses	Recettes
2012	4.812.343,18 €	5.665.816,72 €
2013	4.900.669,30 €	5.733.994,53 €
2014	5.211.354,25 €	6.100.404,58 €
2015	5.421.858,20 €	6.133.101,57 €
2016	5.802.847,19 €	6.083.703,23 €
Evolution (%) 2012-2016	20,6	7,4

C'est le poste « fonctionnement » qui connaît la hausse la plus forte.

Evolution des dépenses 2012-2016	
Personnel	16,81%
Fonctionnement	33,22%
Transferts	16,96%
Dette	17,95%
Prélèvements	-6,50%

Dépenses et recettes ordinaires

À l'ordinaire, les dépenses du budget (exercice propre) se ventilent ainsi :

- le fonctionnement : 37%
- le personnel : 32%
- les dépenses de transfert : 23%
- la dette : 5%
- les prélèvements : 3%

50 L'exercice général tient compte des résultats de l'exercice propre, des exercices antérieurs et des prélèvements sur fonds de réserves

Voici un aperçu de quelques dépenses ordinaires importantes au sein de ces postes :

- éclairage public 42.000 € (1%)
- subsides aux sociétés 99.290 € (2%)
- chauffage, électricité 86.000 € (2%)
- intervention Service régional Incendie 183.501 € (4%)
- zone de police 285.552 € (6%)
- collecte Immondices 294.800 € (6%)
- intervention CPAS 340.000 € (7%)
- entretien de voiries 433.700 € (9%)

À ces dépenses courantes s'ajoutent 750.000€ prélevés chaque année pour alimenter le budget extraordinaire (équivalant à 13% du total général des dépenses).

Quant aux recettes, elles sont ventilées entre les postes suivants :

- Prestations 20%
- Transferts 78%
- Dette 2%

Voici un aperçu de quelques recettes ordinaires importantes au sein de ces postes :

- Carrière 242.500 € (5%)
- Frontaliers 631.425 € (12%)
- Fonds des Communes 1.459.953 € (29%)
- Impôts des personnes physiques 452.965 € (9%)
- Précompte immobilier 441.848 € (9%)
- Enlèvements des immondices 305.000 € (6%)

Il apparaît ainsi que, même si l'activité économique est peu développée sur le territoire de Saint-Léger, une société au moins – Les Sablières Lannoy[51] – contribue de manière conséquente aux rentrées financières de la Commune. Or l'avenir de cette société est en partie suspendu à sa capacité d'extension future.

Il apparaît également que le nombre élevé de travailleurs frontaliers assure à la Commune des rentrées substantielles par le biais du Fonds de compensation, aussi appelé *Fonds Reynders*, qui compense le manque à gagner sur la perception de l'IPP, puisque les frontaliers paient en majorité leurs impôts au Grand-Duché de Luxembourg. Ce fonds a été revalorisé en 2015, passant de 15 millions€ à 30 millions€ et est désormais indexé.

51 Le terrain sur lequel est située la carrière est propriété communale. La société Lannoy jouit d'une concession. De là les rentrées financières pour la Commune.

Les rentrées procurées par la forêt sont également substantielles, mais fluctuantes.

Rentrées financières liées à la forêt			
Années	Chasse	Ventes de bois	Total
2010	€ 34.309,40	€ 204.649,25	€ 238.958,65
2011	€ 35.514,72	€ 262.978,98	€ 298.493,70
2012	€ 36.712,12	€ 330.796,16	€ 367.508,28
2013	€ 25.139,04	€ 518.265,88	€ 543.404,92
2014	€ 35.990,08	€ 362.782,19	€ 398.772,27
2015	€ 32.247,67	€ 435.271,85	€ 467.519,52
2016	€ 33.874,54	Actualisation ?	
Total	€ 233.787,57	€ 2.114.744,31	€ 2.314.657,34
Moyenne annuelle	€ 33.398,22	€ 352.457,39	€ 385.776,22

Source : Administration communale

En règle générale, les locations de chasse rapportent environ 33.400€ par an à la Commune. Le montant des ventes de bois oscille quant à lui de 200.000€ à plus de 500.000€, avec une moyenne établie à 352.500€ sur les années considérées.

L'examen du budget extraordinaire 2016 livre quelques enseignements utiles sur la vision politique communale à plus longue échéance.

Liste des principaux travaux extraordinaires prévus pour 2016			
Objet	Prévision de dépense	Montants prévus par fonds de réserve	Montants prévus par subsides
Aménagement Maison Turbang	654.000,00	588.000,00	66 000,00
Modernisation voiries intérieures Meix-le-Tige 2010-2012	15.000,00	15.000,00	
Transformation - Cercle Châtillon/Maison des jeunes + auteurs de projet	668.520,00	518.520,00	150.000,00
Aménagement - Les Champs Vignettes et rue du Stade - Auteur de projet	654.000,00	654.000,00	
Réhabilitation de l'égouttage à divers endroits	1.025,00	1.025,00	
Achat gendarmerie et aménagement logement (2 appts) gendarmerie - auteur de projet	272.500,00	103.500,00	169.000,00
Réhabilitation ancien presbytère	228.000,00	107.206,00	120. 794,00
Réhabilitation égouttage et endoscopie (Meix-le-Tige et Lotissement " Les Forgettes")	16.150,00	16.150,00	
Abribus Châtillon	2.000,00	2.000,00	
Démantèlement des barrages de castors (sur le ruisseau de Lagland)	25.000,00	25.000,00	
Remplacement châssis "Crèche Pas à Pas"	6.000,00		6.000,00

Réfection garage CPAS	10.000,00		10.000,00
Aménagement placette "Pré des Seigneurs Meix-le-Tige"	50.000,00	50.000,00	
Achat compteurs d'eau	25.000,00	25.000,00	
Travaux d'entretien Centre Sportif	40.000,00	40.000,00	
Achat de terrain forestier	20.000,00	20.000,00	
Achat œuvre d'art (Gouverneur)	2.000,00	2.000,00	
Total	**2.689.195,00**	**2.167.401,00**	**335.000,00**
%		***80,60***	***12,40***

Source : Administration communale

La Commune effectue l'essentiel de ses investissements sur fonds propres. La part des subsides ne couvrira en effet que 12,4% des dépenses prévues en 2016.

Parmi ces dépenses, une des plus onéreuses et des moins subsidiées concerne l'aménagement de la Maison Turbang en vue d'accueillir des espaces de travail partagé. La Commune démontre ainsi toute l'importance qu'elle accorde à attirer et développer de l'activité économique sur son territoire, avec ses moyens propres.

Elle entend aussi répondre à la problématique de la rareté du logement, en acquérant l'ancienne gendarmerie pour y aménager deux logements, et rencontrer les besoins de la partie jeune de sa population, en réaménageant complètement l'ancien Cercle paroissial de Châtillon abritant le Club des Jeunes.

Son endettement demeure faible, même si sa part va croissant dans le budget communal, et son pouvoir d'emprunt est élevé. Mais c'est une voie qu'elle ne privilégie pas, car elle amène des charges importantes à l'ordinaire. Elle préfère donc abonder et mobiliser ses fonds de réserve.

Bref, Saint-Léger est une Commune au budget ordinaire en équilibre, faiblement endettée, pourvue de réserves, qui tire un parti financier important de l'exploitation de son sol (sablières, forêt) et plus important encore de la présence massive de travailleurs frontaliers sur son territoire. L'avenir de ses rentrées est garanti du côté des travailleurs frontaliers, mais beaucoup moins du côté de l'exploitation de la sablière.

Elle engage en outre actuellement de nombreuses dépenses qui valoriseront son patrimoine immobilier tout en rencontrant les besoins de son développement et de sa population.

La Commune dispose donc indéniablement des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses politiques et de son Programme communal de développement rural.

e. Soutien aux associations

Au budget ordinaire 2016, il est prévu que 2% des dépenses consisteront en « subsides aux sociétés ». Parmi celles-ci figurent les sociétés et projets intercommunaux, mais aussi nombre d'associations locales.

Bénéficieront ainsi d'un soutien financier communal divers clubs sportifs, associations culturelles et de loisirs (bibliothèque, fanfare, harmonie, Cercle de recherche et d'histoire, Cercle horticole), opérateurs touristiques (syndicats d'initiative), mouvement de jeunesse (Patro), structures d'aide et d'accueil (Croix-Rouge, Baby-service, Les Iris).

Certaines structures aidées ne sont pas situées sur le territoire de Saint-Léger, telle la Maison du Pain (Centre d'accueil pour femmes, à Virton) et le Musée gaumais (Virton).

Le montant de l'aide varie de 100€ jusqu'à 42.500€. Généralement il s'agit d'une intervention dans les frais de fonctionnement, plus rarement d'un subside exceptionnel.

La Commune manifeste par-là l'importance qu'elle accorde à la vie associative locale, tous secteurs confondus, ainsi qu'à certaines institutions à connotation sociale ou culturelle.

f. Taxes communales

Libellé
Taxe sur la délivrance de permis de lotir
Taxe sur la délivrance de documents administratifs
Prestations communales techniques en général
Taxe pour la construction d'égouts
Taxe de remboursement distribution d'eau
Taxe sur l'enlèvement des immondices et résidus ménagers
Versages sauvages immondices
Taxe sur immeubles reliés ou reliables au réseau égouts
Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres, columbarium
Taxe sur la délivrance de récipients pour résidus ménagers
Taxe sur dépôts de mitraille, véhicules usagés, abandonnés
Taxe sur les chalets de vacances d'agrément, caravanes
Taxes sur les secondes résidences
Taxe sur les immeubles inoccupés, inachevés, les taudis
Taxes en matière d'armes
Taxe sur les écrits publicitaires

Source : Administration communale

g. Primes communales

Deux primes sont accordées par la Commune.

La 1re concerne la création d'hébergements touristiques de terroir.

Cette prime est réservée aux initiatives privées bénéficiant de la reconnaissance du Commissariat Général au Tourisme. Elle s'élève à 350€ par bâtiment pour les gîtes ruraux, les gîtes à la ferme, les maisons d'hôtes et les maisons d'hôtes à la ferme et à 125€ par bâtiment pour les chambres d'hôtes et chambres d'hôtes à la ferme, pour autant que le coût des travaux soit supérieur à 10.000€ HTVA.

La 2ème concerne l'acquisition, la construction ou la réhabilitation d'un logement. Elle s'élève à 450€ indexables annuellement, en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation du Royaume, et est accessible à condition d'être propriétaire de la seule habitation pour laquelle est demandée la prime.

Décidées toutes deux au 1er trimestre 2015, il est trop tôt pour apprécier leur impact.

Il est en tout cas indicatif des orientations politiques de la Commune que les deux primes communales en vigueur visent, l'une, le développement résidentiel de la commune, l'autre, son développement touristique.

h. Communication & Information

La Commune édite et distribue trimestriellement un Bulletin communal d'une vingtaine de pages, comportant les rubriques suivantes :

- le mot du Bourgmestre ;
- Vie communale ;
- Environnement ;
- Vie sociale ;
- Vie culturelle ;
- Vie sportive ;
- Vie touristique ;
- Petite enfance, jeunesse et enseignement ;
- Nos joies, nos peines ;
- Chronique léodégarienne.

Il comporte deux niveaux de publicité. La Commune elle-même promeut les manifestations de grande ampleur qui se déroulent sur son territoire (événement sportif, rassemblement de voitures anciennes, etc.). Les entreprises et indépendants peuvent insérer une publicité – payante – pour leurs activités ou services uniquement en deuxième et dernière pages.

La Commune dispose également d'un site Internet : http://www.saint-leger.be/, qui expose les rubriques principales suivantes :

- Administration ;
- Infos pratiques ;
- Vie économique ;
- Tourisme ;
- Culture, loisirs, sports ;
- Agenda ;
- Liens.

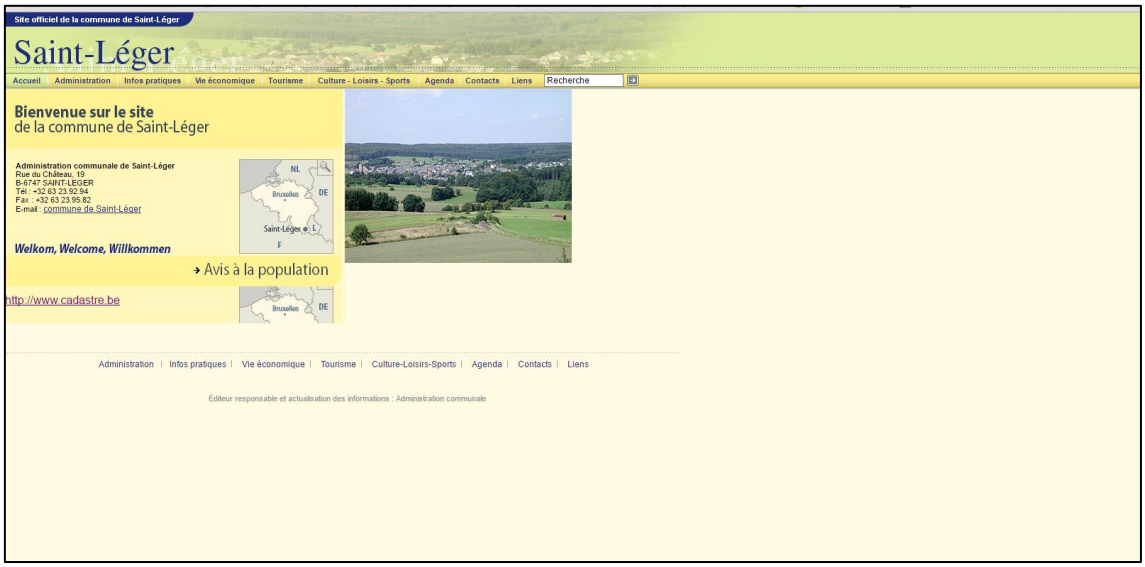

Il est d'un usage simple et pratique. Quelques documents seulement sont téléchargeables (règlements, demandes de subside).

La rubrique *Vie économique* contient un répertoire des commerces, des entreprises ainsi que des tenants des professions libérales.

La rubrique *Culture-Loisirs-sports* renseigne le syndicat d'initiative et le complexe sportif, mais pas la Bibliothèque.

La rubrique *Tourisme* renseigne le Syndicat d'initiative, montre en quelques vignettes les trois villages, renseigne promenades et éléments patrimoniaux, et donne accès aux sites des gîtes et chambres d'hôtes du territoire.

La rubrique *Agenda* propose, mois par mois, les rendez-vous organisés par des associations locales.

La rubrique *Liens* est un fourre-tout qui renvoie indifféremment vers, par exemple, la Bibliothèque et l'AFSCA.

D'une manière générale les illustrations sont rarissimes et le texte est réduit à une information brève et pratique. Il n'y a pas à proprement parler d'actualités. Il a essentiellement une fonction d'annuaire, qui ne nécessite que très peu de travail de mise à jour.

Ce site est appelé à évoluer notablement dans un avenir proche : il sera conçu pour être plus plaisant à l'œil et davantage centré sur les différents profils, besoins et centres d'intérêt des visiteurs[52].

Le CPAS de Saint-Léger met en ligne son propre site Internet : http://cpassaint-leger.be/

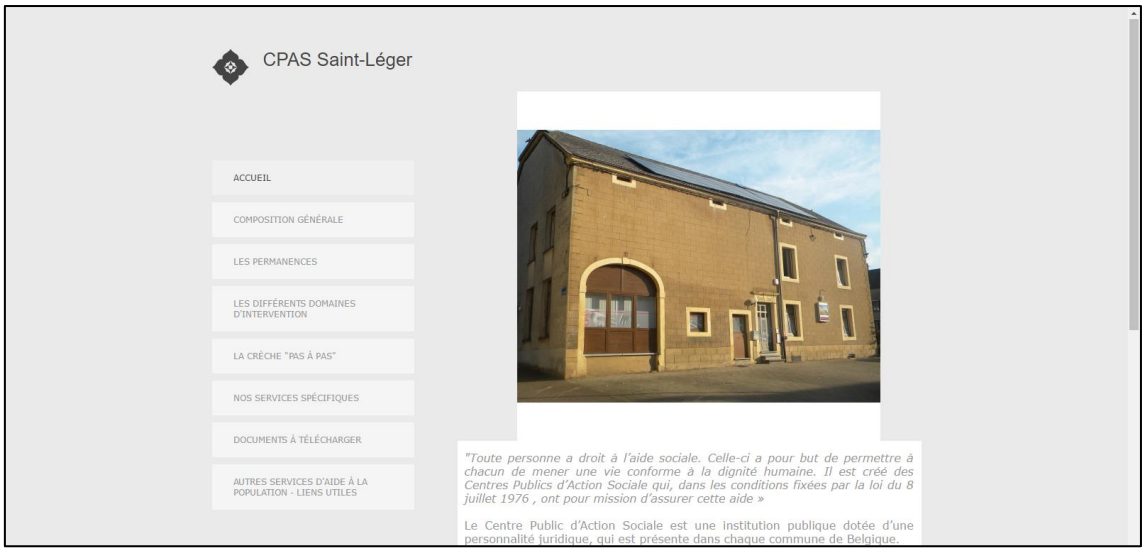

Y sont présentés de manière simple et claire les missions et la composition, les domaines d'intervention et les services spécifiques du CPAS. Une liste de liens vers des services d'aide à la population apparaît très pratique. Quelques documents sont téléchargeables.

i. Marketing territorial

Bulletin communal, sites Internet de la Commune et du CPAS ont avant tout une fonction utilitaire, qu'ils remplissent correctement. Leur cible unique, ce sont les habitants de Saint-Léger. Ils ne sont aucunement conçus comme des outils de promotion territoriale.

Sur le Web, d'autres acteurs locaux vantent et vendent Saint-Léger à un public élargi.

Le Syndicat d'initiative dispose ainsi de son propre site : http://sisaintleger.be/. Très récemment renouvelé, fort illustré, accrocheur, il renseigne un agenda, des adresses utiles et des activités

52 La nouvelle version du site Internet communal a été mise en ligne début 2018.

du territoire. Il gère également, de manière dynamique, la page Facebook « Syndicat d'initiative Saint-Léger en Gaume ».

La Bibliothèque communale s'est dotée de la panoplie complète des outils de communication Internet : site - http://www.bibliotheque-saint-leger.be/ -, blog et page Facebook. Elle y rend compte de ses collections et ses activités, mais propose aussi nombre d'informations précises sur l'histoire locale.

Deux sites, créés par les propriétaires d'hébergement du terroir, présentent également Saint-Léger, principalement ses atours touristiques :

- www.isachri.be – chambres d'hôtes à saint-Léger ;
- www.gites-saint-leger.be – gîtes à Saint-Léger.

L'association « Les Saint-Léger de France et d'ailleurs » réserve une page à Saint-Léger-en-Gaume : http://www.stleger.info/bienvenue.htm. C'est indéniablement le plus complet des sites consacrés au territoire, rendant compte de sa localisation, son histoire, sa démographie, son patrimoine, naturel et bâti, ses activités associatives, proposant nombre de liens et de photos de lieux. Mais il souffre d'une présentation datée et s'inscrit fortement dans le registre de la relation d'amitié.

Les sites de la Maison du Tourisme de Gaume comme du Parc naturel de Gaume, ils ne renvoient qu'au site de la Commune de Saint-Léger pour découvrir celle-ci.

Désormais il existe également une page Facebook et un blog attachés à l'Opération de Développement rural, gérés par la FRW : http://www.odr-saint-leger.info.

Tous ces outils témoignent, localement, d'une connaissance, d'une conscience et d'une fierté des atouts du territoire en matière de patrimoine, nature et histoire. Mais ces multiples émetteurs n'entretiennent visiblement entre eux aucune coordination et tous délivrent, finalement, les mêmes informations. Il en naît une impression de discours en boucle, auquel manqueraient une cible et un objectif. À Saint-Léger, le « marketing territorial », conçu comme « l'effort collectif de valorisation et d'adaptation des territoires à des marchés concurrentiels pour influencer, en leur faveur, le comportement des publics visés par une offre dont la valeur perçue est durablement supérieure à celles des concurrents »[53], est balbutiant.

53 http://www.marketing-territorial.org/page-5608177.html.

4. Transcommunalité

L'action transcommunale de la Commune s'accomplit à des échelles de territoire et selon des modalités d'investissement différents.

a. Appartenance à des zones pluricommunales de service

Saint-Léger fait partie de la Zone de Police du Sud-Luxembourg, de la Zone de Secours Luxembourg, et de l'aire du Poste médical de garde de Tintigny.

Ce sont là des « appartenances de droit », pareilles à l'appartenance à un arrondissement administratif et à un arrondissement judiciaire, qui ne façonnent en aucune manière une identité territoriale.

b. Participation à des sociétés intercommunales

Intercommunales	*Nombre de représentants communaux*
AIVE	5
AIVE Secteur Valorisation et Propreté	5
Idelux	5
Idelux Finances	5
Idelux Projets publics	5
VIVALIA	5
Interlux	5
Sofilux	5
ORES Assets	4

Saint-Léger est affiliée à neuf sociétés intercommunales de la province de Luxembourg dont cinq font partie du groupe Idelux-AIVE. Elle est membre également de Ores assets, association intercommunale d'échelle wallonne[54].

La Commune participe ainsi du développement de ces sociétés et bénéficie en retour d'un accès privilégié aux soins hospitaliers (Vivalia), aux services d'étude, équipement et financement économiques (Idelux), d'aménagement d'infrastructures de nature publique (Idelux Projets publics), de ramassage et tri des déchets (AIVE secteur Valorisation et Propreté), de gestion des eaux et eaux usées (AIVE), de distribution d'électricité et de gaz (INTERLUX, SOFILUX, ORES Assets).

Elle bénéficie également de la perception de dividendes.

Ces affiliations sont de nature utilitariste et n'engagent aucun projet de territoire.

54 Ores Assets regroupe 197 Communes ainsi qu'un partenaire privé, aux fins d'assurer l'accès à l'électricité, au gaz naturel et à l'éclairage public communal.

c. Inscription dans un territoire de projet

Saint-Léger participe de manière volontaire à trois projets de territoire transcommunaux, de nature et de portée différentes, et à un projet de coopération transfrontalière.

Elle est tout d'abord partie prenante, depuis 2002[55], du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

Elle est ensuite membre de la Maison du Tourisme de Gaume, laquelle couvre l'ensemble du territoire gaumais. Saint-Léger bénéficie par là d'une dynamique sectorielle (promotion touristique) qui se déploie sur un territoire cohérent, d'identité générale forte. Saint-Léger y est représentée par son 1er échevin.

Elle est enfin partenaire du Parc naturel de Gaume. Celui-ci est une construction récente. Sa reconnaissance par le Gouvernement wallon date de 2015. Il couvre le territoire de neuf communes : Aubange (section de Rachecourt), Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton.

Source : www.png.be

« Un Parc Naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. »[56]

Le Parc naturel de Gaume porte un projet de territoire transsectoriel, inscrit dans son Plan de gestion. Pour le mettre en œuvre, il dispose de financements, d'une direction, d'une équipe de chargés de mission et d'une « Maison du Parc » - située dans le Château de Rossignol (commune de Tintigny).

Les axes du projet du Parc sont les suivants :

- valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines ;
- améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages ;
- faire circuler l'information, coordonner les initiatives, fédérer certaines actions ;
- transmettre aux jeunes la possibilité de vivre et de travailler en Gaume, par le biais d'outils de production et de la transmission des savoir-faire de notre région ;

55 A l'origine, il s'agissait du Contrat de Rivière du Ton.
56 Définition donnée par le décret qui régit la création des parcs naturels en Région wallonne.

- aider les porteurs de projets dans leurs démarches, mutualiser les moyens, les conseils ;
- sensibiliser le public aux différentes richesses naturelles, culturelles… de notre région.

Chacun de ces axes peut être traduit en actions pertinentes sur le territoire de Saint-Léger.

Un Parc, c'est clairement « Un projet de territoire où chacun a un rôle à jouer »[57]. Le Collège communal de Saint-Léger s'était fortement impliqué dans la phase de création. La Commune y est désormais représentée par son 1er échevin. La question est de savoir quel rôle actif Saint-Léger entend jouer dans ce projet et quel bénéfice concret, sous forme d'action, elle retirera de son investissement.

Le Parc naturel de Gaume pourra aussi mobiliser l'expérience de deux projets *Leader*+ et *Leader* conduits sur les communes de Étalle, Meix-devant-Virton et Tintigny entre 2002 et 2014 sous l'appellation *Cuestas*, ainsi que les moyens alloués à un nouveau projet *Leader* mené cette fois sur l'ensemble du territoire du Parc, récemment devenu également un « Groupe d'Action Locale » (GAL)[58].

Ce GAL entreprendra sur l'ensemble d'un territoire identique à celui du Parc naturel les quatre projets suivants :

- *Agrinew* : mise à disposition de parcelles restaurées à de jeunes agriculteurs et mise en place d'une ferme expérimentale ;
- *Diversi'Gaume* : création de nouvelles filières agricoles et piscicoles (élargissement de la coopérative fermière de la Gaume créée par le GAL et création de nouveaux outils telle une légumerie) ;
- *Gaume énergie* : projets publics et privés, recherche de solutions pour le stockage de l'énergie, optimalisation des systèmes de régulation de chauffage dans les bâtiments publics ;
- *Créart'Gaume* : soutien professionnel aux créations artistiques.

Dans un tout autre registre, on mentionnera également pour mémoire l'inscription de Saint-Léger dans l'Association transfrontalière du Pôle européen de développement.

Pour contrer les effets de la crise du bassin minier et sidérurgique qui avaient transformé en désert industriel le « triangle Athus-Longwy-Rodange », Belgique, France et Grand-Duché de Luxembourg avaient enclenché en 1985, avec l'aide de l'Europe, un programme de revitalisation industrielle de cette zone intitulé *Pôle européen de Développement*. Du côté belge, étaient partenaires les Communes de Musson, Messancy, Aubange et Saint-Léger. En dix ans virent le jour un parc international d'activités, une société transfrontalière de capital-risque et un Collège européen de technologie.

Dix ans plus tard naquit l'Association transfrontalière du Pôle européen de développement, englobant 25 communes (123.000 habitants), dotée d'une structure de gestion et d'une charte définissant ses objectifs politiques. Elle a pour but de *constituer un lieu de concertation et de débat entre tous les acteurs publics ou privés concernés en vue de définir une politique commune d'aménagement du territoire des collectivités locales, notamment dans les champs d'action de l'urbanisme, de l'environnement, du tourisme, et en accompagnement d'actions culturelles*[59].

Mais cette structure n'a plus de président ni de ressources depuis 2006. Une tentative de relance de l'association en juin 2015 associant l'ensemble des partenaires concernés a échoué.

57 www.png.be
58 Reconnaissance par le Gouvernement wallon en date du 14/07/2016.
59 http://www.agape-ped.org/les-territoires/agglomerations-transfrontalieres/pole-europeen-de-developpement

Si le bilan du PED est considéré comme positif (développement d'infrastructures, reconversion des friches, création de l'AGAPE, etc.), il ne dispose plus de portage politique. Les efforts du gouvernement Luxembourgeois se sont déplacés vers l'agglomération d'Esch-sur-Alzette, vaste projet de reconversion de ce territoire anciennement industriel en pôle universitaire et tertiaire.[60]

Bref, en trente ans, l'axe de la coopération transcommunale de Saint-Léger s'est déplacé du terrain de la reconversion économique industrielle et de la collaboration transfrontalière, au sud, vers le terrain du développement rural et touristique ainsi que de la préservation de l'environnement naturel avec une inscription de plus en plus marquée dans le terroir gaumais, à l'ouest.

Même si les territoires du Parc naturel de Gaume et de la Maison du Tourisme de Gaume ne se superposent pas exactement[61], l'identité partielle d'appellation contribue à renforcer le concept territorial « Gaume » et à en rendre plus facile la promotion.

60 http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/territoires/agglomerations-transfrontalieres/pole-europeen-de-longwy-0/pole-europeen-de-developpement-de-longwy-2/

61 La Commune de Chiny est membre de la MdT, pas du PNG.

Territoire politique - actualisation 2018

Histoire

Sur impulsion communale, les sarcophages mérovingiens découverts à Saint-Léger, devenus propriété du SPW, vont être mis en valeur, en 2018, dans le cœur historique du village (cour du château), à quelques pas de leur lieu d'origine. La Commune se charge pour sa part de leur « hébergement », dans un ancien garage transformé à cet effet, grâce à un subside de 25.000€ accordé par le Fonds d'impulsion de la Province de Luxembourg.

Géographie administrative et typologie

Territoire	Population totale 1/1/2017	Densité 2017 (hab/km²)	Indice de richesse revenus 2015	Taux de chômage janvier 2018	Part des frontaliers dans la pop. active
Saint-Léger	3.565	99,4	114	6,1%	46,9
Arr. d'Arlon	61.899	195,1	112	9,1%	54,1
Arr. de Virton	53.500	69,4	100	8,6%	31,8
Arlon	29.585	249,4	118	9,7%	51,2
Aubange	16.856	369,7	93	10,3%	57,5
Messancy	8.153	155,5	121	6,9%	57,3
Etalle	5.785	74,1	115	6,1%	42,8
Musson	4.508	129,5	99	8,5%	46,6
Virton	11.381	120,4	95	11,3%	24.9

Les dernières données statistiques disponibles confirment en tous points l'analyse initiale.

La Commune d'Etalle débute l'élaboration de son PCDR. Ce sont donc à présent 3 Communes voisines de Saint-Léger (Etalle, Musson, Virton) qui se sont inscrites dans une Opération de Développement rural, à des stades d'avancement différents.

Commune

La nouvelle version du site Internet communal a été mise en ligne en ce début d'année 2018.

Cadre de contrainte & Initiatives

1. Territoire & orientation politique du développement

En quoi le territoire, par ses caractéristiques propres, circonscrit-il l'action politique de la Commune ?

Trois éléments majeurs sont ici à prendre en compte.

Premièrement, la petite taille de la commune, en superficie comme en population, l'empêche d'accéder au statut de pôle, même secondaire, dans sa région. Espace transit et tampon entre trois pôles – Virton, Arlon et Aubange –, Saint-Léger ne pèse pas par elle-même sur le destin de cette région. Elle est en fait toujours insérée, considérée dans des ensembles plus grands (arrondissements administratif et judiciaire, zones de Police et de Secours, Parc naturel et GAL, Maison du tourisme), au sein desquels elle n'a pas un poids prépondérant. Elle doit dès lors en permanence composer avec plus grand, plus fort et plus nombreux qu'elle. Le développement de certaines fonctions polarisantes, tel le commerce, lui est en outre difficilement accessible. Mais à l'inverse, sa population profite de l'existence de ces fonctions à faible distance.

Deuxièmement, elle est géographiquement positionnée de manière telle, dans l'aire métropolitaine luxembourgeoise, qu'elle ne saurait échapper au phénomène de résidentialisation et « rurbanisation » appuyées de son territoire, et aux évolutions qu'il entraîne (croissance démographique, pression foncière et immobilière, besoins d'une population jeune).

Troisièmement, malgré la hauteur et la qualité de gestion de son budget, elle ne saurait avoir tous les moyens, humains et financiers, de ses ambitions ou des desideratas des différentes catégories de sa population. Nécessairement certains axes de développement, certains services sont privilégiés.

2. Initiatives d'orientation politique

Quels dispositifs la Commune, des acteurs locaux ou extra-locaux, mettent-ils en place pour orienter politiquement le développement Saint-Léger ?

Les initiatives posées par la Commune pour peser sur l'orientation de son développement sont multiples.

Elle a créé divers Services « facultatifs », comme la Bibliothèque et le Complexe sportif. Elle a activé les programmes « Alliance-emploi-environnement » et « Coordination locale pour l'enfance ». Elle organise un enseignement fondamental et une crèche.

Elle s'est investie dans la création du Parc naturel de Gaume et la création d'un Groupe d'Action Locale sur le même territoire.

Elle a instauré de sa propre initiative plusieurs Commissions consultatives.

Elle a mis en place un régime d'aides pour la création de logements touristiques et l'acquisition-rénovation de logements.

Elle met en œuvre un plan d'ancrage du logement.

Elle s'engage dans une Programme communal de Développement rural.

Nombre de ces investissements et engagements sont très récents. Il est donc impossible d'en évaluer les résultats.

Par contre elle n'a pas décidé de s'engager dans la confection d'un Plan Stratégique transversal[62] (PST) et consacre peu de moyens à sa communication[63].

Il n'existe pas, sur le territoire communal, d'autre acteur capable de peser politiquement sur l'orientation du développement local.

62 Le Programme stratégique transversal communal (PST) est une démarche destinée à aider les communes à progresser dans le sens d'une gouvernance moderne en développant une culture de la planification et de l'évaluation. Le PST doit permettre à chaque commune de se doter d'une vision globale, qui sera ensuite déclinée en objectifs stratégiques et opérationnels et enfin en actions. Le tout est réuni en un document unique et évolutif qui guide l'action communale tout au long de la législature.

63 Elle a depuis lors mis en ligne un nouveau site Internet.

Synthèse analytique

1. AFOM

Secteur	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Histoire	– Pans d'histoire intéressants ; – Existence d'un Cercle d'Histoire local (collections) ; – Quelques éléments patrimoniaux préservés, entretenus, à découvrir ; – Découverte récente de deux sarcophages ; – Bâtiments patrimoniaux disponibles.	– Traces réduites ; – Exploitation et communication faibles ; – Cercle d'histoire local anémique.	– L'exposition des-sarcophages ; – Projet de restauration, exploitation de bâtiments patrimoniaux.	– Étiolement de la connaissance de l'histoire locale par un renouvellement démographique accéléré.
Géographie	– Positionnement favorable entre 3 pôles, dans l'aire métropolitaine grand-ducale ; – Inscription en Gaume (tourisme) ; – Proximité et connexion directe à l'Eurocorridor ; – Proximité de services de secours et médicaux (hôpitaux) ; – Territoire tranquille (délinquance, accidents).	– Positionnement, identité partagés (Arlon ou Virton ?) ; – Effet étouffoir des pôles voisins et du Grand-Duché (entreprises, commerces) ; – Fonction et identité résidentielles du territoire ; « rurbanisation » du territoire.	– Identité plus forte par l'arrimage au PNG ; – Vivalia 2025 : nouvel hôpital de pointe à un jet de pierre ; – Deux communes voisines en PCDR.	

Secteur	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Commune	– Finances communales saines, endettement réduit, ressources variées et garanties ; – Nombreux projets à l'extraordinaire ; – Existence de primes communales ; – Services communaux nombreux, en phase avec le profil et les besoins de la population (enfance) ; – Expérience en participation de la population (commissions).	– Croissance de la charge financière du personnel et des frais de fonctionnement ; – Outils de communication mal connectés ; – Absence de dimension « marketing territorial » ; – Conseil communal des enfants en déshérence.		– Pression croissante sur les finances communales ; – Avenir des rentrées financières liées à la sablière.
Transcommunalité	– Affiliation aux sociétés intercommunales : dividendes et services ; – Inscription dans le Parc naturel, le GAL et la Maison du Tourisme de Gaume.	– Extinction de la dynamique PED.	– Déclinaison locale des actions du PNG et du GAL.	

2. Enjeux de développement[64]

Un enjeu, c'est d'abord une question : que sommes-nous d'accord de vouloir ensemble ? Il faut donc lire les enjeux énoncés ci-après comme autant de questions ouvertes par le diagnostic.

Un premier enjeu concerne la relation que le territoire – la Commune, des opérateurs privés, les habitants – veut entretenir avec son histoire passée. Veut-on montrer davantage les racines historiques du territoire, inviter une population jeune et en fort renouvellement à s'y intéresser, ou préfère-t-on ancrer le territoire dans une modernité cosmopolite et quasi-métropolitaine ?

Un deuxième enjeu touche à l'identité et à l'image du territoire. Veut-on insister sur une appartenance à la Gaume, s'assimiler ainsi davantage à une région touristique, bucolique et gastronomique, ou préfère-t-on vivre discrètement et confortablement à l'intersection de plusieurs régions, en tirant le meilleur parti possible de chacune d'entre elles, mais avec, en rançon, une image lisse ?

Un troisième enjeu concerne les différents leviers – Budget, Services, Commissions – dont dispose la Commune pour orienter le développement de son territoire. De multiples choix sont faits, vers l'enfance, la culture, le tourisme, les loisirs, l'énergie, l'économie. Mais sont-ils tous cohérents et bien articulés entre eux ? Peut-on renforcer, améliorer leur « productivité » ? Comment ? La place existe-t-elle encore pour des options supplémentaires ? Peut-elle tout mener de front, dans la durée et dans la profondeur ? Et, plus généralement, tous les besoins sont-ils pris en considération ?

L'ultime enjeu concerne un possible effort d'investissement en stratégie de communication. Les outils actuels de communication seront-ils encore appropriés, dans leur nature, leur contenu, leur complémentarité, à l'image que l'on voudra diffuser du territoire, au public que l'on voudra atteindre ?

En toile de fond de ces enjeux est posée une question existentielle : Saint-Léger se satisfait-elle de son statut de « commune résidentielle en zone rurale transfrontalière », socialement et économiquement privilégiée, ou entend-elle aussi jouer d'autres cartes de développement, autrement plus personnelles et exigeantes ?

64 Sont seuls énoncés ici des enjeux de développement issus de l'analyse diagnostique, non encore partagés avec la population ou ses représentants.

TERRITOIRE PHYSIQUE

Cette partie du diagnostic socio-économique est consacrée à l'examen du cadre géographique et environnemental de la commune, de la manière avec laquelle le territoire est habité et utilisé et enfin de l'exploitation de ses ressources naturelles et des impacts environnementaux.

Description & analyse

1. Cadre géographique et environnemental

a. Contexte géologique et pédologique

La Lorraine à laquelle appartient la commune de Saint-Léger est la seule région géologique datant de l'ère secondaire - plus précisément du Jurassique - en Belgique.

Cette origine lui confère un profil très particulier, constitué d'une succession de trois cuestas[65], toutes orientées à peu près sur l'axe ouest-est et avec leur front situé au nord.

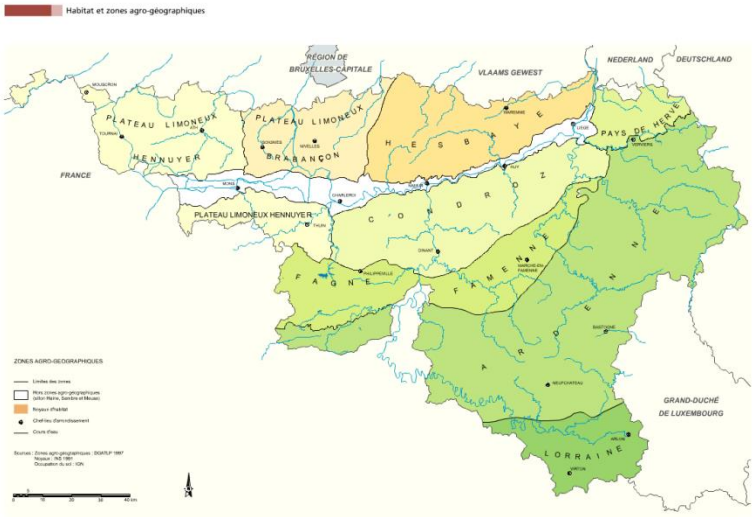

65 La nature contrastée des roches sédimentaires de la Lorraine, tantôt argileuse, tantôt sableuse et leur inclinaison est à l'origine de l'érosion différentielle qui a donné naissance à ce relief si caractéristique des cuestas. Celles-ci présentent un relief asymétrique : une pente raide, le « front » composé de roches plus dures et une pente douce, le « revers ».

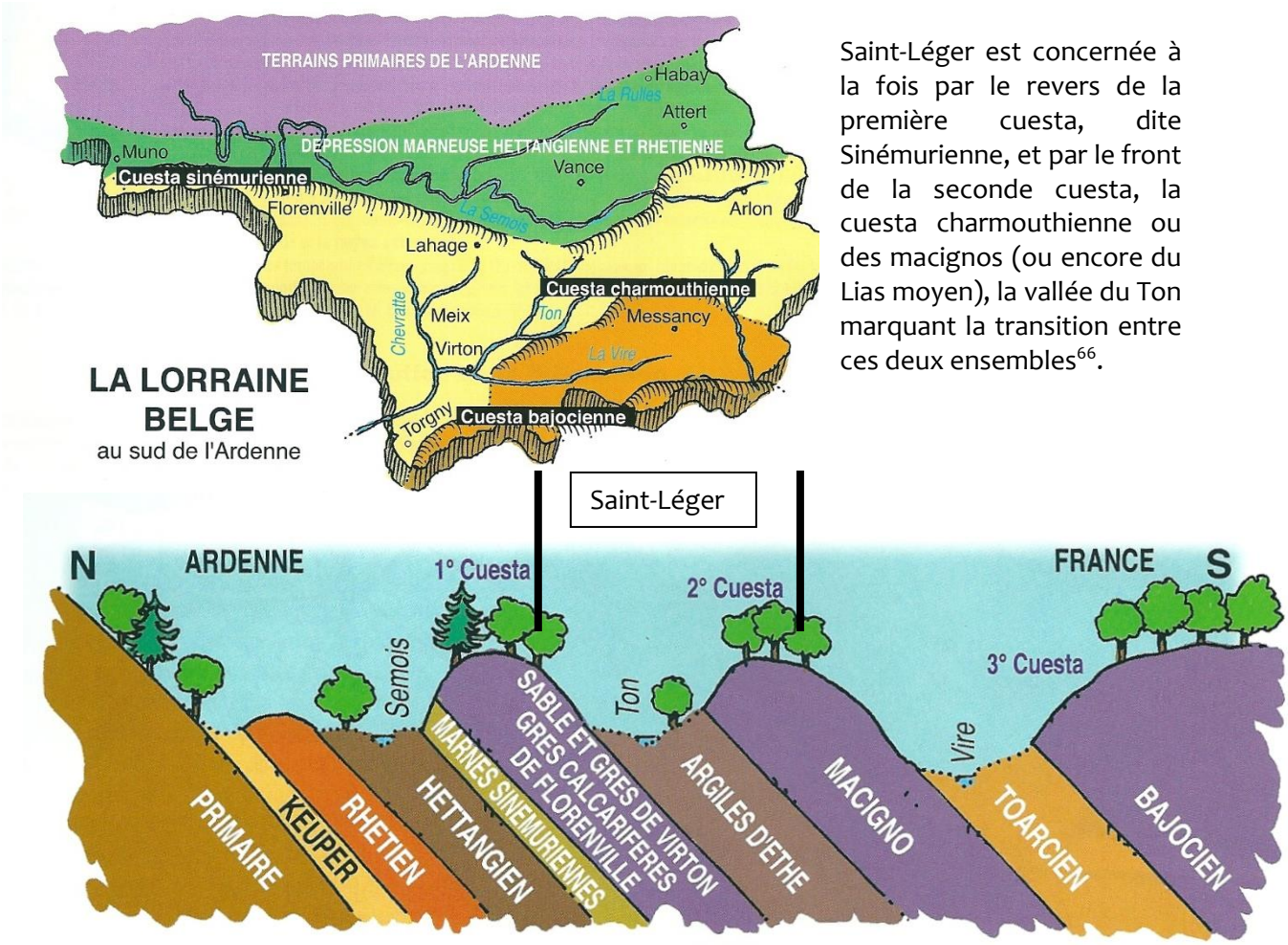

Saint-Léger est concernée à la fois par le revers de la première cuesta, dite Sinémurienne, et par le front de la seconde cuesta, la cuesta charmouthienne ou des macignos (ou encore du Lias moyen), la vallée du Ton marquant la transition entre ces deux ensembles[66].

La carte géologique ci-dessous montre la limite assez nette, orientée NE-SO, entre le sous-sol d'origine sinémurienne – tons jaunes – et celui d'origine charmouthienne – tons bleus.

Saint-Léger et Châtillon sont concernés par le sous-sol d'origine sinémurienne (sables et grés) tandis que Meix-le-Tige se trouve sur une assise Charmouthienne (macignos).

La cuesta sinémurienne, la plus septentrionale, qui borde le flanc sud de l'Ardenne, a son sous-sol composé d'une alternance de bancs de sables et de grès calcaire dit « de Florenville ». Elle concerne la moitié nord de la commune, au nord du Ton.

La cuesta charmouthienne est la deuxième en descendant vers le sud. Elle longe la vallée du Ton et est formée d'un grès à ciment argilo-calcaire, compact et assez dur, un peu micacé. Cette cuesta est relativement peu visible dans le paysage. Elle concerne la partie sud-est de la commune.

66 La troisième cuesta, la cuesta bajocienne, qui ne concerne pas Saint-Léger, est essentiellement composée de calcaire. C'est la cuesta la plus élevée et la plus marquée dans le paysage. Longée à son pied par la Vire, elle suit à peu près la frontière française. C'est à sa base qu'on trouvait la « minette », une roche riche en fer phosphaté dont les couches les plus importantes ont été exploitées au Grand-duché de Luxembourg
Ce relief en cuestas du pourtour du Bassin parisien continue de l'autre côté de la frontière : ce sont les côtes de Meuse, les côtes de Moselle… qui, elles, sont orientées nord-sud.

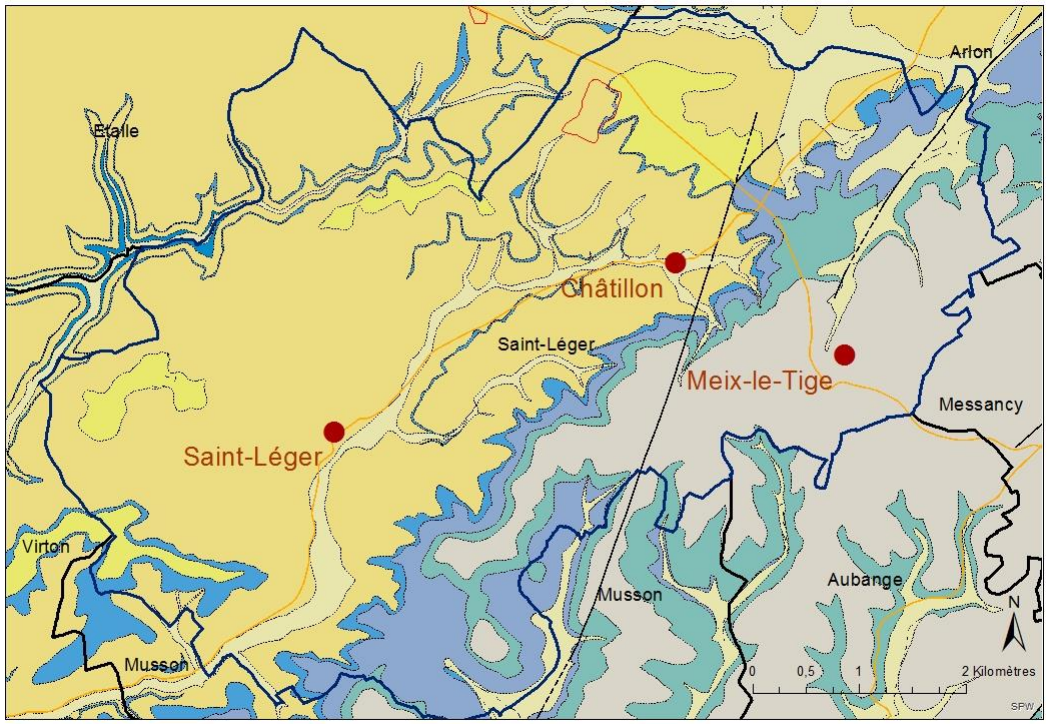

Tout comme la géologie (sous-sol) à laquelle elle est liée, la nature du sol (pédologie) de la commune présente deux visages bien distincts ainsi que le représente la carte ci-dessous :

- La partie de la commune au nord du Ton comporte des sols sableux à sablo-limoneux, comme toute la région lorraine située au sud de la Semois et au nord du Ton (en rose sur la carte ci-dessous).

  Ces sols se sont constitués par désagrégation des grès et sables du Sinémurien avec un dépôt de limon éolien. Les sols de la région de Florenville sont sablo-limoneux mais si l'on remonte la Semois vers Arlon (et donc vers Saint-Léger), les sols deviennent de plus en plus sableux et pauvres.

  C'est pourquoi ils sont davantage propices à la forêt qu'à l'agriculture. Ceci explique la forte couverture boisée de la partie communale au nord du Ton. La carrière Lannoy exploite ce sable au nord de la commune.

  Ces sables vont jusqu'à former de véritables dunes de sable blanc au niveau du camp militaire de Lagland. Ils ont été protégés de l'érosion par une carapace ferrugineuse très résistante.

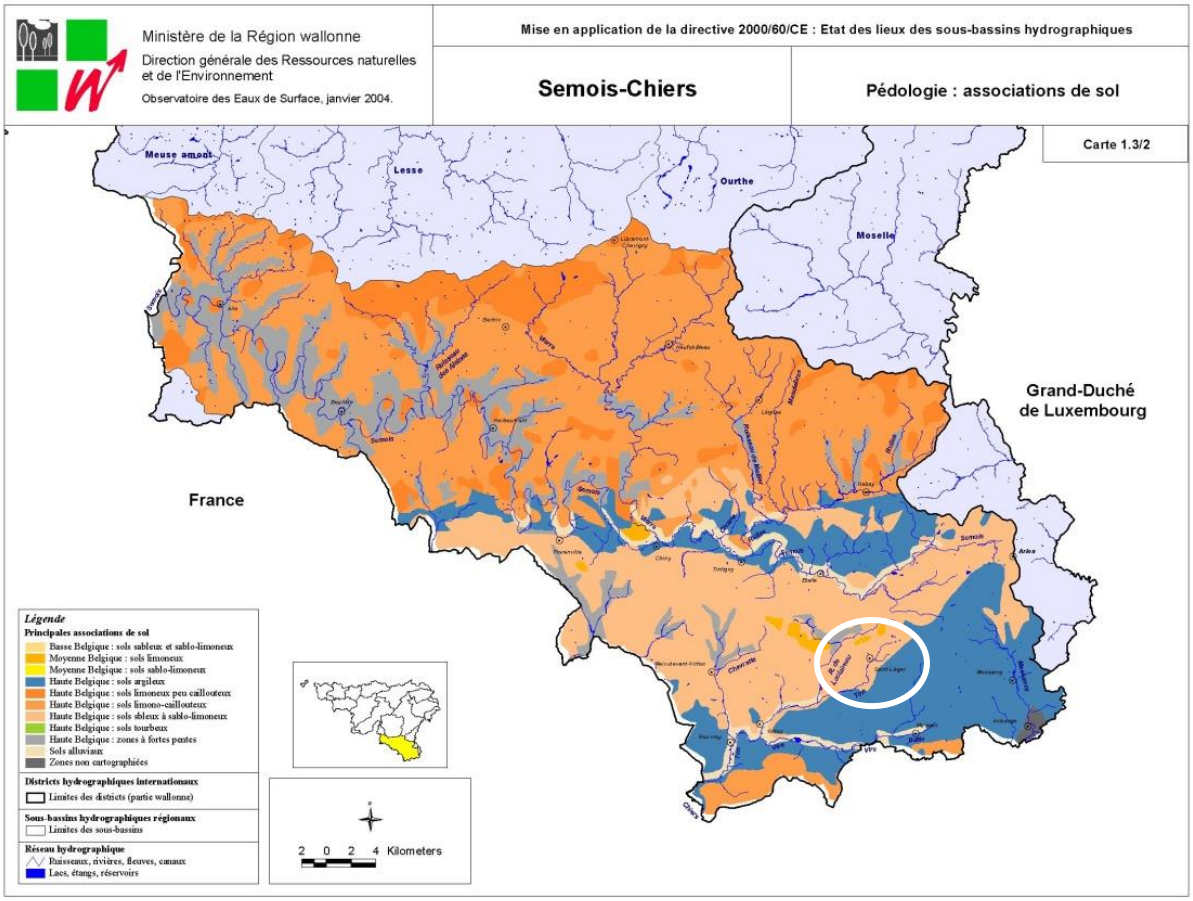

– Au sud du Ton, les sols se font plus argileux (en bleu sur la carte ci-avant). Ces terrains sont essentiellement dévolus à la prairie et l'élevage à cause de la lourdeur des terres qui se prête mal à la culture.

  Un paysage ouvert occupe cette partie de la Lorraine belge et de nombreux villages s'y sont implantés, dont Meix-le-Tige.

Les villages de Saint-Léger et Châtillon, situés en bordure de la zone d'origine sinémurienne, sont donc majoritairement entourés de terrains comprenant une composante sableuse. Meix-le-Tige, pour sa part, sur l'assise charmouthienne, est au centre de terrains à base limoneuse et argileuse.

b. Relief et géomorphologie

L'altitude de la commune varie de 235m, là où le Ton quitte le territoire au sud, à environ 400m au nord-est du territoire, à la frontière avec les communes d'Arlon et Messancy.

Comme indiqué précédemment, le relief des cuestas caractérise la Lorraine belge et donc la commune de Saint-Léger. Le Ton qui s'écoule entre le revers de la cuesta sinémurienne et le front de la cuesta bajocienne, de direction NE-SO, imprime véritablement sa marque au territoire. Prenant sa source au nord de Châtillon, il a vu le développement de ce village et de Saint-Léger le long de son cours. C'est aussi le long de celui-ci, là où le relief est plus sage, que se faufile la N82 entre Arlon et Virton.

La tête de bassin du Ton forme en quelque sorte un amphithéâtre s'ouvrant vers le sud. Au nord-est et à l'est, il est surplombé d'un « plateau » sur lequel s'est implanté Meix-le-Tige. Entre la vallée et ce plateau, on relève un relief de terrassettes, avec des ruptures parfois marquées. Ce relief a rendu compliqué le développement de voiries importantes à cet endroit : aucune voirie carrossable n'existe entre celle reliant Meix-le-Tige à Rachecourt au nord et celle reliant Saint-Léger à Mussy-la-Ville au sud. Les principaux flux (déplacements) au sein de la commune sont donc orientés NE-SO.

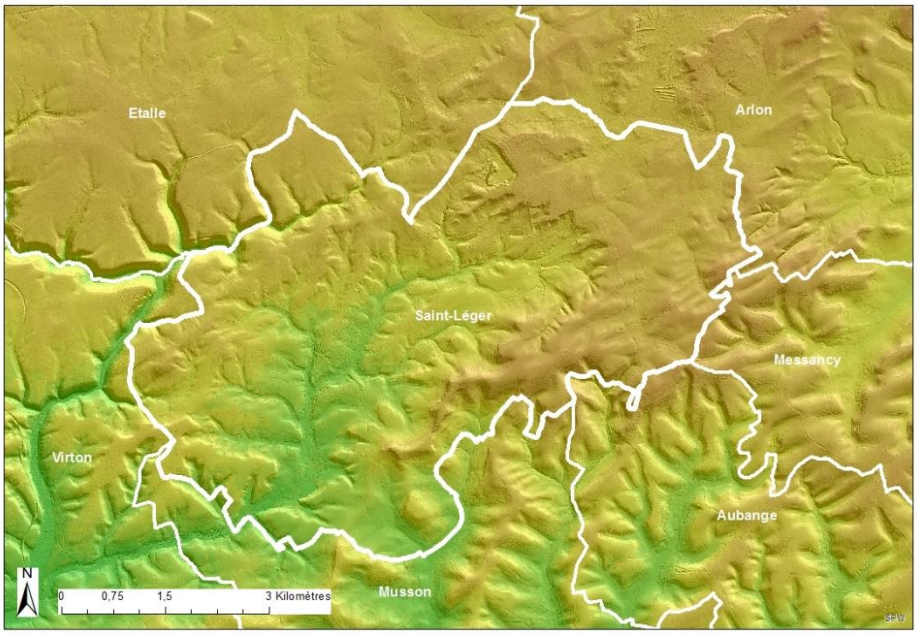

Outre le Ton, la Rouge Eau, ruisseau forestier bordant le flanc nord-ouest du territoire, imprime elle aussi sa marque dans le paysage en y creusant un sillon assez profond.

c. Hydrologie

Le réseau hydrographique de la Lorraine belge est relativement dense. On y distingue 3 sous-bassins hydrographiques principaux : au nord-ouest, le sous-bassin de la Semois (bassin fluvial de la Meuse) ; au sud, le sous-bassin de la Chiers (Meuse également) et à l'est, le bassin de la Sûre (bassin du Rhin).

Saint-Léger est uniquement concernée par le bassin fluvial de la Meuse et par deux sous-bassins :

- la Semois au nord aux alentours de Meix-le-Tige ;
- la Chiers pour le reste de la commune. Cette rivière de direction est-ouest, qui coule principalement en France, reçoit les eaux du Ton et de la Vire, ses principaux affluent et sous-affluent gaumais, ces derniers longeant vers l'ouest les cuestas respectivement charmouthienne et bajocienne.

De manière plus précise, la commune de Saint-Léger est concernée par 4 masses d'eau de surface[67] :

- Pour le sous-bassin de la Semois, la masse d'eau « Semois Vieille Rivière » (SC08R), dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau ci-après. Cela concerne le ruisseau de Lagland et quelques rus affluents au nord du territoire, aux environs de Meix-le-Tige. Cours d'eau non navigable de catégorie 3 sur la commune, il rejoint la Semois via la « Vieille Rivière » à hauteur de Chantemelle ;

- Pour le sous-bassin de la Chiers :

  - Masse d'eau du Ton (SC02R). Affluent direct de la Chiers[68], il prend sa source à Châtillon, sur la commune de Saint-Léger. Ses principaux affluents sont la Vire[69] et la Chevratte[70]. Comme indiqué ailleurs, il imprime véritablement sa marque sur la commune de Saint-Léger. Il s'y écoule entre le revers de la cuesta sinémurienne et le front de la cuesta chamouthienne. Il irrigue à la fois Châtillon et Saint-Léger. Son principal affluent sur le territoire communal est le ruisseau de Wachet (3ème catégorie).

    Le Ton est un cours d'eau non navigable de 2ème catégorie durant sa traversée de la commune (sauf à proximité de sa source où il est de 3ème catégorie).

  - Masse d'eau du Ruisseau de Laclaireau (SC01R). Ce ruisseau se jette dans le Ton au nord d'Ethe, sur la commune de Virton. Saint-Léger est concernée par son affluent, La Rouge Eau, ruisseau forestier plus ou moins parallèle au Ton, au nord-ouest de la Commune. Elle prend sa source sur Saint-Léger à proximité de la carrière Lannoy. Elle est de 2ème catégorie ;

67 Pour mémoire, la masse d'eau « Messancy » (SC04R) déborde très légèrement sur la commune, à l'extrémité nord-est de celle-ci, près de Meix-le-Tige. Aucun ruisseau n'est toutefois concerné puisqu'ils prennent leur source plus en aval, vers Habergy ou Udange (Messancy).

68 Le confluent se trouve peu après Écouviez, à la frontière franco-belge.

69 Le confluent se situe en bordure ouest du village de Saint-Mard (Virton).

70 Le confluent se trouve au niveau de Dampicourt (Rouvroy)

- Masse d'eau « Batte et Vire » (SC05R). Sur Saint-Léger, cette masse concerne quelques têtes de cours d'eau situés sur le Flanc sud-est de la commune (Rau le Pyre, Rau de Willancourt, Rau des Brivaux). Ils rejoindront la Batte et la Vire sur la commune de Musson pour se jeter ensuite dans le Ton près de Virton.

Délimitation, typologie et caractérisation des masses d'eau de surface du territoire							
code	cours d'eau	longueur (km)	superficie (km2)	région naturelle	pente	taille bassin versant	masse d'eau transfrontalière
SC01R	Ruisseau de Laclaireau	21,4	39,6	Lorraine belge	forte	petit	non
SC02R	Ton	19,8	89,6	Lorraine belge	moyenne	petit	non
SC03R	Chevratte	25,4	57,9	Lorraine belge	forte	petit	non
SC05R	Batte et Vire	24,1	70,1	Lorraine belge	forte	petit	oui
SC06R	Ton, Vire, Chiers	28	70,1	Lorraine belge	moyenne	moyen	oui
SC07R	Marche, Soye	35,2	73,7	Lorraine belge	forte	petit	oui
SC08R	Semois Vieille Rivière	52,4	125,7	Lorraine belge	moyenne	petit	non
SC015R	Civanne	9,4	13,6	Ardenne	forte	petit	non
SC016R	Breuvanne	9,2	17,4	Lorraine belge	moyenne	petit	non
SC023R	Semois, Rulles	53,4	107,4	Lorraine belge	moyenne	moyen	non
SC024R	Ruisseau de Tamigean	9,2	13,1	Ardenne	forte	petit	non
SC028R	Semois	67,8	105,2	Ardenne	moyenne	moyen	non
SC038R	Chiers	1,9	13,6	Lorraine belge	forte	moyen	oui
SC039R	Thonne	3,6	7,3	Lorraine belge	forte	petit	oui

Source : DGRNE Observatoire des eaux de surface

Les risques d'inondation ne sont pas importants sur la commune. La carte de l'aléa d'inondation (voir carte « zones de contraintes et de risques » en annexe) ne montre en effet que des zones d'aléa faible et très faible, à l'exception de quelques têtes de cours d'eau en aléa moyen ou élevé mais où les problèmes ne sont/seraient donc que très ponctuels (aux sources du Ton et du ruisseau de Lagland principalement).

La commune de Saint-Léger est concernée par deux masses d'eau souterraine liées à l'aquifère des grès du Jurassique : la masse du Lias inférieur – Sinémurien – district de la Meuse (RWM092) et la masse du Lias supérieur - Domérien (RWM093).

La frontière entre les deux correspond aux limites géologiques décrites précédemment. C'est dans la première qu'est captée l'eau de distribution de Saint-Léger ainsi que l'eau de l'usine Valvert située sur la commune d'Etalle.

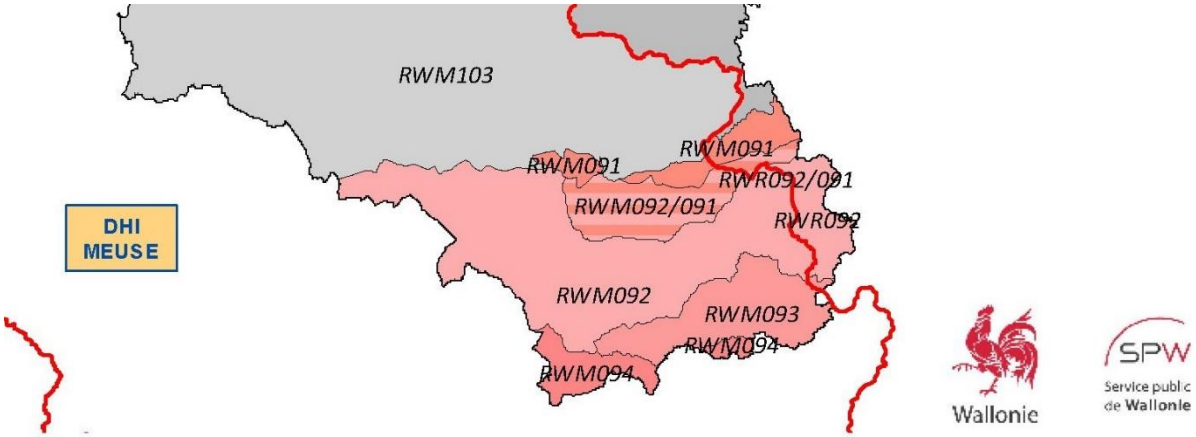

Les aquifères jurassiques sont exploités à environ 55% ce qui permet une gestion à long terme de ces ressources en eaux souterraines.

Les masses d'eaux souterraines concernant Saint-Léger sont en bon état comme le montre la carte ci-dessous.

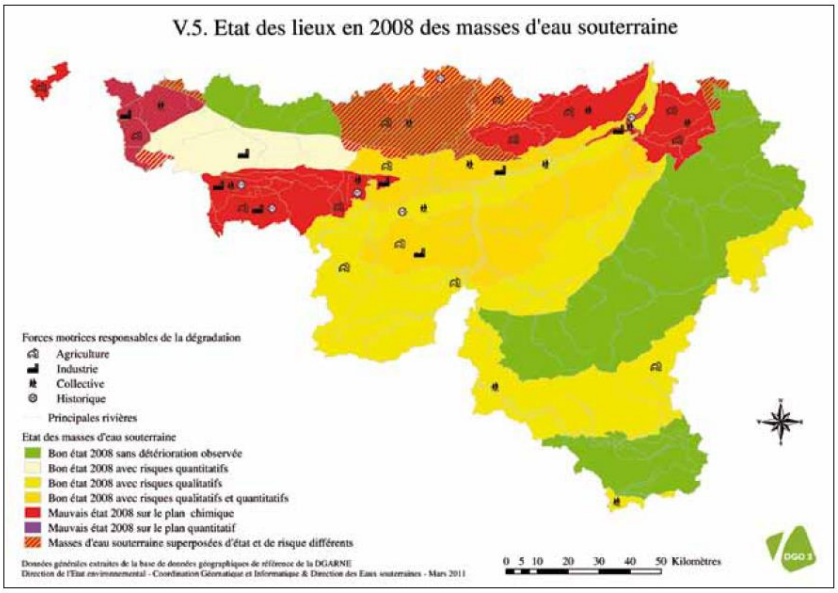

De manière plus précise, elles sont chacune en bon état chimique, en bon état quantitatif, en bon état global et ne présentent aucun paramètre déclassant (sources : fiches de caractérisation des masses d'eau concernées, SPW, octobre 2015).

La présence d'une eau de qualité n'est pas valorisée spécifiquement à Saint-Léger, si ce n'est au niveau des loisirs, par le lac de Conchibois et son pavillon bleu.

d. Superficie et occupation du sol

La superficie de la commune de Saint-Léger est de 3.586 Ha. Il s'agit d'une commune de (très) petite taille, sa surface étant trois fois moindre que la moyenne des communes de la province de Luxembourg (10.090 ha) et plus de deux fois moindre que la moyenne des communes de l'arrondissement de Virton (7.712 ha).

Selon le cadastre (2015), la forêt est l'affectation principale du sol avec 50,2% du territoire communal. Les terres affectées à l'agriculture suivent avec 32,6%. Saint-Léger se situe dans la moyenne de son arrondissement pour l'affectation forestière et légèrement en deçà pour l'affectation agricole.

Avec près de 94% du territoire non bâti, taux à peine supérieur à ceux de l'arrondissement et de la province, Saint-Léger présente un visage éminemment rural.

	Commune	Arrondissement	Province	Région wallonne
Total des parcelles non bâties	93,72%	92,90%	92,56%	86,83%
Agriculture	*32,57%*	*37,67%*	*40,40%*	*50,47%*
Forêt	*50,21%*	*50,34%*	*46,42%*	*29,39%*
Total des parcelles bâties	3,79%	3,43%	3,60%	8,26%
Superficie cadastrée	97,51%	96,33%	96,16%	95,10%
Superficie non cadastrée	2,49%	3,67%	3,84%	4,90%

Source : Statbel, 2016, calcul Territoires

Même si le chiffre reste faible aujourd'hui (3,79% du territoire), la surface occupée par le bâti a véritablement explosé au cours des dernières décennies : + 14,7% depuis 2005, +52% depuis 1995, +121% depuis 1985. Bien que ce phénomène soit général dans l'arrondissement (+105% depuis 1985) et la province (+ 91,5% depuis 1985), il est plus marqué à Saint-Léger. Il faut évidemment faire ici le lien avec l'évolution démographique qu'a connue et connait encore Saint-Léger.

Cette évolution s'est surtout faite au détriment de la zone agricole, plus que de la zone forestière.

La carte d'occupation du sol ci-dessous montre que la forêt se concentre essentiellement sur le flanc nord-ouest et le nord de la commune, où elle forme un massif quasi-continu sur le revers de la cuesta sinémurienne, là où les sols majoritairement pauvres et sableux n'ont pas permis le développement de l'agriculture. Ce massif boisé se poursuit vers le sud, entre les villages de Saint-Léger et Châtillon.

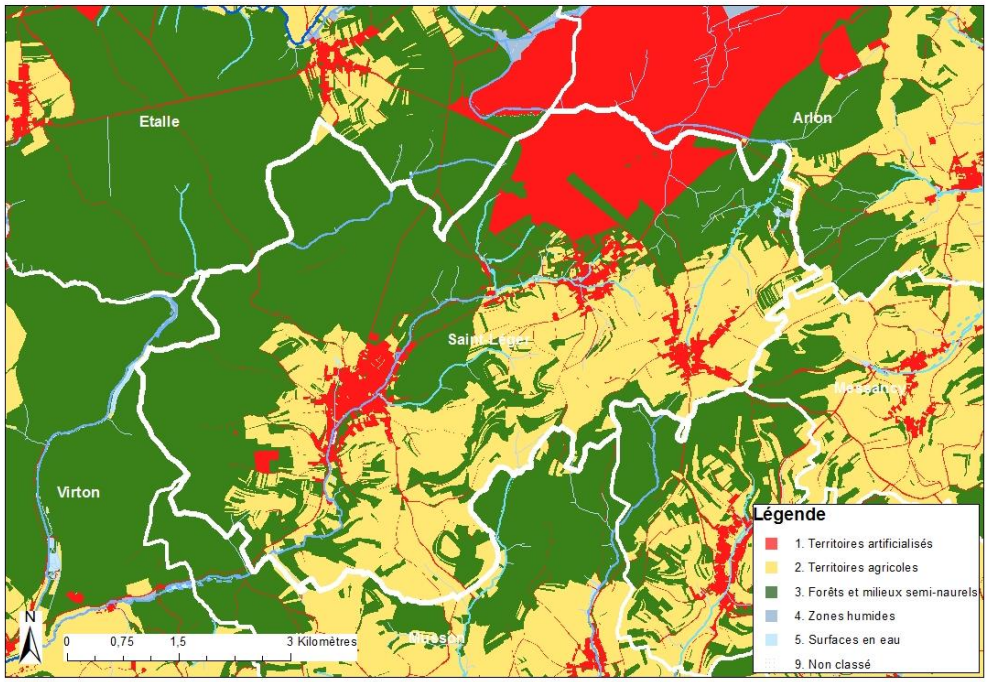

Notons aussi qu'un massif forestier important s'étend sur les communes voisines de Messancy, Aubange et Musson (bois de Willancourt, bois de Prire…) à la limite de la commune de Saint-Léger sur laquelle il déborde légèrement à certains endroits.

L'agriculture s'est surtout développée en couronne autour de Saint-Léger, au sud de Châtillon et sur tout le flanc sud-est de la commune, de Meix-le-Tige au nord à l'extrémité sud du territoire. Les terres plus argileuses et limoneuses que l'on relève à ces endroits, davantage propices à l'élevage qu'à la culture, expliquent ce développement. La forêt s'y faufile, souvent en lanières, là où les conditions sont moins favorables (relief plus abrupt, zones humides).

L'habitat pour sa part se concentre sur les 3 villages de la commune, à l'exception de quelques écarts. La manière avec laquelle l'habitat s'est développé traditionnellement et plus récemment est abordée dans le point « Structure du bâti et typologie de l'architecture ».

On relève aussi deux zones « artificialisées » importantes : la carrière de sable Lannoy d'une part, au sud de la route Chantemelle-Meix-le-Tige, et le camp militaire de Lagland d'autre part, au nord de ladite route et à l'ouest de la RN82 vers Arlon.

La carrière Lannoy SPRL exploite, depuis 1970, des terrains appartenant à la Commune[71] dans le cadre d'une convention de longue durée, ce qui permet à Saint-Léger de bénéficier de rentrées financières annuelles non négligeables (242.500€ en 2016). La carrière, qui occupe 5 personnes, extrait du sable issu des terrains sinémuriens, utilisé en construction et voirie. Les parties qui ne sont plus exploitées présentent un intérêt écologique important et font l'objet de mesures de gestion favorables à la biodiversité. Un dossier, toujours à l'instruction, visant à étendre le périmètre exploitable, permettra de garantir la pérennité de la carrière, dont les ressources s'épuisent.[72]

Le camp militaire de Lagland[73] est un vaste domaine d'environ 2600 Ha appartenant à l'Etat fédéral et s'étendant sur les communes d'Arlon, Etalle et Saint-Léger.

71 Initialement à la Commune de Châtillon
72 Donnée actualisée – voir fin de chapitre
73 Sources : http://www.mil.be/fr/unites/camp-lagland et http://biodiversite.wallonie.be/

Il compte près de 80 militaires. Il a pour mission d'offrir une infrastructure d'entraînement aux troupes de combat et de reconnaissance. Le camp est reconnu comme centre national de compétence pour la formation « Opérations militaires en zones urbaines » (MOUT). Pour ce faire, les militaires ont bâti un village artificiel appelé Asperulange. Il comporte une quarantaine de maisons. Il dispose de nombreux stands de tir et de plaines diversifiées pour la tactique.

En raison des exercices de tir réguliers et des risques qui y sont associés, l'accès au terrain militaire est interdit à tous les civils. Uniquement dans des cas exceptionnels, le commandant du camp peut octroyer des dérogations d'accès au site (mouvements de jeunesse, recherche scientifique ou activités sportives spéciales).

Le site est remarquable par la diversité de sa végétation et la richesse exceptionnelle de sa faune et de sa flore. Y subsiste en particulier la seule grande lande sablonneuse de Wallonie. Cet ensemble prestigieux comprend également des zones forestières de grand intérêt ainsi que des marais tourbeux comme ceux de la réserve naturelle du Landbruch.

e. Nature et biodiversité

Le patrimoine naturel de la commune peut s'appréhender de différentes manières : à partir d'inventaires (sites de grand intérêt biologique) mais aussi en s'appuyant sur les sites faisant l'objet d'un statut de protection, qu'il soit de niveau européen (Natura 2000) ou régional.

Au niveau des inventaires, 10 sites de grand intérêt biologique ont jusqu'à présent été recensés par la Wallonie sur le territoire de Saint-Léger[74], sur les 904 que compte la province de Luxembourg. Ils sont décrits en annexe.

Code	Nom du site	Surface totale
787	Sablière 'Devant Chiquedez'	0.92 ha
2660	Crons de la Haie de Han de Saint-Léger	1.96 ha
784	Sablière du Poueux	1.28 ha
414	Vallons des ruisseaux du Fourneau et de Brandefer	26.29 ha
3156	Chemin du Paradis (Saint-Léger)	1.53 ha
3165	Sablière de Saint-Léger	0.31 ha
782	Sablière Lannoy	17.79 ha
2506	Boucle du Ton à Saint-Léger	
1091	Camp militaire de Lagland	2261.87 ha
1444	Vallée de Laclaireau et de la Neuve Forge	266.80 ha

Il est à relever l'importance des sablières comme lieu de biodiversité (4 sites). Les zones humides sont aussi concernées à plusieurs reprises (4) dont les crons typiques de la région (voir ci-après). Le camp militaire de Lagland se distingue tant par son étendue que par la diversité et la rareté des milieux et espèces qu'il renferme.

74 Source : http://biodiversite.wallonie.be en date du 24/11/2015. Certains sites s'étendent sur plusieurs communes. La surface indiquée est celle de l'ensemble du site.

Un tiers de la surface communale (33,6%) est placé sous statut Natura 2000, réseau européen de sites de protection de la nature s'appuyant sur les directives « Oiseaux » et « Habitats »[75].

Ce taux de couverture est supérieur à celui de la province de Luxembourg (23%) mais largement inférieur à celui de certaines communes gaumaises où il peut dépasser les 50% (Rouvroy par exemple). Saint-Léger se situe en réalité dans la moyenne du Parc naturel de Gaume (37%), l'arrondissement de Virton se situant à 40%.

La commune est concernée par 4 sites Natura 2000 pour un total de 1204,99 Ha. Un descriptif synthétique de chacun d'eux est repris en annexe (fiches établies par Natagriwal).

Code du site	Nom du site	Superficie sur Saint-Léger	Localisation générale
BE34058	Camp militaire de Lagland	388,40 ha	Sur Saint-Léger, ce site concerne les terrains situés au nord de la route Chantemelle-La Croix-Meix-le-Tige, à l'intérieur du domaine militaire.
BE34061	Vallées de Laclaireau et du Rabais	404,66 ha	Sur Saint-Léger, ce site concerne les bois au nord de Châtillon ainsi que les vallées forestières au nord-ouest de la commune.
BE34065	Bassin supérieur de la Vire et du Ton	410,99 ha	Ce site concerne le flanc sud-est de la commune au niveau de la 2ème cuesta (terrasses).
BE34062	Bassin du Ruisseau du Messancy	0,94 ha	Ce site ne concerne qu'une infime portion du territoire de Saint-Léger, soit moins d'un Ha en zone forestière, à l'extrémité nord-ouest de la commune (bois du Kahleck-Beneck).

Les sites « Bassin du Ruisseau du Messancy » et « Vallées de Laclaireau et du Rabais » ont fait l'objet d'un arrêté de désignation par le Gouvernement wallon. Les deux autres, déjà soumis à enquête publique, sont en attente de cette désignation[76].

75 Les sites Natura 2000 forment le réseau Natura 2000 qui concrétise la mise en œuvre des Directives européennes " Oiseaux " (79/409/CEE) et "Habitats " (92/43/CEE). Ces Directives visent à protéger un certain nombre de populations d'espèces et des biotopes considérés comme importants à l'échelle européenne et pour lesquels il faut garantir un état de conservation favorable. L'une des approches prévues est la constitution d'un réseau des sites abritant une partie significative de ces espèces et de ces biotopes.
Les périmètres des sites Natura 2000 ont fait l'objet de décisions du Gouvernement wallon en 2002, 2004 et 2005. Depuis, chaque site fait l'objet d'inventaires biologiques et d'une cartographie détaillée pour bien identifier les enjeux biologiques et la manière de les prendre en compte par les propriétaires et les gestionnaires. Chaque site fait ou fera l'objet d'un arrêté de désignation définissant les enjeux biologiques et les mesures préventives de base à respecter pour éviter de voir les états de conservation se détériorer à l'échelle du site.

76 Données actualisées – voir fin de chapitre

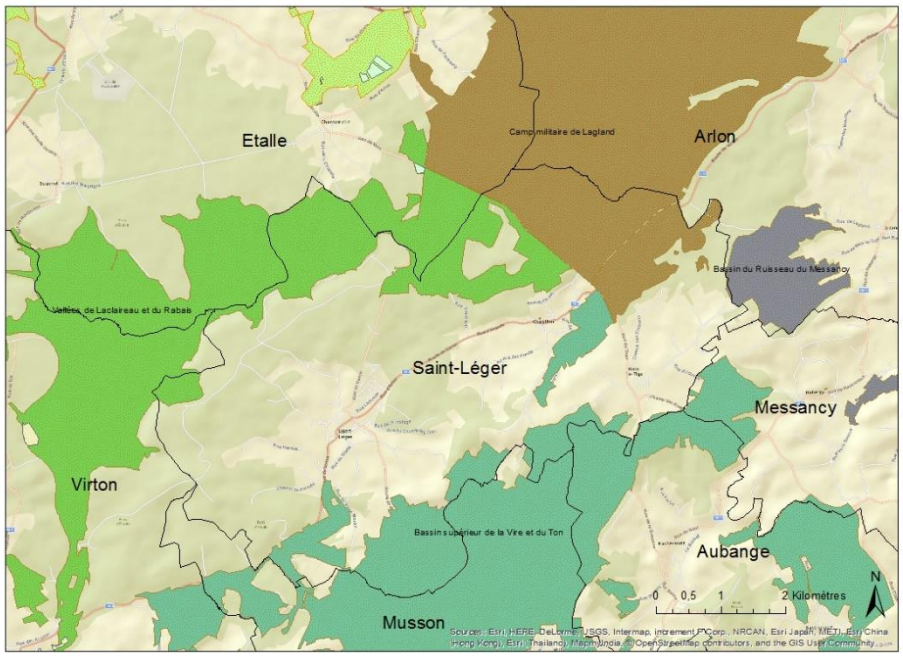

Les principaux habitats Natura 2000[77] relevés dans ces 4 sites sont (avec leur unité de gestion – UG) :

- Hêtraies à aspérule (UG 8)
- Hêtraies à luzule (UG 8)
- Chênaies-charmaies (UG 8)
- Vieilles chênaies des sols acides (UG 8)
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins* (UG 6)
- Forêts alluviales (UG 7)
- Landes sèches (UG 2)
- Landes humides (UG 2)
- Pelouses à nard (UG 2)
- Prairies de fauche de basse et moyenne altitude (UG 2)
- Prairies humides à végétation haute (UG 2)
- Végétation des eaux courantes (UG 1)
- Végétation des plans d'eau riche en éléments nutritifs (UG 1)
- Tourbières boisées (UG 6)
- Tourbières de transition (UG 2)
- Tourbières actives (UG 2)
- Sources pétrifiantes (UG 1)
- Pelouses pionnières sur sables acides (UG 2)
- Pelouses calcaires de sables (UG 2)

77 Un habitat Natura 2000 est un milieu rare, menacé ou remarquable à l'échelle européenne. En Wallonie, ces habitats sont regroupés en unités de gestion (UG) nécessitant des mesures pour les maintenir dans un état de conservation favorable.

Au niveau des espèces Natura 2000[78], on relève la présence :

- Pour les oiseaux : alouette lulu, bécassine des marais, bécassine sourde, bondrée apivore, busard Saint-Martin, cigogne noire, engoulevent d'Europe, hirondelle de rivage, martin-pêcheur d'Europe, milan noir, milan royal, pic mar, pic noir, pic cendré, pie-grièche écorcheur, pie-grièche grise, tarier des prés, torcol fourmilier ;
- Pour les insectes : cuivré des marais, eucorrhine à gros thorax, agrion de Mercure, cuivré de la bistorte, lucane cerf-volant ;
- Pour les mollusques : maillot de Desmoulin ;
- Pour les mammifères : castor d'Europe, grand Murin, grand Rhinolophe, petit Rhinolophe, vespertilion à oreilles échancrées, vespertilion de Bechstein ;
- Pour les plantes : brome épais ;
- Pour les poissons : chabot et lamproie de planer.

Ces sites permettent aussi la protection d'espèces rares et protégées au niveau wallon comme le crapaud calamite, le lézard des souches, diverses espèces d'orchidées, etc.

Saint-Léger, malgré les 10 SGIB relevés sur son territoire et sa large couverture par le réseau Natura 2000, n'abrite qu'un seul site protégé par un statut de niveau régional, qui plus est de petite surface.

Il s'agit des crons de la Haie de Han de Saint-Léger (aussi appelés crons de la Rouge Eau). S'étendant sur une surface d'1,96 Ha, ce site a été érigé en réserve naturelle domaniale en 2005. Ces deux crons sont situés sur le versant droit de la vallée de la Rouge Eau dans un environnement en grande partie forestier (hêtraies acidophiles et peuplements résineux). La réserve initiale est constituée de deux parcelles éloignées d'environ 400 m, sur le même versant d'exposition sud-est. Chacune d'elles héberge un cron[79]. Cette réserve a fait l'objet, en 2015, d'une extension sur une surface nouvelle de 3,49 Ha, reliant les deux crons, au creux de la vallée de la Rouge Eau.

La Commune a par ailleurs conclu une convention avec le SPW- Département de la Nature et des Forêts - en 2014 pour la mise à disposition au profit de ce dernier, pour une durée de 30 ans, de terrains communaux au niveau de la sablière Lannoy, en vue d'y ériger une réserve naturelle domaniale (démarche qui devra aboutir au plus tard fin 2019, soit au terme du projet LIFE). Des travaux en faveur de la biodiversité y sont menés dans le cadre du programme LIFE Herbages (voir ci-après).

La commune ne compte donc ni site naturel classé au titre des monuments et sites, ni réserve naturelle agréée, ni zone humide d'intérêt biologique, ni cavité souterraine d'intérêt scientifique.

26 haies, arbres isolés, en bouquets ou en alignements remarquables ont été inventoriés sur la commune (voir liste en annexe). Cet inventaire date toutefois de 2001 et mériterait une mise à jour.

78 Une espèce Natura 2000 est une espèce en danger d'extinction, vulnérable, rare ou dont la répartition géographique est restreinte à l'échelle européenne.

79 Les crons ou sources calcaires pétrifiantes (tuf) sont des habitats rares et fragiles d'intérêt communautaire. On y observe une végétation particulière (mousses notamment) et certains insectes rares (libellule).

Au niveau des actions de gestion des sites naturels, la sablière Lannoy, propriété communale, a bénéficié de travaux en faveur de la biodiversité dans le cadre du programme Life Herbages. En bref, sur ce site, ont eu lieu : déboisement, étrépage [80] et mise en lumière des plans d'eau, clôture et pâturage de restauration par des chèvres. Pour la suite, y sont prévus certains petits travaux de mise à nu du sable[81], l'objectif étant notamment de favoriser la nardaie sur sable[82].

Le site militaire de Lagland, en ce compris sa partie située sur Saint-Léger, a été concerné par le programme LIFE Natura2Mil, mais sans implication aucune de la Commune (projet mené par la Défense)[83]. Les actions principales ont visé à restaurer des habitats ouverts à la place de la colonisation arborée et à restaurer, par étrépage superficiel, des habitats sensibles (landes tourbeuses, landes sèches et prairies du Molinion). Outre Lagland, ce programme Life a concerné les camps de Marche-en-Famenne et d'Elsenborn.

La Commune ne dispose pas de Plan communal de développement de la Nature mais s'est engagée dans plusieurs initiatives régionales visant à assurer la protection et le développement de sa biodiversité :

- Plan Maya[84]. Elle mène de nombreuses actions concrètes dans ce cadre, en lien aussi avec l'image liée au miel qui est la sienne : « Faîtes » du Miel, bière au Miel, soutien au rucher école/didactique, parcours du miel, décoration de ruches avec les écoles, remise à l'honneur et distribution de la transparente de Saint-Léger (variété locale de pomme), soutien aux apiculteurs (plaquette signalétique, bandelettes de sécurité pour les pots de miel), prés fleuris, plantation de vergers ;
- Fauchage tardif des bords de route ;
- Commune Zéro pesticide ;
- Communes et rivières propres.

80 L'étrépage est une technique de restauration écologique des milieux. Cette opération consiste à enlever mécaniquement les horizons organiques (couches supérieures) d'un sol pour le rajeunir. Ainsi appauvri et déstabilisé, le sol favorise le développement d'espèces pionnières et de la riche biodiversité associée. Source : http://www.futura-sciences.com/

81 Source : Xavier Janssen, Natagora, coordinateur du projet Life Herbages.

82 Les nardaies sont des formations végétales herbacées se développant sur des sols siliceux secs à frais, acides et pauvres en éléments nutritifs. Elles ont une origine pastorale. Elles ont en effet servi autrefois de pacage pour les troupeaux de moutons ou de bovins.
Source : http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/6230_nardaies.pdf?ID=12807

83 Source : Jean-Paul Jacob, Natagora, département « études », et habitant de Saint-Léger.

84 Etre une commune ou une province Maya, c'est à la fois soutenir l'activité apicole sur le territoire, maintenir et/ou restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs mais aussi sensibiliser les habitants à la problématique des insectes butineurs. Communes et provinces Maya ont un socle commun de dispositions à mettre en place lorsqu'elles adhèrent au Plan Maya. Source : http://biodiversite.wallonie.be/

f. Forêt[85]

Les bois occupent, selon le cadastre, 50% du territoire communal, soit 1.800 Ha précisément.

Parmi ceux-ci, les bois appartenant à la Commune couvrent 1.127 Ha, soit 63% de la surface forestière totale[86]. Gérés par le DNF, les peuplements sont répartis comme suit :

- Chênes (36%) ;
- Hêtres (32%) ;
- Pins sylvestres (9%) ;
- Epicéas (7%) ;
- Douglas (7%).

Quelques autres essences sont présentes de manière anecdotique. Les habitats non forestiers occupent environ 5Ha.

Les feuillus représentent 75% de la surface forestière appartenant à la Commune, les résineux 25%.

La gestion de la forêt communale est répartie comme suit suivant la cartographie d'aménagement :

- Gestion multifonctionnelle : 60,62% de la surface ;
- Production et conservation : 36,54% ;
- Réserve intégrale : 2,13% ;
- Réserve dirigée : 0,34% ;
- Hors cadre : 0,37%.

La futaie est le seul régime de gestion de la forêt feuillue.

La forêt est une source de revenu non négligeable pour la Commune de Saint-Léger, que ce soit par la vente de bois ou par l'activité de chasse (voir chapitre « territoire politique »). Elle ne cherche toutefois pas à en retirer le revenu maximum, par exemple en augmentant la part de résineux, mais privilégie, en concertation avec le DNF, son rôle multifonctionnel. Elle est par contre attentive- dans un souci financier - au maintien des parcelles résineuses existantes et à leur replantation en essences résineuses après mise à blanc.

La Commune adhère au système PEFC de certification de la gestion durable de ses forêts et a, pour ce faire, approuvé la charte 2013-2018 lors de la séance du Conseil communal du 8/10/2014.

Quelques arbres remarquables sont présents en forêt : une trentaine d'entre eux sont mis en valeur au travers de l'itinéraire « La Chaussée des Géants » qui part de Meix-le-Tige. Le « grand Touffu », remarquable cépée de hêtre, est le plus emblématique d'entre eux.

85 Source principale : DNF, cantonnement d'Arlon, 27/11/2015.

86 Les autres forêts publiques (CPAS, fabriques d'église) sont quasi-inexistantes (6Ha environ). La Région wallonne n'est pas propriétaire de forêt sur Saint-Léger. Signalons ici l'existence du camp militaire de Lagland dont une importante partie de la surface est forestière.

g. Paysages

Au niveau de l'atlas des paysages[87], la commune de Saint-Léger est reprise entièrement, comme toute la lorraine belge, dans l'ensemble paysager des côtes lorraines (ou cuestas).

On trouve dans cet ensemble – c'est donc aussi valable pour Saint-Léger – un habitat rural traditionnel caractérisé par un groupement absolu en villages et hameaux aux maisons majoritairement mitoyennes et accolées en rue (villages rue), ne présentant que de très rares fermes isolées.

La mise en contexte géographique a montré l'importance des cuestas sinémurienne et des macignos dans l'organisation générale du territoire. Elles dictent aussi les caractéristiques paysagères de l'endroit puisque la commune fait partie des « vallonnements de revers de côtes ».

Le revers particulièrement long de la côté sinémurienne y forme un replat très fortement disséqué par les vallées encaissées des nombreux affluents nord du Ton (dont la Rouge eau).

En bordure sud de ce revers, la vallée du Ton, qui traverse le centre de la commune dans une direction nord-est-sud-ouest, met en évidence la côte des Macignos, au front moyennement marqué et au revers découpé par les affluents de la Vire.

Plus précisément, la commune fait partie de deux faciès paysagers bien différents :

- Au nord-ouest du Ton, le faciès de la forêt sinémurienne. Les sols médiocres n'y ont permis le développement que de la forêt, interrompue par quelques rares clairières ;
- Au sud-est, le revers de la côte des macignos, offrant des paysages de terrassettes où alternent cultures, prairies et boisements en parcelles allongées en lanières.

Le plan de secteur reprend deux périmètres paysagers (voir carte dans le chapitre « Aménagement du territoire/plan de secteur ») :

- L'un, entièrement forestier, couvre le flanc ouest de la commune. Il s'agit d'un périmètre d'intérêt paysager très vaste englobant des vallées forestières du revers de la cuesta sinémurienne, au nord d'Ethe et au sud de la route Etalle-Virton. Le village de Buzenol (Etalle) y est intégré ;
- L'autre, forestier aussi, se trouve au sud de Meix-le-Tige et s'étend sur la commune voisine d'Aubange. Il concerne les têtes de vallée du Ruisseau de Prire en direction de Rachecourt.

Aucun élément d'intérêt paysager n'est classé au titre des monuments et sites.

87 Source : les territoires paysagers de Wallonie – CPDT - 2004

Deux périmètres d'intérêt paysager[88] ont été identifiés au sein de la commune (voir carte ci-dessous). L'un se situe entre Châtillon et Saint-Léger et correspond à la zone agricole à l'ouest de la route N82. L'autre se trouve au sud-ouest de Saint-Léger, à proximité du bois de la Cloche (lieu-dit Houcheraimont).

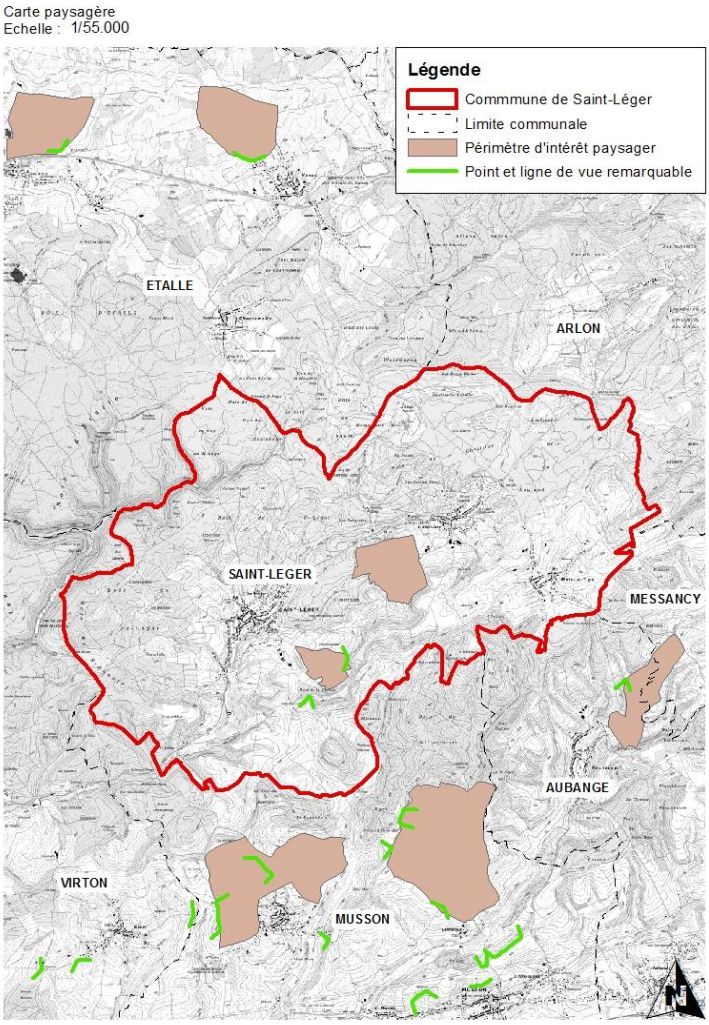

Deux points de vue remarquables ont aussi été relevés.

Le premier concerne la vue orientée ouest, en direction de Saint-Léger et de la vallée du Ton, depuis le rebord du bois de la Cloche, en bordure du second périmètre paysager mentionné ci-avant.

Le second concerne la vue orientée sud depuis le sommet du bois de la Cloche, au sud dudit périmètre d'intérêt paysager.

La forte couverture forestière de la partie occidentale de la commune, sur le revers de la cuesta sinémurienne, y explique l'absence de lointaines perspectives et donc de périmètres et points de vue paysagers.

Aucune aire de vision paysagère n'est aménagée spécifiquement.

88 Les Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) et les Points et Lignes de Vue Remarquables (PVR et LVR) ont été relevés et cartographiés par l'asbl ADESA. Mis en œuvre pour préparer la révision des plans de secteur afin d'actualiser les périmètres d'intérêt paysager et d'inscrire des périmètres de points de vue remarquables, cet inventaire n'a actuellement pas de valeur réglementaire.

h. Patrimoine bâti & petit patrimoine

L'inventaire du patrimoine immobilier culturel[89] de Wallonie reprend 149 éléments sur l'ensemble du territoire communal (voir liste en annexe)[90]. Les villages ne sont pas concernés de manière égale puisqu'on en relève 74 dans le village de Saint-Léger, 46 à Châtillon et 29 à Meix-le-Tige.

On retrouve au travers de ces chiffres – en nombre et en diversité – le fait que l'histoire de Meix-le-Tige est celle d'un village agricole traditionnel alors que les deux autres ont une histoire plus variée, agricole mais aussi artisanale et industrielle (voir « Territoire politique – 1. Histoire »).

Il faut toutefois relever que cet inventaire date de 1995 dans le cadre de l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique et qu'il mériterait donc une mise à jour.

Parmi le patrimoine inventorié, la Commune met en avant les éléments remarquables suivants sur ses supports de communication.[91]

A Saint-Léger	A Châtillon	A Meix-le-Tige
Ermitage et Chapelle de Wachet L'église de Saint-Léger Maison classée Alice Meny Les Fosses à loups ou Louvières Les Sculptures Le Moulin Clément Le Moulin de la Paix Le Lavoir-tunnel La Troyre[92]	Le Fourneau David Le Calvaire le plus ancien de la commune Le Lavoir de la Grand-Rue La Fontaine de la Pougenette Le Fourneau Dahérée	La Croix de Longwy Les Abreuvoirs et Pompes Les Œuvres de Frère Abraham

89 Désigne désormais l'Inventaire du patrimoine, au sens de l'art. 192 du CWATUP.
Celui-ci assimile les anciens inventaires du patrimoine monumental (1973 à 1997) et du patrimoine architectural et territoires de Wallonie (1998 à 2011).
L'inscription d'un bien à l'Inventaire lui reconnaît une qualité patrimoniale au niveau local, à la différence du classement, qui identifie la qualité patrimoniale d'un bien au niveau régional.
L'Inventaire a pour objectifs la connaissance, la protection et la gestion des biens inscrits, ainsi que la sensibilisation du public

90 http://spw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/index.php/search/search

91 http://www.saint-leger.be

92 Chemin rural en pavés calcaire joignant la rue de France et le site d'Hardomont. Il est bordé de toute part de murs en pierres sèches

Deux éléments ont fait l'objet d'un arrêté de classement sur la commune de Saint-Léger :

- À titre de monument et site, l'ermitage et la chapelle de Wachet (Arrêté du 03/01/1992, MB du 07/03/1992)

  Sont classés : "*Les façades et toitures de l'Ermitage et de la chapelle de Notre-Dame de Wachet (M) ainsi que l'ensemble formé par l'Ermitage, la chapelle, les 14 stations du chemin de croix et une bande de terrains boisés entourant les édifices (S)*"

  Cet ensemble appartient à la Commune de Saint-Léger.

- À titre de monument, la maison Alice Meny à Saint-Léger (Arrêté du 09/06/1993, MB du 28/07/1993)

  Sont classés : "La totalité de la maison Alice Meny, sise rue du 5 septembre n°26 à Saint-Léger, y compris les meubles immobiliers par destination suivants : la taque en fonte du foyer, le placard de taque y adossé dans la pêle et le placard englobant et masquant la descente de cave, l'escalier menant à l'étage et les portes intérieures"

  Il s'agit d'une maison bicellulaire datant du début du 18ème siècle.

  Le village de Saint-Léger ayant subi de nombreuses destructions durant la seconde guerre[93], cette maison est le dernier témoin de la localité représentant le modèle d'habitation des ouvriers-paysans (manouvriers) du 18ème siècle.

  Cette habitation est donc le témoin social d'un mode de vie rural traditionnel de l'époque et le témoin architectural d'un type de construction adapté à ce mode de vie.

  Sa restauration est l'une des priorités de son propriétaire, l'ASBL Cercle de Recherche et d'Histoire.

Aucun élément n'est repris au patrimoine exceptionnel de la Wallonie.

Bien que possédant de nombreux témoins du patrimoine bâti rural, industriel et du petit patrimoine, la commune de Saint-Léger n'abrite aucun élément dont l'intérêt est de niveau supra-local ou régional, sauf peut-être l'ermitage de Wachet (bâtiment et site).

93 Voir chapitre sur l'histoire locale

2. Utilisation du territoire et habitat

a. **Habitat et logement**

Structure du bâti et typologie de l'architecture

Le bâti traditionnel

D'un point de vue urbanistique, le territoire de Saint-Léger répond au principe de « village-rue » où les maisons jointives par groupes bordent les deux côtés d'une ou plusieurs rues principales. Composé de fronts de bâtisses continus alignés le long des rues et précédés de larges usoirs, l'espace-rue lorrain est un espace ouvert, courant de façade à façade. Les maisons jointives forment de longues séquences bâties animées de quelques décrochements peu significatifs.

Avec l'implantation décrite ci-dessus, le volume de l'habitation est un élément déterminant qui donne ses proportions à l'espace-rue. De manière générale, le volume des habitations de l'entité de Saint-Léger est celui d'une maison-bloc, d'allure trapue, compacte, robuste. Presque partout, les croupettes arrondissent le volume ou terminent une barre de toitures mitoyennes. L'impression de compacité est renforcée par l'absence de lucarne et le faible débordement de toiture.

Quelle que soit la pente du terrain, la maison s'inscrit toujours en rapport à la voirie.

La plupart des maisons situées en agglomération sont caractérisées par la présence d'une zone communale plus ou moins étendue à l'avant de leur maison : l'usoir. Celui-ci est à la fois l'espace de « devant » des riverains et un espace collectif ouvert au centre du village. Hier, aire de travail et de stockage agricole, maintenant, zone d'agrément ou de parcage automobile. Il a un statut particulier puisque, propriété publique, il est investi par les riverains qui doivent, en retour, l'entretenir et respecter des principes d'aménagement et d'harmonie.

De même que les volumes, les matériaux font preuve d'une grande unité : enduit et ardoises en sont les principaux acteurs.

La majorité des maisons rurales traditionnelles étaient des fermes plus ou moins importantes, des maisons d'ouvriers agricoles ou des maisons de paysans ayant une autre activité, comme le travail dans le bois. Rarement, il s'agissait d'ouvriers industriels, comme en Ardenne. La maison rurale la plus répandue est une maison unifaîtière (surmontée d'un seul toit) et tricellulaire (à 3 unités) : l'habitation, l'étable et le fenil, la grange. La disposition de l'étable à côté de l'habitation s'explique par les soins constants à apporter aux animaux, l'écurie précédent l'étable des bovins si les deux sont distinctes, car le cheval est une richesse plus exigeante encore en soins. Si l'activité agricole de la famille est réduite, la maison se ramenait souvent à deux cellules : l'habitation et l'étable avec fenil.

Le bâti récent

Saint-Léger et ses villages se sont étendus ces 30 dernières années le long des principales voiries. Cette nouvelle urbanisation a pris la forme de lotissements généralement composés d'habitations unifamiliales 4 façades, contrastant avec les groupes d'habitations jointives du passé. Le tracé parcellaire récent est en rupture totale avec les centres anciens alors que la maison devrait être considérée comme faisant partie d'une chaîne, dont les maillons sont disposés en fonction des accidents du terrain, du tracé de la voirie, de l'orientation…

Cette nouvelle urbanisation est bien loin de l'utilisation parcimonieuse de l'espace réalisée dans les villages-rue. Elle nécessite une quantité importante d'infrastructures par habitation : création de voiries et de trottoirs pour relier le centre du village, acheminement des différents impétrants tels qu'électricité, eau, égouts et gaz, etc.

Socialement, cette urbanisation risque de disloquer les liens entre villageois et de mettre à mal l'identité propre des villages.

L'usoir, véritable lieu public ouvert au rôle social incontestable, a complètement disparu de certains nouveaux quartiers.

Les matériaux sont parfois fantaisistes (briques rouges par exemple) et provoquent une véritable rupture dans le paysage gaumais.

Typologie des villages

Le village de **Châtillon** déroule ses habitations mitoyennes de part et d'autre d'une seule voirie principale : la Grand Rue. Même l'Eglise, située le long de cette route, n'ose déroger au principe de base de cet espace-rue : son faîte respecte une parfaite parallèle à la voirie, son gabarit n'est pas disproportionné par rapport à celui des séquences bâties. Cette Eglise semble n'être qu'un maillon parmi d'autres, formant cet espace si particulier où le bâti n'est qu'une mise en valeur du vide. Ce bâtiment religieux, d'une discrétion surprenante, profite d'un croisement de rues pour se créer un parvis, un léger dégagement, une timide tentative de mise en valeur.

Plus on s'éloigne de la Grand Rue, véritable colonne vertébrale du village, plus les séquences bâties deviennent courtes, jusqu'à s'effacer au profit d'habitations totalement séparées les unes des autres, longeant les nombreuses voiries secondaires tentant de se raccrocher aux grands axes routiers.

Meix-Le-Tige est structuré par des séquences plus ou moins longues de maisons jointives bordant deux routes parallèles : la rue de la maison communale et la rue du monument. Posé tel un point d'orgue à la jonction de ces deux voiries, l'Eglise semble veiller sur le village. Côté opposé à l'Eglise, la rue de Rachecourt coupe perpendiculairement les deux voiries parallèles. Jusqu'à un certain éloignement, la rue de Rachecourt observe les mêmes séquences de maisons jointives que dans le centre du village. Au-delà de la rue de Rossé et de la rue de la maison communale, les habitations s'égrènent davantage pour finir, aux extrêmes limites du village, en une succession de villas quatre façades, implantées suivant le modèle de lotissement traditionnel.

Saint-Léger présente une urbanisation plus complexe que celles des deux autres villages.

Si, comme ailleurs, la densité bâtie du centre du village s'amenuise vers la périphérie, la délimitation de ce centre dense est moins clair, moins géométrique. On retrouve de longues séquences mitoyennes jusqu'aux rues de la Choupa, des Fabriques et d'Arlon.

Le centre ancien de Saint-Léger que l'on retrouve déjà sur les cartes Ferraris, correspond aux rues actuelles du Cinq septembre, du Château et du Chaufour ainsi que l'amorce de la Godefroid

Kurth. On retrouve dans cette zone les caractéristiques que l'on connaît désormais des villages-rue.

L'église, reconstruite après-guerre, est étrangère à ces principes. Son plan cruciforme est implanté en retrait par rapport à l'alignement créé par les habitations longeant la rue du Cinq Septembre. Ce large retrait crée un dédoublement de la voirie, un excédent d'espace public et une rupture dans la lecture linéaire du village. Son gabarit rompt également avec le gabarit des bâtiments voisins.

Le parc de logements

		Maison de type fermé	Maison de type demi-fermé	Maison de type ouvert, fermes, châteaux	Buildings et immeubles à appartements
Nombre de bâtiments	Province de Luxembourg	16489	27132	61326	1982
	Arrondissement Virton	5197	5327	9991	277
	Saint-Léger	347	317	638	16
Nombre de bâtiments érigés après 1981	Province de Luxembourg	684	2819	22561	756
	Arrondissement Virton	180	458	3979	74
	Saint-Léger	26	33	309	4
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m²	Province de Luxembourg	1132	613	214	
	Arrondissement Virton	135	87	31	
	Saint-Léger	7	5	6	
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 à 64 m²	Province de Luxembourg	2831	2390	748	
	Arrondissement Virton	444	319	87	
	Saint-Léger	21	14	7	
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 à 104 m²	Province de Luxembourg	6414	8832	10051	
	Arrondissement Virton	1704	1403	1579	
	Saint-Léger	126	99	108	
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m²	Province de Luxembourg	6112	15297	50313	
	Arrondissement Virton	2914	3518	8294	
	Saint-Léger	193	199	517	
ombre de bâtiments équipés de chauffage central ou de conditionnement d'	Province de Luxembourg	9272	17037	45419	1806
	Arrondissement Virton	2619	3155	8063	255
	Saint-Léger	164	177	536	15
Nombre de bâtiments comportant au moins une salle de bains	Province de Luxembourg	12954	22848	54825	1859
	Arrondissement Virton	4005	4431	9269	258
	Saint-Léger	264	259	606	16
Nombre de logements	Province de Luxembourg	17593	28755	63297	12167
	Arrondissement Virton	5460	5645	10255	1305
	Saint-Léger	356	324	641	69

Source : *Statbel*

La moitié des bâtiments érigés sur la commune sont de type ouvert (4 façades), ce qui contraste avec la typologie traditionnelle des villages gaumais. Près de la moitié de ces maisons de type ouvert ont été construites après 1981.

Les immeubles à appartements ne représentent qu'une faible proportion de l'habitat. Néanmoins, sur les dix dernières années, près d'un quart des permis de bâtir octroyés pour un logement concernait un appartement.

La majorité des bâtiments ont une superficie au sol de plus de 104m², ce qui correspond à la tendance observée dans la province du Luxembourg.

De manière générale, les bâtiments présentent un bon niveau d'équipement (chauffage central, salle de bain).

Le nombre de logements inoccupés est très faible (4 en 2012), tandis que 2 bâtiments publics sont toujours inoccupés actuellement : le presbytère de Châtillon et la cour du château de Saint-Léger. Le dossier de réhabilitation du presbytère de Châtillon est en cours. Celui-ci sera transformé en habitation unifamiliale. Les travaux devraient débuter en 2016.

6 bâtiments ont été constaté inoccupés (dans le sens abandonnés) en 2015. Les bâtiments inoccupés mais en rénovation n'apparaissent pas dans le comptage.

La Commune possède deux logements de transit. Il s'agit de deux maisons situées à Saint-Léger : dans la Cour du Château d'une part, dans la Rue Perdue d'autre part.

Les lotissements sont décrits ci-après.

Disponibilités foncières en zone d'habitat et en ZACC

La Commune ne dispose plus de terrains à bâtir ni de terrains situés en ZACC au plan de secteur.

Au niveau des propriétaires privés, des zones d'habitat restent à exploiter dans chacun des villages. Certaines zones à aménager se situent le long de voiries équipées. D'autres nécessitent la création d'infrastructures plus ou moins importantes. Ce coût supplémentaire représente, la plupart du temps, un frein financier pour les candidats investisseurs.

De manière générale, pour l'année 2015, le taux d'offre foncière potentielle en zone d'habitat au plan de secteur est de 34,80% à Saint-Léger, taux pratiquement équivalent à celui de l'arrondissement de Virton (35,7%) mais près de 21% moins élevé que celui de la province de Luxembourg (44,2%)[94].

Service pluricommunal du logement

Associée aux Communes d'Aubange, de Messancy et de Musson, la Commune de Saint-Léger partage un conseiller en logement à disposition de la population pour informer sur les aides et les droits en matière de logement.

Prix des terrains et des logements

Le prix moyen d'une maison en 2015 est de 141 833€. A titre de comparaison, la moyenne de l'arrondissement de Virton est de 134 437€ pour une habitation.

Sur la commune de Saint-Léger, le prix moyen d'un terrain à bâtir en 2014 est de 65,04€/m², contre 44,44€/m² dans l'arrondissement de Virton et 33,49€/m² en province de Luxembourg.

Si les prix des terrains à bâtir à Saint-Léger sont nettement plus élevés que ceux pratiqués dans l'arrondissement et dans la province, ils restent en dessous des prix pratiqués dans les communes voisines d'Etalle (74,53€/m²) et Arlon (97,50€/m²)[95].

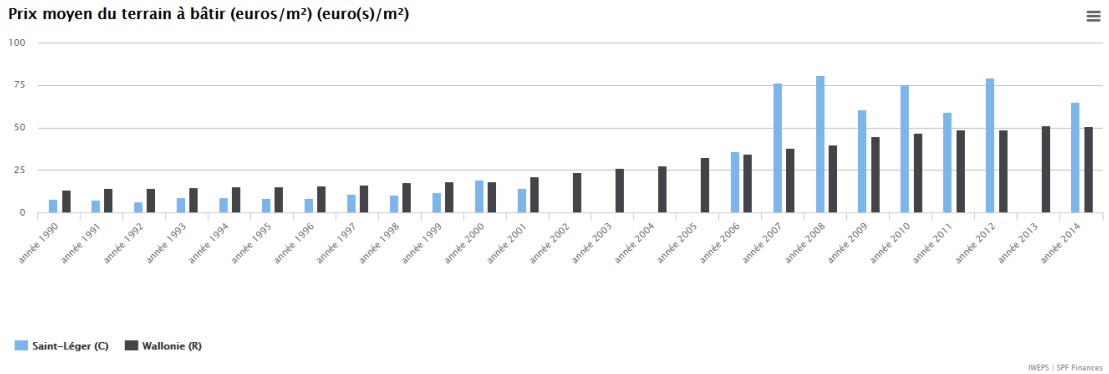

Il est également à noter que la hausse des prix des terrains à bâtir à Saint-Léger semble suivre la courbe d'évolution du prix des terrains en Wallonie ; avec un point d'inflexion dès 2006.

94 Source : Walstat.
95 Source : Walstat

Permis de bâtir (neuf, rénovation…)

Au cours des dix dernières années, le nombre de permis octroyés pour des transformations d'habitations unifamiliales ne cesse de diminuer en faveur des permis relatifs à des nouvelles habitations unifamiliales. Ainsi, en 2014, 12 permis relatifs à la construction de nouvelles habitations unifamiliales ont été délivrés contre 3 pour des transformations.

Ces chiffres doivent être nuancés par l'évolution du CWATUPe (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie) autorisant la transformation et l'extension de bâtiments sans permis d'urbanisme, sous certaines conditions.

La question peut également se poser de la disponibilité restante d'habitations à transformer.

L'octroi de permis de lotir et d'urbanisation reste stable cette dernière décennie, avec une moyenne de 1.6 permis délivré par an.

Logements publics

A Meix-Le-Tige se trouvent 3 appartements sociaux dans l'ancienne maison communale. Il s'agit d'un bâtiment communal mis à disposition de la Virtonaise[96] par bail emphytéotique.

A Châtillon, on dénombre 24 maisons sociales appartenant à la Virtonaise.

A Saint-Léger, 5 maisons sociales et 5 maisons « moyennes » appartiennent également à la Virtonaise.

Sur la totalité du territoire communal et en comptant les 2 ILA (initiatives Locales d'Accueil), on dénombre 46 logements publics. De manière générale, le parc de logements compte 1415 logements privés (calcul basé sur le nombre de chefs de ménage).

Les logements publics représentent donc 3,15% du parc de logements.

Secondes résidences et résidences dans les zones de loisirs

On comptabilise 13 secondes résidences sur la commune : 9 à Saint-Léger, 2 à Châtillon et 2 à Meix-Le-Tige.

b. **Equipement du territoire**

Réseaux de déplacement

La commune de Saint-Léger est située à proximité de l'autoroute E411 (environ 8 Kms entre celle-ci et Châtillon).

Elle est traversée de part en part par la voirie régionale N82. Cet axe Virton-Arlon draine près de 5800 véhicules par jour.

La commune n'est pas desservie par le réseau SNCB. Les gares les plus proches sont celles d'Arlon et de Virton[97] ; ce qui renforce l'axe automobile N82. 15km séparent le centre de Saint-Léger de la gare d'Arlon, +/- 12km séparent Châtillon et Meix-le-Tige de cette gare. Par rapport à la gare de Virton, le centre de Saint-Léger se trouve à 13km, Châtillon à 16km et Meix-le-Tige à 20km. La gare d'Arlon se situe sur la ligne internationale L162 Bruxelles-Luxembourg. Celle de

96 La Maison Virtonaise est une Société de Logement de Service Public (SLSP). Basée à Virton, son action rayonne sur les dix communes de Gaume, à savoir Etalle, Tintigny, Habay, Florenville, Chiny, Meix-Devant-Virton, Rouvroy, Musson, Virton et Saint-Léger. Source : http://www.lamaisonvirtonaise.com/

97 Notons aussi la présence proche de la gare secondaire d'Halanzy sur la ligne L165 (8 Kms depuis Meix-le-Tige, 11 Kms depuis Châtillon et 13Kms depuis Saint-Léger).

Virton, le long de la Ligne L165 Athus-Meuse, est de statut secondaire pour le transport de voyageurs.

Saint-Léger compte une voie lente (RAVeL) s'étendant sur 4.2km, de Saint-Léger à Châtillon. Cette voie lente est située sur l'ancienne voie de chemin de fer vicinale n° 615, reliant autrefois Ethe (Virton) à Arlon. Très courte et débouchant de part et d'autre sur des voiries non sécurisées pour des usagers faibles, cette voie présente la faiblesse de ne pas être reliée aux voies lentes des communes avoisinantes.

Il existe également une piste cyclable communale, d'une longueur totale de 5 km, allant du carrefour de la Croix jusqu'au village de Meix-le-Tige.

Saint-Léger ne fait pas partie du plan Wallonie cyclable.

Elaboré en 2010, le schéma directeur cyclable (SDC), permettant des liaisons cyclables reliant les pôles d'attractivité, prévoit de relier Arlon à Virton en passant par Saint-Léger.

La Commune a tout récemment engagé, de sa propre initiative, une dynamique de concertation avec les Communes voisines en vue de créer un réseau cyclable cohérent via financement européen INTERREG VA Grande Région[98]. Ensemble elles ont sollicité l'aide d'Idelux pour l'élaboration d'un schéma directeur. La fiche-projet introduite en vue d'obtenir le financement européen INTERREG n'a toutefois pas été retenue[99].

98 Quatre Etats membres participent à ce programme qui couvre les cinq versants qui composent la Grande Région, à savoir, le Grand-Duché de Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat, la Sarre, la Wallonie et la Lorraine française.

99 Donnée actualisée – voir fin de chapitre

Téléphonie fixe/Données fixes

La Commune de Saint-Léger est très bien desservie au niveau de l'accès fixe à la large bande puisque 100% du territoire bénéficient d'une vitesse théorique de 100 Mbps comme le montre la carte ci-dessous.

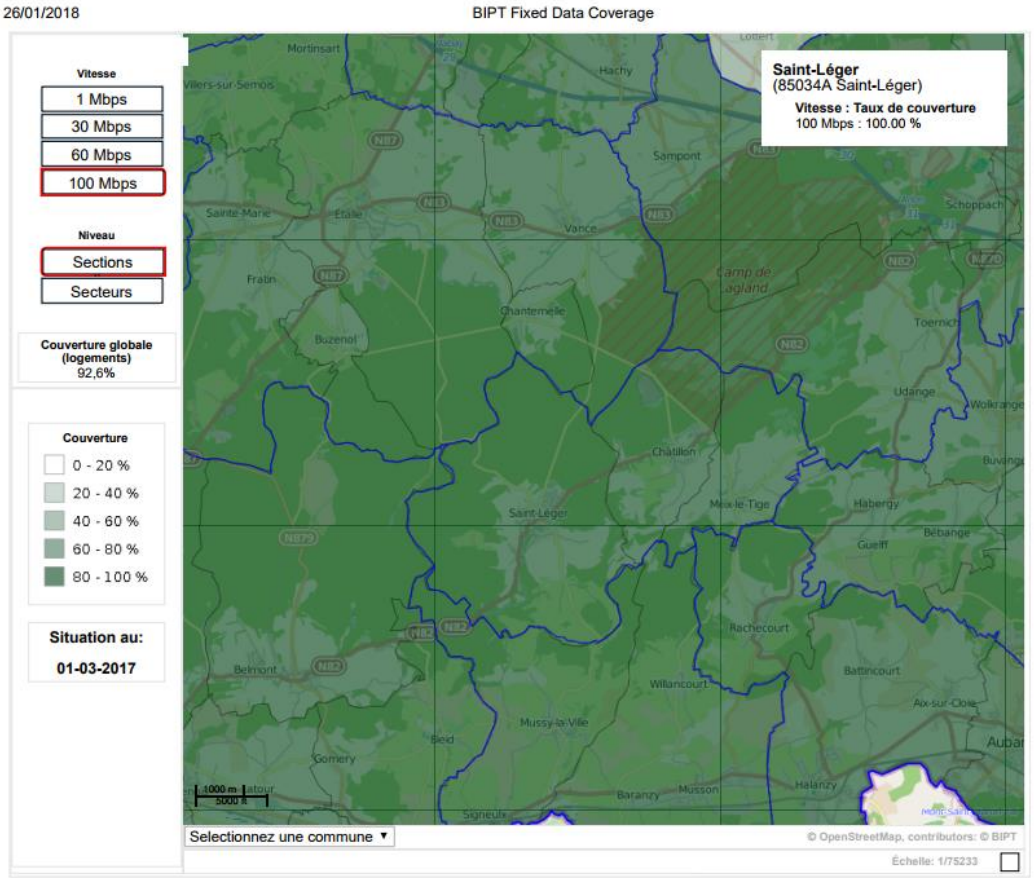

Source : IBPT

Téléphonie mobile/données mobiles

Le territoire est bien couvert par le réseau mobile. La presque totalité en est desservie par deux opérateurs sur trois (Orange et Proximus) au niveau de la technologie 4G. A Meix-le-Tige, les trois opérateurs offrent cette technologie.

Seules les vallées forestières inhabitées (Rouge-Eau) semblent moins bien couvertes (un seul opérateur – Proximus).

Les technologies 2G et 3G sont proposées par les 3 opérateurs dans les 3 noyaux habités ainsi que sur l'entièreté du territoire pour le 2G.

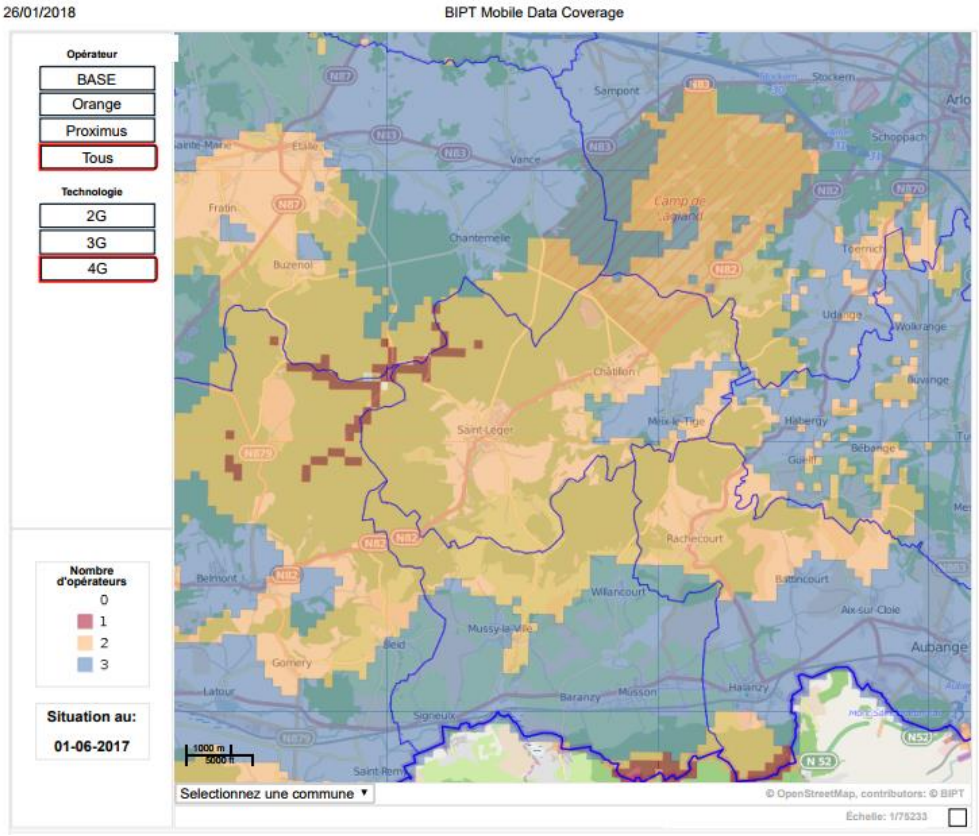

Source : IBPT

C. Aménagement du territoire[100]

Schémas et document d'orientation transversaux

Il n'existe pas de schéma de structure communal (SSC)[101].

L'intégration de Saint-Léger dans le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) est analysée dans le chapitre « territoire politique », point « appartenance typologique ».

Plan de secteur

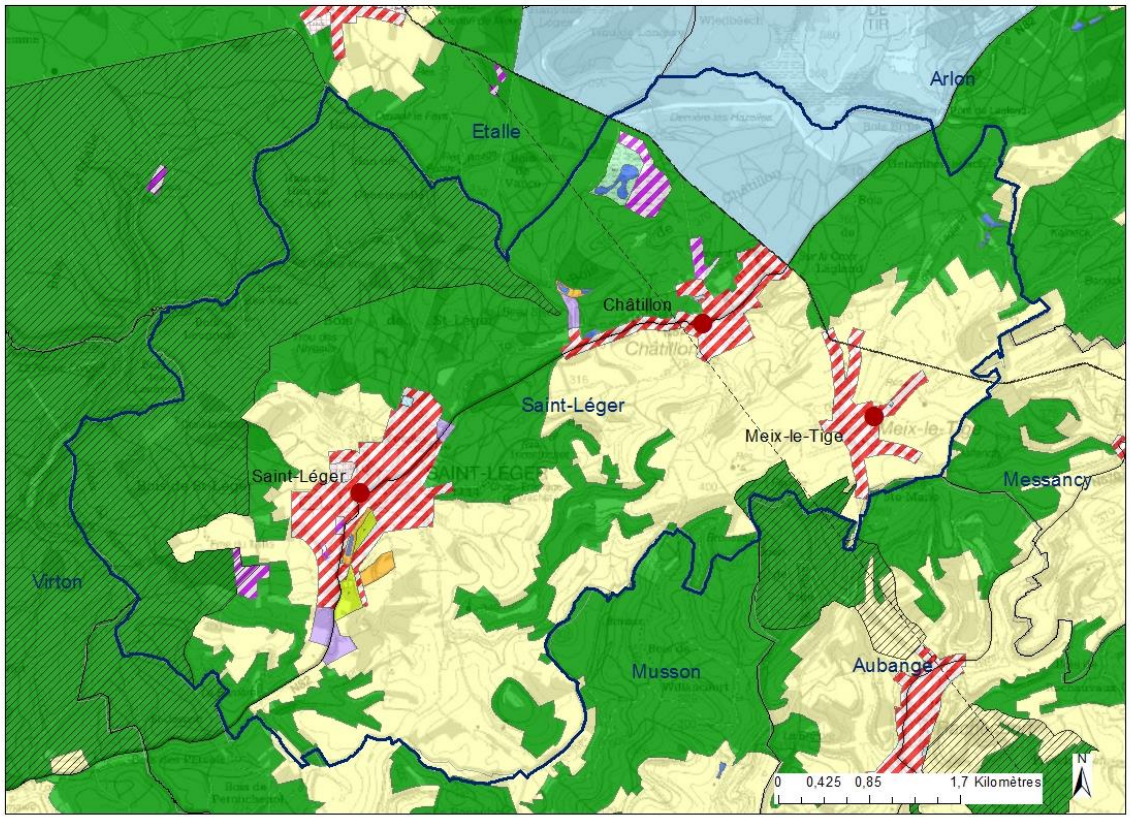

Zones d'habitat

Les zones d'habitat sont exclusivement à caractère rural. Elles définissent chacune le centre bâti de chacun des villages.

La zone d'habitat de Châtillon s'étend le long de la N82 et est arrêtée dans sa partie nord-ouest par le massif forestier.

Celle de Meix-Le-Tige semble déployer ses tentacules à la recherche de réseaux routiers d'une certaine importance.

100 Le présent chapitre a été rédigé avant l'entrée en vigueur du CoDT en juin 2017, qui a renommé certains outils (schémas, plans…) et mis à disposition des communes de nouveaux outils.

101 Le SSC est un "document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire communal". Son objet est de définir une politique d'aménagement et de structuration du territoire dans le cadre d'un projet de développement communal. Ce projet doit respecter les dispositions du plan de secteur, s'inscrire dans les options d'aménagement contenues dans le Schéma de développement de l'espace régional et tenir compte des moyens communaux.

Celle de Saint-Léger est moins étirée que celles des villages, plus ramassée et concentrique.

La part de la superficie de l'entité affectée à l'habitat au plan de secteur est de 6.8%.

La part de la superficie de l'entité utilisée par la résidence est de 3.5%. Les terrains résidentiels correspondent aux parcelles accueillant les logements mais aussi leurs annexes bâties et non bâties (potager, cours).

La superficie résidentielle par habitant est de 358,5m² à Saint-Léger. Elle est de 386,2 m²/hab dans l'arrondissement de Virton et de 400,2 m²/hab en province de Luxembourg[102].

Zones de loisirs

La part de la superficie de l'entité affectée à la zone de loisirs au plan de secteur est de 0.3%, répartie entre 3 sites : 2 à Saint-Léger et 1 à Châtillon

La zone de loisirs de Saint-Léger, la plus connue (avec le lac au centre), est celle correspondant à la zone de baignade de Conchibois. Il s'agit d'une propriété communale. La seconde, plus au sud, se trouve entièrement sur terrains privés. Aucune activité n'est liée à cette zone.

Quant à la zone de loisirs de Châtillon, en terrain privé également, elle compte deux étangs mais aucune activité particulière n'y a été développée.

Zones de parc

Le plan de secteur révèle deux zones de parc situées au sud du village de Saint-Léger. La première est adossée à la zone de loisir de Conchibois. Elle est érigée en partie sur des parcelles communales et privées. Un parcours VTT est en cours de création sur la partie communale.

La deuxième zone de parc, un peu plus au sud, comprend également des propriétés privées et communales. Sur la partie communale se situe le terrain de football (B) et une station d'épuration en cours de construction.

ZACC

Une zone d'aménagement communal concerté[103] est lovée au sein de la zone d'habitat à caractère rural, au nord-ouest du village de Saint-Léger. Cette ZACC est composée exclusivement de terrains privés et aucun projet n'y est mis en œuvre à ce jour.

Zones d'activité économique mixte

Il existe 2 zones d'activité économique mixte à Saint-Léger : une première à l'extrême sud de Saint-Léger et coupée par la N82 ; la seconde au nord, coupée également par la N82.

Une troisième zone d'activité économique mixte se situe à Châtillon, reliant la zone d'habitat à la zone de loisir, davantage éloignée de la N82.

Voir partie « territoire « économique ».

102 Source : Walstat

103 Les plans de secteur comportent des zones de réserve sans affectation particulière, aujourd'hui appelées zones d'aménagement communal concerté (ZACC). Leur éventuelle urbanisation ne peut s'effectuer avant l'adoption par les autorités locales et par le Gouvernement wallon d'un document préalable qui définit la manière dont leur mise en œuvre peut être concrétisée : organisation urbanistique globale, fonctions, circulations… Ce document s'appelle le rapport urbanistique et environnemental (RUE).

Zones d'extraction

Les 2 zones d'extraction de Saint-Léger et Châtillon sont des propriétés privées et représentent d'anciennes carrières.

La troisième, à l'extrémité nord de la commune, correspond à la carrière Lannoy, toujours en activité.

Zones de services publics et équipements communautaires

De très petites tailles et implantées dans les villages de Meix-Le-Tige et Châtillon, ces deux zones accueillent les cimetières.

Lotissements[104]

On dénombre près de 71 lotissements sur l'entité : 21 à Châtillon, 23 à Meix-Le-Tige, 27 à Saint-Léger.

Il s'agit principalement de lotissements privés ainsi que de lotissements publics gérés par la Virtonaise.

En 2009, la Région wallonne a octroyé le permis relatif au lotissement communal « Les Forgettes » à Saint-Léger, lotissement de 32 places initié par la Commune et destiné à la construction d'habitations unifamiliales et plurifamiliales. Sur les 32 lots constructibles, 19 permis ont été octroyés ; 1 lot reste à vendre et 1 lot est réservé par la Commune dans le cadre du plan d'ancrage.

La carte ci-dessous permet de visualiser l'emplacement des permis de lotir délivrés décennie après décennie et ainsi d'appréhender la manière avec laquelle les villages et les logements se sont progressivement étendus.

Localisation des lotissements délivrés par décennie
Source : FRW - ATEPA

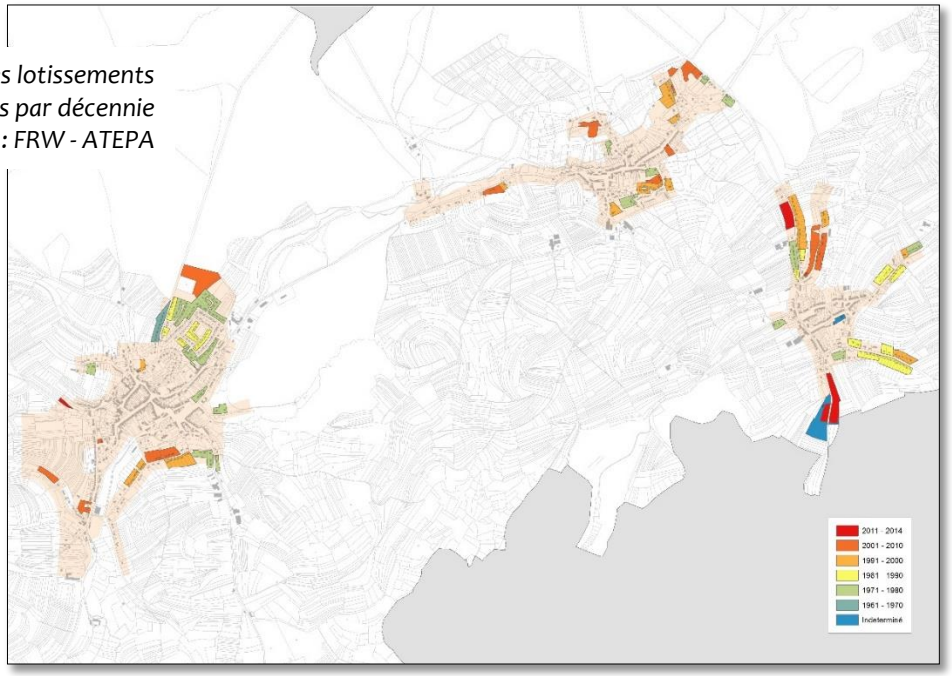

104 Ou permis d'urbanisation.

PCA

Le plan communal d'aménagement a pour caractéristique de pouvoir fixer avec grande précision à la fois les affectations du sol et les règles en matière d'aménagement des espaces publics et des constructions.

Il existe 3 PCA sur la commune. Ils dessinent le centre du village de Saint-Léger. Il s'agit des PCA n° 1, 1A et 1bis.[105]

Le PCA le plus ancien est le PCA n° 1 qui date de 1949. Il régit l'urbanisation du centre-ville, autour de l'ancienne église. Il définit l'îlot actuel situé entre les rues du Cinq Septembre, du Château et du Fossé, ainsi que les grands alignements bâtis. Cet aménagement prévoit de grandes zones réservées aux constructions principales, des zones réservées aux bâtiments publics (maison vicariale, école, maison d'œuvre, nouvelle école et jardin…) ainsi que des zones d'espaces publics et de voiries. C'est sur la principale zone destinée aux bâtiments publics que viendra s'édifier la nouvelle église.

Le PCA n° 1A, défini en 1955, dresse l'aménagement de l'espace situé à l'arrière du chœur de la nouvelle église, c'est-à-dire l'église que nous connaissons aujourd'hui. Ce plan dessine de manière précise des zones de voiries, de logements et de bâtiments publics. Ce dessin correspond parfaitement à l'aménagement réel et actuel de cette zone.

Le plan de destination du PCA n° 1B, datant de 1960, définit, le long de la Voie de Vance, une zone résidentielle ouverte de faible emprise au sol, tenue à distance de la voirie par une zone de recul. Cette zone résidentielle ouverte devait être réservée à l'établissement d'habitations privées, aux exploitations commerciales et petites artisanales et toutes autres constructions dont la destination ne nuit pas au caractère résidentiel de cette zone.

Actuellement, cette zone n'est pas bâtie et rempli la fonction de jardin privé.

Il est à noter que les deux premiers PCA sont des PCA « d'après-guerre » qui ont été élaborés afin de permettre la reconstruction des quartiers détruits et d'encadrer l'urbanisation du centre historique tout en apportant des améliorations à la structure bâtie.

Autres règlements relatifs à l'aménagement du territoire

Aucune partie du territoire de la commune n'est soumise au règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR) ni à un règlement communal d'urbanisme (RCU).

Sites à réaménager (SAR)

Saint-Léger compte un site à réaménager, au nord-est de l'agglomération de Saint-Léger, le long de la RN 82. Il s'agit du site dit « Dépôt Lebon-Verscheure et Scierie Bouvy ».

Le site couvre 2.1ha en zone forestière. Il est entouré de forêts sauf au sud où l'on trouve une ZAEM. La N82 le borde au nord. Les parcelles sont occupées, côté sud, par une ancienne scierie et une habitation, et côté nord par des bâtiments ayant accueilli une marbrerie. La parcelle nord a également accueilli une fabrique de chaises métalliques et une porcherie (détruite).

L'objectif du projet est d'assainir le site afin d'y installer de nouvelles activités économiques (artisans locaux, PME et TPE). Au-delà de l'enjeu économique, ce site représente un enjeu urbanistique primordial, puisqu'il s'agit de réaménager l'entrée de Saint-Léger.

105 Un PCA a été initié en 1999 pour mettre en œuvre la zone d'habitat à caractère rural dite « Hardoumont » au sud-est du village de Saint-Léger, sur une surface d'environ 24 Ha. La procédure a été stoppée en 2006.

3. Utilisation des ressources naturelles et impacts environnementaux

a. Utilisation des ressources

Alimentation en eau

Le réseau public de distribution d'eau est en gestion communale.

Le schéma d'alimentation des 3 villages de la commune est repris ci-dessous.

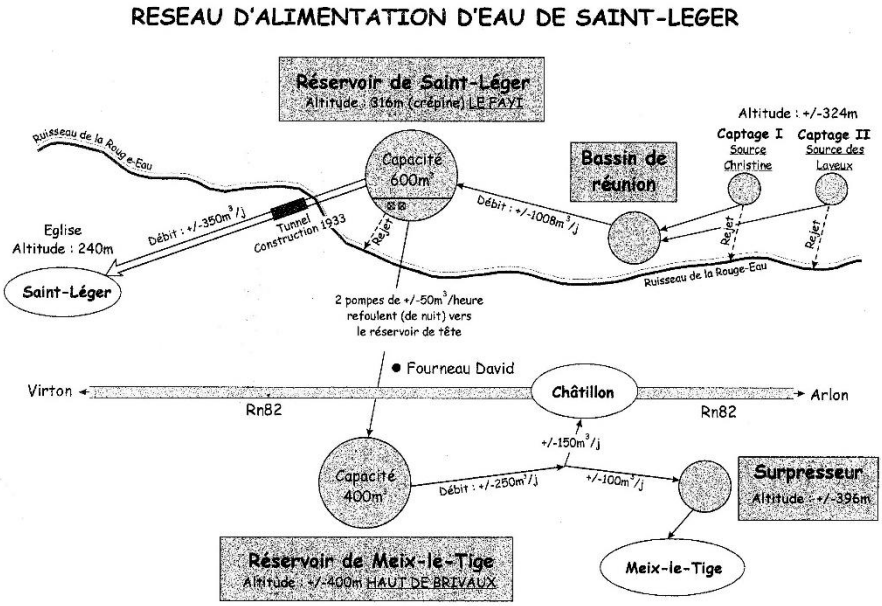

Source : Administration communale

L'eau provient de deux captages, les sources Christine et des Laveux, situés sur le territoire de la commune d'Etalle, au nord-ouest de la commune de Saint-Léger. Les eaux de ces deux sources se rejoignent dans un bassin de réunion puis sont amenées au réservoir de Saint-Léger au lieu-dit « Le Fayi ». Au départ de celui-ci, elles desservent, de manière gravitationnelle, le village de Saint-Léger. A l'aide de deux pompes de refoulement, elles rejoignent par ailleurs le réservoir de Meix-le-Tige situé plus en altitude, au lieu-dit « Haut de Brivaux ». De là, elles alimentent Châtillon d'une part et Meix-le-Tige d'autre part, où se trouve un surpresseur.

Les deux sources ci-avant ont fait l'objet d'un arrêté conjoint d'établissement de zones de prévention rapprochée et éloignée en 2008[106]. Les contours de ces zones sont repris en rouge au nord de la carte ci-dessous, à proximité de Chantemelle.

Selon l'AIVE[107], le réseau de Saint-Léger ne connaît pas de problème particulier de qualité, de quantité et de pression. Les infrastructures sont régulièrement entretenues et conformes à la législation. Le réseau peut sans problème absorber la demande actuelle et future, les captages étant de capacité importante. Le fait que le réseau ne dépende que de deux captages proches n'est pas problématique car les risques de pollution sont faibles (zone forestière) et un captage

106 18 février 2008 - Arrêté ministériel relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine de catégorie B (potabilisable) dénommés Source Christine et Source de Laveu sis sur le territoire de la commune d'Etalle (M.B. 11.03.2008).

107 Source : entretien avec Ghislain Collignon, AIVE, le 24/6/2016.

a la capacité de suppléer l'autre en cas de problème. En cas de panne électrique, la capacité de stockage importante permet normalement une résolution du problème avant que la distribution ne soit affectée.

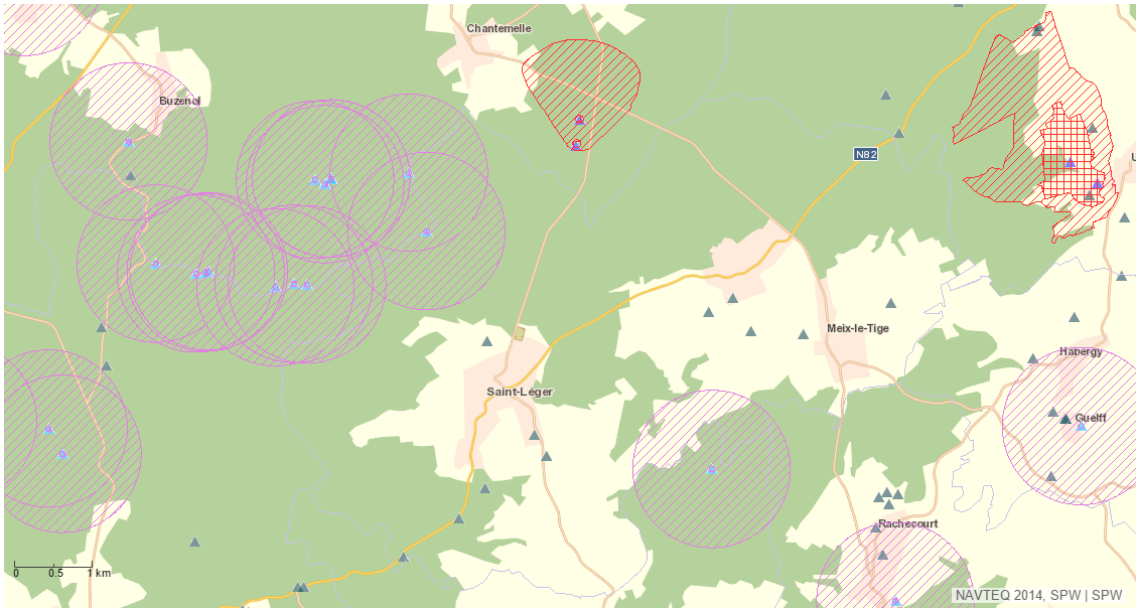

Source : http://geoportail.wallonie.be/

De nombreux captages, situés sur la commune d'Etalle mais parfois à la frontière avec Saint-Léger, sont destinés à l'embouteillage d'eau de source ou d'eau minérale naturelle pour l'usine Valvert. Le titulaire de ces captages est la commune d'Etalle. Certaines zones de prévention éloignée, forfaitaires, débordent sur la commune de Saint-Léger. Ce sont les cercles mauves situés entre les villages de Buzenol et Saint-Léger. La présence de ces captages n'a pas d'impact sur le réseau d'alimentation de Saint-Léger, les disponibilités étant largement suffisantes[108].

La commune de Musson possède également un captage d'eau publique dans le bois La Dame, dont la zone de prévention éloignée forfaitaire concerne partiellement le territoire de Saint-Léger. C'est le cercle mauve situé dans le triangle Saint-Léger, Meix-le-Tige, Rachecourt.

Enfin, plusieurs puits privés sont recensés sur tout le territoire communal. Il s'agit des triangles isolés repris sur la carte.

108 Source : AIVE, Ghislain Collignon, le 28/6/2016.

Energie

Energies renouvelables – recensement

Au niveau de la production verte d'électricité, la commune de Saint-Léger compte près de 200 unités de production décentralisées ≤10kW (soit 59 unités/1000 habitants), produisant un total de 1 224 kVA (soit 364 KVA/1000habitants). Ces chiffres sont comparables dans les communes de Tintigny et Musson.

A titre de comparaison, la production moyenne par commune dans la province du Luxembourg est de 1 820kVA, soit 49 unités de production décentralisées ≤10kW/1000 habitants et 293 KVA installés / 1000 habitants.

Les chiffres relatifs à la commune de Saint-Léger sont donc supérieurs à la moyenne de la province de Luxembourg.

Il n'existe par contre aucune production d'une puissance supérieure à 10 kW sur le territoire de Saint-Léger contrairement à certaines communes proches (Habay, Arlon et Virton)[109].

Potentiel en matière d'énergies renouvelables

Il n'y a pas de parc éolien à Saint-Léger et son territoire ne figure pas sur la liste des sites éoliens potentiels.

Le potentiel hydroélectrique, s'il existe, n'a fait l'objet d'aucune étude.

Consommation énergétique des bâtiments communaux

La Commune dispose d'un écopasseur à temps partiel depuis octobre 2013[110]

Un cadastre énergétique est en cours d'élaboration. Celui-ci permettra de planifier un certain nombre d 'interventions pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux. En effet, la commune compte de nombreux bâtiments publics « énergivores » : le centre sportif, l'hôtel de ville, les écoles, la crèche…

Réduction des consommations énergétiques – recensement des réalisations communales

La Commune aimerait sensibiliser les écoliers de son territoire, en les aidant à traquer le gaspillage énergétique au sein de leur propre école soit via le challenge « Ecole Zéro Watt », soit en travaillant avec le Parc Naturel de Gaume.

La Commune s'est engagée dans la dynamique provinciale TEPOS (territoires à énergie positive). Elle est encadrée par le PEP'S Lux (coordination de la Province de Luxembourg) pour rédiger un plan d'action qui lui permettra de s'engager dans la convention des maires[111][112].

109 Ces communes présentent des sites de productions biomasse. Cette production résulte de la présence d'importantes industries ou associations telles que l'AIVE, Burgo Ardennes ou Recybois. Arlon compte 2 filières de cogénération fossile : l'hôpital Saint-Joseph et Fedesco. Habay compte également une centrale hydraulique au sein de sa commune (la Trapperie).

110 Cet éco-passeur travaille également pour les Communes de Messancy et Musson.

111 La Convention des Maires est une initiative de la Commission européenne invitant les Communes d'Europe et leurs citoyens à s'engager, sur base volontaire, à dépasser les objectifs fixés par le paquet européen "3 x 20 en 2020", à savoir réduire de 20 % la consommation d'énergie, diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et produire 20 % d'énergie à partir de sources renouvelables à l'horizon 2020.

112 Donnée actualisée. Voir fin de chapitre.

b. **Impacts environnementaux**

Eaux usées

L'épuration des eaux est collective dans les 3 villages, à l'exception de quelques extrémités de rues en épuration individuelle sur Meix-le-Tige et Châtillon.

Meix-le-tige est déjà totalement épurée (station gérée par l'AIVE de 800 EH).

Saint-Léger l'est partiellement (cité Lackman – station AIVE de 600 EH) mais des travaux sont en cours (collecteurs et station) pour desservir l'ensemble du village grâce à une nouvelle station AIVE de 2200 EH située en aval du village. Elle est conçue pour voir sa capacité facilement portée à 2800 EH en fonction du développement futur de l'habitat, qui a donc été anticipé (dont la mise en œuvre du périmètre dit « Hardoumont » en zone d'habitat à caractère rural au sud-est du village). A terme, la station de la cité Lackman sera mise hors service et les eaux entièrement traitées par la nouvelle station[113].

Il restera à équiper Châtillon avec une station de 900 EH (à programmer)[114]. Pour l'heure, les égouts se déversent donc directement dans le Ton.

Déchets

La Commune a confié la collecte et la gestion des déchets à l'intercommunale AIVE, secteur valorisation et propreté.

La collecte se fait via le porte à porte et par l'intermédiaire du Parc à Containers propre à la commune, situé Chemin des Mines, en entrée de Saint-Léger en venant de Châtillon, à l'arrière de l'usine Varodem.

L'AIVE émet un rapport annuel relatif la gestion des déchets à l'attention de chaque Commune. En 2014, la production totale de déchets sur la commune de Saint-Léger s'élève à 734 Kg. par équivalent-habitant. C'est 24% en plus que la moyenne relevée sur le territoire géré par l'Intercommunale (593Kgs par EH). Est-ce un signe d'une plus grande production individuelle de déchets ou d'une meilleure élimination des déchets en porte à porte ou par le parc à containers ?

113 Source : communiqué de l'AIVE du 17 mai 2016 : « Les chantiers du collecteur et de la station d'épuration de Saint-Léger ont débuté ».

114 http://www.idelux-aive.be/servlet/Repository/st_leger.pdf?IDR=3637

Les déchets collectés l'ont été comme suit :

- 78% des déchets via le parc à containers (72% pour la zone AIVE) ;
- 19% via la collecte en porte à porte de la matière organique et de la fraction résiduelle (25% pour la zone AIVE) ;
- 3% via le réseau communal des bulles à verres et les collectes en porte à porte des papiers cartons et des encombrants non valorisables (idem).

Le parc à containers est donc un outil particulièrement bien utilisé à Saint-Léger.

Globalement, 98% des déchets collectés ont été recyclés ou valorisés (40% recyclés, 23% compostés, 36% valorisés) et seulement 2% éliminés en CET.

Le tableau ci-dessous reprend quelques flux significatifs de déchets pour l'année 2014 à Saint-Léger.

	Kg/EH/an	Mode de collecte	Traitement
Matière organique	43,28	Porte-à-porte	Biométhanisation et compostage
Fraction résiduelle	98,56	Porte-à-porte	Valorisation et CET
Bouteilles et flacons en verre	33,15	Parc à containers et bulles à verre communales	Recyclage
Papiers-cartons	69,09	Parc à containers et porte-à-porte	Recyclage
Emballages recyclables - PMC	12,46	Parc à containers	Recyclage

Au cours des dernières années, la tendance générale est à la diminution du volume de déchets produits sur la commune, évolution semblable à celle de la zone d'action de l'AIVE. La production est toutefois systématiquement (beaucoup) plus élevée sur la commune que sur le territoire de comparaison.

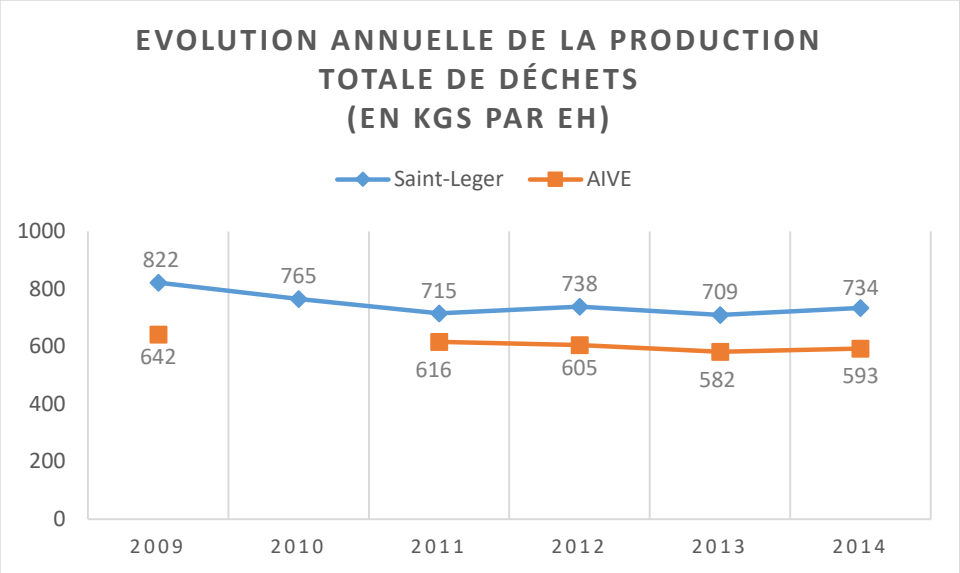

Aperçu de l'état de l'environnement (eau, air, sol)

Concernant les eaux de surface, il n'existe pas de station de mesure de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau sur le territoire. Il n'est donc pas possible de renseigner ici les problèmes propres à Saint-Léger qui se poseraient.

La station de mesure sur le Ton la plus proche se situe à Virton-Saint-Mard. Elle est malheureusement située trop loin en aval de Saint-Léger pour pouvoir en retirer des informations pertinentes car le Ton a alors déjà reçu les eaux d'autres agglomérations (Ethe, Virton,…)[115].

Le ruisseau de Laclaireau (station 12093 située à Ethe) présente une bonne à très bonne qualité. On peut en déduire que la Rouge Eau, qui se jette dans ce ruisseau, est elle-même de très bonne qualité, d'autant que ce ruisseau, situé en zone boisée, ne subit pratiquement aucune pression anthropique. Elle est classée à objectif de qualité salmonicole.

Trois éléments sont à rappeler ici :

- La station d'épuration de Saint-Léger en construction contribuera à améliorer la qualité des eaux du Ton[116] ;
- Le fait que le village de Châtillon ne soit pour l'heure pas épuré doit nécessairement impacter négativement le cours d'eau ;
- Le pavillon bleu accordé depuis plusieurs années au Lac de Conchibois met en évidence l'excellente qualité du plan d'eau.

L'indicateur de qualité de l'air ambiant de la commune est de – 0,37 pour la période 2013-2015[117]. Situé sous la moyenne régionale qui est de 0, son air est donc de meilleure qualité.

Cette qualité est identique à celles des 6 communes environnantes, dont l'indicateur est situé entre - 0,35 et - 0,43 et proche des indicateurs des autres communes luxembourgeoises.

Il semble toutefois qu'une lente et légère dégradation soit à l'œuvre puisque l'indicateur était de – 0,43 pour 2010-2012 et -0,41 pour 2011-2013. Ce phénomène est constaté dans les communes voisines et en province de Luxembourg.[118]

Il n'existe pas de donnée particulière sur la qualité du sol sur Saint-Léger. Tout au plus peut-on dire qu'il n'existe pas de site potentiellement pollué traité par la Spaque.

La connaissance de l'état précis de l'environnement et de l'impact de l'activité humaine sur celui-ci à l'échelle du territoire communal est donc impossible.

115 Il en va de même pour les affluents de la Semois au nord de la commune. Située à Etalle, la station de mesure ne permet pas de tirer de conclusions propres à Saint-Léger.

116 Donnée actualisée – voir fin de chapitre.

117 http://walstat.iweps.be/. Quatre paramètres sont pris en compte dans le calcul de l'indicateur de qualité de l'air par commune, à savoir l'ozone (O3), le dioxyde d'azote (NO2), les particules fines dont le diamètre est inférieur à 2.5 µm (PM2.5) et les particules dont le diamètre est compris entre 2.5 µm et 10 µm (PM10-2.5).

118 Les communes de la Province du Luxembourg présentent des indicateurs quasi-exclusivement négatifs, généralement compris entre -0.2 et -0.5, attestant d'une meilleure qualité de l'air par rapport à la moyenne régionale. L'évolution temporelle de l'indicateur semble toutefois démontrer une légère difficulté à maintenir cette bonne qualité. Source : Agence wallonne de l'Air et du Climat (http://www.awac.be/).

Territoire physique - actualisation 2018

Occupation du sol

Le 24 mai 2017, le Gouvernement wallon a adopté la révision du plan de secteur du sud-Luxembourg. Cette révision donne le feu vert à l'extension de la zone d'extraction, sur une superficie de 27,8 hectares, de la Sablière Lannoy. Elle permet de pérenniser les activités de l'entreprise pendant dix à quinze années supplémentaires (source : http://gouvernement.cfwb.be).

Paysages

Le Parc naturel de Gaume élabore actuellement un document décrivant les caractéristiques et dynamiques paysagères observées sur le territoire. Composée d'un diagnostic, de recommandations et de la définition de projets, cette charte constituera à la fois un document de connaissance des paysages du Parc, de sensibilisation et un outil d'aide à la décision et d'accompagnement pour les acteurs du territoire.

Après une analyse de la situation existante, des soirées conférence-débat ont lieu afin notamment d'informer les habitants et de recueillir leur vision sur ces paysages en changement. Ces soirées sont organisées en fonction des ensembles paysagers de la Gaume.

Nature et biodiversité

Le 01 décembre 2016, le Gouvernement a arrêté la désignation des sites Natura 2000 « BE34058 - Camp militaire de Lagland » et « BE34065 - Bassin supérieur de la Vire et du Ton ». Il a par ailleurs pris un nouvel arrêté de désignation du site « BE34062 - Bassin du Ruisseau du Messancy », en abrogeant l'arrêté de 2009.

Ces arrêtés sont entrés en vigueur le 31 décembre 2017. Les 4 sites concernant Saint-Léger sont donc aujourd'hui désignés.

En partenariat avec d'autres Communes du Parc naturel de Gaume, Saint-Léger a obtenu un subside de 11.500€ en 2017 dans le cadre de l'appel à projets de la Wallonie visant à (re)mettre à l'honneur l'utilisation du cheval de trait. Concrètement, il s'agit de mettre ce dernier au service de la biodiversité : entretien de la voirie Etalle-Saint-Léger (fauchage et désherbage à l'eau chaude), contrôle du développement de la fougère-aigle, utilisation comme moyen de déplacement alternatif (navette) lors de la fête du miel.

Réseaux de déplacement

Saint-Léger est concernée par un itinéraire de vélotourisme de niveau régional, le W9, reliant Aachen à Torgny. Cet itinéraire, localement, permet de relier la commune de Saint-Léger aux pôles arlonais et virtonais.

La coordination de la concrétisation de cet itinéraire dans la partie sud de la province de Luxembourg a été confiée à Idelux-Projets publics par les 11 communes concernées, dont Saint-Léger.

Outre le tracé local précis de cet itinéraire, 8 boucles intercommunales, dont deux avec variante, ont été définies sous la coordination de l'intercommunale, pour se greffer sur la colonne vertébrale du W9. D'une longueur de 40 à 60 kms, elles permettent aux modes doux (cyclistes surtout) de parcourir toute la Gaume et le Pays d'Arlon au départ du W9.

La mise en œuvre de ces tracés se fera en fonction des opportunités financières qui se dégageront.

Energie

En date du 6 septembre 2017, le Conseil communal a approuvé le Plan d'Action en matière d'Energie Durable (PAED) de la commune de Saint-Léger établi dans le cadre de l'adhésion à la Convention des Maires.

Cadre de contrainte et initiatives

1. Cadre physique & contraintes sur le développement

Quels sont les principaux facteurs physiques, géographiques, environnementaux et réglementaires qui contraignent le développement socio-économique de la commune de Saint-Léger ?

La géomorphologie particulière du territoire, « coincé » entre les reliefs de deux cuestas lorraines, l'occupation du sol qui en résulte avec la partie nord fortement boisée, font de Saint-Léger une commune à l'étroit dans son développement. La vallée du Ton a de tout temps constitué l'axe principal de ce développement contraint : implantation des deux principaux villages (Châtillon et Saint-Léger), développement historique de l'activité économique (petite industrie, commerce), voie de passage principale entre Arlon et Virton.

Le plan de secteur reflète ce caractère « étroit » en lien avec la vallée du Ton, en ne laissant que peu d'espaces aux affectations autres que l'habitat : pas de grande zone d'activité économique mais quelques espaces réduits difficiles à mettre en œuvre, une seule petite zone de loisirs disponible et potentiellement urbanisable. Tous ces espaces se situent dans l'axe de la vallée du Ton, le village de Meix-le-Tige n'ayant pas d'autre fonction que résidentielle. Les disponibilités pour l'habitat, bien que toujours présentes dans les 3 villages, commencent par ailleurs à se raréfier.

Le statut Natura 2000 concerne majoritairement des terres reprises en zones agricole et forestière au plan de secteur et exploitées comme telles[119]. Cela implique des mesures de gestion de ces sites visant à un maintien voire un développement de leur richesse écologique et donc la nécessité de la recherche d'un équilibre permanent avec le maintien de la fonction productive de ces espaces.

Les réseaux de modes doux sont restreints, déconnectés, non reliés aux réseaux des communes voisines et ne favorisent donc pas le développement socio-économique.

119 A l'exception du domaine militaire de Lagland.

2. Initiatives d'orientation politique

Quels dispositifs la Commune, des acteurs locaux ou extra-locaux, mettent-ils en place pour assurer la préservation et l'amélioration de l'environnement, de la biodiversité, du patrimoine, des paysages, pour favoriser l'accès au logement et les énergies renouvelables, pour développer la mobilité ?

La Commune de Saint-Léger s'est engagée dans plusieurs initiatives régionales visant à assurer la protection et le développement de sa biodiversité :

- Plan Maya[120]. Elle mène de nombreuses actions concrètes dans ce cadre, en lien aussi avec l'image liée au miel qui est la sienne : « Faîtes » du Miel, bière au Miel, soutien au rucher école/didactique, parcours du miel, décoration de ruches avec les écoles, remise à l'honneur et distribution de la transparente de Saint-Léger (variété locale de pomme), soutien aux apiculteurs (plaquette signalétique, bandelettes de sécurité pour les pots de miel), prés fleuris, plantation de vergers ;
- Fauchage tardif des bords de route ;
- Commune Zéro pesticide ;
- Communes et rivières propres.

Elle n'adhère par contre pas à la convention « combles et clochers » et n'a pas entrepris de Plan communal de Développement de la Nature.

Elle a mené, seule ou en partenariat, différentes actions de protection, de restauration et de mise en valeur de son petit patrimoine.

A ce jour, aucune mise en valeur particulière du paysage et des points de vue n'a été réalisée sur le territoire.

En matière d'énergie, elle a procédé à l'engagement d'un éco-passeur et a marqué sa volonté d'adhérer à la convention des maires.

Au niveau du logement, elle s'inscrit dans un service pluricommunal du logement avec ses voisines d'Aubange, Messancy et Musson.

Elle assume de manière autonome la gestion de son eau de distribution.

120 Etre une commune ou une province Maya, c'est à la fois soutenir l'activité apicole sur le territoire, maintenir et/ou restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs mais aussi sensibiliser les habitants à la problématique des insectes butineurs. Communes et provinces Maya ont un socle commun de dispositions à mettre en place lorsqu'elles adhèrent au Plan Maya. Source : http://biodiversite.wallonie.be/

En matière de protection de la nature, du patrimoine, des paysages et de l'énergie, son adhésion au Parc naturel de Gaume et au GAL correspondant (Programme Leader) vont permettre l'émergence de dynamiques et de projets spécifiques. Voir tableau ci-dessous[121].

Objectifs	Actions
Accueillir et restaurer la biodiversité	Le maintien des usages socioéconomiques avec des débouchés viables pour l'agriculture : la filière du « Bœuf des prairies gaumaises ». La restauration et la gestion de biotopes pour augmenter la biodiversité : l'opération annuelle « Vergers de Gaume ». L'observation et le suivi du milieu naturel : des actions de communication et la sensibilisation d'espèces en danger.
Sensibiliser la population à la biodiversité	La sensibilisation des citoyens à la « nature ordinaire ». La promotion et la coordination des outils de gestion communaux favorables à la biodiversité (Plan Maya, PCDN, etc.). Le renforcement du rôle des écoles dans la sensibilisation : le journal de classe du « P'tit Gaumais ». La découverte ou redécouverte des balades nature.
Des paysages bien identifiés et une silhouette villageoise typique	Sauvegarder l'habitat traditionnel. Inventorier et réhabiliter le petit patrimoine. Réaliser des outils de connaissance et de gestion des paysages : charte paysagère. Sensibiliser la population à la richesse de son environnement immédiat.
L'énergie comme levier de développement économique	Dans cette optique, le Parc naturel de Gaume veille à inciter au développement des énergies renouvelables (Coopérative Gaume Energies), organise des formations à l'utilisation rationnelle de l'énergie et accompagne les entreprises, les organismes publics et les particuliers dans la rénovation énergétique de leur bâti (Pédag'EC).

Le contrat de rivière Semois-Chiers auquel elle participe avec 19 autres Communes du bassin est un autre outil contribuant à l'objectif de protection et de valorisation des patrimoines liés à l'eau et aux zones humides[122].

121 Source : http://parc-naturel-gaume.be/

122 Le contrat de rivière est un outil de gestion participative de l'eau à l'échelle d'un sous-bassin hydrographique. A travers un programme d'actions concrètes défini consensuellement, l'objectif consiste à restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs et en veillant à respecter les potentialités environnementales du milieu.

Synthèse analytique

1. AFOM

Secteur	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Contexte géographique et culturel	– Diversité géologique, pédologique et, en conséquence, diversité d'occupation du sol, de paysages et biologique – Appartenance culturelle à la Gaume	– Pauvreté des sols	– Développement du label Gaume au niveau tourisme, gastronomie, culture, via le Parc naturel, le GAL Cuestas, la MdT de Gaume	
Hydrographie et relief	– Relief permettant des vues paysagères intéressantes sur la partie sud et est du Territoire – Nombreux cours d'eau et zones humides – Masses d'eau souterraines non surexploitées et de qualité – Qualité de l'eau du lac de Conchibois	– Pas de donnée précise sur la qualité des eaux de surface – commune à l'étroit de par sa géomorphologie et son occupation du sol	– Potentiel hydroélectrique à étudier	– Impact anthropique sur la qualité des eaux de surface (urbanisation, agriculture, économie)
Nature et biodiversité	– Natura 2000 : 1/3 du territoire – 10 sites de grand intérêt biologique inventoriés – Présence de milieux variés et d'intérêt – Programme Life pour la gestion de deux sites – 26 arbres remarquables – Initiatives communales en faveur de la Nature	– Natura 2000 : frein au développement économique ? – Un seul site protégé par un statut de niveau wallon – Inventaire des arbres remarquables ancien – Absence de plan global intégrant les diverses initiatives – Rarement initiatives communales	– Actions à mettre en place dans le cadre du Parc naturel de Gaume.	– Poursuite de l'urbanisation – Banalisation des terres agricoles, arrachage/non entretien des haies, vergers,…

Secteur	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Paysages	– Diversité paysagère : 2 faciès paysagers très différents de part et d'autre du Ton – 2 périmètres d'intérêt paysager, 2 points de vue remarquables	– Pas de mise en valeur particulière des atouts paysagers. – Présence de ruptures paysagères	– Actions à mettre en place dans le cadre du Parc naturel de Gaume	– Poursuite de l'urbanisation en ruban
Patrimoine bâti	– 2 monuments classés – Présence de nombreux éléments patrimoniaux (IPIC)	– IPIC non à jour – Pas d'élément dont l'intérêt dépasse largement le cadre local	– Actions à mettre en place dans le cadre du Parc naturel de Gaume	– Disparition/dégradation/non entretien du patrimoine
Habitat, logement et aménagement du territoire	– Forte identité gaumaise des villages et de l'habitat. – Le plan de secteur ne laisse que peu de place à une autre affectation que l'habitat	– Habitat récent ne respecte pas les codes de l'identité gaumaise – La Commune ne dispose plus de terrains à bâtir	– Mise en œuvre de règlements urbanistiques propres à la commune	– Perte du caractère gaumais et de l'identité des nouveaux quartiers et des nouvelles constructions
Réseaux de déplacement	– Proximité de la E411 – Commune traversée par N82 reliant Arlon à Virton	– Commune peu desservie par les transports en commun – Pas de gare – Piste cyclable restreinte – Un seul tronçon de voie lente (Ravel)	– Développement de modes doux intercommunaux	

Secteur	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Environnement	– Gestion communale de l'eau, réseau en ordre au niveau qualitatif et quantitatif – Epuration de Saint-Léger en cours, réalisée à Meix-le-Tige – Bonne qualité de l'air – Bonne utilisation du parc à container – Volume de déchets par habitant élevé (meilleur tri ?)	– Châtillon non épuré – Pas d'outil de mesure précise de la qualité environnementale (eau, sol) sur la commune – Lente dégradation de la qualité de l'air – Volume de déchets par habitant élevé (plus grande production ?)	– Participation au contrat de rivière « Semois-Chiers »	–
Energie	– Écopasseur – Rédaction d'un cadastre énergétique – Inscription au challenge « école zéro watt »	– Pas de gros producteur (usine..) d'énergie verte sur le territoire – Ne figure pas sur la liste des sites éoliens potentiels	– Inscription dans la dynamique Tepos/convention des maires – Les atouts mis en place par la Commune permettront de sensibiliser les citoyens et particulièrement la jeune génération à la problématique énergétique – Potentiel hydroélectrique ? Biométhanisation ?	

2. Enjeux de développement[123]

Un enjeu, c'est d'abord une question : que sommes-nous d'accord de vouloir ensemble ? Il faut donc lire les enjeux énoncés ci-après comme autant de questions ouvertes par le diagnostic.

Saint-Léger est une commune traversée. La vallée du Ton, où se lovent Châtillon et Saint-Léger, a de tout temps joué le rôle de passage naturel reliant Arlon et Virton, entre les deux cuestas qui enserrent le territoire. Par la route depuis toujours, par le vicinal durant une (courte) période de son histoire. Par le passé, Saint-Léger a su tirer parti de ce statut particulier : développement de commerces, d'Horeca, d'une petite industrie. Veut-on à nouveau intercepter ces flux traversants pour développer l'économie et les services ou se contente-t-on de vivre de la population résidente ? Comment capter ces flux ? Au profit de qui ?

Un second enjeu concerne le manque de disponibilités pour l'urbanisation, dû à l'étroitesse naturelle de la commune, aux possibilités réduites offertes par le plan de secteur, à la raréfaction des zones d'habitat suite à la forte croissance démographique. La poursuite de l'artificialisation du territoire est-elle possible ? Est-elle souhaitée ? Comment faire preuve de créativité pour valoriser au mieux le peu d'espace disponible en matière de logement, d'économie, de loisirs ? Comment utiliser au mieux les bâtiments patrimoniaux inoccupés ou désaffectés qui représentent une opportunité dans ce contexte de rareté ?

Un autre enjeu concerne la politique de la Commune dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, du patrimoine, de l'énergie, du logement. Elle a développé de nombreuses actions, spontanément ou en s'inscrivant dans des initiatives impulsées par d'autres niveaux de pouvoir. Pour certains domaines (logement, énergie), elle a engagé du personnel spécifique. Mais ces démarches ne sont pas toujours coordonnées, reliées entre elles. Elles ne s'inscrivent pas dans des stratégies de long terme, claires et partagées. La Commune ne dispose par exemple pas de document d'orientation tel que le schéma de structure ou le plan communal de développement de la nature. Quel est le fil rouge de la Commune dans ces matières ? Serait-il opportun de se doter de documents stratégiques d'orientation ? Le Parc naturel de Gaume peut-il être le cadre de référence stratégique pour les domaines qui le concernent ? Si oui, comment en assurer l'appropriation tant par les élus que la population et la déclinaison locale en actions concrètes ?

En lien avec l'enjeu précédent, force est de constater que les données sont fragmentaires et peu précises en matière d'environnement et d'énergie. Quel est l'état réel de l'environnement (eau, sol, sous-sol, air, biodiversité…) ? Quelles sont les potentialités en matière d'énergie renouvelable (hydroélectricité par exemple) ? Une meilleure connaissance du territoire et de ses potentialités n'est-il pas un préalable à la définition d'une stratégie pertinente dans ces domaines ?

La mobilité douce est pour l'instant fragmentaire avec seulement un tronçon de Ravel et un morceau de piste cyclable. Pourtant, les déplacements doux ne sont-ils pas un enjeu important dans une commune de petite taille, à forte densité de population, concentrée dans seulement trois noyaux d'habitat ? Dans une vision plus large, ne faut-il pas placer Saint-Léger au cœur d'un réseau de voies lentes où elle assurerait le rôle de liaison entre Arlon et Virton ? Comment pourrait-elle tirer au mieux profit de ce rôle de liaison ? Concernant les initiatives de transport à la demande, faut-il faire plus et mieux ? Répondent-elles à la demande et aux besoins ?

123 Sont seuls énoncés ici des enjeux de développement issus de l'analyse diagnostique, non encore partagés avec la population ou ses représentants.

Enfin, et de manière plus fondamentale, quel équilibre veut-on trouver entre politique de protection du cadre de vie et des patrimoines (à la fois connaissance, protection et mise en valeur) et politique de développement socio-économique (urbanisation, développement économique, tourisme, gestion agricole et forestière) ? Veut-on se contenter d'être une commune résidentielle, un lieu agréable à vivre dans un environnement de qualité préservé ? Ou cherche-t-on aussi à y maintenir et y développer des activités socio-économiques, avec les impacts à gérer en termes d'urbanisation, de paysages et d'environnement ?

TERRITOIRE HUMAIN

Cette partie du diagnostic socio-économique est consacrée à l'examen de la population de Saint-Léger (densité, croissance, structure, revenus, recours aux aides sociales) ainsi qu'à l'analyse des conditions de vie en société sur le territoire communal.

Description & analyse

1. Démographie et population[124]

a. Densité

	Km²	Population 2016	Densité (hab/km²)	Part de l'arrondissement	
Wallonie	16844,29	3.602.216	213,9	**Habitants**	**Superficie**
Province	4439,72	280.327	63,1		
Arr. Virton	771,19	53.534	69,4		
Saint-Léger	**35,86**	**3.532**	**98,5**	***6,6%***	***4,7%***

Source : DGSIE

Saint-Léger s'étend sur un peu moins de 36 km² et compte 3.532 habitants au 1/1/2016. La densité de population atteint à cette date 98,5 hab./km².

C'est une très petite commune, à l'échelle de de la province comme de son arrondissement[125], dont elle couvre moins de 5% de la superficie (8ème rang) et héberge moins de 7% de la population totale (8ème rang).

Mais, du fait même de sa petite taille, elle est bien plus densément peuplée que la province (63,1 hab/km²) et l'arrondissement (69,4 hab/km²)

Il apparaît ainsi d'emblée que l'occupation du sol est une dimension clef du développement de la commune, car l'espace est compté. On peut aussi supposer que les relations et interactions entre habitants sont plus développées ou plus faciles à susciter que dans des territoires plus étendus et/ou moins densément peuplés, d'autant que la population est rassemblée en seulement trois villages. Enfin, par ses seuls superficie et poids démographique, la commune compte peu dans des ensembles plus grands tels l'arrondissement et la province.

124 Données actualisées – voir fin de chapitre

125 La superficie moyenne statistique d'une commune de la province de Luxembourg est de 100,9 km² ; celle d'une commune de l'arrondissement de Virton est de 77,12 km².

b. Croissance démographique

Evolution démographique	1990	2000	2010	2016	Evolution 1990-2016		Evolution 2000-2016		Evolution 2010-2016	
					Unités	%	Unités	%	Unités	%
RW	3.243.661	3.339.516	3.498.384	3.602.216	358.555	11,1	262.700	7,9	103.832	3,0
Province	230.827	246.820	269.023	280.327	49.500	21,4	33.507	13,6	11.304	4,2
Arrondissement	45.424	48.387	52.037	53.534	8.110	17,9	5.147	10,6	1.497	2,9
Saint-Léger	**2.939**	**3.192**	**3.302**	**3.532**	**593**	**20,2**	**340**	**10,7**	**230**	**7,0**

Source : DGSIE

En un quart de siècle, la population de Saint-Léger a augmenté de près de 600 habitants (+20,2%) et, sur le seul XXIème siècle, de 340 habitants (+10,7%). Ces deux taux de croissance, élevés, se situent entre ceux de l'arrondissement et de la province. Depuis 2000, la commune enregistre donc en moyenne 21,2 habitants supplémentaires annuellement.

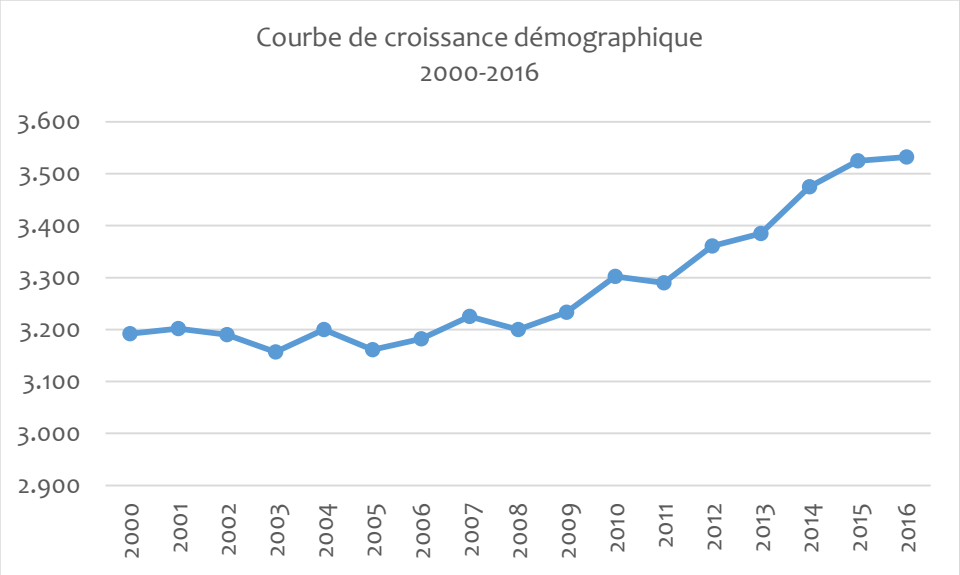

Entre 2000 et 2008, les mouvements de hausse et de baisse de population alternent, sans entraîner de véritable croissance. Celle-ci s'enclenche entre 2008 et 2010. Et, depuis 2012, elle est continue. Elle s'est donc fortement accentuée ces dernières années. Depuis 2010, la commune enregistre en effet une augmentation moyenne de 38,3 habitants supplémentaires chaque année. À 7,0% le taux de croissance démographique sur les 6 dernières années est plus de deux fois supérieur à celui de l'arrondissement. Dans celui-ci, seule Tintigny est confrontée à une croissance plus forte encore (10,0%).

Il apparaît ainsi que la capacité d'accueil sur le territoire de nouveaux habitants, qu'ils y naissent ou viennent d'ailleurs, est une question de plus en plus cruciale, exacerbée par l'exiguïté du territoire. Mais en même temps, le capital humain de la commune est une « ressource » de plus en plus abondante.

c. Répartition de la population entre villages

Au 1/1/2014	Saint-Léger		Châtillon		Meix-le-Tige	
	Habitants	Croissance 2000-2014	Habitants	Croissance 2000-2014	Habitants	Croissance 2000-2014
	1917	4,1%	913	27,3%	696	8,2%

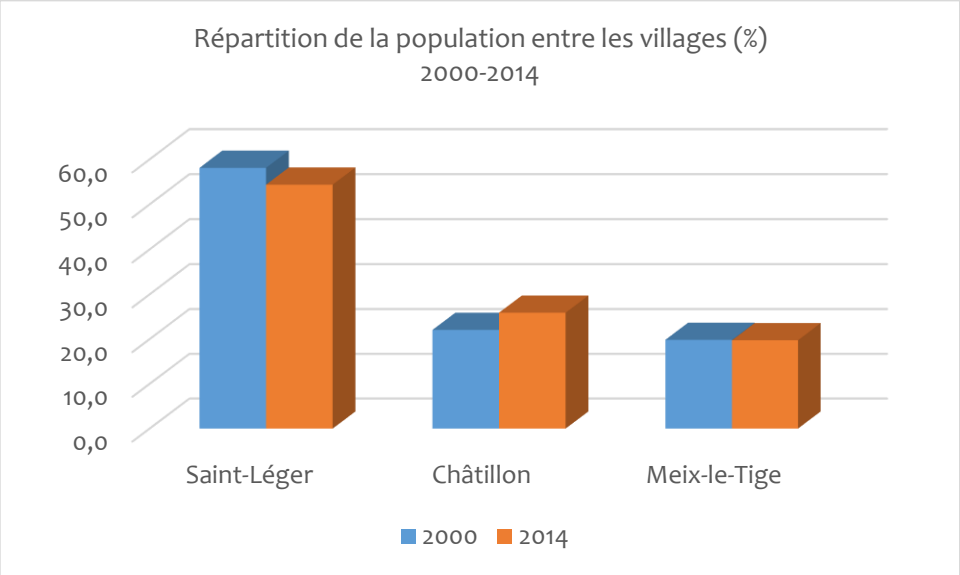

Au sein de la commune, c'est l'entité de Saint-Léger même qui démographiquement pèse le plus lourd : un peu plus de 54% de la population y réside. Châtillon regroupe 26% des habitants et Meix-le-Tige, 20%.

Si le poids relatif de Meix-le-Tige n'a que peu évolué en quinze ans, il n'en va pas de même pour les deux autres entités. Saint-Léger a vu son importance se réduire (de 58 à 54,5%) pendant que celle de Châtillon croissait (de 22 à 26%).

C'est d'ailleurs Châtillon qui emmène la croissance démographique communale vers le haut, avec près de 28% d'augmentation du nombre de ses habitants depuis 2000.

Il n'en demeure pas moins que le principal centre de gravité de la commune est Saint-Léger même, où sont concentrés services et population.

d. Répartition par âge

01-01-15	Saint-Léger	Arrondissement	Province	Wallonie
Moins de 40 ans	52,9%	50,7%	50,5%	48,5%
Moins de 50 ans	67,1%	64,5%	64,6%	62,4%

La population de Saint-Léger se caractérise par sa grande jeunesse, en comparaison de l'arrondissement, de la province et de la Wallonie. Près de 53% des habitants ont moins de quarante ans et 67%, moins de cinquante ans.

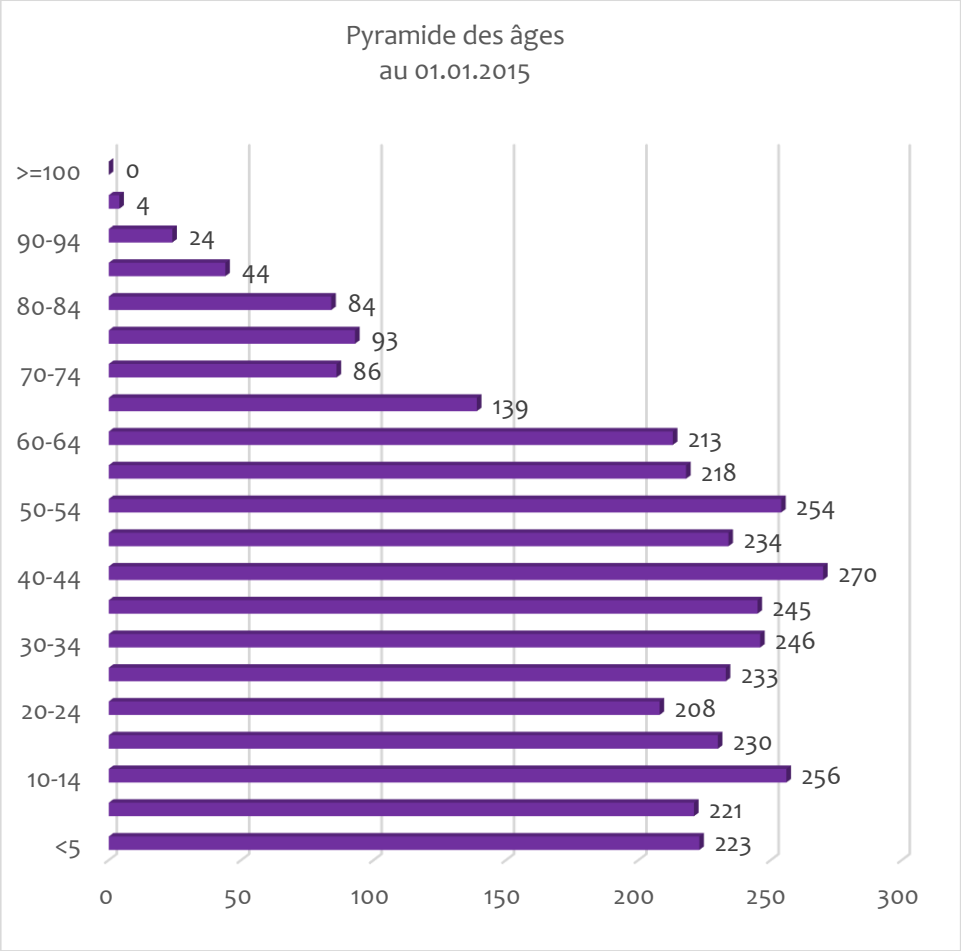

La pyramide des âges montre que la population est concentrée dans les catégories d'âge inférieures à 65 ans. Parmi celles-ci, seule la tranche des 20-24 ans est véritablement en retrait, de manière incompréhensible. Les tranches les plus jeunes, âgées de moins de 10 ans, donnent à la pyramide une assise solide et constante, même si elles sont un peu moins fournies que les catégories adultes. Trois tranches d'âge sont davantage représentées : les jeunes adolescents âgés de 10 à 14 ans, les adultes âgés de 40 à 45 ans et ceux de 50 à 55 ans.

Une fois qu'ils atteignent 65 ans, nombre d'habitants semblent quitter le territoire. Les 70-75 ans sont 38% moins nombreux que les 65-70 ans, lesquels sont déjà 34% moins nombreux que les 60-65 ans. Mais quittent-ils effectivement la commune, ou partagent-ils désormais leur vie entre Saint-Léger et un autre lieu où ils élisent domicile ?

2009-2015 en % de pop.		Saint-Léger	Arrondissement	Province	Wallonie
0 à 20 ans	2009	26,7	27,0	26,1	24,2
	2015	26,4	25,8	25,1	23,5
20 à 30 ans	2009	12,6	12,0	12,7	12,3
	2015	12,5	12,5	12,9	12,7
30 à 50 ans	2009	29,4	28,1	28,2	27,8
	2015	28,2	26,3	26,7	26,2
50 à 65 ans	2009	18,3	17,2	17,6	19,4
	2015	19,4	19,1	19,2	20,0
+ de 65 ans	2009	13,1	15,7	15,4	16,4
	2015	13,4	16,4	16,2	17,5

Source : DGSIE.

Les moins de 20 ans sont statistiquement plus présents à Saint-Léger qu'ailleurs et leur part est demeurée quasiment inchangée depuis 2009, alors qu'elle diminuait aux autres échelles de territoire.

La part des 20 à 30 ans est aussi importante à Saint-Léger que dans les territoires de comparaison. Elle est également restée stable depuis 2009. Mais elle se renforçait ailleurs.

À l'instar des moins de 20 ans, la tranche des actifs de 30 à 50 ans constitue une part de la population plus importante à Saint-Léger que dans l'arrondissement, la province, la Wallonie (à l'exception des 45 à 50 ans). Comme partout, elle s'est réduite ces dernières années, mais dans une ampleur moindre à Saint-Léger qu'ailleurs.

Les actifs expérimentés, âgés de 50 à 65 ans, forment une catégorie d'importance proche, à Saint-Léger, dans l'arrondissement et la province. Sur la période considérée, cette catégorie s'est élargie moins fortement à Saint-Léger que dans l'arrondissement et la province (mais plus qu'en Wallonie).

Quant aux habitants âgés de plus de 65 ans, ils sont, en proportion, non seulement moins nombreux à Saint-Léger que dans l'arrondissement, la province et la Wallonie, mais en plus leur poids relatif dans la population augmente moins qu'ailleurs. On signalera ici que la commune est dépourvue de maison de retraite, équipement qui fait habituellement monter la moyenne d'âge des communes qui en sont pourvues.

L'ensemble de ces évolutions témoigne, certes, d'un vieillissement de la population déjà engagé, mais d'une manière nettement moins prononcée qu'ailleurs. La population dans son ensemble est encore très majoritairement jeune, en « pleine force de l'âge ». Et l'importante part des enfants et adolescents atténue, ou compense les premiers effets du vieillissement.

L'analyse de la pyramide des âges révèle ainsi une série de besoins et questions pour le développement de la commune :

- accueil et services petite enfance ;
- rencontre des attentes des adolescents ;
- maintien du contact avec les étudiants aux études supérieures ;
- maintien des plus de 65 ans sur le territoire.

e. Accroissement de la population

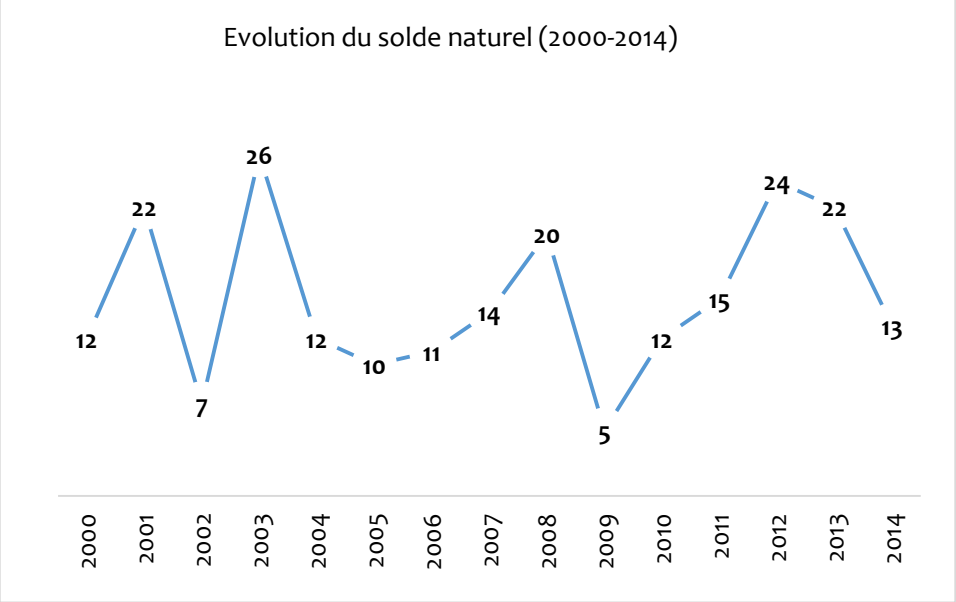

Source : Administration communale

Le solde naturel[126] est, sur la période étudiée (2010-2014), chaque année positif. Mais son volume n'est pas constant : il peut ainsi varier dans une proportion de 1 à 5 (+5 en 2009 mais +26 en 2003). Toutefois la tendance générale est à la hausse. La moyenne annuelle du solde naturel s'établit à +15 depuis l'année 2000. Il est évidemment faiblement affecté par les décès puisque les habitants de plus de 65 ans sont en nombre réduit dans la commune. Ce solde positif permanent est ainsi l'indice d'une population majoritairement jeune, en âge d'enfanter. Il explique aussi la présence en nombre de jeunes enfants et adolescents sur le territoire.

126 Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. (INSEE)

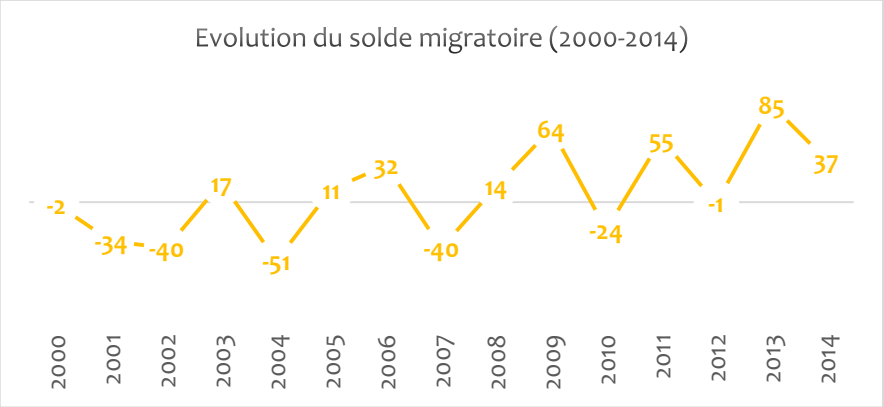

Source : Administration communale

Le solde migratoire[127] est plus erratique encore. Depuis 1999, il est près d'une année sur deux négatif. Mais le volume total d'entrées est de loin plus important que le volume total de sorties (326 contre 192). Le rapport de variation peut ici aller de 1 à 10 (-51 en 2004 à +85 en 2013). La moyenne annuelle du solde naturel s'établit à +8,2 depuis l'année 2000. La commune est donc globalement attractive, mais voit aussi passer une population « nomade ».

Le solde naturel est en moyenne près de deux fois plus élevé que le solde migratoire. La dynamique de croissance démographique est donc principalement endogène. Le territoire attire, mais en plus il retient !

Les deux soldes se conjuguent pour entraîner une croissance générale de la population, mais celle-ci se fait en dents de scie, ce qui peut poser des problèmes de planification de certaines politiques communales : combien de logements, de places dans les crèches et écoles faut-il prévoir ? Les quatre dernières années en tout cas sont à l'intensification du mouvement de hausse.

f. Indices statistiques

2008 - 2014		Saint-Léger	Arrondissement	Province	Wallonie
Vieillissement	2009	***64***	*78*	*80*	*93*
	2015	***68***	*85*	*86*	*100*
Remplacement des actifs	2009	***70***	*76*	*76*	*66*
	2015	***64***	*68*	*67*	*62*
Remplacement des actifs expérimentés	2009	***107***	*113*	*112*	*99*
	2015	***106***	*96*	*99*	*93*
Dépendance	2009	***79***	*91*	*87*	*86*
	2015	***85***	*92*	*88*	*89*

Source : DGSIE.

L'indice de vieillissement représente le poids des individus âgés de plus de 65 ans sur celui des individus âgés de moins de 15 ans. Ce poids est, à Saint-Léger, beaucoup moins lourd (68) que

127 Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. (INSEE)

dans l'arrondissement, la province et la Wallonie. Il subit en outre depuis 2009 un alourdissement moindre que dans les territoires comparés. Se lit ici la grande jeunesse de la population de la commune, que conforte évidemment la part réduite des aînés dans la population.

L'indice de remplacement des actifs indique la capacité des jeunes âgés de 15 à 25 ans à succéder aux actifs de 50 à 65 ans. Il est plus faible à Saint-Léger (64) qu'ailleurs car les catégories actives y sont fortement représentées. Assurer le remplacement des futurs retraités sera donc plus difficile à Saint-Léger. Toutefois, vu le peu d'activité économique et d'emplois présents sur la commune, c'est à une autre échelle de territoire que le problème pourrait se poser.

L'indice de remplacement des actifs expérimentés mesure la capacité des jeunes actifs (âgés de 25 à 40 ans) à remplacer les actifs proches de la retraite (âgés de 45 à 64 ans). Saint-Léger présente ici un rapport (106) plus favorable qu'ailleurs, et qui s'est maintenu ces dernières années. Mais les catégories d'âge concernées sont presqu'équivalentes dans la pyramide des âges du territoire.

L'indice de dépendance renseigne le poids des « inactifs économiques » (individus de moins de 20 ans et de plus de 60 ans) sur les « actifs économiques » (individus âgés de 20 à 60 ans). Ce poids reste moins élevé à Saint-Léger (85) que dans les territoires comparés, malgré un alourdissement plus prononcé depuis 2009. Encore une fois, c'est la jeunesse de la population, en particulier l'importance statistique des premières classes d'âge, qui en est la cause.

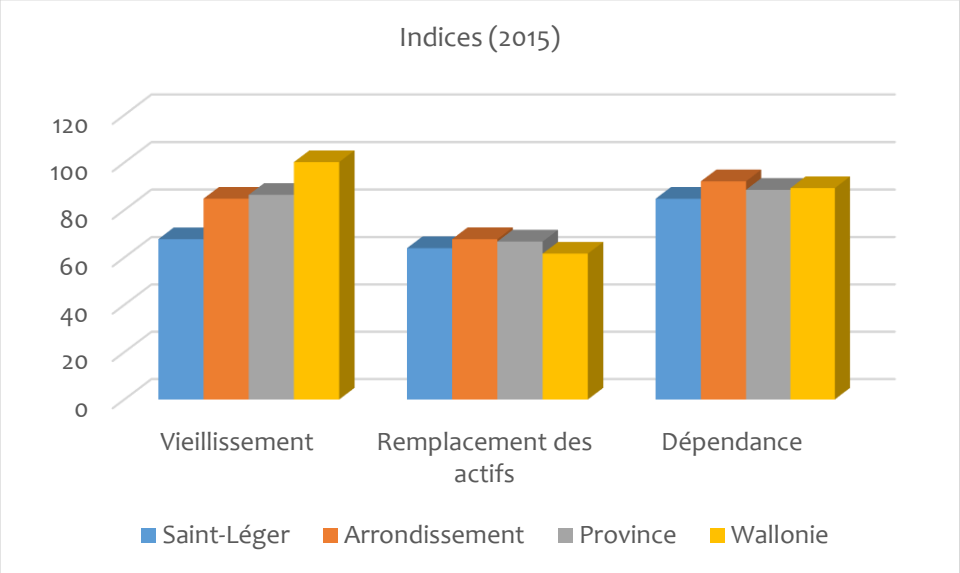

g. Répartition par origine

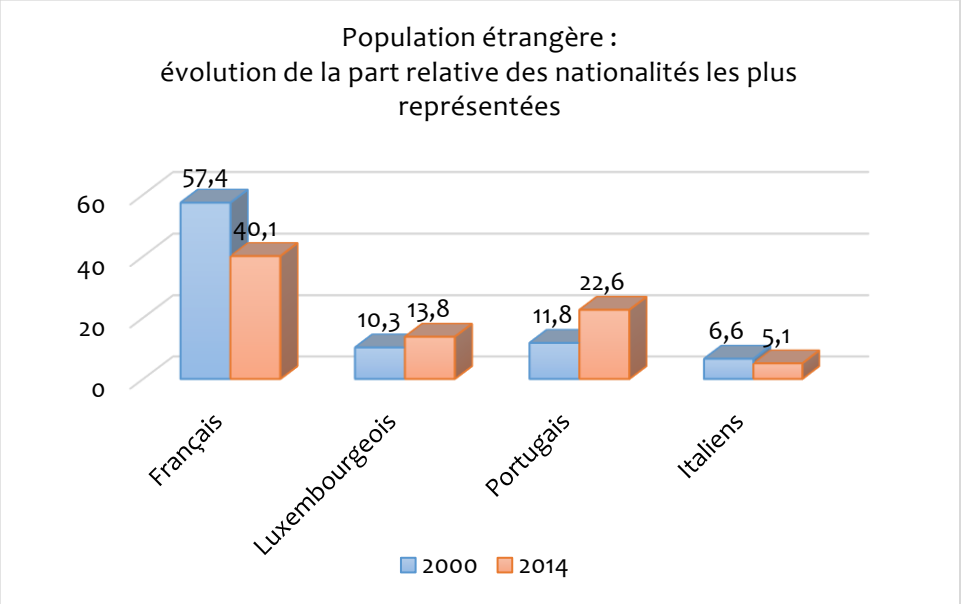

Source : Administration communale

La part des ressortissants étrangers dans la population va croissant. De 136 en 2000, ils sont aujourd'hui 217, soit une augmentation de près de 60% de leur nombre (chiffre impressionnant, mais à relativiser car calculé sur des valeurs absolues faibles). La population étrangère représente désormais 6,2% de la population de Saint-Léger, contre 4,3% en 2000. Et l'on peut supposer que cette part va continuer à croître vu l'importance de l'émigration commandée par le développement de la métropole cosmopolite de Luxembourg, qui attire de multiples nationalités[128].

82% des habitants de Saint-Léger de nationalité étrangère appartiennent à quatre nationalités : française, portugaise, luxembourgeoise et italienne. Si les ressortissants français demeurent de loin les plus nombreux (87 personnes), leur part relative a cependant reculé de plus de 17% en 15 ans. Mouvement inverse pour les ressortissants de nationalité portugaise (49 personnes) dont la part a doublé sur la même période. Moins présents, les Luxembourgeois sont au nombre de 30 et les Italiens, 11.

Portugais, Français et Italiens sont aussi les ressortissants étrangers les plus nombreux au Grand-Duché de Luxembourg.

Les 18% restants se distribuent entre 21 nationalités, pour la plupart extra-européennes. Ceci est à mettre en lien directe avec la présence sur le territoire communal d'un petit centre pour candidats réfugiés d'une trentaine de places.

128 En 2016, 46,7 % de la population du Grand-Duché est étrangère. Le pays comptabilise quelque 170 nationalités différentes.

h. Ménages et noyaux familiaux

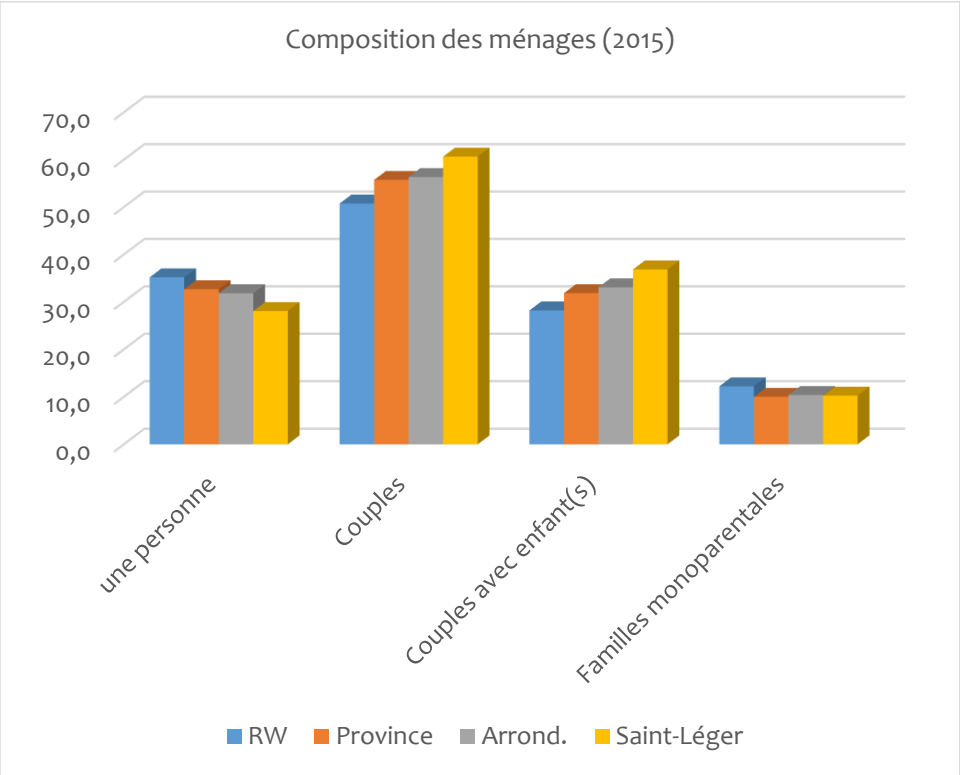

Source : DGSIE

En 2015, les 3525 habitants de Saint-Léger se répartissent en 1403 ménages. 28% d'entre eux seulement, en regard de l'arrondissement, la province et la Wallonie, sont composés d'une seule personne. La faible part des personnes âgées dans la population contribue grandement à expliquer ce taux réduit.

Un peu plus de 60% des ménages sont des couples[129], avec ou sans enfant, valeur nettement supérieure à celles des territoires de comparaison (51% en Wallonie, 56,4% dans l'arrondissement).

Et parmi ces couples, près de 37% ont un ou plusieurs enfants, valeur à nouveau supérieure à celles des autres échelles territoriales.

Par contre, la proportion de familles monoparentales n'est pas significativement différente à Saint-Léger, dans l'arrondissement ou la province (10%). Mais elle est moindre qu'en Wallonie (12%).

Il apparaît ainsi que la structure familiale traditionnelle, fondée sur le couple, se maintient plus fortement à Saint-Léger qu'ailleurs, et que l'isolement ou la solitude y sont des questions moins prégnantes qu'ailleurs. Ce profil témoigne à sa manière de la jeunesse de la population de la commune.

129 Nous ne faisons pas la distinction entre couples mariés et non mariés.

2. Niveau de vie[130]

a. Revenus

Dans l'ensemble, les habitants de Saint-Léger gagnent très bien leur vie. Le revenu moyen par déclaration atteint 36.443€, 3ème performance de l'arrondissement après Etalle et Habay. Le revenu moyen par habitant s'établit à 18.741€, 2ème performance de l'arrondissement, derrière Etalle, mais devant Habay. Conséquence logique, Saint-Léger affiche un indice général de richesse remarquablement élevé de 110 (Belgique = base 100), valeur inférieure à celle d'Étalle (113) mais supérieure à celles des autres communes de l'arrondissement, à la province, à la Belgique. La hauteur du revenu médian[131] est également indicative de richesse élevé des habitants de Saint-Léger.

Revenus 2013	Revenu moyen par déclaration	Revenu médian par déclaration	Revenu moyen par habitant	Indice de richesse
Belgique	30.640 €	23.167 €	17.019 €	100
Wallonie	28.794 €	21.715 €	16.104 €	95
P. Lux.	31.005 €	23.709 €	16.556 €	97
Arr. Arlon	37.024 €	27.548 €	19.056 €	112
Arr. Virton	32.463 €	24.430 €	17.008 €	100
Saint-Léger	**36.443 €**	**26.910 €**	**18.741 €**	**110**

Source : DGSIE.

En cette matière, les performances de Saint-Léger sont davantage conformes à celles de l'arrondissement d'Arlon qu'à celui de Virton.

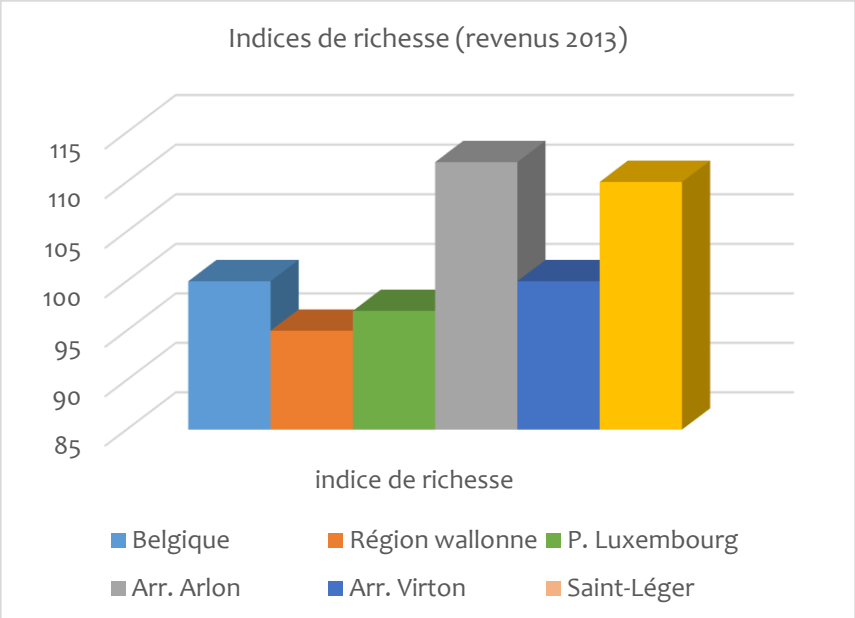

130 Données actualisées – voir fin de chapitre.

131 Salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée. (INSEE)

Cette très grande aisance s'explique par la proportion élevée d'habitants qui travaillent et gagnent leur vie au Grand-Duché (689 en 2014, soit 45,6% de la population active de la commune)[132].

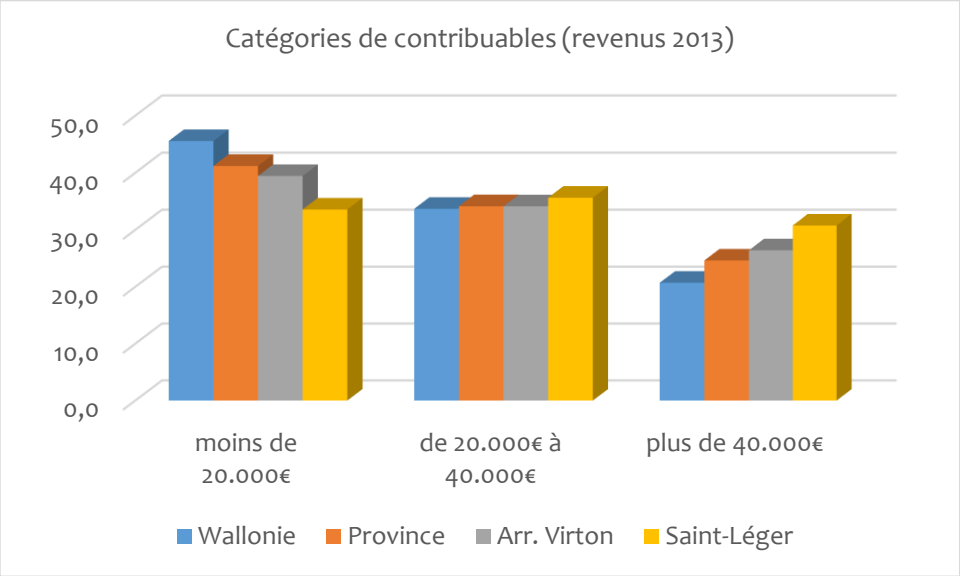

33,5% seulement des contribuables de Saint-Léger déclarent gagner moins de 20.000€ annuellement, quand cette proportion atteint 39,5% dans l'arrondissement, 41,2% dans la province et 45,6% en Wallonie. Autrement dit, deux tiers exactement des Léodégariens gagnent plus de 20.000€ par an. Près d'un tiers (30,8%) gagne plus de 40.000€ et plus d'un cinquième (22,4%) perçoit plus de 50.000€ de revenu. Cette dernière donnée est particulièrement élevée en regard des autres territoires examinés, exception faite d'Étalle et Habay.

Les contribuables déclarant des revenus annuels dépassant 50.000€ (22,4%) sont presqu'aussi nombreux que ceux déclarant des revenus compris entre 20.000€ et 30.000€ (22,9%).

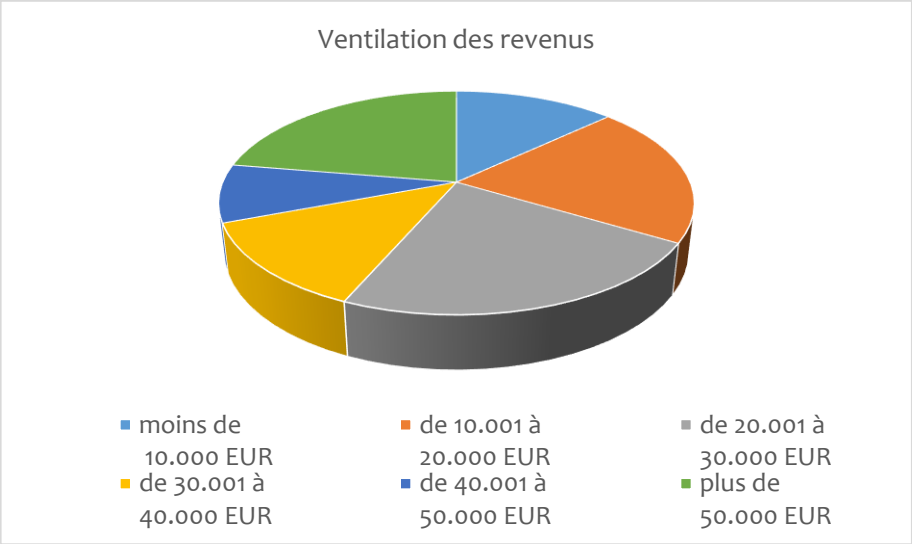

132 Les revenus des travailleurs frontaliers sont comptabilisés par l'Administration fiscale belge, bien que la majorité d'entre eux paient leurs impôts au Grand-Duché de Luxembourg.

Habitent donc à Saint-Léger, en nombre considérable, des contribuables aux revenus fort confortables mais aussi, même s'ils sont proportionnellement moins nombreux qu'ailleurs, des contribuables bien moins aisés. Inévitablement, cet état de fait enrichit notablement le territoire, mais a également des conséquences sur sa mixité et sa cohésion sociales.

b. Aide sociale et bénéficiaires du revenu d'insertion

La commune compte un seul acteur social majeur : le Centre public d'aide sociale. Celui-ci est engagé de diverses manières dans différents domaines d'action. Il organise une crèche, gère un centre pour réfugiés, un logement de transit, propose un service de médiation de dettes, amiables et collectives, octroie des allocations chauffage ainsi que les revenus d'insertion.

Pour les seniors, le CPAS organise des services de taxi social, de brico-dépannage et des cours d'informatique via l'espace public numérique. En outre, la Commune assure une collecte mensuelle des déchets recyclables au domicile des personnes âgées.

Pour toutes ces tâches et services, le CPAS dispose d'une équipe de 8 personnes (dont 5 assistantes sociales), le Directeur, Monsieur Freid, compris. Le Conseil de l'Aide sociale compte quant à lui neuf membres, la Présidente, Madame Daeleman, comprise.

L'importance du recours aux services d'aide prodiguée par le CPAS témoigne de la présence bien réelle sur le territoire communal d'une population en précarité financière, malgré la richesse générale des habitants.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Médiations de dettes amiables	23	18	17	23	28	24
Médiations de dettes collectives (règlement en justice)	6	5	5	6	4	4
Allocations de chauffage	144	140	127	138	120	100
Revenus d'intégration (moyenne annuelle)	20	20	20	23	17	27
Réfugiés hébergés (total annuel)	59	38	44	34	28	36

Source : CPAS.

Chaque année depuis 2010 est gérée une trentaine de dossiers de médiation de dettes et sont octroyées entre 120 et 140 allocations de chauffage. Une vingtaine d'habitants bénéficient du Revenu d'intégration sociale (RIS), dont une douzaine environ de bénéficiaires réguliers. La hausse observée en 2015 est liée à la réinstallation de trois familles en difficulté, non à des exclusions du chômage (suppression des allocations d'insertion).

La structure d'accueil pour personnes réfugiées, créée en 2001, se compose de 7 logements, en propriété ou en location, tous situés à Saint-Léger même. La capacité originelle de 35 places a été réduite à 20 en 2014 et augmentée à 30 en 2015.

Si, au vu de ces données, les situations de précarité n'augmentent pas, elles ne se réduisent pas non plus.

La Commune ne s'est pas investie dans un plan de Cohésion sociale.

Un autre acteur social, spécialisé, est présent sur le territoire. L'ASBL Fourneau David – Les Iris est un centre de jour situé à Châtillon qui prend en charge une cinquantaine de personnes adultes atteintes de déficience mentale légère, modérée ou sévère.

3. Santé

sur le territoire officient près d'une quinzaine de prestataires de soins, dont trois médecins, deux dentistes, quatre kinésithérapeutes et un pharmacien. Le Poste médical de Garde (1733) est, pour Saint-Léger, situé à Tintigny.

Prestataires de soins	
Médecins	**3**
Kinésithérapeutes	**4**
Logopède	**1**
Infirmière	**1**
Diététicien(ne)	**1**
Psychologue	**1**
Dentistes	**2**
Pharmacie	**1**

Source : Commune.

Avec un rapport de 1 médecin généraliste pour 1.084 habitants, le territoire est clairement une « zone de médecine générale à faible densité médicale »[133].

Mais la commune est située dans un important bassin de soins de santé, englobant Arlon et Virton, couvert par les « Cliniques du Sud Luxembourg » (Saint-Joseph à Arlon et Edmond Jacques à Virton)[134]. Elle est en outre proche de l'emplacement du futur hôpital Centre-Sud programmé par le Plan Vivalia 2025.

Ainsi, le positionnement géographique pallie partiellement la faible offre locale en soins de santé.[135]

4. Services de base et Cultes

On trouve sur la commune :

- un bureau de poste, à Saint-Léger ;
- un distributeur d'argent, au bureau de poste ;
- un poste de police, à Saint-Léger ;
- une épicerie générale, à Saint-Léger.

Les services fondamentaux existent donc sur le territoire, mais tous sont situés à Saint-Léger même, qui tient ainsi un rôle de « pôle » à l'échelle de la commune. Quiconque vit à Châtillon ou Meix-le-Tige est contraint à un déplacement, qu'il effectue lui-même ou que l'on doit effectuer pour lui, pour accéder à ces services de base.

Seul le culte catholique est organisé dans la commune. Les messes sont dites dans les trois villages.

133 Selon le SPF Santé publique, on compte en moyenne en Belgique 1 généraliste pour un peu moins de 750 habitants (1/733 en Flandre, 1 pour 771 en Wallonie et 1 pour 660 à Bruxelles).
134 Voir Chapitre « Territoire politique – Zone médicale ».
135 Donnée actualisée – voir fin de chapitre.

5. Accueil de la petite enfance

L'accueil de la petite enfance s'articule autour de la crèche « Pas à Pas » située à Meix-le-Tige et d'accueillantes d'enfants.

La crèche « Pas à Pas » est un milieu d'accueil conçu pour accueillir en collectivité et en externat des enfants de 0 à 3 ans (ou jusqu'à la rentrée scolaire qui suit le 3ème anniversaire de l'enfant) avec du personnel qualifié, du lundi au vendredi, de 7 heures à 18 heures 30.

La crèche, agréée pour 24 places, fonctionne suivant les normes de l'ONE et est gérée par le Centre Public d'Action Sociale de Saint-Léger[136].

Au niveau des accueillantes d'enfants, la commune compte :

- une accueillante conventionnée[137] ;
- quatre accueillantes autonomes[138].

6. Enseignement & formation

a. **Enseignement fondamental**

Saint-Léger compte 4 implantations d'enseignement fondamental, une du réseau d'enseignement libre subventionné à Saint-Léger et trois d'enseignement communal, à Châtillon, Meix-le-Tige et Saint-Léger. Ces dernières dépendent d'une même direction d'école.

Chacune des implantations comporte une section maternelle (3 années) et une section primaire (6 années).

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 416 élèves fréquentent l'enseignement fondamental, dont 155 pour le niveau maternel et 261 pour le niveau primaire.

Environ 2/3 d'entre eux (269, soit 64,7%) se rendent dans les implantations communales.

Avec 147 élèves, l'implantation d'enseignement libre de Saint-Léger est la plus importante de la commune, devant l'implantation communale de Châtillon (116). L'implantation communale de Saint-Léger (78) et celle de Meix-le-Tige (75) suivent, avec une taille similaire.

136 http://cpassaint-leger.be/

137 Dans le cadre du service d'accueillantes conventionnées « Baby Service Luxembourg » (http://baby-service.be/), service implanté dans la région sud et centre de la province de Luxembourg et couvrant 21 communes dont Saint-Léger.

138 http://www.saint-leger.be/

Implantation Scolaire	Maternel			Total maternel	Primaire						Total primaire	Total général
	M1	M2	M3		P1	P2	P3	P4	P5	P6		
Saint-Léger communal	5	7	14	**26**	2	11	9	10	14	6	**52**	**78**
Châtillon	22	10	8	**40**	14	13	18	13	11	7	**76**	**116**
Meix-le-Tige	15	8	11	**34**	7	8	11	7	6	2	**41**	**75**
Total enseignement communal	**42**	**25**	**33**	**100**	**23**	**32**	**38**	**30**	**31**	**15**	**169**	**269**
Saint-Léger Libre	23	12	20	**55**	11	18	11	17	15	20	**92**	**147**
Nombre total d'élèves	**65**	**37**	**53**	**155**	**34**	**50**	**49**	**47**	**46**	**35**	**261**	**416**

Année scolaire 2015-2016

Malgré de légères fluctuations annuelles, la fréquentation de l'enseignement fondamental pris dans son ensemble est stable au cours des dernières années (433 élèves en 2007/2008, 435 en 2014/2015).

On relève toutefois un décrochage pour l'année 2015/2016 avec une perte de 19 élèves, essentiellement due à l'enseignement communal (- 17) et plus précisément aux implantations de Saint-Léger (-14) et de Meix-le-Tige (- 12) alors que la fréquentation de Châtillon augmente dans le même temps (+ 9).

L'implantation communale de Saint-Léger subit une perte d'élèves qui ne se limite pas la dernière année mais est constante depuis 2009/2010 (passage de 114 élèves à 78). Les raisons en sont probablement multiples, dont la probable « concurrence » avec l'école libre.

Cette dernière montre pourtant une fréquentation globalement stable au fil du temps.

L'implantation de Châtillon connaît par contre une croissance forte : de 80 élèves en 2008/2009 à 116 en 2015/2016.

La fréquentation de l'implantation de Meix-le-Tige ne montre pas de tendance particulière malgré des mouvements parfois importants d'une année à l'autre.

	Saint-léger communal	Châtillon	Meix-le-Tige	**Total communal**	Saint-Léger libre	**Total général**
2007-2008	91	94	97	**282**	151	**433**
2008-2009	102	80	82	**264**	157	**421**
2009-2010	114	98	75	**287**	164	**451**
2010-2011	103	96	74	**273**	155	**428**
2011-2012	101	100	81	**282**	153	**435**
2012-2013	95	110	83	**288**	149	**437**
2013-2014	89	114	81	**284**	155	**439**
2014-2015	92	107	87	**286**	149	**435**
2015-2016	78	116	75	**269**	147	**416**

Même si l'exercice présente un biais statistique, la comparaison entre le nombre d'enfants fréquentant l'enseignement fondamental et le nombre d'enfants en âge de le fréquenter

montre que les écoles de la commune, dans leur ensemble et de manière théorique[139], accueillent tous ces derniers. Seule l'implantation de Châtillon semble ne pas accueillir tous les enfants recensés dans le village même si la grande majorité d'entre eux s'y rendent.

	Saint-Léger	Châtillon	Meix-le-Tige	**Total commune**
Nombre d'enfants de 3 à 12 ans	214	117	66	397
Nombre d'enfants de 2 à 11 ans	207	131	70	408
Nombre d'enfants fréquentant les écoles	225 (a)	116	75	416

(a) Libre et communal

Source : Administration communale de Saint-léger. Fréquentation scolaire à la rentrée 2015/2016 & pyramide des âges de la commune au 12/10/2015.

Les écoles ne connaissent pas de problème particulier au niveau des bâtiments occupés. La place y est suffisante. Les salles de gym de Meix et Chatillon ne seraient toutefois pas conformes pour les cours d'éducation physique. La solution envisagée (à l'étude) serait d'organiser ces cours au complexe sportif de Conchibois pour les 3 implantations communales[140].

b. Enseignement secondaire et supérieur

La commune ne compte aucune implantation d'enseignement secondaire ou supérieur. Les élèves n'ont d'autre choix que de se rendre ailleurs pour poursuivre leur cursus scolaire après le niveau fondamental.

Les implantations d'enseignement secondaire les plus proches, nombreuses, sont situées dans les communes contiguës d'Arlon, Aubange (à Athus), Messancy et Virton.

c. Formation continuée et formation professionnelle

Aucune formation continuée ou professionnelle ne se donne dans la commune. Ici aussi, les personnes concernées doivent quitter le territoire pour bénéficier de l'offre disponible dans les pôles voisins.

d. Accueil extra-scolaire

L'accueil temps libre de Saint-Léger, coordonné par Promemploi, se charge d'organiser **l'accueil extrascolaire** dans chacune des 4 implantations scolaires. Les enfants peuvent y être accueillis chaque jour en dehors des heures d'école, de 7h15 à 18h30. Le mercredi après-midi, l'accueil est centralisé dans l'école de Meix-le-Tige, grâce à une navette de bus acheminant les écoliers des 3 autres implantations.

Cet accueil est accessible aux enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires de la commune et aux enfants qui résident sur le territoire de la Commune.

Une journée d'accueil est également organisée lors de la journée pédagogique commune aux 4 implantations d'enseignement communal.

139 Certains enfants fréquentent peut-être des écoles situées sur d'autres communes et certaines élèves d'ailleurs se rendent peut-être dans une école de Saint-Léger.

140 Source : échevinat de l'enseignement.

e. Stages et activités

A côté de l'accueil extrascolaire, l'accueil temps libre organise **diverses activités** destinées aux enfants jusque 12 ans :

- stages et plaines de vacances ;
- activités intergénérationnelles ;
- place aux enfants.

Les plaines de vacances ont lieu pendant 4 semaines en été, durant les vacances de Toussaint et de Carnaval et se tiennent dans les écoles des 3 implantations communales ainsi qu'à la salle des fêtes de Chatillon. Les autres stages se déroulent au complexe sportif de Conchibois.

7. Vie associative, jeunesse, culture, sports

a. Vie associative

La vie associative de la commune de Saint-Léger se compose des acteurs suivants, répartis par famille :

- **Cercle de Recherches et d'Histoire** de Saint-Léger. Il travaille sur l'ensemble du territoire communal et publie régulièrement le fruit de ses recherches. Il dispose d'un local d'archives dans la salle des fêtes de Châtillon (voir aussi chapitre relatif à l'histoire locale).
- Syndicats d'initiatives :
  - SI « La Lorraine belge » à Châtillon. Utilise un petit local dans la salle des fêtes du village,
  - SI de Saint-Léger en Gaume. Basé au complexe sportif de Conchibois, il est en charge de la promotion touristique à l'échelle communale (voir chapitre « tourisme »), à côté d'autres activités d'animation.
- **Musique :**
  - Harmonie Royale Sainte-Cécile de Saint-Léger (occupe le cercle Saint-Pierre à Saint-Léger) ;
  - Fanfare communale de Saint-Léger (locaux propres à Saint-Léger) ;
  - Groupe instrumental « Les Diapasons » à Meix-le-Tige (utilise le cercle Saint-Joseph).
- **Chorale** : chorale « Les nutons » à Châtillon (occupe la salle des fêtes).
- **Théâtre :**
  - La Cie des Raisonnables (Saint-Léger) ;
  - Les zygo's marrent(Saint-Léger).

  Ils utilisent tous deux la salle des fêtes du village.
- **Cercle horticole « La Roseraie** » à Saint-Léger. Il ne dispose pas de local propre. Avec ses 540 membres, il s'agit d'un des plus importants de la province de Luxembourg.
- **Vie féminine** : à Saint-Léger et Châtillon.
- **Ligue des familles** à Saint-léger (pas de local).
- Les **amis de la Rouge Eau** : en charge de la gestion de la « cuisine sauvage », chalet communautaire situé dans la vallée de la Rouge Eau.
- **Association de parents**, pour chacune des 3 implantations scolaires communales (Saint-Léger, Châtillon et Meix-le-Tige).
- **Comité de gestion** du cercle Saint-Joseph à Meix-le-Tige, organisant diverses activités au départ de la salle du village. Les deux autres villages de la commune ne disposent pas de tels groupes locaux d'animation.
- **Jumelage :** Même si Saint-Léger n'est pas à proprement parler jumelée avec une autre ville ou commune, elle participe, au travers de **l'asbl locale « Les amis de Léo »,** à l'association des Saint-Léger de France et d'ailleurs, visant à mettre en réseau les 73 localités recensées portant ce nom, dans un objectif d'échanges festifs.
- Autres associations :
  - Club de pêche « L'épinoche » ;
  - Club canin « Le Méchtii » (installations propres à Meix-le-Tige).

La Commune a mis en place une commission consultative communale des aînés. Il n'existe pas d'autre groupement spécifique à ce public (3X20,…).

Il n'existe pas d'association à vocation économique (commerçants et/ou entreprises par exemple).

On constate que le village de Meix-le-Tige est moins pourvu en associations et donc en dynamisme événementiel.

Les réseaux sociaux sont fortement utilisés pour relayer les activités et manifestations programmées. Plusieurs groupes fédérateurs existent par exemple sur Facebook tels que : *je cherche ou je donne sur la commune de Saint-Léger, que faire sur la commune de Saint-Léger*.

Il n'existe par contre pas d'agenda mis en cohérence et partagé, reprenant l'ensemble des manifestations organisées sur la commune.

b. Jeunesse

Outre l'accueil temps-libre, qui organise des activités pour les moins de 12 ans (voir ci-avant), Saint-Léger compte 3 groupements de jeunes :

- Les « aventuriers gaumais », mouvement scout depuis le 31/1/2016 (anciennement patro Saint-Louis de Saint-Léger), dont le local se situe à côté des ateliers communaux à Saint-Léger ;
- Le Club des jeunes de Châtillon (devenu « entente villageoise). Il ne dispose plus de local propre depuis que le cercle Saint-Pierre, appartenant au doyenné, a été déclaré insalubre et racheté par la Commune afin de le transformer. Ce club peut toutefois, à sa demande, occuper la salle des fêtes de Châtillon ou la maison Turbang pour y organiser ses activités ;
- Le Club des jeunes de Meix-le-Tige. N'ayant pas de local propre, il utilise le bâtiment du cercle Saint-Joseph et doit donc cohabiter avec le Comité de gestion de ladite salle.

Saint-Léger, malgré qu'il s'agisse du plus important village de la commune, ne dispose pas de club des jeunes.

Au moins 5 groupes Rock pratiquent leur musique au départ de Saint-Léger. Signalons aussi l'existence du bar Caf' Conc', lieu important pour les jeunes où s'organisent diverses activités, concerts, etc.

La Commune s'inscrit par ailleurs dans la dynamique « été solidaire », qui permet d'engager des jeunes de 15 à 21 ans, durant les mois de juillet et d'août, pour réaliser des petits travaux dans leur environnement proche.

c. Culture[141]

A côté des associations à finalité culturelle décrites ci-avant (musique, chant, théâtre), la bibliothèque locale communale « A livre ouvert », reconnue de catégorie 1, complète le paysage culturel local en mettant de nombreux livres à disposition, mais aussi en organisant régulièrement des activités en lien avec la lecture et à dimension plus large (ludothèque, potager partagé[142]), ce qui en fait un acteur culturel central pour la commune.

141 Données actualisées – voir fin de chapitre.

142 Le potager partagé « Le p'tit Loucet » a été lancé par la Commune de Saint-Léger, organisé par la bibliothèque « A livre ouvert » et entièrement financé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement dans le cadre du projet « Générations rurales 2010 ». Il se situe à l'arrière du « château » de Saint-Léger.

Avec 15.000 livres disponibles, 11.000 emprunts par an, elle touche annuellement environ 15% de la population communale. Les lecteurs se répartissent pour moitié entre les plus de 18 ans et les moins de 18 ans.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de livres	13 706	13 111	14 487	15 150	14 766
Nombre d'emprunts	9 855	11 103	11 292	11 844	10 398
Nombre de lecteurs + 18 ans	270	303	281	296	275
Nombre lecteurs – 18 ans	229	221	232	275	249
Nombre total de lecteurs	499	524	513	571	524
% de la population fréquentant la bibliothèque	14,8 %	15,4 %	14,8 %	16,2 %	14,9 %

La bibliothèque en chiffres. Source : bibliothèque.

A côté, la médiathèque s'arrête à Saint-Léger tous les quinze jours.

L'asbl « Centre sportif et culturel » ainsi que le Syndicat d'initiative de Saint-léger en Gaume organisent également des activités à dimension culturelle au départ du centre sportif et culturel de Conchibois.

Bien que non affiliée à un centre culturel en particulier, la Commune a développé un partenariat avec le centre culturel d'Athus : les écoles communales s'y rendent par exemple pour assister à des spectacles.

Aucun organisme, comme par exemple un centre culturel, ne joue toutefois un rôle fédérateur et dynamisant de la dimension culturelle au niveau communal.

d. **Sports**

Chacun des 3 villages possède son club et ses terrains de football, sport historique de la région.

La construction du centre sportif et culturel communal de Conchibois a permis de pratiquer, depuis les années 70, beaucoup d'autres disciplines[143]. Ainsi aujourd'hui de nombreux clubs gravitent autour de lui : basket, volley, badminton, football en salle, aïkido, indiaka, karaté, tennis de table, yoga,… Ce centre est géré par l'ASBL communale « Centre sportif et culturel ».

D'autres activités se développent au départ d'autres infrastructures dans les villages : pilate, gym, yoga.

Situé à proximité du centre sportif, le club de tennis peut s'appuyer sur deux terrains extérieurs en gazon synthétique et dispose de sa propre cafétéria.

Toutes les infrastructures sportives sont communales.

Citons enfin l'existence d'un centre équestre, privé, permettant l'apprentissage et la pratique de l'équitation ou bien encore de *Gaume Paintball asbl*, gestionnaire d'une infrastructure de paintball sur la commune (intérieur et extérieur), pratique au carrefour du sport, du loisir et du tourisme.

Pour la pratique de la natation et en l'absence de bassin sur le territoire[144], les sportifs doivent se rendre dans les communes voisines, à Athus, Virton ou Arlon.

143 Le bâtiment se compose d'une salle de sports principale de 34X24m, d'une salle secondaire de 10,5X10,2m et d'une cafétéria (à côté d'autres locaux dont le point d'accueil touristique du SI). Le lac jouxtant le bâtiment permet la pratique de la baignade. Source : http://www.cadasports.be/

144 Même si, à certains moments durant la bonne saison, le lac de Conchibois permet la baignade surveillée.

8. Mobilité et comportements modaux

Le réseau des TEC couvre relativement bien l'ensemble de la commune (une dizaine d'arrêts de bus dans chaque village) via les lignes 19,20 et 72. Meix-Le-Tige, excentré par rapport à la N82, est lésé par la fréquence des arrêts.

Il existe un taxi social, géré par le CPAS. Ce service est réservé aux personnes âgées de plus de 60 ans ; handicapée à plus de 66% ; suivie sur le plan social par le CPAS ou connaissant des difficultés passagères de transport suite à une maladie, accident…

Par contre, il n'existe ni bus de ramassage scolaire, ni bus pour les aînés, ni de structure communale de co-voiturage.

Territoire humain - actualisation 2018

Démographie et population

Croissance et densité

Au 31/12/2017, Saint-Léger compte 3592 habitants. Sur ces deux dernières années (du 1/1/2016 au 31/12/2017), la commune a enregistré 60 habitants supplémentaires

Le taux de croissance démographique s'établit à 12,5%pour la période 2000-2017 et à 8,8% pour la période 2010-2017. C'est toujours la plus forte croissance de l'arrondissement après Tintigny.

La densité de population dépasse désormais les 100 habitants/km² (100,2).

Répartition par village

Le village le plus peuplé demeure Saint-Léger, qui a enregistré le plus grand nombre de nouveaux habitants depuis 2014 (+69) et renforce quelque peu son poids démographique au sein du territoire (55,3% de la population de la commune en 2017). Sur le même laps de temps, Châtillon n'a gagné que quatre habitants et Meix-le-Tige en a perdu sept.

Répartition par âge

La population a très légèrement vieilli entre 2015 et 2017, bien qu'elle demeure majoritairement jeune. 52,2% des habitants ont moins de quarante ans et 66,3, moins de cinquante.

Toutes les classes d'âge ont vu diminuer leur part relative dans la population, à l'exception de la tranche des 30 à 50 ans (+0,6%) et de celle des plus de 65 ans (+1,3%), laquelle englobe désormais près de 15% des habitants.

En conséquence, les indices d'âge se dégradent quelque peu. Ainsi l'indice de vieillissement s'établit-il désormais à 76. Mais l'arrondissement, la province et la Wallonie connaissent une évolution similaire.

Ménages

Au 1/1/2017, on dénombre 1416 ménages à Saint-Léger. Depuis 2015, la proportion de ménages composés d'une seule personne a légèrement diminué (27,3%), tandis que celle des familles monoparentales a un peu grandi (10,8%).

Niveau de vie

Revenus

En 2015, les habitants de Saint-Léger gagnent mieux leur vie encore qu'en 2013. Désormais, le revenu moyen par habitant dépasse 20.000€ et l'indice de richesse atteint 114.

Revenus 2015	Revenu moyen par déclaration	Revenu médian par déclaration	Revenu moyen par habitant	Indice de richesse
Arrondissement	33.391€	25.293€	17.689€	100
Saint-Léger	38.881€	28.427€	20.090€	114

Source : DGSIE

La part des détenteurs de petits revenus (moins de 20.000€) dans la population a nettement diminué, reculant de 33,6% à 31,1% des contribuables, quand celle des hauts revenus (+ de 40.000€) croissait, passant de 30,8% à 32,3% des contribuables.

Revenus 2015	moins de 20,000€	de 20,000€ à 40,000€	plus de 40,000€
Arrondissement	39,4%	34,1%	26,4%
Saint-Léger	31,1%	36,5%	32,3%

Source : DGSIE

Le différentiel de richesse avec l'arrondissement se creuse de plus en plus.

Revenus d'intégration sociale

Le nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration sociale a augmenté de sept unités entre 2015 et 2016. Saint-Léger est donc confrontée à davantage de situations de précarité, qui demeurent toutefois en nombre très réduit en regard de l'arrondissement.

Nombre de RIS	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Saint-Léger	28	22	28	27	34
Part arrondissement	4,1%	3,1%	3,9%	3,5%	4,2%

Source : SPP Intégration sociale

Santé

Saint-léger compte actuellement quatre médecins généralistes, soit un rapport de un médecin pour 898 patients. La couverture médicale locale s'est donc améliorée depuis 2016.

Culture

Deux nouveaux acteurs importants ont récemment fait leur apparition dans le tissu culturel du territoire.

D'une part, un groupe d'habitants, constitué en ASBL (Le Cercle), est occupé à réaménager un ancien cinéma au cœur du village de Saint-Léger pour en faire un nouveau lieu de culture (spectacles…).

D'autre part, la Commune, suite au regret de l'absence de structure professionnelle en matière de culture exprimé par la population dans le cadre de l'élaboration du PCDR, a passé une convention avec le Centre d'expression et de créativité Tribal Souk (Etalle) pour l'organisation d'ateliers culturels sur son territoire. Ceux-ci sont accessibles depuis septembre 2017.

Dans le cadre de la dynamique nouvelle mise en place, Tribal Souk va organiser un festival en mai 2018 dans les rues de Saint-Léger en collaboration avec les associations locales. Le « Festisouk » sera un festival d'expression par et pour les habitants de la commune.

Cadre de contrainte & initiatives

1. Territoire & société

En quoi le territoire, dans sa géographie comme dans son équipement, influence-t-il, positivement ou négativement les mouvements démographiques et la cohésion sociale ?

La position favorable du territoire par rapport au Grand-Duché de Luxembourg provoque en grande partie sa croissance démographique, le rajeunissement de sa population et son enrichissement financier.

Par contre l'absence de polarité forte en interne oblige la population à aller chercher dans des communes polarisatrices voisines nombre de services de toutes sortes : santé, formation, insertion socio-professionnelle, enseignement secondaire, natation, commerces.

L'absence de structure d'accueil de la tranche la plus âgée de la population entraîne une forme d'exode des plus de 65 ans.

Les alternatives à la voiture individuelle sont peu nombreuses si l'on excepte les TEC.

Ces évolutions conduisent à une réduction de la mixité sociale sur le territoire.

L'exiguïté du territoire constituera vraisemblablement un frein au maintien du rythme actuel de la croissance démographique. Par contre elle peut être un facteur propice aux échanges entre habitants, à l'émergence de projets collectifs, à la fréquentation des infrastructures communautaires.

Meix-le-Tige est situé à l'écart de la vallée du Ton et de la N82 reliant Arlon et Virton. Aucune liaison directe ne le relie par ailleurs à Saint-Léger où se concentrent l'essentiel des services et commerces locaux. Ces constats ne sont pas sans effet sur la cohésion et les relations inter-villages.

2. Initiatives au bénéfice de la population, de sa cohésion sociale

Quels dispositifs la Commune, des acteurs locaux ou extra-locaux, mettent-ils en place pour assurer les services de base à la population, favoriser la cohésion sociale, aider les publics en difficulté, appuyer le dynamisme associatif ?

La Commune multiplie la mise en place de services et infrastructures pour rencontrer les besoins des diverses catégories de sa population Elle s'est aussi ouverte au public des personnes réfugiées.

Ses « bras armés » sont, en matière culturelle, la bibliothèque, en matière sociale, le CPAS, en matière sportive, le Centre sportif.

L'accueil de la petite enfance (crèche, activités extrascolaires) et l'organisation de l'enseignement fondamental constituent deux investissements forts.

La Commune soutient directement les associations locales de diverses façons : aide financière, aide en matériel, mise à disposition et entretien de locaux.

L'ensemble de ces initiatives représente un poids important en personnel et en infrastructures.

Par contre elle n'a pas créé de Plan communal de Cohésion sociale.

Synthèse analytique

1. AFOM

Secteur	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Démographie	– Population en croissance continue ; – Population majoritairement jeune. – Soldes naturel et migratoire positifs.	– Présence faible des + de 65 ans (déracinement, non transmission de la mémoire).	–	– Réduction de la capacité à accueillir de nouveaux habitants.
Indicateurs sociaux	– Population riche, donc Commune riche ; – CPAS multitâches ; – Situations de précarité réduite.	– Pas de recul des situations de précarité ; – Mixité sociale réduite ; – Absence de PCS.	–	– Exclusion de fait des petits revenus.
Santé	– Positionnement géographique favorable.	– Faible densité médicale.	–	–
Enseignement	– Présence d'au moins une école fondamentale dans chaque village ; – Captation (théorique) de la totalité des enfants – Nombreuses écoles secondaires à proximité.	– Perte d'élèves à l'école communale de Saint-Léger. – Deux écoles à Saint-Léger (libre et communal) : enfants séparés, concurrence – Pas d'école secondaire sur le territoire	– Poursuite de la croissance démographique (maintien et développement des sites scolaires)	–
Enfance	– Crèche communale ; – Accueillantes ; – Accueil extra-scolaire, activités, stages, plaines	– Places d'accueil insuffisantes par rapport au nombre d'enfants – Pas d'école de devoirs	– Poursuite de la croissance démographique	–

Secteur	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Secteur associatif	– Associations dans différents domaines, organisation de diverses activités ; – Présence de plusieurs associations non spécifiques à un village (cohésion) ; – Soutien communal aux associations.	– Pas d'association à vocation économique ou commerciale – Hormis le CCCA, pas d'association spécifique aux aînés ; – Moins de dynamisme associatif à Meix-le-Tige ; – Pas d'agenda partagé et de mise en cohérence.	– Poursuite de la croissance démographique (public pour les activités et bénévoles)	– Essoufflement du bénévolat, renouvellement insuffisant des responsables.
Jeunesse	– Plusieurs groupements accessibles (CDJ, scouts, sports, associations, culture,…)	– Pas de CDJ à Saint-Léger – Peu de collaborations entre jeunes des différents villages.	– Rénovation de la Maison des Jeunes de Châtillon	–
Culture	– Présence de plusieurs associations locales et opérateurs – La bibliothèque comme acteur pivot au niveau communal	– Pas de centre culturel sur la commune – Pas d'adhésion à une Maison de la culture ou à un centre culturel	–	– Poursuite de l'urbanisation en ruban
Sports	– Présence du hall sportif communal – Autres locaux dans les villages – Un club de foot par village – Toutes les infrastructures sportives propriétés communales	– Pas de piscine sur la commune ➔ obligation d'aller vers les communes voisines (Athus, Virton, Arlon).	–	–
Mobilité et comportements modaux	– Gares à Arlon et Virton – Offre TEC satisfaisante – Taxi social du CPAS	– Offre TEC moins favorable à Meix-le-Tige – Pas de moyens de transports collectifs communaux	–	– Réduction de l'offre TEC – Avenir de la gare de Virton ?

2. Enjeux de développement[145]

Un enjeu, c'est d'abord une question : que sommes-nous d'accord de vouloir ensemble ? Il faut donc lire les enjeux énoncés ci-après comme autant de questions ouvertes par le diagnostic.

Deux enjeux touchent à l'exiguïté même du territoire.

Celle-ci pose la question en effet de la possibilité de la poursuite d'un développement basé sur la croissance démographique. Ce modèle n'atteint-il pas ses limites ? Quelles peuvent être les capacités et les modalités futures d'accueil et de maintien sur le territoire de nouveaux habitants ?

Elle conduit aussi à s'interroger sur le parti qu'il est possible de tirer d'une haute densité de population, qui plus est concentrée sur trois lieux d'habitat proches les uns des autres, pour imaginer des solutions de mobilité nouvelles, des échanges accrus entre habitants, une revitalisation de certaines associations, voire une rationalisation de certaines infrastructures ?

Un autre enjeu concerne la mixité sociale qu'il est possible ou souhaitable d'entretenir dans une commune très majoritairement habitée par une population financièrement fort aisée. Cette apparente richesse générale ne dissimule-t-elle pas une réalité plus contrastée ? Saint-Léger ne devient-elle pas progressivement une sorte de « ghetto de gens riches », au détriment des moins nantis qui émigreront vers des communes où la pression foncière et immobilière sera plus légère ?

Un enjeu supplémentaire porte sur la mixité générationnelle. Saint-Léger ne doit-elle accueillir, retenir et servir que des jeunes et des actifs ? Il est vrai que les aînés sont statistiquement peu présents. Mais est-ce vraiment une bonne nouvelle ? En mesure-t-on toutes les implications ? Les investissements, en infrastructures et services, ciblent prioritairement et massivement la jeunesse. Mais tous les besoins sont-ils bien identifiés et rencontrés ?

Un dernier enjeu est de nature culturelle. L'investissement de la Commune dans sa bibliothèque et les multiples engagements de celle-ci sont notables, mais suffisent-ils à pallier l'absence de centre culturel, sur le territoire et à proximité ? L'évolution forte et rapide que connaît Saint-Léger n'appelle-t-elle pas, précisément, un travail d'animation et de réflexion culturelle avec la population ?

145 Sont seuls énoncés ici des enjeux de développement issus de l'analyse diagnostique, non encore partagés avec la population ou ses représentants.

TERRITOIRE ÉCONOMIQUE

Cette partie du diagnostic socio-économique est consacrée à l'examen de l'activité économique présente à Saint-Léger, son ampleur, ses secteurs et ses conditions de développement, ainsi qu'à l'examen de la situation de l'emploi, abordée sous l'angle des statuts professionnels.
Il est ici rendu compte en détail de l'état et de l'évolution des secteurs Agriculture, Tourisme et Commerce, considérés comme des pans constitutifs majeurs de l'économie d'une commune rurale.

Description & analyse

1. Les sociétés actives[146]

Le tableau ci-dessous expose la ventilation des sociétés actives du territoire entre secteurs d'activité et la part relative de chacun ces secteurs dans le tissu économique local. La comparaison avec l'arrondissement, la province et la Région se fait sur les valeurs relatives.

Sociétés actives au 31/12/2014
Principaux secteurs d'activité

	Total	Agriculture, sylviculture		Industrie, manufacture		Construction		Commerce		Banque assurance	
		unités	%	unités	%	unités	%	unités	%	unités	%
RW	111911	3148	2,8	6997	6,3	14923	13,3	23360	20,9	4467	4,0
Province	7257	448	6,2	424	5,8	1059	14,6	1643	22,6	337	4,6
Arrond.	1086	59	5,4	77	7,1	165	15,2	260	23,9	41	3,8
St-Léger	46	6	13,0	2	4,3	8	17,4	10	21,7	2	4,3

	Total	Immobilier, services aux entreprises		Santé, action sociale	
		unités	%	unités	%
RW	111911	27615	24,7	8809	7,9
Province	7257	1381	19,0	469	6,5
Arrond.	1086	200	18,4	80	7,4
St-Léger	46	9	19,6	3	6,5

Source : INASTI

146 Donnée actualisée – voir fin de chapitre

Fin 2014, on dénombre 46 sociétés actives à Saint-Léger. C'est moins de 0,5% des entreprises de l'arrondissement, alors que Saint-Léger héberge 6,6% des habitants et couvre 4,7% de la superficie de son arrondissement. Cela représente une société pour 32 « unités » de population active.

Se révèlent ainsi d'emblée la très faible épaisseur du tissu économique local et la fonction essentiellement résidentielle de la commune.

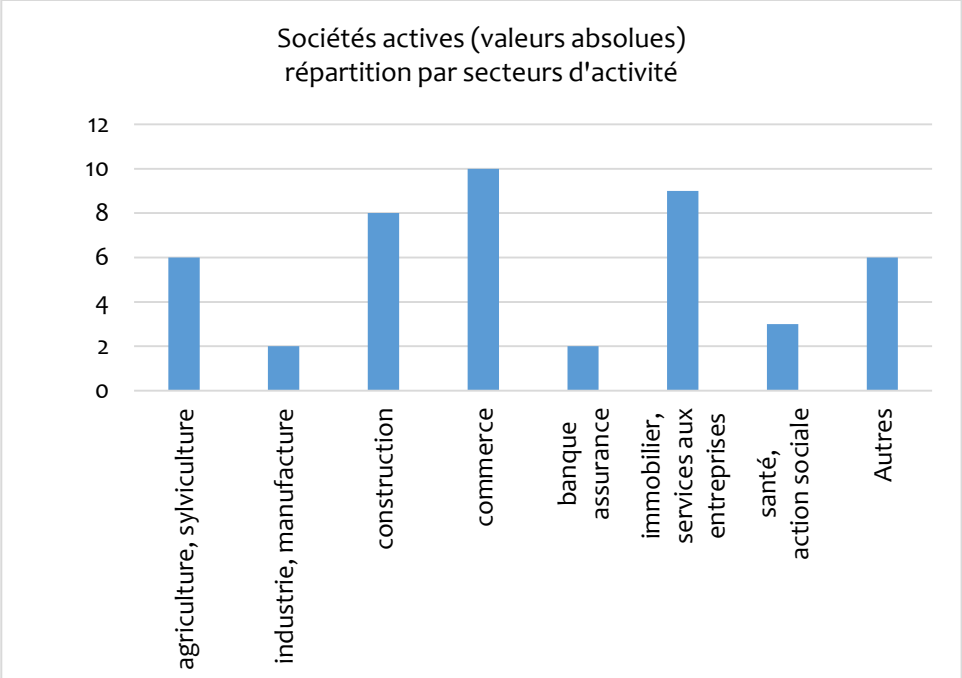

Quatre secteurs apparaissent mieux développés que les autres (malgré des valeurs absolues faibles) :

- commerce ;
- immobilier - service aux entreprises ;
- construction ;
- agriculture-sylviculture.

Viennent ensuite, avec un poids bien moindre, les secteurs Santé & Action sociale (3 sociétés), et Industrie manufacturière (2 sociétés). Parmi ces deux dernières sociétés figure *Varodem*, qui est le premier pourvoyeur de postes salariés dans la commune.

L'entreprise *Varodem* est spécialisée dans le tricotage de bas de compression, à usage médical, en fil de gomme (caoutchouc naturel). Elle en produit 38.000 paires par an, qu'elle écoule à 97% aux Pays-Bas, où elle est leader de son marché. Créée en 1965, la société s'installe d'abord sur le site de Conchibois avant de déménager, en 1980, vers le site qu'elle occupe actuellement, en bordure de la N82, à la sortie nord de Saint-Léger. Elle emploie aujourd'hui 52 personnes, dont 48 femmes, et dispose, à Saint-Léger, d'un staff administratif bilingue. Elle emploie également aux Pays-Bas une équipe commerciale. Depuis 1995, elle fait partie intégrante du groupe allemand JUZO.[147]

147 Informations issues de CCILB, *Entreprendre aujourd'hui*, juillet 2015, n°169, pp.6-10.

À l'exception du Commerce, tous les secteurs comptent moins de dix entreprises. Plusieurs n'en comptent qu'une seule : Transport & Entreposage, HoReCa, Enseignement, Culture et Sport, Service aux personnes (catégorie « autres » du graphique[148]).

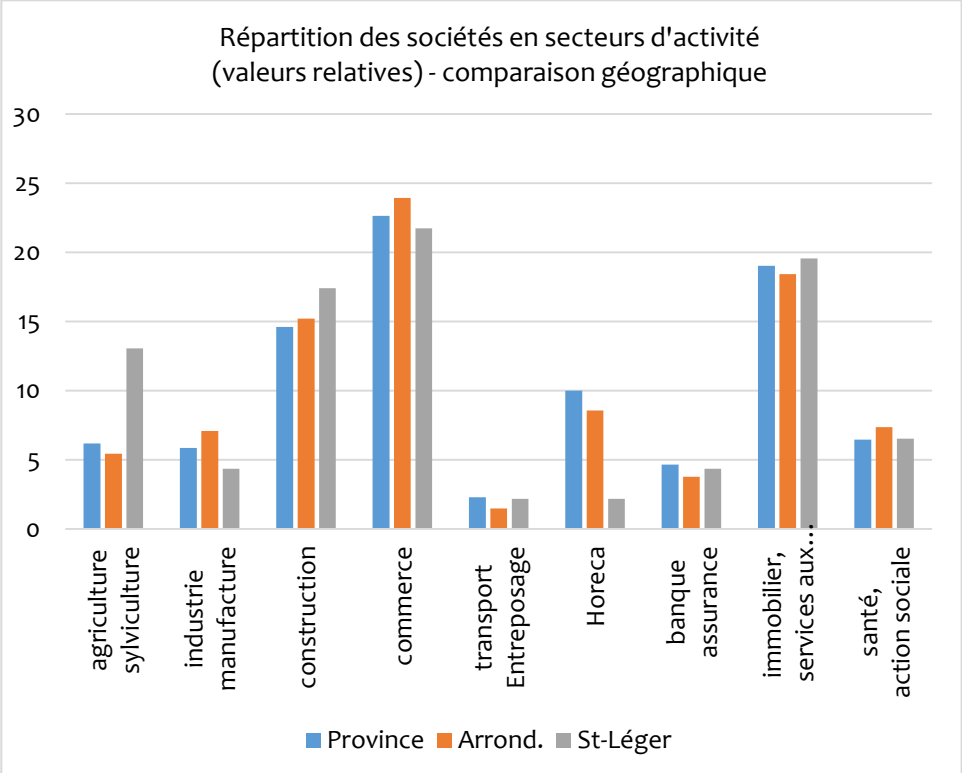

La comparaison ci-dessus avec l'arrondissement et la province révèle une surreprésentation du secteur primaire et une certaine spécialisation dans les secteurs de la Construction et de l'Immobilier & Service aux entreprises. À l'inverse l'importance relative de l'activité manufacturière est moindre. Le Commerce, malgré sa prééminence dans le tissu local, est proportionnellement moins présent que dans les territoires comparés. Le secteur HoReCa quant à lui est clairement sous-représenté. La proximité d'Arlon et de Virton, l'absence de pôle interne, la petitesse de la population expliquent la faiblesse relative de ces deux derniers secteurs à Saint-Léger. Le Tourisme n'est visiblement pas actuellement en mesure de provoquer leur développement.

Entre 2008 et 2014, le tissu économique s'est toutefois enrichi de 12 sociétés supplémentaires, soit un taux de croissance de 35%, plus de deux fois supérieur à ceux de l'arrondissement et de la province. Cette croissance s'est produite de la manière la plus marquante dans le secteur Immobilier – Services aux entreprises. Pendant cette période, aucun secteur ne s'est contracté, à l'exception toute relative de l'industrie extractive[149]. Bref, si le tissu est peu épais, il est par contre solide.

L'ensemble de ces données est indicatif d'une activité économique peu développée, à la fois fort rurale et ancienne dans sa détermination (importance rémanente du secteur primaire, faiblesse du secteur tertiaire). Et, clairement, on n'aperçoit aucun indice de capacité de polarisation.

148 La sixième appartient à la rubrique « non connu » de l'INASTI.

149 Le territoire compte une importante société extractive, toujours en activité, mais la Commune, propriétaire du site, est en attente du permis d'extension de la zone d'exploitation. De là peut-être cette « disparition », qui ne serait que d'ordre statistique et temporaire.

La faiblesse de ce tissu est à rapporter à la petitesse de la commune, à son absence d'espace pour entreprendre (*cf*. ci-après), à la proximité et donc à la concurrence directe du Grand-Duché de Luxembourg mais aussi d'Arlon, plus attractifs pour les entrepreneurs.

2. L'Espace pour entreprendre

La commune est pauvrement dotée en « espace pour entreprendre ». Elle ne compte pas de Parc d'activités économiques à proprement parler où serait concentré le tissu productif local. Celui-ci est donc éclaté en divers lieux du territoire. La plupart des activités se sont créées au sein même des villages, ce qui limite leur possibilité de développement. Certaines activités (manège équestre, élevage canin), pour être plus à l'aise, ont fait le choix récent de s'installer à l'entrée sud de Saint-Léger.

En 2014, la Commune a commandé à Idelux une « étude sur le développement économique de la commune de Saint-Léger » en vue d'identifier les espaces susceptibles d'accueillir de l'activité économique, selon le plan de secteur. Présentés au Collège en février 2015, les résultats sont maigres. Trois espaces seulement seraient exploitables :

- Le site du Fourneau David à Châtillon – 0,65 ha ;
- Le SAR Lebon-Verschuere à Saint-Léger – 1,1 ha ;
- Le site Fourneau Lackman à Saint-Léger – 0,7 ha.

Il s'agit donc de très petits espaces qui, en plus, sont chacun difficiles à mettre en œuvre pour des raisons diverses et variables (statut de propriété, pollution du sol, position au Plan de secteur, accessibilité, déclivité, voisinage).

À l'heure actuelle, aucune des démarches entreprises pour réduire les problèmes liés à la mise en œuvre de ces espaces n'a abouti. Et aucune perspective n'est vraiment ouverte de manière encourageante.[150]

La Commune est donc véritablement à l'étroit et ses marges de manœuvre sont à la fois réduites et difficiles.

Elle défriche en même temps une autre voie pour accueillir des activités économiques sur son territoire : à Châtillon, le rez-de-chaussée de la maison Turban (ancien magasin de meubles) fait l'objet d'un projet d'aménagement en locaux tremplins et espace de coworking[151].

150 Donnée actualisée – voir fin de chapitre.
151 Donnée actualisée – voir fin de chapitre.

3. L'Emploi

a. Taux d'activité et d'emploi[152]

Mars-16	Population totale en âge de travailler	Population active	Demandeurs d'emploi inoccupés	Taux d'emploi	Taux d'activité	Taux de demande d'emploi
Wallonie	2.280.861	1.545.033	227.231	56,74%	67,74%	14,71%
Province	180.873	126.271	12.927	62,02%	69,81%	10,24%
Arrondissement	34.221	23.000	2.319	59,85%	67,21%	10,08%
Saint-Léger	2.341	1.575	102	62,45%	67,30%	6,47%

Source : Forem

Définitions

La population totale en âge de travailler désigne l'ensemble des humains âgés de 15 à 64 ans.

La population active représente la partie de la population totale en âge de travailler (les 15-64 ans) qui travaille (personnes sous contrat d'emploi ou de travail, indépendants, etc.) ou qui souhaite travailler (les demandeurs d'emploi).

Le taux d'activité renseigne la part de la population d'âge actif (15 à 64 ans) qui se présente effectivement sur le marché du travail. Le taux d'emploi indique le pourcentage de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée) parmi la population en âge de travailler. Le taux de demande d'emploi exprime la part de demandeurs d'emploi inoccupés parmi la population active. Ces trois taux sont calculés par le Forem.

La faiblesse du taux de demande d'emploi à Saint-Léger constitue la donnée la plus frappante de ce tableau. Le chômage n'affecte en effet que 6,5% de la population active, soit 102 personnes. C'est moins de la moitié du taux de chômage wallon, c'est presque 4% en-dessous des taux de l'arrondissement et de la province.

Le taux d'activité est proche de celui de l'arrondissement, plus faible que ceux de la province et de la Wallonie. Cela signifie que les habitants de Saint-Léger sont, en proportion, moins nombreux à se présenter sur le marché du travail que les habitants de la province ou les Wallons dans leur ensemble. L'explication tient probablement à la structure de la population de Saint-Léger : le pourcentage de jeunes y est fort élevé et ceux-ci ne sont effectivement pas présents sur le marché de l'emploi, ou très marginalement. Le taux d'emploi quant à lui est supérieur aux taux des territoires comparés. On en conclura que la population locale disponible pour le marché de l'emploi est davantage occupée qu'ailleurs.

152 Donnée actualisée – voir fin de chapitre.

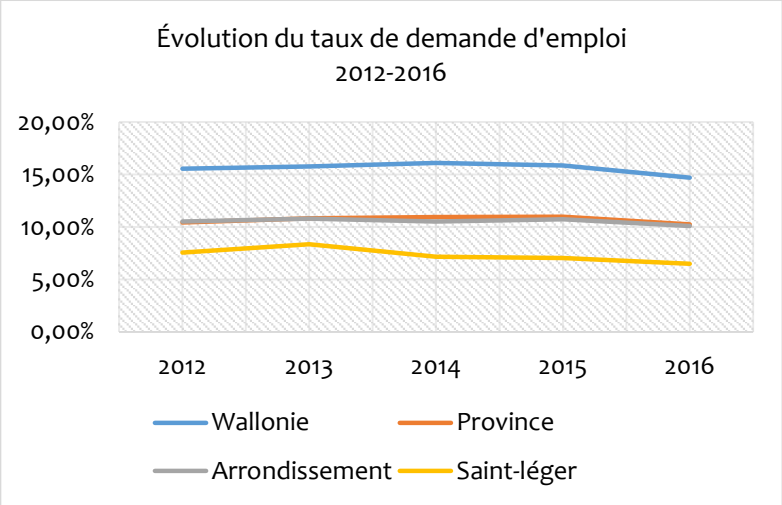

Entre 2012 et 2016, la population de Saint-Léger a fortement augmenté. Par ce fait, la population en âge de travailler et la population active ont également fortement crû (3,2% et 5,5%). Pourtant, le taux de chômage a emprunté une courbe inverse. Déjà faible en 2012 (7,6%), il a connu un pic en 2013 (8,3%) avant de s'amenuiser année après année. Pendant ce temps, le même taux restait globalement stable à l'échelle de l'arrondissement et de la province.

Logiquement, le taux d'emploi s'est amélioré à Saint-Léger sur la période envisagée. Vu le peu d'entreprises et le peu d'emplois locaux, c'est nécessairement en-dehors du territoire que ce taux d'emploi se constitue.

Communes	Taux de demande d'emploi
Saint-Léger	6,70%
Arlon	11,40%
Aubange	11,50%
Etalle	7,10%
Messancy	6,80%
Musson	8,40%
Virton	12,40%

Source : Forem [données : avril 2016].

De toutes les communes de la micro-région, c'est Saint-Léger qui affiche le plus faible taux de demande d'emploi.

Comment expliquer cette performance durable ? La proximité du Grand-Duché n'y suffit pas, vu les taux de demande d'emploi de certaines communes limitrophes. Saint-Léger détiendrait-elle la solution au problème du chômage ? On peut avancer deux hypothèses qui, peut-être, conjuguent leurs effets. D'une part, les récentes mesures du Gouvernement fédéral limitant l'accès aux allocations d'insertion ont pu exclure du chômage une catégorie de bénéficiaires. Mais si tel est le cas, les personnes exclues n'ont pas introduit de demande de RIS auprès du CPAS de la commune. Mais peut-être ont-elles fait la démarche ailleurs ou n'ont-elles engagé aucune démarche. D'autre part, Saint-Léger n'est pas une commune propice à la recherche d'emploi : faiblesse du tissu économique, absence de service d'aide et de conseil à la recherche d'emploi, de structure de formation professionnelle, de logement abondant et bon marché, de proximité immédiate avec les pôles et bassins d'emploi. En matière d'insertion socio-professionnelle

n'existe sur place qu'une Agence Locale pour l'Emploi (ALE), qui accompagne actuellement cinq personnes[153]. Les demandeurs d'emploi élisent vraisemblablement domicile dans des communes mieux situées et mieux équipées pour la poursuite de leur projet professionnel.

Quant aux nouveaux arrivants sur le territoire, ils ne sont visiblement pas demandeurs d'emploi.

b. Postes salariés[154]

Fin 2013, on dénombrait 241 postes salariés sur le territoire de Saint-Léger[155]. Cela représente à peine 2,3% des postes salariés de l'arrondissement. En comparaison, il y a, à Saint-Léger, près de trois fois plus de travailleurs frontaliers que de postes salariés. Dans une vision insulaire, ces 241 postes ne permettraient d'occuper que 16% de la population active locale. Bref, c'est un fort petit nombre, témoignant de la rareté de l'emploi local.

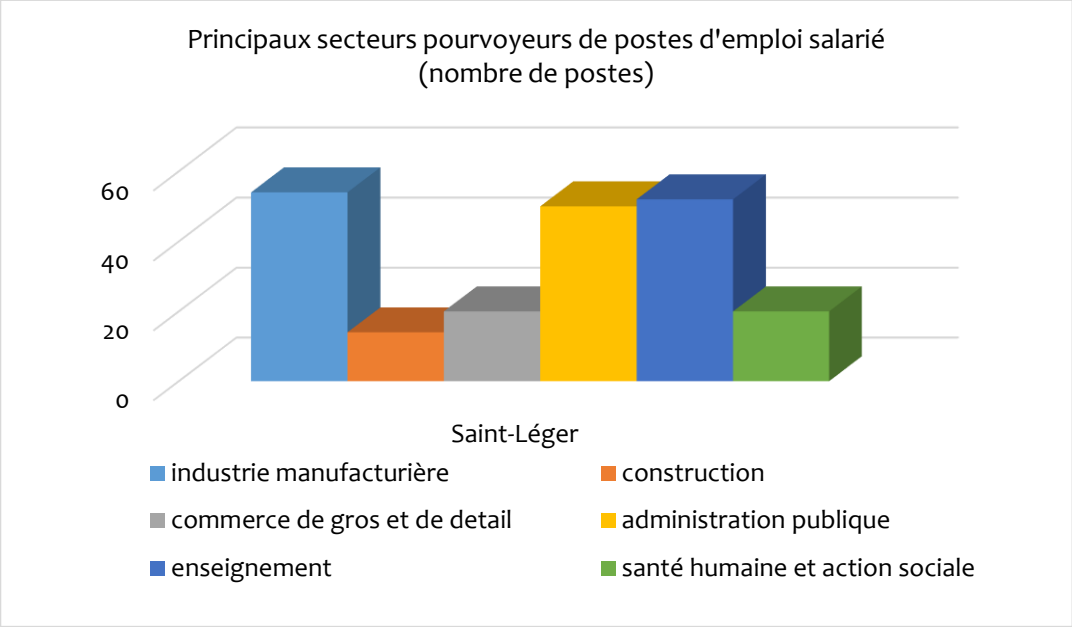

Source : ONSS

153 Entretien avec M. Jacques, responsable de l'ALE (FRW – 28/05/2015).

154 Ce qui est ici dénombré ce sont les postes salariés existant sur le territoire, qui peuvent être ou non occupés par des habitants du territoire, non le nombre de salariés dans la population ; c'est donc une information sur le tissu économique du territoire, non sur le statut des habitants.

155 Donnée actualisée – voir fin de chapitre.

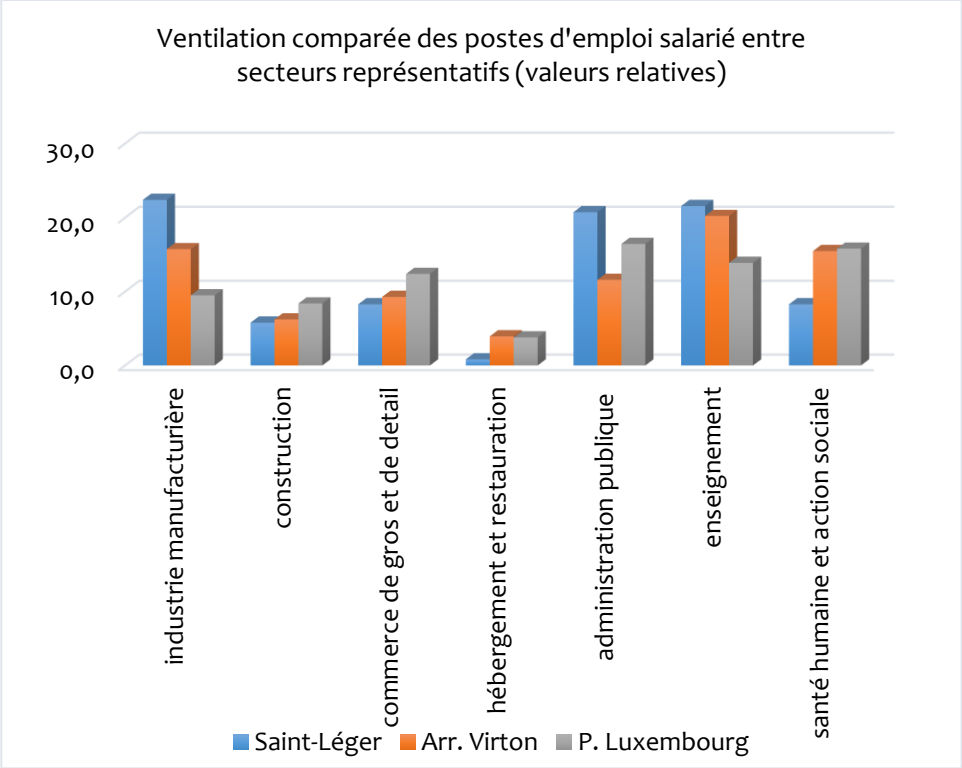

42,3% de ces postes se trouvent dans l'Administration publique et l'Enseignement, proportion bien plus élevée que partout ailleurs (31,8% dans l'arrondissement, 30,4% dans la province, 24,8% en Wallonie). L'Industrie manufacturière procure 22,4% de ces postes, valeur élevée au regard des autres échelles de territoire. Cette spécificité s'explique par l'activité de la société *Varodem*, qui emploie plus de cinquante personnes. Celle-ci est donc, après le Grand-Duché de Luxembourg, le premier employeur de la commune. Viennent ensuite les secteurs du Commerce et de la Santé humaine & Action sociale (20 postes chacun), puis de la Construction (14 postes). Proportionnellement, ces trois derniers secteurs créent moins de postes salariés à Saint-Léger que dans l'arrondissement et la province.

Le secteur HoReCa apparaît sous-développé à Saint-Léger : deux postes salariés seulement sont dénombrés, soit un poids relatif inférieur à 1% de l'ensemble des postes existant localement, contre 3,9% au niveau de l'arrondissement et 2,8% au niveau de la province.

La ventilation des postes salariés entre secteurs est le reflet d'un tissu économique local peu dense et comportant divers « trous ». Il en résulte un sur-développement de l'emploi public et une grande dépendance à quelques employeurs : la Commune, *Varodem* mais aussi et surtout le Grand-Duché de Luxembourg.

Entre 2008 et 2013, le tissu économique s'est enrichi de 21 postes supplémentaires, soit une croissance, fort appréciable, de 9,5%, supérieure à celles de l'arrondissement (6,7%) et de la province (3%).

Où ces nouveaux postes ont-ils été créés ? Essentiellement dans l'Administration publique (+16 postes), la Construction (+7 postes) et la Santé humaine & Action sociale (+6 postes). Dans le même temps, le secteur Transport perdait tous ses postes salariés (-9 postes) et le Commerce faiblissait quelque peu (-2 postes) quand partout ailleurs il crée de l'emploi salarié.

L'évolution est donc statistiquement positive, mais elle opère sur un tissu d'activités économiques trop mince pour être significative d'un vrai développement local. L'augmentation

du nombre de postes dans l'Administration publique ne correspond en outre pas à un renforcement ou un élargissement de ce tissu.

c. Indépendants[156]

	Part des femmes	Part en activité principale	Ratio postes salariés/indép.
	%		
Wallonie	35,3	65,4	3,6
Luxembourg	34,4	64,3	3,3
Arr. Virton	36,9	65,1	3,0
Saint-Léger	39,8	69,6	1,5

Source : INASTI.

Fin 2014, 161 travailleurs indépendants (et aidants) étaient domiciliés à Saint-Léger[157]. Cela représente environ 5% des indépendants de l'arrondissement (pour rappel, seuls 2,3% des postes salariés de l'arrondissement se trouvent à Saint-Léger).

Près de 40% d'entre eux sont des femmes, valeur supérieure aux territoires de comparaison. Et 70% exercent leur activité à titre principal. Cette valeur également est supérieure aux territoires comparés.

Sur la commune, pour un travailleur indépendant, on ne dénombre que 1,5 poste salarié, mais 4,3 travailleurs frontaliers.

À Saint-Léger, l'emploi indépendant s'affirme important. Mais peut-être est-ce un effet de loupe provoqué par le nombre très réduit de postes salariés.

31-12-14	Total	Agriculture		Pêche		Industrie		Commerce	
		Unités	%	Unités	%	Unités	%	Unités	%
Wallonie	1.006.519	80.374	8,0	550	0,1	219.304	21,8	329.232	32,7
P. Lux.	22.683	5.040	22,2	10	0,0	5.063	22,3	5.936	26,2
arr. Virton	3.422	741	21,7	-		699	20,4	892	26,1
Saint-Léger	161	34	21,1	-		19	11,8	42	26,1

31-12-14	Total	Professions libérales		Services		Divers	
		Unités	%	Unités	%	Unités	%
Wallonie	1.006.519	284.027	28,2	79.487	7,9	13.545	1,3
P. Lux.	22.683	4.720	20,8	1.811	8,0	103	0,5
arr. Virton	3.422	763	22,3	313	9,1	14	0,4
Saint-Léger	161	42	26,1	23	14,3	1	0,6

Source : INASTI.

156 Les indépendants sont recensés selon leur domicile, non selon le lieu de leur activité.
157 Donnée actualisée – voir fin de chapitre.

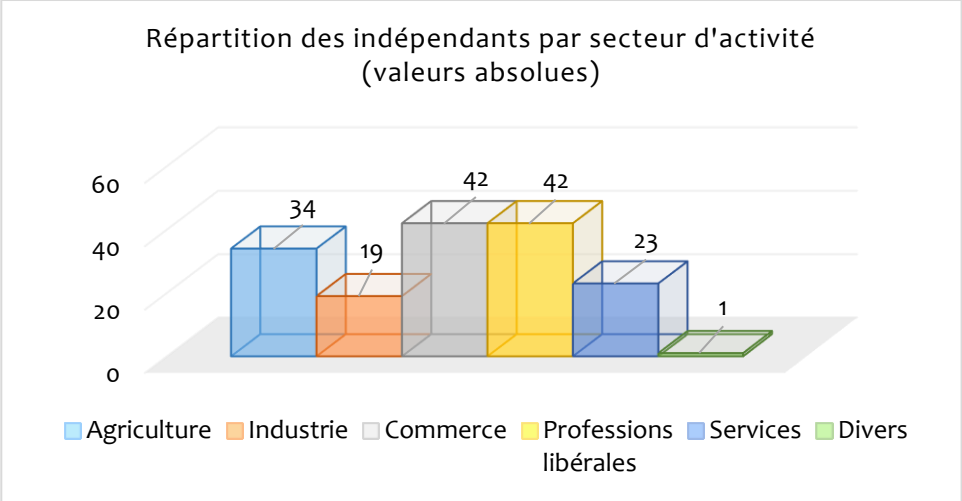

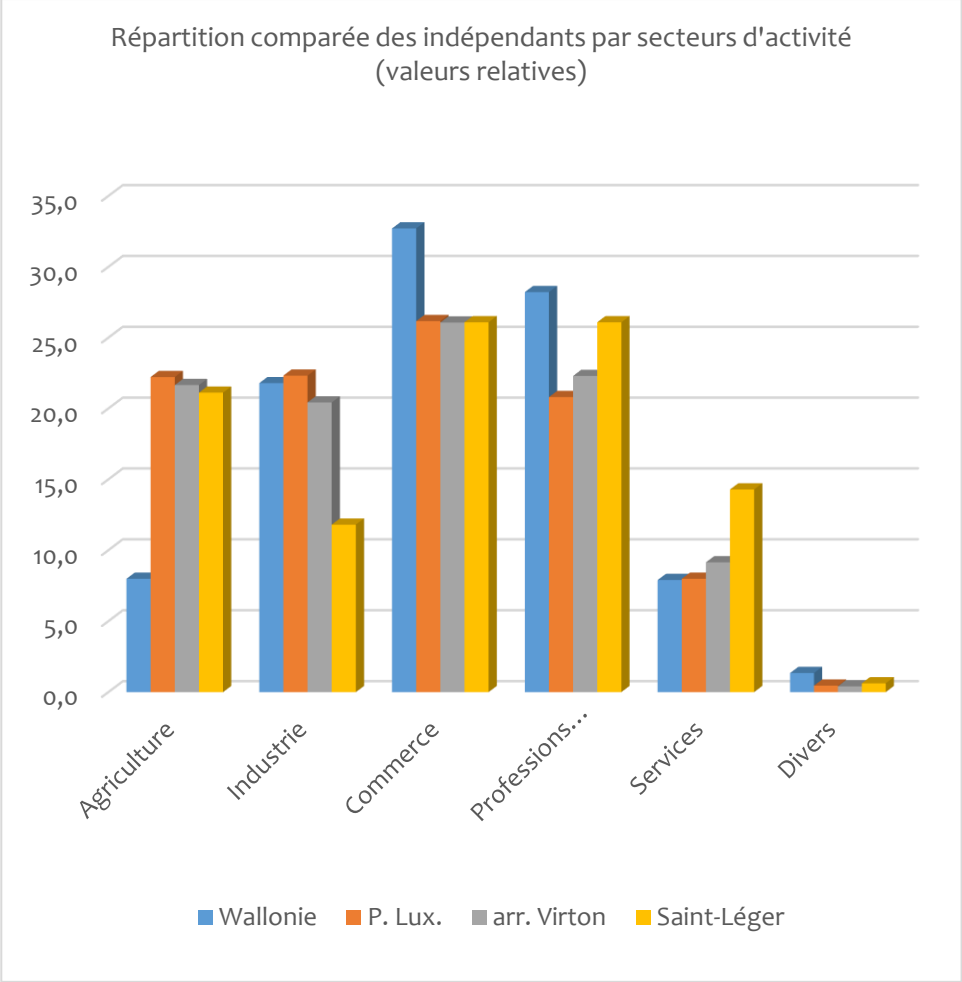

Les tableaux et graphiques précédents exposent la ventilation des postes indépendants entre secteurs d'activité et proposent la comparaison, en valeurs relatives, avec des territoires d'échelle supérieure.

C'est, à importance égale, dans le Commerce et les Professions libérales que les indépendants sont les plus nombreux (42), puis en Agriculture (34). Les Professions libérales sont légèrement surreprésentées par rapport à l'arrondissement et la province. Mais vu le peu d'activité de type

libéral présente à Saint-Léger, on doit supposer que les tenants de ce secteur exercent, pour la plupart, leur activité en-dehors du territoire communal.
23 indépendants travaillent dans le secteur des Services – c'est proportionnellement plus que dans l'arrondissement, la province, la Région – et 19, dans le secteur de l'Industrie (lequel inclut la Construction) – proportionnellement moins qu'aux autres échelles de territoire.

Depuis 2008, le nombre d'indépendants va croissant. La commune compte 8 travailleurs indépendants de plus que voici sept ans. À 5,2%, le taux de croissance est largement supérieur à ceux de l'arrondissement et de la province, lesquelles flirtent avec 0. La diminution du nombre d'indépendants dans les secteurs du commerce (-6) et de l'agriculture (-3) est largement compensée par leur augmentation dans les secteurs des professions libérales (+8 – phénomène général), des services (+7) et de l'industrie (+3).

Ce n'est donc pas le développement de l'économie productive qui est au principe de cette croissance.

d. Travailleurs frontaliers

Travailleurs frontaliers **Nombre**	1990	2000	2010	2014
P. Luxembourg	9963	18633	27226	29521
Arr. Arlon	6255	9771	12707	13679
Arr. Virton	1856	4357	6391	6836
Saint-Léger	216	507	611	689

Travailleurs frontaliers **Croissance**	Croissance 1990-2014		Croissance 2000-2014		Croissance 2010-2014		Pop. active 2014	
	Abs.	Rel.	Abs.	Rel.	Abs.	Rel.	Unités	Part
P. Luxembourg	19558	196,3	10888	58,4	2295	8,4	125339	23,6
Arr. Arlon	7424	118,7	3908	40,0	972	7,6	27261	50,2
Arr. Virton	4980	268,3	2479	56,9	445	7,0	22850	29,9
Saint-Léger	473	219,0	182	35,9	78	12,8	1511	45,6

Source : Inspection Générale de la Sécurité Sociale - GDL

Au 31/3/2014, 689 personnes domiciliées à Saint-Léger occupent un emploi au Grand-Duché de Luxembourg. Ces 689 personnes représentent 45,6% de la population active locale[158].

Cette proportion est remarquablement élevée pour l'arrondissement (30%) et proche de celle de l'arrondissement d'Arlon (50%), que Saint-Léger jouxte. La proximité de l'autoroute conduisant à Luxembourg explique cet état de fait.

Pour rappel, il n'existe sur la commune, au même moment (2014), que 241 postés salariés et 161 travailleurs indépendants. Cette catégorie de travailleurs est donc bel et bien sur-représentée sur le territoire.

Le développement du travail frontalier n'est pas une nouveauté à Saint-Léger. Depuis 1990 (plus ancien dénombrement fiable disponible), le nombre de travailleurs frontaliers y a été multiplié par trois. Depuis 2000, le taux de croissance atteint 36%, mais ce n'est pas le plus spectaculaire de

158 Donnée actualisée – voir fin de chapitre.

l'arrondissement. Par contre, sur les cinq dernières années, Saint-Léger connaît le deuxième taux de croissance de l'arrondissement le plus élevé (13%), après Tintigny (18%). Le phénomène poursuit donc actuellement son expansion, voire s'intensifie.

La présence de plus en plus massive de travailleurs frontaliers engendre de multiples conséquences dans tous les aspects de la vie et du développement de la commune. La catégorie de population qu'ils forment est majoritairement jeune, bien formée, bien payée. La démographie s'en trouve fortement revigorée et organiser les services à l'enfance en particulier – écoles, gardes – devient prioritaire. La pression immobilière et foncière s'accentue, la circulation automobile aussi, en particulier à certaines heures. Les écarts de revenus entre salaires belges et luxembourgeois sont au principe d'un risque accru de fracture sociale.

Pour la Commune, ce sont des rentrées financières par différents canaux (dont le fonds de compensation luxembourgeois[159]), mais aussi des services coûteux à organiser. Pour l'activité économique locale, c'est moins de main d'œuvre qualifiée disponible, et une concurrence quasiment insoutenable avec le Grand-Duché pour la création d'activités productives nouvelles. De plus, la convention fiscale liant la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg impose aux travailleurs frontaliers d'exercer effectivement leur activité au Luxembourg[160]. Cette règle empêche donc le développement du travail à distance pour cette partie de population active. Elle conduit aussi indirectement à l'accentuation de la fonction uniquement résidentielle des villages.

Par contre, le nombre élevé de travailleurs frontaliers constitue une opportunité pour le développement du secteur de la construction, au sens large, et ce pourrait être une opportunité pour le développement d'activités de services. Etonnamment, les secteurs du commerce et de l'HoReCa ne tirent pas parti de la présence massive de cette clientèle aisée.

Cette inscription complète de Saint-Léger dans l'aire d'influence de la métropole luxembourgeoise détermine donc la vie et le développement de la commune dans toutes leurs composantes. C'est là une donnée fondamentale pour analyser l'évolution et le fonctionnement actuel du territoire, mais aussi pour envisager son avenir.

159 Créé en 2001 et mieux connu sous l'appellation « Fonds Reynders », ce fonds de compensation abondé par le Grand-Duché de Luxembourg bénéficie aux communes belges qui hébergent des travailleurs frontaliers. Il vise à garantir le financement des Communes belges dont un nombre significatif de résidents exercent une activité professionnelle au Luxembourg. Son montant a été porté à 30 millions € en 2015. Il sera revu tous les trois ans.

160 Depuis le 1er janvier 2015, les frontaliers belges travaillant au Grand-Duché de Luxembourg jouissent d'une tolérance administrative de 24 jours ouvrables quant à leur présence physique en dehors de l'Etat d'activité habituel.

4. L'Agriculture

Remarque préliminaire

L'obtention de statistiques complètes et fiables en matière agricole est une gageure. La Région wallonne ne communique publiquement aucune information chiffrée à l'échelle d'une commune. Quant aux données disponibles auprès de la DGSIE, elles résultent d'une combinaison d'enquête partielle, d'échantillonnage et d'exploitation de bases de données administratives qui les rend peu fiables malgré leur apparente précision[161].

Nous choisissons de travailler ici à partir de données peu nombreuses mais fiables, car générées au départ des déclarations de superficie effectuées par les agriculteurs.

Saint-Léger fait partie, avec Musson, Virton, Meix-devant-Virton et Rouvroy, du Comice de Virton.

En 2015, dix-huit agriculteurs domiciliés à Saint-Léger ont rentré une déclaration de superficie. Ensemble, ils exploitent une SAU[162] de 1051 ha, soit un ordre de grandeur d'environ 30% du territoire communal[163].

Le nombre de petites fermes est encore important sur la commune : 61% des déclarants ont une exploitation d'une taille inférieure à 50 ha. Pour 5 agriculteurs, l'exploitation occupe même moins de 5 hectares. Mais, à l'opposé, cinq exploitations couvrent plus de 100 ha.

La diversité de taille des exploitations n'engage toutefois pas une diversité dans les spéculations. L'élevage bovin, allaitant et laitier, constitue la principale activité des fermes du territoire. 3560 bovins sont ainsi déclarés en 2015, soit autant que d'habitants. Sans surprise, la SAU est mobilisée intégralement pour l'élevage : pâturage et production de fourrage.

La diversification est réduite à peu de chose. Trente porcs, 160 chèvres ou moutons et 3400 volailles sont dénombrés. En outre, un agriculteur cultive des fraises.

De la même manière, les conversions à l'agriculture biologique sont rares. Deux fermes seulement la pratiquent, mais pour ce faire elles occupent 214 ha de SAU (soit 20% de la SAU totale).

De prime abord, il s'agit donc d'une agriculture d'élevage, traditionnelle, pratiquée par des exploitations solides de taille variable, mais peu connectées à la population du territoire au vu de la rareté des initiatives de diversification (cf. ci-après). Quelles incidences auront sur elles, dans un avenir proche, les évolutions les plus récentes de la PAC (fin des quotas laitiers) ?

Dans une Gaume largement convertie à la production biologique et aux produits locaux, le visage de l'agriculture à Saint-Léger détonne donc quelque peu. Cette spécificité supporte plusieurs explications possibles : peut-être les agriculteurs de Saint-Léger n'ont-ils financièrement pas besoin de se diversifier ou de cultiver biologiquement, peut-être n'y sont-ils pas incités par la petite taille de la population, l'absence de vitrine ou de point de vente spécialisé, ou encore de groupement d'achat. Les récentes créations d'une « Ruche qui dit Oui[164] » puis d'un point de vente

161 « Les résultats sont établis à partir d'une enquête agricole auprès de 75 % des exploitations agricoles et de l'utilisation des données administratives. A l'échelle des communes, seules les statistiques obtenues à partir des données administratives sont présentées. En effet, la précision des estimations tirées des données d'enquête n'est pas suffisante. » (Extrait de la Note que la DGIE place en exergue de ses tableaux de statistiques agricoles.)

162 SAU est l'acronyme de Superficie agricole utilisée. Celle-ci résulte de la somme des terres arables, des terres cultivées en permanence et des praires et pâturages permanents.

163 La SAU exploitée par les agriculteurs de Saint-Léger peut évidemment se trouver en partie sur des communes voisines.

164 Une « Ruche » est un point relais situé chez un particulier par lequel on procède à des achats groupés directs auprès de producteurs distants de moins de 250Km.

de produits du terroir dans une seule et même ferme de Saint-Léger[165] amorcent-elles un changement ? L'action du Parc naturel de Gaume et du GAL[166] correspondant entraînera-t-elle de la nouveauté dans le secteur agricole local ?

En marge de l'agriculture, mais en lien direct avec une valorisation de la biodiversité et une production alimentaire locale, la Commune travaille depuis 2006 à remettre le miel à l'honneur, de diverses manières : création d'une école d'apiculteurs et d'un verger didactique, distribution d'arbres fruitiers, concours de ruchettes, création d'une bière au miel, balisage d'un circuit thématique, organisation d'une fête annuelle de grande ampleur. Saint-Léger compte aujourd'hui huit apiculteurs. Elle s'efforce également d'intéresser et d'associer la population à la sauvegarde d'une variété exclusivement locale de pommes – la « Transparente de Saint-Léger » – par la distribution gratuite de pommiers.

5. La filière-bois

La filière-bois est anecdotique à Saint-Léger[167]. A côté de quelques exploitants forestiers, aucune trace de pépinière forestière ou d'entreprise de transformation du bois (première ou seconde transformation). On relève bien la présence de quelques menuiseries mais celles-ci ne travaillent vraisemblablement pas le matériau bois local.

La ressource bois, pourtant bien présente, n'est donc pas valorisée localement et n'est pas source d'emploi, hormis pour le travail en forêt.

165 La Ferme de Marée.
166 Le GAL projette d'étendre l'aire de travail de la Coopérative fermière de Gaume.
167 Source : http://www.portailbois.be/

6. Le Tourisme[168]

Hébergements et séjours[169]

Jusqu'en 2009, la commune de Saint-Léger ne proposait aucune unité d'hébergement touristique officielle. Depuis lors, deux opérateurs privés ont développé des projets de tourisme de terroir dans le village de Saint-Léger, l'un avec une chambre d'hôtes double, l'autre avec deux gîtes ruraux.

A côté de ces initiatives, la commune ne compte aucun camping, aucun hôtel, aucun village de vacances. Sa capacité d'accueil est de ce fait très faible (18 personnes au total).

En conséquence, les nuitées touristiques officielles, qui ne reprennent toutefois pas la fréquentation des hébergements de tourisme du terroir[170] sont inexistantes.

Avec Saint-Léger, 6 autres communes en province de Luxembourg sont concernées par des données nulles ou trop faibles pour être diffusées. Il convient de relever que 4 de ces 6 communes sont des voisines de Saint-Léger (Aubange, Etalle, Messancy et Musson)[171]. Si l'on excepte Virton, qui génère nombre de nuitées (73.000 en 2014), notamment grâce à l'importante capacité d'accueil de la vallée de Rabais (village de vacances, hôtel et camping), Saint-Léger s'inscrit donc dans une poche territoriale où la tradition d'accueil touristique n'est pas présente contrairement par exemple à la vallée de la Semois à laquelle appartiennent Tintigny, Chiny et Florenville (plus de 30.000 nuitées annuelles).

Offre touristique

La commune ne compte aucune attraction touristique reconnue comme telle par le CGT. Mais le lac de Conchibois représente un centre d'attractivité important, aussi bien pour les visiteurs que pour les habitants. Bénéficiant du privilège rare de pouvoir dresser le pavillon bleu[172], synonyme d'eau de qualité reconnue, il permet la pratique de la baignade mais aussi du pédalo et de la pèche.

Jouxtant le centre sportif et culturel communal, où se trouvent les locaux du Syndicat d'initiative local, le site permet aussi la détente sur les plages, la pratique du sport (dans le bâtiment ou sur les terrains de tennis en plein air proches). Un skate park, une plaine de jeux et une cafétéria viennent compléter le dispositif. Le site est aussi le point de départ de promenades et le lieu de divers événements comme le BIG Jump, la Beach Party, le feu d'artifice du 21 juillet, les bals populaires, etc.

168 Données actualisées – voir fin de chapitre.
169 Source principale : CGT.
170 Aucune donnée permettant de la quantifier à l'échelle communale n'existe.
171 Les deux autres sont situées en Ardenne centrale (Bertogne et Vaux-sur-Sûre).
172 Seul site wallon en 2015, le lac bénéficie de ce label depuis 2011.

Quatre opérateurs privés proposent des activités qui peuvent intéresser les touristes, la majorité en lien avec les animaux :

La balade du Gaumais	Balade en calèche - Saint-Léger
Gaume paintball	Trois site outdoor et un site Indoor
Au pas de la Gaume	Balades avec ânes, stages, asinothérapie, anniversaire,…
Centre équestre de la paix	Pension, cours particuliers, stages, débourrage

La commune de Saint-Léger ne comporte qu'un seul point de (petite) restauration : une friterie-pizzéria.

Au niveau local, le tourisme peut s'appuyer sur un réseau dense de 18 promenades balisées, partant d'un des 3 cœurs de village, gérées par le Syndicat d'initiative de Saint-Léger en Gaume. N'ayant pas (encore) été reconnues officiellement par le CGT, ces promenades jouissent d'un balisage spécifique.

A côté, plusieurs itinéraires de découverte et pédagogiques ont été créés afin de mettre en valeur les richesses patrimoniales et historiques de la commune :

- sur les pas de la sidérurgie (à Saint-Léger et Châtillon) ;
- la chaussée des géants[173] (départ de Meix-le-Tige) ;
- le parcours de l'eau (Châtillon) ;
- le parcours des lavoirs (Saint-Léger) ;
- le parcours du miel (départ de Saint-Léger puis boucle vers Châtillon) ;
- à la découverte des entreprises utilisant la force motrice (sur Saint-Léger et Châtillon) ;
- à la découverte des hommes et de leurs idées (départ du centre de Saint-Léger).

De manière générale, Saint-Léger s'appuie sur son patrimoine au sens large pour favoriser le tourisme (nature, forêt, paysages, patrimoine bâti, historique et industriel, petit patrimoine – voir chapitres spécifiques).

Malgré sa petite taille et l'absence de points d'intérêt majeurs, la commune présente la particularité d'être traversée par différents itinéraires touristiques transcommunaux (boucles pédestres et cyclos de la Lorraine Gaumaise, GR 129 sud (tronçon Dinant – Arlon), « Groene valleien fietsroute », Circuit pédestre de la Gaume buissonnière).

Le tronçon de RAVel L615 long de 4,1 kms partant de la Croix-Châtillon et rejoignant Saint-Léger vient compléter les itinéraires régulièrement empruntés par les visiteurs tout comme les habitants.

173 Promenade reliant des arbres remarquables.

Promotion et animation

Au niveau local, la promotion touristique locale est assurée par le syndicat d'Initiative de Saint-Léger en Gaume[174]. Le bureau d'accueil touristique se trouve au sein du Complexe sportif (Lac de Conchibois). Outre cette fonction d'accueil et de renseignement, le SI a mis au point certains des itinéraires touristiques et pédagogiques mentionnés ci-avant et a édité des brochures et cartes pour les accompagner.

La Commune de Saint-Léger fait partie de la Maison du Tourisme de Gaume qui voit aujourd'hui son aire d'action étendue à l'ensemble de la Gaume[175] (communes de Virton – où se trouve la base d'accueil, Chiny, Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy et Tintigny). La maison du Tourisme poursuit un but général de promotion touristique du territoire et d'accueil du visiteur. Elle a également développé des partenariats transfrontaliers dans le cadre de la Lorraine gaumaise.

Le Parc naturel de Gaume, dont le territoire correspond approximativement à celui de la Maison du Tourisme[176], a lui aussi une mission de développement de projets à dimension touristique.

La manière avec laquelle la Commune et les opérateurs communiquent au niveau touristique est abordée dans le chapitre « territoire politique ».

174 Celui-ci, avec le SI de Châtillon, assure également une mission d'animation locale (voir chapitre relatif au tissu associatif).

175 Sauf l'ancienne commune de Rachecourt qui, bien que Gaumaise et appartenant au Parc naturel de Gaume, reste dans une autre Maison du tourisme avec la commune d'Aubange dont elle fait partie.

176 Chiny ne fait pas partie du Parc naturel.

7. Le Commerce

Nature de commerce	Village
Boulangerie	Châtillon
Coiffeur	Châtillon
Assurances	Meix-Le-Tige
Pédicure	Meix-Le-Tige
Alimentation	Saint-Léger
Assurances	Saint-Léger
Balades asines	Saint-Léger
Boucherie	Saint-Léger
Boulangerie	Saint-Léger
Coiffeur	Saint-Léger
Coiffeur	Saint-Léger
Coiffeur	Saint-Léger
Fleuriste	Saint-Léger
Fleuriste	Saint-Léger
Friterie	Saint-Léger
Opticien	Saint-Léger
Pédicure	Saint-Léger

Source : site Internet communal

Selon les statistiques officielles (ONSS et INASTI), le commerce et la restauration à Saint-Léger ce sont :

- 22 postes salariés ;
- 42 indépendants ;
- 11 sociétés actives.

Sur son site, la Commune renseigne quant à elle 17 commerces. La différence entre sources tient probablement à la nomenclature employée et à la localisation effective des sièges sociaux.

Quel que soit le chiffre de référence, les secteurs du Commerce et de la Restauration apparaissent peu développés à Saint-Léger.

D'une manière générale, les commerces existants sont rares, peu spécialisés, sans lien avec les productions du territoire et pour la plupart situés à Saint-Léger même, qui forme ainsi le micro-pôle commercial de la commune.

Par contre les deux autres villages en sont quasiment démunis, particulièrement Meix-Le-Tige où n'existent qu'un bureau d'assurances et un salon de pédicure.

L'HoReCa consiste en tout et pour tout en une friterie, deux cafés et la cafétéria du Lac de Conchibois.

Sans doute aucun, les habitants de Saint-Léger font leurs courses principales et se restaurent en-dehors de la commune. La route régionale qui traverse la commune les conduit évidemment rapidement vers les deux importants pôles commerciaux que sont Virton et, surtout, Arlon.
Bref, ni la hausse du trafic sur la route nationale, ni l'augmentation continue et le rajeunissement de la population ne conduisent actuellement au développement du commerce local.

Territoire économique - actualisation 2018

Sociétés actives

Au 31/12/2016, Saint-Léger ne compte plus que 39 sociétés actives, contre 46 deux ans auparavant, soit une décroissance de 15%. Durant ce laps de temps, la situation au niveau de l'arrondissement confinait au *statu quo* (+ 3 sociétés).

Des sociétés ont disparu dans les secteurs :

- Construction - 3 ;
- Commerce - 2 ;
- Agriculture & Sylviculture - 1 ;
- Industrie manufacturière - 1 ;
- Transport - 1 ;
- Services aux personnes - 1.

De nouvelles se sont créées dans les secteurs :

- Banque & assurance + 1 ;
- Immobilier & Service aux entreprises + 1 ;
- Industrie extractive + 1.

Le tissu économique du territoire est donc de plus en plus fin et incomplet.

Toutefois, sur la période 2008-2016, son taux de croissance est de 14,7%, presqu'identique à ceux de l'arrondissement (14,2%) et de la province (14,6%).

Espaces pour entreprendre

Afin de résoudre le problème d'insuffisance de terrains destinés à l'activité économique, la Commune a entrepris en 2017 une procédure de révision du Plan de Secteur d'initiative communale afin de convertir les abords du site du fourneau Lackman à Saint-Léger en Zone d'activité économique (mixte). Cette procédure demandera, en compensation, de déclasser des zones urbanisables. Le dossier d'avant-projet est en cours d'élaboration. A terme, une surface de 4 Ha, équipée et gérée par la Commune, devrait être disponible.

Le projet de création d'espaces de coworking déposé par la Commune de Saint-Léger et ses partenaires (le Parc naturel de Gaume, le Greenlab d'Arlon, la Maison des associations de Bastogne) a été retenu par le Gouvernement wallon dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2017 pour développer un réseau de tels espaces en zone rurale. Concrètement, sur Saint-Léger, ce projet permettra d'équiper et d'animer l'espace de coworking qui s'implantera dans la maison Turbang à Châtillon.

Taux d'activité et d'emploi

Janvier 2018	population active	demandeurs d'emploi inoccupés	taux d'emploi	taux d'activité	taux de demande d'emploi
Wallonie	1.543.120	209.948	*57,60%*	*67,50%*	*13,60%*
Province	127.032	11.633	*62,40%*	*69,40%*	*9,20%*
Arrondissement	23.205	2.004	*60,70%*	*67,30%*	*8,60%*
Saint-Léger	1.598	97	*63,40%*	*68,00%*	*6,10%*

La situation de l'emploi s'est encore améliorée entre 2016 et 2018. Le nombre de demandeurs d'emploi et le taux de chômage se sont réduits, les taux d'activité et d'emploi ont crû, malgré que la population active est légèrement plus nombreuse. Cette amélioration se constate aussi à l'échelle de l'arrondissement.

Postes salariés

Mi-2016, on dénombre 237 postes salariés à Saint-Léger, soit quatre de moins que trois ans auparavant.

Des postes ont été principalement perdus dans les secteurs :

Construction	- 14 ;
Activités scientifiques & techniques	- 6 ;
Santé humaine & Action sociale	- 6.

Et des postes ont été principalement créés dans les secteurs :

Enseignement	+ 7 ;
Administration publique	+ 6 ;
Industrie manufacturière	+ 6.

Sur la même période, au niveau de l'arrondissement, 178 postes salariés supplémentaires sont dénombrés (taux de croissance : 1,7%).

À Saint-Léger, la réduction du nombre de sociétés actives, surtout en Construction, s'accompagne donc d'une réduction du nombre de postes salariés, que ne compensent pas complètement les embauches du secteur public ou l'expansion de *Varodem*.

Indépendants

Au 31/12/2016, on dénombre 156 indépendants domiciliés à Saint-Léger. C'est cinq de moins que deux ans auparavant. Leur nombre s'est réduit dans les secteurs du Commerce (- 9) et des Services (- 5). Par contre il a augmenté fortement dans le secteur des Professions libérales (+ 7), lequel constitue désormais le 1er secteur de travail indépendant du territoire.

Frontaliers

Mi-2016, les travailleurs frontaliers sont 750 à Saint-Léger, soit 61 de plus que deux ans auparavant. Ils représentent désormais 47,6% de la population active locale. Depuis 2010, leur nombre a augmenté de 22,7%, plus fort taux de croissance de l'arrondissement après Tintigny (34,2%).

Agriculture

Selon les statistiques de la DGSIE, le territoire compte en 2016 douze exploitations agricoles, pour une SAU, presqu'inchangée par rapport à 20154, de 1.058 Ha. Dix de ces exploitations élèvent des bovins, dont le nombre s'est réduit à 2.363 unités. Il demeure toujours quelques porcins, caprins et ovins, mais plus aucune volaille. Le secteur est donc en phase de repli, mais avec une charge de travail vraisemblablement alourdie pour les exploitants restants.

Tourisme

Depuis 2015, les données statistiques de fréquentation touristique (arrivées et nuitées) englobent les hébergements de terroir reconnus, dont les gîtes et chambres d'hôtes. Malgré l'existence de tels hébergements à Saint-Léger, les données relatives à la Commune restent confidentielles en 2015 et 2016 et ne sont donc pas disponibles.

Les chambres d'hôte de Saint-Léger vont fermer leurs portes au 30/4/2018 : il ne restera donc plus que le double gîte rural situé lui aussi à Saint-Léger comme lieu d'hébergement touristique sur le territoire communal.

En 2017, la Commune a mené des travaux de remplacement du ponton et d'amélioration de la « plage » du lac de Conchibois à Saint-Léger. Celui-ci a conservé son statut de « Pavillon bleu » ainsi que de zone de baignade d'excellente qualité.

Le Syndicat d'initiative propose, depuis juin 2016, des vélos à assistance électrique à la location. Il va par ailleurs réaliser, en 2018, un nouveau balisage des promenades selon les normes officielles, avec édition d'une nouvelle carte IGN.

La mise en valeur prochaine des sarcophages mérovingiens au centre de Saint-Léger (voir chapitre « territoire politique ») constituera un élément d'attrait touristique complémentaire.

En synthèse

Le tissu économique du territoire et l'emploi local sont actuellement en voie de contraction, suite au recul des secteurs Agriculture, Construction et Commerce. Cette contraction se mesure à la réduction du nombre d'entreprises, de postes salariés et d'indépendants. Ni le développement des Professions libérales, ni les embauches dans le secteur public et manufacturier ne suffisent à la compenser.

Par contre l'emploi frontalier continue de croître fortement. Saint-Léger apparaît donc de plus en plus dépendant de la métropole luxembourgeoise pour l'emploi de sa population.

Cadre de contrainte et initiatives

1. Territoire & développement de l'activité économique et de l'emploi

En quoi le territoire, dans sa géographie comme dans son aménagement, influence-t-il, positivement ou négativement le développement de l'activité économique et de l'emploi à Saint-Léger ?

Trois éléments majeurs sont ici à prendre en compte.

Premièrement, l'importante route régionale qui traverse deux des trois villages de la commune remplit principalement une fonction de transit, vers les pôles d'Arlon et de Virton, et d'accès à l'autoroute E411. Elle est un drain vers ces destinations. Elle réduit la possibilité pour Saint-Léger d'apparaître elle-même comme une destination, de tourisme, de commerce, ou d'activité économique de toute autre nature. Par contre elle facilite les déplacements des habitants vers le Grand-Duché, contribue à renforcer la fonction résidentielle de la commune, mais aussi le niveau du taux d'actifs occupés.

Deuxièmement, les disponibilités foncières affectables à l'activité économique sont rares, chiches et difficiles à mettre en œuvre pour diverses raisons (statut de propriété, accessibilité, déclivité, pollution du sol). Ceci limite la possibilité d'accueillir des sociétés nouvelles ayant besoin d'espace pour leur activité, mais aussi l'extension, donc, l'expansion de certaines sociétés présentes.

Troisièmement, au niveau touristique, le plan de secteur ne comporte que 3 zones de loisirs, dont deux sont déjà occupées : la première accueille le lac de Conchibois et le centre culturel et sportif de Saint-Léger, la deuxième, à Châtillon, est consacrée aux étangs du site du Fourneau David. Seule la troisième, située au sud de Saint-Léger, à proximité du lac de Conchibois, aujourd'hui affectée à la forêt et à l'agriculture, est donc – théoriquement – apte à recevoir un projet en lien avec le tourisme.

Initiatives pour le développement de l'activité économique et de l'emploi

Quels dispositifs la Commune, des acteurs locaux ou extra-locaux, mettent-ils en place pour favoriser le développement de l'activité économique et de l'emploi à Saint-Léger ?

Une Commune aussi petite et peu peuplée que Saint-Léger dispose de peu de leviers pour développer par elle-même l'activité économique et l'emploi sur son territoire.

Pourtant elle s'y emploie dans la mesure de ses moyens.

Elle a ainsi commandé à IDELUX, en 2014, une « Étude sur le développement économique de la commune de Saint-Léger », dont les résultats furent présentés au Collège communal le 2/2/2015.

Elle procède à l'aménagement du rez-de-chaussée d'un ancien magasin de meubles, à Châtillon, en locaux tremplins et en un espace de *co-working* (bureaux partagés).

En matière de tourisme et d'agriculture, son inscription dans le Parc naturel de Gaume et le GAL correspondant (Programme *Leader*) devrait ouvrir sur son territoire un créneau d'opportunités nouvelles. Les agriculteurs auront par exemple accès aux services de la Coopérative fermière de Gaume.

Entre tourisme, promotion, loisir actif, valorisation de la biodiversité, la Commune promeut, soutient, outille la pratique de l'apiculture.

En matière touristique, elle offre une prime pour la création d'hébergements touristiques de terroir.

Par contre elle ne dispose pas d'une Agence de Développement Local. Et il n'existe pas d'association locale des commerçants.

Synthèse analytique

1. AFOM

Secteur	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Sociétés actives	– Importance du secteur Construction ; – Tissu solide ; – Croissance du nombre de sociétés ; – Présence d'une « grosse » entreprise (*Varodem*).	– Tissu peu épais, peu équilibré ; – Secteurs quasi-absents ; – Commune non-polarisante.		– Ravages du dumping social (travailleurs détachés) dans le secteur Construction ; – Avenir de la carrière.
Espaces Pour entreprendre	– Existence d'une étude récente : problèmes cernés ; – Aménagement de bureaux partagés.	– Rareté, étroitesse, difficulté de mise en œuvre des zones économiques.		– Extension impossible de certaines sociétés = délocalisation ? – Attractivité des communes voisines ; – Proximité/concurrence du GDL.
Emploi	– Taux de chômage très faible et taux d'emploi élevé ; – Existence d'une ALE ; – Activité indépendante bien ancrée ; – Importance du travail frontalier (et conséquences positives) ; – Dynamique locale de création d'emploi.	– Capacité de prise en charge locale des demandeurs d'emploi réduite ; – Nombre réduit de postes salariés, de plus concentrés dans le secteur public et une entreprise ; – Extrême dépendance au GDL (et conséquences négatives).	– Poursuite du développement économique de la métropole.	– Évolution au Grand-Duché (orientation privilégiée vers la France et l'Allemagne) ; – Capacité du territoire à accueillir de nouveaux travailleurs frontaliers ?

Secteur	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Agriculture	– Secteur bien présent, en apparence solide ; – Encouragement de la pratique de l'apiculture.	– Secteur isolé ; – Dépendance à l'élevage bovin ; – Diversification embryonnaire, absence de produits locaux.	– Développement des actions du PNG et du GAL.	– Conséquences des évolutions de la PAC.
Tourisme	– Patrimoine naturel, paysager, bâti et historique ; – Nombreux circuits de découverte, promenades, itinéraires transcommunaux ; – Lac de Conchibois comme polarité principale ; – Présence d'un SI pour la promotion et l'animation au niveau communal ; – Promotion dans plusieurs cadres pluricommunaux en lien avec la Gaume : Maison du Tourisme, Parc naturel, Lorraine gaumaise.	– Atouts non spécifiques à Saint-Léger, semblables à la Gaume en général. Pas d'élément remarquable à mettre en valeur ou à visiter ; – Hormis Virton, sous-région sans tradition touristique – Peu d'opérateurs privés (et donc peu d'offre attractive) : hébergements, Horeca, commerces, attractions.	– Valorisation du lac et du pavillon bleu ; – Proximité du pôle touristique Virtonais, dont vallée de Rabais ; – Développement des actions du PNG.	– Proximité du pôle touristique Virtonais, dont vallée de Rabais.
Commerce	– Concentration à Saint-Léger (micro-pôle) ; – Pas de recul du nombre de sociétés.	– Rares, peu de diversité ; – Sans lien au territoire ; – Quasi-absence à Châtillon et Meix ; – HoReCa fantôme ; – Proximité d'Arlon et Virton ; – Recul des postes salariés et indépendants.	– Capacité financière des travailleurs frontaliers ; – Flux de circulation important.	– Anciens commerces transformés en habitation.

2. Enjeux de développement[177]

Un enjeu, c'est d'abord une question : que sommes-nous d'accord de vouloir ensemble ? Il faut donc lire les enjeux énoncés ci-après comme autant de questions ouvertes par le diagnostic.

Un premier enjeu concerne l'équilibre entre fonctions résidentielle et productive de la commune. Cherche-t-on à augmenter le nombre d'emplois et le nombre d'entreprises présents sur le territoire, afin d'atteindre un meilleur équilibre entre emploi local et emploi à l'extérieur ? Le cas échéant, deux voies seraient à explorer pour y parvenir :

- concevoir et réussir un aménagement du territoire qui, malgré les contraintes serrées et les disponibilités rares, donnerait de l'espace aux entreprises existantes et à venir, aménagerait les centralités au bénéfice du développement de l'activité commerciale ;
- cibler, et créer les conditions de développement d'une activité économique peu exigeante en espace physique, voire d'une activité économique « à domicile ».

Un deuxième enjeu concerne le tourisme. Compte-tenu du peu d'opérateurs locaux susceptibles de bénéficier de ses retombées (hébergements, HoReCa, commerces de base, opérateurs en attractions privées) et considérant que le territoire, malgré divers atouts patrimoniaux au sens large, ne dispose pas d'éléments suffisamment attractifs le distinguant dans le paysage régional, le tourisme peut-il devenir vecteur de développement local ? Si oui, comment ?

Un troisième enjeu porte sur l'agriculture. Le secteur local vit actuellement en vase clos, sans entretenir d'interaction avec la population, les commerces, les initiatives développées par les associations ou la Commune de Saint-Léger. Se contente-t-on de cet état de fait, ou cherche-t-on à profiter de quelques ferments et opportunités d'évolution pour tenter d'insérer les fermes dans un mouvement de développement local ?

Un quatrième enjeu touche au commerce. Le secteur est peu étoffé, rassemblé à Saint-Léger. Son développement doit-il être une ambition à l'échelle locale, qui engagerait dès lors une réflexion pratique touchant à l'aménagement du territoire, à la captation des flux traversant la commune, à l'identification des attentes, besoins et habitudes des travailleurs frontaliers ?

Enfin, la capacité à accueillir, éveiller, accompagner des porteurs de projet, quel que soit le secteur concerné – agriculture, commerce, tourisme, service – est un enjeu important dans une commune toujours plus fortement enchâssée dans l'aire métropolitaine de Luxembourg.

177 Sont seuls énoncés ici des enjeux de développement issus de l'analyse diagnostique, non encore partagés avec la population ou ses représentants.

PARTIE II
RESULTATS DE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

COMMUNE DE SAINT-LEGER

Programme communal de développement rural

Partie II

Résultats de l'information et de la consultation de la population

2018

Fondation rurale de Wallonie

Equipe régionale Semois-Ardenne

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES 2

1. INTRODUCTION 3

2. ACTEURS ASSOCIÉS À L'ÉLABORATION DU PCDR 4

2.1 Le PCDR : une œuvre collective ! 4
2.2 La FRW, organisme d'accompagnement 5

3. VUE GLOBALE SUR LE PROCESSUS PARTICIPATIF 6

3.1 L'élaboration du PCDR de Saint-Léger en un coup d'œil 6
3.2 Vue générale de l'ensemble des réunions participatives 7
3.3 Autres dates clés 8

4. PHASE DE DIAGNOSTIC (CYCLE D'INFORMATION – CONSULTATION) 9

4.1 Rencontre de 23 personnes-ressources 9
4.2 Organisation d'une visite de terrain avec l'auteur, le Collège et la FRW 10
4.3 Information-consultation du personnel communal 11
4.4 Consultation des jeunes 12
4.5 La consultation de la population dans les 3 villages 13
4.6 La consultation des associations 15
4.7 La consultation des acteurs économiques 16

5. MISE EN PLACE ET PRÉPARATION DE LA CLDR 19

5.1 Composition de la CLDR 19
5.2 Mise en place de la CLDR 21
5.3 Activités préparatoires pour la CLDR 23

6. RÉFLEXION STRATÉGIQUE ET IDENTIFICATION DE PROJETS 24

6.1 Trois tables-rondes pour fixer les défis d'avenir 24
6.2 Synthèse des tables-rondes et définition des objectifs opérationnels 27
6.3 Groupes de travail thématiques avec les acteurs de terrain et pistes de projets 30

7. CHOIX ET PRIORISATION DES PROJETS PAR LA CLDR 41

7.1 Etape préalable de réflexion sur les critères de choix des projets avant l'organisation des GT 41
7.2 L'évaluation et le classement des pistes de projets en 4 étapes 42

8. DÉFINITION CONCRÈTE DES PROJETS ET FINALISATION DE L'AVANT-PROJET DE PCDR 47

8.1 Séances d'analyse des fiches-projets par la CLDR 47
8.2 Organisation de réunions supplémentaires pour préciser les projets 47
8.3 Lancement de projets et d'actions mobilisatrices (lot 0) 48
8.4 Approbation de l'avant-projet de PCDR 52

9. SYNTHÈSE DES RÉUNIONS ET BILAN DE LA PARTICIPATION 53

9.1 Coordination entre les acteurs 53
9.2 Synthèse de la fréquentation des réunions citoyennes 55
9.3 Fréquentation de la CLDR 56
9.4 Bilan de la communication 57

10. LES CONCLUSIONS PAR LA CLDR 62

TABLE DES ANNEXES 64

1. Introduction

Trois années ont été consacrées à l'élaboration du PCDR de Saint-Léger (de 2015 à 2018). La présente partie du PCDR vise à mettre en évidence la dynamique participative mise en place tout au long de la démarche et à rendre compte de la bonne articulation entre les phases d'implication citoyenne et le travail mené par l'auteur pour aboutir à la rédaction des différentes parties du PCDR.

Cette partie comprend différents chapitres décrivant le processus participatif dans un ordre chronologique :

Chapitre 1 - Description des acteurs associés à l'élaboration du PCDR

Chapitre 2 - Vue globale sur le processus participatif (ligne du temps générale et détail des réunions)

Chapitre 3 - Phase de diagnostic, cycle d'information – consultation (les séances de consultation villageoises et thématiques)

Chapitre 4 - Mise en place de la Commission Locale de Développement Rural

Chapitre 5 - Réflexion stratégique et identification de projets. Ce chapitre comprend la description :
- → Des tables-rondes du territoire (approfondissement du diagnostic partagé et identification de défis)
- → De l'analyse des résultats et la définition d'une stratégie par la CLDR
- → Des groupes de travail thématiques réunissant CLDR et acteurs de terrain (mise en perspective de la stratégie et identification des projets)

Chapitre 6 - Choix et priorisation des projets par la CLDR (établissement d'une programmation)

Chapitre 7 - Définition concrète des projets et finalisation de l'avant-projet de PCDR (avis de la CLDR et d'acteurs sur les fiches-projets)

Chapitre 8 - Synthèse des réunions et bilan de la participation. Ce chapitre comprend la synthèse :
- → De la coordination entre les acteurs (bilan des réunions de coordination, schéma illustrant la complémentarité des tâches entre auteur et organisme d'accompagnement).
- → De la fréquentation des réunions participatives
- → De la fréquentation de la CLDR
- → Des démarches de communication entreprises

Chapitre 9 - Les conclusions de la CLDR (ressenti des membres de la CLDR vis-à-vis de l'effort de participation mené dans leur commune).

Cette partie offre une vision globale et richement illustrée de la démarche ascendante développée dans la commune grâce au PCDR. Pour plus de clarté, les méthodes de travail y sont détaillées au sein d'encarts « focus méthode ». Des résultats synthétiques sont fournis pour chaque grande étape de travail. Le lecteur est invité à consulter les annexes où figurent les résultats exhaustifs. Une table des annexes est proposée à la fin du document en page 64.

Trois illustrations faciliteront la lecture par l'apport d'une vision globale : en page 6, le schéma « L'élaboration du PCDR de Saint-Léger en un coup d'œil » propose une ligne du temps mettant en perspective les étapes de travail et de communication ; en page 7 une « vue générale de l'ensemble des réunions participatives » met en exergue l'ensemble des réunions et rencontres tenues ; enfin en page 53, le schéma « vue globale sur la complémentarité des tâches » offre une vision claire des échanges entre l'auteur et la FRW pour mener à bien le processus d'élaboration du PCDR.

2. Acteurs associés à l'élaboration du PCDR

2.1 Le PCDR : une œuvre collective !

La réussite du travail d'élaboration du PCDR de Saint-Léger est due à l'implication particulière de différents acteurs associés à cette démarche :

2.1.1 Les élus et le personnel communal

- Les mandataires communaux sont les capitaines de cette opération communale. L'implication du Collège communal dans ce cadre est à souligner, notamment par sa participation active à toutes les réunions publiques et toutes les séances de CLDR, mais également dans le cadre de nombreuses réunions de coordination.
- Les employés de l'administration sont également des acteurs de première ligne qui dans le cadre de cette opération sont amenés à informer les habitants, à écouter et relayer des avis ou à signaler des éléments importants à prendre en compte. Pour certains, il s'agit également de répondre à diverses demandes ponctuelles (fournir des documents, publications dans le bulletin, …) ou de poser des actes concrets (aider à la mise en œuvre ou au suivi administratif d'un projet, …).

2.1.2 Les citoyens et la Commission Locale de Développement Rural

- Les habitants des 3 villages de Saint-Léger : sont invités à des séances de travail pour réfléchir sur le présent et l'avenir de leur commune et pour proposer des pistes de solutions.
- La commission locale (la CLDR) est mise en place pour définir la stratégie et les projets concrets à mettre en œuvre et pour agir en tant que relais auprès de la population (composée théoriquement de maximum 25% d'élus, celle de Saint-Léger comprend 16% d'élus et 84% de citoyens). Un retour d'information régulier est assuré vers les habitants (bulletin communal, …).
- Les associations locales et des forces vives particulières (agriculteurs, indépendants, …) sont impliquées à différents moments afin d'agir sur base des leviers existants.

2.1.3 Les structures extérieures

- L'association « Territoires », auteur de programme : réalise l'analyse territoriale et stratégique de la commune. Le bureau d'étude est présent durant toute la phase d'élaboration du PCDR dont il est le concepteur.
- La FRW – Fondation Rurale de Wallonie, organisme accompagnateur : en tant qu'organisme d'accompagnement, la FRW apporte une assistance au déroulement de l'opération (animation des réunions, secrétariat, conseils). Les agents de développement mettent en place les conditions pour organiser la participation citoyenne.
- Le service extérieur de la DGO de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGO3) : Bénédicte Frankard a été associée à la démarche afin de garantir le bon déroulement du processus et apporter un point de vue expert lors de la définition des projets.

2.2 La FRW, organisme d'accompagnement

La FRW est un organisme d'utilité publique, indépendant et pluraliste. Elle œuvre pour le développement des régions rurales de Wallonie par le soutien à des projets économiques, sociaux, culturels et environnementaux, dans une démarche durable.

En 1979 déjà, la FRW accompagnait les premières opérations pilotes de développement rural en Wallonie.

Depuis, elle assure les différentes missions que la Région wallonne lui a confiées :

- Accompagnement des opérations de développement rural,
- Conseil en matière de plans communaux de la nature,
- Facilitateur Plan bois-énergie pour le secteur public,
- Interface Leader,
- Assistance Territoire et Patrimoine,
- Ressources et expertise du milieu rural.

2.2.1 L'équipe Semois-Ardenne accompagne la commune de Saint-Léger

Dans le cadre des opérations de développement rural, la FRW met à disposition des 124 communes qu'elle accompagne des agents de développement intégrés dans une équipe pluridisciplinaire et formés en continu.

Ces agents favorisent la participation de tous par des entretiens, des réunions publiques et des enquêtes locales. Ils constituent un relais spécifique entre les habitants et le pouvoir communal, ainsi qu'entre le pouvoir communal et les différentes instances décisionnelles. Ils contribuent également à la rédaction du PCDR, à la recherche de subventions et à l'accompagnement des projets.

Les 8 équipes de la FRW sont réparties en Wallonie. Ces multiples implantations permettent aux agents de développement de bien connaître le terrain et les réalités du territoire sur lequel ils travaillent.

L'accompagnement de la commune de Saint-Léger est assuré par l'équipe Semois-Ardenne située à Tintigny (au sud de cette carte), et plus particulièrement par Nicolas Lecuivre et Annick Samyn.

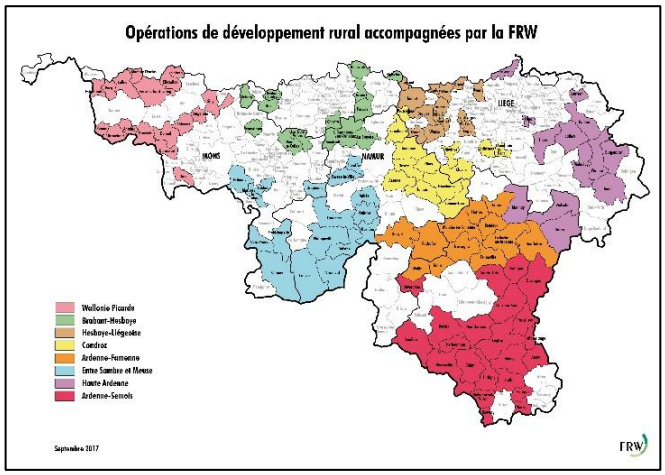

FRW Pour en savoir plus :

www.frw.be

FondationRuraleWallonie

3. Vue globale sur le processus participatif

3.1 L'élaboration du PCDR de Saint-Léger en un coup d'œil

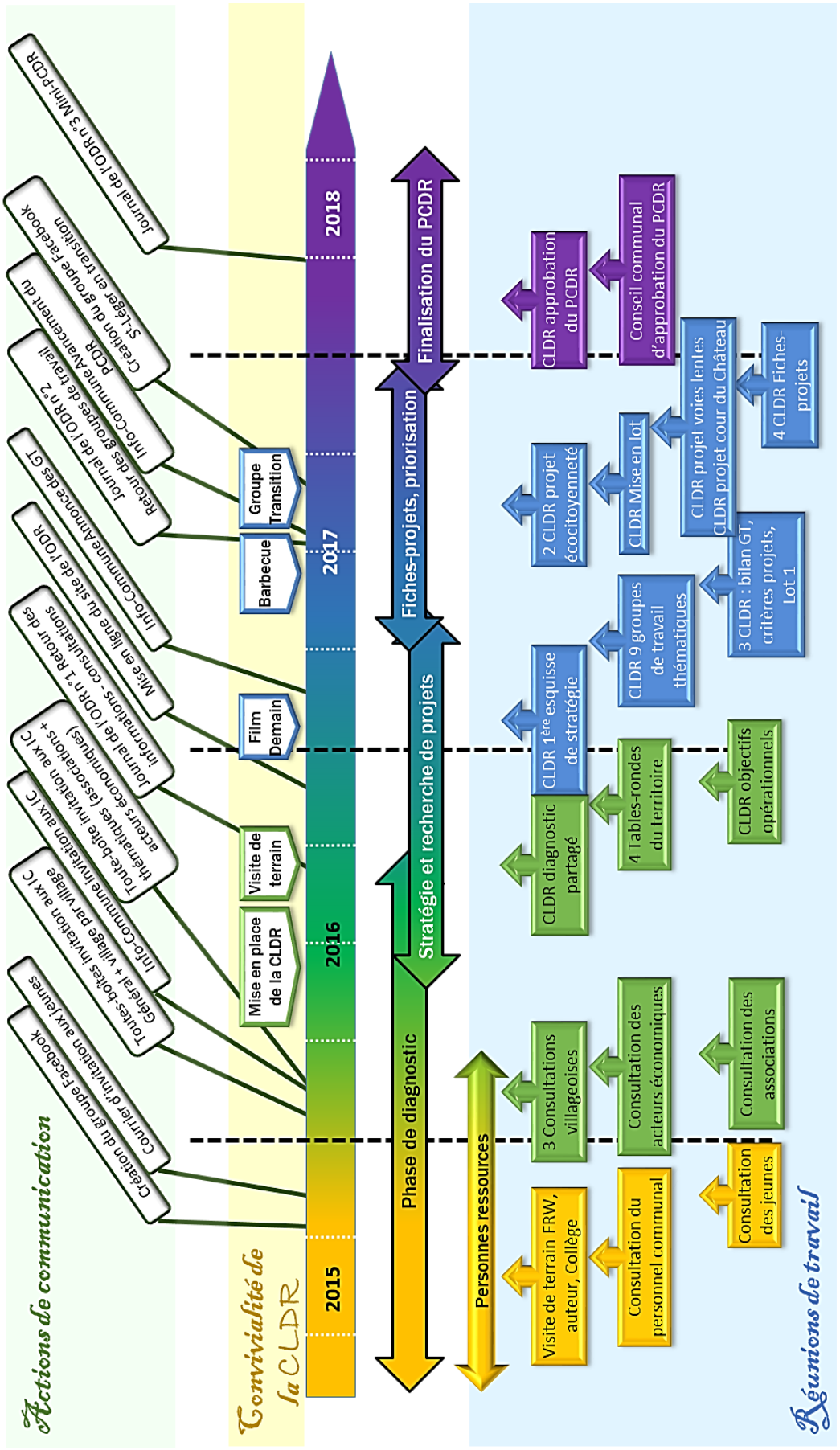

3.2 Vue générale de l'ensemble des réunions participatives

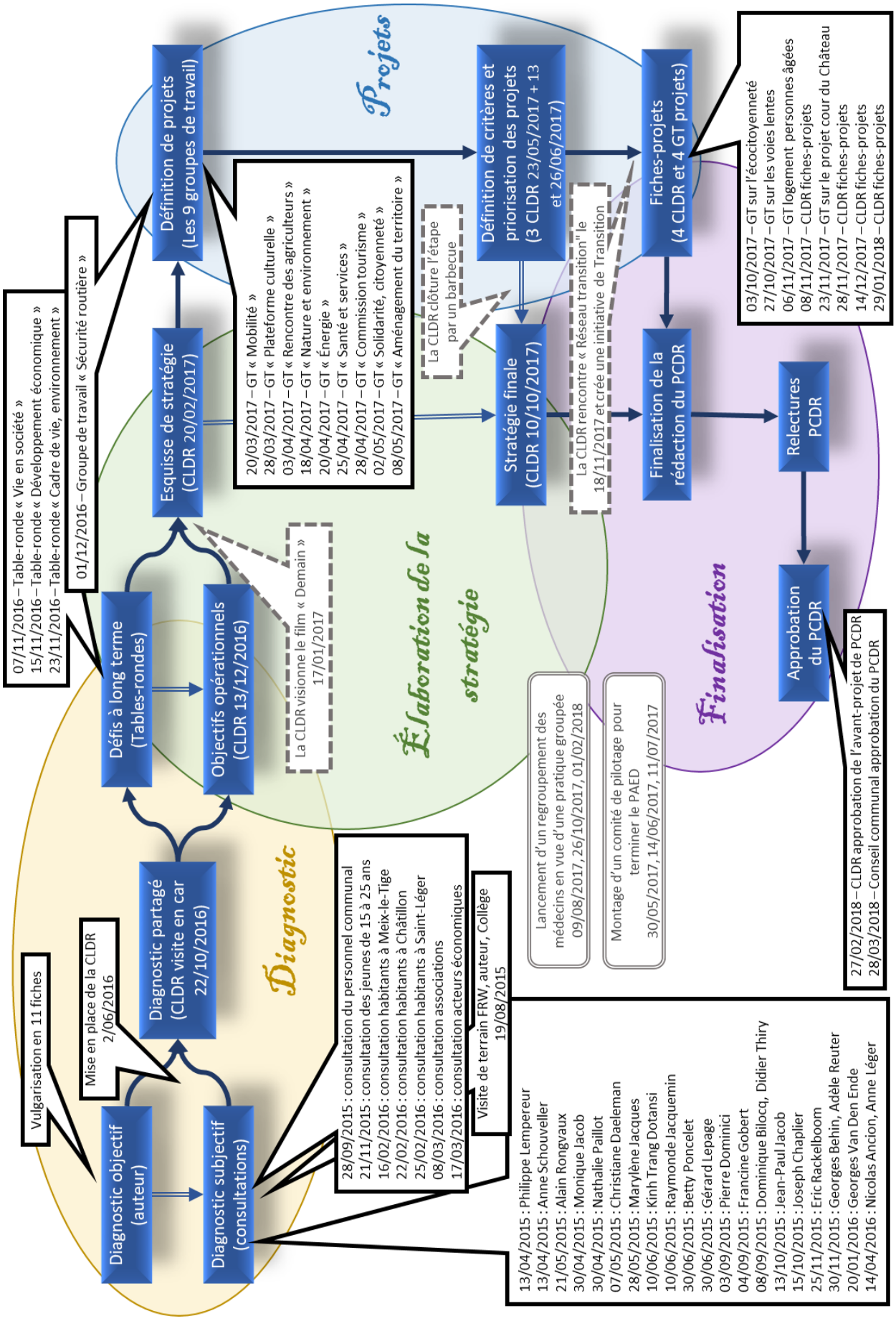

3.3 Autres dates clés

- 29/01/2014 : Le Conseil communal de Saint-Léger prend la décision de mener une ODR et de solliciter l'accompagnement de la FRW.
- 27/04/2014 : Le Ministre notifie l'accompagnement de la Commune par la FRW.
- 29/09/2014 : Signature de la convention d'accompagnement avec la FRW.
- 21/01/2015 : Le Conseil communal valide le cahier de charges et la procédure de sélection d'un auteur de PCDR.
- 27/05/2015 : Suite à la procédure de sélection comprenant un entretien avec les candidats, le Collège communal a désigné l'association "Territoires" en tant qu'auteur de programme.
- 27/07/2015 : Réunion de lancement de la démarche d'élaboration avec définition d'un calendrier.
- 18/05/2016 : Le Conseil communal approuve la composition de la CLDR.
- 02/06/2016 : Première réunion de la CLDR.
- 09/11/2016 : Le Conseil communal approuve le ROI de la CLDR.
- 14/02/2018 : Le Ministre approuve la composition de la CLDR ainsi que son ROI.
- 27/02/2018 : La CLDR approuve l'avant-projet de PCDR.
- 28/03/2018 : Le Conseil communal approuve l'avant-projet de PCDR.

4. Phase de diagnostic (cycle d'information – consultation)

Une opération de développement rural est une réflexion menée avec la population sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale. La première étape consiste dans ce cadre à informer et consulter les habitants pour alimenter le diagnostic. La rencontre des citoyens permet de récolter un ensemble d'informations complémentaires aux éléments statistiques et ainsi d'élaborer un diagnostic complet, prenant en compte le ressenti des habitants : le diagnostic partagé.

Chaque personne apportant des éléments sur base de ses propres centres d'intérêt, les visions différentes du territoire s'additionnent comme autant de prismes qui permettent de mettre en avant les caractéristiques vécues de Saint-Léger.

Puisqu'elle vise à finaliser un diagnostic, cette étape est clairement focalisée sur les constats, positifs ou négatifs. Lorsque des idées concrètes sont suggérées, elles sont collectées pour une étape ultérieure.

4.1 Rencontre de 23 personnes-ressources

Avant d'inviter les habitants à venir s'exprimer, les agents de développement sont allés à la rencontre de différentes personnes clés dans la vie communale. Ces rencontres avaient leur importance pour plusieurs raisons :

- Connaître le territoire et ses dynamiques ;
- S'imprégner du contexte local et de ses évolutions ;
- Débuter le travail de diagnostic partagé ;
- Préparer les rencontres avec les citoyens ;
- Mobiliser des acteurs du territoire.

Le choix des personnes ressources à interviewer s'est fait de manière à obtenir un panel diversifié des forces vives locales. La liste ci-dessous présente les personnes rencontrées.

Liste des personnes ressources rencontrées.

Date de rencontre	Nom	Raison de la rencontre
13 avril 2015	Philippe Lempereur	1er échevin
13 avril 2015	Anne Schouveller	3ème échevine
21 mai 2015	Alain Rongvaux	Bourgmestre
30 avril 2015	Monique Jacob	2ème échevine
30 avril 2015	Nathalie Paillot	Responsable de la bibliothèque
7 mai 2015	Christiane Daeleman	Présidente du CPAS
28 mai 2015	Marylène Jacques	A.L.E. (agence locale de l'emploi)
10 juin 2015	Kinh Trang Dotansi	Écopasseur
10 juin 2015	Raymonde Jacquemin	Cercle horticole
30 juin 2015	Betty Poncelet	Présidente du CCCA
30 juin 2015	Gérard Lepage	Curé de Saint-Léger
3 septembre 2015	Pierre Dominici	Cercle d'histoire
4 septembre 2015	Francine Gobert	Syndicat d'initiative
8 septembre 2015	Dominique Bilocq, Didier Thiry	Agriculteurs
13 octobre 2015	Jean-Paul Jacob	Naturaliste
15 octobre 2015	Joseph Chaplier	Chef de file de la minorité
25 novembre 2015	Eric Rackelboom	Indépendant sur Meix-le-Tige
30 novembre 2015	Georges Behin, Adèle Reuter	Maison du Tourisme de Gaume
20 janvier 2016	Georges Van Den Ende	Journaliste (Avenir du Luxembourg)
14 avril 2016	Nicolas Ancion, Anne Léger	Parc Naturel de Gaume

Focus Méthode

Réalisation d'entretiens semi-directifs auprès des personnes-ressources

L'entretien semi-directif est une technique de recueil d'informations au cours duquel les personnes sont interrogées autour de thèmes définis préalablement et consignés dans un guide d'entretien, en évitant d'enfermer le discours de l'interviewé dans un cadre fermé. L'interviewé a la possibilité de développer et d'orienter son propos comme bon lui semble.

Toutes les entrevues ont été réalisées sur la base d'un même guide d'entretien comprenant des thèmes de réflexion et des questions ouvertes, réfléchies de manière à identifier des leviers d'action :

- Quel est votre lien avec le territoire ? Dans quels projets êtes-vous impliqués ?
  En quelques mots, pouvez-vous nous décrire l'évolution de votre Commune ?
- Comment caractériseriez-vous les thématiques suivantes à Saint-Léger : parcours des thématiques intéressant particulièrement l'interlocuteur
- A votre avis, quelle est la priorité à Saint-Léger ?
- Selon vous, qu'est-ce que l'ODR peut apporter à votre Commune ? Qu'est-ce qui pourrait la freiner ?
- Divers : Quelles personnes ressources nous conseillez-vous de rencontrer ?
  Quel est votre lieu préféré à Saint-Léger ? Votre vision de Saint-Léger en 2030 ?

Les résultats de ces entretiens ont été compilés (Annexe 1) et intégrés par l'auteur dans le diagnostic partagé.

4.2 Organisation d'une visite de terrain avec l'auteur, le Collège et la FRW

Pour mieux s'imprégner du territoire, l'auteur et les agents de développement ont demandé au Collège communal de leur faire visiter la commune. Cette visite a été organisée le 19 août 2015. Les différents projets en cours et à venir ont été mis en avant ; de même que les lieux à enjeux. Cette visite a également permis de visualiser différents aspects évoqués par des personnes ressources et de se préparer à la rencontre des habitants.

4.3 Information-consultation du personnel communal

Les agents communaux, tous services confondus (hors personnel enseignant et service crèche), ont été rencontrés le 28 octobre 2015, cela pour différents objectifs :

- Les informer vis-à-vis de l'Opération de Développement Rural et les impliquer dans le processus de manière à ce que chacun puisse jouer un rôle de relais ;
- Les consulter afin de mieux connaître le fonctionnement de l'administration communale, mais aussi pour profiter de leur connaissance du territoire.

17 employés de l'administration communale ont participé à cette rencontre, parmi les 25 invités.

Focus Méthode

Consultation du personnel communal via une variante du « World café »

Le World Café est une méthode d'animation qui permet de faciliter la parole individuelle dans un groupe élargi. Il consiste à organiser des échanges par petits groupes autour de différentes questions, sur un mode convivial. Trois tables de discussion thématiques, animées chacune par un agent de développement, étaient proposées. Trois groupes ont été constitués. Un tour de table, activé toutes les 15 minutes, permet que chacun aborde toutes les thématiques. Au sein des groupes, les animateurs posent des questions stimulantes et tentent de connecter les différentes idées. A chaque nouveau groupe, les animateurs synthétisent les réflexions des groupes précédents afin que les idées se complètent.

- **« Les oreilles du territoire »** : le territoire perçu depuis l'administration

Au sein de la table « Les oreilles du territoire », les participants étaient invités à réagir sur des affirmations sélectionnées (s'apparentant à des rumeurs) accompagnées de photos significatives : « on dit que tout le monde est riche à Saint-Léger », « on dit que l'harmonie et la fanfare commencent à jouer ensemble », « on dit qu'il n'y aura bientôt plus d'agriculteurs à Saint-Léger », « on dit qu'il y a beaucoup de touristes à Saint-Léger », …

- **« La buvette interservices »** : le fonctionnement de l'administration communale

Au sein de la buvette interservices, chaque groupe était invité à répondre à ces questions : « Quels sont vos contacts avec les habitants ? Sont-ils satisfaits de vos services ? », « Pouvez-vous me décrire le fonctionnement de l'administration communale ? »

- **« Le bistrot du futur »** : l'évaluation des évolutions, les idées et les projets

Au sein du bistrot du futur, chaque groupe était invité à réfléchir à des éléments marquants de leur commune au niveau du présent, puis au passé et enfin au futur (je constate, je me souviens, j'imagine). Les thématiques suivantes ont été parcourues : habitat, population, vie sociale, incivilités, administration communale, eau, transport, sécurité routière.

Ce mode d'animation dynamique a permis à chacun de donner son avis. Les matières, parfois sensibles, ont été abordées en toute convivialité. Le compte-rendu de cette séance figure en Annexe 2.

4.4 Consultation des jeunes

Les séances d'information-consultation ont débuté par la consultation des jeunes de 15 à 25 ans le 21 novembre 2015. Ce choix s'explique par la volonté du Collège de se tourner vers l'avenir de la commune : puisque l'avenir appartient aux jeunes, très nombreux sur la commune de Saint-Léger, il est naturel de connaître leur point de vue dès le départ. Cette démarche reposait également sur la volonté de créer un premier élan de communication autour de l'ODR.

Chaque jeune a été contacté par courrier et une affiche a été diffusée.

Focus Méthode

Consultation des jeunes par quizz et animation de mini-débats avec vote participatif

Etape 1 : le quizz

Les participants ont tout d'abord été mis en condition via un échauffement par quizz visant tant à libérer la parole qu'à prendre du recul sur le territoire communal. Les questions portaient sur la connaissance générale du territoire, extraites du pré-diagnostic de l'auteur. Des compléments d'informations étaient apportés après chaque question.

Ce quizz était organisé sur le modèle de l'émission « Tout le monde veut prendre sa place ». Trois groupes étaient constitués et des cartons A, B, C, D avaient été remis à ces groupes. 10 questions, préparées sur base de données proposées par l'auteur, étaient successivement posées. Selon les cas, les participants devaient choisir une réponse parmi 4 choix multiples, une réponse parmi deux choix ou écrire une réponse ouverte à une question qui ne propose pas de choix de réponse. Après chaque question, les équipes ayant donné la bonne réponse gagnent un point (les points sont notés au fur et à mesure sur un tableau à feuilles).

Etape 2 : les mini-débats

Les jeunes ont été interrogés sur les différentes thématiques communales liées à la jeunesse, dans une réflexion au cours de laquelle ils exprimaient des avis, idées, réflexions, opinions plus ou moins divergentes.

Cela débutait systématiquement par un vote participatif sur base d'une affirmation : les animateurs énoncent une affirmation (celle-ci est projetée sur écran, accompagnée de photos illustratives), les jeunes choisissent de soulever un carton rouge (pas d'accord) ou vert (d'accord). Exemples d'affirmations proposées : les habitants de la commune sont solidaires ; quand on veut se réunir, on sait toujours où aller ; il existe des activités variées destinées aux jeunes, il est facile de se déplacer à Saint-Léger ; j'ai envie de voir plus de touristes ; je m'installerai dans la commune plus tard, … S'ensuit un mini-débat au cours duquel la question est approfondie : sur base des accords et désaccords exprimés via les cartons, les animateurs amorcent un rapide échange. Cet échange vise à mieux cerner les avis et à recueillir les propositions éventuelles.

15 jeunes ont participé et se sont ainsi exprimés sur de nombreux thèmes. A noter qu'un reportage de la télévision locale (TV Lux) a été réalisé. Le compte-rendu de la réunion figure en Annexe 3.

4.5 La consultation de la population dans les 3 villages

Une séance d'information-consultation a été organisée dans les 3 villages de la commune, en débutant par le village le plus petit (Meix-le-Tige) et en terminant par le plus gros (Saint-Léger).

4.5.1 Communication sur les informations-consultations

L'enjeu lors de ce type d'événement est de mobiliser au maximum la population. Ainsi, les canaux de communication les plus variés possibles ont été utilisés afin de toucher les différents publics :

- Un toutes-boîtes global a été distribué avant le début de l'ensemble des séances et un toutes-boîtes de rappel, plus explicatif, a ensuite été distribué village par village ;
- Des articles ont été insérés dans le bulletin communal ;
- Des affiches ont été apposées dans les lieux publics et des panneaux en bordure de chaussée ;
- Des articles de presse ont été publiés ;
- Un groupe Facebook « Saint-Léger participation » a été constitué et des capsules vidéos, réalisées lors des séances de consultation, y ont été diffusées.

Pour de plus amples informations, voir point 9.4 « Bilan de la communication ».

4.5.2 Organisation des réunions

Les objectifs des réunions d'information-consultation villageoises étaient les suivants :

- Informer les citoyens sur l'élaboration du PCDR, sur ses enjeux, ses apports pour le territoire et son déroulement ;
- Dresser l'état de la situation (recueillir des constats) pour aboutir à un diagnostic participatif de la commune ;
- Mener une réflexion citoyenne sur l'avenir de la commune ;
- Détailler les missions de la CLDR et faire un appel à candidatures.

Focus Méthode

Consultation des habitants par un travail en sous-groupes sur les atouts et faiblesses de la commune, suite à l'analyse d'un diagnostic

La méthode de travail a été choisie de manière à proposer des moments constructifs d'une part, mais aussi des moments privilégiés de contact avec et entre les citoyens.

Etape 1 : présentation du diagnostic synthétique

La séance débutait par la présentation de l'ODR, puis par celle d'un premier « portrait » de la commune mettant en évidence les évolutions récentes. Pour ce faire, l'auteur de programme a rédigé 11 fiches de « pré-diagnostic » (tourisme, économie, urbanisation, occupation du sol, population…). Ces fiches (qui figurent en partie 1 du PCDR), étaient distribuées à tous les participants. Il était aussi présenté un « focus » sur le village concerné, contenant divers éléments caractéristiques de l'entité.

L'utilisation de ce diagnostic synthétique a permis de favoriser une prise de recul et de mettre l'accent sur l'analyse des constats au niveau de l'ensemble du territoire communal.

Etape 2 : travail en sous-groupes sur les constats et mise en commun

Le travail en sous-groupes est favorable à l'expression de l'ensemble des participants. Le fait d'avoir demandé aux élus de rester en retrait vise également à faciliter la prise de position par les citoyens, tout en garantissant aux élus de ne pas se retrouver « pris en otage » dans des débats politiques.

Les groupes étaient constitués librement. Les réflexions au sein des groupes étaient orientées autour de trois thématiques centrales :

- Entreprendre dans la commune de Saint-Léger **:** emploi, commerces, agriculture, forêt, tourisme, produits locaux, …
- Habiter dans la commune de Saint-Léger **:** aménagement du territoire, environnement, patrimoine, logement, espaces publics, énergie, sécurité et mobilité…
- Vivre ensemble dans la commune de Saint-Léger : petite enfance, jeunesse, aînés, solidarité, vie associative, sportive et culturelle, vie au village, …

Pour chaque thème, les participants étaient invités à remplir ce canevas :

Par rapport à la thématique que vous avez piochée :

PRÉSENT		FUTUR
Quels sont les atouts, les forces de votre village et de votre commune ?	Quelles sont les faiblesses de votre village et de votre commune ?	Comment imaginez-vous l'évolution de la situation dans l'avenir ? Y-a-t-il des opportunités à saisir ? Y-a-t-il des risques à éviter ?

La mise en commun était quant à elle organisée sous forme d'un débat animé autour de la synthèse réalisée par les rapporteurs de chaque groupe.

Au total, 151 citoyens ont participé aux 3 réunions villageoises qui se sont tenues début 2016 :

37 habitants ont participé à la réunion organisée le 16 février 2016 à Meix-le-Tige

44 habitants ont participé à la réunion organisée le 22 février 2016 à Châtillon

70 habitants ont participé à la réunion organisée le 25 février 2016 à Saint-Léger

Un compte rendu a été rédigé pour chacune de ces réunions (Annexe 4 à Annexe 6).

4.6 La consultation des associations

Le monde associatif est étoffé sur la commune. Les nombreux clubs, associations et groupements ont été consultés de manière spécifique le 8 mars 2016. Cette rencontre visait les objectifs suivants :

- Informer les forces vives quant au déroulement de l'ODR ;
- Entendre la situation vécue par les associations, connaître leurs besoins.

Les associations connues de la commune ont été invitées personnellement. Le toutes-boîtes général mettait en évidence cette séance spéciale de manière à toucher d'éventuelles associations non connues. 30 acteurs du monde associatif local ont participé, représentant 27 associations.

Focus Méthode

Consultation des acteurs associatifs par une méthode inspirée du World café

La première partie de la réunion était consacrée à de l'information (l'élaboration du PCDR, la mise en place d'une CLDR, le diagnostic portant sur le secteur associatif, le bilan des aides et outils déjà mis en place par la Commune pour soutenir les associations). La seconde partie de la réunion était consacrée à la consultation :

Etape 1 : démarche collective

La méthode choisie pour cette consultation visait avant tout à favoriser les interactions entre les participants, dans le temps imparti. Le 'World Café' convient particulièrement, car il vise à faciliter le dialogue constructif et le partage de connaissances et d'idées, et facilite la création de réseaux d'échanges et d'actions. Comme évoqué plus haut, ce processus reproduit l'ambiance d'un café dans lequel les participants débattent d'une question ou d'un sujet en petits groupes autour d'une table. À intervalles réguliers, les participants changent de table (ici toutes les 12 minutes). Un hôte (ici un agent de développement FRW) reste à la table et résume la conversation précédente aux nouveaux arrivés et relance le débat sur cette base.

3 tables de discussion thématiques sont installées et sont animées chacune par un agent de développement.

- Le café du village : où il est question des liens entre les associations et de la vie dans les villages.
- Le café des moyens au quotidien : moyens concrets dont disposent les associations pour leurs activités.
- Votre café : où il est question des interactions et des points communs entre les associations.

Au terme du processus, les principales idées ont été résumées au cours d'une assemblée plénière.

Etape 2 : démarche individuelle

Les participants ont été invités à répondre en collant des post-it aux deux questions suivantes :

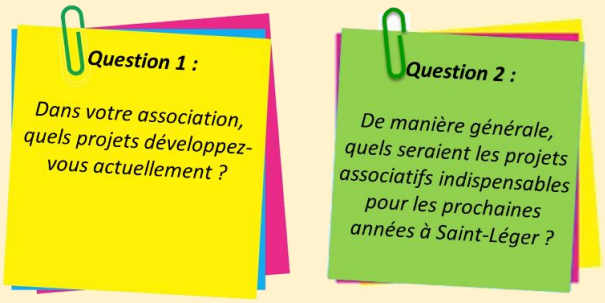

Une synthèse des apports était ensuite réalisée en séance plénière par les agents de développement.

Le compte-rendu de cette réunion est disponible en Annexe 7.

4.7 La consultation des acteurs économiques

Le domaine économique fait l'objet d'une attention particulière à Saint-Léger. C'est pourquoi le Collège a souhaité qu'une rencontre soit organisée dès le départ avec les acteurs économiques locaux ; celle-ci a eu lieu le 17 mars 2016.

L'ensemble des habitants de la commune a été averti par toutes-boîtes de la démarche de consultation des acteurs économiques. De plus, ceux connus de la Commune ont été invités personnellement. 27 acteurs économiques ont répondu présent.

Focus Méthode

Consultation des acteurs économiques via questionnaire en sous-groupes

La première partie de la réunion était consacrée à de l'information (l'élaboration du PCDR, la mise en place d'une CLDR, le diagnostic existant quant aux activités économiques, le bilan des initiatives de la Commune à ce sujet). La seconde partie de la réunion était consacrée à la consultation :

Etape 1 : démarche collective

Les participants étaient répartis en sous-groupes d'environ 7 personnes pour répondre au questionnaire suivant en une bonne demi-heure :

- Quel est le rôle de l'activité économique dans la vie locale ?
- Comment concilier vie locale et vie économique ?
- Quels sont vos besoins, vos attentes en lien avec les problèmes rencontrés ?
- Que pensez-vous que la Commune et les habitants pourraient vous apporter ?
- Percevez-vous des menaces, opportunités venant de la Commune ou de l'extérieur ?

Ensuite, un rapporteur par groupe présentait à l'assemblée le résultat de la réflexion.

Etape 2 : démarche individuelle

S'en suivait une étape de réflexion individuelle sur post-it avec ces deux questions :

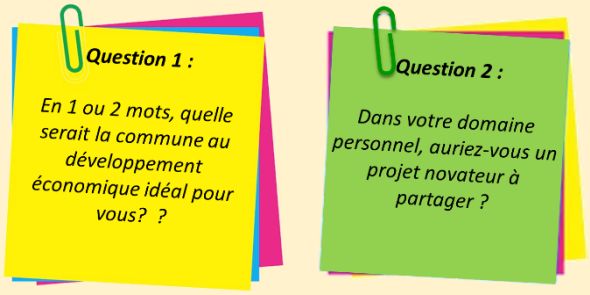

Le compte-rendu de cette réunion est disponible en Annexe 8.

Outre les compte-rendu, un document de synthèse de toute la phase des informations-consultations été réalisé pour l'auteur et la CLDR (Annexe 9), en voici une vision synthétique :

	Synthèse des constats des habitants	
	ATOUTS	***FAIBLESSES***
Lieux de rencontre	• Salle du foot de Châtillon et salle des fêtes (à rénover) • La bibliothèque sert également aux aînés • Église • Terrains de sport : foot, tennis • Centre sportif et culturel	• Pas de local pour les jeunes à Châtillon et St-Léger • Aucun débit de boissons à Châtillon • Salles de village ne permettent pas les petites réunions (coût) • Les lieux de rencontre sont centralisés à Saint-Léger • La salle de St-Léger est trop souvent occupée (théâtre, expos, …) • La cafétéria du lac est sous exploitée • Les salles privées vieillissent.
Solidarité	• Fierté de vivre à Saint-Léger • Potager collectif • Brico-dépannage • Page Facebook "Je cherche je donne" • A St-Léger, on ne ressent pas de dualisation sociale, de fossé entre riches et pauvres	• Peu de connaissances intergénérationnelles • La population active se connaît de moins en moins. • Les gens des différents villages se connaissent peu entre eux. • A côté de la fête du miel et des brocantes, il manque des manifestations qui regroupent l'ensemble des habitants. • Existence d'un clivage politico-idéologique entre catholiques et libéraux.
Enseigne-ment	• Enseignement de bonne qualité • Écoles dans les villages en suffisance	• Trop de petits établissements scolaires : plusieurs années en une classe • Deux écoles différentes à Saint-Léger : cela sépare le village en deux
Enfance, jeunesse	• Beaucoup d'efforts communaux dans ce secteur (ex : été solidaire) • Existence du patro et de clubs des jeunes • Une crèche formidable à Meix • Les harmonies, chouette lieu de rencontre • Marche de nuit organisée avec les jeunes	• Pas de structures pour la jeunesse (ex : une maison de jeunes) • Manque d'espaces récréatifs (aire sportives, plaines de jeux) • Mobilité des jeunes difficile • Petite enfance : offre de gardiennage insuffisante • Meix-le-Tige : les jeunes ont un CDJ, mais il manque d'autonomie • Les anciens ont difficile à passer la main
Aînés	• Formation pour séniors • Activités intergénérationnelles du CCCA (un mercredi après-midi tous les deux mois à Meix-le-Tige)	• Manque une structure d'accueil et d'activités pour personnes âgées • Mobilité des aînés difficile • Pas de maison de repos, les aînés doivent quitter la commune • Maisons de repos des communes voisines saturées • Maisons anciennes peu adaptées aux aînés • Les aînés n'ont pas de lieu de réunion
Culture	• Troupes de théâtre • Cercle horticole • Sociétés de musique	• Au niveau culturel, il n'existe que la musique • Manque d'infrastructures culturelles • Il n'existe pas de lieu pour des concerts • La salle des fêtes de Châtillon est trop petite pour des spectacles
Vie associative	• Associations nombreuses et très actives dans les 3 villages • Cercle horticole • Manifestations diverses, • Très bon tissu associatif, dynamique • Existence de collaborations entre associations : la fête du Miel, les crèches de Noël, la fête à Châtillon	• Il n'y a plus de société de musique à Châtillon • Grand feu de Meix n'existe plus • Tendance à regrouper toutes les activités à Saint-Léger • Les festivités provoquent des nuisances pour certains habitants • De moins en moins de gens s'investissent dans la vie du village • Les 3 villages fonctionnent de manière indépendante • Les associations ne collaborent pas facilement entre-elles • Manque de renouvellement au sein des associations • Intégration difficile des nouveaux villageois • Manque de possibilités de stockage pour beaucoup d'associations
Vie sportive	• Beaucoup de clubs de sport • Foot Meix • Complexe sportif • Grand choix possible dans les activités sportives • Le départ de la marche ADEPS fait une tournante dans les villages	• Manque d'infrastructures sportives à Meix et Châtillon • Existence de concurrences entre clubs • Pas de cours de danse • Tout est regroupé dans un seul endroit : le complexe sportif • Tendance à voir les activités sportives comme une garderie et baisse de l'investissement personnel • Sensation de favoritisme pour le foot
Information et communica-tion	• Bonne information de la Commune : bulletin communal, toutes boîtes, pages Facebook • Bulletin paroissial de Saint-Léger • La page Facebook "Que faire sur la commune de Saint-Léger"	• Manque de consultation des citoyens, manque de communication (consultations pas assez fréquentes, ex : funérarium près de l'église de Châtillon) • Site internet communal peu attractif et pas à jour, manque d'interactivité • L'EPN n'est pas assez mise en évidence • La Commune ne fait pas beaucoup savoir tout ce qu'elle entreprend.
Aménage-ment du territoire et urbanisme	• Urbanisation maîtrisée • Le souhait des jeunes est de s'installer sur la commune plus tard	• Plan de secteur contraignant pour le développement de l'habitat • Grande demande d'installation sur la commune qui reste inassouvie • Contraintes en zone Natura 2000 • Le frein pour une installation des jeunes est le prix de l'immobilier • La préférence des jeunes va aux maisons 4 façades (éviter les dérangements liés au voisinage) • Les centres de villages se sont étendus au fil des ans, il n'y a plus de véritables centres. C'est la concrétisation du plan de secteur
Patrimoine	• Petit patrimoine bien entretenu • Existence d'éléments intéressant de patrimoine populaire • Peu de bâtiments de grande valeur patrimoniale	• Manque de vigilance pour la conservation du patrimoine bâti • Manque de mise en valeur du patrimoine architectural et industriel • Manque de respect de la palette de couleurs pour les façades • L'arcade de St-Léger se dégrade de plus en plus, • Aucune des 4 fontaines de Meix ne fonctionne
Logement	• Logement sociaux de la Commune	• Manque de logements, manque de terrains à bâtir • Coût des terrains élevé : pas assez de place, pas assez de terrains

Equipements	• Bâtiments scolaires, infrastructures modernes • Salle polyvalente de Châtillon	• Certaines parties de la commune ne sont pas équipées des égouts • Manque d'éclairage à Meix • A Châtillon, la salle de gym de l'école est partagée avec des groupes sportifs (ex : Pilates), mais aussi avec la cantine scolaire.
Mobilité Sécurité routière	• Commune bien située, bien desservie, une chance d'être sur une route nationale • Présence du Ravel et de nombreux chemins de promenade • Bon équipement pour les piétons dans St-Léger • Nouveau rond-point de la Croix très pratique et sécurisant • Existence de voies cyclables • Présence d'un taxi social • Commune bien desservie par les TECs • Pistes cyclables • Les routes sont en bon état	• Relativement éloigné des axes routiers ou du chemin de fer • Gros trafic sur RN • Beaucoup de voitures qui traversent Meix pour se rendre au GDL • Le réseau TEC ne dessert pas l'axe Nord-Sud ni Meix-le-Tige • Vitesse excessive dans et entre les villages • Manque de ruelles qui relient les nouveaux quartiers aux villages • Manque de passages pour piétons • Le Ravel n'est pas connecté aux autres pistes cyclables • Rue du Fossé (St-Léger) pose problème pour passer avec un landau • Manque de trottoirs à Meix, au bout de la Grand-Rue de Châtillon • Ralentisseurs causent des désagréments aux riverains (bruit) • Les priorités de droite dans le village de Meix posent problème • Parking insuffisants à Meix et Saint-Léger
Environnement, Cadre de vie	• Belles promenades • Meix-le-Tige est un village bucolique • Environnement sain, nature préservée • Paysages, biodiversité et cadre naturel de qualité • Les activités agricoles et de la carrière ne détruisent pas l'environnement • Espaces publics de qualité • Les agriculteurs font le paysage • Propreté du territoire • Les promenades sont fort fréquentées	• Pas d'épuration dans les villages de Châtillon et Meix • Emplacement de la station d'épuration de St-Léger mal choisi • Manque de poubelles publiques • Manque d'aires de détente en lien avec les promenades • Chemins forestiers souvent dévastés • Certains chemins de liaisons entre les villages ont été abandonnés • Manque de balisage • Place centrale de Meix-le-tige trop étroite • L'aménagement du centre de Meix n'a pas assez fait l'objet de consultations (conflit entre volonté de parking et d'espaces verts) • Dépôts sauvages à différents endroits de Châtillon
Climat, énergie	• Plan Maya et apiculture • Projet OFNIS du Contrat Rivière • Bulles à verre, ramassage des journaux • Présence du parc à conteneurs	• Le bassin d'orage aurait pu être apparent • Fréquentation du parc à conteneurs par des étrangers à la commune • La Commune ne met pas assez à profit ses finances saines dans des projets énergétiques d'envergure,
Santé	• 4 médecins • Une pharmacie • Présence de nombreux professionnels : logopède, kinés …	• L'âge moyen des médecins augmente et le taux de renouvellement diminue. Dans quelques années, il y aura un réel besoin • Pas de médecin à Meix-le-Tige • Si besoin d'un médecin le w-e, il faut courir à Tintigny • Besoin d'une structure médicale ou paramédicale

Emploi formations	• Proximité avec le G. D. Luxembourg
	• Axes autoroutiers pas loin
	• Agence de titres-services
	• Administration communale
	• Proximité avec des usines importantes de la Province (Ex : Burgo),
	• Situation sur l'axe Arlon - Virton
	• Bonne desserte des TEC
	• Réseau d'écoles proches
	• Présence de Varodem
		• On ne postule pas à St-Léger ou en tous cas ce n'est pas là qu'on cherche
		• Peu de possibilité d'emploi au sein de la commune
		• Formations inexistantes sur la commune
		• Formations manquantes au niveau de :
		  - Nature, environnement, énergie, bois et forêts
		  - Langues (GDL oblige)
		• Peu d'infos disponibles sur les formations organisées dans le coin
		• Que des écoles primaires, pas de secondaires et autres formations

Activités économiques	• Projet économique à la maison Turbang à Châtillon • Présence d'activités économiques rurales : filière bois, agriculture, extraction de sable • La cohabitation entre vie économique et vie locale se passe bien	• Proximité du GDL empêche le développement de l'économie locale • Pas de zoning industriel ou de terrain dévolu à l'activité économique • Manque d'emplacements pour PME • Plan de secteur contraignant pour le développement économique • Indépendants peu connus • Nuisance des camions qui se rendent chez Lannoy • Natura 2000, frein pour l'exploitation de certaines parcelles • Besoin de locaux pour aider les jeunes à démarrer.
Commerce	• Commerces variés à Saint-Léger • Salon de coiffure, boulangerie • Une poste dans chaque village	• Pas de restaurant en dehors des friteries, pas d'Horeca • Pas de petit commerce sur Châtillon et Meix • Pas de banque
Agriculture, Sylviculture	• L'agriculture est importante, c'est elle qui crée notre image qui nous différencie des gens de la ville • Beaucoup de forêts, 50% de zones boisées • Ruche qui dit oui	• Tous les habitants ne comprennent pas bien le métier d'agriculteur • Peu de vente de produits en circuit courts • « Ruche qui dit oui » peu accessible en voiture • Les gens mangent de plus en plus de nourriture artificielle • Peu d'interactions entre monde agriculteurs et citoyens
Tourisme	• Présence du lac de Conchibois • Présence du Syndicat d'initiative • Zone Natura 2000 est un atout touristique • Le tourisme permet le maintien et le développement d'une économie locale. • Les promenades en forêt • Quelques gîtes et chambres d'hôtes • Chapelle du Wachet	• Pas d'informations sur les balades • Il n'y a plus de promenades ou elles ne sont pas indiquées • L'absence d'Horeca voue le tourisme à l'échec • Manque d'infrastructures d'accueil et touristiques • Manque d'espaces récréatifs pour les promeneurs et visiteurs • Manque de parking au niveau du lac • Les touristes prennent beaucoup de place au lac • A part le lac, il n'y a pas d'activités proposées aux touristes

5. Mise en place et préparation de la CLDR

Cheville ouvrière de l'Opération de Développement Rural (ODR), la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) a été associée à toutes les phases d'élaboration et de mise en œuvre du programme communal de développement rural à partir de juin 2016.

5.1 Composition de la CLDR

Un appel à candidats a été lancé par la distribution lors des 7 séances d'information-consultation d'un feuillet explicatif incluant un formulaire de candidature. L'invitation à s'inscrire a également été relayée dans le bulletin communal et la presse.

Vue sur le formulaire d'inscription à la CLDR (Annexe 10).

Un total de 42 candidatures de citoyens a été reçu. Leur répartition était la suivante :

- 25 personnes de Saint-Léger (60%), 8 de Châtillon (19%) et 9 de Meix-le-Tige (21%)
- 16 femmes et 26 hommes
- Classes d'âge > 50 ans surreprésentée

Dans un souci d'équilibre entre les villages, il a été choisi de retenir 32 citoyens, auxquels s'ajoutent 6 représentants du Conseil communal. Les choix ont été opérés par le Conseil communal de manière à obtenir un groupe à l'image de la commune, sur base d'une analyse de représentativité.

Focus Méthode

Constitution d'une CLDR équilibrée par analyse objective

Premièrement, le Collège a fixé des objectifs pour la constitution de la CLDR :

- Volonté d'équilibre entre les villages (50% Saint-Léger, 25 % Châtillon et 25 % Meix-le-Tige), entre sexes (50/50), entre générations, variétés des profils professionnels
- Une bonne représentation des associations et autres forces vives locales (agriculteurs, …)

Les candidatures obtenues ont été analysées en ce sens. La proportion entre les habitants des différents villages a été le premier angle d'approche. Il est apparu tout de suite qu'un déséquilibre se marquait. Le nombre de membres a dès lors été déterminé en partant du village ayant le moins de candidats.

Pour pouvoir opérer des choix de manière la plus objective possible, des points ont été attribués selon différents critères, sur base d'une grille d'analyse permettant :

- de donner une chance aux catégories sous-représentées (les femmes, les personnes de moins de 40 ans…)
- de renforcer la candidature des forces vives locales (associations, agriculteurs…)

Sur base de ce classement, le choix a pu être opéré, en commençant par établir des choix au sein de quelques « doublons » : des époux ou parents directs, des personnes avec sensiblement le même profil, … Les membres non retenus ont bien sûr été informés rapidement, en maintenant une réserve de recrutement pour la suite.

La composition de la CLDR a été arrêtée par le Conseil communal le 18 mai 2016. Elle comprend 38 membres. Son président est M. RONGVAUX, Bourgmestre. Les élus y sont au nombre de 6, soit 16% :

Les mandataires au sein de la CLDR							
N°	Prénom	NOM	LOCALITE	Genre	Âge	Profession	Mandat
EFFECTIFS							
1	Alain	RONGVAUX	ST-LEGER	M	68	(Retr.) Chef de section Belgacom	Bourgmestre
2	Philippe	LEMPEREUR	ST-LEGER	M	39	Professeur de géographie	Echevin
3	Joseph	CHAPLIER	ST-LEGER	M	66	(Retr.) Directeur IDELUX	Conseiller communal
SUPPLÉANTS							
4	Monique	JACOB	CHÂTILLON	F	56	Enseignante	Echevine
5	Eric	THOMAS	MEIX-LE-TIGE	M	50	Dessinateur industriel	Conseiller communal
6	Vinciane	GIGI	CHÂTILLON	F	43	Institutrice d'école primaire	Conseillère communale

Les citoyens de la CLDR							
N°	Prénom	NOM	LOCALITE	Gen-re	Âge	Profession	Association
EFFECTIFS							
1	Vanesssa	ROSSIGNON	ST-LEGER	F	30	Animatrice socio-culturelle	CLACK asbl
2	Eric	RONGVAUX	ST-LEGER	H	46	Architecte	Fanfare communale
3	Bruno	CORNETTE	ST-LEGER	H	48	Ingénieur	/
4	Muriel	LEFEVRE	ST-LEGER	F	54	Accueillante autonome	SI, Ligue des familles, CCCA
5	Pierre	DOMINICY	ST-LEGER	H	57	Commercial - au chômage	Cercle d'histoire
6	Bruno	STOZ	ST-LEGER	H	58	Informaticien	Tennis de table Châtillon, Gîtes
7	Francine	SEVRIN	ST-LEGER	F	61	Kinésithérapeute	CCCA
8	Francine	GOBERT	ST-LEGER	F	68	(Retr.) Secrétaire comptable	Les amis de Leo, complexe sportif, guide de terroir
9	Kévin	BILOCQ	CHÂTILLON	H	31	Indépendant	Les diapasons, Foot Châtillon
10	Nicolas	LEONARD	CHÂTILLON	H	42	Journaliste	Télé-accueil Luxembourg
11	Pierre-François	REMIENCE	CHÂTILLON	H	52	Enseignement musique	Harmonie, chorale,…
12	Dominique	BILOCQ	CHÂTILLON	H	57	Agriculteur	/
13	Coralie	MAHIN	MEIX-LE-TIGE	F	35	Employée	Cercle Saint-Joseph
14	Bérengère	VAN BRANTEGHEM	MEIX-LE-TIGE	F	39	Employée	Association de parents à Meix
15	Daniel	DELGUSTE	MEIX-LE-TIGE	H	54	Ingénieur du son	Ciné club, Cercle d'histoire
16	Sylvie	LEFEBVRE	MEIX-LE-TIGE	F	52	Directrice d'asbl	PROMEMPLOI asbl, ONE
SUPPLÉANTS							
17	Marie-Laure	MONHONVALLE	ST-LEGER	F	24	Assistante de direction	Harmonie Royale Ste-Cécile
18	Clémence	HENROTTAY	ST-LEGER	F	39	Psychologue, psychomotricienne	Comité de parents école St-Léger
19	Laurence	GAVROY	ST-LEGER	F	47	Décoratrice en dessin animé	/
20	Eric	MOORS	ST-LEGER	H	55	Technicien	Belgian Loggers Team
21	Serge	CAPON	ST-LEGER	H	58	(Retr.) Coordinateur en logistique	Au pas de la Gaume
22	Gérard	EVRARD	ST-LEGER	H	61	(Retr.) Ingénieur	/
23	Micheline	COURTEAUX	ST-LEGER	F	65	(Retr.) Infirmière	/
24	Betty	PONCELET	ST-LEGER	F	70	(Retr.) Secrétaire communale	CCCA
25	Simon	BERTOUX	CHÂTILLON	H	30	Agent communal + ind.	/
26	Jean-Marc	PIRET	CHÂTILLON	H	50	Ouvrier	/
27	Christian	BILOCQ	CHÂTILLON	H	62	(Retr.) Ingénieur	Bénévole
28	Léon	HISSETTE	CHÂTILLON	H	68	(Retr.) Hôtelier	Guide du terroir
29	Céline	VERKAEREN	MEIX-LE-TIGE	F	35	Support informatique	Bénévole SRPA
30	Anne	BORCEUX	MEIX-LE-TIGE	F	48	Esthéticienne et agricultrice	/
31	Alain	DELCOUR	MEIX-LE-TIGE	H	53	Employé	Cercle Saint-Joseph
32	Jean-Pol	SCHUMACKER	MEIX-LE-TIGE	H	62	(Retr.) Employé cadre	Fanfare communale

Voici quelques éléments d'analyse de la composition finale de la CLDR :

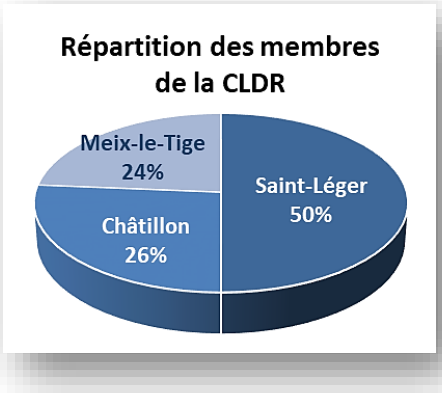

Répartition des membres de la CLDR selon leur village

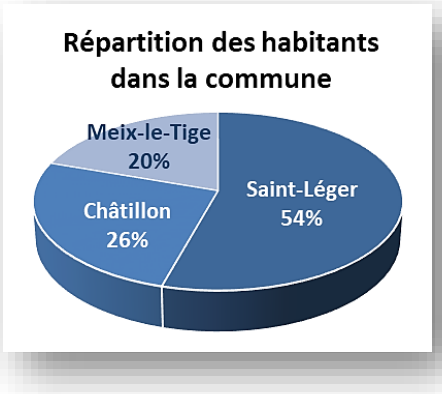

Répartition de la population par village (au 1/01/2014)

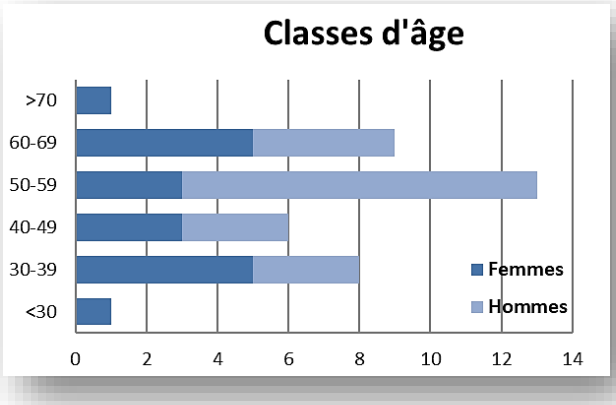

Répartition des membres de la CLDR par tranches d'âge

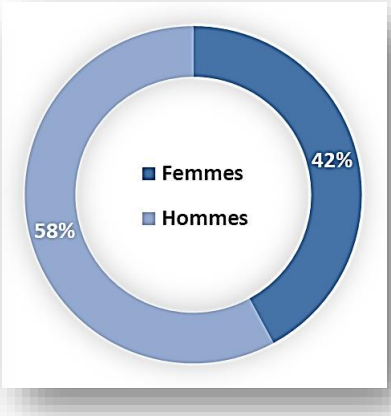

Proportions hommes-femmes dans la CLDR

La moyenne d'âge dans la CLDR est de 51 ans, l'âge médian est de 52 ans. La proportion de membres de la tranche d'âge 50-59 ans est élévée, ce malgré les critères de sélection favorables aux jeunes.

5.2 Mise en place de la CLDR

La première réunion de la CLDR a eu lieu le 2 juin 2016. Cette séance était destinée à :

- Initier une cohésion de groupe ;
- Informer quant aux missions de la CLDR et se mettre d'accord sur le fonctionnement de celle-ci (Règlement d'ordre intérieur) ;
- Dresser un bilan des consultations et préparer les étapes à venir.

Pour faire connaissance et initier le sentiment d'appartenance à un groupe, une activité ludique a été proposée aux participants (voir focus méthode ci-dessous).

Lors de cette réunion, un dossier a été remis à chaque participant, contenant :

- une série de fiches « aide-mémoire » (processus ODR, contenu d'un PCDR, missions de la CLDR) ;
- un calendrier prévisionnel ;
- une synthèse des séances de consultation ;
- une proposition de Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR.

Ces différentes matières ont été parcourues et discutées. L'auteur a présenté ensuite une première analyse des résultats des consultations, mettant en évidence des questions qui seront mises en débat au sein des tables-rondes. La CLDR a pu réagir sur cette analyse et se répartir ces futures réunions (inscription). Le compte-rendu de cette réunion figure en Annexe 11.

Focus Méthode

Briser la glace grâce au speed-meeting

De manière à maximiser les rencontres entre les membres lors de cette première réunion, il a été choisi de mettre en place à l'occasion de la première séance de CLDR une animation particulière d'une heure : des présentations mutuelles en sous-groupes via la technique du speed-meeting :

Les participants sont répartis en 6 tables numérotées, chacun ayant reçu dès son entrée dans la salle une feuille de route pré-calculée, qui lui indique sa table initiale et les déplacements qu'il aura à effectuer.

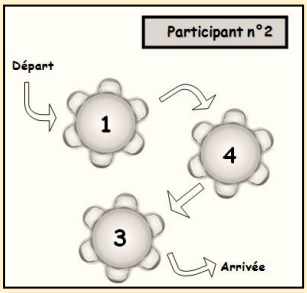

Exemple de feuille de route

Vue sur les tables du speed meeting

L'animation se déroule en 3 phases d'une quinzaine de minutes chacune. Chaque phase est caractérisée par un exercice commun à effectuer suite auquel chacun s'en va vers la destination qu'indique sa feuille de route.

En se déplaçant à deux reprises, les participants vivent ainsi 3 moments de rencontre distincts, avec à chaque tour des interlocuteurs complètement différents, de manière à maximiser le nombre de rencontres. Voici le détail des exercices proposés dans les tables à chaque tour :

- Tour 1, Jeu des allumettes : tour de table où chacun a le temps de la flambée d'une allumette pour se présenter (présentation générale, mon nom, mes passions, …)
- Tour 2, Mini-rallye de connaissance : chacun pêche un carton « Trouvez dans le groupe quelqu'un qui ». Ensuite le groupe a 10 min pour trouver un maximum de réponses.

Exemples de cartons utilisés pour le jeu « Trouvez dans le groupe quelqu'un qui… »

- Tour 3, « Pourquoi j'apprécie mon village et ma commune » : les participants sont invités à exprimer en quelques mots ce qu'ils apprécient dans leur cadre de vie.

Les membres de la CLDR lors de la première réunion

5.3 Activités préparatoires pour la CLDR

5.3.1 Visite de terrain

Après avoir eu la mission de lire la partie 1 « Diagnostic territorial » et les synthèses des différentes séances de consultation, les membres de la CLDR ont été invités à parcourir le territoire lors d'une visite en car, organisée le 22 octobre 2016 (compte-rendu en Annexe 12).

La visite comportait des apports réguliers de la Commune, mais aussi de l'auteur, sur base du diagnostic partagé alors en cours de rédaction. Le car marquait des arrêts devant certains éléments particuliers. Certains membres de la CLDR étaient également appelés à témoigner lors de ces arrêts.

Trois sorties du bus ont permis d'aller à la rencontre du territoire et de ses acteurs : à la cour du château, à la ferme de Maré et son épicerie de produits locaux et au Fourneau David, où l'association « les Iris » exerce ses activités.

Arrêt au potager partagé « Le petit Loucet »

Arrêt à l'épicerie locale de la ferme de Maré

Focus Méthode

Jeu de rôle : vision du territoire au travers de lunettes thématiques

Lors de cette visite de terrain de la CLDR, chaque participant a pêché en début de journée une « paire de lunettes thématique ». Ils étaient invités à observer le territoire, tout au long de la visite, sous le regard particulier du rôle qu'ils avaient tiré. Quinze rôles différents étaient proposés (allant du garde-forestier au jeune parent en passant par le promoteur immobilier). En outre, un autre tirage au sort était organisé afin de désigner 3 personnes qui, outre leur rôle initial, avaient la casquette « mandataire local ».

Une feuille de route à compléter était remise à chacun. La réponse à ces questions nécessitait de s'identifier au personnage que l'on représentait :

- Soulevez 5 points auxquels il faudra être attentif,
- Post-it jaune : une opportunité majeure
- Post-it rose : une menace préoccupante

En fin de visite, un débriefing de la matinée a été organisé autour de la lecture des post-it affichés dans une salle. Les 3 personnes ayant tiré le papier « mandataire local » ont été invitées à présenter des conclusions.

5.3.2 Diffusion du film « Demain »

Proposée par un membre de la CLDR entre les tables-rondes et les groupes de travail thématiques, cette séance, organisée le 17 janvier 2017, insufflait une prise de recul et un élan positif d'inspiration. La CLDR, reçue par le cercle de Meix-le-Tige, a visionné le documentaire de Cyril Dion et Mélanie Laurent sur le grand écran mis à disposition par Daniel Delguste, un passionné de cinéma.

Tranchant avec tous les films alarmistes abordant ces mêmes thématiques, ce road-movie adopte une approche optimiste et pédagogique. Il met en évidence un point commun entre toutes ces initiatives : privilégier le petit, le local et l'investissement des citoyens plutôt que leur assentiment passif.

6. Réflexion stratégique et identification de projets

L'identification des objectifs et des projets a nécessité l'organisation par la CLDR de 3 grandes étapes de réflexion :

- Cycle de 3 tables rondes du territoire : approfondissement du diagnostic partagé et identification de défis
- Analyse des résultats et définition d'une stratégie par la CLDR
- Cycle de 10 groupes de travail thématiques avec les acteurs de terrain : mise en perspective de la stratégie et identification des projets

6.1 Trois tables-rondes pour fixer les défis d'avenir

Les tables-rondes ont été les dernières réunions « grand public », où l'ensemble des citoyens était invité à participer. La communication a été organisée par différents canaux : toutes-boites, affiches, réseaux sociaux.

3 séances ont été organisées en correspondance avec les 3 piliers de base du développement durable (social, économique, environnemental). Au cours de ces séances, les constats et les enjeux identifiés lors des séances de consultation ont été réévalués pour donner la place à des défis fixant des premières grandes orientations.

Les objectifs de ces séances étaient les suivants :

- Finaliser le diagnostic partagé
- Analyser les enjeux identifiés par l'auteur
- Proposer des défis pour l'avenir
- Identifier les premières pistes d'actions concrètes

Focus Méthode

Réflexion collective sur l'avenir avec formulation de défis

Etape préliminaire :

Présentation du diagnostic partagé en deux temps :

a) Synthèse des séances d'information-consultation par les agents de la FRW (les atouts et faiblesses identifiés par les habitants),

b) Analyse par l'auteur, avec mise en évidence de constats objectifs complémentaires et parfois contradictoires et détermination d'enjeux locaux vis-à-vis de la thématique étudiée. Cette analyse était présentée sous la forme de tableaux qui présentent les constats posés et des enjeux/questions centrales qui en ressortent.

A la fin de chaque présentation, il était demandé aux participants de compléter une feuille de route individuelle comprenant ces questions : « Parmi ce que les gens ont dit, quel est l'élément le plus important à prendre en compte ? », « Qu'avez-vous le plus envie de voir changer ou que voulez-vous voir renforcé sur la commune? ».

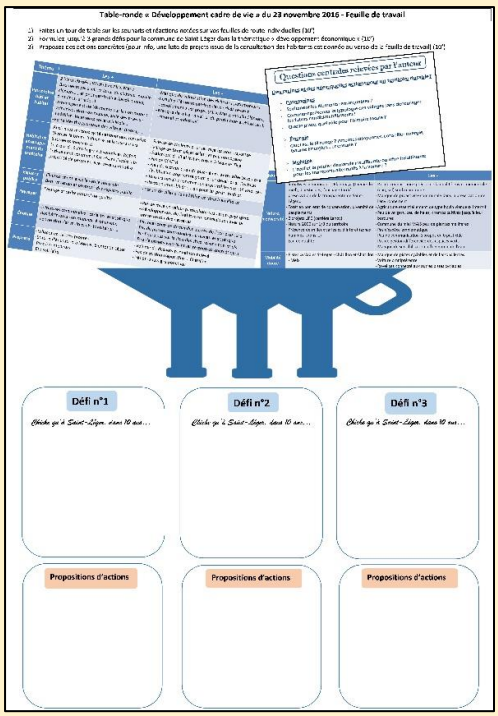

Travail par groupes :

Le travail par groupe est organisé sur base d'une grille de questionnement. Il est demandé de s'accorder dans le groupe sur quelques grands défis d'avenir (Chiche que dans 10 ans, à Saint-Léger…) vis-à-vis de la thématique. Pour se lancer dans le travail, les groupes sont invités à se baser sur les éléments qui ont été mis en évidence dans la feuille de route individuelle, ainsi que sur les éléments présentés précédemment par la FRW et l'auteur, dont chaque groupe dispose d'une copie.
Le groupe doit formuler un maximum de 3 grands défis pour la commune de Saint-Léger. En vis-à-vis de ces défis, le groupe peut proposer ou sélectionner des projets concrets (une liste de projets issus des consultations est donnée au verso de la feuille de travail)

Mise en commun

La mise en commun s'est faite par les rapporteurs qui ont exposé les choix de leur groupe (défis et projets liés). L'assemblée était invitée à poser des questions d'éclaircissement et à éventuellement réagir aux éléments développés.

6.1.1 Défis exprimés lors de la table-ronde « Vie en société »

La thématique de la réunion organisée le 7 novembre 2016 portait sur les volets social et culturel ; le social étant ici présenté aux participants comme « l'expression de l'existence de relations entre les gens ». 20 habitants ont participé à cette rencontre, dont 18 membres de la CLDR. Voici les défis mis en exergue par les participants. Pour plus de détails, se référer au compte rendu complet figurant en Annexe 13.

Défis exprimés lors de la table-ronde « Vie en société »	
Chiche qu'à Saint-Léger, dans 10 ans…	
G1	… nos enfants et petits-enfants trouveront à se loger et du travail.
	… nos aînés (nous !) pourront rester au village par un maintien à domicile ou par hébergement collectif.
	… la population disposera d'un foyer culturel mettant en valeur l'histoire et la culture.
G2	… la mixité sociale sera plus importante qu'aujourd'hui.
	… les gens sortiront de chez eux pour se rencontrer et participer à des activités.
	… il y aura des places d'accueil pour tous les enfants de la commune.
G3	… il fasse bon vivre pour toutes les générations.
	… la commune soit une commune qui partage sa richesse en son sein et avec l'extérieur.
	… la commune sera pionnière dans la transition des valeurs matérielles vers la qualité de vie.
G4	… il n'y ait plus qu'une école dans le village de Saint-Léger (avec une reconnaissance du travail de l'enseignant, où il est revalorisé)
	… il y ait un pôle culturel travaillant l'intergénérationnel, l'éducation permanente, l'histoire,...
	… chaque citoyen de la commune ressente une fierté d'appartenance au territoire

6.1.2 Défis exprimés lors de la table-ronde « Développement économique »

La séance, organisée le 15 novembre 2016, se déroulait dans un endroit emblématique pour cette thématique : l'usine Varodem, plus gros employeur sur le territoire communal. 22 habitants ont participé à cette rencontre, dont 14 membres de la CLDR. Voici les défis mis en exergue par les participants. Pour plus de détails, se référer au compte rendu complet figurant en Annexe 14.

Défis exprimés lors de la table-ronde « Développement économique »	
Chiche qu'à Saint-Léger, dans 10 ans…	
G1	… il y aura une structure d'accompagnement pour les porteurs de projets
	… il y aura des emplacements disponibles pour développer des activités économiques et touristiques
	… il y aura une plus grande valorisation de nos ressources naturelles
G2	Mieux mettre en avant le potentiel touristique
	Créer un partenariat entre agriculture et tourisme
	Création d'une zone économique artisanale
G3	… il y aura de nouveaux commerces et petites entreprises dans les villages et les zones appropriées
	… il y aura un nouveau restaurant type « à la ferme » ou « bio » où les visiteurs pourraient découvrir les produits du terroir
	… notre agriculture se sera diversifiée et elle sera plus tournée vers la population et le tourisme
G4	… on disposera d'une ZAE (quelques ha) qui réponde aux besoins
	… on puisse encore valoriser les ressources naturelles (sable, bois, eau) avec concertation des filières et que 50% des produits alimentaires consommés proviennent des producteurs locaux
	… la commune sera indépendante au niveau énergétique

6.1.3 Défis exprimés lors de la table-ronde « Cadre de vie, environnement »

23 habitants ont participé à cette rencontre du 23 novembre 2016, dont 17 membres de la CLDR. Le cadre de vie y était présenté comme « un ensemble constitué de ce qui, dans votre entourage, contribue à votre qualité et votre confort d'existence : environnement naturel, patrimoine bâti, espaces publics… ». Voici les défis mis en exergue par les participants. Pour plus de détails, se référer au compte rendu complet figurant en Annexe 15.

Défis exprimés lors de la table-ronde « Cadre de vie, environnement »	
Chiche qu'à Saint-Léger, dans 10 ans…	
G1	… on tendra au maximum vers la convention des maires au point de vue énergétique.
	… l'eau sera toujours communale, toutes les eaux usées épurées et la commune sera encore plus propre, sans dépôt sauvage.
	… il y aura un miel de qualité avec un support optimal (biodiversité).
G2	… à population constante on aura réduit de 50% les véhicules automobiles et la production de CO_2 en matière de mobilité.
	… la commune sera autonome en énergie électrique y compris avec alimentation des voitures en électricité et suppression du fuel de chauffage.

	…on puisse continuer à boire l'eau de notre distribution avec la même qualité qu'aujourd'hui et pourquoi pas l'eau de nos fontaines dont la qualité est méconnue à ce jour.
G3	…notre forêt sera agréable pour tous (chemins entretenus, balisés, cartographiés), les paysages et les lieux remarquables seront mis en valeur.
	…il y aura un gestion des espaces laissés à l'abandon.
	…l'habitat sera de qualité : favorisant la cohésion sociale, à prix raisonnable, accessible et dans le respect de l'espace imparti/disponible.
G4	…le patrimoine naturel et bâti sera davantage mis en valeur pour le bien-être de tous.
	…nous consommerons/produirons plus propre et plus local.
	…on aura atteint l'objectif prévu dans la convention des maires.

6.2 Synthèse des tables-rondes et définition des objectifs opérationnels

6.2.1 Démarche

Lors de sa séance du 13 décembre 2016, la CLDR a abordé la synthèse des tables-rondes pour définir les grandes orientations et les objectifs opérationnels du PCDR.

Focus Méthode

Détermination d'objectifs opérationnels en sous-groupes avec tournante organisée

Dans un premier temps, il est montré à titre d'exemples deux stratégies issues de PCDR approuvés par le Gouvernement Wallon. Ensuite, l'auteur de programme présente une synthèse générale des tables-rondes. Celle-ci met en évidence, pour 10 thématiques estimées centrales, les évolutions attendues et les moyens envisagés, à l'aide de mots-clés. Ensuite, les participants réfléchissent en sous-groupes pour formuler des objectifs opérationnels :

Etape 1 : Analyse de deux thématiques par groupe

5 groupes de 5 à 6 personnes sont constitués et répartis dans la salle : chaque personne reçoit un numéro de 1 à 6 sur un carton de couleur. Les participants se rassemblent tout d'abord par couleur.

Chaque groupe reçoit deux thématiques à analyser durant 20 minutes (parmi les 10 thématiques identifiées par l'auteur). Les thématiques sont développées sur une fiche qui reprend :

- Le bilan de l'auteur qui a été présenté juste avant
- Une synthèse des éléments exprimés par la population lors de la phase de consultation
- Les défis liés au thème, exprimés lors des tables-rondes

La consigne est de proposer un ou plusieurs objectif(s) par thématique et d'identifier les leviers. Les groupes peuvent également proposer des pistes d'actions.

Etape 2 : Tournante et analyse de deux autres thématiques

Mélange des groupes : chaque personne se déplace vers la table qui a le même numéro que sa fiche personnelle. La personne déjà attablée à la table du même numéro que sa fiche reste. C'est elle qui explique aux nouveaux venus la synthèse des réflexions menées par le premier groupe.

Le nouveau groupe amende et précise le sujet durant 20 minutes, affine les phrases pour qu'elles englobent tous les éléments importants. Il est demandé d'inscrire un objectif central sur une feuille blanche pour chaque thématique. Ces feuilles sont affichées et parcourues en guise de mise en commun.

6.2.2 Résultats

Vu le croisement naturel entre les réflexions dans les diverses thématiques, les apports de la CLDR ont dû être synthétisés en réorganisant parfois les idées :

- Transfert d'une idée d'un groupe à l'autre, afin que l'objectif se trouve dans le thème le plus approprié ;
- Transfert de certains éléments de précision dans une rubrique « pistes de projets ».

Ce travail de synthèse, réalisé par la FRW, a fait l'objet d'une validation par les participants avant que l'auteur ne puisse se l'approprier. Voici cette synthèse, sans les pistes d'actions (voir pour de plus amples détails le compte-rendu complet en Annexe 16) :

Objectifs opérationnels identifiés par la CLDR		
Thématique	**Objectifs identifiés**	**Leviers identifiés**
Acteurs économiques	• Développer l'activité économique locale en aidant au maximum les acteurs économiques existants et ceux à venir • Accompagner les acteurs économiques et favoriser leur concertation • Accueillir de nouveaux types d'activités économiques à taille humaine • Aider les acteurs économiques en favorisant la consommation locale des produits et services	• L'appui à l'installation de jeunes indépendants • Le rassemblement des entreprises par secteurs • Le développement de la production agricole bio
Activités économiques	• Générer de nouvelles activités économiques sur le territoire en appuyant tant les initiatives locales que celles venues de l'extérieur, mais toujours en maîtrisant les nuisances • Créer un ou plusieurs lieux d'accueil d'activités économique • Soutenir et développer de façon concertée et coordonnée les activités économiques liées au tourisme, à l'agriculture et à l'exploitation des ressources naturelles	• La recherche de solutions pour libérer des espaces pour l'activité économique • La concertation des acteurs • La collaboration active de la population locale
Agriculture	• Favoriser la diversification agricole et la consommation de produits locaux	• Mise en relation des agriculteurs et habitants • Développement de l'agriculture biologique
Energie	• Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et développer l'autonomie énergétique du territoire • Diminuer le gaspillage et notre impact sur l'environnement	• Convention des maires

Environnement naturel	• Valoriser notre patrimoine naturel ; sensibiliser les habitants quant à la préservation et la restauration de la biodiversité	• Implication des citoyens • Composante énergétique • Embellissement et propreté des villages
Eau	• Valoriser et préserver notre eau de qualité • Economiser l'eau	• Fierté locale vis-à-vis de la qualité de l'eau • Multiples fontaines • Parcours de l'eau
Utilisation de l'espace	• Développer de manière coordonnée et rationnelle l'activité humaine sur l'espace limité de la commune • Développer la mobilité douce	• Nouveau CoDT • Accord général quant à l'utilité de développer une ou plusieurs petites ZAE
Habitat et logement	• Développer un habitat qui favorise la cohésion sociale	• Nombreuses formules actuelles d'habitat alternatif en développement
Société	• Donner une place pour tous et pour chacun dans nos villages • Favoriser les rencontres et promouvoir la mixité. • Développer les activités à destination des jeunes et des personnes âgées	• L'implication des habitants et leur volonté de se rencontrer
Culture	• Créer une dynamique culturelle locale, en identifiant et fédérant les forces vives, afin de renforcer l'accès à la culture et encourager la créativité. • Renforcer le sentiment d'appartenance aux différents villages via la mise en valeur du patrimoine (matériel et immatériel)	• Le sentiment d'appartenance • L'implication des habitants et leur volonté de se rencontrer

6.2.3 Proposition d'une esquisse de stratégie par l'auteur

A partir de ces réflexions, l'auteur de programme a proposé une première esquisse de stratégie de développement lors de la CLDR du 20 février 2017 (Annexe 17). Il a tout d'abord expliqué le travail de synthèse réalisé et le raisonnement appliqué pour aboutir à une proposition de stratégie de développement.

La stratégie proposée comporte 3 niveaux : un défi central, quatre orientations stratégiques qui définissent dans quelle direction il est souhaité d'aller et des objectifs qui précisent les thématiques à faire évoluer.

L'esquisse de stratégie a été discutée en plénière. Les membres de la CLDR, très impliqués, ont émis de nombreux avis et suggestions. De manière générale, émergeait une volonté d'être plus engageant, plus lisible également. Il a été soulevé également le souhait d'ajouter ou d'amplifier les dimensions de la santé, de la solidarité et de l'éducation, de même que l'importance des notions d'économie circulaire et de transition.

Ces remarques prises en considération, le cadre stratégique adapté a fait l'objet d'une nouvelle présentation le 13 juin 2017 (voir point 7.2.2).

6.3 Groupes de travail thématiques avec les acteurs de terrain et pistes de projets

Afin d'identifier clairement les actions à mettre en œuvre, la CLDR a souhaité confronter les résultats engrangés à l'avis d'acteurs concernés. Chaque sujet a effectivement ses propres réalités qui doivent être prises en compte, et il semblait à la CLDR très important de faire des choix en impliquant toutes les forces vives.

C'est pourquoi un second cycle de réflexion a été lancé au printemps 2017 (à l'exception du GT sécurité routière en décembre 2016) avec l'organisation de groupes de travail thématiques réunissant CLDR et acteurs de terrain. 54 personnes - ressources, actives sur le territoire communal, ont été invitées personnellement à se joindre aux membres de la CLDR pour peaufiner la stratégie et identifier les projets porteurs et fédérateurs.

6.3.1 Objectifs et organisation

Les objectifs poursuivis lors de cette étape étaient les suivants :

- Déterminer les projets porteurs pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la commune, en veillant à la pertinence et à la cohérence de chaque proposition
- Mûrir les premières pistes de projets avec des personnes particulièrement impliquées et/ou expertes
- Aboutir à une liste aboutie de projets :
    - Que la CLDR pourra facilement analyser
    - Qui réponde aux besoins et qui puisse être facilement appropriée par les acteurs locaux

Il ne s'agissait dès lors pas de reprendre la réflexion à zéro, mais plutôt de réunir les champs de visions autour des résultats existants et de se projeter ensemble dans l'avenir. Ce travail s'est avéré particulièrement fructueux.

L'organisation en 10 thématiques a été réfléchie par la CLDR lors de la séance du 20 février 2017. La CLDR a notamment insisté pour que la santé fasse l'objet d'un groupe de travail spécifique. A noter qu'il n'a pas été proposé de thématique « économie » étant donné que la réflexion menée avec les acteurs en début d'opération ainsi que lors des tables-rondes à l'étape précédente s'avérait déjà très approfondie.

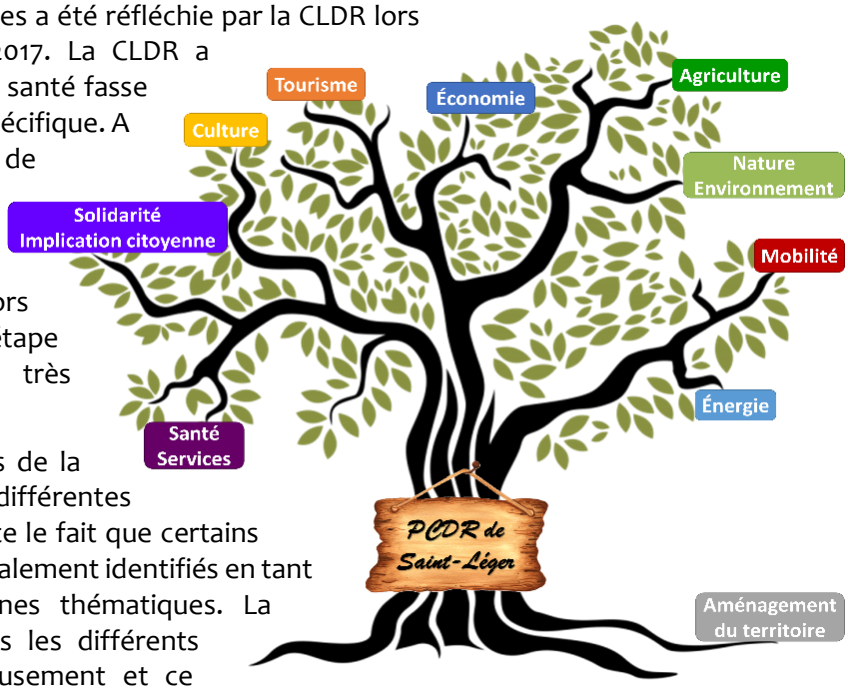

Il a été proposé aux membres de la CLDR de s'inscrire aux différentes réunions, en prenant en compte le fait que certains membres de la CLDR étaient également identifiés en tant qu'acteurs vis-à-vis de certaines thématiques. La répartition des membres dans les différents groupes s'est faite harmonieusement et ce cycle de travail a entraîné le regroupement d'un grand nombre d'acteurs et de structures.

Focus Méthode

Analyse collective des pistes par micro-débats en présence des acteurs locaux concernés

1) Prise de recul sur la thématique

- Précision de la thématique abordée : définition, place dans la politique wallonne, …
- Bilan de la réflexion sur la thématique depuis le début de l'ODR : constats posés par les citoyens, analyse de l'auteur, objectifs fixés par la CLDR
- Remise aux participants d'un feuillet d'information à conserver (pour certains GT)

2) Phase d'analyse collective

- Tour de table avec expression de ce qui semble à chacun important vis-à-vis de cette thématique (par différentes méthodes : photo-langage, nuage de mots, …)
- Brainstorming sur les pistes

Pour ne pas amener les pistes de projets issus de la consultation de manière trop abrupte, il a été choisi de dégager des sous-thèmes de réflexion et de les aborder sous la forme de petits débats, en notant toutes les idées sur un tableau de conférence. Ces différentes sous-thématiques étaient discutées sur base de la question **« Quelles actions concrètes mettre en œuvre à Saint-Léger ? »**. Les pistes existantes étaient amenées par l'usage de formules du type : **« si on vous dit… , à quoi pensez-vous ? »**. Ce travail a débouché sur la précision et le regroupement de certaines idées, ainsi que sur la formulation de nouvelles pistes.

Variantes :

Pour le GT sécurité routière, la réunion s'est faite autour d'une grande carte de la commune. Dans un premier temps, les points noirs ou sites à risques ont été identifiés (au départ des remarques émises lors des consultations villageoises). Ensuite, les réflexions ont été étendues à des pistes de projets plus globaux.

Pour le GT culture, la méthode retenue était celle du brainstorming créatif. Chacun donne ses idées, qui sont inscrites au tableau. Les idées ne sont discutées qu'après une première phase de réflexions. Les pistes suggérées lors des séances de consultation préalables sont alors ajoutées. A la fin, chaque met en exergue 3 idées « coup de cœur » au moyen de gommettes.

Pour le GT Aménagement du territoire : à côté de l'analyse des pistes propres à cette matière, il s'agissait ici de réfléchir à la répartition spatiale des projets (toutes thématiques confondues, d'où le placement du GT en fin de cycle) ; cela en compagnie d'experts en la matière (Maison de l'Urbanisme Lorraine Ardenne).

Chaque séance est caractérisée par un ensemble de discussions qui ont permis :

- D'une part d'actualiser le diagnostic partagé et la stratégie
- D'autre part d'envisager un ensemble de pistes de projets concrètes, détaillées et complémentaires et ainsi de pointer et exclure les pistes irréalistes ou à réaliser hors du PCDR

La CLDR a analysé et utilisé ces résultats lors des séances de choix et priorisation qui ont suivi cette étape (voir point 7). Voici ci-dessous une description de chacune de ces séances avec une mise en évidence des pistes retenues par chaque GT. Pour de plus amples informations, l'ensemble des comptes rendus de ces réunions figure dans les annexes : Annexe 18 à Annexe 27.

6.3.2 Résultats obtenus

a) 01/12/2016 – GT « sécurité routière » et 20/03/2017 – GT « Mobilité »

Suite à la forte sollicitation des citoyens lors de la phase de consultation sur des éléments de sécurité routière, un premier groupe de travail a été organisé le 1er décembre 2016 pour faire le point sur la mobilité actuelle. Huit membres de la CLDR ont participé avec un invité, Patrick DEMAZY (coordinateur PLP : agent de liaison police-citoyen pour la commune de Saint-Léger), présent pour ses compétences en matière de sécurité routière. Lors de cette réunion, la sécurité routière a été

présentée comme étant les aspects liés à la vitesse de la circulation, le trafic, l'état de la voirie, les aménagements de sécurité pour les divers usagers et la signalisation.

Un groupe de travail spécifique à la mobilité a donc continué la réflexion avec l'avantage de pouvoir se concentrer sur les modes de déplacement alternatifs, puisque l'aspect « sécurité » avait déjà été traité. Cette 2ème réunion rassemblait 19 participants dont 11 membres de la CLDR. Les acteurs invités étaient Boris NASDROVISKY (asbl sentiers.be), Audrey ROBERT (IDELUX), Patrick DEMAZY (coordinateur PLP), et Olivier SAUSSUS (projet local de voiture partagée). Chacun de ces acteurs avait son temps de parole. L'asbl sentiers.be était invitée plus particulièrement afin d'informer quant aux fonctions de la mobilité douce et soulever des actions possibles en matière de mobilité active. Idelux informait pour sa part la CLDR quant au schéma directeur intercommunal réalisé en lien avec le Plan Wallonie Cyclable.

Synthèse des pistes retenues par le GT mobilité	
Création d'un réseau de voies lentes	Déterminer et mettre en valeur un réseau structuré de chemins destinés aux usagers lents sur l'ensemble du territoire : liaisons fonctionnelles entre les villages, sentiers sécurisés au sein des villages, connexions avec les communes voisines et pistes cyclables en bord de voiries.
Aménagement des entrées de villages	Ce projet s'inscrit dans le cadre de la sécurisation de la circulation et dans le souci d'améliorer l'accueil dans les villages. La création « d'effets de porte » est envisagée afin de ralentir naturellement la circulation sans pour autant créer d'entrave. Les aménagements sont également réfléchis pour marquer de manière sobre les entrées de village afin de renforcer leur identité commune et d'améliorer le sentiment d'accueil.
Mise en place d'actions pour une mobilité active	Mettre en œuvre un ensemble d'actions visant à changer les comportements, prendre le réflexe de choisir le meilleur type de mobilité pour chaque déplacement. Ex : sensibilisation à l'usage du vélo, action rendez-vous sur les sentiers, mise en valeur des « voyettes » et ruelles dans les villages, autocollant R45b sur voies sans issues, promotion de l'autostop,…
Mise en place d'un bus communal	Achat d'un bus (30 à 50 places) destiné à répondre aux besoins des services communaux, des écoles et des associations. Développement d'un système de transport des aînés et des jeunes. Organisation de déplacements collectifs vers des activités culturelles dans les pôles voisins.
Créer une charte sur la mobilité	Créer une groupe mobilité visant à proposer au Conseil Communal un engagement sur une série d'objectifs et de lignes de conduite (ex : moyens pour mieux adapter la vitesse et la signalisation aux circonstances, intégration systématique des modes doux, prise en compte de la personne handicapée, liaisons pédestres au sein des nouveaux quartiers, …).
Elaborer un Plan Communal de Mobilité (PCM)	La réalisation d'un PCM est un processus qui va donner lieu à une projection de la mobilité communale dans le futur (tout en posant un regard transcommunal). Etape 1 : réalisation par la commune et la CLDR d'un pré-diagnostic.

b) 28/03/2017 – GT « Culture »

Le secteur culturel sur la commune est en pleine évolution. Diverses personnes et structures s'activent sur le territoire. Cette réunion rassemblait 19 participants dont 7 membres de la CLDR. Les acteurs de terrain étaient représentés par Marie-Laure MONHONVALLE, Henriette PECHON et Pierre-François REMIENCE (harmonie), Daniel DELGUSTE (cinéma Meix), Jean-Pol SCHUMACKER & Jean GILSON (fanfare) Clément BRESSARD (asbl Le Cercle), Thaïs VAN DEN BRANDE (Bibliothèque), Joan PEROT (Art'Ligue), Eric DECOLLE (Zigo'smarrent, école libre), Sophie MAGNETTE (Les Zateliers de Résonnance), Elisabeth BOSQUET (Plasticienne, scénographe). De la réunion est né le souhait de se coordonner pour construire des projets communs. La volonté d'associer une structure professionnelle est également ressortie.

Synthèse des pistes retenues par le GT culture	
Créer un centre d'interprétation de la sidérurgie et de la vie rurale	Création d'un espace dédié à l'histoire locale, d'un centre d'interprétation pour faire connaitre la sidérurgie et la vie rurale et valoriser les machines du cercle d'histoire. Lieu pressenti : Usine de la paix (via projet Interreg ?) ! Nécessite une initiative public/privée
Création d'une maison rurale	Création d'une infrastructure polyvalente adaptée aux activités culturelles et associatives : théâtre, cinéma, spectacles, expos, … Veiller à ne pas créer un endroit concurrentiel avec la salle culturelle Saint-Louis.
Développement d'une action culturelle locale, organisée par une « plateforme culture »	Création d'un comité neutre, d'un organisme coordinateur, fédérant les forces culturelles, les mettant en valeur et proposant des activités collectives : - Communication et centralisation des informations sur un site internet avec : répertoire des artistes, structures existantes, calendrier des activités, ressources et contacts - Proposition d'une offre culturelle nouvelle : expos, conférences, activités culturelles pour et parfois dans les écoles - Renforcement et promotion des collaborations avec des organismes professionnels extérieurs (ex : collaboration avec Tribal Souk - Mise en place d'un projet pluridisciplinaire et fédérateur (événement culturel multipliant les découvertes et impliquant les artistes locaux) : we des artistes, marche culturelle, mois de la culture, … + mise en valeur de la culture lors des événement existants (ex : fête du miel)

c) 03/04/2017 – GT « Rencontre des agriculteurs »

Cette réunion rassemblait 17 participants dont 5 membres de la CLDR. Des exploitants de chaque village ont fait le déplacement : 8 agriculteurs installés sur le territoire communal. Etaient également présents Bruno BILAS (Comice agricole de Virton) et Sébastien QUENNERY (chargé de mission « agriculture » au Parc Naturel de Gaume).

La volonté de diversification exprimée par les habitants a été entendue par les agriculteurs, qui ne manquent pas de soulever le lien de ces potentielles évolutions avec le marché et les orientations

politiques. Les agriculteurs souhaitent mieux faire connaitre leur travail aux habitants et aimeraient créer des activités en partenariat avec le tourisme et l'enseignement.

Synthèse des pistes retenues par le GT agriculture	
Soutien à la vente de produits locaux	Plusieurs idées sont envisagées : création d'un marché fermier, création d'une petite halle pour le marché, création d'un point de vente bien situé. Les agriculteurs pressentis pour ce projets sont ceux de la ferme Ska, ferme Massem.
Action de communication pour une meilleure connaissance de l'agriculture	Une série d'initiatives et gestes symboliques visant à mettre en valeur l'activité agricole sur la commune. Pour renouer le lien entre les habitants et les agriculteurs, favoriser la compréhension par tous de la vie agricole, mais aussi pour dynamiser la vie sociale des agriculteurs : réaliser une brochure expliquant le métier d'agriculteur de saison en saison, rédaction d'une chronique agricole saisonnière dans le bulletin communal, encouragement de journées « Fermes ouvertes ». Il s'agit aussi de réunir plus souvent les agriculteurs entre eux, afin d'encourager les échanges de savoirs et l'entraide.
Mise en place d'un « tourisme à la ferme »	Encourager une association entre les propriétaires de gîtes et les agriculteurs pour organiser des visites à la ferme, participer à certains travaux de saison. Soutien à la création d'une ferme pédagogique, de gîtes à la ferme.
Sensibilisation des agriculteurs	Il s'agit de réunir les agriculteurs et les informer au mieux quant aux initiatives possibles en terme de production énergétique, tant au point de vue technique que financier. Appui aux agriculteurs pour la transition vers le 0 phyto.

d) <u>18/04/2017 – GT « Nature et environnement »</u>

Cette réunion rassemblait 21 participants dont 9 membres de la CLDR. Les acteurs du secteur nature et environnement présents étaient Annie BERTRAND & Marie-Christine LÉONARD (Cercle horticole), Juliette DENOYELLE (chargée de mission « paysages » du Parc Naturel de Gaume), Jean-Marie LAMBERT (DNF), Anne LÉGER (chargée de mission « ressources naturelles » du Parc Naturel de Gaume), Nathalie PAILLOT (Jardin partagé le Petit Loucet), François RONGVAUX (école d'apiculture).

Synthèse des pistes retenues par le GT nature et environnement	
Développement de la thématique « Commune du miel »	Maintien de la dynamique globale « Commune du miel » et soutien à la fête du miel Travail de communication pour mieux mettre en avant cette identité Travail environnemental pour le renforcement de la pollinisation Travail sur la vente de miel : développement des points de vente et de la transformation des produits (favoriser l'installation d'un artisan réalisant des produits dérivés du miel)
Création de parcours-détente en forêt	Création d'un sentier didactique, d'un parcours d'identification des arbres, d'un parcours vita, … agrémenté d'aires de repos attrayantes. La création d'endroits clés dédiés aux activités permet de préserver le reste de la forêt.
Aménagement de points de vue et	Mise en évidence des points de vue (tables d'orientation, lien avec les circuits balisés, …) Classer et préserver quelques beaux arbres et autres lieux remarquables

sensibilisation sur les paysages	Communiquer sur la charte paysagère du parc naturel par des documents simples, des fiches ; et distribuer les documents dans des lieux reconnus (SI, maison communale).
Appui aux petits propriétaires forestiers dans la gestion de leur forêt	La place de la forêt privée revêt une importance considérable sur le territoire communal. En effet, 27% de la forêt du territoire sont détenus par environ 500 propriétaires privés. Travailler avec la Cellule d'Appui à la Petite Propriété Privée pour favoriser une gestion durable des forêts privées s'avère intéressant.
Création d'un groupe nature, d'un PCDN	Avec un objectif final qui est la création d'un PCDN (plan communal de développement de la nature), 2 étapes sont identifiées : l'étude du réseau écologique ; la création d'un groupe qui mette en place diverses actions pour valoriser et favoriser la nature ordinaire : - Mettre en œuvre une démarche de sensibilisation et d'éducation visant la prise de conscience et l'implication des citoyens - Développer un ensemble d'actions renforçant la biodiversité et/ou favorisant une prise de conscience des enjeux environnementaux : bandes fleuries en bordure des champs ; jardins et vergers éducatifs ; panneaux didactiques ; apprentissage du jardinage bio ; jardins au naturel chez les privés ; crapauducs ; pose de nichoirs ; …) - Thématique « Village du miel ». Travail environnemental pour le renforcement de la pollinisation : amélioration des conditions de fleurissement.

e) <u>20/04/2017 – GT « Énergie »</u>

Cette réunion rassemblait 16 participants dont 12 membres de la CLDR. Les acteurs invités étaient Daniel CONROTTE pour la Province de Luxembourg - Pep's Lux et Kinh Trang DOTANSI, Écopasseuse pour les communes de Saint-Léger, Musson et Messancy. La réflexion a été initiée à partir du travail déjà entamé pour le PAED (plan d'action en faveur d'une énergie durable). En fin de réunion, les participants ont d'ailleurs été invités à intégrer le groupe de travail pour finaliser le PAED (cf point 8.3.4).

Synthèse des pistes retenues par le GT énergie	
Mise en place de réseaux de chaleur au centre des villages	Des réseaux de chaleur au sein des villages utiles tant aux particuliers qu'aux entreprises et aux services publics. Les emplacements de réseaux de chaleur potentiels se situeront où il y a une bonne densité de consommateurs comme les centres de village. Les ressources employées, pour être durables, pourraient être soit du bois (pellets, plaquettes) ou de la biomasse agricole (miscanthus, taillis à courte rotation, …). Un objectif sera d'intégrer un maximum d'acteurs, dont les agriculteurs.
Création d'une coopérative citoyenne pour la production d'énergie verte	L'objectif sera de se diriger vers un territoire à énergie positive : mise en place d'une unité de production énergétique citoyenne, si possible éolienne ou photovoltaïque, sur le territoire communal ou bien en partenariat d'un projet hors du territoire, achats groupés concernant des travaux d'isolation ou du mazout chez les privés. NB : en lien avec Gaume énergie et via la rencontre d'acteurs spécialisés.
Finalisation et mise en œuvre d'un PAED	Définition d'un ensemble d'actions que la commune mettra en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la Convention des Maires. Mise en œuvre d'une dynamique de sensibilisation et d'action pour la réduction de la production de gaz à effet de serre (économies d'énergie et production d'énergie verte)

Incitation à l'usage de la voiture électrique	Installation d'une borne communale de rechargement, alimentée par un panneau photovoltaïque. Acquisition de véhicules électriques par la Commune lorsqu'elle est amenée à changer ses véhicules.

f) 25/04/2017 – GT « Santé et services »

La santé est un sujet vaste, lié au bien-être en général, mais peu abordé. Pour faire le point sur la question, la CLDR a réuni les professionnels du monde médical et les acteurs sociaux. Cette réunion rassemblait 25 participants, dont 8 membres de la CLDR. 12 professionnels actifs sur le territoire communal étaient présents (la présidente du CPAS, une assistante sociale, 4 médecins généralistes, deux représentants des consultations ONE, une logopède, une psychologue, un pharmacien). Sophie MAHIN représentait l'Observatoire de la Santé et Valérie ELIARD la Cellule d'attractivité médecine générale de la Province de Luxembourg.

Il a notamment été question de l'accès aux soins de santé et de leur évolution. Une pratique de groupe est à ce titre envisagée par tous les médecins généralistes (voir point 88.3.2). Les services aux personnes âgées ont aussi fait l'objet d'une longue réflexion. Pour ces derniers, les lieux de rencontre et les propositions d'activités sont à multiplier.

Synthèse des pistes retenues par le GT santé et services	
Création d'une maison médicale	Soutien des médecins dans la création d'une dynamique de type « centre médical ». Actuellement il y a 4 médecins généralistes sur le territoire : c'est satisfaisant, mais la relève n'est pas garantie. La pérennité n'est pas garantie. Attirer des jeunes est dès lors essentiel. La création d'une maison médicale permet de mettre en place des collaborations faisant gagner un temps précieux. Certes l'initiative doit être avant tout d'ordre privé, mais la Commune pourrait intervenir en soutien dans cette matière qui touche particulièrement au bien-être de ses habitants. Etape 1 : mise en place du projet avec les médecins actuels.
Création d'une structure d'accueil de type centre de jour pour les personnes âgées	Bien vieillir est un bonheur à partager mais il appartient à la société de mettre en place tous les outils nécessaires à cet accomplissement. La maison de repos n'est pas l'unique alternative. D'autres lieux de vie existent et peuvent répondre aux attentes et besoins des seniors, surtout lorsque ceux-ci souhaitent rester à domicile. Un centre d'accueil de jour accueille en journée, de 8h à 18h, des personnes âgées de plus de 60 ans. Celles-ci ont la possibilité de participer à des activités et d'y prendre leur repas. Elles bénéficient également de soins familiaux et ménagers et, au besoin, d'une prise en charge thérapeutique et sociale.
Création de petites infrastructures sportives et ludiques dans les villages	Les familles ont besoin d'espaces de détente et de rencontre. Il est demandé dans chaque village d'installer de nouveaux espaces ludiques et conviviaux, en se basant sur une réflexion globale.
Création de guides à destination des aînés	En partenariat avec le CCCA, réaliser et publier une brochure d'info complète sur les services et activités disponibles.

Mise en place d'actions de sensibilisation pour la consommation durable	Idée de la transition vers une meilleure qualité de vie, vers une culture de la permanence, vers une économie circulaire. Sont particulièrement visés : le recyclage, l'alimentation saine, les produits locaux. Écocitoyenneté : jouer un rôle éducatif sur les gestes à adopter pour respecter et améliorer la place de l'environnement au quotidien (économie d'eau, gestion des déchets, …).

g) 28/04/2017 – GT « tourisme »

Cette réunion rassemblait 14 participants dont 7 membres de la CLDR. Les acteurs touristiques présents étaient Bruno STOZ (Gîtes), Francine GOBERT (asbl « Les Saint-Léger »), Muriel LEFÈVRE (présidente du SI), Pierre DOMINICI (cercle d'histoire), Léon HISSETTE (guide du terroir), Isabelle SAMAIN (chambres d'hôtes), Isabelle DILLEMBOURG (centre équestre), Nicolas ANCION (directeur du Parc Naturel de Gaume). La Maison du Tourisme de Gaume ne pouvait être présente, mais ses représentants (Adèle REUTER et Georges BEHIN) ont été consultés lors d'une rencontre préparatoire organisée le 16/02/2017. Le SI a lui aussi été rencontré préalablement, le 9 mars 2017.

Les acteurs du monde touristique se connaissent déjà bien et ne sont pas à court d'idées. La commune a un potentiel à exploiter, mais manque d'activités et de lieux d'accueil à proposer. La vallée du lac est un point focal à redéployer.

Synthèse des pistes retenues par le GT tourisme	
Valorisation touristique de la vallée du lac et développement du potentiel de Conchibois	1) Maintien du pavillon bleu, allonger la période de fréquentation 2) Faire connaître le lac : site internet, événement annuel rassemblant les habitants… 3) Développer la petite restauration près du lac (cafétéria) 4) Amélioration des abords directs du lac (ex : barbecue… au bout du lac) 5) Développement de la zone de loisirs à proximité du lac : développement des activités sportives (skate-park, bike Park, jogging…) et/ou d'un hébergement touristique (gîte de groupe)
Création d'un nouvel espace d'accueil pour le SI	Situation actuelle peu confortable, ni pour le SI, ni pour le complexe ; néanmoins le site du complexe semble être la meilleure localisation. L'amélioration de la visibilité et des conditions du SI (signalisation depuis les autres villages et visibilité sur le site de Conchibois + augmentation de l'espace de stockage)
Création d'aires de repos accueillantes dans chaque village	Une aire de pique-nique avec un point d'eau potable par village
Créer une commission tourisme pour nouer un lien fort entre les acteurs et concilier les forces	Définition d'une identité touristique propre à Saint-Léger, d'un fil conducteur, d'un concept cohérent à développer ensemble (à priori, le tourisme vert) Elaborer un plan de communication, favoriser les connexions : s'aider dans le renvoi l'un vers l'autre pour améliorer l'offre, … Rythme : une réunion annuelle dans un premier temps Remarque : associer l'asbl « Au pas de l'âne » et la « Ballade du gaumais ».

Soutien à la création de nouveaux lieux d'hébergement touristiques	Il s'agit ici de chercher, essentiellement via l'activation de ressources privées, à multiplier la capacité d'accueil sur le territoire et à en faire la promotion. Volonté de proposer du différent, de l'authentique
Développement des activités sportives nature	Valorisation du bois et de la forêt à des fins touristiques via le développement des activités sportives (certaines étant privées) : création d'une station de trail, création de parcours VTT, de circuits équestres, création d'une activité de type « accrobranche », soutien au développement d'un service de transport de bagages
Valorisation et promotion du petit patrimoine populaire local	Action visant à répertorier, rénover s'il le faut et mettre en valeur dans différents parcours et communications les éléments du petit patrimoine populaire local : chapelles, potales, fontaines, croix, … Tout un travail déjà réalisé par la Commune ; il reste à promouvoir ce patrimoine par l'édition d'une brochure, la création de ballades guidées et/ou didactiques, …

h) 02/05/2017 – GT « Solidarité, citoyenneté »

Cette réunion rassemblait 19 participants dont 12 membres de la CLDR. Les acteurs de terrain étaient les suivants: Cyril GOBERT & Christian BILOCQ (Repair café), Alain DELCOUR (SI), Betty PONCELET (CCCA), Bérangère VAN BRANTEGHEM (association de parents), Laurence GODFROID et Dominique PECHON (Les amis de la Rouge-Eau), Christine HENRY (Ligue des familles), Nathalie PAILLOT (jardin partagé le Petit Loucet).

Synthèse des pistes retenues par le GT solidarité et citoyenneté	
Nouvelles places d'accueil pour la petite enfance	Le projet consiste à rechercher les pistes les plus adaptées pour renforcer la capacité d'accueil de la petite enfance sur le territoire. Diverses directions peuvent être prises mais doivent aboutir à un accueil de qualité.
Création d'un espace rencontre multifonctionnel dans la maison Guillaume à Saint-Léger	- Espace culturel : organisation d'ateliers – complémentaire à la salle du cercle Saint-Louis - Espace mémoire et citoyenneté : faire connaître l'histoire des villages, le patrimoine, organisation d'expos et conférences en lien avec des éléments identitaires locaux - Locaux polyvalents pour les associations et CCCA - Restaurant du terroir - Salle de village - Logement ou bureaux
Création de logements pour personnes âgées	Le projet consiste à développer un petit quartier comprenant des logements locatifs (souvent des maisonnettes) adaptées aux besoins des personnes âgées. Alternative à la maison de retraite et au maintien à domicile, ce projet permet de faciliter la vie des seniors, de rompre leur isolement tout en libérant des maisons devenues trop grandes pour être entretenues par des personnes âgées.
Création de logements tremplins	Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré. L'idée est de permettre aux jeunes de faire ainsi des économies et, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement.

Création de logements intergénérationnels	Le projet consiste à créer des logements publics dont la finalité est de permettre le développement de l'entraide entre voisins de classes d'âges différentes. Les finalités de l'habitat intergénérationnel sont la création de liens entre générations et l'accroissement de la solidarité extrafamiliale.
Création d'espaces clubs des jeunes	Demande à Saint-Léger, et Meix-le-Tige. (Chatillon en cours, permis d'urbanisme déposé)
Développement de modes d'habitats alternatifs	Il s'agit ici d'encourager les initiatives innovantes en terme d'habitat, cela dans une perspective d'avenir, tant en terme de lien social que de gestion de l'espace. Il peut s'agir d'habitat groupé et/ou coopératif, d'habitat kangourou, d'habitat léger, d'éco-quartier
Soutien au développement des activités du CCCA	Aménagement d'un local destiné aux aînés et rencontres intergénérationnelles Démarche de promotion des activités proposées Appui au développement d'un rythme d'activités plus soutenu
Soutien, promotion et fédération des activités associatives	- Aménagement de locaux destinés aux rencontres associatives. - Promotion des activités associatives (agenda associatif partagé, encart association dans info commune). - Fédération des forces vives et augmentation des synergies : organisation d'une journée des associations, d'un nouvel événement rassemblant les 3 villages et les diverses associations : des jeux inter villages? Fête du lac? - Renforcement du volontariat : créer une page internet « vie associative de saint-léger », dotée d'une plateforme de sollicitation -inscription bénévolat.
Mise en place d'un réseau d'entraide (SEL)	Sur base de l'action citoyenne du Repair café, mettre en place de nouvelles activités d'échange et d'entraide, principalement un réseau d'entraide nommé « système d'échange local » organisant des échanges de services sous la forme d'échanges d'heures prestées, quelle que soit la tâche. Il est également souhaité la création d'une donnerie et d'un Réseau d'Echange de Savoir (RES).
Création de jardins partagés	Mise en place de nouveaux jardins conçus, construits et cultivés collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village. Cela pourra prendre la forme d'un jardin-école, à l'image du rucher-école. Outre la réalisation de tels jardins sur des parcelles communales, il existe une demande de privés qui aimeraient mettre à disposition leur jardin.
Création d'une école des devoirs	De manière générale, la question est prise en compte par la commission communale de l'accueil temps libre (extrascolaire), mais la seule solution trouvée est d'établir la possibilité de faire les devoirs (mise à disposition d'un espace calme) lors de l'accueil extra-scolaire.

i) <u>08/05/2017 – GT « Aménagement du territoire »</u>

Cette dernière séance se situait pour la CLDR à la charnière entre les GT thématiques et la suite de la démarche, entre la proposition des pistes et leur priorisation par la CLDR.

Suite à une formation de la maison de l'urbanisme sur la thématique de l'aménagement du territoire, un exercice de localisation des pistes au sein des 3 villages a été réalisé. Si Saint-Léger en tant que pôle reste la localisation pertinente pour de nombreux projets, certains services de proximité sont pertinents dans les 2 autres villages.

Synthèse des pistes retenues par le GT aménagement du territoire	
Réaliser un schéma de développement communal (SDC) et tout autre outil urbanistique qui s'avérerait essentiel	Ce projet vise à se donner des lignes directrices et doit répondre à plusieurs objectifs : - Redonner une place aux indépendants, créer une petite ZAE - Raisonner le développement de l'habitat en fonction des spécificités du territoire - Se donner les moyens de réaliser une urbanisation "Nature admise" où on évite la fragmentation des habitats. Cette réflexion cible principalement l'aménagement de nouveaux lotissements - Ramener de la convivialité dans les villages - Maintenir la qualité des paysages à long terme - Rationaliser la question des parkings - Préserver l'identité urbanistique locale et développer un habitat plus durable

j) Activité économique

A noter que s'ajoutent aux résultats de ces 10 groupes de travail la synthèse des pistes relatives aux activités économiques hors tourisme et agriculture. Ces pistes proviennent de deux séances : la consultation des acteurs économiques du 17/03/2016 et la table-ronde « développement économique » du 15/11/2016. Elles ont été analysées et rediscutées par la CLDR lors de la séance de synthèse du 23/05/2017.

Synthèse des pistes de projets relatifs au secteur économique	
Création d'un atelier rural	Le but de l'atelier est de donner un coup de pouce aux jeunes indépendants de petites et moyennes entreprises en phase de lancement en leur évitant les investissements lourds de départ comme l'achat d'un bâtiment. Emplacement à définir : possibilité d'être hors ZAE convient particulièrement à la situation locale
Création d'un espace de coworking – locaux tremplins	Projet en cours à la maison Turbang ; un espace de Coworking est un espace ouvert dans lequel des travailleurs cherchant un environnement propice pour travailler non loin de leur domicile. Seul souci : règlementation non concordante avec GDL.
Création d'une cellule d'accompagnement économique	De type ADL, pour appuyer les indépendants pour leur installation et dans leurs démarches administratives, accompagner les projets des entreprises, élaborer et réaliser une politique de communication visant à promouvoir le territoire, mettre en place une dynamique pour le renforcement et la préservation des surfaces commerciales , soutenir le dynamisme touristique, …
Mise en œuvre d'une dynamique de regroupement et promotion des acteurs économiques locaux	- Développer le volet économique du site internet communal - Création d'un répertoire contenant des descriptions d'activité, contact, horaires…. + liste de personnes de référence - Créer une association des commerçants et indépendants - Campagne visant à favoriser la consommation des produits et services locaux (ex : chèque commerce locaux comme prime à l'usage du parc à containeur) - Forum annuel des artisans, métiers et entreprises

7. Choix et priorisation des projets par la CLDR

La CLDR a synthétisé et organiser les résultats des groupes de travail au cours de 3 séances plénières. Cela a abouti à une série de projets cohérents et réalistes, à mettre en œuvre durant les 10 années de validité du PCDR. Ensuite, une programmation a été établie, en distinguant les 3 lots de projets en fonction de l'ordre de mise en œuvre envisagé.

7.1 Etape préalable de réflexion sur les critères de choix des projets avant l'organisation des GT

Lors de la séance du 20 février 2017, au cours de laquelle avait été proposée une première esquisse de stratégie (Annexe 17), les membres de la CLDR ont déterminé d'un commun accord quelques critères incontournables qui permettraient de sélectionner les projets.

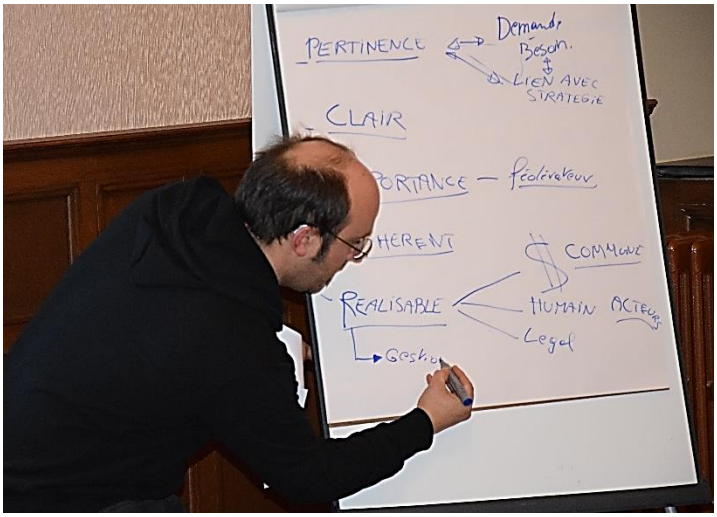

Les pistes de projets collectées lors des différentes réunions peuvent ne pas être représentatives d'une volonté et d'un intérêt collectif. Seul l'avis de la CLDR, en tant qu'organe représentatif, leur donne une véritable légitimité. La CLDR a donc une grande responsabilité dans le choix des actions et projets à mettre en œuvre, d'où l'importance de se baser sur des critères objectifs dans l'évaluation des pistes.

Par un travail de réflexion animé par un agent de développement de la FRW, les différentes idées de critères d'évaluation ont été notées sur un tableau à feuille. Elles ont ensuite été discutées et synthétisées :

Les critères de choix des projets identifiés par la CLDR

- **Le projet est clair :** il exprime une action précise et n'est pas une belle intention ou un objectif à atteindre
- **Le projet est pertinent :** il a sa place dans un PCDR, il correspond à la stratégie imaginée et répond à un réel besoin. NB : correspondance avec la stratégie : chaque projet correspondra à un objectif principal et secondairement à d'autres objectifs
- **Le projet est important :** il a un intérêt véritablement collectif et contribue à améliorer la qualité de vie d'un grand nombre de personnes
- **Le projet est cohérent :** il est adapté à l'échelle locale et a un effet levier
- **Le projet est réalisable :** il se situe dans les moyens d'actions de la Commune (localisé sur une propriété communale, financièrement faisable, …), peut être porté par des acteurs existants

À cela s'ajoutent quelques volontés spécifiques à la Commune:

- La Commune souhaite, lorsqu'elle investit dans un bâtiment, que ce bâtiment parvienne à autofinancer ses frais de fonctionnement.
- La Commune souhaite que les bâtiments communaux actuellement inoccupés trouvent une affectation.

7.2 L'évaluation et le classement des pistes de projets en 4 étapes

7.2.1 Bilan des pistes et réflexion sur la localisation des projets

Une séance de la CLDR a été organisée le 23 mai 2017 afin de prendre connaissance de l'ensemble des pistes issues des groupes de travail. L'objectif de la réunion était de mettre tout le monde au même niveau de connaissance vis-à-vis des résultats des groupes de travail, et d'approfondir ces résultats (compte-rendu en Annexe 28).

Une lecture vivante de la synthèse des pistes pour toutes les thématiques a été réalisée, celle-ci comptabilisant un total de 28 actions immatérielles et 27 projets matériels. Le contenu descriptif derrière chaque intitulé était parcouru et complété, chaque personne ayant reçu la grille préalablement. Etant donné la bonne représentation des membres de la CLDR au sein des différents GT, un témoignage des membres présents aux GT était demandé. Cette synthèse avec les choix effectués en GT a été unanimement validée.

Dans cette synthèse, une série de pistes de projets ont été mises de côté, parce qu'il s'agissait d'éléments de la gestion communale courante (ex : protection des ressources en eau, fusion des écoles), ou parce que l'intention semblait démesurée (ex : maison de repos) ou ne relevant pas des possibilités communales (ex : meilleur partage entre utilisateurs dans la gestion de la circulation en forêt, gîte d'accueil dans la maison Alice Meny). Enfin, certains intitulés ont été écartés car l'action se trouvait englobée dans une autre.

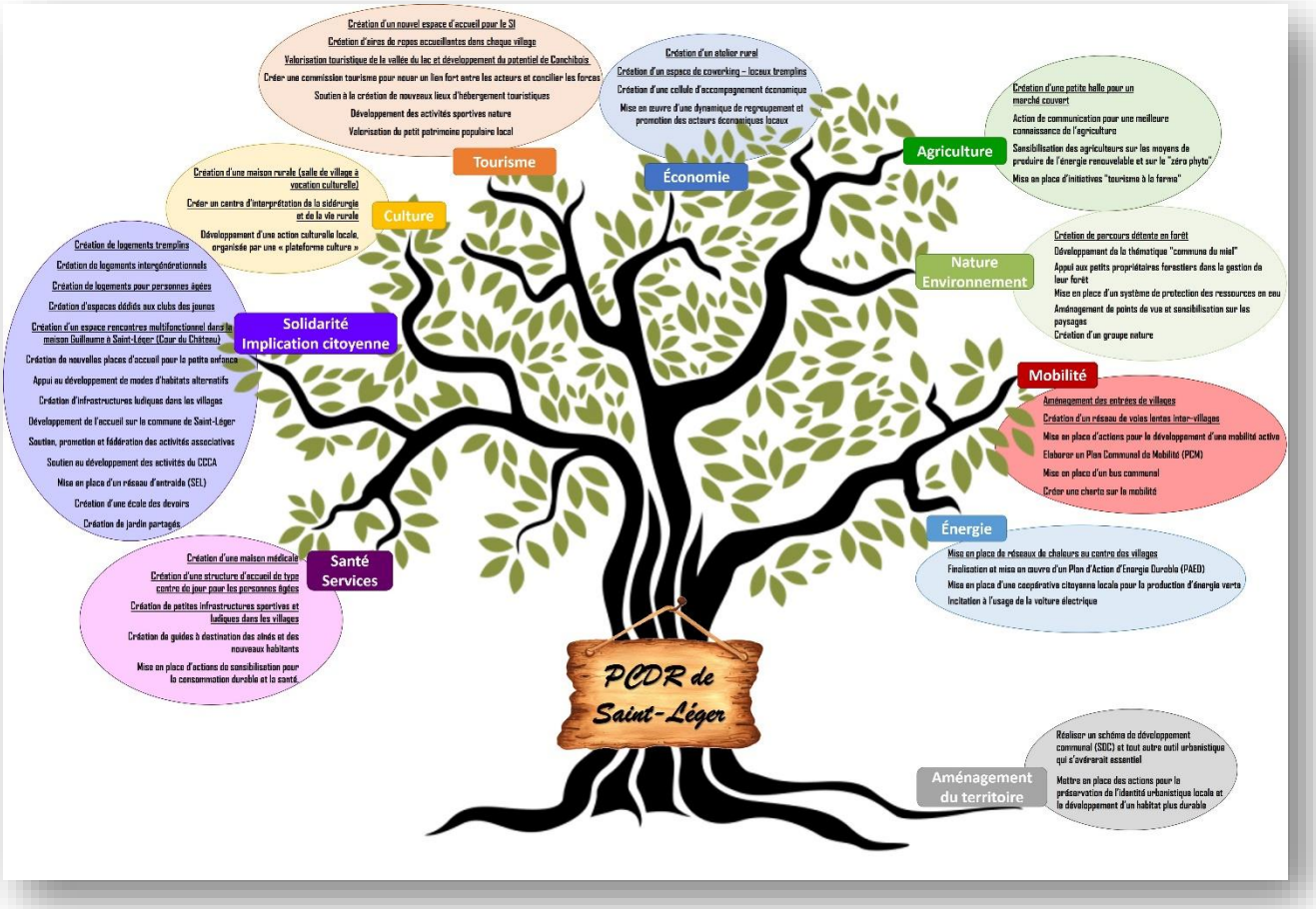

Arbre des pistes de projets issues du processus jusqu'aux groupes de travail thématiques.

7.2.2 Analyse des pistes par l'application de critères

Lors de la séance du 13 juin 2017 (Annexe 29), le travail de la CLDR visait à se donner les clés de lecture nécessaires à l'établissement d'une sélection et d'une programmation de l'ensemble des propositions. Ces clés prenaient 2 formes :

- Regard collectif sur les projets en lien avec les critères d'évaluation objectifs (issus de la réflexion préalable menée en CLDR),
- Evaluation de l'importance subjective de chaque projet : choix de coups de cœur personnels.

Cet exercice visait à obtenir une analyse suffisamment factuelle et fédératrice pour orienter la prise de décision. Le croisement de ces deux démarches a permis à la CLDR d'identifier les projets prioritaires à porter en haut de la liste, car ils s'avèrent plus essentiels, plus mûrs et plus fédérateurs.

Focus Méthode

Analyse collective des pistes au regard de critères objectifs

1) Expression collective

L'approche se veut assez ludique de manière à pouvoir parcourir l'ensemble dans un timing restreint.

Il est proposé aux participants de parcourir l'ensemble des pistes de projets en deux temps entrecoupés d'une pause : tout d'abord les pistes de projets matériels, ensuite les pistes de projets immatériels (actions).

3 groupes sont constitués et un animateur FRW se place dans chaque groupe. Un quatrième animateur, maitre de cérémonie, affiche et lit l'une après l'autre les pistes de projet et accorde à chaque fois une minute aux groupes pour évaluer les critères.

Pour chaque piste, les participants sont appelés à parcourir 3 colonnes d'analyse, en accordant une étoile à chaque critère estimé rempli.

	Intitulé	Pertinence Cohérence	Poids financier	Clarté	Localisation identifiée	Bilan de facilité
1	Création d'un réseau de voies lentes inter-villages	*	€€€	*		
2	Création d'un réseau de voies lentes intra-villages	*	€€	*		
3	Création d'un réseau de voies lentes inter-communales	*	€€€	*	*	

Extrait du tableau utilisé pour évaluer chaque projet selon des critères objectifs

Chaque réflexion sur une piste se solde par l'attribution d'une note globale à chaque projet (une, deux ou 3 étoiles), que chaque groupe présente au maître de cérémonie en levant le carton correspondant. Celui-ci le note sur un tableau et effectue un total des étoiles mettant en évidence une appréciation pour chaque projet. Une codification couleur est proposée pour mettre visuellement en évidence les résultats plus ou moins positifs (jaune de 3 à 4 étoiles, orange de 5 à 7 étoiles, rose pour 8 et 9 étoiles).

2) Expression individuelle

La séance se termine par une expression individuelle où chacun, à l'aide de gommettes, met en évidence 3 coups de cœur dans la liste de projets matériels et 3 coups de cœur au sein des actions immatérielles. Pour cette expression subjective, il était donné la consigne suivante : « choisissez des projets qui vous semblent incontournables pour améliorer le bien-être des habitants ».

NB : A ce stade, il s'avérait difficile pour la CLDR de travailler de manière précise sur les moyens de financement des projets. Pour indication, une colonne reprenait une idée du poids financier estimé pour chaque piste. De surcroît, Benédicte Frankard, attachée à la DGO3 présente lors de cette réunion, a fait le point sur les possibilités de subventionnement en développement rural.

7.2.3 Proposition d'une première programmation

Fort de toutes les informations issues des étapes précédentes, l'auteur était à même de proposer le 26 juin 2017 une pièce à casser pour la mise en lots de l'ensemble des projets matériels (les actions immatérielles nécessitaient un travail complémentaire de regroupement). A l'issue de cette réunion, la CLDR avait marqué son accord pour l'ensemble du lot 1 (Annexe 30).

Focus Méthode

Programmation des projets avec usage d'une pièce à casser en direct via les outils Métaplan (animation : Territoires)

Métaplan est une technique d'animation qui se base sur un exercice assez simple d'organisation dans l'espace d'idées écrites sur des papiers, à raison d'une idée par papier.

Repris sur des fiches colorées, les intitulés de projets sont classés dans les différents lots selon leur influence sur les trois objectifs stratégiques. Les projets matériels sont repris sur des fiches rouges tandis que les actions figurent sur des fiches vertes. Les projets subsidiables en DR sont entourés. Des adaptations sont suggérées en direct par les participants (déplacement d'un intitulé d'un lot vers un autre).

Lors de cette séance la CLDR a défini l'ordre des projets matériel du lot 1, dont le projet d'aménagement de la Maison Guillaume en maison rurale comme premier projet du PCDR. Les lot 2 et 3 ont également fait l'objet d'une première discussion.

Répartition des projets en lots à l'issue de la réunion du 26/06/2017

7.2.4 Finalisation de la programmation

A l'occasion de la séance de CLDR du 10 octobre 2017 (Annexe 31), l'auteur a proposé des regroupements d'actions liées au PCDR. Il s'agissait de regrouper des actions aux thèmes similaires dans une même fiche-projet, sans pour autant perdre les informations de chaque action de départ. La CLDR, après quelques suggestions et adaptations, a marqué son accord pour ces regroupements :

Tableau présentant le regroupement des actions effectué par l'auteur

Anciens intitulés	Nouveaux intitulés
Cellule d'accompagnement économique	Accompagnement, animations économiques et touristiques
Dynamique de regroupement et promotion des acteurs économiques	
Soutien à la création de nouveaux lieux d'hébergement touristique	
Mise en place d'initiatives de "tourisme à la ferme"	
Création d'une commission tourisme pour concilier les forces	
Développement des activités sportives nature	
Ecocitoyenneté: mise en place d'actions de sensibilisation à la consommation durable	Nouvelle citoyenneté (écologique, impliquante et partagée)
Mise en place d'un réseau d'entraide (SEL)	
Création de jardins partagés	
Appui au développement de modes d'habitats alternatifs	
Mise en place d'actions pour le développement d'une mobilité active	Mobilité active, sécurisée et durable
Incitation à l'usage de la voiture électrique	
Création d'une charte sur la mobilité, voire un Plan communal de mobilité (PCM)	
Mise en place d'un bus communal	
Plate-forme des acteurs culturels	Plateforme des acteurs culturels
Mise en œuvre du PAED, création d'une coopérative citoyenne,…	L'énergie autrement
Sensibilisation des agriculteurs sur l'énergie renouvelable	
Commune du miel, groupement nature et création d'un PCDN	Naturapiculture
Sensibilisation des agriculteurs sur le 0 phyto	
Réalisation d'un schéma de développement communal (SDC)	Aménagement du territoire de demain
Ouverture de places d'accueil de la petite enfance	Amplification de la prise en charge de l'enfance et de la jeunesse
Création d'une école des devoirs	
Soutien, promotion et fédération des activités associatives	Soutien, promotion et fédération des activités associatives
Développement des activités du CCCA (local, guide des aînés, activités….)	
Action de communication pour une meilleure connaissance de l'agriculture	Action de communication pour une meilleure connaissance de l'agriculture
Valorisation et promotion du petit patrimoine populaire local	Inventaire, valorisation et promotion du petit patrimoine populaire local
Appui aux petits propriétaires privés dans la gestion de leur forêt	Vers une forêt durable

Lors de cette séance, la CLDR a finalisé la programmation des projets. Tout d'abord, les derniers déplacements ont été opéré entre les lots, puis une animation a été proposée afin de définir l'ordre des projets au sein de chaque lot.

Focus Méthode

Numérotation des projets au sein des lots par addition des cotations des sous-groupes

Les membres présents ont été répartis en 3 sous-groupes. Chaque groupe était invité à vérifier la répartition des projets et à ranger les projets par ordre de priorité au sein des lots. Ensuite, les résultats de chaque groupe ont été affichés et un ordre final a été défini ensemble en plénière. La définition de cet ordre final s'est faite par consensus en s'aidant de l'addition des numéros de places données dans chaque sous-groupe.

Les résultats sont présentés ci-dessous, ils ont très peu varié par la suite, à l'exception du projet de logements intergénérationnels qui est remonté en lot 1 en lieu et place du projet de logements pour personnes âgées.

Répartition des projets et actions en lots et par ordre de priorité suite à la CLDR du 10/10/17			
Projets		**Actions**	
LOT 1			
1	Création d'un espace rencontre multifonctionnel dans la cour du château à Saint-Léger	1	Aménagement du territoire de demain (SDC,…)
2	Création d'un réseau de voies lentes intercommunales, inter-villageoises et intra-villageoises	2	Plateforme des acteurs culturels
3	Création de logements pour personnes âgées	3	L'énergie autrement
		4	Nouvelle citoyenneté écologique, impliquante et partagée
		5	Naturapiculture
LOT 2			
1	Création d'une maison médicale	1	Accompagnement, animation économiques et touristiques
2	Création d'un atelier rural	2	Mobilité active, sécurisée et durable
3	Création d'aires de convivialité accueillantes dans chaque village	3	Action de communication pour une meilleure connaissance de l'agriculture
4	Valorisation touristique de la vallée du lac et développement du potentiel de Conchibois		
5	Mise en place de réseaux de chaleur		
6	Création de logements tremplins		
7	Création d'un espace/équipement promouvant la voiture électrique		
8	Création d'un nouvel espace d'accueil pour le SI		
LOT 3			
1	Création d'une maison rurale multiservices	1	Soutien, promotion et fédération des activités associatives
2	Création d'une structure d'accueil de type centre de jour pour les personnes âgées	2	Inventaire, valorisation et promotion du petit patrimoine populaire
3	Création d'espaces dédiés aux clubs des jeunes	3	Amplification de la prise en charge de l'enfance et de la jeunesse
4	Création d'un nouvel espace d'accueil pour la petite enfance	4	Vers une forêt durable
5	Création d'un centre d'interprétation de la sidérurgie et de la vie rurale		
6	Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente		
7	Aménagement des entrées de villages		
8	Création de logements intergénérationnels		
9	Aménagement de points de vue et sensibilisation sur les paysages		
10	Création d'un parcours-détente en forêt		

8. Définition concrète des projets et finalisation de l'avant-projet de PCDR

8.1 Séances d'analyse des fiches-projets par la CLDR

L'analyse des fiches-projets par la CLDR a débuté lors de la CLDR du 10 octobre 2017 ci-dessus, au cours de laquelle une première esquisse pour le premier projet du lot 1 a été présentée par l'auteur.

Ensuite, 4 séances de la CLDR se sont succédées pour passer en revue l'ensemble des fiches élaborées par l'auteur (Annexe 32 à Annexe 35).

- Le 8 novembre 2017 : fiche « logements » du lot 1, fiches immatérielles du lot 1 et fiches du lot 2
- Le 28 novembre 2017 : fiche « voies lentes » du lot 1 et fiches restantes du lot 2
- Le 14 décembre 2017 : passage en revue de l'ensemble des fiches-projets du lot 3
- Le 29 janvier 2018 : finalisation des fiches matérielles du lot 1

Focus Méthode

Relecture des fiches en sous-groupes animés

La méthode retenue pour l'analyse des fiches-projets est de deux types selon les projets :

- Projets matériels du lot 1 : avis en plénière suite à la présentation du contenu du projet par l'auteur (esquisses, estimatifs, …) et la FRW (historique du projet, résultats des réunions de travail).
- Autres projets : travail en deux sous-groupes animés chacun par un agent de développement. Chaque agent est responsable d'un ensemble de fiches-projets. Le contenu des fiches-projets est analysé avec un premier groupe. Après 45 minutes de réflexion, les animateurs changent de table.

Documents utilisés : fiches-projets provisoires (transmises préalablement aux membres de la CLDR), descriptif du projet (ou des différents projets d'origine qui le composent) suite aux groupes de travail (repris dans le compte-rendu de la CLDR du 23 mai 2017).

8.2 Organisation de réunions supplémentaires pour préciser les projets

Les séances de CLDR sur les fiches-projets étaient entrecoupées de réunions de travail supplémentaires, nommées « les GT projets ». Ces réunions, impliquant des membres de la CLDR et parfois des acteurs de terrain, visait à préciser le programme et le contenu concret de certains projets :

8.2.1 03/10/2017 : GT projet écocitoyenneté - transition

Dès le lancement de l'ODR, est ressortie la volonté de renforcer l'engagement citoyen sur le territoire. Lors de la rencontre du 3 octobre 2017, un groupe de la CLDR (9 membres) a approfondi le contenu de la fiche-action « Nouvelle citoyenneté écologique, impliquante et partagée », afin de la rendre plus précise, organisée et cohérente. Le compte-rendu figure en Annexe 36.

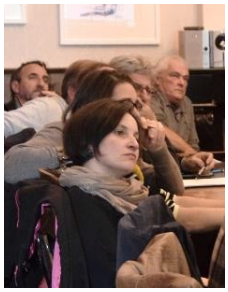

8.2.2 27/10/2017 : GT projets voies lentes et aires de repos

Six membres de la CLDR particulièrement intéressés par ce sujet se sont réunis pour préparer une proposition détaillée de tronçons de mobilité douce. Le travail était facilité par le fait que la Commune de Saint-Léger a initié une réflexion transcommunale afin que l'itinéraire n°9 imaginé dans le plan Wallonie cyclable puisse voir le jour. D'autres liaisons pédestres ont été identifiées, de même que des « voyettes » au cœur des villages (des raccourcis pédestres). Par ailleurs, la localisation des aires de repos dans les villages a également été précisée lors de cette réunion (Annexe 37).

8.2.3 06/11/2017 : Rencontre du CCCA dans le cadre du projet logement intergénérationnel.

La rencontre avec le CCCA, dont un membre de la CLDR est le pilote, a permis de définir plus avant les grandes orientations du projet (type de logements, besoins annexes et fonctionnement du projet). Le compte-rendu figure en Annexe 38.

8.2.4 23/11/2017 : Rencontre des acteurs associatifs pour le projet d'aménagement de la maison Guillaume à la cour du Château

Cette rencontre a réuni 13 associations locales de la commune, pressenties comme futurs utilisateurs de la salle (et dont certains représentants étaient membres de la CLDR). La réunion était organisée de manière à identifier les besoins et les volontés de chacun, sur base d'une vue globale des fonctionnalités souhaitées dans le bâtiment (le compte-rendu figure en Annexe 39).

Focus Méthode

Concertation d'acteurs sur les diverses fonctionnalités d'un projet

Suite à une information sur l'historique du projet et sur les fonctions envisagées au sein du bâtiment par la CLDR (présentation de l'esquisse), un tour de table permet à chacun de donner ses premières impressions et volontés d'implication vis-à-vis du projet.

Ensuite il est demandé aux participants, en vis-à-vis de chaque type d'espace (chaque fonctionnalité), d'indiquer ses remarques et idées (besoins particuliers et les conseils d'aménagements). A cette fin, sont utilisées des post-it à coller sur des larges feuilles épinglées au mur. La réflexion se conclut par une mise en commun, avec reformulation, précision et regroupement des différents éléments amenés par les participants.

8.3 Lancement de projets et d'actions mobilisatrices (lot 0)

Le lot 0 comprend l'ensemble des projets lancés par la Commune pendant la durée de l'élaboration du PCDR et en liaison avec le contenu stratégique de celui-ci. Parmi ces projets, figurent différentes actions dites mobilisatrices qui impliquent les forces vives locales :

8.3.1 Initiation d'une dynamique transcommunale de réseau de voies lentes

Dans le cadre du plan Wallonie cyclable, différents itinéraires ont été projetés dont le W9 qui passe par la commune de Saint-Léger. La commune de Saint-Léger possède un tronçon de RAVeL qu'elle estime fortement isolé. Partant de ce constat, la Commune a initié une réflexion transcommunale le 26 novembre 2015 pour concrétiser l'itinéraire W9 du plan wallon en invitant 11 communes du Sud Luxembourg qui se situent sur et à proximité de l'itinéraire W9. De cette réunion a découlé une

collaboration avec l'intercommunale IDELUX et de nombreuses réunions pour aboutir à une carte identifiant le tracé et l'estimatif précis de l'itinéraire W9, ainsi qu'une série de boucles à thèmes reliant les villages des communes voisines du W9.

8.3.2 Lancement d'une initiative de regroupement des médecins et de création d'un cabinet rural

La population communale (habitants, acteurs économiques) a rapidement marqué son intérêt pour qu'un travail soit mené au niveau des soins de santé. Ce sujet a largement été appuyé par la CLDR qui a souhaité l'organisation d'un GT spécifique à la santé. L'organisation de ce GT (le 20 avril 2017) reposait sur la présentation du Profil Local de Santé élaboré par l'Observatoire de la Santé. Il a rencontré un engouement particulier des acteurs locaux de la santé. Est ressortie de cette réunion la nécessité de travailler sur l'avenir de l'accès aux soins de médecine généraux et de prévenir la pénurie de médecins. Lors de cette réunion, les médecins se sont montrés ouverts au fait d'initier une pratique de groupe et d'occuper un local de type centre médical.

Le 16 juin 2017, différentes pistes ont été explorées entre la Commune, la cellule attractivité médecine générale de la Province de Luxembourg et la FRW pour pointer des actions possibles pour la commune au sujet du risque de pénurie de médecins. Trois réunions ont ensuite été organisées avec les médecins généralistes, en compagnie de l'association « Santé-Ardenne » et de la cellule attractivité médecine générale de la Province de Luxembourg (guichet unique) :

- 09/08/2017 : précision des attentes et des perspectives d'avenir. Définition de l'appui possible de la Commune.
- 26/10/2017 : rencontre d'un médecin ayant initié une maison médicale dans une commune voisine. Réflexions autour de la situation à Saint-Léger. Premières décisions pour la suite : créer un cabinet pouvant accueillir un assistant, avec un bureau pour un secrétariat commun aux 4 médecins et un logement.
- 01/02/2018 : discussion autour du projet rentré par la Commune dans le cadre l'appel à projets « cabinets ruraux » lancé par le Ministre René Collin et préparation de la demande de bourse provinciale, afin d'obtenir un coaching de groupe.

CHÂTILLON

Un ancien presbytère à vocation médicale

L'idée issue du PCDR de créer une « pépinière » léodégarienne pour des médecins stagiaires dans l'ancien presbytère de Châtillon fait son chemin.

• Georges VAN DEN ENDE

« *Lors du groupe de travail santé du PCDR, il est apparu que notre commune desservie par quatre médecins, ne souffrait pas actuellement de pénurie. Mais que cette situation serait différente dans les 10 à 15 années prochaines, des médecins ayant atteint l'âge de la retraite. Il nous est paru opportun d'agir de suite.* » Tel est en substance la conclusion de la réunion du 15 juin dernier des employés de la FRW gérant le PCDR de Saint-Léger, de représentants du Service attractivité de la Médecine générale (SAMG) de la province et de l'échevin Philippe Lempereur. Et comme l'idée de fond du PCDR de concrétiser la création d'une structure permettant aux médecins de créer une maison médicale va prendre du temps, avis a été approuvé par le collège communal de combler cette attente par des actions immédiates.

Si la piste du presbytère « tremplin »

Estimé au plus à une dizaine d'années, un scénario a imaginé « *de proposer logement et cabinet dans l'ancien presbytère de Châtillon à un jeune médecin officiant sur le territoire de la commune ou souhaitant le faire* ». Et cela sur le même principe que les locaux tremplins que la Commune a déjà mis en place. À savoir, une location attractive permettant au jeune médecin de se lancer, de se créer une patientèle et de s'installer définitivement. Et de devenir une référence pour accueillir des jeunes médecins assistants dans la région, renforçant ainsi l'accueil des maitres de stages. Bref, de créer ainsi et en quelque sorte, une « pépinière » assurant un « repeuplement médical » dans la commune de Saint-Léger. Voire dans une région limitrophe plus large. Et cela en bénéficiant de fonds d'impulsion du Service attractivité provincial annoncés pour 2018.

Perspectives intéressantes ?

Le projet ainsi décrit, est en gestation et concerne quatre partenaires. À savoir l'équipe de la FRW qui gère le PCDR et le collège communal, la rénovation du presbytère restant fidèle ayant déjà au projet présenté au conseil communal par l'architecte Langloy. Du côté du corps médical la démarche de fond présentée mai dernier ayant été bien acceptée, une réunion abordant des points concrets est prévue à bref délai. De quoi clôturer un dossier bien ficelé et ratifier par le conseil communal à proposer au Service attractivité de la médecine générale (SAMG) de la province. ■

L'échevin Philippe Lempereur devant l'ancien presbytère en plein lifting.

Le presbytère fait peau neuve

Délivrée de sa gaine de plastique, la façade de l'ancien presbytère ses murs de pierres. Son lifting étant en cours, l'immeuble retrouvera un charme certain d'autant que l'espace vert qui le jouxte (à gauche sur la photo) laisse apparaitre des perspectives agréables. Il faut dire que depuis 2012, et après que sa mise vente avortée, la Commune a décidé son lifting aujourd'hui en cours, une réorganisation de son intérieur ayant été présentée lors d'un conseil communal.

À noter également, que son garage et le bâtiment vétuste ayant servi de bureau de poste ont déjà bénéficié d'une rénovation. ■ VDE

L'ancien presbytère recouvert de bardage en plastique et son garage en 2012

Article paru dans l'avenir du Luxembourg le 04/07/17

8.3.3 Lancement d'une action culturelle

Lors de la rencontre des acteurs culturels organisée le 28/03/2017, il a été décidé de s'appuyer sur un opérateur de proximité qui a acquis une expertise et une expérience dans le développement culturel en milieu rural. La Commune a rencontré Tribal Souk, le Centre d'Expression et Créativité établi dans la commune voisine d'Etalle, qui s'est montré favorable à une extension de ses missions.

12 AL ARRONDISSEMENT DE VIRTON SAMEDI 7 OCTOBRE 2017

SAINT-LÉGER

La « joyeuse entrée » de Tribal Souk

La « joyeuse entrée » de Tribal Souk, partenaire de la commune de Saint-Léger, a ouvert une porte sur le merveilleux à un public sous le charme.

• Georges VAN DEN ENDE

Dans une édition précédente, nous avons écrit que, sur fond de PCDR, la Commune de Saint-Léger a conclu un partenariat avec l'ASBL Tribal Souk. L'objectif est de rassembler les acteurs culturels de la commune et de lancer de nouveaux ateliers et des activités culturelles.

Ce partenariat s'est concrétisé lors d'échanges et partages de cultures autour de la poésie déclinée, de la musique et du théâtre au cœur même de Saint-Léger entre deux espaces tout proches : la salle communale et le cercle Saint-Louis.

L'esprit de la démarche

Cela dit, avant de passer à la concrétisation, Tribal Souk, par la voix de Nathalie Baudoin sa coordinatrice, a tenu à définir l'esprit, l'ADN culturelle de sa démarche. *« En fin septembre, le Centre d'expression et de créativité "Tribal souk" a fait son entrée officielle dans la commune sur fond d'activités minutieusement choisies. Le reflet d'une dynamique que Tribal Souk aimerait développer avec la Commune. »*

Et de décrire la ligne de conduite de la démarche Tribal Souk : *« La dynamique d'une culture plurielle où acteurs professionnels et amateurs, de la région et plus lointains, s'uniraient pour activer la création en milieu rural. Une dynamique révélant les talents artistiques que délient notre région en jouant la complémentarité. »*

Oaquants, les enfants de l'atelier théâtre de Fratin évoquant les « Bancs publics » de Brassens.

Le public a rencontré le merveilleux

C'est avec une attention toute particulière que l'échevin de la Culture Philippe Lemperreur a suivi la « Joyeuse entrée » de Tribal Souk à Saint-Léger. *« Je ne soupçonnais pas à quel point l'équipe pouvait être convaincante. J'ai été scotché par les poètes, les chanteurs, les petits et les grands acteurs ! Le public a remporté le merveilleux. Je suis persuadé que la démarche convaincra doucement mais sûrement, et surtout de manière intergénérationnelle, les gens de toute la commune. »*

Et l'échevin d'évoquer la poésie d'un Nicolas Lecuivre capable d'emmener son public dans des voyages « imagiques » sur fond d'images fixes et animées de son compère Nicolas Rossion. Et d'évoquer encore la poésie tendrement émouvante d'enfants de l'atelier de Fratin, évoquant à travers « De la pipe à la plume », l'univers de Georges Brassens. *« Ils étaient oaquants dans les amoureux des bancs publics. »* Poésie toujours du concert de « Géminiées » d'Aurélien Dony ajoutant une agréable ambiance de cabaret aux boiseries du bar du cercle Saint-Louis. Et que dire de « l'explosion » finale de « Quel cirque ». Une création collective dans laquelle on retrouve déjà des attaches léodégariennes avec Tribal Souk. Comme la comédienne Delphine Antoine de Meix-le-Tige. Ou dans la mise en scène d'Augustine Wilkin avec la complicité d'Elisabeth Bosquet, costumière, scénographe de Saint-Léger. ■

Projets léodégariens à l'agenda

Deux dates à retenir dans l'agenda de Tribal Souk concernant des projets pour la commune de Saint-Léger le weekend des 21 et 22 octobre, une formation en théâtre de rue est prévue avec la compagnie professionnelle des Chemins de terre. Et dès le mois de novembre, « Tilleul et Verlaine » en vagabondage se déroulera en collaboration avec la bibliothèque de Saint-Léger avec la présence de Véronique Daine auteure pour les ateliers d'écriture, Laurence Hesse romancière et Alain Dantinne, romancier seront les invités. Inscriptions : www.tribalsouk.blogspot.fr ou 063 45 65 21

Article paru dans l'Avenir du Luxembourg le 7/10/17

Une convention de partenariat a été établie dès le mois de mai 2017, pour que Tribal Souk devienne l'opérateur culturel « référent» de la commune de St-Léger. Il a alors été convenu que dans la perspective de création d'une dynamique culturelle rassemblant les différents acteurs de la commune, Tribal Souk asbl s'engage à développer progressivement des démarches et projets neufs qui tiennent compte de l'environnement social, culturel et patrimonial de la commune. L'objectif

est également de tisser des liens, mettre en relation les différents acteurs existants (bibliothèque, écoles, clubs, associations, ...) tout en veillant à ce que chacun conserve son autonomie et le champ d'action qui lui est propre. La convention mentionne notamment l'attention particulière à porter aux personnes fragilisées.

8.3.4 Plan d'action en faveur d'une énergie durable

Le 22 décembre 2015, la Commune a signé la Convention des Maires. Ainsi, elle disposait d'un délai de 2 ans pour élaborer un plan d'action et le faire valider. Ce travail a été en partie réalisé par des membres du personnel communal et du Collège. Cependant, il s'est avéré nécessaire de finaliser le document avec un comité de pilotage comprenant des citoyens intéressés par le sujet.

Ainsi, un appel à volontaires a été lancé au sein de la CLDR et 6 membres de la CLDR ont répondu présents. Le comité de pilotage s'est réuni 3 fois avec les missions suivantes : corriger le descriptif de la commune dans le dossier, passer en revue (et compléter) la liste des actions imaginées et créer un logo ainsi qu'un slogan (voir illustration) pour faire vivre le plan d'action une fois qu'il devra être mis en œuvre. Les réunions ont eu lieu les 30/05/2017, 14/06/2017 et 11/07/2017.

Le Plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED) a été déposé et approuvé le 6 septembre 2017 à la Convention des Maires.

8.3.5 Création d'un groupe transition

Les initiatives de transition visent à rassembler et mettre en mouvement des citoyens afin qu'ils développent des actions collectives, concrètes, créatives et conviviales pour faire face aux défis actuels, notamment énergétiques et alimentaires, de nos territoires et de la planète.

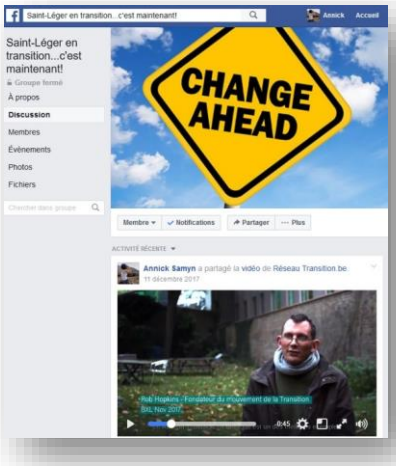

La CLDR de Saint-Léger souhaitait que l'ODR soit mise à profit pour lancer ce type d'initiative, cela sans attendre la fin de l'élaboration du PCDR. Pour y parvenir, il a été décidé par la Commune de faire appel à l'asbl « Réseau Transition ». Une séance spéciale a été organisée le 18/11/2017, durant une matinée qui a rassemblé 10 membres de la CLDR. Le groupe a défini son projet d'implication citoyenne en créant dans la foulée un groupe Facebook « Saint-Léger en transition… C'est maintenant ! ». Le groupe se réunit régulièrement. La Commune n'hésite pas à lui relayer des suggestions d'actions (ex : appel à projet 0 déchets).

8.3.6 Investigations pour extension d'une zone économique et création d'une cellule d'accompagnement économique - ADL

Dans le souci de permettre le développement de l'activité économique sur son territoire, la Commune agit pour mettre en valeur un nouvel un espace jouxtant la zone économique actuelle. Au départ, la volonté était de réaliser un Plan Communal d'Aménagement révisionnel. Puis, le Code de Développement Territorial est entré en vigueur le 1er juin 2017. Le bureau d'étude chargé de ce dossier se concentre désormais sur la démarche préconisée par ce nouveau code à l'article DII-44 concernant la révision du plan de secteur.

Suite aux nombreuses réflexions liées aux besoins du secteur économique sur la commune de Saint-Léger, le Collège a souhaité en savoir un peu plus sur les services que pourrait rendre un professionnel du type « Agence de Développement Local ». La Commune a rencontré Maxime Malotaux, gestionnaire de l'ADL de Habay-Tintigny le 17 juillet 2017. Il ressort de cette réunion que ce type de services correspond parfaitement aux besoins du territoire de Saint-Léger, mais l'obtention d'une aide régionale semble nécessaire pour engager du personnel dans ce cadre.

8.3.7 Appel à projet CAP Hirondelles

La Commune a décidé de répondre à l'appel à projet – avec succès – « CAP Hirondelles » en lien avec le 1er projet du PCDR « Création d'un espace rencontre multifonctionnel dans la cour du château à Saint-Léger ». En effet, lors de la visite du bâtiment en été 2017, une colonie d'hirondelles a été observée à l'intérieur du bâtiment.

Sachant qu'il s'agit de la 1ère demande de convention du PCDR avec des travaux possibles d'ici 2-3 ans, la Commune a souhaité agir rapidement pour éviter de devoir appliquer des mesures trop radicales pour ces hirondelles. L'avis d'experts a été sollicité pour définir un plan d'action et une visite a été organisée le 21 décembre 2017.

Des alternatives de nidifications seront proposées aux hirondelles dans les abris offerts par le jardin partagé voisin ainsi que dans le passage couvert entre deux bâtiments qui permet de se rendre au jardin.

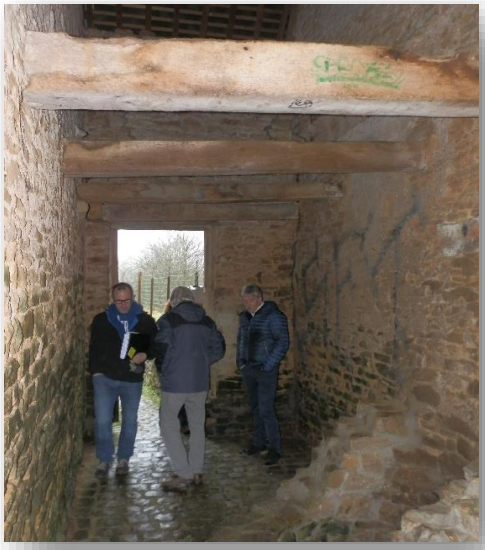

Passage de la cour du Château qui sera aménagé pour les hirondelles, chauves-souris et oiseaux de nuit.

Dans la foulée, la Commune créera des lieux accueillants pour les chauves-souris, oiseaux de nuit (sous le toit du passage entre les bâtiments) et martinets (en corniche du bâtiment). La sensibilisation des habitants et l'implication des enfants seront au cœur de la démarche.

8.4 Approbation de l'avant-projet de PCDR

La CLDR a approuvé à l'unanimité l'avant-projet de PCDR et la première demande de convention lors de la séance du 27 février 2018. Un diaporama de présentation globale du dossier était présenté, sachant qu'il s'agissait d'un premier-jet à utiliser pour la présentation de l'avant-projet de PCDR au Conseil Communal le 28 mars 2018 et ensuite du projet de PCDR au PAT (pôle aménagement du territoire). La présentation a été ponctuée et suivie de conseils d'amélioration.

Lors de cette réunion, deux représentants de la CLDR ont été sélectionnés pour participer à ces deux présentations officielles du dossier.

Focus Méthode

Choix de représentants via le processus d'« élection sans candidat » (méthode de sociocratie).

La Commune a souhaité remettre à la CLDR le soin de choisir le membre de CLDR qui fera partie de la délégation lors des présentations futures du dossier. La méthode choisie s'inspire du processus d'élection sans candidat (mise en avant des qualités requises plutôt que de l'égo). Suite à la définition claire de la mission, différents critères de sélection sont proposés et discutés. Ensuite, chacun fait part de sa correspondance avec les critères et exprime sa volonté ou non de participer à l'élection. Puis vient le vote : chacun écrit sur un post-it le nom de la personne qu'il estime le plus à même de remplir la mission. Dans notre cas, la CLDR a souhaité choisir les deux candidats ayant remporté le plus de voix. Les deux participantes concernées ont accepté la mission.

9. Synthèse des réunions et bilan de la participation

9.1 Coordination entre les acteurs

9.1.1 Réunions de coordination

Plusieurs réunions d'information et de coordination, rassemblant la Commune, l'Administration de la DGO3, l'Auteur de Programme et/ou la FRW, se sont déroulées tout au long de l'élaboration du PCDR.

Réunions de coordination tenues pour organiser le déroulement de l'élaboration du PCDR		
Date	**Participants**	**Sujet**
22 septembre 2014	Collège, FRW	Présentation du cadre général de réalisation d'une Opération de Développement Rural et de l'accompagnement FRW
7 avril 2015	Collège, FRW	Lancement de l'Opération et modalités d'organisation pratique
27 juillet 2015	Commune, Auteur, FRW	Planning, organisation et communication de l'ODR Préparation de la consultation du personnel communal
19 août 2015	Commune, Auteur, FRW	Visite de terrain
23 octobre 2015	Commune, Auteur, FRW	Préparation de la consultation des jeunes
8 décembre 2015	Commune, Auteur, FRW	Préparation des séances d'information-consultation dans les villages
1er mars 2016	Commune, Auteur, FRW	Préparation des séances d'information-consultation thématiques (publics-cibles)
18 mars 2016	Auteur, FRW	Organisation de la rédaction du PCDR
28 avril 2016	Commune, FRW	Analyse des candidatures pour intégrer la CLDR
13 mai 2016	Auteur, FRW	Préparation de la 1ère CLDR
29 août 2016	Commune, Auteur, FRW	Relecture de la partie 1 du PCDR Préparation des tables-rondes
17 janvier 2017	Auteur, FRW	Esquisse de stratégie et thématiques de GT
6 février 2017	Collège, Auteur, FRW	Bilan de l'ODR et préparation des GT
22 mars 2017	Auteur, FRW	Préparation des GT suivants
18 mai 2017	Commune, Auteur, FRW	Préparation de la finalisation de la stratégie
13 juin 2017	DGO3, Collège, Auteur, FRW	Analyse des pistes de projets issues du processus participatif
5 septembre 2017	Commune, Auteur, FRW	Préparation de la mise en lots et du travail sur les fiches-projets
26 octobre 2017	Commune, Auteur, FRW	Organisation des groupes de travail pour affiner certains projets
10 janvier 2017	Commune, Auteur, FRW	Définition du calendrier allant jusqu'à la clôture de l'élaboration du PCDR

9.1.2 Vue globale sur la complémentarité des tâches

Le schéma ci-dessous présente l'articulation entre le travail de deux acteurs de l'élaboration du PCDR : l'auteur et la Fondation Rurale de Wallonie. Il met en perspective le travail fourni par ces deux acteurs pour garantir la bonne prise en considération des avis et productions citoyennes dans une démarche efficace et cohérente.

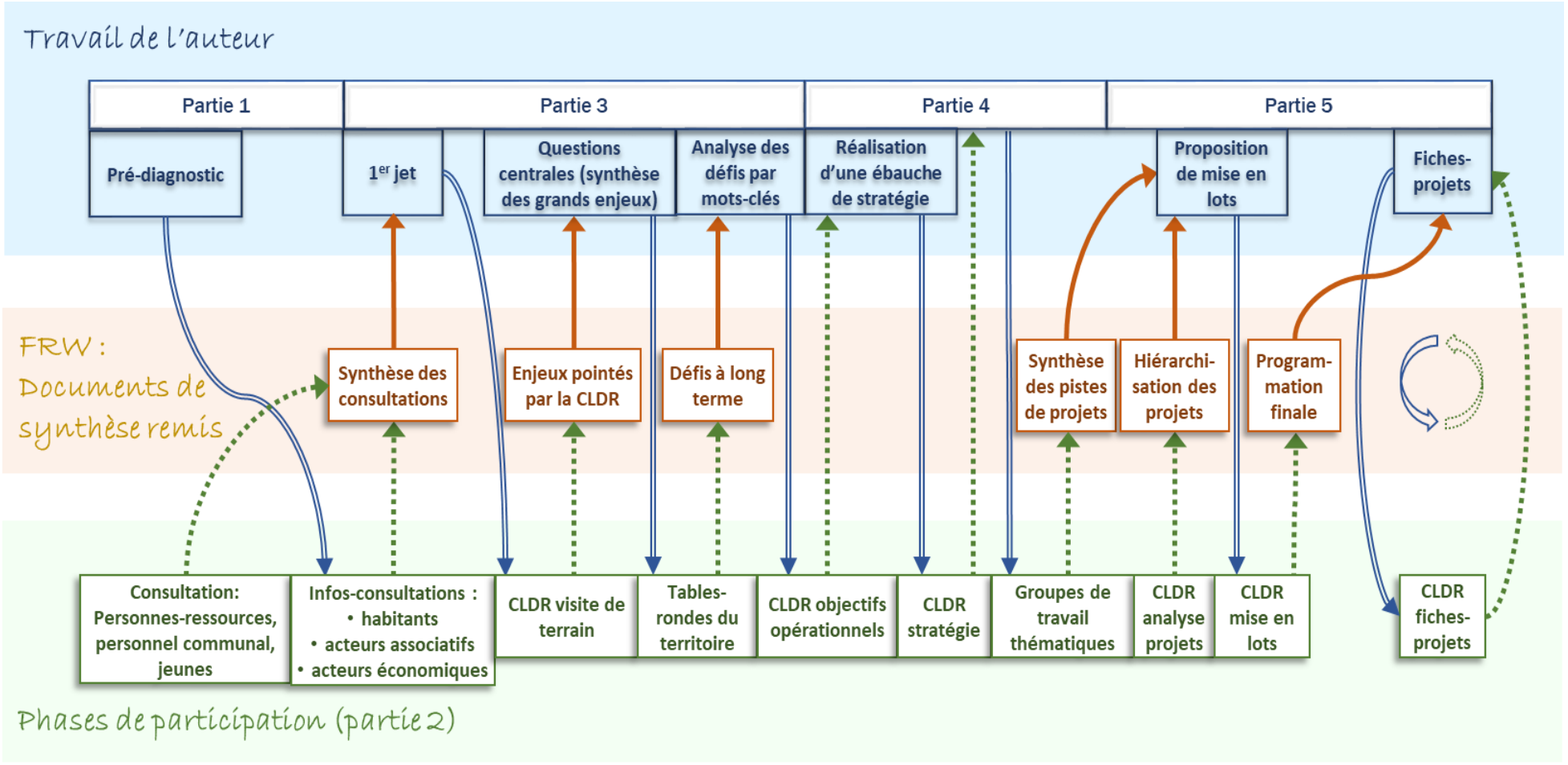
Travail de l'auteur
Partie 1
Partie 3
Partie 4
Partie 5
Pré-diagnostic
1er jet
Questions centrales (synthèse des grands enjeux)
Analyse des défis par mots-clés
Réalisation d'une ébauche de stratégie
Proposition de mise en lots
Fiches-projets
FRW : Documents de synthèse remis
Synthèse des consultations
Enjeux pointés par la CLDR
Défis à long terme
Synthèse des pistes de projets
Hiérarchi-sation des projets
Program-mation finale
Consultation: Personnes-ressources, personnel communal, jeunes
Infos-consultations : • habitants • acteurs associatifs • acteurs économiques
CLDR visite de terrain
Tables-rondes du territoire
CLDR objectifs opérationnels
CLDR stratégie
Groupes de travail thématiques
CLDR analyse projets
CLDR mise en lots
CLDR fiches-projets
Phases de participation (partie 2)

9.2 Synthèse de la fréquentation des réunions citoyennes

L'élaboration de l'ODR de Saint-Léger a particulièrement bien rempli son objectif de mobilisation citoyenne. Au total, sur l'ensemble du processus, ce sont **plus de 290 personnes** qui ont été appelées à s'exprimer au sujet du territoire. Citoyens, élus, professionnels locaux et professionnels extérieurs agissant sur le territoire ; tous ont exprimé des réalités, des souhaits, des projets pour la commune.

9.2.1 Participation lors de la phase de diagnostic

Pour rappel, la phase de diagnostic comprend les étapes de participation suivantes :

1. Entretiens avec des personnes ressources : 23 personnes
2. Consultation du personnel communal : 17 personnes
3. Consultation des jeunes de 15 à 25 ans : 15 personnes
4. Consultation dans le village de Meix-le-Tige : 37 personnes
5. Consultation dans le village de Châtillon : 44 personnes
6. Consultation dans le village de Saint-Léger : 70 personnes
7. Consultation des acteurs associatifs : 30 personnes
8. Consultation des acteurs économiques : 27 personnes

Un total de 235 personnes différentes a été rencontré lors de cette première phase (sur un total de 262 participations et entrevues).

Parmi les citoyens de la commune, 6,1% des habitants ont été consultés, répartis comme suit : 5,8% de St-Léger, 6,5% de Châtillon et 6,5% de Meix-le-Tige.

La participation des hommes est supérieure à celle des femmes (60% contre 40%). 140 hommes ont effectivement été consultés pour 95 femmes. Cette différence est essentiellement marquée pour Châtillon.

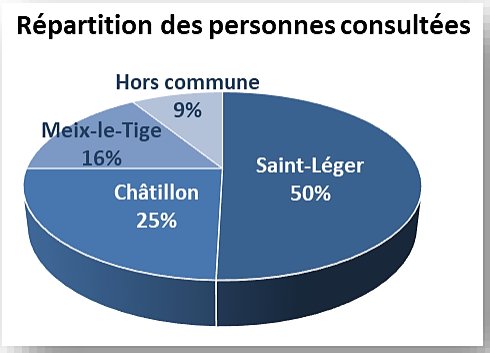

La phase de consultation à Saint-Léger comprenait une petite part de personnes extérieures à la commune. Ces personnes proviennent presqu'intégralement des personnes ressources et du personnel communal.

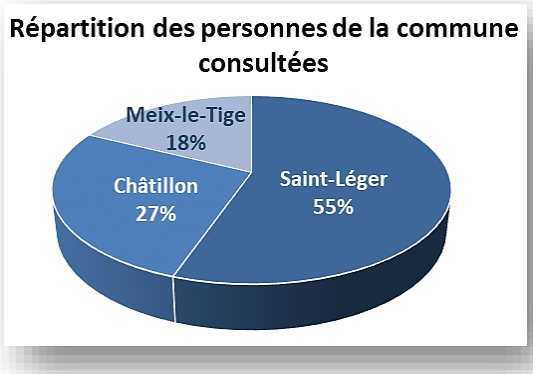

Si on tient compte uniquement des habitants de la commune, on observe que la mobilisation correspond assez bien à la répartition des habitants dans les 3 villages : 54% à St-Léger, 26% à Châtillon et 20% à Meix-le-Tige.

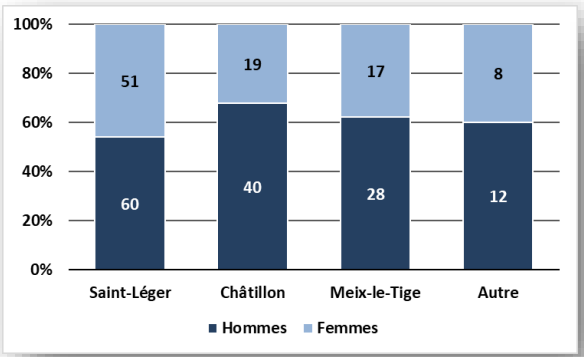

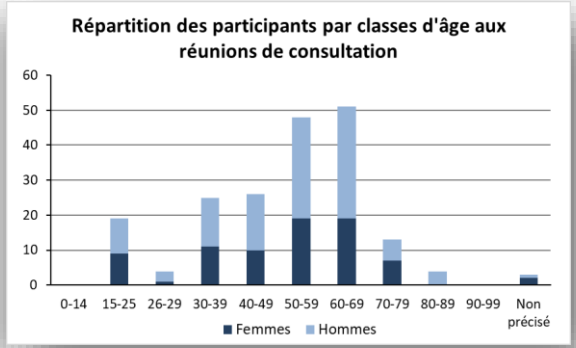

Les tranches d'âges des personnes ayant participé aux consultations montrent une bonne représentation de tous à l'exception des 26-29 ans. A l'opposé, les 50 – 69 ans sont très fortement représentés.

L'organisation d'une séance de consultation des jeunes (15-25 ans) a montré sa pertinence dans le processus. La tranche d'âge suivante correspondant aux jeunes arrivant sur le marché de l'emploi et aux tout jeunes ménages s'est avérée peu mobilisable.

9.2.2 Participation durant la phase de stratégie

Lors des tables-rondes du territoire et des groupes de travail avec les acteurs locaux, il avait été proposé aux membres de la CLDR de se répartir les réunions. Ainsi, à chaque réunion, plusieurs membres de CLDR étaient présents de manière à garantir la mémoire de ce qui avait été dit. Ces personnes se sont retrouvées ambassadrices des réunions auxquelles elles ont participé et ont été régulièrement interrogées dans la suite du processus afin de s'assurer que les synthèses reflétaient bien l'esprit des réunions et que le contenu s'y retrouvait.

Les tables-rondes du territoire où tous les citoyens étaient invités ont mobilisé en moyenne 21,7 personnes :

- Vie en société : 20 habitants dont 18 membres de CLDR
- Développement économique : 22 habitants dont 14 membres de CLDR
- Cadre de vie, environnement : 23 habitants dont 17 membres de CLDR

Les groupes de travail thématiques quant à eux rassemblaient des personnes ciblées, présentes sur invitation. Le tableau ci-dessous distingue les membres de la CLDR des acteurs locaux invités.

	Mobilité 20/03	Culture 28/03	Agriculture 03/04	Nature 18/04	Energie 20/04	Santé & services 25/04	Tourisme 28/04	Solidarité & citoyenneté 02/05	AT 08/05
CLDR	11	7	5	10	12	8	6	12	12
Acteurs locaux et extérieurs spécialisés	5	8	8	7	2	12	3	8	1
TOTAL	**16**	**15**	**13**	**17**	**14**	**20**	**9**	**20**	**13**

NB : les membres de la CLDR représentent parfois une structure locale ! Les nombres évoquées ci-dessus ne se compilent dès lors pas de manière systématique et ce n'est pas leur objet. L'idée est ici de porter un regard croisé sur la fréquentation de ces séances. A noter que les animateurs ne sont pas comptabilisés.

9.3 Fréquentation de la CLDR

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des CLDR depuis sa mise en place, avec détail de la date, du thème et du nombre de participants. En grisé sont repris les groupes de travail liés à un projet en particulier où ne venaient que les personnes souhaitant travailler sur le projet en particulier.

Nous observons que la CLDR s'est réunie 19 fois, en plus de son travail lors des tables-rondes et des GT thématiques. La participation aux réunion a été régulière, malgré le rythme soutenu, bien que diminuant légèrement lors du travail sur les fiches-projets.

En moyenne, hors réunions spécifiques sur un projet, 23 membres de la CLDR se sont mobilisés à chaque réunion, soit 61%. La valeur médiane est 23.

Remarque : dans ces moyennes, ne sont pas reprises les réunions en italique qui n'étaient pas des séances plénières.

Activité de la CLDR du point de vue de la fréquentation					
N°	Date	Thème	N[b] de participants		
			CLDR	Autres	Total
1	02/06/2016	Mise en place de la CLDR	32	6	38
2	22/10/2016	Visite en car – diagnostic partagé	32	3	35
Participation de la CLDR aux 3 tables-rondes du territoire					
3	*01/12/2016*	*GT projet sécurité routière*	*8*	*4*	*12*
4	13/12/2016	Stratégie - Objectifs opérationnels	28	5	33
5	*17/01/2017*	*Visualisation du film « Demain »*	*21*	*1*	*22*
6	20/02/2017	Esquisse de stratégie et organisation des GT	26	4	30
Participation de la CLDR aux 9 GT thématiques					
7	23/05/2017	Synthèse des GT, bilan des pistes de projets	23	4	27
8	13/06/2017	Objectivation des projets par des critères	23	6	29
9	26/06/2017	Première priorisation des projets	23	5	28
10	*03/10/2017*	*GT projet : écocitoyenneté*	*9*	*2*	*11*
11	10/10/2017	Finalisation de la stratégie + fiches-projets	15	4	19
12	*27/10/2017*	*GT projet : voies lentes*	*5*	*2*	*7*
13	08/11/2017	CLDR fiches-projets	21	3	24
14	*18/11/2017*	*CLDR spéciale sur la transition*	*10*	*3*	*13*
15	*23/11/2017*	*GT projet : Rencontre des acteurs pour la Maison Guillaume*	*3*	*12*	*15*
16	28/11/2017	CLDR fiches-projets	18	2	20
17	14/12/2017	CLDR fiches-projets	16	2	18
18	29/01/2018	CLDR fiches-projets	19	4	23
19	27/02/2018	CLDR d'approbation du PCDR	24	2	26

9.4 Bilan de la communication

Différents moments-clés de communication vers l'ensemble des habitants ont marqué l'élaboration du PCDR :

- Début 2016 : invitation aux premières séances d'information-consultation. Il s'agissait alors d'une véritable campagne de communication avec toutes-boites spécifiques, bulletin communal, articles de presse et utilisation des réseaux sociaux.
- Mi-2016 : présentation de la CLDR et invitation aux tables-rondes du territoire avec la publication du 1er journal de l'ODR, reprenant le résultat de la phase précédente.
- Début 2017 : annonce des groupes de travail thématiques avec les acteurs locaux à l'aide du bulletin communal.
- Mi 2017 : retour concernant le résultat des tables-rondes et groupes de travail thématiques, via le 2ème journal de l'ODR et différents articles de presse.

L'ensemble des publications figure en Annexe 40 à Annexe 44. Voici une description plus complète de la démarche de communication établie :

9.4.1 L'usage d'internet en fil rouge

L'usage d'internet a été continu tout au long de l'élaboration du PCDR, via deux outils : Facebook et le site internet de l'ODR (www.odr-saint-leger.info).

a) Lancement de la communication autour de la consultation des jeunes

La communication vers les habitants a débuté fin 2015 par une invitation personnalisée aux jeunes pour une première séance de consultation publique, ainsi qu'avec le retour médiatique concernant cette séance (reportage TV Lux). Dans la foulée a été lancé un groupe Facebook « Saint-Léger participation » :

Profitant de l'utilisation déjà très présente de Facebook dans les dynamiques communales (différentes pages fédérant les habitants), un groupe Facebook « Saint-Léger participation » a été lancé dans la foulée de la consultation des jeunes.

Ce groupe a rapidement rassemblé 150 habitants, mais cela s'est peu étendu ensuite. Le reportage lié à la consultation des jeunes y était relayé, de même que toutes les invitations et retours durant l'élaboration.

b) Période de communication soutenue dans le cadre des consultations villageoises

Lors de la période d'appel pour participer aux séances d'information-consultation, l'usage des réseaux sociaux a été particulièrement intense. Le groupe facebook était utilisé, mais la véritable éfficacité de la communication tenait au fait que l'échevin s'activait systématiquement à relayer les informations sur les différentes pages facebook fédérant les habitants de la commune (page « Je cherche et je donne sur la commune de Saint-Léger », page « Que faire sur la commune de Saint-Léger »…).

Une des particularités de l'usage des réseaux sociaux est la capacité de relayer des capsules vidéos. C'est pourquoi, afin d'alimenter l'intérêt des habitants, une capsule vidéo a été réalisée lors de la 1ère réunion à Meix-le-tige. Quelques participants ont été interrogés de manière à réaliser 4 épisodes d'environ 1 minute. Ces épisodes ont été diffusés progressivement sur le groupe Facebook afin de rappeler les dates à venir des consultations à Châtillon et à Saint-Léger.

c) Information continue

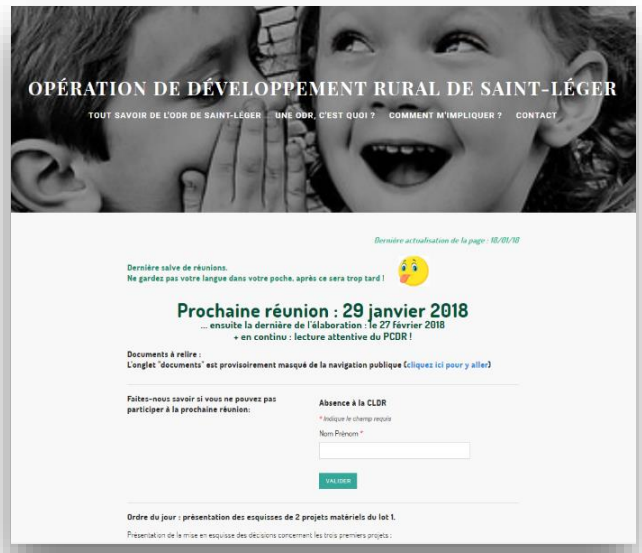

Page « secrète » du site www.odr-saint-leger.info

Parallèlement à l'activité liée à Facebook, un site internet de l'ODR de Saint-Léger a été créé fin 2016 de manière à pouvoir garantir une totale transparence des résultats de l'ODR vis-à-vis de la population, ainsi que pour faciliter la communication avec la CLDR.

En effet, toutes les informations telles les comptes rendus des réunions sont engrangées sur le site internet de l'ODR.

Ce site se veut complémentaire au réseau social, puisque l'information y est plus fixe, présente en continu. Les nouveautés du site internet sont régulièrement relayées sur le groupe Facebook.

Le site (www.odr-saint-leger.info) a été créé avec l'appui de la FRW. Ce site comprend :

- **Une page d'accueil** avec les derniers événements
- **Une rubrique « Tout savoir sur l'ODR »** avec, associés aux comptes rendus correspondants :
  - → Un flash-back sur les démarches participatives réalisées
  - → La présentation de la CLDR et de son travail
  - → Les documents du PCDR.
- **Une rubrique « Une ODR, c'est quoi ? » :** description du processus et de ses finalités
- **Une rubrique « Comment m'impliquer ? »**
- **Une rubrique « contacts »**

La particularité de ce site est également de comprendre une page cachée, dédiée à la communication avec la CLDR et accessible via un lien URL. Cette page comprend :

- **Les informations sur la prochaine réunion** : date et lieu, documents préparatoires, formulaire pour prévenir en cas d'absence à la réunion ;
- **Des documents/articles/vidéos** que les membres souhaitent partager avec les autres.

9.4.2 Les toutes-boites et affiches

Les toutes-boîtes ont le grand avantage de garantir que chaque habitant a la possibilité de recevoir l'information. C'est pourquoi la Commune de Saint-Léger a choisi de multiplier cette pratique, à différents moments-clés de l'ODR.

Outre l'utilisation régulière du bulletin communal (l'Infocommune), différentes publications spécifiques ont été réalisées, dont le journal de l'ODR, publié à deux reprises. Une 3ème édition est d'ores et déjà prévue pour l'automne 2018 afin d'avertir la population du contenu du PCDR et du démarrage de sa mise en œuvre.

Infocommune d'avril 2017

- **Publications dans l'Info-Commune :**
  - → Février 2016 : Participez aux réunions de consultation citoyennes dans nos villages !
  - → Avril 2017 : Bilan sur l'état d'avancement du PCDR
  - → Décembre 2017 : Où en est-on dans les démarches du PCDR ?

- **Feuillets d'invitation :**
  - → Janvier 2016 : les dates de consultation villageoise. Au recto une lettre signée du Collège, au verso l'affiche générale.
  - → Février 2016 : Un flyer spécifique à chaque village, envoyé quelques jours avant la réunion du village concerné.
  - → Les journaux de l'ODR (voir ci-dessous) dont le 1er a servi aussi d'invitation aux tables-rondes du territoire.

- **Affiches :** consultations des jeunes et dans les villages (à l'administration communale et dans les commerces).

9.4.3 Le journal de l'ODR : la gazette pour comprendre l'ODR en s'amusant

Après le succès de la phase de consultation, la Commune souhaitait remercier les participants et informer l'ensemble de la population quant aux résultats obtenus.

Il a été décidé de créer une publication agréable à lire, synthétique mais complète. La création d'un journal « *L'opération de développement rural* » en 4 pages couleur est apparue remplir tous les critères. Le 1er numéro, publié en octobre 2016, a permis de revenir sur la phase de consultation et d'inviter aux tables-rondes du territoire. Le 2ème numéro, publié en septembre 2017, a quant à lui servi à remercier l'implication de la CLDR. Il a retracé tout son travail, depuis les tables-rondes jusqu'à l'évaluation des pistes de projets et à leur première mise en lots.

Pour la suite, un 3ème numéro est prévu de manière à valoriser tout le travail accompli dans la définition des projets et annoncera le démarrage de la mise en œuvre de ces projets.

9.4.4 Parutions dans la presse écrite

Grâce à la réalisation d'un communiqué de presse, le lancement de la première ODR de Saint-Léger s'est vue abondamment couverte par la presse locale :

- → Reportage TVLux « PCDR à Saint-Léger, la parole aux jeunes »
- → Toutes-boîtes divers du 27/01/2016 : La commune consulte ses habitants
- → Avenir du Luxembourg du 29/01/2016 : A propos d'un PCDR en gestation
- → Toutes-boîtes divers du 03/02/2016 : Saint-Léger travaille à son futur PCDR
- → La Meuse du 05/03/2016 : Un bon lobbying vaut tous les "sittings"

Durant la suite de l'élaboration, le PCDR a continué de percoler dans la presse, divers conseils communaux y faisant allusion ou certains projets liés à la nouvelle dynamique étant détaillés. Ainsi, les initiatives communales en matière de pérennisation des services en médecine générale ou encore de dynamisation des activités culturelles ont largement été relayées. Pour terminer, en octobre 2017, un article important est paru dans l'Avenir du Luxembourg, mettant en avant le travail accompli par les citoyens (titre : « Les citoyens très impliqués dans le PCDR »).

SAINT-LÉGER

À propos d'un PCDR en gestation

Un Programme communal de développement rural (PCDR) adopté en 2014 et se mettant en place, une consultation populaire débute le 16 février.

• Georges VAN DEN ENDE

SAINT-LÉGER

La commune consulte ses habitants

Un bon lobbying vaut tous les « sittings »

par Nicolas Léonard CHEF D'ÉDITION

ST-LÉGER

Saint-Léger travaille à son futur PCDR

LUNDI 16 OCTOBRE 2017 — ARRONDISSEMENT DE VIRTON AL 7

SAINT-LÉGER

Les villageois très impliqués dans le PCDR

À l'issue des premières concrétisations du PCDR, nous avons interrogé les employés de la FRW sur l'esprit et les projets de la démarche.

• Interview : Georges VAN DEN ENDE

Les membres de la CLDR

Nicolas Lecuivre et Annick Samyn, les deux « agents de développement » de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW).

9.4.5 Courriers et contacts personnalisés :

Les contacts personnalisés sont une composante qui n'a pas été négligée dans la communication de l'ODR de Saint-Léger. Lors de chaque réunion citoyenne, il était proposé aux participants d'inscrire leurs coordonnées de contact pour recevoir des informations par la suite. Ces personnes recevaient ainsi comptes rendus et invitations de manière personnelle.

Pour différentes phases de consultation, l'invitation personnalisée par courrier était au fondement même de la démarche. Ce fut le cas pour la consultation des jeunes, pour la consultation des associations, pour la consultation des acteurs économiques.

De même, pour l'organisation des groupes de travail thématiques, tous les participants hors CLDR (acteurs locaux et intervenants externes) ont été contactés personnellement, cette fois par téléphone.

10. Les conclusions par la CLDR

Pour conclure ce descriptif de la participation citoyenne dans le cadre du processus d'élaboration du PCDR de Saint-Léger, il a été demandé aux membres de la CLDR de s'exprimer quant à leur expérience vécue. Lors de la réunion du 29/01/2018, les membres de la CLDR ont reçu une grille d'évaluation à compléter (analyse des points forts et faibles de l'élaboration, propositions pour la suite du travail de la CLDR et témoignage global sur l'expérience vécue). Voici ci-dessous le bilan des témoignages reçus :

⇨ L'élaboration du PCDR de Saint-Léger a tout d'abord permis aux membres de la CLDR de comprendre les besoins des habitants :

« J'ai eu l'occasion de mieux **comprendre les besoins** de la population qui sont **parfois assez éloignés de ceux que je pensais.** »

« Je salue tout le travail réalisé qui m'a permis de **découvrir des souhaits/demandes insoupçonnés** (pour moi) lors des consultations populaires. »

« J'ai perçu concrètement **la manière dont la population perçoit la commune** (avec parfois son esprit de clocher, ses centres d'intérêts ainsi que sa perception de Saint-Léger dans le futur). »

⇨ L'élaboration a été l'occasion d'une réflexion globale et participative

« J'ai apprécié **pouvoir participer à une réflexion concrète** touchant au développement de ma commune. Cette opération montre que la "sphère des idées" est ouverte, et pas qu'aux politiciens. »

« Il m'a été donné l'opportunité de participer à une démarche de consultation citoyenne de grande ampleur **où chaque citoyen a eu son mot à dire** afin de mettre en place des projets visant à améliorer le cadre de vie des citoyens de la commune. »

« Je suis heureux qu'enfin à Saint Léger et grâce au PCDR, **on prenne en compte l'avis de l'ensemble de la population**. »

« On a connu une **très bonne participation citoyenne** à Saint-Léger. On sent une **volonté de changement**. »

« J'ai apprécié la préparation des réunions, les groupes de travail où **chacun pouvait s'exprimer et donner son avis**. Saluons cette initiative citoyenne. »

« Je suis impressionnée par **la richesse des débats** que nous avons eus, toujours dans le respect et la bienveillance. »

« J'ai été agréablement **surpris de la participation citoyenne** et de la bonne ambiance qui y a toujours régné. »

⇨ L'élaboration du PCDR a également été une aventure humaine, faite de rencontre et d'échange de points de vues :

« La CLDR, m'a permis aussi de **faire de nouvelles connaissances** de personnes de ma commune. »

« J'ai eu l'occasion durant ces nombreuses réunions de **découvrir les personnes sous un visage que je ne connaissais pas** mais toujours ne manière positive. »

« J'ai **découvert le dynamisme** de la commune et des différents participants. »

« **J'ai rencontré** mes voisins, mes concitoyens, certains de mes élus, **j'ai réfléchi avec eux** sur l'amélioration de ma commune, sur le futur de celle-ci. Je me suis bien amusée tout **en me sentant utile à la société et ça, ça fait du bien**. »

⇨ Il y a bien sûr quelques déçus, pour qui l'approche méthodologique a été parfois mal vécue ; et l'envie de passer aux réalisations concrètes se fait sentir :

« J'ai parfois eu l'impression de servir simplement de justification à l'**obtention de subsides pour des projets déjà bien définis** par certains (tous politiques confondus ou membres d'associations). »

« Avec cette impression que les choix étaient déjà faits, il peut y avoir une frustration de se dire que finalement on ne sert qu'à **entériner des décisions déjà prises en vue d'obtenir des subsides**. »

« Je n'ai pas encore pleinement ressenti l'impression d'avoir été utile pour le développement de ma commune, mais la route est encore longue et **vivement que nous soyons dans le concret**. »

⇨ Toutefois, au sein de la dynamique de groupe de la CLDR, le sentiment de fierté est particulièrement mis en avant :

« **Je me réjouis** de la possibilité offerte aux citoyens de **peser sur le futur de leur commune**. Le PCDR et son élaboration sont un bel exercice de démocratie participative. »

« **Je suis fière** d'avoir pu contribuer de façon constructive au futur de ma commune. »

« **Je partage souvent** avec mes amis, également habitants de la commune, les projets sur lesquels on travaille. Ils ont l'air **heureux et satisfaits** de la tournure que prennent les événements. »

« J'espère que tous les projets **aboutiront à une réalisation concrète. »**

⇨ Nous pouvons conclure cet élan de subjectivités par un témoignage qui semble parfaitement résumer ces trois premières années du PCDR de Saint-Léger et le travail mené par la CLDR :

« Je suis très satisfaite de la participation de la population qui est très positive. Nous sommes arrivés ensemble à élaborer un plan de réalisation qui sera l'aboutissement d'idées mises en commun. »

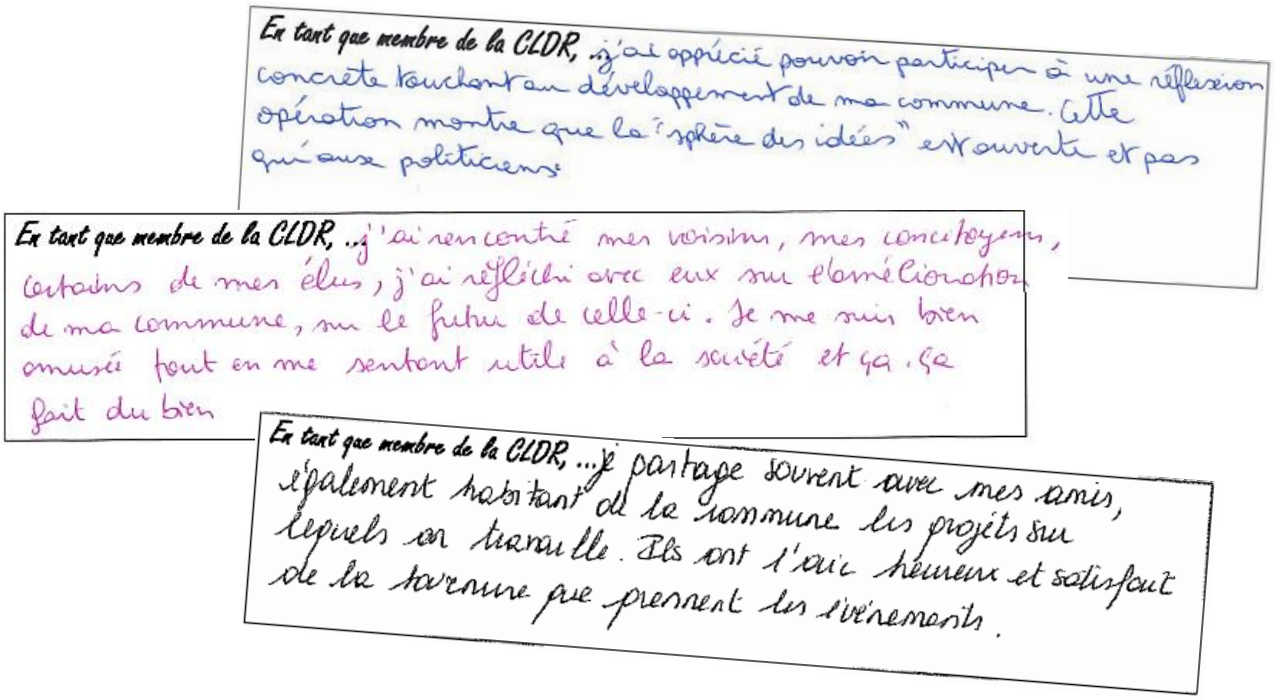

TABLE DES ANNEXES

COMPTES-RENDUS

		N° de page liée
ANNEXE 1.	CONSULTATION DES PERSONNES-RESSOURCES	9
ANNEXE 2.	28/09/2015 - INFORMATION-CONSULTATION DU PERSONNEL COMMUNAL	11
ANNEXE 3.	21/11/2015 - INFORMATION-CONSULTATION DES JEUNES	12
ANNEXE 4.	16/02/2016 - INFORMATIONS-CONSULTATIONS VILLAGEOISES : MEIX-LE-TIGE	13
ANNEXE 5.	22/02/2016 - INFORMATIONS-CONSULTATIONS VILLAGEOISES : CHÂTILLON	13
ANNEXE 6.	25/02/2016 - INFORMATIONS-CONSULTATIONS VILLAGEOISES : SAINT-LÉGER	13
ANNEXE 7.	08/03/2016 - INFORMATION-CONSULTATION DES ASSOCIATIONS	15
ANNEXE 8.	17/03/2016 - INFORMATIONS-CONSULTATIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES	15
ANNEXE 9.	SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DES INFORMATIONS-CONSULTATIONS VILLAGEOISES	13
ANNEXE 11.	02/06/2016 - CLDR MISE EN PLACE DE LA CLDR	21
ANNEXE 12.	22/10/2016 - CLDR VISITE DE TERRAIN DE LA CLDR	23
ANNEXE 13.	07/11/2016 - TABLE-RONDE DU TERRITOIRE : VIE EN SOCIÉTÉ	25
ANNEXE 14.	15/11/2016 - TABLE-RONDE DU TERRITOIRE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	26
ANNEXE 15.	23/11/2016 - TABLE-RONDE DU TERRITOIRE : CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT	26
ANNEXE 16.	13/12/2016 - CLDR SYNTHÈSE DES TABLES-RONDES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	27
ANNEXE 17.	20/02/2017 - CLDR ESQUISSE DE STRATÉGIE ET PRÉPARATION DES GT	29
ANNEXE 18.	01/12/2016 - GT « SÉCURITÉ ROUTIÈRE »	31
ANNEXE 19.	20/03/2017 - GT « MOBILITÉ »	31
ANNEXE 20.	28/03/2017 - GT « PLATEFORME CULTURELLE »	32
ANNEXE 21.	03/04/2017 - GT « RENCONTRE DES AGRICULTEURS »	33
ANNEXE 22.	18/04/2017 - GT « NATURE ET ENVIRONNEMENT »	34
ANNEXE 23.	20/04/2017 - GT « ÉNERGIE »	35
ANNEXE 24.	25/04/2017 - GT « SANTÉ ET SERVICES »	36
ANNEXE 25.	28/04/2017 - GT « COMMISSION TOURISME »	37
ANNEXE 26.	02/05/2017 - GT « SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ »	38
ANNEXE 27.	08/05/2017 - GT « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »	39
ANNEXE 28.	23/05/2017 - CLDR BILAN DES GT	42
ANNEXE 29.	13/06/2017 - CLDR CRITÈRES SUR LES PISTES DE PROJETS	43
ANNEXE 30.	26/06/2017 - CLDR PREMIÈRE PRIORISATION DES PROJETS	44
ANNEXE 31.	10/10/2017 - CLDR FINALISATION DE LA PROGRAMMATION	45
ANNEXE 32.	08/11/2017 - CLDR FICHES-PROJETS	47
ANNEXE 33.	28/11/2017 - CLDR FICHES-PROJETS	47
ANNEXE 34.	14/12/2017 - CLDR FICHES-PROJETS	47
ANNEXE 35.	29/01/2018 - CLDR FICHES-PROJETS	47
ANNEXE 36.	03/10/2017 - GT PROJET « ÉCOCITOYENNETÉ »	47
ANNEXE 37.	27/10/2017 - GT PROJET « VOIES LENTES »	48
ANNEXE 38.	06/11/2017 - GT PROJET « LOGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES »	48
ANNEXE 39.	23/11/2017 - GT PROJET « COUR DU CHÂTEAU – MAISON GUILLAUME »	48

ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION

ANNEXE 10.	FORMULAIRE DE CANDIDATURE À LA CLDR	19
ANNEXE 40.	INFOCOMMUNES : FÉVRIER 16, AVRIL 2017 ET DÉCEMBRE 2017	59
ANNEXE 41.	TOUTES BOÎTES	59
ANNEXE 42.	JOURNAUX DE L'ODR N°1 ET N°2	60
ANNEXE 43.	11/15 : COURRIER D'INVITATION AUX JEUNES	61
ANNEXE 44.	AFFICHES : CONSULTATION DES JEUNES ET DANS LES VILLAGES	59
ANNEXE 45.	PARUTIONS DANS LA PRESSE ÉCRITE	61

PARTIE III
DIAGNOSTIC PARTAGE

Table des matières

Conception ---------- 3
Éphémérides ---------- 3
Présentation des résultats ---------- 4

Conception

L'élaboration du diagnostic partagé du PCDR de Saint-Léger a consisté en une confrontation dynamique de la vision du territoire par un auteur de projet indépendant et de la connaissance pratique de ce territoire par la population.

Elle s'est déroulée en plusieurs étapes, détaillées dans les éphémérides ci-après, dont, en point d'orgue, trois Tables rondes, placées sous l'égide de la CLDR et ouvertes à la population, centrées chacune sur une thématique générale et conduites identiquement par l'équipe d'accompagnement.

La méthode d'animation de ces réunions et le résultat de celles-ci font l'objet d'une présentation détaillée dans la Partie 2 du PCDR (« Résultats de la participation »).

Cette confrontation a porté sur les atouts et faiblesses du territoire, mais également sur les enjeux de son développement, au départ de questions centrales identifiées par l'auteur de projet et débattues par la CLDR.

Les enjeux ainsi adoptés et affinés ont fourni l'étoffe des orientations stratégiques du PCDR.

En ce sens, le processus de diagnostic partagé a bel et bien constitué l'étape intermédiaire entre l'analyse des caractéristiques de la commune et l'élaboration de la stratégie.

Éphémérides

- 02/2016 : Pour les besoins du cycle de consultation de la population, établissement par l'auteur de onze fiches de pré-diagnostic du territoire offrant une 1re approche chiffrée du territoire.
- 02-03/2016 : Cycle de consultation de la population (présence de l'auteur).
- 07/2016 : Remise de la partie A du PCDR (« analyse des caractéristiques de la commune »), laquelle comporte un tableau « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces » (AFOM) et l'expression d'enjeux de développement.
- 09/2016 : Le diagnostic complété et corrigé sur les indications de la Commune et de l'équipe d'accompagnement est remis à chaque membre de la CLDR.
- 10/2016 : La CLDR effectue une visite de terrain.
- 11/2016 : Tenue de trois Tables rondes ouvertes à la population – « Vie en société », « Économie locale », « Cadre de vie » – au cours desquelles :
  1. l'équipe d'accompagnement résume les « plus » et les « moins » exprimés par la population en consultation ;
  2. l'auteur expose, pour chaque thématique, les données fondamentales issues de son diagnostic complétées des apports spécifiques issus de la consultation de la population ;
  3. un ensemble d'enjeux de développement issus de ce diagnostic partagé est mis en débat.
- 12/2016 : Établissement et présentation à la CLDR de la synthèse organisée des trois Tables rondes ; approbation de la synthèse par la CLDR.
- 01/2017 : Présentation à la CLDR et approbation par celle-ci des orientations stratégiques du PCDR.

Présentation des résultats

Le diagnostic partagé prend la forme, au terme de ce processus, des tableaux figurant dans les pages suivantes. Ceux-ci, dans un souci de lisibilité et d'utilité, représentent la synthèse de tableaux plus complets, repris en annexe, où figure la totalité des apports de la population et de l'auteur de projet.

Les aspects positifs (atouts et opportunités) et les aspects négatifs (faiblesses et menaces) des différentes dimensions du territoire pour chaque grand domaine étudié (Politique, Physique, Humain, Économique) sont reportés dans deux colonnes parallèles (« Les Plus » et « Les Moins »).

Ces colonnes additionnent et fondent en une seule vision les apports de la population et ceux de l'auteur.

Elles constituent donc, *stricto sensu*, le diagnostic partagé.

Des enseignements marquants relatifs à chacune des trois thématiques générales ainsi que les « Questions centrales » mises en discussion lors des trois Tables rondes prolongent le diagnostic partagé de chacun des quatre grands domaines étudiés.

En conclusion sont rassemblés des constats majeurs qui traversent toutes les parties du diagnostic partagé.

Quelquefois, des constats divergents apparaissent à la lecture des tableaux ci-après : ils expriment essentiellement un « ressenti » différent au sein de la population face à certaines problématiques. Ils sont mis évidence en caractère italique.

Territoire Politique	
LES PLUS	**LES MOINS**
Histoire	
- Pans d'histoire intéressants. - Existence d'un Cercle d'Histoire local (documents, collections). - Quelques éléments patrimoniaux préservés, entretenus, à découvrir. - Projet de restauration, exploitation de bâtiments patrimoniaux. - Découverte récente de deux sarcophages et projet d'exposition de ceux-ci.	- Traces réduites. - Exploitation et communication faibles. - Cercle d'histoire : manque de relève ; difficulté de partage des informations, faible valorisation de ses collections. - Absence de démarche de transmission de la mémoire. - Risque d'étiolement de la connaissance de l'histoire locale par un renouvellement démographique accéléré.
Géographie	
- Inscription en Gaume (tourisme). Renforcement de l'identité gaumaise par l'arrimage au PNG. - Territoire de petite taille, tranquille (délinquance, accidents). - Positionnement favorable entre 3 pôles, dans l'aire métropolitaine grand-ducale. Connexion directe à l'Eurocorridor. - Proximité de services de secours et médicaux (hôpitaux). - Vivalia 2025 : nouvel hôpital de pointe à un jet de pierre. - Trois communes voisines en PCDR.	- Fonction et identité résidentielles du territoire ; « rurbanisation » du territoire. - Identité peu prononcée, étirée entre Arlon ou Virton. - Effet étouffoir des pôles voisins et du Grand-Duché (entreprises, commerces).

LES PLUS	LES MOINS
Gestion communale	
- Finances communales saines, endettement réduit, ressources variées et garanties. Gestion communale rigoureuse, taxes faibles. - Nombreux projets à l'extraordinaire. - Existence de primes communales. - Services communaux nombreux, en phase avec le profil et les besoins de la population (enfance). Réactivité de l'administration communale, implications des élus. - Expérience en participation de la population (commissions). - *Bonne communication, divers outils (Internet, info-commune, Facebook).*	- Croissance de la charge financière du personnel et des frais de fonctionnement. - Conseil communal des enfants à l'arrêt. - Manque d'audace parfois, de mouvement fédérateur, de dynamisme rassemblant les projets. - Manque de consultation des citoyens et de communication sur certains projets. - *Outils de communication mal connectés. Site Web dépassé.* - Absence de dimension « marketing territorial ».
Transcommunalité	
- Affiliation aux sociétés intercommunales : dividendes et services. - Inscription dans le Parc naturel, le GAL et la Maison du Tourisme de Gaume. - Déclinaison locale des actions du PNG et du GAL.	- Extinction de la dynamique PED.

Enseignements

Le diagnostic partagé portant sur la dimension « Territoire Politique » révèle plusieurs enseignements importants pour la définition de la stratégie de développement :

- → Par sa grande proximité avec des voies de communication et des pôles majeurs, le territoire jouit à maints égards d'un positionnement favorable ;
- → En même temps, cette proximité rend difficile l'affirmation d'une identité tranchée ;
- → L'identité actuelle est toutefois dominée de manière diffuse par l'appartenance à la Gaume ;
- → Les atouts de la longue histoire locale sont en nombre trop limité et de surcroît insuffisamment appuyés et transmis pour soutenir franchement l'identité du territoire ;
- → La gestion communale est reconnue de qualité ; si elle souffre de quelque lacune, c'est en matière de communication envers la population ;
- → L'arrimage de Saint-Léger à des structures et à des dynamiques intercommunales est une carte importante du développement local.

Territoire Physique	
LES PLUS	**LES MOINS**
Contexte géographique	
- Diversité géologique, pédologique et, en conséquence, diversité d'occupation du sol, de paysages et biologique. - Cadre de vie rural garanti par la présence de l'agriculture (beaucoup de terres cultivables et de prairies) et de la forêt (importante à divers égards vu ses multiples fonctions). - Appartenance à la Gaume : opportunité du développement du label Gaume au niveau tourisme, gastronomie, culture, via le Parc naturel, le GAL, la MdT de Gaume.	- Pauvreté des sols. - Terre agricole très hétérogène.
Hydrographie & Relief	
- Relief offrant des vues paysagères intéressantes sur la partie sud et est du Territoire. - Nombreux cours d'eau et zones humides. - Masses d'eau souterraines non surexploitées et de qualité. - Qualité de l'eau du lac de Conchibois. - Potentiel hydroélectrique à étudier.	- Impact anthropique sur la qualité des eaux de surface (urbanisation, agriculture, économie). - Pas de données précises sur la qualité des eaux de surface. - Commune à l'étroit de par sa géomorphologie et son occupation du sol.
Paysages	
- Paysage et cadre naturel de qualité. - Diversité paysagère : 2 faciès paysagers très différents de part et d'autre du Ton. - 2 périmètres d'intérêt paysager, 2 points de vue remarquables. - Opportunité d'actions à mettre en place dans le cadre du Parc naturel de Gaume via la charte paysagère.	- Pas de mise en valeur particulière des atouts paysagers. - Présence de ruptures paysagères. - Menace d'une poursuite de l'urbanisation en ruban, d'un développement de l'habitat en contradiction avec la préservation des paysages.

LES PLUS	LES MOINS
Nature et biodiversité	
Natura 2000 : 1/3 du territoire. 10 sites de grand intérêt biologique inventoriés. Présence de milieux naturels variés et d'intérêt. Programme Life pour la gestion de deux sites. 26 arbres remarquables. Diverses initiatives communales en faveur de la nature dont adhésion à la charte de fauchage tardif. Présence de vergers, maintien de la variété de pomme « La transparente de Saint-Léger ». Dynamique Maya et autour du miel. Opportunité d'actions à mettre en place dans le cadre du Parc naturel de Gaume : suivi des milieux naturels, sensibilisation, vergers, etc.	*Natura 2000* : perçu comme contrainte, frein au développement et à l'économie (agriculteurs). Un seul site protégé par un statut de niveau wallon. Inventaire des arbres remarquables ancien. Absence de plan global intégrant les diverses initiatives. Espaces agricoles très appauvris en biodiversité. Pas d'espèces emblématiques spécifiques. Manque de mise en valeur et d'approfondissement de certaines démarches (Maya, fauchage tardif). Pression par la poursuite de l'urbanisation. Banalisation des terres agricoles, arrachage/non entretien des haies, vergers…
Environnement	
Environnement sain, nature préservée, propreté du territoire ; participation aux programmes villages & rivières propres et villages fleuris, organisation de « été solidaire » Application du 0 phyto. Actions de sensibilisation et dispositifs favorables à l'environnement : parc à conteneurs, bulles à verres; bonne utilisation du parc à conteneurs ; volume de déchets récolté par habitant élevé. Gestion communale de l'eau (Commune propriétaire de son réseau de distribution d'eau). Epuration de Saint-Léger en cours, réalisée à Meix-le-Tige. Participation au contrat de rivière « Semois-Chiers ». Bonne qualité de l'air.	Absence d'outil de mesure précise de la qualité environnementale (eau, sol) sur la commune. Faiblesse de communication 0 pesticide. Manque de poubelles publiques et dépôts sauvages à Châtillon. Manque de proactivité communale pour sensibiliser à l'économie de l'eau. Châtillon non épuré. Plus de points d'eau gratuits pour les agriculteurs et fontaines publiques non opérationnelles (Meix). Lente dégradation de la qualité de l'air.

LES PLUS	LES MOINS
Patrimoine bâti	
Présence de nombreux éléments patrimoniaux (IPIC). 2 monuments classés. Patrimoine populaire intéressant et entretenu, actions communales de restauration et d'entretien. Impacts de la taxe sur les bâtiments inoccupés. Forte identité gaumaise des villages. Actions diverses de la MURLA. Opportunité d'actions à mettre en place dans le cadre du Parc naturel de Gaume via la fondation patrimoine.	IPIC non à jour. Pas d'élément de grande valeur patrimoniale & manque de mise en valeur du patrimoine architectural, artisanal et industriel. Risque de disparition/dégradation/non entretien du patrimoine. Manque de vigilance pour la conservation du patrimoine bâti privé (trop de dérogations). Projets inaboutis : maison Alice Meny, Cour du Château, Moulin de la paix. Projets « Turbang » et « Cercle Saint-Pierre » controversés.
Habitat, logement & Aménagement du territoire	
Forte identité gaumaise des villages et de l'habitat. Mise en œuvre de règlements urbanistiques propres à la commune. Saint-Léger centre soumis au RGBSR. Urbanisation maîtrisée. Politique de logement et d'accès au foncier prenant en compte les revenus modérés : Plan d'ancrage et logements sociaux, prime communale à la rénovation et à l'achat. Appartements disponibles. Anciennes maisons systématiquement rénovées. Multiples lotissements successifs. Espace public de qualité.	Habitat récent ne respectant pas les codes de l'identité gaumaise. Manque de respect de la palette de couleurs pour les façades. Pression foncière et immobilière forte ; offre insuffisante : manque de terrains à bâtir communaux (tous les terrains communaux exploitables valorisés). Plan de secteur ne laissant que peu de place à une autre affectation que l'habitat et contraignant pour le développement de l'habitat. Absence de CCATM. Etalement de l'habitat en ruban à Meix-le-Tige ; Village de Saint-Léger éclaté et peu homogène ; Cœurs de villages à améliorer (Châtillon / Meix). Manque de logements pour seniors. Quelques maisons inhabitées.

LES PLUS	LES MOINS
Réseaux de déplacement	
Commune bien située, bien desservie au niveau routier : proche de la E411, traversée par N82 reliant Arlon à Virton. Routes en bon état ; nouveau rond-point de Châtillon-La Croix et rénovation de la voirie au centre de Meix-le-tige. Possibilité de développement de modes doux intercommunaux. Chemins de promenades, voies cyclables Saint-Léger/ Châtillon et Châtillon/Meix. Bon équipement pour les piétons à Saint-Léger. Evolution générale des comportements en lien avec les questions énergétiques et environnementales.	Eloignement relatif des axes routiers et du chemin de fer. Commune peu desservie par les transports en commun et dépourvue de gare ferroviaire. Manque de pistes cyclables et liaisons lentes : un seul tronçon de voie lente (Ravel), non connecté aux autres pistes cyclables et aux communes voisines ; piste cyclable non signalée et peu entretenue. Manque de balisage des promenades, d'aires de détente.
Energie	
- Multiples initiatives et engagements de la Commune : panneaux photovoltaïques, service Écopasseur, participation à la Convention des Maires (existence d'un PAED), rédaction d'un cadastre énergétique des bâtiments communaux, inscription au challenge « école zéro watt ». - Capacité à sensibiliser les citoyens à la problématique énergétique. Potentiel hydroélectrique et biométhanisation théorique.	Pas de primes communales. Ecopasseur peu sollicité. Pas de conseils énergie au CPAS. Peu de projets valorisant les ressources énergétiques. Pas de gros producteur d'énergie verte. Absence de site éolien potentiel.

Enseignements

Le diagnostic partagé portant sur la dimension « Territoire physique » révèle plusieurs enseignements importants pour la définition de la stratégie de développement :

- → La qualité générale du territoire, sous cet angle de vue, est incontestable et soulignée par les habitants ; elle n'est toutefois pas totale et manque, pour certains éléments, d'une mesure objective ;
- → L'identité gaumaise de la commune est importante et revendiquée ; l'inscription de Saint-Léger dans le projet de Parc naturel de Gaume est dès lors perçue comme porteuse d'opportunités en plusieurs matières (patrimoine, paysage, nature) ;
- → La Commune a engagé de multiples initiatives de développement en divers domaines (énergie, environnement naturel, patrimoine architectural, gestion de l'eau, urbanisation, logement, voies lentes), lesquelles sont reconnues et appréciées de la population, mais ne sont souvent qu'incomplètement ou partiellement abouties, ne s'inscrivent pas toutes dans des réflexions globales et sont, pour certaines, insuffisamment connues (ex : écopasseur) ;
- → La pression de l'urbanisation, amplifiée par l'exiguïté du territoire, est clairement perçue comme une menace, à circonscrire de diverses façons.

Enjeux/questions centrales issus du diagnostic partagé

Champ étudié	Enjeux / questions centrales
Géographie & Occupation du sol	· Quel élément naturel peut faire l'identité de la commune ? · Quel rôle - autre que résidentiel - de Saint-Léger entre deux pôles ? · Commune traversée : mieux en tirer parti ? sur quels plans ?
Environnement, nature, paysages, patrimoine bâti	· Quelle vision d'ensemble, intégration des initiatives « environnement » ? quel objectif ? quelle implication de chacun ? Des priorités à avoir ? · Intérêt de mieux connaître la situation environnementale et naturelle ? Pourquoi ? Comment ? · Intérêt de mieux valoriser ces atouts ? Pour qui ? Comment ? · Intérêt d'avoir plus de nature « *du quotidien* » ? Plus de paysage ? Comment ? Par qui ?
Aménagement du territoire & Logement	· Quelle ligne de conduite en matière d'aménagement du territoire ? De logement ? D'urbanisme ? Quels publics cibles ? · Quelles solutions pour des affectations autres que l'habitat ?
Réseaux de mobilité	· La mobilité douce : possible trait d'union ? Entre où et où, quoi et quoi ? Pour qui ? Sous quelle forme ?
Energies renouvelables	· L'énergie : quel potentiel de développement local ? A quelle échelle envisager la question ? · Est-ce un possible enjeu partagé, par la Commune, les habitants, les entreprises ? · Comment / qui mobiliser autour du *Plan d'action en faveur de l'énergie durable* ?

Territoire Humain	
LES PLUS	**LES MOINS**
Démographie	
- Population en croissance continue et majoritairement jeune. - Soldes naturel et migratoire positifs.	- Présence faible des + de 65 ans. - Réduction de la capacité à accueillir de nouveaux habitants.
Indicateurs sociaux	
- Population riche, donc Commune riche. - CPAS dynamique ; multiples services sociaux : Taxi social, Brico-dépannage, Groupe Action Surendettement ; - Situations de précarité réduites. - Taux de chômage faible. - Espace Public Numérique.	- Mixité sociale réduite : exclusion de fait des petits revenus. - Pas de recul des situations de précarité. - Absence de Plan de Cohésion sociale. - Méconnaissance des acteurs et actions sociales. - Faible implication des D.E.I dans la vie locale. - EPN peu valorisé.
Santé	
- Positionnement géographique favorable (accès aux pôles santé de Virton et Arlon). - *Bonne couverture de médecine de proximité.* - Journées thématiques (ex. : diabète). - Initiative « Je cours pour ma forme ».	- Poste médical de garde éloigné. - *Pas de médecin à Meix-le-Tige.* - Absence de structure médicale ou paramédicale. - Peu d'outils de promotion de la santé. - Age moyen des médecins en hausse et taux de renouvellement en baisse.

LES PLUS	LES MOINS
Enseignement	
- *Présence d'au moins une école fondamentale dans chaque village.* - Captation (théorique) de la totalité des enfants. - Nombreuses écoles secondaires à proximité. - Enseignement de bonne qualité, avec projets. - Infrastructures scolaires modernes. - Poursuite de la croissance démographique (maintien et développement des sites scolaires).	- Perte d'élèves à l'école communale de Saint-Léger. - Pas d'école secondaire sur le territoire. - *Trop de petites écoles.* - Deux écoles à Saint-Léger (libre et communale) : situation de concurrence, clivage.
Enfance	
- Crèche communale. - Accueillantes et gardiennes à domicile. - Accueil extra-scolaire, activités, stages, plaines. - Commission locale de l'accueil de l'enfance. - Conseil communal des enfants.	- Places d'accueil insuffisantes par rapport au nombre d'enfants. - Crèche non prioritaire pour les habitants (NB. Donnée erronée). - Accueil extra-scolaire au maximum de ses capacités. - Pas d'école de devoirs. - Manque d'infrastructures récréatives.
Jeunesse	
- Plusieurs groupements accessibles (CDJ, scouts, sports, associations, culture…). - Harmonies comme lieu de rencontre des jeunes. - Volontarisme communal : appui aux mouvements et aux clubs, jobs étudiants. - Projet de rénovation du local du Club des jeunes de Châtillon. - Intérêt du « Café-concert ». - Stages multisports. - Opportunité de création d'une Maison des Jeunes.	- Pas de CDJ à Saint-Léger et Meix-le-Tige. - Difficultés spécifiques au CDJ de Châtillon. - Absence de local à Châtillon et Saint-Léger. - Manque d'espaces récréatifs et sportifs, de manifestations pour les jeunes. - Absence de Maison des jeunes / lieu d'animation. - Peu de collaborations entre jeunes des différents villages.

LES PLUS	LES MOINS
Aînés	
- Conseil consultatif communal des ainés (CCCA).	- Sous-utilisation du CCCA. - Absence de structure d'accueil (déracinement). - Absence de logement adapté. - Manque d'un lieu de réunion dédié. - Isolement des personnes âgées.
Secteur associatif	
- Associations dans différents domaines, dans les 3 villages. - Présence de plusieurs associations non spécifiques à un village (cohésion). - Manifestations nombreuses et diversifiées. - Bonne participation aux activités. - Soutien communal aux associations. - Locaux disponibles pour leurs activités. - Rôle fédérateur de la bibliothèque. - Projet de grainothèque du Parc naturel avec le Petit Loucet et le réseau des bibliothèques de Gaume.	- Pas d'association à vocation économique ou commerciale. - Hormis le CCCA, pas d'association spécifique aux aînés. - Moins de dynamisme associatif à Meix-le-Tige. - Difficultés inhérentes au secteur (gestion, relève). - Manque de coordination et d'entraide entre associations. - Pas d'agenda partagé ni de mise en cohérence. - Outils de communication communaux inadéquats. - Locaux trop peu nombreux ou inadaptés. - Manque de liens et communication entre associations et habitants.
Culture	
- Présence de plusieurs associations locales et opérateurs. - Effort communal de développement de la culture. - Bibliothèque dynamique, acteur pivot au niveau communal. - Offre culturelle dans les pôles voisins d'Arlon et Virton. - Volonté de Tribal Souk (Etalle) de développer ses activités dans les communes voisines.	- Pas de centre culturel sur la commune. - Pas d'adhésion à une Maison de la culture ou à un centre culturel. - Manque de soutien communal au secteur. - Culture trop réduite à la musique. - Absence d'infrastructure culturelle.

LES PLUS	LES MOINS
Sports	
- *Existence d'un hall sportif communal, fort utilisé.* - *Autres locaux dans les villages (salle de Châtillon).* - *Un club de foot par village.* - Toutes les infrastructures sportives propriétés communales. - Clubs sportifs soutenus par la commune. - Choix d'activités sportives, nombreux clubs.	- Absence de piscine sur la commune. - *Tout le sport regroupé à un seul endroit.* - Complexe sportif sur-occupé, trop petit, énergivore - Manque d'infrastructures sportives à Meix et Châtillon.
Mobilité - comportements modaux - Sécurité routière	
- Gares ferroviaires à Arlon et Virton. - Offre TEC satisfaisante. - Importance de la ligne de bus Arlon – Virton. - Taxi social du CPAS. - Accès facile à tous les commerces et services de base à Saint-Léger. - Projet vélo-route intercommunal W9.	- Offre TEC moins favorable à Meix-le-Tige. - Pas de moyen de transport collectif communal. - Omniprésence de l'auto. - Manque de places de parkings à Saint-Léger. - Problèmes de sécurité routière.

LES PLUS	LES MOINS
Cohésion sociale & Identité	
- Croissance et rajeunissement de la population, accueil des nouveaux habitants. - Développement du sentiment d'appartenance à la commune. - Dynamiques fédératives : Petit Loucet, Faites du miel, Brico-dépannage, page Facebook « je cherche, je donne ». - Pas de ressenti de dualisation sociale. - Entente et interconnaissance au sein des villages. - Villages agréables et festifs. - Salle dans chaque village. - Commissions citoyennes diverses et actives. - Projet autour du patois gaumais du PN (potentiel au niveau de Saint-Léger).	- Évolution en cité dortoir : investissement réduit dans la vie collective, interconnaissance et vie villageoise faiblissantes. - Manque de manifestations rassemblant l'ensemble des habitants. - Collaboration intergénérationnelle réduite. - Inadéquation partielle entre salles de village et besoins.

Enseignements

Le diagnostic partagé portant sur la dimension « Territoire Humain » révèle plusieurs enseignements importants pour la définition de la stratégie de développement :

- → La population exprime une satisfaction générale quant à la qualité de vie et de relations entre les gens à Saint-Léger ;
- → La cohésion sociale qui prévaut globalement sur le territoire est servie par un lieu en particulier – le lac et le centre sportif et culturel de Conchibois – ainsi que par divers acteurs locaux – la Bibliothèque, le CPAS et les nombreuses associations ;
- → Le manque de locaux ou leur inadaptation est régulièrement pointé comme facteur limitant de l'action associative au sens large ;
- → Les services de proximité existant sur le territoire sont dans l'ensemble appropriés aux besoins et de qualité (garde d'enfant, enseignement, médecine, transports en commun) ;
- → Les orientations de la politique communale en matière de services aux habitants (soutien aux associations et à la culture, investissement dans l'accueil de la petite enfance, l'enseignement et le sport) sont approuvées, même si certaines supportent des divergences d'appréciation (soutien aux associations) ;
- → L'attention est attirée sur la problématique des aînés, en nombre réduit dans la population, mais dont l'apport et les besoins doivent davantage être pris en compte ;
- → L'évocation de l'avenir du territoire engendre des inquiétudes quant à la vitalité du secteur associatif, à la présence des médecins, à la fracture sociale entre « riches frontaliers » et autres habitants, ainsi qu'à la transformation des villages en « cités dortoirs ».

Enjeux/questions centrales issus du diagnostic partagé

Champ étudié	Enjeux / questions centrales
Démographie (croissance, densité, structure)	· Le modèle de développement n'atteint-il pas ses limites ? Qu'est-ce qui vient après ? · Tire-t-on tout le parti possible de la densité élevée de population ? · Comment expliquer la part si faible des + de 65 ans ? · Est-ce vraiment une bonne nouvelle ? Que gagne-t-on, que perd-on ?
Société (composition, mixité)	· Que deviennent l'identité, l'attachement, l'image ? À quoi veut-on intégrer les nouveaux arrivants ? · « Commune petite et bien située, population jeune et riche » : est-ce là toute l'identité (voulue) de Saint-Léger ? · De qui et comment veut-on être solidaire (au sein et au-delà du territoire) ?
Enfance & Enseignement	· Objectiver les manques dans certains domaines (infrastructures, accueil, etc.) ; · Les écoles, un lieu privilégié de réflexion sur les objectifs et moyens du développement local ? · Le Conseil communal des enfants : à revivifier ?

Champ étudié	Enjeux / questions centrales
Culture & Histoire & Associations	· Utiliser davantage l'histoire et la culture pour : Attacher la population à son territoire ; Donner une identité à ce territoire ; Créer les liens entre les gens, les villages. · Assigner aussi ces objectifs (et d'autres, comme les mixités sociale et générationnelle) aux associations ?
Services, Santé, Mobilité	· Que vouloir de plus ? Au bénéfice de qui ?
En conclusion	· Comment vitaliser ce territoire si confortable ?

Territoire Économique	
LES PLUS	**LES MOINS**
Sociétés actives	
- Tissu solide. - Importance du secteur Construction. - Présence de professions libérales. - Croissance du nombre de sociétés. - Présence d'une « grosse » entreprise (Varodem). - Activités bien intégrées, sans nuisances. - Valorisation des ressources naturelles (carrière de sable). - Volonté communale de développer l'économie.	- Tissu peu épais, peu équilibré. - Secteurs quasi-absents. - Commune non-polarisante. - Proximité du GDL : frein à l'économie locale. - Insuffisance de contacts entre entreprises. - Pas de répertoire des acteurs économiques ; Indépendants peu connus. - Absence de structure d'accompagnement ou de promotion au niveau communal.
Espaces pour entreprendre	
- Existence d'une étude récente (Idelux) : ressources et problèmes cernés. - Aménagement de bureaux partagés (Maison Turbang). - SAR à l'entrée de Saint-Léger. - Commune bien située pour développer des activités économiques (proximité E411).	- Rareté, étroitesse, difficulté de mise en œuvre des zones économiques. - Manque de locaux pour aider les jeunes à démarrer leur activité. - Difficulté de se développer dans les villages. - Extension impossible de certaines sociétés = délocalisation ? - Équipement, attractivité des communes voisines.

LES PLUS	LES MOINS
Emploi	
- Taux de chômage très faible et taux d'emploi élevé. - Existence d'une ALE – qualité d'accompagnement. - Activité indépendante bien ancrée. - Importance du travail frontalier (et conséquences positives). - Dynamique locale de création d'emploi. - Présence de Varodem, gros employeur. - Nombreuses personnes trilingues. - Proximité du GDL et des pôles d'emploi d'Arlon et de Virton très proches.	- Capacité de prise en charge locale des demandeurs d'emploi réduite. - Nombre réduit de postes salariés, de plus concentrés dans le secteur public et une entreprise. Pas de gros employeur hors Varodem. - Manque de soutien aux jeunes indépendants. - Extrême dépendance au GDL (et conséquences négatives). - Offre en formation inexistante localement. - Évolution de la politique grand-ducale (orientation privilégiée vers la France et l'Allemagne).
Agriculture	
- Secteur bien présent, en apparence solide. - 13 agriculteurs, dont une majorité de jeunes. - Importance de l'agriculture pour les habitants (cadre de vie rural). - Globalement bonne cohabitation entre agriculteurs et habitants. - Existence d'une « Ruche qui dit oui »[178]. - Encouragement de la pratique de l'apiculture. - Opportunité des actions du PNG et du GAL (e.a. Coopérative fermière).	- Secteur isolé. - Peu d'interactions agriculteurs/citoyens ; méconnaissance du métier. - Dépendance à l'élevage bovin. - Diversification embryonnaire, peu de produits locaux, biologiques. - Faible mise en valeur des produits locaux. - Pas de développement énergie.

178 N'existe plus aujourd'hui, mais est remplacée par une épicerie à la ferme.

LES PLUS	LES MOINS
Filière bois	
- Forêt importante et multifacettes : tourisme, filière bois. - Quelques entreprises de travail en forêt/exploitation. - Grande source de revenus pour la commune (revenus stables). - Opportunité des labels de qualité différenciée : FSC, PEFC, bois wallon, etc.	- Pas d'entreprises de la filière-bois (1re et 2e transformations). - Pas de valorisation locale de la ressource bois. - Peu de prise de la Commune sur la gestion de ses forêts. - Manque d'investissement de la Commune dans sa gestion forestière.
Tourisme	
- Qualité des patrimoines naturel, paysager, bâti et historique. - Nombreux circuits de découverte, promenades, itinéraires transcommunaux. - Sites à valoriser : moulin Clément, maison Meny, moulin de la Paix, « château » de Saint-Léger. - Lac de Conchibois (pavillon bleu) polarisant. Potentiel de valorisation du site. - Tourisme = axe de politique communale. - Dynamisme du SI et de la Maison du Tourisme de Gaume. - Quelques gîtes et chambres d'hôte. - Offre d'activités diverses : Paintball, manège, promenades en char à bancs. - Potentialité des thématiques des abeilles et de l'eau. - Opportunités du développement des actions du PN, du Tourisme d'affaires.	- Atouts non spécifiques à Saint-Léger, semblables à la Gaume en général. - Hormis Virton, sous-région sans tradition touristique. - Potentiel d'attractivité limité et mise en valeur insuffisante des éléments intéressants. - Peu d'opérateurs privés (hébergements, HoReCa, commerces, attractions). - Absence de cellule de développement touristique. - Lac de Conchibois insuffisamment exploité. - Manque d'infrastructures d'accueil, d'activité, d'HoReCa. - Promenades mal indiquées/balisées, non-reconnues officiellement. - SI trop occupé pour assumer le contact avec les touristes. - Crainte d'un surdéveloppement du tourisme (« pèlerinage »).

LES PLUS	LES MOINS
Commerce	
- Concentration à Saint-Léger. - *Commerces variés, pour première nécessité (micro-pôle).* - Pas de recul du nombre de sociétés. - Capacité financière des travailleurs frontaliers, à capter. - Flux de circulation important, à capter.	- *Commerces rares ; peu de diversité.* - Quasi-absence à Châtillon et Meix (nécessité de se déplacer). - HoReCa fantôme. - Absence de valorisation des produits locaux, de l'artisanat. - Recul des postes salariés et indépendants dans le secteur. - Pas d'association de commerçants. - Manque de parkings aux abords des commerces (Saint-Léger). - Proximité, concurrence d'Arlon et Virton.

Enseignements

Le diagnostic partagé portant sur la dimension « Territoire Économique » révèle plusieurs enseignements importants pour la définition de la stratégie de développement :

- → Il existe une activité économique locale, mais réduite, trop peu connue et promue ;
- → Le Grand-Duché exerce un impact majeur sur l'économie du territoire : positif sur l'emploi, négatif sur la dynamique de création d'entreprises ;
- → La Commune témoigne d'un volontarisme reconnu en matière de développement économique local, mais elle se heurte à des facteurs de contrainte très forts : exiguïté de l'espace, concurrence des pôles voisins ;
- → À Saint-Léger, les structures intermédiaires utiles au développement économique sont absentes (association des commerçants, cellule tourisme, accompagnement des candidats entrepreneurs et indépendants), ou débordées par l'ampleur de la tâche (Syndicat d'Initiative) ;
- → La population exprime une aspiration franche au développement du secteur du tourisme, malgré un nombre réduit de ressources intrinsèques, développement qui doit rester compatible avec la taille de la commune ;
- → Existe un fossé important entre l'état de développement du commerce et de l'agriculture d'une part, les aspirations des habitants d'autre part ; ceux-ci ont cependant conscience de la difficulté pour ces secteurs d'emprunter d'autres voies de développement.

Enjeux/questions centrales issus du diagnostic partagé

Champ étudié	Enjeux / questions centrales
Tissu & Espace économiques	· Veut-on plus d'activité économique localement ? Si oui, quel(s) type(s) d'activité cibler ? Où la placer ? Qui pour l'encadrer, l'accompagner ? · Quelle compatibilité avec la fonction résidentielle du territoire ?
Emploi & Insertion professionnelle	· L'emploi local peut-il être un sujet de réflexion prospective ? À quelles conditions ?
Agriculture	· Intéresser les agriculteurs au développement local ? · Organiser la convergence entre demandes des agriculteurs et demandes des habitants ?
Tourisme	· En faire un axe de développement à part entière ? · Au bénéfice de qui ? Que faire de plus (qui) ? · Quelles spécificités affirmer et rôle tenir dans la Gaume ? · Quelle compatibilité avec la fonction résidentielle du territoire ?
Valorisation économique des ressources naturelles	· Bois : vraiment possible de transformer localement ? · Sous-sol : avenir de la carrière ? · Quelles autres opportunités ?
Commerce & HoReCa	· Est-ce souhaitable et possible de développer davantage le commerce ? De capter les flux ?

En conclusion

Les constats majeurs suivants traversent les quatre dimensions du diagnostic partagé :

- → Les habitants expriment une satisfaction globale relativement à leur territoire : positionnement, environnement, équipements et services, vie sociale, gestion ;
- → Le développement du territoire est très fortement contraint par son exiguïté comme par son positionnement ;
- → En particulier, le Grand-Duché de Luxembourg détermine grandement le présent et le devenir de Saint-Léger, positivement et négativement ;
- → La Commune se montre volontariste en nombre de domaines et ses options sont globalement partagées par la population, qui constate et regrette toutefois un défaut de communication, une cohérence faible entre certaines options, faute d'une réflexion globale, et des aboutissements parfois incomplets ;
- → L'avenir est source de préoccupation en plusieurs matières ;
- → Se dessine l'aspiration à une identité du territoire plus marquée et à un sentiment d'appartenance renforcé ;
- → Se dessine aussi la volonté aussi d'entrer en transition (énergie, mobilité, produits locaux).

PARTIE IV
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Table des matières

Expression de la stratégie ---- 3

1. Genèse, processus & nature, ambition ---- 3
2. La stratégie en un tableau ---- 6
3. 1er Objectif général ---- 7
4. 2e Objectif général ---- 15
5. 3e Objectif général ---- 25
6. Objectif transversal ---- 32
7. Éléments de méthode ---- 34
8. Défi ---- 35

Les indicateurs de la stratégie en un tableau ---- 36

Les programmes opérationnels communaux et intercommunaux au service de la mise en œuvre de la Stratégie de développement ---- 41

1. Parc naturel de Gaume ---- 42
2. Groupe d'action locale du Parc naturel de Gaume ---- 44
3. Plan d'action pour l'Energie durable ---- 46
4. En synthèse ---- 48

Expression de la stratégie

1. Genèse, processus & nature, ambition

a. Genèse

Le diagnostic partagé a fourni l'ensemble des considérations et enjeux fondant la stratégie.

La réunion de CLDR du 13/12/2016 a constitué l'étape intermédiaire entre partage du diagnostic et détermination des objectifs de développement. Un tableau de synthèse organisant toute la matière des trois tables rondes a été présenté et débattu en séance.

Ce tableau proposait les catégorisations suivantes :

- trois thèmes majeurs, correspondant aux piliers du développement durable et aux intitulés des tables rondes ;
- treize thématiques spécifiques, correspondant aux sujets particuliers abordés par les participants aux tables rondes ;
- le détail des évolutions attendues pour chaque thématique spécifique, au départ des souhaits exprimés par les participants ;
- les moyens possibles pour atteindre rencontrer ces souhaits, tels qu'envisagés par ces participants à ce stade du processus.

Il était complété par l'expression de trois défis qui traversaient l'ensemble des thématiques particulières abordées et rendaient compte des attentes fondamentales de la population.

Thèmes	Évolutions attendues	Moyens
Cadre de vie		
Eau	Communale et de qualité Épurée et économisée	STEP
Environnement naturel	Préservé, partagé, mis en valeur, généralisé (nature ordinaire), accessible, « dépesticidé »	PCDN Plantations Pédagogie
Énergie	Économisée Basculée, diversifiée, défossilisée, décarbonée Partenariale, citoyenne	Nouvelles sources Convention des Maires Moyens de locomotion partagés - TEC Voies lentes
Utilisation de l'espace	Partagé, économisé, optimisé Caractéristique (identité maintenue)	Schéma de structure Voies lentes
Activité économique	Circulaire, locale, à valeur ajoutée	Valorisation des déchets

Économie		
Énergie	Locale, naturelle, indépendante	Biomasse
Utilisation de l'espace	Multifonctionnel, optimisé, décloisonné, reconverti	PAE
Activité économique	Possible, diversifiée, touristique & agricole	Gîtes, HoReCa, produits locaux, lieu de vente, primes
Acteurs économiques	Maintenus, multipliés Accueillis & accompagnés	Schéma de structure Commissions
Agriculture	Réorientée, centrée sur le local, touristique	
Social		
Culture	Renforcée, localisée, centralisée, rayonnante	Espace culturel central
Habitat, logement	Diversifié, mixte, densifié, mitoyen, partagé, adapté	Schéma de structure
Société	Intergénérationnelle, généreuse, collaborative, participative, équipée (services), ancrée	Centre scolaire unique et complet
Défis transversaux		
➢ Recentrer le développement sur les capacités propres du territoire (ne pas n'exister que par (rapport à l'extérieur). ➢ Diversifier les fonctions / les lieux du territoire : résidentiel, de production, de consommation, de culture. ➢ Créer de nouvelles modalités de vie en société.		

Se dégageaient ainsi, à l'issue de cette réunion, les grands objectifs opérationnels du développement du territoire et la philosophie générale du programme. Sur cette base, un lien concret pouvait être établi entre évolutions attendues à long terme et recherche de projets idoines.

b. Processus & nature

La stratégie de développement proprement dite s'est construite en deux temps.

Une première formulation est intervenue au terme de l'étape de partage du diagnostic. Exposée à la CLDR le 20/02/2017, elle intégrait les apports suivants :

- Convergence des constats entre auteur et population ;
- Compléments d'information de la population ;
- Choix et expression des enjeux partagés par la CLDR.

Sous cette première forme, discutée et approuvée par la CLDR, elle a servi d'armature aux réunions de Groupes de Travail.

Elle a pris une tournure définitive au terme du cycle des GT, dont les apports ont permis de peaufiner l'expression de certains objectifs, de faire émerger la question des moyens et d'exprimer un défi général. Elle a été adoptée par la CLDR en sa réunion du 13/06/2017.

La stratégie expose des objectifs de développement à long terme – dix ans – de trois natures :

- des objectifs généraux, qui fixent les lignes de force majeures du développement voulu. Ils sont au nombre de trois et renvoient à la fois aux trois piliers du développement durable et à trois chapitres de l'analyse des caractéristiques socio-économiques du territoire ;
- des objectifs spécifiques, déclinant les objectifs généraux en voies particulières à emprunter, auxquels attacher projets matériels et immatériels. Ils sont au nombre de quinze ;
- un objectif transversal, qui envisage l'enjeu particulier de l'aménagement du territoire.

Elle pose également la question d'éléments de méthode à adopter pour atteindre les objectifs.

Enfin, elle énonce un défi qui rend compte de l'ambition générale du PCDR.

c. **Ambition**

La stratégie exposée couvre la totalité du champ du développement de la commune, puisque c'est cette totalité qui a été explorée et défrichée par l'analyse des caractéristiques socio-économiques du territoire, par la consultation de la population, par le diagnostic partagé, par les Groupes de Travail.

Ceci implique que d'autres moyens que le PCDR, d'autres acteurs que la CLDR, contribuent à la mettre en œuvre. C'est à la Commune qu'il appartient de placer cette vision et cette ambition au cœur de ses engagements et de ses partenariats.

C'est sur les objectifs de cette stratégie que devra porter l'effort d'évaluation du PCDR, durant son accomplissement (*in itinere*) et à son terme (*ex post*).

2. La stratégie en un tableau

<table>
<tr><th colspan="2">À dix ans, un territoire qui…</th></tr>
<tr><th>Objectifs généraux</th><th>Objectifs spécifiques</th></tr>
<tr><td rowspan="5">active progressivement son potentiel d'activités économiques</td><td>crée les conditions favorables à l'entreprenariat</td></tr>
<tr><td>explore les voies possibles de l'économie circulaire</td></tr>
<tr><td>inclut les agriculteurs dans son défi</td></tr>
<tr><td>favorise la consommation locale et le circuit court</td></tr>
<tr><td>accroît son attractivité touristique et son offre HoReCa</td></tr>
<tr><td rowspan="6">crée de nouvelles modalités de vie en société</td><td>tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et entre habitants</td></tr>
<tr><td>répond aux besoins de chacun selon son âge</td></tr>
<tr><td>élargit son assise culturelle</td></tr>
<tr><td>dynamise son secteur associatif</td></tr>
<tr><td>renouvelle les manières de partager l'espace, l'habitat, la mobilité</td></tr>
<tr><td>prépare l'avenir des soins de santé de proximité</td></tr>
<tr><td rowspan="4">reconsidère ses richesses</td><td>accroît et protège sa nature ordinaire, en tous lieux</td></tr>
<tr><td>crée l'énergie dont il a besoin</td></tr>
<tr><td>réduit ses besoins en ressources naturelles et en énergie</td></tr>
<tr><td>affirme et maintient l'identité de ses villages</td></tr>
<tr><th colspan="2">Objectif transversal</th></tr>
<tr><td colspan="2">valorise au mieux son espace disponible</td></tr>
<tr><th colspan="2">Éléments de méthode</th></tr>
<tr><td colspan="2">se donne les moyens de ses objectifs</td></tr>
<tr><th colspan="2">Défi</th></tr>
<tr><td colspan="2">Un territoire qui entraîne chacun dans une dynamique collective de changement !</td></tr>
</table>

3. 1er Objectif général

« Un territoire qui active progressivement son potentiel d'activités économiques »

Le territoire est en déficit d'activités économiques, pourvoyeuses de valeur ajoutée et d'emplois locaux.

Il est extrêmement dépendant des pôles voisins de Virton et Arlon et plus encore de la métropole luxembourgeoise pour les emplois de sa population. Ces pôles agissent en outre comme des « aspirateurs » à services, commerces, entreprises.

Face à eux, Saint-Léger dispose de peu d'atouts immédiats pour accroître l'économie et l'emploi locaux : la commune est petite, dépourvue d'expertise entrepreneuriale, pauvre en zones d'activité économique.

Elle s'efforce toutefois de trouver des solutions à sa portée, en soutenant la création d'hébergements touristiques, en favorisant l'essor du coworking, en étudiant toutes les possibilités de créer de l'espace à vocation économique.

Le développement voulu doit intensifier les efforts entrepris dans ces directions et s'étendre à l'ensemble des secteurs présents sur le territoire. Les voies sont étroites, mais elles existent. Des champs nouveaux sont à explorer, des acteurs et des partenaires, à mobiliser.

Il faudra y consacrer des objectifs raisonnables, du temps, de l'assiduité, mais aussi de l'imagination.

Sont en jeu la capacité du territoire à proposer des emplois à ses habitants, en particulier jeunes, et à rendre possible le lancement d'activités économiques neuves et leur maintien à long terme.

a. 1er Objectif spécifique

« Un territoire qui crée les conditions favorables à l'entrepreneuriat »

Le tissu économique du territoire est très peu dense et la possibilité de créer localement une entreprise nouvelle est extrêmement réduite, principalement faute d'espace, mais aussi faute d'une culture entrepreneuriale.

Il est pourtant admis qu'il faudrait pouvoir proposer aux nombreux jeunes de la commune d'autres perspectives professionnelles que celle de travailler au Grand-Duché de Luxembourg, ou dans un pôle voisin. De la même manière, il faudrait que des travailleurs qui souhaitent réorienter leur carrière en développant une activité locale puissent aisément le faire. Et, plus généralement, il est important que Saint-Léger réduise sa dépendance à l'extérieur, en ce domaine comme en d'autres, afin que la commune ne soit pas seulement un territoire où l'on habite ou que l'on traverse.

Saint-Léger est dotée de caractéristiques qui peuvent servir de socle à la création d'entreprises nouvelles, en particulier dans une époque qui revalorise la proximité entre production et consommation : une population dense, jeune, éduquée et financièrement aisée, un trafic de passage élevé, une identité gaumaise gratifiante, une zone de loisirs réputée, de riches atouts naturels et patrimoniaux.

Ces entreprises nouvelles devront s'insérer dans des niches économiques et ne pas réclamer de grand espace pour se développer.

Il s'agit de créer des conditions d'accueil, orientation, accompagnement de porteurs de projets.

Il s'agit de promouvoir et communiquer une image entreprenante du territoire.

Il s'agit de déterminer et mettre sur le marché des espaces, des lieux appropriés au développement d'une entreprise privée.

Projets

- Aménagement d'espaces de travail dans la maison Turbang à Châtillon (PM-0-001) ;
- Création d'une Maison rurale à caractère multiservices dans la Maison Guillaume à Saint-Léger (PM-1-001) ;
- Création d'un atelier rural (PM-2-002) ;
- Création d'une structure d'accueil de type centre de jour pour les personnes âgées (PM-3-002) ;
- Extension d'une ZAE au fourneau Lackman à Saint-Léger et investigations pour la création d'une cellule d'accompagnement économique – ADL (PI-0-003) ;
- Extension de la zone d'extraction de la carrière Lannoy (PI-0-004) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;
- Accompagnement et animation économiques et touristiques (PI-2-001).

Impacts attendus

- Émergence de nouveaux secteurs et acteurs économiques ;
- Renforcement du tissu économique ;
- Création d'emplois locaux ;
- Modification de la réputation et de l'image du territoire.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Surface de terrain nouvellement disponible pour l'activité économique	Commune (documents urbanistiques)	20.000 m² après 5 ans	-
Croissance du nombre de sociétés actives du territoire (retour au niveau de 2014 – 46 sociétés actives)	INASTI	+ 20% en 10 ans	39 (31/12/2016)
Maintien du rythme de croissance de création de postes salariés	ONSS	+ 10% tous les cinq ans	240 (1/1/2014)

b. **2e Objectif spécifique**

« Un territoire qui explore les voies possibles de l'économie circulaire »

La population de Saint-Léger, par son profil jeune et éduqué, est branchée économie nouvelle (collaborative, numérique, etc.). Elle porte une attention croissante au choix du mode de vie et interroge volontiers ses habitudes de consommation. Elle vit sur un territoire qui doit dégager des voies de développement économique spécifiques, non-délocalisables.

L'économie circulaire, qui se définit comme un « *système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus* »[179], est assurément une de ces voies, car particulièrement en phase, dans son principe, avec le profil et les aspirations de la population.

Elle est embryonnaire sur le territoire (collecte et tri sélectif des déchets, *Repair Café*), mais a pris un contour beaucoup plus consistant dans des communes proches : paletterie François à Virton, valorisation des déchets à Habay, magasins de 2e main et *Repair Cafés* en divers lieux.

S'appuyant sur ces initiatives proches, elle peut prendre à Saint-Léger des formes diverses et variées, constituer une niche d'entrepreneuriat.

Ceci nécessite toutefois un travail d'étude et de recherche afin d'identifier les « ressources » ou « matières premières » d'une économie circulaire locale ainsi que les modalités de leur traitement.

Il s'agit d'ouvrir progressivement un champ nouveau d'activité économique, en phase avec les attentes des citoyens.

Il s'agit de susciter et d'accompagner des vocations entrepreneuriales originales.

Il s'agit d'interroger puis de modifier collectivement le rapport de la population à ses pratiques de consommation.

[179] Guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France, Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par AUXILIA, Octobre 2014, p.6.

Projets

- Création d'un groupe « transition » (PI-0-006) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;
- Accompagnement et animation -économiques et touristiques (PI-2001) ;
- Lancement de dynamiques citoyennes de transition (PI-1-004).

Impacts attendus

- Émergence d'activités et acteurs économiques neufs ;
- Création d'une nouvelle forme de valeur ajoutée locale ;
- Renforcement du tissu économique local ;
- Modification des comportements, adoption de nouvelles habitudes collectives ;
- Préservation des ressources et matières premières non renouvelables ;
- Enrichissement de l'image et de la réputation du territoire.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Diminution du volume de déchets par habitant collectés selon les filières classiques	AIVE (rapport annuel)	-5% après 10 ans	734 Kg/hab. (2014)

c. 3e Objectif spécifique

« Un territoire qui inclut les agriculteurs dans son défi »

Sans être très nombreux, les agriculteurs sont des acteurs considérables de la commune, à la fois parce qu'ils possèdent et exploitent une part importante du sol et parce qu'ils tiennent un rôle économique, environnemental et paysager.

Ils comptent aux yeux des habitants, qui connaissent pourtant mal leur métier et ses contraintes. Les agriculteurs eux-mêmes expriment l'envie que des liens de connaissance et reconnaissance réciproques se créent. À Saint-Léger, comme en beaucoup d'endroits, la population émet de nombreux souhaits à l'égard du secteur agricole, dont, en priorité, la possibilité de consommer des produits locaux.

Mais le secteur pratique très majoritairement une agriculture de type conventionnel qui offre peu d'occasions et de temps à consacrer à la rencontre, à l'échange ou à l'investissement dans les initiatives de développement local, et il n'a que très timidement opté pour une production d'échelle locale.

Le développement voulu consiste d'abord à rapprocher, reconnecter agriculteurs et habitants, puis à inciter progressivement les agriculteurs, par de l'information, des encouragements et des conseils, à progressivement consacrer une part de leur dynamisme au développement d'activités davantage axées sur la production et la consommation locales (d'aliments, d'énergie) et rentables.

Il s'agit de faire mieux connaître le métier et ses conditions d'exercice.

Il s'agit de stimuler et favoriser une diversification rentable des activités agricoles, dans une logique de circuit court.

Projets

- Création d'un atelier rural (PM-2-002) ;
- Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente (PM-3-006) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;
- L'énergie autrement (PI-1-003) ;
- Naturapiculture (PI-1-005) ;
- Accompagnement et animation -économiques et touristiques (PI-2-001) ;
- Actions de communication pour une meilleure connaissance de l'agriculture (PI-2-003).

Impacts attendus

- Échanges et respect accrus entre agriculteurs et habitants ;
- Accroissement de productions, produits locaux ;
- Amélioration de la résilience des fermes du territoire ;
- Amélioration de la qualité de vie des agriculteurs ;
- Implication des habitants dans des projets de diversification.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Maintien du nombre de déclarations de superficie	Déclarations de superficie	+0 après 10 ans	18 (2015)
Nombre de nouvelles initiatives de production/vente en circuit court au départ d'une exploitation agricole existante	Inventaire (Commune)	+1	-

d. 4e Objectif spécifique

« Un territoire qui favorise la consommation locale et le circuit court »

Même si plusieurs agriculteurs locaux étaient en capacité de mettre directement en marché une part de leur production (lait, viande, légumes et produits dérivés), ils ne trouveraient à Saint-Léger aucun circuit de distribution approprié – marché, magasin, groupement d'achat – à une exception près : le petit commerce de l'un d'entre eux.

Les acheteurs potentiels sont pourtant nombreux au regard de la densité et des moyens financiers de la population, du trafic de passage, de l'existence sur le territoire de structures collectives comme les écoles.

Et l'aspiration à pouvoir consommer local est très audiblement exprimée par les habitants.

Dès lors, une organisation doit voir le jour, qui rapproche producteurs et consommateurs, assure un débouché aux productions locales et incite les agriculteurs à s'engager dans cette voie. Pareille organisation implique la définition et l'occupation de fonctions et de rôles, l'équipement de lieux.

Des modèles de référence existent dans des communes proches, qui peuvent être sources d'inspiration ou partenaires : la *Halle de Han*, marché et traiteur du terroir à Tintigny,

l'*Épicentre*, épicerie coopérative à Meix-devant-Virton, le marché bio d'Arlon. Le Parc naturel de Gaume, avec sa coopérative de producteurs, peut être soutien ou moteur.

Il s'agit d'équiper le territoire en dispositif(s) et lieu(x) permettant le développement du circuit court alimentaire.

Il s'agit de modifier un paradigme de l'économie du territoire.

Il s'agit de stimuler la création de liens supplémentaires entre habitants du territoire et de modifier progressivement les comportements d'achat et d'alimentation.

Projets

- Création d'un réseau de voies lentes (PM-1-002) ;
- Création d'un atelier rural (PM-2-002) ;
- Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente (PM-3-006) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;
- L'énergie autrement (PI-1-003) ;
- Lancement de dynamiques citoyennes de transition (PI-1-004) ;
- Accompagnement et animation -économiques et touristiques (PI-2-001).

Impacts attendus

- Accroissement des échanges et de la coopération entre habitants ;
- Implication des habitants dans l'économie de leur territoire ;
- Accroissement du volume des productions et produits locaux ;
- Meilleure résilience du secteur agricole ;
- Accroissement des échanges monétaires au sein du territoire.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de nouvelles occasions de consommation de productions locales et/ou en circuits courts sur le territoire	Inventaire (Commune)	2 chaque année, après 5 ans	-
Nombre de nouveaux points de vente sur le territoire de productions locales.	Inventaire (Commune)	+ 2 après 10 ans	1

e. 5e Objectif spécifique

« Un territoire qui accroît son attractivité touristique et son offre HoReCa »

L'équipement touristique du territoire est réduit, bien que celui-ci appartienne à une région – la Gaume – qui a fait du tourisme un axe de développement majeur. Plus proche d'Arlon et de l'autoroute E411 que de Torgny, Orval ou Chassepierre, Saint-Léger remplit une fonction davantage résidentielle.

Mais dans une volonté d'activer tout le potentiel local de développement possible, le tourisme est une carte à jouer, et peut être au principe de la création d'activités privées.

Les atouts du territoire sont de ce point de vue multiples : forêt, nature et paysages, identité gaumaise, petit patrimoine, itinéraires balisés, zone de loisirs de qualité (baignade), accessibilité aisée. Ils sont propres à capter divers types de tourisme doux : de randonnée, d'étape, d'affaires, de voisinage aussi, mais plus difficilement de séjour.

Des efforts d'organisation, entre acteurs publics et privés, et d'équipement sont cependant à accomplir, concernant la capacité d'hébergement, la mise en valeur de sites, la mobilité douce, les propositions de culture et de produits locaux, les initiatives sport et détente.

En particulier, l'étoffement de l'offre HoReCa, anecdotique aujourd'hui, est à réussir, dans un cadre de caractère et avec une cuisine de terroir, afin de séduire touristes lointains et proches.

Il s'agit d'associer acteurs privés et publics dans la définition et la poursuite d'objectifs touristiques clairs et précis.

Il s'agit d'enrichir ou mettre à niveau l'équipement, les activités à vocation touristique du territoire et d'en accroître la capacité d'attraction.

Projets

- Rénovation du ponton du lac de Conchibois (PM-0-002) ;
- Mise en valeur du sarcophage à Saint-Léger (PM-0-003) ;
- Lancement d'une dynamique transcommunale de développement de voies lentes (PM-0-006) ;
- Création d'un réseau de voies lentes (PM-1-002) ;
- Création d'aires de convivialité dans les villages (PM-2-003) ;
- Valorisation de la vallée du lac (PM-2-004) ;
- Création d'un centre d'interprétation de la sidérurgie et de la vie rurale (PM-3-005) ;
- Création d'un nouvel espace d'accueil pour le SI (PM-2-008) ;
- Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente (PM-3-006) ;
- Aménagement de points de vue et sensibilisation sur les paysages (PM-3-008) ;
- Création d'un parcours-détente en forêt (PM-3-009) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;
- Naturapiculture (PI-1-005) ;
- Accompagnement et animation économiques et touristiques (PI-2-001) ;
- Inventaire, valorisation et promotion du petit patrimoine populaire (PI-3-002).

Impacts attendus

- Enrichissement de l'image et de la réputation de la commune ;
- Création de nouvelles activités privées ;
- Augmentation du nombre de sites mis en valeur ;
- Accroissement de la fréquentation de sites et hébergements ;
- Accroissement des retombées touristiques sur le tissu économique local.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de lieux nouveaux de restauration, temporaires ou permanents	Inventaire (Commune)	+ 1 après 5 ans	2
Apparition de la commune de Saint-Léger dans les statistiques officielles de nuitées et arrivées	Statbel	Chiffre diffusable	Données confidentielles
Accroissement de la fréquentation du point d'accueil du SI	SI	+10% après 5 ans	*Base à définir*

4. 2e Objectif général

« Un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société »

La population de Saint-Léger s'est modifiée fondamentalement en quelques décennies à peine, dans sa composition comme dans son mode de vie.

Par l'effet d'attraction du Grand-Duché de Luxembourg principalement, elle s'est accrue, densifiée, rajeunie.

Professions, divertissements, besoins et exigences, rapport au temps et à l'espace, aux autres aussi, ont changé.

La société rurale d'hier, caractérisée par la sédentarité, l'interconnaissance de ses membres, la vie communautaire (pour le meilleur et pour le pire), a vécu. Le territoire s'en est trouvé transformé, dans ses fonctions comme dans son occupation.

Cette société nouvelle qui peuple Saint-Léger, connectée et diplômée, qui étudie et travaille très majoritairement en-dehors du territoire, est bien consciente des transformations du monde en cours – climatiques, technologiques, démographiques, culturelles – des enjeux forts et des impacts multiples dont elles sont porteuses, y compris à une échelle locale.

Ces transformations, elle n'entend pas les subir, les vivre repliée sur elle-même, de manière pessimiste, résignée, individualiste ou égoïste. Au contraire, elle veut les réfléchir, s'y préparer, les aborder de manière active et collective – aux antipodes du « village-dortoir ».

Les changements engagés sont pour elle l'occasion de créer des liens, des échanges et du partage entre tous (pas uniquement entre tenants de la part économiquement favorisée de la population), des projets à l'échelle de la commune, selon une conception renouvelée de la vie en communauté sur un même territoire, soucieuse du bien-être de tous, et ouverte sur l'avenir.

a. 1er Objectif spécifique

« Un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et entre habitants »

Bien que petite en superficie, la commune s'étire en longueur, créant une distance géographique entre ses trois seuls villages. Ceux-ci sont dès lors comme des monades, d'autant plus isolées qu'ils ne sont pas proches de villages de communes voisines.

En l'absence de véritable pôle local – commercial, scolaire ou culturel – le principal lieu fédérateur de Saint-Léger est le hall sportif et, l'été, le lac de Conchibois.

Au sein de la population s'est aussi instaurée une distance de fait, due à cette absence d'espace fédérateur, mais aussi et surtout à son mode de vie. En effet la toute grande majorité des actifs travaille en-dehors du territoire et tous les adolescents suivent leur scolarité ailleurs. L'urbanisation récente et actuelle, marquée par la prédominance des maisons quatre façades et leur linéarité, a accentué cet espacement physique et humain. La vie associative, qui, de l'avis même de ses acteurs, manque de vitamines et de sang neuf, et la vie culturelle, plutôt classique et réduite, n'ont pas inversé la tendance à la distanciation progressive.

Avec le rajeunissement de la population, fortement renouvelée, et l'absence de services ou infrastructures adaptées à personnes âgées, s'est aussi créée une distance entre les générations.

L'aspiration globale va à davantage de relations, d'échanges, de liens entre tous les habitants du territoire, dans leurs diverses catégories, d'âge comme de statut social, et, pour la population originaire de Saint-Léger, à la fin de clivages idéologiques anciens.

Ceci est posé comme une condition nécessaire à l'émergence de réflexions, de projets, d'engagements collectifs et citoyens.

Il s'agit d'équiper le territoire, ou d'en améliorer l'équipement, afin de faciliter les déplacements lents, donc les rapprochements entre villages et entre quartiers.

Il s'agit de susciter les rencontres, les réunions, les manifestations entre les habitants de toute la commune.

Il s'agit d'animer le territoire, le faire vivre par le renforcement de l'action culturelle et associative.

Projets

- Lancement d'une dynamique transcommunale de développement de voies lentes (PM-0-006) ;
- Lancement d'une action culturelle avec Tribal Souk (PI-0-001) ;
- Création d'un groupe « transition » (PI-0-006) ;
- Création d'une Maison rurale à caractère multiservices dans la Maison Guillaume à Saint-Léger (PM-1-001) ;
- Création d'un réseau de voies lentes (PM-1-002) ;
- Création d'aires de convivialité dans les villages (PM-2-003) ;
- Création de réseaux de chaleur (PM-2-005) ;
- Création d'un nouvel espace d'accueil pour le SI (PM-2-008) ;
- Création d'une maison multiservices (PM-3-001) ;

- Création d'un centre d'interprétation de la sidérurgie et de la vie rurale (PM-3-005) ;
- Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente (PM-3-006) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;
- Plateforme des acteurs culturels (PI-1-002) ;
- L'énergie autrement (PI-1-003) ;
- Mobilité active, sécurisée et durable (PI-2-002) ;
- Actions de communication pour une meilleure connaissance de l'agriculture (PI-2-003) ;
- Lancement de dynamiques citoyennes de transition (PI-1-004) ;
- Soutien, promotion et fédération des activités associatives (PI-3-001) ;
- Inventaire, valorisation et promotion du petit patrimoine populaire (PI-3-002).

Impacts attendus

- Accroissement du sentiment d'appartenance au territoire communal ;
- Revitalisation de la vie associative et culturelle, émergence de nouveaux bénévoles et acteurs ;
- Augmentation du nombre d'initiatives et de projets collectifs et citoyens ;
- Création de nouveaux événements, rendez-vous fédérateurs ;
- Réduction des situations et risques d'isolement.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre d'équipements nouveaux permettant la rencontre (lieux collectifs, maisons de village, voies lentes…)	Inventaire (Commune)	+ 3 après 10 ans	-
Evénements annuels nouveaux et récurrents de rencontre sur le territoire communal	Inventaire (Commune)	+1	-

b. 2e Objectif spécifique

« Un territoire qui répond aux besoins de chacun selon son âge »

La population de Saint-Léger est caractérisée par l'importance de sa part jeune et la faiblesse de sa part âgée. La commune est essentiellement un territoire d'actifs professionnels et de parents jeunes.

La croissance démographique a été à ce point rapide et forte qu'il n'a pas été véritablement possible d'anticiper l'évolution des besoins des différentes catégories de population.

Les besoins des plus jeunes sont globalement rencontrés, à l'exception de la présence de clubs des jeunes à Saint-Léger et Meix-le-Tige. Il existe des places d'accueil pour les tout-petits, un double réseau d'enseignement fondamental, un mouvement de jeunesse, un hall sportif. Mais ces besoins croissent avec cette tranche de population.

La prise en compte des besoins des aînés est par contre plus en retard. Il n'existe pas de Maison de repos, pas de logements adaptés en situation de perte d'autonomie, pas de

structure d'accueil de jour. Un Conseil consultatif des aînés s'active, mais, comme beaucoup d'associations locales, il est guetté par l'essoufflement et contraint par le manque de locaux appropriés à ses activités.

Au-delà de ces considérations de services et infrastructures spécifiques, toutes les tranches d'âge sont concernées par un même besoin de culture, de liens sociaux, de projets qui fassent sens.

L'aspiration générale va ainsi à un territoire dont la population soit composée de toutes les classes d'âge, jeunes et moins jeunes, mêlées, où la possibilité existe pour tous de vivre bien sans avoir à aller chercher ailleurs certains services, ou avoir à déménager pour en disposer.

Il s'agit de soutenir et mieux outiller les acteurs œuvrant au service des catégories de population faibles ou dépendantes.

Il s'agit d'améliorer les équipements destinés aux jeunes en particulier et de créer des infrastructures et services destinés aux aînés.

Il s'agit de chercher à disposer sur place, non pas de toute la panoplie de services et infrastructures imaginables, mais de ceux qui permettent de se réunir, se divertir, se rencontrer, se cultiver et de continuer à vivre sur le territoire, même en situation de réduction d'autonomie individuelle.

Projets

- Rénovation du Cercle Saint-Joseph en local pour le club des jeunes à Châtillon (PM-0-005) ;
- Création d'une Maison rurale à caractère multiservices dans la Maison Guillaume à Saint-Léger (PM-1-001) ;
- Création d'un complexe d'appartements de type intergénérationnel à Saint-Léger (PM-1-003) ;
- Création d'un Centre médical (PM-2-001) ;
- Création d'aires de convivialité dans les villages (PM-2-003) ;
- Valorisation de la vallée du lac à Saint-Léger (PM-2-004) ;
- Création de logements tremplin (PM-2-006) ;
- Création d'une structure d'accueil de type centre de jour pour les personnes âgées (PM-3-002) ;
- Création d'espaces dédiés aux clubs des jeunes (PM-3-003) ;
- Création d'un nouvel espace d'accueil pour la petite enfance (PM-3-004) ;
- Création d'un parcours détente en forêt (PM-3-009) ;
- Lancement d'une initiative de regroupement des médecins (PI-0-005) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;
- Amplification de l'effort de prise en charge des enfants et de la jeunesse (PI-3-003).

Impacts attendus

- Maintien des aînés sur le territoire ;
- Accroissement du sentiment d'appartenance au territoire ;
- Revitalisation de la vie associative et culturelle, émergence de nouveaux bénévoles et acteurs ;
- Augmentation du nombre d'initiatives et de projets intergénérationnels ;
- Amélioration de la qualité de vie en général ;
- Réduction des situations et risques d'isolement.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Augmentation de l'indice de vieillissement (+ de 65 ans /– de 15 ans)	DGSIE (calcul à effectuer)	+ 12 dans 10 ans	68 en 2015
Augmentation des places d'accueil de la petite enfance	Promemploi/ONE	+4	24+4=28

c. 3e Objectif spécifique

« Un territoire qui élargit son assise culturelle »

Saint-Léger se trouve dans une zone peu ou mal couverte par l'action des Centres culturels reconnus par la CFWB. Celui d'Arlon pratique peu la décentralisation, ceux d'Habay et de Rossignol-Tintigny agissent sur des territoires fortement circonscrits, il n'en existe pas à Virton.

L'animation culturelle du territoire est, jusqu'à présent, portée essentiellement par la bibliothèque, que soutient la Commune, et par quelques associations à vocation musicale ou théâtrale, mais en-dehors de toute coordination générale.

Pourtant la population, dans ses diverses composantes, est en attente et en demande de culture, et en capacité financière de contribuer à son développement local.

Récemment, un groupe s'est organisé pour donner à un ancien cinéma une vie culturelle nouvelle et fédératrice, témoignant des aspirations d'une part des habitants. Mais son initiative ne comblera pas le manque d'espaces à vocation culturelle, ni l'absence de structuration générale des acteurs, avérés et potentiels.

En outre, les enjeux de ce développement dépassent de loin le seul besoin de « distraire » ou d'« occuper » les habitants. Vu l'importante augmentation de la population, surtout par immigration, et son rajeunissement, la culture doit en plus, à Saint-Léger, aider à relier les habitants entre eux, préserver et transmettre la mémoire du territoire, questionner la transition entre économie rurale traditionnelle et nouvelles formes d'économie, nouvelles fonctions du territoire. Elle doit participer activement à rendre les habitants capables de relever ensemble les défis majeurs qu'ils ont pointés, dont des changements de comportement de base.

Il s'agit d'identifier et réunir les porteurs de culture, de les amener à prendre conscience de leur force collective, à partager une même vision générale du développement culturel de la commune, à coordonner leurs initiatives, à en conduire ensemble de nouvelles.

Il s'agit de proposer des animations de nature culturelle aux diverses catégories de population, en particulier à la jeunesse.

Il s'agit d'équiper le territoire en infrastructures appropriées aux ambitions d'un développement culturel.

Projets

- Lancement d'une action culturelle avec Tribal Souk (PI-0-001) ;
- Création d'une Maison rurale à caractère multiservices dans la Maison Guillaume à Saint-Léger (PM-1-001) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;
- Plateforme des acteurs culturels (PI-1-002).

Impacts attendus

- Enrichissement et épanouissement personnels par la culture ;
- Amélioration de la cohésion sociale, du sentiment d'appartenance au territoire ;
- Mise en valeur dynamique du patrimoine culturel ;
- Enrichissement progressif de l'image et de la réputation du territoire.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de lieux nouveaux appropriés aux activités culturelles	Inventaire (Commune)	+2 après 5 ans	-
Nombre de rendez-vous culturels nouveaux (événements, manifestations…)	Inventaire (Commune)	+ 1 par an (entre 3 et 5 ans) + 2 par an (entre 6 et 10 ans)	-

d. **4e Objectif spécifique**

« Un territoire qui dynamise son secteur associatif »

Comme en de nombreux territoires, la vie associative a connu des jours meilleurs. Le répertoire des associations est étoffé, couvrant de nombreux domaines, mais la vitalité de la plupart s'étiole (sauf, globalement, dans le secteur sportif).

En cause, la dispersion des énergies et des activités, le vieillissement des bénévoles et la difficulté à en recruter de nouveaux. En cause aussi, une population fort active, mobile, peu disponible et dont l'attachement au territoire est beaucoup plus lâche que par le passé. En cause encore, un déplacement progressif des centres d'intérêt et l'émergence d'autres manières d'« être ensemble ».

Pourtant, à Saint-Léger comme ailleurs, il est beaucoup attendu de l'action associative. À l'instar de l'action culturelle, elle doit contribuer à rapprocher les habitants, les accrocher davantage au territoire, montrer et faire vivre les richesses de ce dernier, mais aussi participer à relever les défis du nouveau monde.

Dès lors, le développement voulu consiste à redonner du tonus aux associations existantes, par un travail de fédération, une amélioration de leur visibilité, un encouragement au bénévolat, des facilités logistiques. Mais il consiste aussi, plus fondamentalement, à essayer de renouveler les modalités de la vie associative et de l'orienter vers de nouveaux objets (énergie, consommation, mobilité, etc.).

Il s'agit de provoquer le rapprochement et la coopération entre associations existantes en vue de leur renforcement mutuel.

Il s'agit d'équiper le territoire de manière à favoriser le développement d'activités associatives régulières.

Il s'agit de créer de nouveaux groupements d'habitants sur des sujets neufs, avec un mode de réunion et de communication adapté aux habitudes et comportements de la population active.

Projets

- Lancement d'une action culturelle avec Tribal Souk (PI-0-001) ;
- Création d'une Maison rurale Multiservices dans la Maison Guillaume à Saint-Léger (PM-1-001) ;
- Création d'un nouvel espace d'accueil pour le SI (PM-2-008) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;
- Plateforme des acteurs culturels (PI-1-002) ;
- Soutien, promotion et fédération des activités associatives (PI-3-001).

Impacts attendus

- Augmentation de l'implication des habitants dans la vie associative ;
- Pérennisation et redynamisation des associations existantes ;
- Création de nouvelles associations ;
- Renforcement de l'événementiel associatif.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre d'associations nouvelles	Inventaire (Commune)	+2 après 5 ans	-
Nombre d'initiatives existantes ou nouvelles gérées en inter-associations	Inventaire (Commune)	2 par an après 3 ans	-

e. 5e Objectif spécifique

« Un territoire qui renouvelle les manières de partager l'espace, l'habitat, la mobilité »

L'étroitesse du territoire, conjuguée à la croissance forte de la population et à une urbanisation linéaire des villages, a conduit à la contraction de l'espace encore disponible pour du logement neuf sur le modèle dominant (maisons quatre façades).

La possibilité d'installation de nouveaux habitants, à commencer par les enfants des habitants actuels, ne pourra plus se faire au même rythme, ni sur le même modèle, ni aux mêmes conditions que précédemment.

Le faible espace disponible affecte aussi la capacité de développement d'activités économiques nouvelles et pose la question, même ici en zone rurale, de la place grandissante occupée par les véhicules individuels.

Ces contraintes fortes obligent à réfléchir à de nouveaux modèles d'occupation de l'espace habitable et productif, à favoriser de nouvelles conceptions de l'habitat et de l'activité économique, qui privilégient la notion de concentration et de partage. Ce nécessaire changement de paradigme peut aisément concerner d'autres pans de la vie sur le territoire dont, en particulier, la mobilité, voire la production alimentaire.

L'aspiration générale va ainsi à une gestion durable de l'occupation du sol, permettant la poursuite de la croissance démographique, mais fondée sur l'émergence d'autres manières d'habiter, travailler et se déplacer sur le territoire.

Il s'agit de mettre en lumière et en débat les principes guidant le mode de vie actuel, et d'en proposer des modifications ou des variantes.

Il s'agit d'équiper le territoire en liaisons et en logements de types nouveaux.

Il s'agit de stimuler la création de liens de proximité, coopération, échange et partage entre habitants.

Projets

- Aménagement d'espaces de travail dans la maison Turbang à Châtillon (PM-0-001) ;
- Châtillon - Réaffectation du presbytère en logement tremplin pour le secteur médical (PM-0-004) ;
- Lancement d'une dynamique transcommunale de développement de voies lentes (PM-0-006) ;
- Signalisation des entrées de village pour plus de sécurité routière (PM-0-007) ;
- Création d'un réseau de voies lentes (PM-1-002) ;
- Création d'un complexe d'appartements de type intergénérationnel à Saint-Léger (PM-1-003) ;
- Création de logements tremplin (PM-2-006) ;
- Création d'un espace équipé promouvant l'usage de véhicules à faibles émissions (PM-2-007) ;
- Aménagement des entrées de villages (PM-3-007) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;
- Mobilité active, sécurisée et durable (PI-2-002).

Impacts attendus

- Renforcement des liens entre habitants ;
- Maintien de la capacité d'installation de nouveaux habitants ;
- Préservation d'espace disponible pour les générations futures ;
- Renforcement de la capacité d'accueil de nouvelles activités économiques ;
- Réduction des incidences environnementales négatives du mode de vie.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre de nouveaux logements intergénérationnels	Inventaire (Commune)	8 après 5 ans	0
Nombre d'initiatives de partage de véhicules, de déplacements mises en place sur le territoire communal de manière pérenne (durée de vie supérieure à un an).	Inventaire (Commune)	2 après 5 ans	0
Nombre de permis délivrés pour de l'habitat groupé (appartements ou autres)	Commune, statistiques du service urbanisme	2 par an	-

f. 6e Objectif spécifique

« Un territoire qui prépare l'avenir des soins de santé de proximité »

L'offre médicale locale est aujourd'hui tout à fait satisfaisante. Le territoire compte quatre médecins généralistes et autres professionnels de la santé, tous actifs. Pour des soins plus pointus ou spécifiques, les habitants de Saint-Léger peuvent se rendre à l'hôpital d'Arlon ou à la Clinique de Virton.

La couverture hospitalière se renforcera dans quelques années avec la construction du tout nouvel hôpital de la province de Luxembourg, lequel prendra place dans une commune proche (Habay), selon le plan *Vivalia 2025*.

Mais qu'en sera-t-il des soins de santé de proximité quand les praticiens actuels auront atteint l'âge de la retraite, sachant que les communes rurales, en particulier les plus petites et les moins polarisantes d'entre elles, sont de plus en plus menacées de devenir des « déserts médicaux » ?

De même, la part âgée de la population, actuellement fort réduite, est appelée à croître. Or le territoire ne dispose aujourd'hui ni des infrastructures ni des services utiles ou nécessaires aux seniors.

Le développement voulu consiste à prévenir cette double évolution, en préparant, avec les praticiens actuels, l'avenir des soins de santé de proximité à l'échelle locale pour tous les habitants et en permettant un « bien vieillir » sur le territoire.

Il s'agit d'organiser le rapprochement entre et avec les professionnels de la santé, pour créer un réseau local de santé et des habitudes de coopération.

Il s'agit d'équiper progressivement le territoire en infrastructures et services appropriés au développement des soins de santé de proximité d'une part, aux besoins et au bien-être des personnes âgées d'autre part.

Il s'agit aussi, parallèlement, de sensibiliser les habitants au lien fort qui existe entre mode de consommation et qualité de la santé, à leur capacité d'augmenter la seconde en modifiant certains paramètres de la première.

Projets

- Réaffectation du presbytère en logement tremplin pour le secteur médical à Châtillon (PM-0-004) ;
- Création d'un Centre médical (PM-2-001) ;
- Création d'une structure d'accueil de type centre de jour pour les personnes âgées (PM-3-002) ;
- Lancement d'une initiative de regroupement des médecins (PI-0-005) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;

Impacts attendus

- Installation de nouveaux prestataires de soins sur la commune ;
- Maintien de la population âgée sur le territoire ;
- Renforcement de la capacité polarisatrice de Saint-Léger ;
- Réduction des déplacements pour raison de soins de santé ;
- Amélioration de la qualité de vie en général et des acteurs de la santé en particulier.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Maintien du nombre de prestataires des soins de santé	Inventaire (Commune)	+0	15
Existence d'un centre intégré de soins de proximité	Inventaire (Commune)	1 après 10 ans	0

5. 3e Objectif général

« Un territoire qui reconsidère ses richesses »

On pense souvent que l'herbe est plus verte ailleurs. Or c'est rarement le cas. Cette conviction tient à l'habitude qu'on a de son herbe et à l'absence d'attention qu'on finit par lui porter.

Il est ainsi tentant de croire, quand on habite une petite commune comme Saint-Léger, dépourvue de pôle majeur commercial, culturel ou économique, de point d'attraction fort, de réputation flamboyante, que les centres d'intérêt et les capacités d'action sont plus vigoureux ailleurs, dans des communes plus grandes, à l'histoire plus prestigieuse, aux infrastructures puissantes, aux entreprises multinationales.

Mais c'est une toute autre attitude qu'il est attendu de privilégier désormais.

Il est en effet convenu de considérer que Saint-Léger dispose, par elle-même, des atouts nécessaires et suffisants pour se développer dans la direction qu'elle souhaite.

La 1re de ses richesses, c'est évidemment sa population, jeune, éduquée, connectée, désireuse de faire davantage communauté, de peser sur son destin et sur celui de son territoire.

D'autres éléments forment la richesse du territoire et sont mobilisables, exploitables dans un mouvement de développement : une nature simple, ordinaire et omniprésente, une identité villageoise et gaumaise rémanente, des traces discrètes mais tangibles d'un passé mérovingien et industriel, un secteur agricole classique mais solide, des paysages agréables, un sous-sol riche d'une eau de grande qualité.

S'impose le besoin de prendre et donner conscience de ces ressources multiples, de mesurer et montrer la valeur de chacune, d'en tirer parti, sans tapage ni excès, pour en faire un appui, un outil de la dynamique collective de changement voulue.

a. 1er Objectif spécifique

« Un territoire qui accroît et protège sa nature ordinaire, en tous lieux »

La nature habille tout le territoire. Elle fait partie du quotidien et les générations successives se sont accoutumées à son omniprésence, à son apparente abondance et à ses largesses en eau, en bois, en pâtures, en paysages.

Elle demeure au principe d'une importante activité agricole.

En certains endroits, discrets et protégés, elle revêt un caractère d'exception.

À l'inverse, la nature ordinaire est peu riche et diversifiée en zone agricole, dans les villages et alentours.

La principale pointe d'originalité servant cette nature ordinaire du territoire tient au développement d'un projet et d'un début de réputation mellifères, portés par le travail de plusieurs apiculteurs amateurs, un rucher-école et consacrés par une fête annuelle du miel.

Une variété de pommes unique, la « Transparente de Saint-Léger », constitue une autre spécialité naturelle locale.

La conscience de cette nature et de la richesse immédiate qu'elle constitue pour chacun doit grandir. La place de cette nature doit être pour le moins préservée, voire accrue. L'attention et les soins ne doivent pas n'être réservés qu'aux seuls sites et éléments remarquables.

C'est par un travail de mise en valeur, de découverte, de pédagogie active, mais aussi par l'amplification du projet mellifère que ce « développement de la nature » s'imposera et se généralisera progressivement.

Il réclamera un plan d'action, des moyens, une implication des citoyens et des divers « exploitants » de la nature.

La nature, ordinaire comme extraordinaire, est une cause éminemment mobilisatrice, vectrice de liens et d'une solidarité nouvelle entre utilisateurs du territoire.

Il s'agit de préserver et accroître le capital nature de la commune.

Il s'agit de créer le réseau des « acteurs de la nature », professionnels et amateurs, et d'y mêler des citoyens, autour d'intérêts partagés et d'un projet commun.

Il s'agit de planifier des actions nouvelles et de mettre en cohérence celles qui existent déjà.

Projets

- Appel à projets CAP Hirondelles (PI-0-007) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;
- Naturapiculture (PI-1-005) ;
- Aménagement de points de vue et sensibilisation sur les paysages (PM-3-008) ;
- Création d'un parcours-détente en forêt (PM-3-009).
- Vers une forêt durable (PI-3-004).

Impacts attendus

- Préservation et amélioration de la diversité naturelle ordinaire, du cadre et de la qualité de vie ;
- Accroissement du sentiment d'appartenance au territoire ;
- Établissement de liens neufs entre habitants ;
- Participation des agriculteurs et des exploitants forestiers à un projet de territoire citoyen ;
- Spécialisation et expansion de la réputation et de l'image du territoire.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Surface nouvelle aménagée et gérée en faveur de la nature ordinaire, dans chaque village (section).	Inventaire (Commune)	1 Ha après 10 ans, dans chaque village (section)	-
Nombre d'initiatives nouvelles en faveur de la nature dans chaque village (section)	Inventaire (Commune)	2 après 5 ans, dans chaque village (section).	-

b. 2e Objectif spécifique

« Un territoire qui crée l'énergie dont il a besoin »

L'enjeu énergétique est mondial. Il est aussi local.

Le territoire est, aujourd'hui, consommateurs privés et publics confondus, presque totalement dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement en énergie. Des initiatives pour rompre cette dépendance existent, mais elles sont embryonnaires et disparates.

L'adhésion de la Commune à la « Convention des Maires », l'élaboration consécutive d'un Plan d'action pour l'énergie durable (PAED), l'embauche partagée avec deux autres Communes d'une Conseillère en énergie témoignent des efforts entrepris par le pouvoir communal.

Mais c'est toute la population qui peut et doit être partie prenante de l'effort engagé.

L'ambition est de développer sur le territoire plusieurs unités de production d'énergie renouvelable, au départ des ressources directement accessibles localement – eau, bois, soleil, vent, effluents d'élevage – et d'en faire profiter chacun, en vue de réduire la dépendance énergétique comme la production de gaz à effet de serre.

Cette ambition doit concerner tous les villages et les deux grands pans de la vie quotidienne : l'habitat et la mobilité.

Elle doit s'appuyer sur la diffusion de technologies déjà maîtrisées, mais également sur la recherche et l'expérimentation de solutions nouvelles.

Le développement voulu n'est toutefois pas que de nature technologique. Il est aussi conçu comme une opportunité de construire des liens et une solidarité d'un genre nouveau entre habitants, de mobiliser au bénéfice du territoire les ressources intellectuelles et financières

de la population, de donner ainsi une base supplémentaire, contemporaine à la communauté locale et d'appuyer un changement général de comportement.

Il s'agit de structurer une démarche collective et participative, associant pouvoirs publics, citoyens et entreprises (dont les fermes).

Il s'agit de dégager des voies possibles et raisonnables de production d'énergie renouvelable locale et d'équiper le territoire en conséquence.

Il s'agit de permettre à chacun de participer à l'effort collectif et de tirer parti des résultats atteints.

Projets

- Création de réseaux de chaleur (PM-2-005) ;
- Création d'un espace équipé promouvant l'usage de véhicules à faibles émissions (PM-2-007) ;
- Etablissement du Plan d'action en faveur de l'Energie Durable (PI-0-002) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;
- L'énergie autrement (PI-1-003).

Impacts attendus

- Réduction de la production de gaz à effet de serre ;
- Accroissement de l'indépendance énergétique ;
- Mobilisation et accroissement du rendement de l'épargne citoyenne ;
- Création de liens de coopération entre habitants.
- Essaimage du défi énergétique et plus grande diffusion de l'information à ce sujet ;
- Modernisation de l'image et de la réputation du territoire ;
- Économie financière communale.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre d'installations nouvelles, collectives ou publiques, de production d'énergie renouvelable	Inventaire (Commune) + relevés CWAPE	+3 sur 10 ans	0
Indicateurs spécifiques au PAED	Voir PAED		

c. 3e Objectif spécifique

« Un territoire qui réduit ses besoins en ressources naturelles et en énergie »

Pareils à la plupart de leurs contemporains, les habitants de Saint-Léger ont, d'une certaine manière, pris leurs aises avec les ressources naturelles, renouvelables ou non, provenant d'ici ou d'ailleurs, parce qu'ils se sont habitués à les trouver aisément, en abondance et souvent à bon marché (voire gratuitement).

Mais ils sont de plus en plus conscients que ces ressources doivent être observées d'un œil neuf, soit qu'elles se raréfient (ainsi de l'espace constructible localement), soit qu'elles soient menacées dans leur qualité intrinsèque (ainsi de l'air et du sol), soit que leur coût financier et

environnemental croisse, soit qu'elles soient mobilisées pour plusieurs usages concurrents (ainsi de la production de bois), soit encore, tout simplement, qu'ils en situent l'importance vitale (ainsi de leur sous-sol).

Ils sont aussi conscients que ces ressources doivent être partagées entre toujours plus d'utilisateurs, aux moyens et besoins différents, ce qui pose un problème croissant d'accès équitable.

Ils savent en outre que parvenir à produire localement une énergie renouvelable ne constituera pas une réponse suffisante au défi énergétique si, simultanément, la courbe de croissance de la consommation d'énergie ne s'inverse pas. Ou alors ce ne sera qu'un outil de plus, vertueux certes, au service d'une fuite en avant.

Le développement voulu consiste dès lors à amplifier, partager la conscience de la qualité, de la rareté et de la variété des ressources naturelles, de la nécessité de les préserver et de les ménager de diverses façons. Il consiste à apprendre à modérer ses besoins, non en se privant nécessairement, mais en modifiant des comportements individuels et collectifs. Cet état d'esprit est au principe de l'économie circulaire, qui entend ménager et recycler les ressources.

Il consiste également à apprendre à considérer comme ressources des éléments neufs, comme les déchets produits, les objets hors d'usage ou en fin de vie.

Comme pour la production d'énergie renouvelable locale, l'ambition n'est pas que de nature technique ou pédagogique. Elle offre l'occasion de faire émerger du dialogue, de la coopération, de la solidarité sur une base nouvelle entre habitants de la commune, et d'inspirer la création d'activités entrepreneuriales nouvelles.

Il s'agit de changer le regard et le comportement des habitants à l'égard des ressources naturelles, de l'énergie et de leurs usages.

Il s'agit de mener des actions concertées et collectives d'économie et de meilleure valorisation des ressources.

Il s'agit soutenir l'émergence d'une économie circulaire à l'échelle du territoire.

Projets

- Création d'un réseau de voies lentes (PM-1-002) ;
- Création d'un espace équipé promouvant l'usage de véhicules à faibles émissions (PM-2-007) ;
- Etablissement du Plan d'action en faveur de l'Energie Durable (PI-0-002) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;
- Mobilité active, sécurisée et durable (PI-2-002).

Impacts attendus

- Réduction de la production de gaz à effet de serre ;
- Réduction de la dépendance énergétique et de la consommation des ressources ;
- Réduction du volume de déchets ;
- Préservation du capital ressources naturelles du territoire ;
- Accroissement des échanges et des liens entre habitants, de toutes catégories ;
- Création d'activités nouvelles d'économie circulaire.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Part des véhicules particuliers du territoire utilisant une énergie non pétrolière	Sondage (Commune) – à préciser dans le cadre de l'action « mobilité »	10% après 10 ans	0
Indicateurs spécifiques au PAED	Voir PAED		

d. **4e Objectif spécifique**

« Un territoire qui affirme et maintient l'identité de ses villages »

Devenue très désirable par sa proximité avec l'autoroute et le Grand-Duché de Luxembourg et dans une moindre mesure avec les pôles d'Arlon et Virton – Saint-Léger a vu sa population enfler, changer de profil et d'habitudes de vie, et ses villages se transformer en conséquence.

À l'habitat ancien, lorrain et mitoyen, s'est ajouté un habitat moderne qui a allongé chaque village, consommé beaucoup d'espace en villas quatre façades et progressivement étouffé l'identité ancienne de la commune.

L'histoire locale, fortement déterminée par l'activité sidérurgique, a laissé quelques traces, peu nombreuses, mais beaucoup d'archives. La découverte récente de deux sarcophages d'époque mérovingienne a rappelé à tous que sous la couche de modernité existait un passé riche et mal connu.

Les aînés, en proportion réduite dans la population, sont attachés à l'identité ancienne et à ses vestiges. Les touristes, une des cibles du développement voulu, également. Quant aux nouveaux habitants, souvent « immigrés », ils semblent prendre la mesure de la singularité de leur territoire.

L'ambition est ainsi de renforcer l'identité de chacun des trois villages, sur les plans urbanistique, historique et humain, en articulant le donné ancien et le donné contemporain, sans chercher à transformer Saint-Léger en musée ni exalter artificiellement un passé révolu, tout en évitant d'encourager un repli de chaque village sur lui-même.

Devront ainsi être soulignées l'identité propre de chaque village ainsi que des marques communes entre eux.

Il s'agit de réfléchir et orienter dans le sens voulu l'aménagement futur du territoire.

Il s'agit de préserver, rendre visibles et accessibles les traces physiques et documentaires du passé local.

Il s'agit de procéder à des équipements qui favorisent la circulation entre quartiers, sites et villages, ainsi que la création d'échanges et liens entre personnes.

Projets

- Saint-Léger - Mise en valeur du sarcophage (PM-0-003) ;
- Création d'un centre d'interprétation de la sidérurgie et de la vie rurale (PM-3-005) ;
- Aménagement des entrées de village (PM-3-007) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;
- Inventaire, valorisation et promotion du petit patrimoine populaire (PI-3-002).

Impacts attendus

- Préservation du capital urbanistique et historique de la commune ;
- Renforcement de l'identité du territoire et de son attractivité touristique ;
- Accroissement du sentiment d'appartenance général et renforcement des liens entre habitants ;
- Amélioration du cadre de vie.

Indicateurs

Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Nombre d'initiatives en faveur de la préservation des éléments patrimoniaux dans les villages (bâtiments, petit patrimoine)	Inventaire (Commune)	2 par an et par village	-

6. Objectif transversal

« Un territoire qui valorise au mieux son espace disponible »

La commune est petite, de plus en plus densément peuplée, traversée par un important axe de transit entre deux pôles. Elle est chiche en espaces à vocation économique ou de loisirs.

Le territoire remplit concomitamment plusieurs fonctions majeures : espace résidentiel (logement), espace productif et réserve de biodiversité (agriculture et forêt), mais également espace de détente (général).

Or ni la forêt ni l'agriculture ne vont réduire leur emprise au sol et la pression démographique ne faiblit pas. En même temps, il est attendu que les fonctions économique et touristique y prennent davantage de consistance et d'ampleur.

La ressource naturelle « espace », désormais réduite, ne saurait être encore mobilisée généreusement comme par le passé.

Il apparaît donc nécessaire de développer une vision prospective de l'aménagement du territoire et de penser celui-ci à la lueur de l'ensemble des objectifs spécifiques énoncés par le PCDR, car il devra les rencontrer et contribuer à les mettre en cohérence.

Tous les espaces disponibles devront être pris en considération avec une grande attention, même les plus petits d'entre eux. Et un même espace devra pouvoir, le cas échéant, servir plusieurs utilisateurs ou fonctions.

Ceci engagera un changement progressif de comportement ou d'organisation dans la relation que chacun entretient à l'espace.

En ce sens, cet objectif n'est pas indépendant des autres. Il est enclenché par eux et doit servir leur atteinte.

Il s'agit de paramétrer la gestion de l'occupation du sol dans une visée de long terme.

Il s'agit de réussir une occupation optimale des bâtiments et espaces communaux existants.

Il s'agit de se mettre en capacité d'accueillir simultanément un ensemble de fonctions diverses.

Projets

- Aménagement d'espaces de travail dans la maison Turbang à Châtillon (PM-o-001) ;
- Réaffectation du presbytère en logement tremplin pour le secteur médical (PM-o-004) ;
- Création d'une Maison rurale à caractère multiservices dans la Maison Guillaume à Saint-Léger (PM-1-001) ;
- Création d'un complexe d'appartements de type intergénérationnel à Saint-Léger (PM-1-003) ;
- Création de logements tremplin (PM2-006) ;
- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001).

Impacts attendus

- Maintien d'une capacité de croissance démographique ;
- Renforcement de la capacité de développement de l'activité touristique et économique ;
- Préservation du capital « espace » de la commune ;
- Amélioration de la qualité et du cadre de vie de chacun ;
- Constitution d'un pôle de compétence en aménagement du territoire.

7. Éléments de méthode

« Un territoire qui se donne les moyens de ses objectifs »

Le PCDR déclare des ambitions hautes et nombreuses dans divers domaines, touchant à l'économie, au tourisme, à l'agriculture, à l'habitat, à l'énergie, à la mobilité, à la culture, à l'occupation du sol, aux relations humaines.

Or la Commune aura à le mettre en œuvre dans son ensemble, avec les moyens dont elle dispose. Cependant ceux-ci sont aujourd'hui clairement sous-calibrés par rapport à l'ampleur de la tâche.

Elle va donc devoir pallier, compenser cet état de faiblesse, grandement dû à sa petite taille, en musclant plusieurs de ses moyens.

Il s'agit de renouveler les canaux de communication, en particulier et en priorité le site Internet communal, afin de faciliter les interactions, coller aux thèmes du PCDR, accrocher les diverses générations.

Il s'agit de renouveler également les outils de sensibilisation (supports physiques, événements, activités) pour éveiller l'attention, la curiosité, l'intérêt, voire la participation de groupes ciblés.

Il s'agit d'interagir davantage avec l'extérieur pour bénéficier de l'apport de ressources supplémentaires (expertise, partenariat, force de travail, budget) en divers domaines, ou pour s'insérer dans des dynamiques de projet et des coopérations plus larges. Le Parc naturel et la Maison du Tourisme de Gaume seront des partenaires privilégiés. Mais le groupe Idelux-AIVE, pour l'économie et l'économie circulaire, et l'ASBL Tribal Souk, pour la culture, seront aussi de précieux alliés.

Il s'agit de parvenir à accroître et valoriser les compétences de chacun, au sein du personnel communal comme de la population, puisqu'il est souhaité que celle-ci adhère au PCDR, contribue à le porter, adopte des comportements nouveaux. C'est là un travail de commissions, de réunions, de manifestations, de visites de terrain régulièrement entrepris et professionnellement animé.

8. Défi

« Un territoire qui entraîne chacun dans une dynamique collective de changement ! »

Saint-Léger présente un état de population, renouvelée, jeune, connectée, un état de richesse, individuelle et collective, un positionnement géographique, confortable entre deux pôles urbains et une métropole internationale, qui le protègent de la pression à devoir apporter, par lui-même et en urgence, des réponses immédiates à des besoins primaires.

Ces avantages donnent du temps à la réflexion, au travail de fond, à l'examen des perspectives longues.

Bien entendu, il est nécessaire d'améliorer les équipements collectifs du territoire, de soigner son attractivité, de préserver sa capacité d'accueil de nouveaux habitants.

Mais l'enjeu fondamental du développement local est d'une autre nature et concerne le changement de société, qui s'accélère, s'étend, et dont les défis s'imposent progressivement à tous, en matière d'économie, travail, environnement, mobilité, énergie, habitat, alimentation, démographie.

Il consiste à relier les gens entre eux, à aboucher leurs connaissances, leurs compétences, leurs expériences pour définir et mettre en œuvre, à l'échelle locale, des modifications de comportement dont il est attendu qu'elles se généralisent.

Pour que ce changement prenne corps sur le territoire, il doit faire sens pour chacun, quels que soient son âge, son statut, ses capacités économique et numérique, et être porté par une démarche collective, mobilisatrice, multisectorielle, transgénérationnelle.

C'est une manière nouvelle de faire communauté sur le territoire qui s'invente et se joue à Saint-Léger, dans un monde ouvert.

Les indicateurs de la stratégie en un tableau

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Active progressivement son potentiel d'activités économiques	Crée les conditions favorables à l'entreprenariat	Surface de terrain nouvelle disponible pour l'activité économique	Commune (documents urbanistiques)	20.000 m² après 5 ans	-
		Croissance du nombre de sociétés actives du territoire (retour au niveau de 2014 – 46 sociétés actives)	INASTI	+ 20% en 10 ans	39 (31/12/2016)
		Maintien du rythme de croissance de création de postes salariés	ONSS	+ 10% tous les cinq ans	240 (1/1/2014)
	Explore les voies possibles de l'économie circulaire	Diminution du volume de déchets par habitant collectés selon les filières classiques	AIVE (rapport annuel)	-5% après 10 ans	734 Kg/hab. (2014)
	Inclut les agriculteurs dans son défi	Maintien du nombre de déclarations de superficie	Déclarations de superficie	+0 après 10 ans	18 (2015)
		Nombre de nouvelles initiatives de production/vente en circuit court au départ d'une exploitation agricole existante	Inventaire (Commune)	+1	-

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Active progressivement son potentiel d'activités économiques (suite)	Favorise la consommation locale et le circuit court	Nombre de nouvelles occasions de consommation de productions locales et/ou en circuits courts sur le territoire	Inventaire (Commune)	2 chaque année, après 5 ans	-
		Nombre de nouveaux points de vente sur le territoire de productions locales.	Inventaire (Commune)	+ 2 après 10 ans	1
	Accroît son attractivité touristique et son offre hoReCa	Nombre de lieux nouveaux de restauration, temporaires ou permanents	Inventaire (Commune)	+ 1 après 5 ans	2
		Apparition de la commune de Saint-Léger dans les statistiques officielles de nuitées et arrivées	Statbel	Chiffre diffusable	Données confidentielles
		Accroissement de la fréquentation du point d'accueil du SI	SI	+10% après 5 ans	*Base à définir*

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Crée de nouvelles modalités de vie en société	Tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et entre habitants	Nombre d'équipements nouveaux permettant la rencontre (lieux collectifs, maisons de village, voies lentes…)	Inventaire (Commune)	+ 3 après 10 ans	-
		Evénements annuels nouveaux et récurrents de rencontre sur le territoire communal	Inventaire (Commune)	+1	-
	Répond aux besoins de chacun selon son âge	Augmentation de l'indice de vieillissement (+ de 65 ans /– de 15 ans)	DGSIE (calcul à effectuer)	+ 12 dans 10 ans	68 en 2015
		Augmentation des places d'accueil de la petite enfance	Promemploi/ONE	+4	24+4=28
	Élargit son assise culturelle	Nombre de lieux nouveaux appropriés aux activités culturelles	Inventaire (Commune)	+2 après 5 ans	-
		Nombre de rendez-vous culturels nouveaux (événements, manifestations…)	Inventaire (Commune)	+ 1 par an (entre 3 et 5 ans) + 2 par an (entre 6 et 10 ans)	-
	Dynamise son secteur associatif	Nombre d'associations nouvelles	Inventaire (Commune)	+2 après 5 ans	-
		Nombre d'initiatives existantes ou nouvelles gérées en inter-associations	Inventaire (Commune)	2 par an après 3 ans	-

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Crée de nouvelles modalités de vie en société (suite)	Renouvelle les manières de partager l'espace, l'habitat, la mobilité	Nombre de nouveaux logements intergénérationnels	Inventaire (Commune)	8 après 5 ans	0
		Nombre d'initiatives de partage de véhicules, de déplacements mises en place sur le territoire communal de manière pérenne (durée de vie supérieure à un an).	Inventaire (Commune)	2 après 5 ans	0
		Nombre de permis délivrés pour de l'habitat groupé (appartements ou autres)	Commune, statistiques du service urbanisme	2 par an	-
	Prépare l'avenir des soins de santé de proximité	Maintien du nombre de prestataires des soins de santé	Inventaire (Commune)	+0	15
		Existence d'un centre intégré de soins de proximité	Inventaire (Commune)	1 après 10 ans	0

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Source	Cible	Situation initiale
Reconsidère ses richesses	Accroît et protège sa nature ordinaire, en tous lieux	Surface nouvelle aménagée et gérée en faveur de la nature ordinaire, dans chaque village (section).	Inventaire (Commune)	1 Ha après 10 ans, dans chaque village (section)	-
		Nombre d'initiatives nouvelles en faveur de la nature dans chaque village (section)	Inventaire (Commune)	2 après 5 ans, dans chaque village (section).	-
	Crée l'énergie dont il a besoin	Nombre d'installations nouvelles, collectives ou publiques, de production d'énergie renouvelable	Inventaire (Commune) + relevés CWAPE	+3 sur 10 ans	0
		Indicateurs spécifiques au PAED	Voir PAED		
	Réduit ses besoins en ressources naturelles et en énergie	Part des véhicules particuliers du territoire utilisant une énergie non pétrolière	Sondage (Commune) – à préciser dans le cadre de l'action « mobilité »	10% après 10 ans	0
		Indicateurs spécifiques au PAED	Voir PAED		
	Affirme et maintient l'identité de ses villages	Nombre d'initiatives en faveur de la préservation des éléments patrimoniaux dans les villages (bâtiments, petit patrimoine)	Inventaire (Commune)	2 par an et par village	-

Les programmes opérationnels communaux et intercommunaux au service de la mise en œuvre de la Stratégie de développement

Il a été énoncé d'emblée que « *La stratégie exposée couvre la totalité du champ du développement de la commune, puisque c'est cette totalité qui a été explorée et défrichée par l'analyse des caractéristiques socio-économiques du territoire, par la consultation de la population, par le diagnostic partagé, par les Groupes de travail.*

Ceci implique que d'autres moyens que le PCDR, d'autres acteurs que la CLDR, contribuent à la mettre en œuvre. C'est à la Commune qu'il appartient de placer cette vision et cette ambition au cœur de ses engagements et de ses partenariats ».

Sont ici passés en revue les autres programmes de développement auxquels souscrit la Commune, dont elle détermine sur une base volontaire, seule ou en intercommunalité, le plan d'action opérationnel, et qui contribueront, peu ou prou, à la poursuite des objectifs de la stratégie énoncée. Ces programmes, tout comme le PCDR, se déclinent habituellement en objectifs, projets, avec échéancier de mise en œuvre éventuel.

Ne sont donc pas pris en compte les appels à projets ponctuels, études de faisabilité, diagnostics sectoriels, dispositifs de gestion courante, qui renvoient à des obligations légales ou à des situations d'opportunité non prévisibles.

Il est rendu compte brièvement de la concordance et de la convergence entre le PCDR et ces autres programmes :

- Parc naturel de Gaume ;
- Groupe d'Action Locale de Gaume ;
- Plan d'Action pour l'Energie Durable (PAED).

1. Parc naturel de Gaume

Le Parc naturel de Gaume est reconnu officiellement depuis le 18/12/2014. Il couvre le territoire de 9 communes[180], dont Saint-Léger. Son action repose sur un plan de gestion à mettre en œuvre dans les 10 premières années de son existence, dont les objectifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Objectifs du Parc naturel	Objectifs du PCDR concernés[181]
Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel Objectif 1. Accueillir et restaurer la biodiversité. (1) Objectif 2. Sensibiliser la population à la biodiversité. (2) **Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire** Objectif 1. Faire connaitre, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais. (3) Objectif 2. Recomposer l'homogénéité de l'habitat gaumais en intégrant le nouveau dans l'ancien. (4) Objectif 3. Favoriser un aménagement et un urbanisme durables. (5) Objectif 4. Promouvoir des initiatives nouvelles en matière de mobilité. (6) Objectif 5. Promouvoir des initiatives nouvelles en matière d'énergie. (7) **Développement rural et socio-économique** *Axe 1 : Activités économiques locales* Objectif 1. Promouvoir l'économie locale en lien avec les organismes spécialisés. (8) Objectif 2. Exploiter dans une vision durable les ressources locales. (9) *Axe 2 : L'agriculture*	– **Active progressivement son potentiel d'activités économiques** ○ Explore les voies possibles de l'économie circulaire (9) ○ Inclut les agriculteurs dans son défi (10), (11) ○ Favorise la consommation locale et le circuit court (10) ○ Accroît son attractivité touristique et son offre HoReCa (13), (14) – **Crée de nouvelles modalités de vie en société** ○ Élargit son assise culturelle (15) ○ Renouvelle les manières de partager l'espace, l'habitat, la mobilité (5), (6) – **Reconsidère ses richesses**

180 Aubange (section de Rachecourt), Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton.
181 Avec, entre parenthèses, le lien vers le(s) numéros(s) des objectifs du PN liés.

Objectif 1. Développer les filières locales et les circuits courts. (10) Objectif 2. Eduquer les citoyens au monde agricole gaumais, améliorer les liens entre les agriculteurs et avec les citoyens. (11) Objectif 3. Faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations. (12) *Axe 3 : Tourisme* Objectif 1. Utiliser la gastronomie locale comme un vecteur de développement économique. (13) Objectif 2. Développer le tourisme nature et culture. (14) *Axe 4 : Vie associative et culturelle* Objectif 1. Faire connaitre et coordonner l'offre culturelle gaumaise. (15)	○ Accroît et protège sa nature ordinaire, en tous lieux (1), (2) ○ Crée l'énergie dont il a besoin (7) ○ Réduit ses besoins en ressources naturelles et en énergie (7), (9) ○ Affirme et maintient l'identité de ses villages (3), (4)

Les objectifs du PN et du PCDR sont largement semblables et jamais antagonistes. Ils se recouvrent sur de multiples thématiques : nature, paysages, énergie, mobilité, ressources naturelles, patrimoine, agriculture.

De ce fait, les deux démarches vont se renforcer mutuellement :

- Le Parc naturel, grâce à son expertise, ses ressources humaines, ses outils, sa force collective, va pouvoir soutenir le PCDR de Saint-Léger dans l'effort d'atteinte de certains de ses objectifs selon des modalités de partenariat à définir au cas par cas ;
- Le PCDR va pouvoir servir de territoire d'expérimentation pour certaines actions du Parc naturel et apportera à celui-ci une base permanente de participation citoyenne.

Le Parc naturel, par contre, ne couvre pas directement plusieurs thématiques du PCDR, comme par exemple en matière d'espace pour entreprendre, de logement, de santé, de cohésion sociale, de dynamisme associatif. La Commune doit donc se tourner vers d'autres partenaires ou dynamiques à cet effet ou, plus souvent, prendre en charge elle-même la réalisation d'actions et de projets en ces domaines, avec l'aide financière du Développement rural dans certains cas.

2. Groupe d'action locale du Parc naturel de Gaume

Le Parc naturel de Gaume a établi une Stratégie de développement local afin que son territoire d'action soit reconnu comme « Groupe d'Action locale » (GAL) dans le cadre de l'initiative Leader 2014-2020 et puisse, à ce titre, bénéficier de fonds européens et régionaux issus du Programme wallon de développement rural (PWDR). Cette stratégie repose sur un thème fédérateur, trois objectifs et cinq fiches-projets. Logiquement, elle vise à mettre en œuvre certains objectifs et projets repris dans le plan de gestion du Parc.

Objectifs du GAL	Objectifs du PCDR concernés[182]
Un thème « Tension entre nouveauté et identité, entre richesse et précarité ». **3 objectifs** Valoriser économiquement et de manière durable les ressources locales. Chercher et expérimenter des ressources nouvelles. Renforcer la capacité de bien vivre sur le territoire. **5 fiches-projets** 1) Agrinew (1) - améliorer l'accès au foncier (mise à disposition de terres pour de jeunes agriculteurs) ; - favoriser les nouveaux modèles d'exploitation (ferme expérimentale et pédagogique) ; - trouver des aides financières locales. 2) Diversi'Gaume (2) - soutien des diversifications agricoles existantes (élargissement de la coopérative de Gaume ; nouveaux outils de la coopérative) ; - création de nouvelles activités de diversification (mise en place d'une filière piscicole, mise en place d'une « légumerie-conserverie »). 3) Gaume énergies (3)	– **Active progressivement son potentiel d'activités économiques** o Inclut les agriculteurs dans son défi (1) o Favorise la consommation locale et le circuit court (2) – **Crée de nouvelles modalités de vie en société** o Élargit son assise culturelle (4) – **Reconsidère ses richesses** o Crée l'énergie dont il a besoin (3) o Réduit ses besoins en ressources naturelles et en énergie (3)

[182] Avec, entre parenthèses, le lien vers le(s) numéros(s) de la fiche projet du GAL liée.

- stimulation de projets d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable par l'accompagnement et par des financements alternatifs ; - mise en place de solutions de stockage décentralisé d'énergie ; - optimisation des régulations de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans plusieurs bâtiments publics et particulièrement dans les écoles. 4) Créat'Gaume (4) - soutien professionnel à la création artistique, la réalisation de spectacles et de productions, depuis l'élaboration jusqu'à la représentation, au départ d'un seul lieu. 5) Appui technique (coordination du GAL - pour mémoire)	

Que ce soit au niveau de son thème et de ses 3 objectifs généraux, la Stratégie de développement local du GAL fait étroitement écho aux défis, constats et enjeux exprimés à Saint-Léger.

Etant plus ciblée dans ses thématiques d'action et plus restreinte dans le temps que le plan de gestion du Parc naturel, cette stratégie présente toutefois des liens moins nombreux avec le PCDR. Elle est par contre plus directement opérationnelle que le plan de gestion du Parc naturel et, grâce aux moyens financiers qu'elle a permis de mobiliser, oblige à l'atteinte de résultats concrets dans un temps bref. Elle pourra donc soutenir plus directement la réalisation de projets du PCDR.

Les liens entre GAL et PCDR existent au niveau de l'agriculture, de l'énergie et de la créativité culturelle, à des degrés divers.

En particulier, les démarches du GAL en matière énergétique, dont la coopérative Gaume énergies, soutiennent parfaitement les objectifs et les projets du PCDR en ce domaine (réduction des consommations et production d'énergie renouvelable).

Il en va de même pour les actions du GAL au niveau de la diversification agricole et des productions locales, avec le renforcement de la coopérative fermière de Gaume, qui rejoignent le souci exprimé à Saint-Léger de bénéficier de davantage de produits locaux, de favoriser leur consommation par la création de lieux *ad hoc*.

Le lien est moins direct en matière culturelle puisque l'action du GAL vise surtout la création et l'animation d'un lieu culturel situé à Rouvroy.

Ces liens divers avec l'action du GAL devront être précisés et opérationnalisés lors de la mise en œuvre des projets du PCDR.

3. Plan d'action pour l'Energie durable

En date du 6 septembre 2017, le Conseil communal a approuvé le Plan d'Action en matière d'Energie Durable (PAED) de la commune de Saint-Léger établi dans le cadre de l'adhésion à la Convention des Maires.

<table>
<tr><th>Objectifs du PAED</th><th>Objectifs du PCDR concernés</th></tr>
<tr><td>Objectifs généraux

A l'horizon 2020 :
- Réduire d'au moins 20 % les émissions CO_2 du territoire par rapport à l'année de référence 2006 (objectif prioritaire).
- Réduire la consommation énergétique de 20 % sur son territoire (objectif secondaire).
- Produire, via les énergies renouvelables, 20 % de la consommation de l'année de référence 2006 (objectif secondaire).</td><td rowspan="2">– Active progressivement son potentiel d'activités économiques
o Explore les voies possibles de l'économie circulaire
– Crée de nouvelles modalités de vie en société
o Renouvelle les manières de partager l'espace, l'habitat, la mobilité
– Reconsidère ses richesses
o Crée l'énergie dont il a besoin
o Réduit ses besoins en ressources naturelles et en énergie</td></tr>
<tr><td>Traduction chiffrée

<table>
<tr><th></th><th>Emissions 2006 - T CO_2</th><th colspan="2">Consommation d'énergie 2006 - MWh</th></tr>
<tr><td></td><td>13.065</td><td colspan="2">57.268</td></tr>
<tr><td></td><td>Objectif de réduction T CO_2</td><td>Objectif d'économie d'énergie MWh</td><td>Objectif de production d'énergie renouvelable - MWh</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>2.613</td><td>11.454</td><td>11.454</td></tr>
<tr><td>/ habitant</td><td>0,826</td><td>3,62</td><td>3,62</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Le PAED a été établi en parallèle au PCDR. Plusieurs membres de la CLDR ont pris part à son élaboration.

De ce fait, les liens sont très étroits entre ce plan spécifique à l'énergie et les objectifs du PCDR.

Explicitement, les deux programmes partagent les mêmes objectifs de réduction des besoins en énergie et de création d'énergie renouvelable. Tous les projets prévus dans le PAED (actions « douces » et actions « dures ») contribueront ainsi à l'atteinte de ces deux objectifs du PCDR.

Inversement et implicitement, plusieurs dimensions du PCDR contribueront à l'atteinte des objectifs du PAED, en réduisant les besoins en énergie non renouvelable : gestion partagée de l'espace, de l'habitat, de la mobilité, renforcement de l'économie circulaire.

Plusieurs projets du PCDR participent aussi aux objectifs du PAED : directement (réseaux de chaleur, action « énergie autrement ») ou indirectement (voies lentes, espace équipé promouvant l'usage de véhicules à faibles émissions, préoccupation énergétique présente dans la conception de chaque projet).

En particulier, l'action « énergie autrement » appuiera la réalisation du PAED en y impliquant un large public : Commune, CLDR, citoyens.

4. En synthèse

A l'analyse de ces programmes opérationnels, un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés :

- → Comparativement à d'autres Communes, Saint-Léger ne mobilise que peu de programmes et outils de développement de niveau communal tels que PCS, ADL, Centre culturel, PCDN, etc. Sa petitesse, ses moyens humains et financiers limités ne le permettent pas aisément ou ne le justifient pas ;
- → Dès lors, le recours à la supracommunalité est d'autant plus important pour la Commune. Mais la région est elle aussi notablement sous-équipée et sous-organisée de ce point de vue, que ce soit au niveau culturel, au niveau social, au niveau animation et équipement économiques ;
- → Les deux seuls programmes pluricommunaux réellement mobilisables pour mettre en œuvre la stratégie du PCDR sont le Parc naturel et le GAL, qui, avec la Maison du Tourisme, font émerger la Gaume comme nouveau territoire de coopération pour Saint-Léger ;
- → Il y a une convergence forte entre le Parc naturel/GAL et le PCDR sur certains objectifs. Toutefois, leur champ d'action ne couvre pas plusieurs des dimensions du PCDR (espaces pour entreprendre, santé, cohésion sociale, dynamisme associatif…) ;
- → Le GAL, plus directement opérationnel, concret et ciblé dans ses actions, pourra venir rapidement soutenir la mise en œuvre du PCDR, surtout au niveau de la diversification agricole et de l'énergie, en lien avec les deux coopératives qu'il soutient et veut renforcer ;
- → Le Parc naturel pour sa part, agit sur un terme plus long et sur certaines dimensions davantage patrimoniales au sens large (nature, environnement, paysages…) qui font aussi l'objet de projets dans le cadre du PCDR ;
- → Le challenge pour Saint-Léger consistera à focaliser l'attention et l'action de ces deux outils gaumais, agissant suivant deux échelles de temps et deux natures de résultats, afin que leurs moyens opérationnels (financiers, humains, outils) participent utilement et rapidement à la mise en œuvre de la stratégie du PCDR ;
- → En contrepartie, le PCDR apportera une légitimité citoyenne aux actions du Parc et du GAL sur le territoire ;
- → Pour les domaines d'action non couverts par des programmes de développement, la Commune stimule des partenariats au cas par cas, en fonction des besoins et opportunités (exemples : Tribal Souk pour la culture, Idelux-Projets publics et les communes voisines pour le W9) ou mène elle-même certaines démarches (extension de la ZAE du fourneau Lackman par exemple).

PARTIE V
PROJETS VISANT A ATTEINDRE LES OBJECTIFS

Table des matières

Introduction ---- 4
Projets du lot 0 ---- 6
Projets du lot 1 ---- 9
Fiche-projet / PM-1-001/ Saint-Léger – création d'une maison rurale à caractère multiservices dans la maison Guillaume ---- 10
Fiche-projet / PM-1-002/ Création d'un réseau de voies lentes ---- 49
Fiche-projet / PM-1-003/ Création d'un complexe d'appartements de type intergénérationnel à Saint-Léger ---- 67
Fiche-projet / PI-1-001/ Aménagement du territoire de demain ---- 87
Fiche-projet / PI-1-002/ Plateforme des acteurs culturels ---- 91
Fiche-projet / PI-1-003 L'énergie autrement ---- 94
Fiche-projet / PI-1-004/ Lancement de dynamiques citoyennes de transition ---- 98
Fiche-projet / PI-1-005/ Naturapiculture ---- 102
Projets du lot 2 ---- 107
Fiche-projet / PM-2-001/ Création d'un Centre médical ---- 108
Fiche-projet / PM-2-002/ Création d'un atelier rural ---- 111
Fiche-projet / PM-2-003/ Création d'aires de convivialité dans les villages ---- 115
Fiche-projet / PM-2-004/ Valorisation de la vallée du lac ---- 118
Fiche-projet / PM-2-005/ Création de réseaux de chaleur ---- 122
Fiche-projet / PM-2-006/ Création de logements tremplins ---- 126
Fiche-projet / PM-2-007/ Création d'un espace équipé promouvant l'usage de véhicules à faibles émissions ---- 130
Fiche-projet / PM-2-008/ Création d'un nouvel espace d'accueil pour le SI ---- 133
Fiche-projet / PI-2-001/ Accompagnement & animation économiques et touristiques ---- 136
Fiche-projet / PI-2-002/ Mobilité active, sécurisée et durable ---- 140
Fiche-projet / PI-2-003/ Action de communication pour une meilleure connaissance de l'agriculture ---- 143
Projets du lot 3 ---- 146
Fiche-projet / PM-3-001/ Création d'une Maison rurale multiservices ---- 147
Fiche-projet / PM-3-002/ Création d'une structure de type Centre de Jour pour les personnes âgées ---- 148
Fiche-projet / PM-3-003/ Création d'espaces dédiés aux clubs des jeunes. ---- 150
Fiche-projet / PM-3-004/ Création d'un nouvel espace d'accueil pour la petite enfance ---- 151
Fiche-projet / PM-3-005/ Création d'un centre d'interprétation de la sidérurgie et de la vie rurale ---- 152

Fiche-projet / PM-3-006/ Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente ---------- 154

Fiche-projet / PM-3-007/ Aménagement des entrées de village ---------- 156

Fiche-projet / PM-3-008/ Aménagement de points de vue et sensibilisation sur les paysages ------ 157

Fiche-projet / PM-3-009/ Création d'un parcours-détente en forêt ---------- 159

Fiche-projet / PI-3-001/ Soutien, promotion et fédération des activités associatives ---------- 161

Fiche-projet / PI-3-002/ Inventaire, valorisation et promotion du petit patrimoine populaire ----- 162

Fiche-projet / PI-3-003/ Amplification de l'effort de prise en charge des enfants et de la jeunesse ---------- 164

Fiche-projet / PI-3-004/ Vers une forêt durable ---------- 165

Introduction

La CLDR, sur base de la matière récoltée au cours du processus de consultation et des groupes de travail, a procédé, en plusieurs étapes et réunions, à un regroupement des propositions en projets, matériels et immatériels, cohérents puis au choix et à l'organisation en lots de ceux-ci, suivant l'ordre envisagé pour leur mise en œuvre et en fonction de critères qu'elle a soigneusement choisis.

Le processus, les critères et la méthode d'animation utilisés pour aboutir à ce classement final sont amplement décrits dans la partie II - Résultats de l'information et de la consultation de la population.

Les trois lots de projets sont définis comme suit[183] :

- Les projets dont l'inscription est prévue dans les trois premières années de la mise en œuvre du Programme communal de Développement rural sont repris dans le lot 1 ;
- Les projets dont la réalisation est prévue entre la quatrième et la sixième année de mise en œuvre du PCDR sont repris dans le lot 2 ;
- Les autres projets sont repris dans le lot 3.

Même si leur identification n'est pas formellement demandée, une liste de projets de lot 0 a aussi été établie. Ceux-ci, qu'ils soient matériels ou immatériels, sont définis comme ceci :

- Soit des projets identifiés au cours de l'élaboration du PCDR et qui ont déjà été réalisés ou initiés par la Commune ou la CLDR ;
- Soit des projets menés par la Commune en parallèle au processus de Développement rural mais qui concourent à la mise en œuvre de la stratégie et des objectifs du PCDR.

Les projets matériels peuvent être définis comme des projets nécessitant un investissement essentiellement « en dur » (bâtiment, espace public, voie lente, mobilier…) et qui demandent systématiquement des financements pour leur réalisation, que ce soit par le Développement rural ou d'autres sources.

Les projets immatériels consistent pour leur part en la réalisation d'actions s'appuyant essentiellement sur des moyens humains et sur un processus régulier d'animation et d'accompagnement des acteurs locaux. Ils ne font pas appel à un financement par le Développement rural mais peuvent bénéficier de fonds, communaux ou autres, pour la mise en œuvre des actions qu'ils reprennent.

Chacun des projets des lots 1 à 3, matériel et immatériel, fait l'objet d'une fiche-projet descriptive, reprise ci-après, qui reflète l'état actuel de la réflexion de la CLDR sur le contenu du projet en question. Les fiches relatives aux projets matériels seront approfondies ultérieurement lors de la convention de faisabilité qui devra nécessairement accompagner leur mise en œuvre.

Un code unique est assigné à chaque projet. Ainsi par exemple, le code PM-1-002 correspond à un projet matériel de lot 1, 2ième place sur la liste. Le projet PI-3-004 est un projet immatériel, inscrit en lot 3 et en 4ième position au sein de celui-ci.

183 Source : Arrêté Ministériel du 30 novembre 2017 approuvant le modèle de fiche-projet pour les projets relevant des Programmes communaux de Développement rural.

Projets du lot 0

	Code	Intitulé	Brève description	Compléments d'information
Projets matériels	PM-0-001	Châtillon - Aménagement d'espaces de travail dans la maison Turbang	Il s'agit d'un projet retenu dans le cadre de l'appel à projets « coworking en zone rurale » lancé par « Digital Wallonia.be » en 2017. Il a été déposé par GreenLab Coworking (Arlon) en partenariat notamment avec le Parc Naturel de Gaume dont Saint-Léger fait partie.	Partie 1 – actualisation du chapitre « territoire économique »
	PM-0-002	Saint-Léger - Rénovation du ponton du Lac de Conchibois	La Commune a procédé, en 2017, à la rénovation du ponton du Lac de Conchibois. Ce projet représente une première étape du projet global de valorisation de la vallée du Lac (PM-2-004).	Partie 1 – actualisation du chapitre « territoire économique »
	PM-0-003	Saint-Léger - Mise en valeur du sarcophage	Ce projet en cours vise à placer et mettre en valeur le sarcophage mérovingien derrière une vitrine à la cour du Château, à proximité de la maison Guillaume qui sera aménagée dans le cadre du projet PM-1-001	Partie 1 – actualisation du chapitre « territoire physique »
	PM-0-004	Châtillon - Réaffectation du presbytère en logement tremplin pour le secteur médical	L'ancien presbytère de Châtillon a été réaménagé en maison unifamiliale. En raison des enjeux importants relatifs à la pénurie de médecins en milieu rural, la Commune a décidé d'affecter prioritairement ce logement au secteur médical. Il s'agit d'un logement tremplin qui permet aux jeunes de débuter leur activité en attendant d'avoir la capacité de s'établir dans la commune.	
	PM-0-005	Châtillon – Rénovation du Cercle Saint-Joseph en local pour le club des jeunes	Ce bâtiment particulièrement délabré et devenant dangereux pour le club des jeunes qui l'occupait a été racheté par la Commune à la fabrique d'église et est en cours de rénovation. Il comprendra un local pour le club des jeunes ainsi qu'une salle plus grande pour divers événements associatifs et communaux.	
	PM-0-006	Lancement d'une dynamique transcommunale de développement de voies lentes	Saint-Léger est traversée par l'itinéraire vélotouristique régional W9 (voir plan Wallonie cyclable) qui, sans connexion aux communes voisines, n'a que peu de sens. Ainsi, la Commune a organisé une réflexion transcommunale pour que ce tronçon se concrétise depuis Martelange jusqu'à Rouvroy et soit complété par des boucles intercommunales. Via l'appel à projets du Ministre Di Antonio en 2017, le tronçon communal du W9 va être prolongé pour traverser le village de Saint-Léger. La poursuite de la mise en œuvre de ce maillage de voies lentes se fera dans le cadre du projet PM-1-002.	Partie 2 – point 8.3.1
	PM-0-007	Signalisation des entrées de village pour plus de sécurité routière	La Commune a procédé à des aménagements signalétiques en entrée de chaque village, dans un souci de renforcement de la sécurité routière.	

	Code	Intitulé	Brève description	Compléments d'information
Projets immatériels	PI-0-001	Lancement d'une action culturelle avec Tribal Souk	Une convention de partenariat a été établie en mai 2017 pour que le Centre d'expression et de créativité Tribal Souk devienne l'opérateur culturel "référent". La convention porte sur l'animation culturelle du territoire par l'organisation d'ateliers et manifestations divers. Cette action préfigure la « plateforme des acteurs culturels » prévue dans le projet PI-1-002.	Partie 2 – point 8.3.3
	PI-0-002	Etablissement du Plan d'action en faveur de l'Energie Durable	Le 22 décembre 2015, la Commune a signé la Convention des Maires pour l'énergie et le climat. Le Plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED) a été approuvé par le Conseil communal le 6 septembre 2017. Un comité de pilotage comprenant des citoyens a été établi, le Parc Naturel de Gaume a été sollicité pour prendre en charge des actions plus générales et la Commune travaille sur l'établissement de primes liées à l'économie d'énergie. Ces actions prendront place dans le cadre du projet PI-1-003 « L'énergie autrement ».	Partie 2 – point 8.3.4
	PI-0-003	Saint-Léger - Extension d'une ZAE au fourneau Lackman et investigations pour la création d'une cellule d'accompagnement économique - ADL	La Commune a enclenché en 2017 la procédure de modification du Plan de secteur d'initiative communale pour étendre la ZAE dite « Fourneau Lackman » à Saint-Léger. Elle a aussi mené de premières investigations pour déterminer le type de soutien humain nécessaire au secteur économique, en cohérence avec le projet PI-2-001 « Accompagnement et animation économiques et touristiques ». Le principe des ADL (agences de développement local) correspondrait parfaitement aux besoins.	Partie 1 – actualisation du chapitre « territoire économique ». Partie 2 – point 8.3.5
	PI-0-004	Extension de la zone d'extraction de la carrière Lannoy	La procédure de modification partielle du Plan de secteur en vue d'étendre la zone d'extraction de la carrière Lannoy a abouti en 2017. Elle permettra à l'entreprise de poursuivre son activité d'extraction de sable à moyen terme.	Partie 1 – actualisation du chapitre « territoire économique »
	PI-0-005	Lancement d'une initiative de regroupement des médecins	La Commune a encouragé les médecins généralistes à travailler avec l'asbl Santé Ardenne, la cellule attractivité médecine générale de la Province de Luxembourg et la FRW de manière à amorcer une pratique de groupe et à permettre l'accueil de stagiaires. Un projet dans ce sens a été déposé en 2017 en réponse à l'appel à projets du Ministre Collin. Ce travail sera poursuivi dans le cadre du projet de création d'un Centre médical (PM-2-001).	Partie 2 – point 8.3.2
	PI-0-006	Création d'un groupe « transition »	Suite à une rencontre organisée entre la CLDR et l'asbl « Réseau Transition », un groupe de citoyens s'est constitué pour lancer des initiatives de transition. Son travail se poursuivra dans le cadre du projet PI-1-004.	Partie 2 – point 8.3.6
	PI-0-007	Appel à projets CAP Hirondelles	La candidature de la Commune a été retenue début 2018 dans le cadre de l'appel à projets « CAP Hirondelles » en lien avec le 1er projet du PCDR PM-1-001 « Création d'une Maison rurale à caractère multiservices dans la Maison Guillaume à Saint-Léger ». En effet, lors de la visite du bâtiment en été 2017, une colonie d'hirondelles a été observée à l'intérieur du bâtiment.	Partie 2 – point 8.3.7
	PI-0-008	Mise en ligne du nouveau site Internet communal	Une nouvelle version du site Internet communal, plus conviviale, complète et interactive, a été mise en ligne début 2018.	

Projets du lot 1

Fiche-projet / PM-1-001/
Saint-Léger – création d'une maison rurale à caractère multiservices dans la maison Guillaume

1. Description du projet

Le projet consiste en la création d'une maison rurale multiservices dans la maison Guillaume à Saint-Léger (dite aussi « cour du château » ou « maison seigneuriale des Dahérée »).

Le bâtiment

Le château de Saint-Léger est constitué d'un ensemble de logis et dépendances agricoles des 18e et 19e siècles, agencés autour d'une cour fermée et rectangulaire. Appartenant à la famille des Dahérée (Maximilien Demanet, vicomte Dahérée) de 1708 jusqu'à la révolution française, l'ensemble des bâtiments du château est partagé actuellement entre cinq propriétaires différents, dont la Commune qui a racheté en 1990 le bâtiment dit « maison Guillaume », avec l'idée à l'époque d'y créer la Maison communale.

Depuis 1993, ce bâtiment est confié au Cercle d'histoire, qui y entrepose notamment des objets liés au passé de la Commune (matériel agricole, produits des entreprises de travail du fer, poêles Châtillon…).

Il se compose de l'ancien corps de logis, d'une grange attenante qui lui est perpendiculaire et d'un bâtiment fermant le coin entre ces deux blocs.

Vue avant (à gauche, l'ancien corps de logis ; en face, la grange)

Vue arrière

Les fonctions et les futurs utilisateurs

Cette maison patrimoniale rénovée et réaménagée accueillera :

- Une fonction culturelle, complémentaire à la salle du Cercle Saint-Louis :
  - Organisation d'ateliers (notamment par l'association Tribal Souk) ;
  - Organisation de spectacles (troupes de théâtre…) ;
- Une fonction « mémoire et citoyenneté » par le Cercle d'histoire :
  - Entreposage et mise à disposition des archives ;
  - Bureau du Cercle ;
  - Organisation d'expositions et de conférences thématiques en lien avec les éléments identitaires locaux afin de faire connaître l'histoire et le patrimoine des villages ;
  - Point de départ d'activités (visites sur site, présentation des sarcophages mérovingiens[184]…).
- Une fonction socio-récréative :
  - Accueil de réunions des associations locales ;
  - Organisation de rassemblements et de conférences ;
  - « Accueil de jour » des aînés ;
  - Animations autour du four à pain restauré (une asbl s'est déjà constituée dans ce but) ;
  - Organisation d'ateliers (cuisine, potager, Repair Café…) ;
  - Accueil de réceptions communales (nouvel an, noces d'or…).
- Une fonction économique :
  - Un restaurant de terroir ou un restaurant éphémère ;
  - Des bureaux de type « tremplin », accessibles ponctuellement et/ou un local atelier-vitrine pour les artisans créateurs.

Se sont déjà montrés intéressés par l'utilisation du bâtiment : le Cercle d'Histoire, la bibliothèque, le CCCA, le Cercle Horticole, la Ligue des Familles, Les Amis de la Rouge Eau, Tribal Souk/Artligue, le Potager collectif « Le petit Loucet », la Commune.

184 Ceux-ci seront exposés et mis en valeur par la Commune de Saint-Léger, dès 2018, dans un ancien garage situé à l'entrée de la cour du château.

L'ensemble du bâtiment sera géré directement par la Commune : coordination de l'agenda d'occupation, nettoyage, entretien, ….

La traduction des fonctions et besoins ci-avant en esquisse d'aménagement du bâtiment est explicitée ci-après (programme des travaux).

2. Justification du projet

De manière générale, l'aménagement de la maison Guillaume vise à répondre aux besoins d'une population en croissance, aux exigences et attentes nouvelles en termes de culture, de dynamique événementielle, de lien social.

Il participera aussi au maintien et à l'affermissement d'une identité locale, d'un sentiment d'appartenance à une même communauté, par la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine.

De manière plus précise, il s'agit de combler l'absence d'un espace partagé et adapté disponible pour les nombreuses associations de la commune, afin qu'elles puissent y tenir leurs réunions, leurs activités diverses.

Ce projet vise ainsi entre autres à accompagner la dynamique culturelle nouvelle qui se met en place au niveau communal entre diverses associations (dont Tribal Souk) en y permettant la tenue d'ateliers à destination de différents publics.

En particulier, il s'agit aussi de répondre aux besoins spécifiques du CCCA (disposer d'un local destiné aux aînés et aux rencontres intergénérationnelles) et du Cercle d'histoire (disposer d'un lieu visible et clairement identifié pour son travail au quotidien, ses activités, ses collections, ses archives).

D'autres associations, listées ci-avant, ont aussi exprimé des besoins précis en espaces pour des réunions, rencontres, expositions, ateliers…, auxquels ce bâtiment permettra de répondre.

Ce dernier permettra aussi d'organiser un « accueil de jour », en lien avec le CCCA, destiné aux personnes âgées du territoire, dans l'objectif de rompre leur solitude et de leur proposer des activités et services adaptés.

L'aménagement d'un local tremplin dans la cave voûtée et d'un bureau tremplin au rez-de-chaussée stimulera l'émergence d'une activité économique compatible avec l'endroit et les futures fonctions des lieux (restauration éphémère, accompagnement d'activités de porteurs de projet, vitrine d'artisans par exemple).

Enfin, le projet représente l'opportunité de rénover et réaffecter un bâtiment historique et patrimonial situé en cœur de village, aujourd'hui partiellement abandonné puisqu'il ne sert plus que de lieu de stockage pour les collections du Cercle d'Histoire.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société* » et l'objectif spécifique « *un territoire qui dynamise son secteur associatif* » en créant un nouveau lieu de rencontres, de réunions, d'activités mis à disposition des associations de la commune.

Il contribue également à l'atteinte de l'objectif transversal « *un territoire qui valorise au mieux son espace disponible* » en privilégiant la rénovation et la réaffectation d'un bâtiment existant.

Il soutient également quatre objectifs spécifiques :

- « *un territoire qui crée les conditions favorables à l'entreprenariat* » par la réservation de locaux au lancement d'une activité économique.

- « *un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et habitants* » par la dynamique associative qu'il générera et les activités, événements et manifestations qui s'y dérouleront, accessibles à tous les habitants de la commune.
- « *un territoire qui élargit son assise culturelle* » par la mise à disposition d'espaces pour des ateliers et manifestations à dimension culturelle.
- « *un territoire qui répond aux besoins de chacun selon son âge* » par l'organisation d'un accueil de jour et la facilitation des activités du CCCA.

Il est lié aux autres projets principaux suivants :

- Lancement d'une action culturelle avec Tribal Souk - PI-0-001 (animation d'ateliers, dynamisation) ;
- Plateforme des acteurs culturels – PI-1-002 (coordination et stimulation des activités culturelles) ;
- Soutien, promotion et fédération des activités associatives – PI-3-001 (coordination et stimulation des activités associatives) ;
- Saint-Léger - Mise en valeur du sarcophage – PM-0-003 (proximité, synergies) ;
- Création d'un réseau de voies lentes – PM-1-002 (accessibilité douce vers le bâtiment) ;
- Création d'un complexe d'appartements de type intergénérationnel à Saint-Léger – PM-1-003 (occupation, implication) ;
- Création de réseaux de chaleur – PM-2-005 (alimentation du bâtiment).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	**Social et culturel**	**Environnement**	**Économique**
Le projet a un impact fort sur le développement socio-culturel, en offrant au secteur associatif et culturel et aux habitants en général, un lieu de rencontre, d'activités, d'événements, en devenant un lieu de dynamisation de la vie communale	+++		
Il a aussi un impact positif en matière d'environnement, en permettant la rénovation et la réaffectation d'un bâtiment, tout en prenant en compte la dimension énergétique dans sa conception (isolation, production photovoltaïque et raccordement au futur réseau de chaleur de Saint-Léger).		+	
Il a enfin un impact positif en matière économique, en mettant des locaux « tremplin » à la disposition de porteurs de projet ainsi qu'en mobilisant des entreprises pour les travaux nécessaires.			++

5. Localisation et statut

- Localisation : Saint-Léger, cour du château. Ancienne maison Guillaume (dite aussi cour du château ou maison seigneuriale des Dahérée). Saint-Léger, division 1 Saint-Léger, section A, parcelle 40C ;
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural ;
- Statut de propriété : propriété communale.

Le bâtiment est idéalement situé au regard de sa fonction future : à proximité des éléments polarisants de Saint-Léger (commerces, services, maison communale), de la voirie régionale (transports en commun ; accessibilité), du réseau de voies lentes (accessibilité douce).

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet : Commune de Saint-Léger ;

Parties prenantes : la CLDR, la RW, les associations locales, tous domaines confondus.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

  Projet de lot 1, première priorité

  - Propriété communale ;
  - Vision claire de l'objectif et des fonctions du bâtiment ;
  - Demande forte exprimée lors des consultations et par la CLDR ;
  - Effet levier important sur la vie locale et associative ;
  - Projet permettant d'atteindre de nombreux objectifs de la stratégie.

- **État du dossier**

  - Esquisse d'avant-projet établie, avec estimation du coût des travaux ;
  - Programme des fonctions défini ;
  - Implication des principales associations concernées en cours.

- **Programme des travaux**

  Les fonctions et besoins identifiés ont été traduits comme suit au niveau des aménagements du bâtiment (voir plans en annexe) :

  a) La grange

  La grange est transformée en salle polyvalente d'une surface de +- 138m² pouvant accueillir réunions, conférences, expositions, ateliers réceptions communales… Elle est accessible directement depuis la cour intérieure mais aussi depuis l'entrée principale du bâtiment située dans le corps de logis, où se trouvent les sanitaires, les ascenseurs et la cuisine.

  Elle est surmontée d'une mezzanine, accessible à la fois depuis le rez-de-chaussée et depuis le corps de logis (ascenseur), sur laquelle sont disposés un local technique et trois locaux polyvalents pouvant servir de petites salles de réunions, de petits espaces pour ateliers voire de bureaux temporaires.

b) Le corps de logis

Rez-de-chaussée

L'entrée principale du bâtiment, depuis la cour intérieure, se trouve dans le corps de logis. Elle s'ouvre sur un hall d'entrée qui dessert les escaliers et les différents locaux du rez-de-chaussée :

- Un local/bureau tremplin (32m²) ;
- Les sanitaires pour l'ensemble du bâtiment (dont un WC PMR) ;
- L'ascenseur (desservant les niveau 0 et +1) ;
- La cuisine (+- 27m²), équipée, qui servira de support à la fois aux activités liées aux salles et au local du sous-sol. Cette cuisine, qui bénéficie d'un accès direct à la salle polyvalente de la grange, dispose d'une arrière cuisine aménagée (réserve) de +- 11m² qui déborde dans le volume de ladite grange.

Le local renfermant l'ancien four à pain, accessible depuis la cuisine et l'arrière du bâtiment, sera rénové et servira de supports à diverses animations.

Sous-sol

Le sous-sol, accessible par un escalier depuis le hall d'entrée, se présente sous la forme d'une étroite cave voutée en pierres apparentes et en sol en terre battue. Cet espace sera aménagé simplement, dans un souci de polyvalence, afin par exemple de pouvoir accueillir une activité de type « restaurant tremplin » ou « restaurant éphémère », en lien avec la cuisine située au rez-de-chaussée.

Etage (niveau +1)

L'étage du corps de logis est dédicacé aux ateliers, culturels principalement. Trois espaces modulables, d'une surface d'environ 20m² chacun, sont prévus, dont deux séparés par une cloison amovible pour en augmenter la polyvalence. Ils seront aménagés pour répondre parfaitement à leurs fonctions (rangements, mobilier, éviers…).

Un local commun complète le dispositif et pourra accueillir les réunions des associations, des ateliers, des conférences pour un public réduit, des petites expositions. Il sera aussi le local où se tiendra l'accueil de jour.

Grenier (niveau +2)

Le grenier, mansardé, sera réservé au Cercle d'histoire, qui y logera son bureau et ses archives. Il utilisera les autres espaces du bâtiment pour des conférences, des expositions de matériel historique, etc.

L'ensemble du bâtiment sera accessible aux PMR grâce à l'ascenseur central et des rampes, excepté – pour des raisons techniques – le local du Cercle d'histoire situé au grenier (accessible via une plate-forme élévatrice greffée à l'escalier) et le local en sous-sol (accessible directement par l'arrière du bâtiment).

Au niveau énergétique, une attention particulière sera accordée à la bonne isolation de l'enveloppe. Le bâtiment disposera de sa propre source de production de chaleur (à définir) et sera à terme connecté au réseau de chaleur à créer dans le centre de Saint-Léger. Le bâtiment sera aussi doté de panneaux photovoltaïques en toiture, dont le coût est intégré dans l'estimatif.

- **Planification**

  Réalisation en une phase.

  Projet prioritaire du lot 1 : convention 2019

- **Démarches administratives à réaliser**

  - Contact avec le pouvoir subsidiant ;
  - Convention de faisabilité et mise en place d'un Comité d'accompagnement ;
  - Obtention des permis et autorisations nécessaires.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

  - Mise en place d'un comité des utilisateurs sous la houlette communale pour gérer l'occupation et la dynamisation des lieux (en lien avec l'action « soutien, promotion et fédération des activités associatives ») ;
  - Affectation d'une partie du personnel communal à la gestion du bâtiment proprement dit et à la coordination du comité des utilisateurs ;
  - Mise en place d'un ROI d'utilisation du bâtiment, conscientisation au respect du bâtiment et à sa bonne utilisation, en ce compris énergétique.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Travaux HTVA	**1.040.000,00 €**	DR (835.828,00€)
Frais HTVA (auteur de projet, stabilité et technique spéciale, surveillance et coordination sécurité-santé, PEB) - 9%	**93.600,00 €**	Commune (535.828,00€)
TVA (21%)	**238.056,00 €**	
Total (TFC)	**1.371.656,00 €**	**1.371.656,00 €**

Répartition des subsides

Développement rural	80%	< 500.000€	400.000,00 €
Développement rural	50%	> 500.000€	435.828,00 €
Total Développement rural			835.828,00 €
Solde à charge communale			535.828,00 €

Projet rémunérateur : partiellement (location de locaux)

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre de bâtiments rénovés	1	PV de réception provisoire
Nombre de locaux disponibles pour les activités ouvertes au public	10	Plans as built du bâtiment
Nombre de m² disponibles pour les activités ouvertes au public	>200m²	Plans as built du bâtiment

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre d'associations fréquentant le bâtiment	8	Registre d'occupation
Nombre de réunions des associations tenues par an au sein du bâtiment 3 ans après les travaux	104 (2 par semaine en moyenne)	
Nombre d'événements annuels organisés 3 ans après les travaux (ateliers, conférences, expositions…)	104 (2 par semaine en moyenne)	
Nombre d'activités économiques utilisant les locaux « tremplins » 3 ans après les travaux	1	

10. Annexes

- Plan de situation.
- Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur.
- Dossier photographique.
- Plans du bâtiment.
- Coût estimatif de l'aménagement.

Direction générale de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie

Cahiers de Charges Urbanistiques et Environnementaux

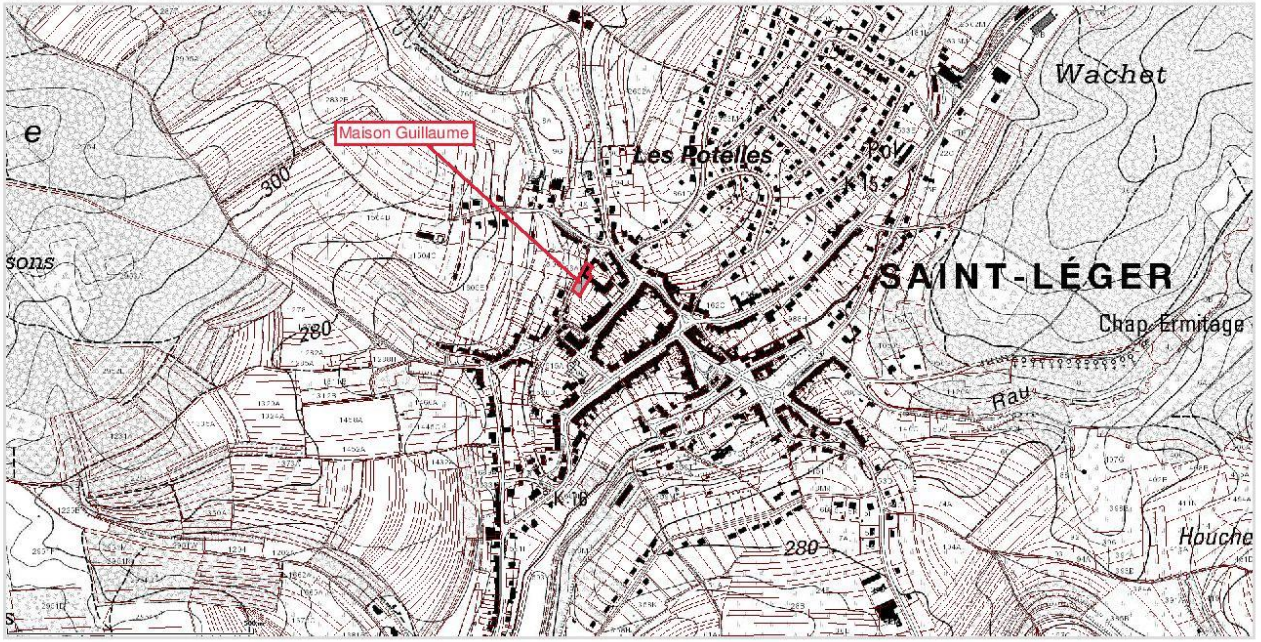

Direction générale de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie
Rue des Brigades d'Irlande, 1 - 5100 Jambes

width : 1920 height : 974

Ce document n'a pas de valeur juridique. L'information contenue est donnée à titre indicatif.
Fond de plan: © Institut Géographique National © PLI-SPW-DGO4

Direction générale de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie

Derniers orthophotoplans (SPW - SG)

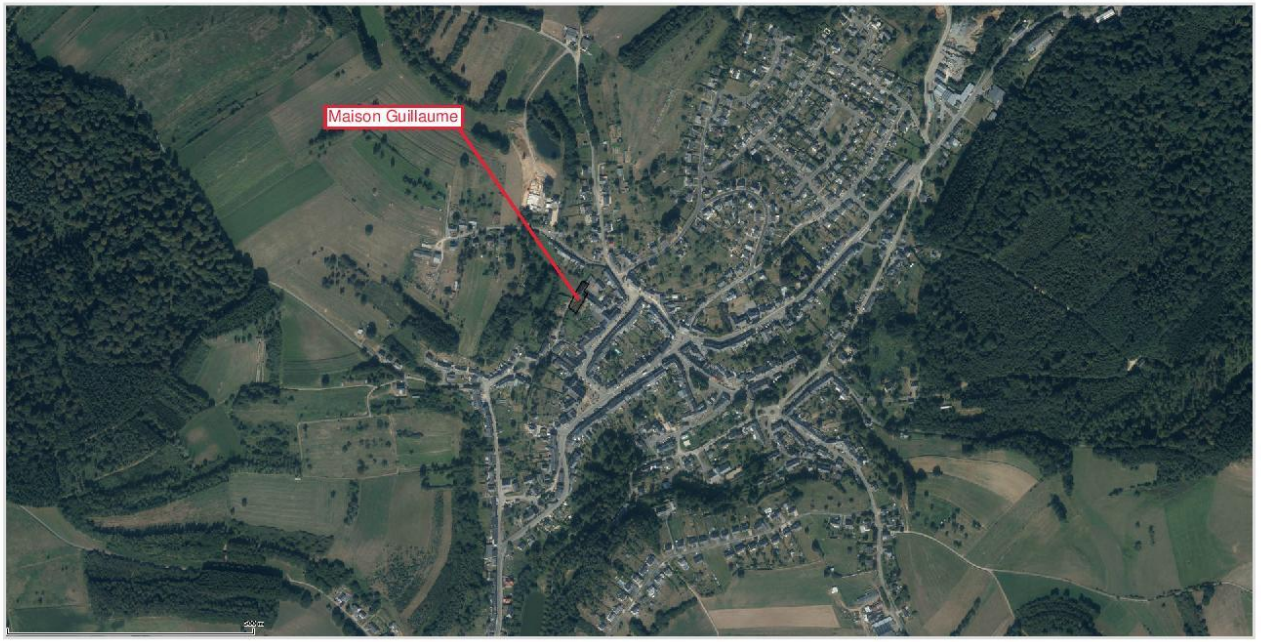

Direction générale de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie
Rue des Brigades d'Irlande, 1 - 5100 Jambes

width : 1920 *height : 974*

Ce document n'a pas de valeur juridique. L'information contenue est donnée à titre indicatif.
Fond de plan: © Institut Géographique National © PLI-SPW-DGO4

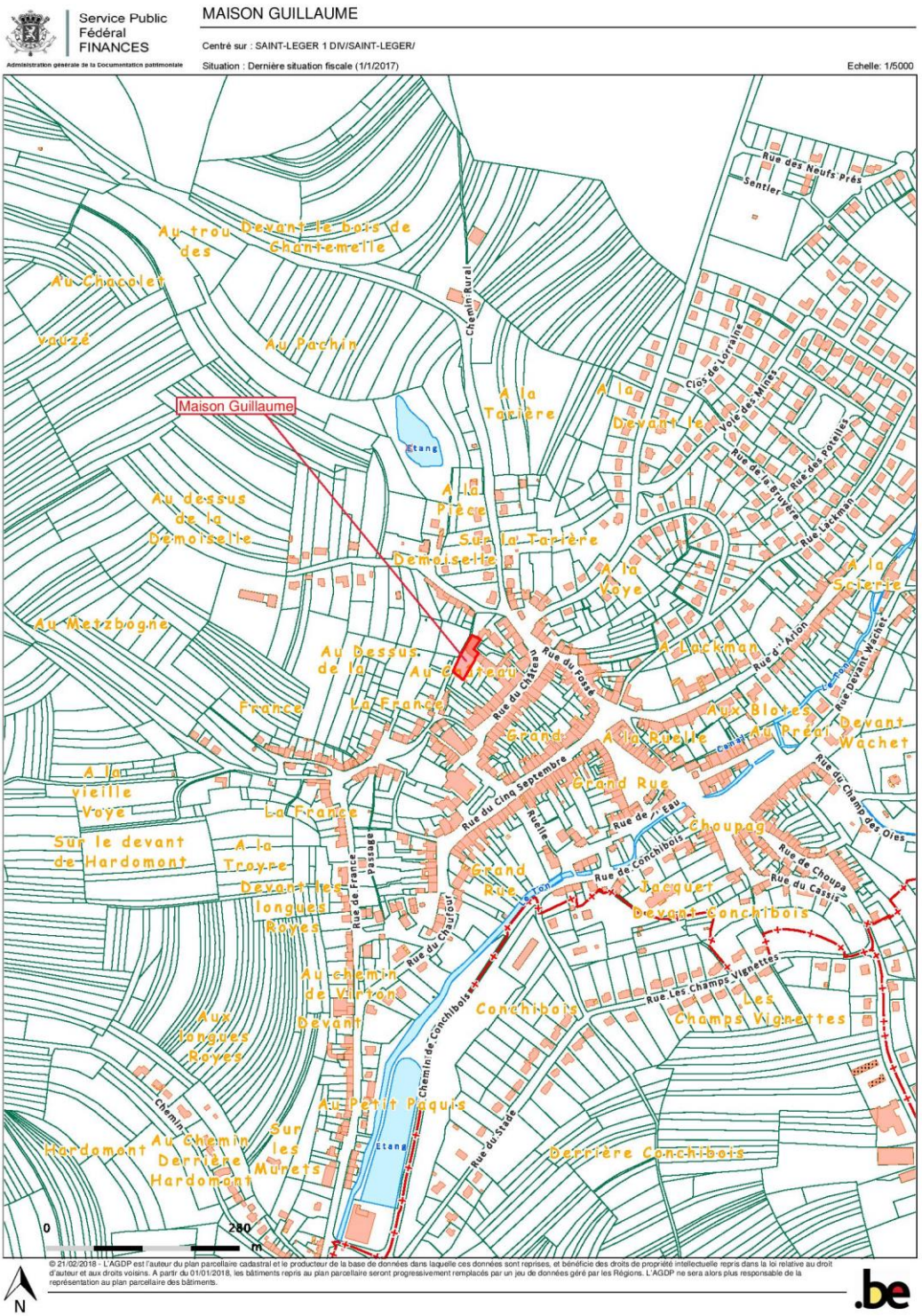
Service Public
Fédéral
FINANCES
Administration générale de la Documentation patrimoniale
MAISON GUILLAUME
Centré sur : SAINT-LEGER 1 DIV/SAINT-LEGER/
Situation : Dernière situation fiscale (1/1/2017)
Echelle: 1/5000
Maison Guillaume
Au trou des
Devant le bois de Chantemelle
Au Chacolet
Vauzé
Au Pachin
A la Tarière
A la Devant le
Au dessus de la Demoiselle
A la Pièce
Sur la Tarière
Demoiselle
A la Voye
A la Scierie
Au Metzbogne
Au Dessus de la
Au Château
France
La France
A Lackman
Aux Blotes
Au Préal
Devant Wachet
Grand
A la Ruelle
Grand Rue
A la vieille Voye
Sur le devant de Hardomont
La France
A la Troyre
Devant les longues Royes
Grand Rue
Choupag
Jacquet
Devant Conchibois
Au chemin de Virton
Devant
Aux longues Royes
Conchibois
Les Champs Vignettes
Au Petit Paquis
Hardomont
Au Chemin Derrière Hardomont
Sur les Murets
Derrière Conchibois
Rue des Neufs Prés
Sentier
Chemin Rural
Clos de Lorraine
Voie des Mines
Rue de la Bruyère
Rue des Potelles
Rue Lackman
Rue d'Arlon
Rue Devant Wachet
Rue du Château
Rue du Fossé
Rue du Cinq Septembre
Rue de l'Eau
Rue de Conchibois
Rue de Choupa
Rue du Cassis
Rue du Champ des Oies
Rue de France
Passage
Rue du Chaufour
Rue Les Champs Vignettes
Chemin de Conchibois
Rue du Stade
Etang
0
280
m
N
© 21/02/2018 - L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données dans laquelle ces données sont reprises, et bénéficie des droits de propriété intellectuelle repris dans la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins. A partir du 01/01/2018, les bâtiments repris au plan parcellaire seront progressivement remplacés par un jeu de données géré par les Régions. L'AGDP ne sera alors plus responsable de la représentation au plan parcellaire des bâtiments.
.be

SPW
Service public de Wallonie

Direction générale de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie

Plan de Secteur

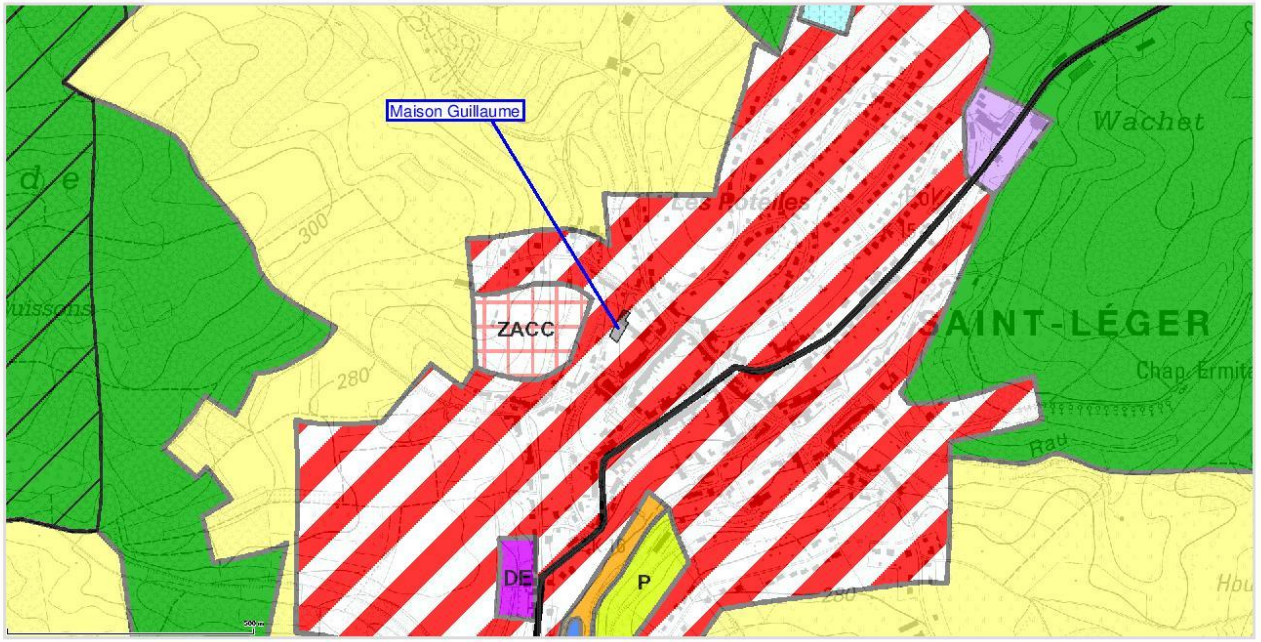

Direction générale de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie
Rue des Brigades d'Irlande, 1 - 5100 Jambes

width : 1920 *height : 974*

Ce document n'a pas de valeur juridique. L'information contenue est donnée à titre indicatif.
Fond de plan: © Institut Géographique National © PLI-SPW-DGO4

Rez-de-chaussée

Echelle : 1/100

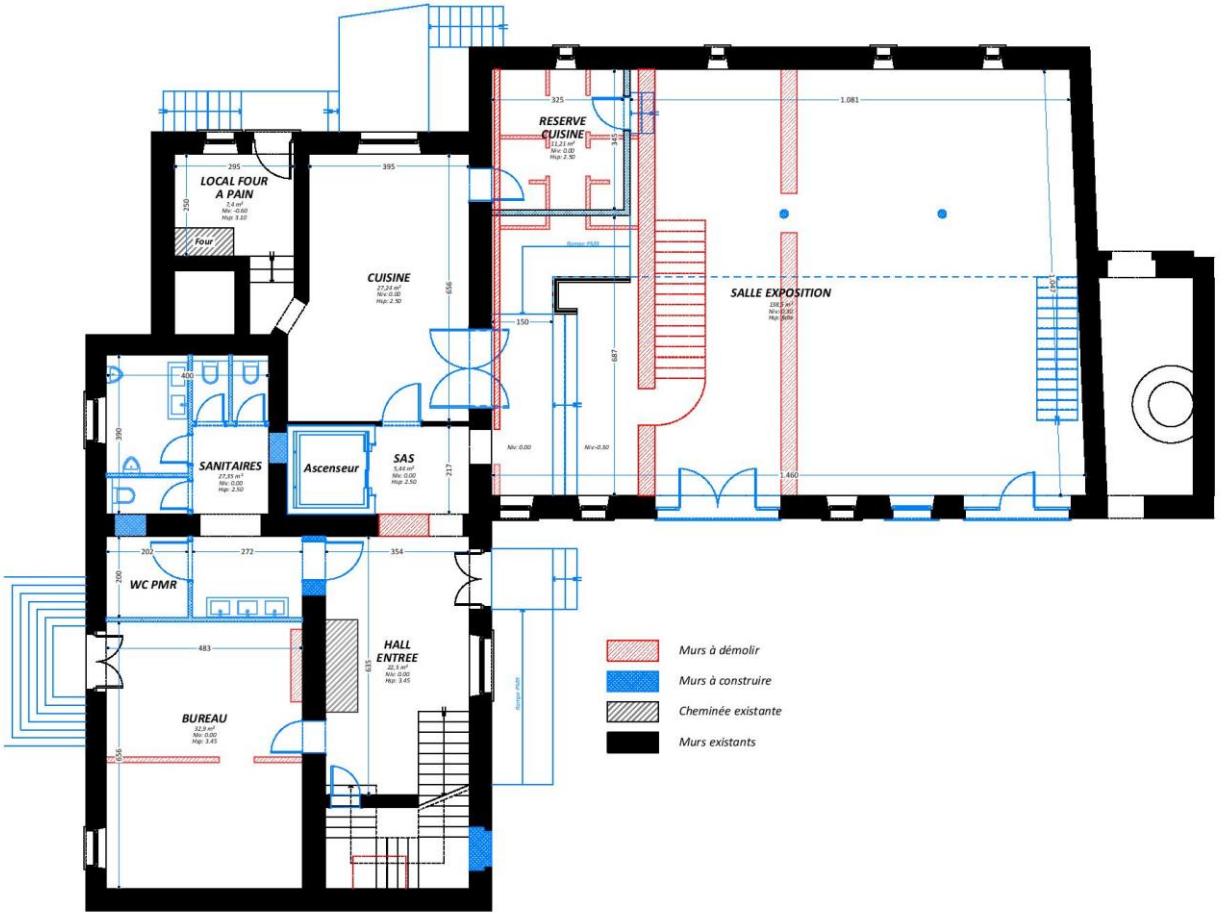

Etage

Echelle : 1/100

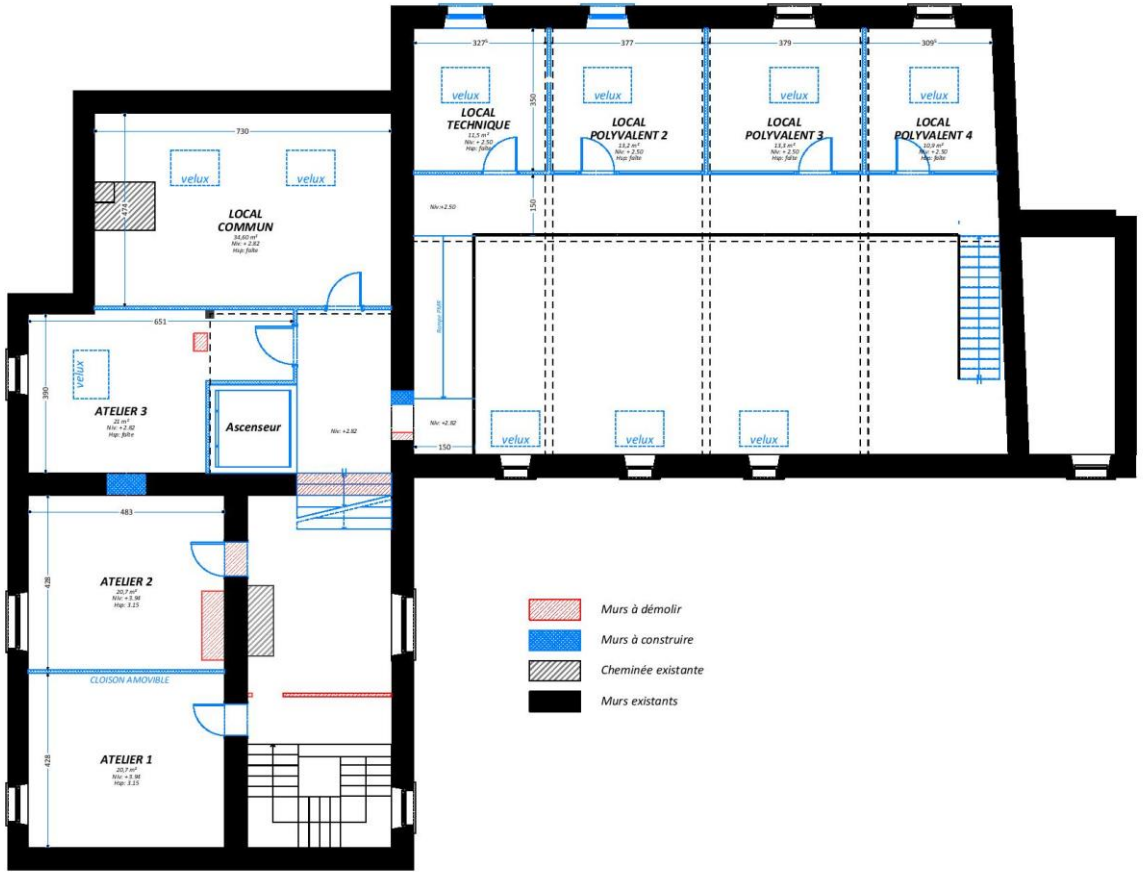

2ème Etage

Echelle : 1/100

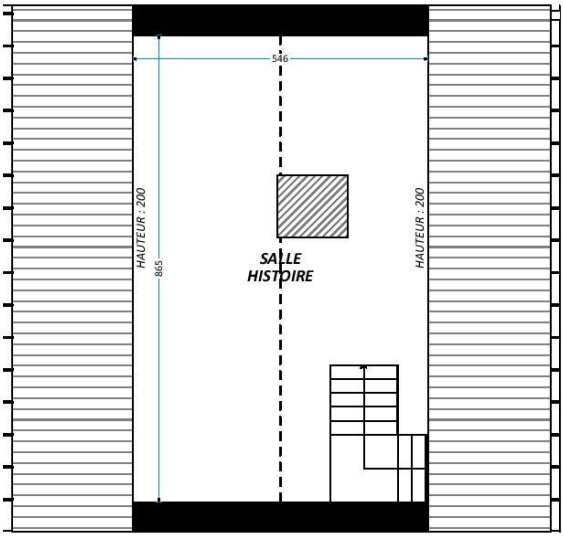

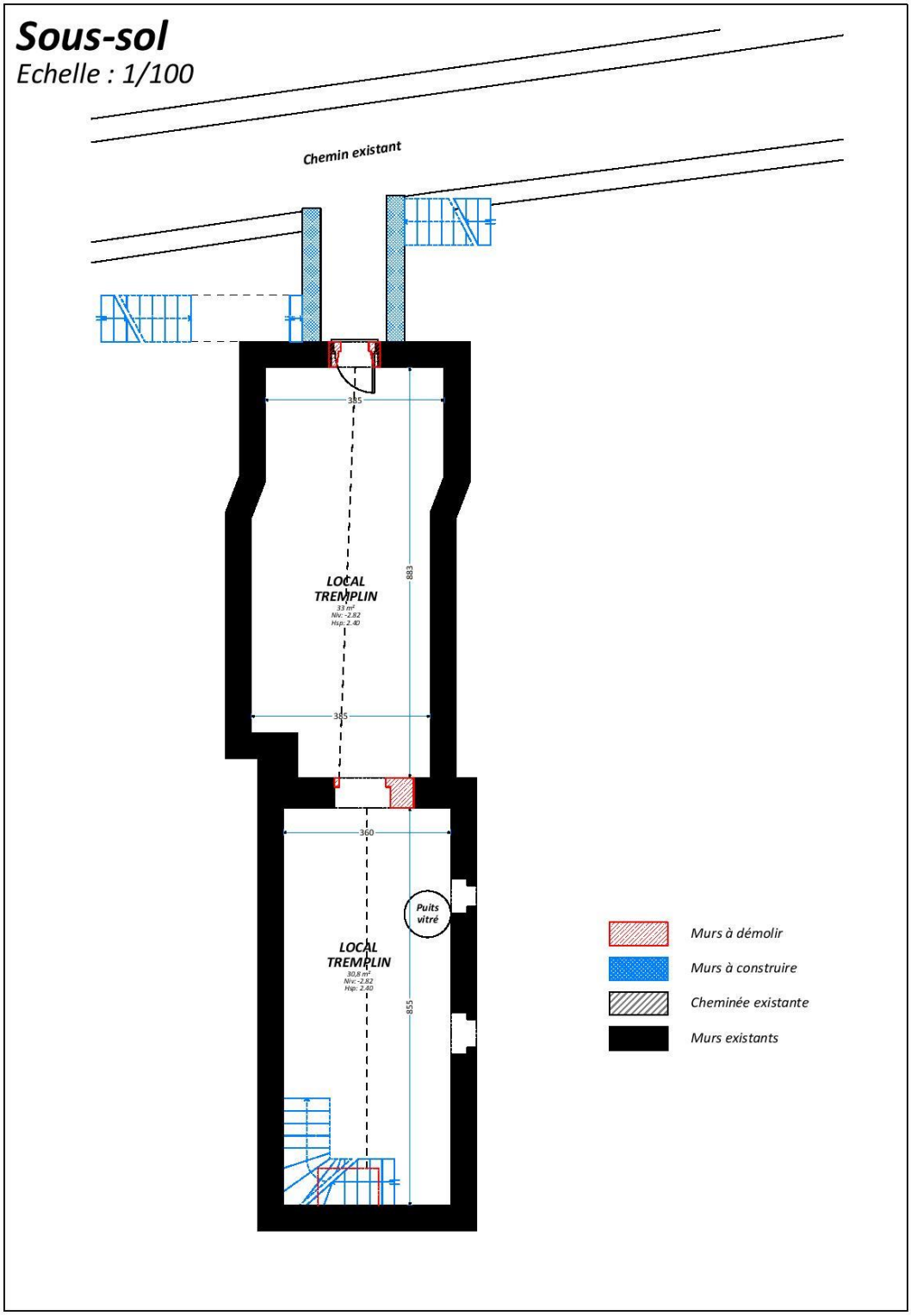
Sous-sol
Echelle : 1/100
Chemin existant
385
883
LOCAL TREMPLIN
33 m²
Niv.: -2.82
Hsp: 2.40
355
360
Puits vitré
LOCAL TREMPLIN
30,8 m²
Niv.: -2.82
Hsp: 2.40
855
Murs à démolir
Murs à construire
Cheminée existante
Murs existants

Coupe grange
Echelle : 1/50

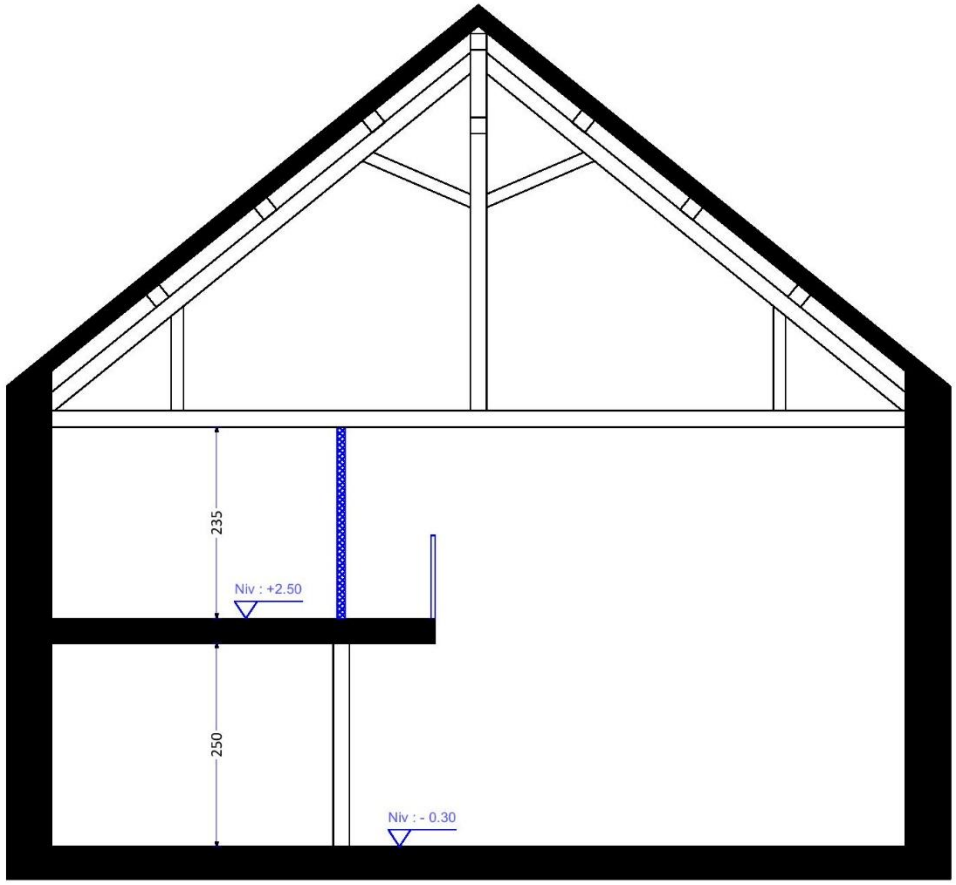

Coupe annexe

Echelle : 1/50

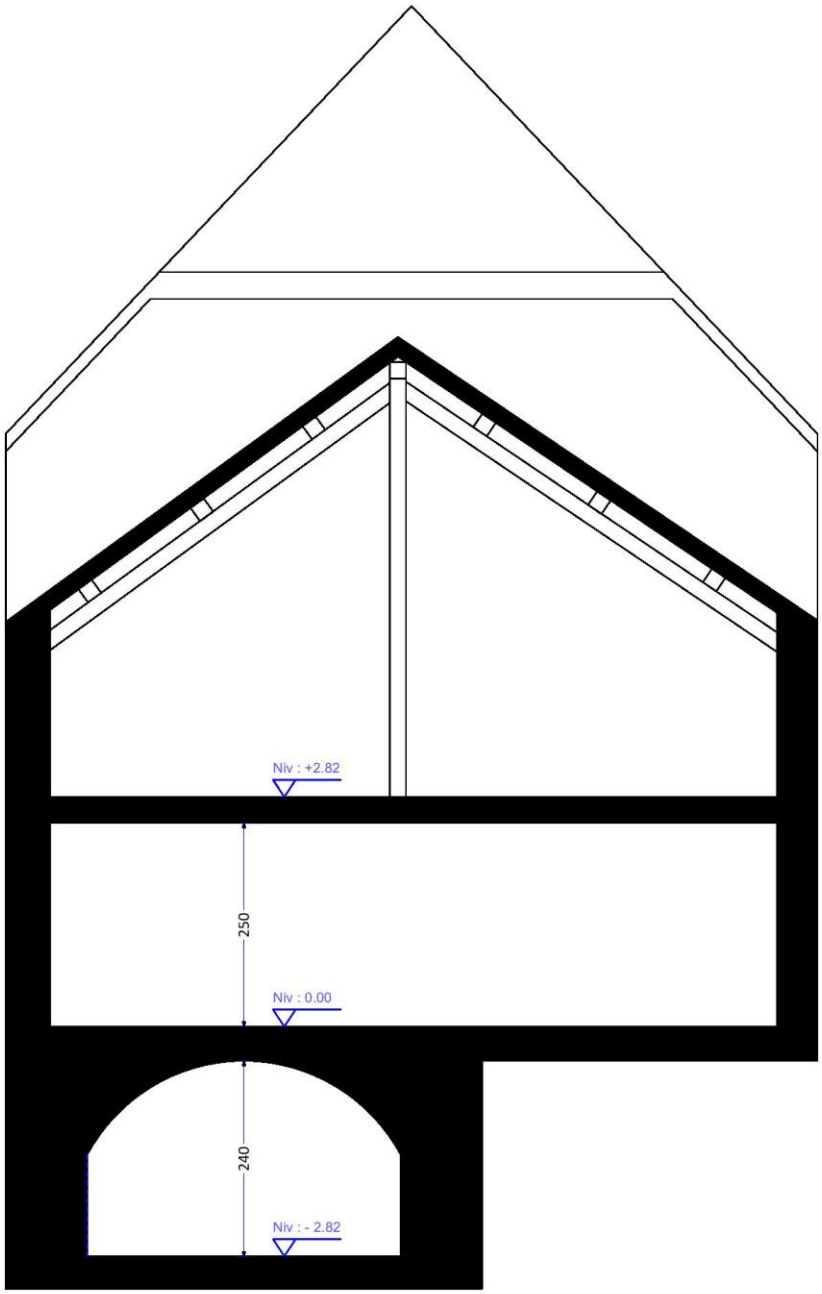

Coupe corps de logis
Echelle : 1/50

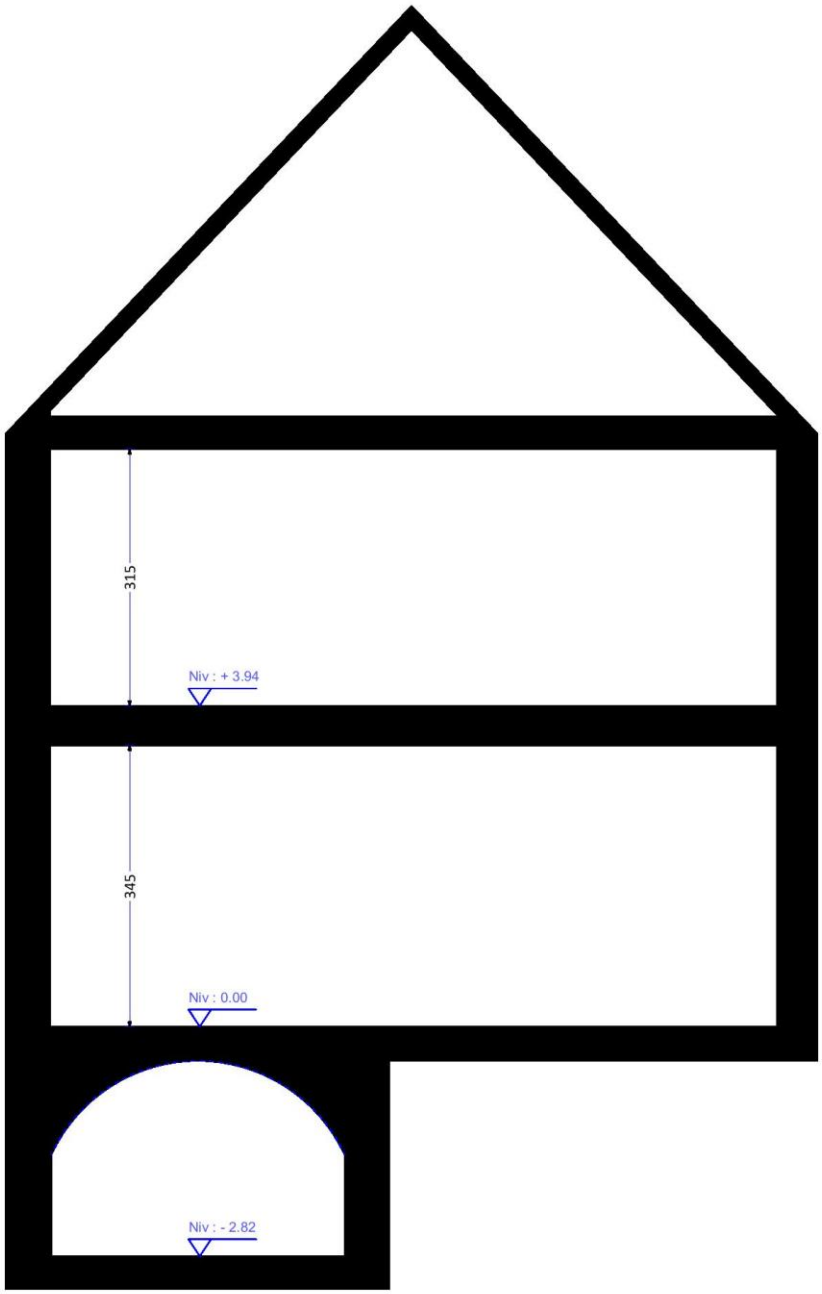

Façade avant

Echelle : 1/75

Façade arrière
Echelle : 1/75
Velux à placer
Velux à placer
Velux à placer
Velux à placer
Velux à placer
Velux à placer
Baie à créer
Baie à créer
Baie à modifier
Axe chemin

Façade gauche

Echelle : 1/75

Façade droite

Echelle : 1/75

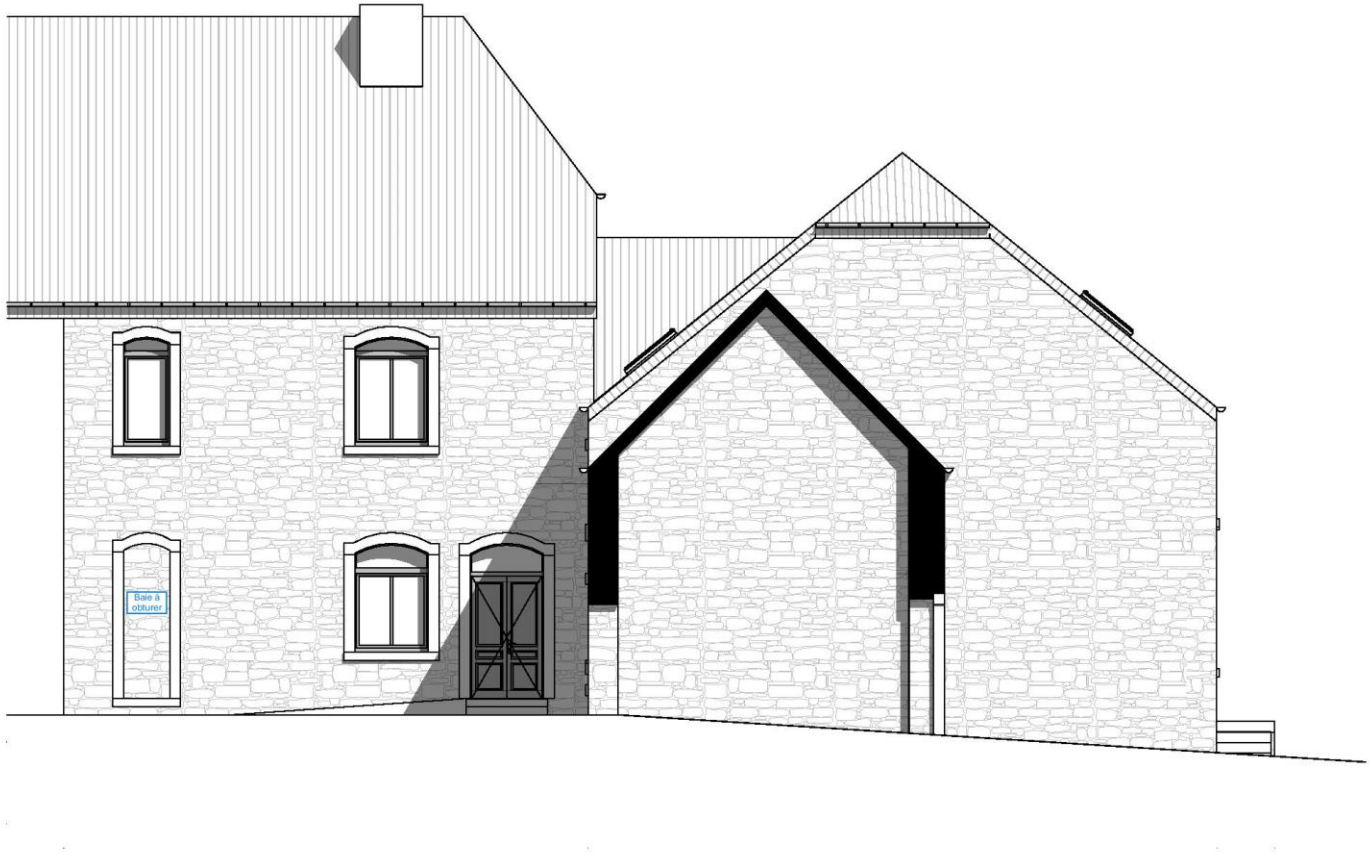

3D1

3D2

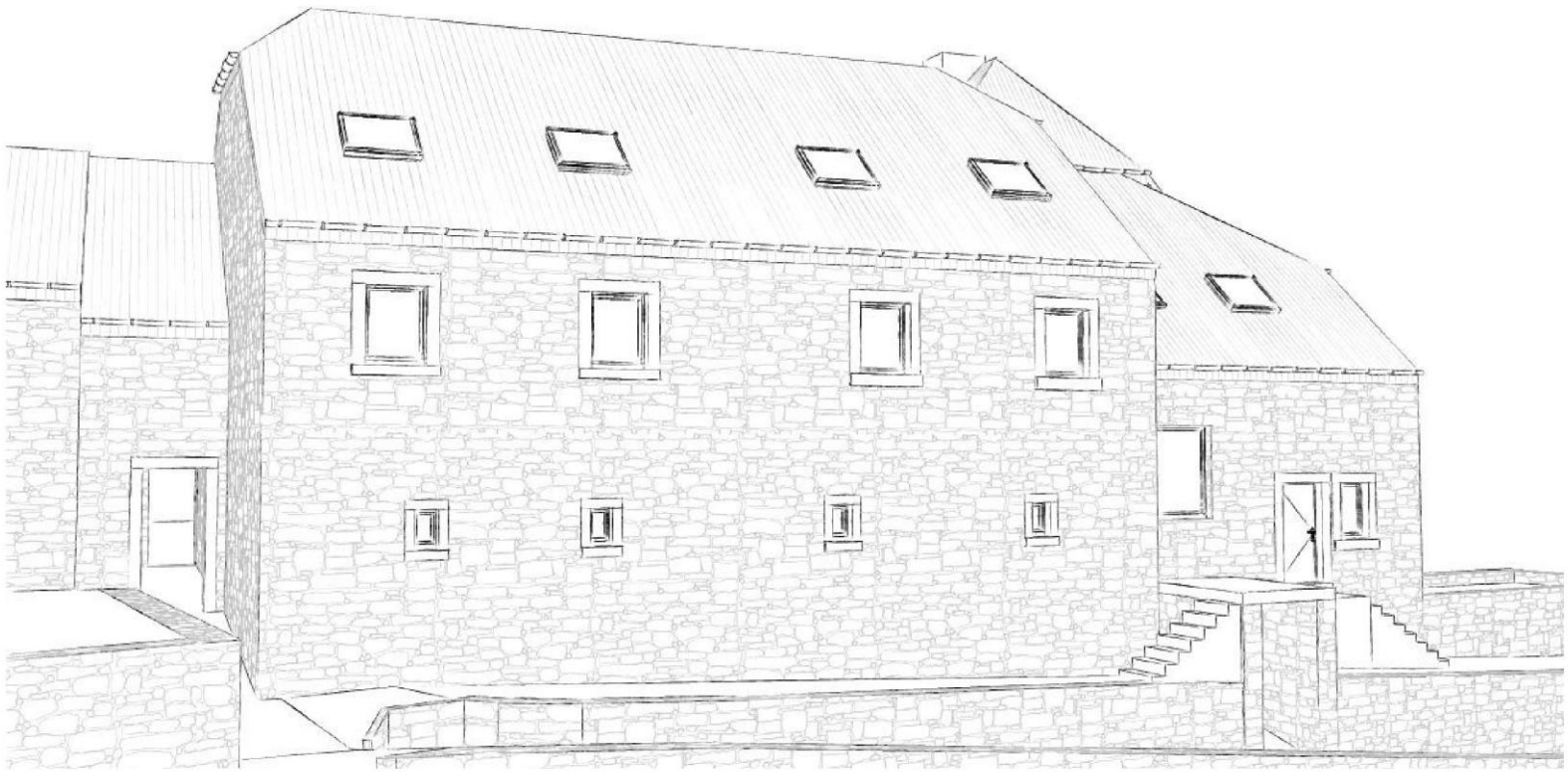

3D3

3D Grange

3D Accès caves

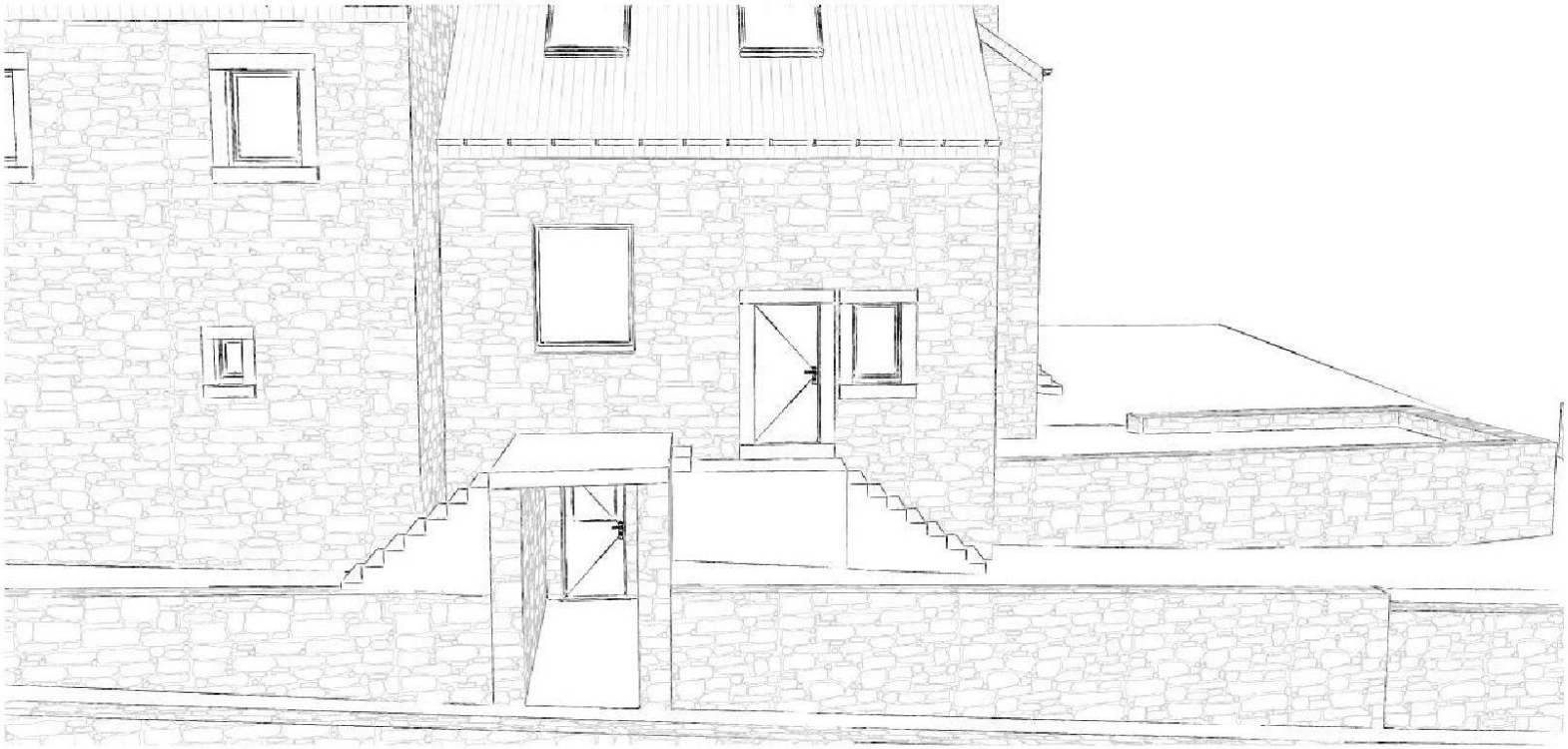

PM-1-001 - Création d'une Maison rurale à caractère multiservices dans la Maison Guillaume à Saint-Léger

Estimatif

	Type de marché	Unité	Qtité	Prix unitaire	Somme
GROS ŒUVRE					
Installation de chantier	F.F.	F.F.	1	2.500,00 €	2.500,00 €
Percement, modifications et obturation de baies	F.F.	F.F.	1	10.000,00 €	10.000,00 €
Démolitions générale (murs, planchers,...)	F.F.	F.F.	1	15.000,00 €	15.000,00 €
Terrassement dalle de sol	Q.P.	m²	220	30,00 €	6.600,00 €
Dalle béton armé (yc empierrement, sable, visqueen)	Q.P.	m²	220	90,00 €	19.800,00 €
Mise a la terre	Q.P.	m	85	15,00 €	1.275,00 €
Fondation en béton	Q.P.	m³	3	300,00 €	900,00 €
Citerne a eaux de pluies	Q.P.	p	1	5.000,00 €	5.000,00 €
Fosse septique	Q.P.	p	1	3.000,00 €	3.000,00 €
Poutrelles métalliques	F.F.	F.F.	1	10.000,00 €	10.000,00 €
Poteaux métalliques	F.F.	F.F.	1	5.000,00 €	5.000,00 €
Egouttage	F.F.	F.F.	1	15.000,00 €	15.000,00 €
Chambre de visites	Q.P.	p	5	600,00 €	3.000,00 €
Poutrains claveaux	Q.P.	m²	145	100,00 €	14.500,00 €
Maçonneries blocs béton	Q.P.	m²	210	60,00 €	12.600,00 €
Blocs béton cellulaire ponts thermiques	Q.P.	m	25	20,00 €	500,00 €
Escaliers en béton	F.F.	F.F.	1	13.000,00 €	13.000,00 €
Seuils, encadrements en pierre bleue	Q.P.	m3	2	8.000,00 €	16.000,00 €
Sablage et rejointoyage de la façade en pierre	Q.P.	m²	630	85,00 €	53.550,00 €
Sablage et rejointoyage du local tremplin	Q.P.	m²	140	85,00 €	11.900,00 €
	TOTAL HTVA GROS ŒUVRE				**219.125,00 €**

TOITURE					
Démontage couverture existante (+chevrons et lattes)	F.F.	F.F.	1	25.000,00 €	25.000,00 €
Couverture cheminées existante	F.F.	F.F.	1	1.500,00 €	1.500,00 €
Sablière	Q.P.	m	80	20,00 €	1.600,00 €
Chevrons	Q.P.	m	1650	10,00 €	16.500,00 €
Sous-toiture	Q.P.	m²	500	15,00 €	7.500,00 €
Lattes + contre-lattes	Q.P.	m²	500	18,00 €	9.000,00 €
Ardoises ECO 30/30	Q.P.	m²	500	75,00 €	37.500,00 €
Faitières et arêtiers en zinc	Q.P.	m	63	50,00 €	3.150,00 €
Solin	Q.P.	m	28,5	50,00 €	1.425,00 €
Garniture des rives	Q.P.	m	110	40,00 €	4.400,00 €
Cheneaux ardennais en zinc	Q.P.	m	82	50,00 €	4.100,00 €
Descentes d'eau en zinc	Q.P.	m	53	35,00 €	1.855,00 €
Velux 114/118	Q.P.	pce	7	1.000,00 €	7.000,00 €
	TOTAL HTVA TOITURE				**120.530,00 €**

MENUISERIES EXTERIEURES					
Menuiseries en PVC (fenêtres)	Q.P.	m²	35	650,00 €	22.750,00 €
Menuiseries en PVC (Portes)	Q.P.	m²	30	750,00 €	22.500,00 €
	TOTAL HTVA MENUISERIES EXTERIEURES				**45.250,00 €**

PLAFONNAGE					
Plafonnage vertical	Q.P	m²	1200	18,00 €	21.600,00 €
Plafonnage horizontal	Q.P	m²	300	20,00 €	6.000,00 €
Plafonnage pente du toit	Q.P	m²	350	22,00 €	7.700,00 €
Couche d'accroche sur les plafonds en béton	F.F.	F.F.	1	298,43 €	298,43 €
Pourtour intérieur des baies	Q.P.	p	30	90,00 €	2.700,00 €
	TOTAL HTVA PLAFONNAGE				**38.298,43 €**

ELECTRICITE					
Installation électrique	F.F.	F.F.	1	50.000,00 €	**50.000,00 €**
CHAUFFAGE					
Installation	F.F.	F.F.	1	40.000,00 €	**40.000,00 €**
SANITAIRE					
Installation	F.F.	F.F.	1	35.000,00 €	**35.000,00 €**
VENTILATION					
Installation	F.F.	F.F.	1	35.000,00 €	**35.000,00 €**
CUISINE EQUIPEE					
Installation	F.F.	F.F.	1	50.000,00 €	**50.000,00 €**
MATERIEL INCENDIE					
Installation	F.F.	F.F.	1	35.000,00 €	**35.000,00 €**
PANNEAUX SOLAIRES					
Installation	F.F.	F.F.	1	35.000,00 €	**35.000,00 €**
ASCENSEUR					
Installation	F.F.	F.F.	1	35.000,00 €	**35.000,00 €**
AMENAGEMENTS EXTERIEURS					
Fourniture et pose	F.F.	F.F.	1	30.000,00 €	**30.000,00 €**

REVETEMENTS					
Chapes REZ	Q.P.	m²	290	21,00 €	6.090,00 €
Chapes ETAGE	Q.P.	m²	210	21,00 €	4.410,00 €
Chapes SOUS SOL	Q.P.	m²	70	21,00 €	1.470,00 €
Carrelages (prix achat 35 euro/m²) REZ	Q.P.	m²	290	75,00 €	21.750,00 €
Carrelages (prix achat 35 euro/m²) ETAGE	Q.P.	m²	210	75,00 €	15.750,00 €
Carrelages (prix achat 35 euro/m²) SOUS SOL	Q.P.	m²	70	75,00 €	5.250,00 €
Plinthes REZ	Q.P.	m	135	25,00 €	3.375,00 €
Plinthes ETAGE	Q.P.	m	150	25,00 €	3.750,00 €
Plinthes SOUS SOL	Q.P.	m	50	25,00 €	1.250,00 €
Faience murales sanitaires	Q.P.	m²	125	75,00 €	9.375,00 €
Cornière pour faiences	F.F.	F.F.	1	350,00 €	350,00 €
Recouvrement en carrelage escaliers	Q.P.	marche	50	105,00 €	5.250,00 €
Tablettes de fenêtre	Q.P.	pce	21	200,00 €	4.200,00 €
	TOTAL HTVA REVETEMENTS				**82.270,00 €**

MENUISERIE INTERIEURE					
Portes intérieures	Q.P.	p	21	400,00 €	8.400,00 €
Garde-corps métallique	Q.P.	m	25	300,00 €	7.500,00 €
Caissons pour habillage de wc	F.F.	F.F.	4	1.500,00 €	6.000,00 €
Cloisons vitrées mezzanine	F.F.	F.F.	1	5.000,00 €	5.000,00 €
	TOTAL HTVA MENUISERIE INTERIEURE				**26.900,00 €**

ISOLATION					
Isolation sol polyuréthane projeté 10 cm	Q.P.	m²	360	35,00 €	12.600,00 €
Isolation murs extérieurs	Q.P.	m²	700	40,00 €	28.000,00 €
Laine de verre 22 cm pente du toit principal	Q.P.	m²	480	44,53 €	21.374,40 €
	TOTAL HTVA ISOLATION				**61.974,40 €**

TOTAL HTVA	**904.347,83 €**

TOTAL TVAC	**1.094.260,87 €**

Révision des prix + 15%

TOTAL HTVA	**1.040.000,00 €**

TOTAL TVAC	**1.258.400,01 €**

PM-1-001 - Maison Guillaume
Reportage photographique

Vues depuis la cour intérieure dite « Cour du château »

Vue avant de la maison Guillaume (à gauche, le corps de logis, à droite, la grange attenante.

Vue avant de la grange (à droite, couloir donnant sur l'arrière du bâtiment).

Vue avant de la grange (à gauche, entrée du corps de logis)

Vue avant du corps de logis

Vue du corps de logis et de la grange

Vue de la cour du château face à la grange

Vue de la cour du château face à la grange

Vues du bâtiment depuis l'arrière

Vue arrière générale. A l'avant-plan, le « Petit Loucet », jardin partagé.

Vue arrière de la grange

Vue arrière de la grange et du volume reliant celle-ci au corps de logis

Vue arrière du corps de logis et du volume reliant celui-ci à la grange

Fiche-projet / PM-1-002/
Création d'un réseau de voies lentes

1. Description du projet

a) Contexte

Le projet consiste en la création d'un réseau de voies lentes sur le territoire communal, suivant une architecture à **4 niveaux territoriaux,** interconnectés et complémentaires.

4. Liaison régionale

Il s'agit de créer une liaison de **niveau régional** suivant le tracé de l'itinéraire véloroute W9 reliant Aachen à Torgny.

Cet itinéraire, localement, permet de relier la commune de Saint-Léger aux pôles arlonais et virtonais.

Sur le territoire communal, il se compose de plusieurs tronçons (voir schéma en annexe), existants ou à aménager, dont deux dans le cadre du PCDR, soit du nord au sud :

- Entre Châtillon et la frontière avec la commune d'Arlon, création d'une voie lente bétonnée en site propre le long de la RN82, en zone forestière (ce tronçon fait partie du projet PCDR – voir ci-après). Au-delà, vers Arlon, un tronçon devra être aménagé par un promoteur privé sur sa propriété dans le cadre des charges d'urbanisme liées à son permis d'urbanisation (futur golf du Domaine du Bois d'Arlon). La Commune d'Arlon prendra ensuite le relais vers le chef-lieu ;
- Utilisation du tronçon de RAVeL existant entre Châtillon et Saint-Léger ;
- Dans le village de Saint-Léger, marquage au sol (avec signalétique) de plusieurs voiries secondaires existantes (rues de la Scierie, de Wachet, de Conchibois), puis passage par le lac de Conchibois (ce tronçon est aménagé dans le cadre d'un appel à projets du Ministre Di Antonio pour lequel le dossier de candidature de Saint-Léger a été retenu) ;
- Ensuite, utilisation de la rue Perdue puis asphaltage du chemin reliant cette dernière à la rue de France (ici aussi dans le cadre de l'appel à projets ci-avant) ;
- Bétonnage du chemin forestier reliant l'extrémité asphaltée de la rue de France et la rue du Bois (ce tronçon fait partie du projet PCDR – voir ci-après) ;
- Enfin, utilisation de la Rue du Bois, asphaltée, jusqu'au fond de vallée de la Rouge Eau, où se trouve la frontière avec la commune d'Etalle.

Au-delà, aux environs de la ferme de Bar, cet itinéraire se connecte au tronçon de RAVeL existant qui rejoint le village d'Ethe sur la commune de Virton.

La réalisation progressive de ce tracé Véloroute dans le sud de la province de Luxembourg, depuis Martelange jusque Torgny, est coordonnée par Idelux-projets publics, en partenariat avec les 12 Communes concernées (6 concernées par le tracé proprement dit et 6 concernées par les bouclages qui s'y greffent – voir ci-après). Sa mise en œuvre se fait progressivement, en fonction des opportunités de financement qui se présentent.

5. Boucles intercommunales

8 **boucles intercommunales**, dont deux avec variante, ont été définies par les 12 Communes sous la coordination d'Idelux-projets publics, pour se greffer sur la colonne vertébrale du W9 (voir carte en annexe).

D'une longueur de 40 à 60 kms, elles permettent aux modes doux (cyclistes surtout) de parcourir toute la Gaume et le Pays d'Arlon au départ du W9.

Les boucles 1, 2, 3, 7 et 8 concernent plus directement Saint-Léger. Les 2 dernières ne demandent pas d'aménagements particuliers sur la commune.

Les 3 premières, par contre, nécessitent une sécurisation du cheminement entre l'itinéraire W9 au niveau du Rond-Point de Châtillon et la sortie du village de Meix-le-Tige (rue Champ des Ronces), compte-tenu de la dangerosité de la route en question. Ensuite, les boucles 2 et 3 se poursuivent vers Rachecourt sur la commune d'Aubange, par un chemin forestier. La boucle 1, vers Messancy, utilise pour sa part la Rue d'Udange à Meix-le-Tige, sans mise en site propre (simple marquage avec signalétique).

Les travaux et aménagements envisagés font partie du projet du PCDR. Ils sont plus amplement décrits ci-après.

6. Liaisons inter-villages

Les **liaisons entre villages** sont de deux natures.

D'une part, elles s'appuient sur des voies lentes, qui se concrétiseront par la mise en œuvre des deux niveaux ci-avant :

- Le W9, avec le Ravel existant, permettant de relier Châtillon à Saint-Léger (jusqu'au lac de Conchibois) ;
- Le cheminement sécurisé dans Meix-le-Tige, jusqu'au Rond-Point de Châtillon où il est alors possible d'utiliser le W9 (RAVeL) vers Châtillon puis Saint-Léger.

D'autre part, le Groupe de travail « voies lentes » mis en place a exprimé son souhait de valoriser, d'améliorer des itinéraires existants, des chemins de traverse, reliant les trois villages (voir carte – itinéraires 1, 2, 3). Outre leur intérêt propre pour les piétons, cavaliers, VTT et VTC, ils permettront aussi de réaliser des bouclages intéressants en étant couplés aux voies lentes ci-avant.

Il s'agit en pratique de mettre en valeur les cheminements suivants :

- N°1 : rond-Point de Châtillon ➔ Châtillon (rue de Meix)
- N°2 : Meix-le-Tige (rue du Trabloux) ➔ Châtillon (rue de Meix)
- N°3 : Châtillon (Au pré des Fonds) ➔ Saint-Léger (Ermitage de Wachet)

Notons que ce dernier cheminement présente l'avantage de relier Châtillon au complexe sportif de Saint-Léger sans croisement avec la route nationale.

7. Cheminements intra-villages

Le Groupe de travail « voies lentes » a par ailleurs identifié un **ensemble de sentiers, de voyettes**, existants ou à créer **au sein des villages**. Ils sont localisés sur les cartes en annexe. Ils permettent notamment, couplés à un balisage adapté, un accès aisé de chacun aux centres d'intérêt locaux, commerces et services (dont les écoles).

b) Le projet proprement dit

Le projet consiste à :

1. Pour le W9 :

- Création de la liaison lente en site propre entre le rond-point de Châtillon et la frontière avec la Commune d'Arlon, sur 2,5 Kms : voie bétonnée de 2,5m de large, avec signalétique ;
- Bétonnage du chemin forestier reliant l'extrémité de la Rue de France et la Rue du Bois sur 3m de large et 1,1 Kms de long, avec signalétique.

Avec ces deux aménagements, le W9 sera entièrement opérationnel sur le territoire de Saint-Léger.

2. Pour les boucles intercommunales :

   - Élargissement de la piste bétonnée existante en site propre sur le côté gauche entre le rond-point de Châtillon et l'entrée de Meix-le-Tige pour la porter de 1,2m de large à 2,5m, sur une longueur de 800m (+ signalétique) ;
   - Création d'une voie lente en site propre dans Meix-le-Tige, sur le côté droit de la Rue du Tram, de la Rue de Rachecourt, de la Rue de « Rossé » et enfin de la Rue « Champs des Ronces », jusqu'à la frontière avec la commune d'Aubange (bouclages vers Rachecourt) : revêtement hydrocarboné de 2,5m de Large, sur 2 Kms de long, avec signalétique et protections (barrières et bornes).

Pour les bouclages vers Messancy (Rue d'Udange puis chemin agricole hydrocarboné jusqu'à la frontière avec la commune de Messancy), aucun aménagement n'est prévu à ce stade, si ce n'est de la signalétique au sol et directionnelle.

3. Pour les chemins inter-villages

   - Restauration de 2 tronçons : début du chemin n°1 (parcelle agricole) au départ du rond-point de Châtillon et milieu du chemin n°2 entre Meix-le-Tige et Châtillon (tronçon aujourd'hui disparu et englobé dans une parcelle agricole) ;
   - Ailleurs : améliorations ponctuelles (empierrement) et signalétique.

4. Pour les cheminements intra-villages

   - Somme réservée pour des améliorations du revêtement ou pour la création de tronçons, à des endroits restant à valider définitivement après étude ;
   - Important poste de signalétique directionnelle, indiquant notamment les centres d'intérêt et de services (commerces, administrations, écoles…).

Le projet est complété par l'implantation d'un Parc à vélos au niveau du rond-point de Châtillon. Celui-ci permettra aux cyclistes de rejoindre cet endroit pour ensuite prendre les transports en commun ou covoiturer, en laissant leur vélo sur place.

2. Justification du projet

Pour l'heure, le réseau de mobilité douce est fragmentaire sur le territoire communal puisqu'il se résume à un tronçon de Ravel entre Châtillon et Saint-Léger et à une piste cyclable étroite entre le rond-point de Châtillon et Meix-le-Tige.

Pourtant, la demande exprimée par la population et la CLDR est forte pour que ce réseau soit étoffé afin qu'il puisse jouer différents rôles :

- Permettre les déplacements en toute sécurité des usagers faibles, entre villages et à l'intérieur de ceux-ci ;
- Limiter la dépendance à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité, vers les commerces, les services, les écoles ;
- Favoriser les échanges, les liens, entre villages et quartiers ;
- Relier Saint-Léger à ses voisines, singulièrement les pôles de Virton et d'Arlon, dont elle dépend pour l'emploi, les services ;
- Placer Saint-Léger au centre d'un maillage de voies lentes intercommunales et en faire un atout supplémentaire à valoriser au niveau des loisirs et du tourisme, notamment dans le cadre de l'itinéraire W9 et des boucles intercommunales qui s'y greffent.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société* » et l'objectif spécifique : « *un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et habitants* » par la création d'une liaison « physique » douce et sécurisée entre quartiers, entre villages, entre communes.

Il contribue également à l'atteinte de trois autres objectifs spécifiques :

- « *un territoire qui favorise la consommation locale et le circuit court* » en favorisant l'accès aux commerces et services pour les usagers faibles ;
- « *un territoire qui accroît son attractivité touristique et son offre HoReCa* » en positionnant Saint-Léger au cœur d'un maillage de voies lentes, le long du véloroute W9 et de plusieurs boucles intercommunales ;
- « *un territoire qui renouvelle les manières de partager l'espace, l'habitat et la mobilité* » en permettant la croissance des déplacements doux afin de réduire la dépendance à la voiture individuelle.

Il est lié aux autres projets principaux suivants :

- Lancement d'une dynamique transcommunale de développement de voies lentes – PM-0-006 (première étape du projet) ;
- Création d'aires de convivialité dans les villages – PM-2-003 (pourront prendre place le long du réseau) ;
- L'énergie autrement – PI-1-003 (diminution de la dépendance à la voiture) ;
- Mobilité active, sécurisée et durable - PI-2-002 (inscription du projet dans une réflexion globale en matière de mobilité).

Le réseau ainsi créé reliera aussi différents lieux aménagés dans le cadre du PCDR : Maison Guillaume, logements intergénérationnels, vallée du Lac…

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	**Social et culturel**	**Environnement**	**Économique**
Le projet a un impact important sur les relations sociales puisqu'il est prioritairement destiné à faciliter et susciter les liens entre villages, entre habitants, entre communes.	+++		
Il a aussi un impact fort sur l'environnement en favorisant et promouvant les déplacements doux, alternatifs aux véhicules motorisés.		+++	
Il présente aussi un impact positif sur l'économie, en facilitant l'accès aux commerces, entreprises et services locaux autrement qu'en véhicules motorisés, ainsi qu'en mobilisant des entreprises pour la réalisation des travaux envisagés.			++

5. Localisation et statut

Localisation : voir carte en annexe

Statut au plan de secteur : Variable – essentiellement : zone forestière, zone agricole, zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété : voiries et espaces publics communaux. Le tronçon du W9 vers Arlon traverse pour sa part la forêt communale.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet : Commune de Saint-Léger

Parties prenantes : La CLDR, la RW, les partenaires du projet W9, les habitants et touristes comme usagers, les opérateurs touristiques publics et privés comme vecteurs de promotion

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

  Projet de lot 1, priorité 2.

  - Vision claire du tracé des différentes composantes du projet ;
  - Demande forte exprimée lors des consultations et par la CLDR ;
  - Effet levier important sur la vie locale et associative (lien) ainsi que sur l'attractivité économique et touristique ;
  - Projet soutenant d'autres actions (mobilité active, sécurisée et durable) et desservant des lieux aménagés dans le cadre du PCDR ;
  - Tronçons à aménager communaux.

- **État du dossier**

  - Tracés du projet W9 et des boucles intercommunales définis précisément par Idelux-projets publics, en partenariat avec les Communes concernées ;
  - Chemins inter-villages et sentiers/voyettes intervillages identifiés par le Groupe de travail « Voies lentes » ;
  - Esquisse d'avant-projet établie, avec estimation du coût des travaux.

- **Programme des travaux**

  Voir descriptif du projet.

- **Planification**

  Réalisation en trois phases (trois conventions de financement), fonctionnellement autonomes, du plus général au plus local. Dans l'ordre :

  - W9 (2 tronçons) ;
  - Boucles intercommunales (liaison Rond-Point de Châtillon-Meix-le-Tige et traversée de Meix-le-Tige) ;
  - Liaisons inter et intravillages.

  Projet de lot 1, priorité 2 : première convention (phase 1) en 2020.

- **Démarches administratives à réaliser**
  - Contacts avec les administrations concernées par le projet et le tracé ;
  - Convention de faisabilité et mise en place d'un Comité d'accompagnement pour chacune des phases ;
  - Sollicitation et obtentions des subsides pour chacune des phases ;
  - Obtention des permis et autorisations nécessaires.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Plan d'entretien du réseau à mettre en place par la Commune (nettoyage de l'assiette et des abords, tonte des abords à certains endroits) ;
  - Entretien des tronçons par l'utilisation de chevaux de trait – initiative du Parc naturel de Gaume dans le cadre d'un appel à projets de la Wallonie.

8. Estimation globale du coût

- **Phase 1 : W9**

Poste	Montant	Sources de financement
Travaux HTVA		
W9 – rond-point de Châtillon vers Arlon	421.700,00 €	DR (502.524,28€)
W9 – liaison rue de France – rue du Bois	135.360,00 €	
Total travaux HTVA	**557.060,00 €**	
Honoraires HTVA		
Auteur de projet – 3%	16.711,80 €	
Surveillance – 1%	5.570,60 €	
Coordination sécurité-santé – 0,60%	3.342,36 €	Commune (202.524,28€)
Total honoraires HTVA	**25.624,76 €**	
Total général HTVA	**582.684,76 €**	
TVA 21%	**122.363,80 €**	
Total TVAC	**705.048,56 €**	**705.048,56 €**

Répartition des subsides

Développement rural	80%	< 500.000€	400.000,00 €
Développement rural	50%	> 500.000€	102.524,28 €
Total Développement rural			502.524,28 €
Solde à charge communale			202.524,28 €

- **Phase 2 : boucles intercommunales**

Poste	Montant	Sources de financement
Travaux HTVA		
Rond-point de Châtillon-Meix-le-Tige - Elargissement piste en béton	111.980,00 €	DR (486.526,34€)
Traversée en site propre de Meix-le-Tige	419.800,00 €	
Total travaux HTVA	**531.780,00 €**	
Honoraires HTVA		
Auteur de projet - 3%	15.953,40 €	
Surveillance - 1%	5.317,80 €	
Coordination sécurité-santé - 0,60%	3.190,68 €	Commune (186.526,34€)
Total honoraires HTVA	**24.461,88 €**	
Total général HTVA	**556.241,88 €**	
TVA 21%	**116.810,79 €**	
Total TVAC	**673.052,67 €**	**673.052,67 €**

Répartition des subsides

Développement rural	80%	< 500.000€	400.000,00 €
Développement rural	50%	> 500.000€	86.526,34 €
Total Développement rural			486.526,34 €
Solde à charge communale			186.526,34 €

- **Phase 3 : cheminements inter et intravillages**

Poste	Montant	Sources de financement
Travaux HTVA		
Chemins intervillages	42.500,00 €	DR (123.401,85€)
Chemins intravillages - Voyettes	120.000,00 €	
Total travaux HTVA	**162.500,00 €**	
Honoraires HTVA		
Auteur de projet - 3%	4.875,00 €	
Surveillance - 1%	1.625,00 €	
Coordination sécurité-santé - 0,60%	975,00 €	Commune (82.267,90€)
Total honoraires HTVA	**7.475,00 €**	
Total général HTVA	**169.975,00 €**	
TVA 21%	**35.694,75 €**	
Total TVAC	**205.669,75 €**	**205.669,75 €**

Répartition des subsides

Développement rural	60%	< 500.000€	123.401,85 €
Solde à charge communale			82.267,90 €

- **Total**

Poste	Montant	Sources de financement
Travaux HTVA		
W9 - rond-point de Châtillon vers Arlon	421.700,00 €	
W9 - liaison rue de France - rue du Bois	135.360,00 €	
Rond-point de Châtillon-Meix-le-Tige - Elargissement piste en béton	111.980,00 €	DR (1.112.452,47€)
Traversée en site propre de Meix-le-Tige	419.800,00 €	
Chemins intervillages	42.500,00 €	
Chemins intravillages - Voyettes	120.000,00 €	
Total travaux HTVA	**1.251.340,00 €**	
Honoraires HTVA		
Auteur de projet - 3%	37.540,20 €	
Surveillance - 1%	12.513,40 €	
Coordination sécurité-santé - 0,60%	7.508,04 €	Commune (471.318,51€)
Total honoraires HTVA	**57.561,64 €**	
Total général HTVA	**1.308.901,64 €**	
TVA 21%	**274.869,34 €**	
Total TVAC	**1.583.770,98 €**	**1.583.770,98 €**

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Longueur des voies lentes créées ou aménagées (hors chemins inter et intravillages)	>6,4 Kms	PV de réception provisoire, décompte final
Nombre de villages de la commune connectés	3	Plans du réseau
Nombre de communes voisines connectés	4	Plans du réseau

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Fréquentation des voies lentes créées (nombre de personnes par an, 3 ans après la fin des travaux)	A définir	Comptage, selon méthodologie à définir

10. Annexes

- Supports cartographiques.

PM-1-002 - Création d'un réseau de voies lentes
Supports cartographiques

1. Itinéraire Véloroute régional W9 Aachen-Torgny

1.1. Tracé général

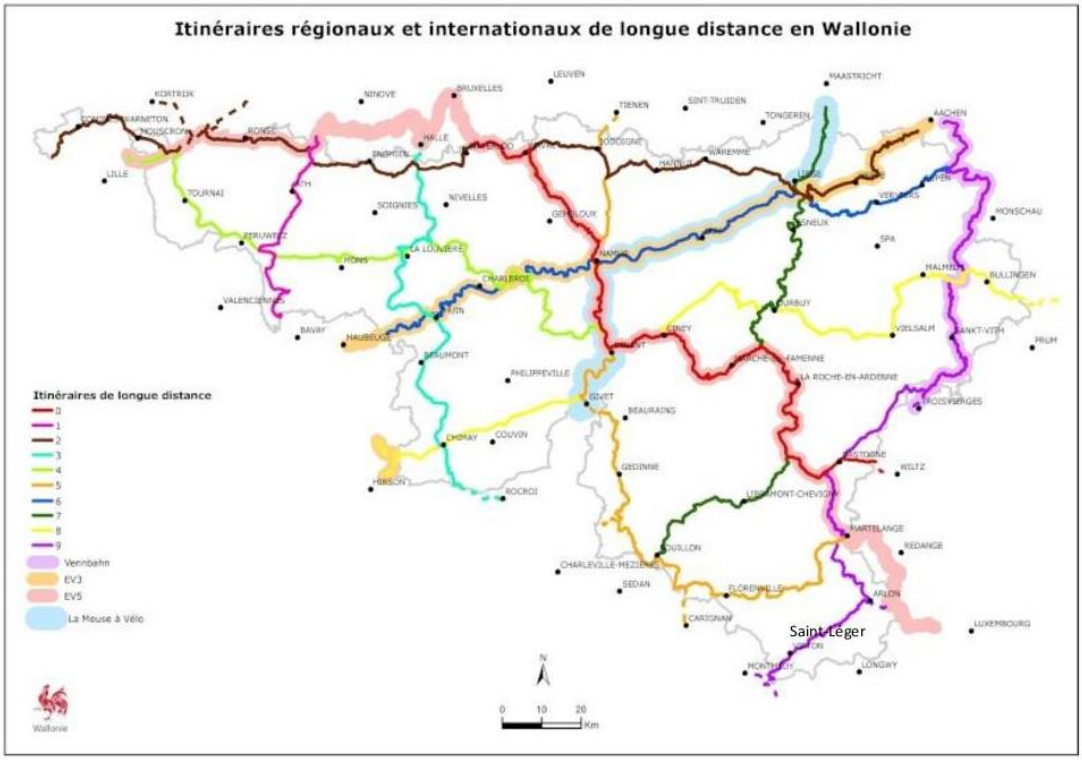

Aix-la-Chapelle
Liège
Eupen
Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel
Nationalpark Eifel
Seraing
Amay
Schleiden
Hellenthal
Spa
Aywaille
Malmedy
Durbuy
Manhay
Vielsalm
Hotton
Marche-en-Famenne
La Roche-en-Ardenne
Gouvy
Prüm
Houffalize
Clervaux
Saint-Hubert
Biersdorf am See
Bitburg
Vianden
Libramont-Chevigny
Diekirch
Bertrix
Neufchâteau
Echternach
Habay
Florenville
Tintigny
Saint-Léger
Luxembourg
Longwy
Google My Maps

1.2. Tracé sur la commune de Saint-Léger et travaux projetés

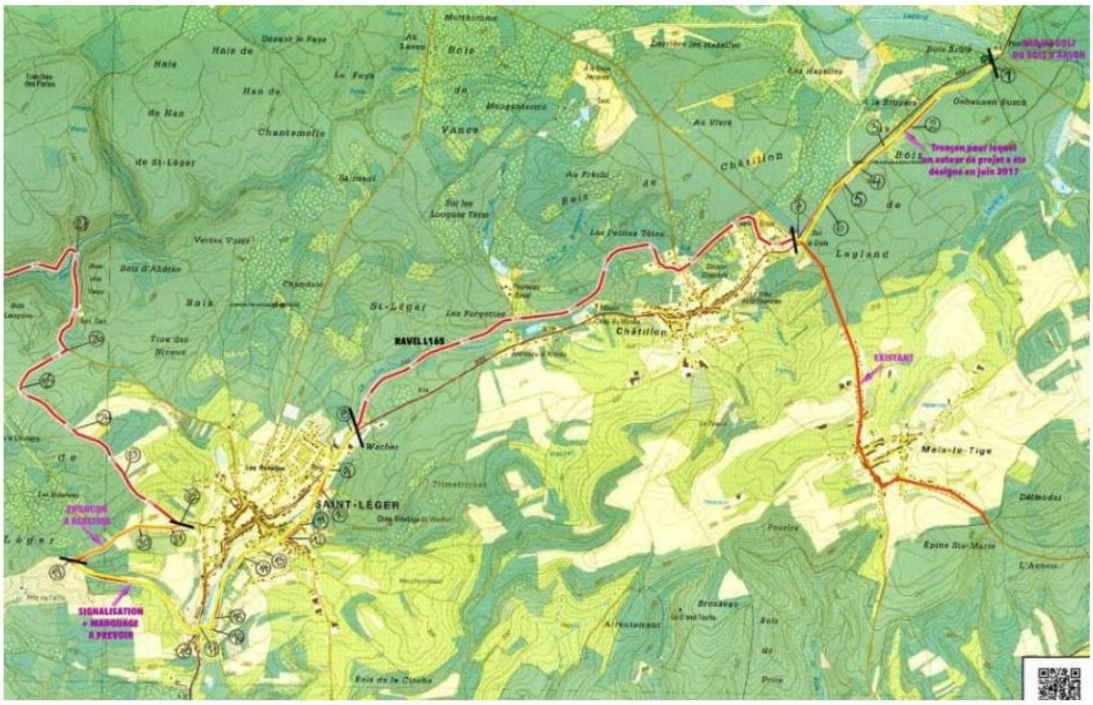

Entre la commune d'Arlon (domaine du bois d'Arlon) et l'entrée de Châtillon (points 1 à 7) : aménagement d'une bande en béton (2,5m de large) en site propre dans le cadre du PCDR, le long de la N82.

Points 7 à 8 : RAVeL existant

Entre les points n°8 et 22 : aménagements dans le cadre de l'appel à projets du Ministre Di Antonio (signalisation et marquage entre les points 8 et 19 + aménagement du tronçon 19 à 22 entre la rue Perdue et la rue de France).

Entre les points n°22 et 24 : voirie hydrocarbonée existante (rue de France)

Entre les points n°24 et 26 (jonction rue de France – rue du Bois) : bétonnage du chemin forestier dans le cadre du PCDR

Entre les points 26 et 27 (jusqu'à la frontière avec la commune d'Etalle) : voirie hydrocarbonée existante (rue du Bois).

En gras : aménagements programmés dans le cadre du PCDR

1.3. Au sud de Saint-Léger, jusque Ethe (Virton)

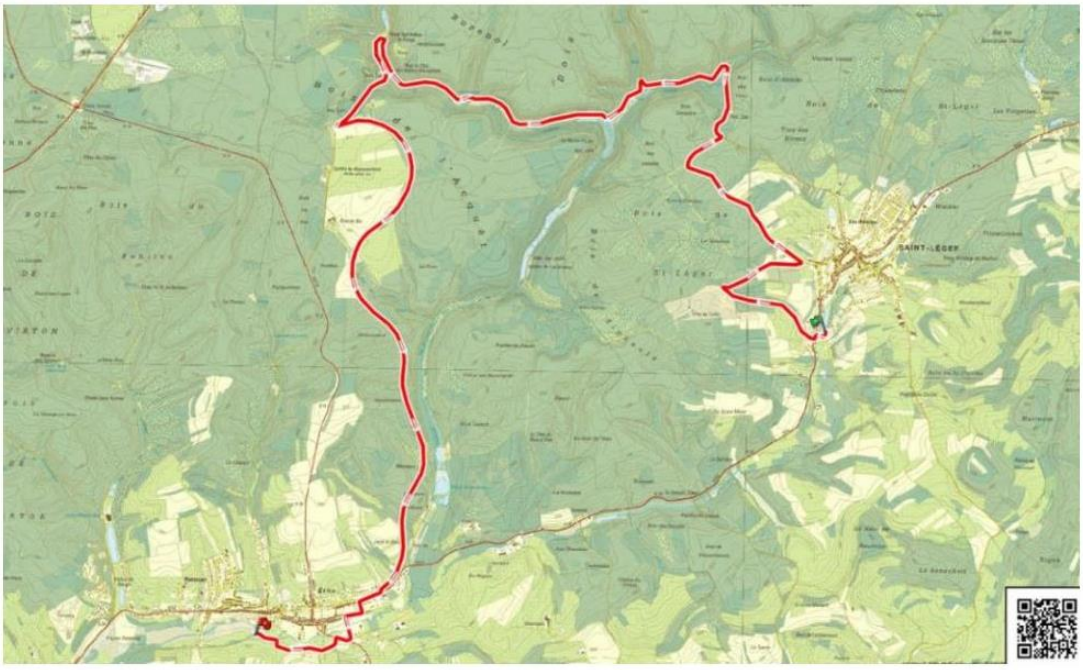

2. Boucles intercommunales

2.1. Tracé général

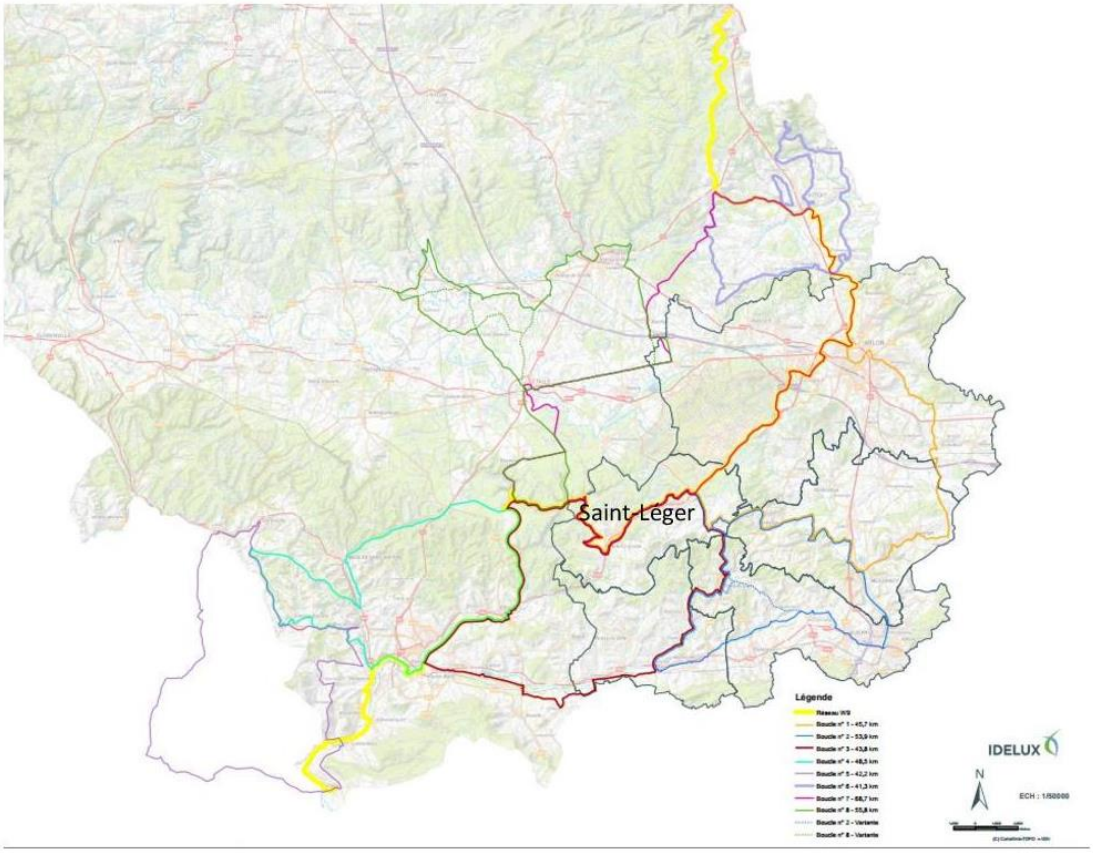

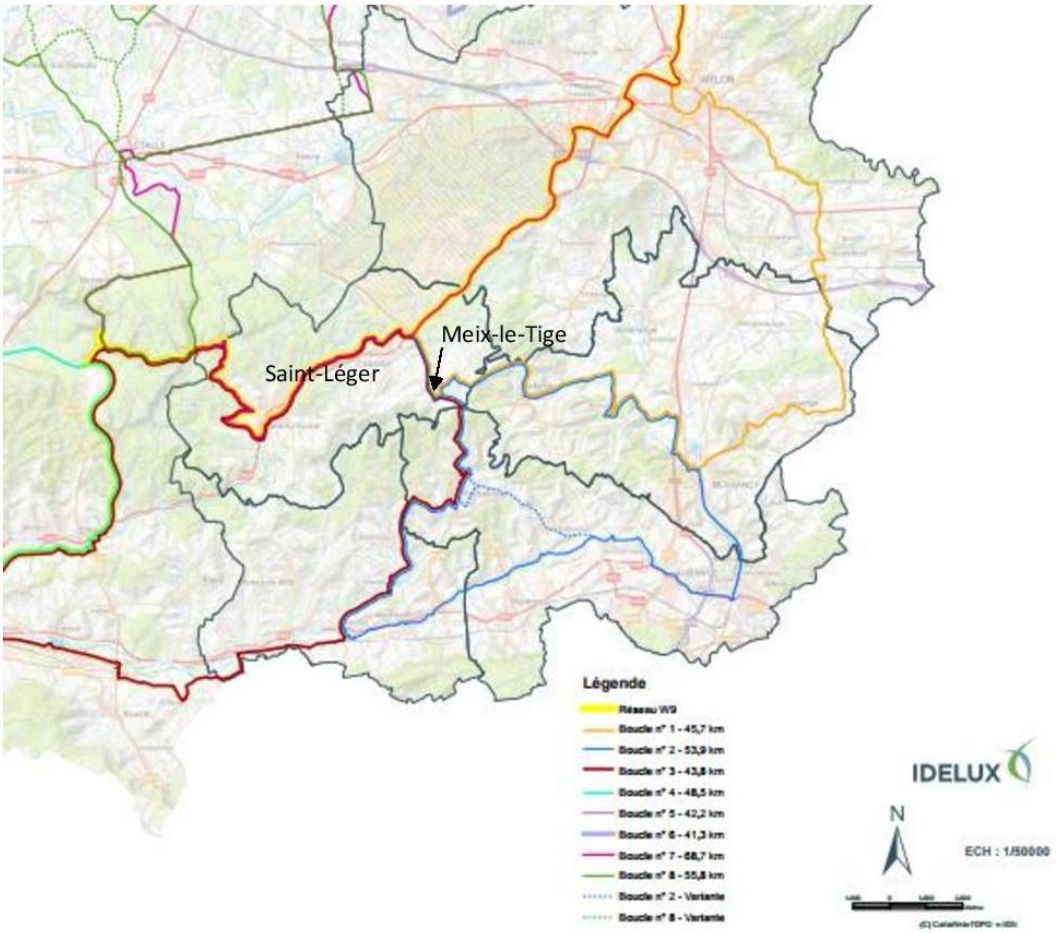

Le W9 est repris en jaune.

Saint-Léger est concernée par les boucles 1, 2, 3, 7 et 8. Les 2 dernières ne demandent pas d'aménagements particuliers sur la commune. Les 3 premières, qui passent par Meix-le-Tige, demandent des aménagements de sécurisation au niveau de ce village.

2.2. Aménagements prévus sur la commune dans le cadre du PCDR

En rouge : élargissement à 2,5m de la piste cyclable existante à l'est de la route entre le Rond-Point de Châtillon (où passe le W9) et l'entrée de Meix-le-Tige

En mauve : aménagement d'une voie lente de 2,5m de large, en site propre, le long de voiries existantes à l'intérieur du village (côté ouest et sud), jusqu'à la frontière avec la commune d'Aubange (rue Champs des Ronces).

3. Liaisons inter-villages

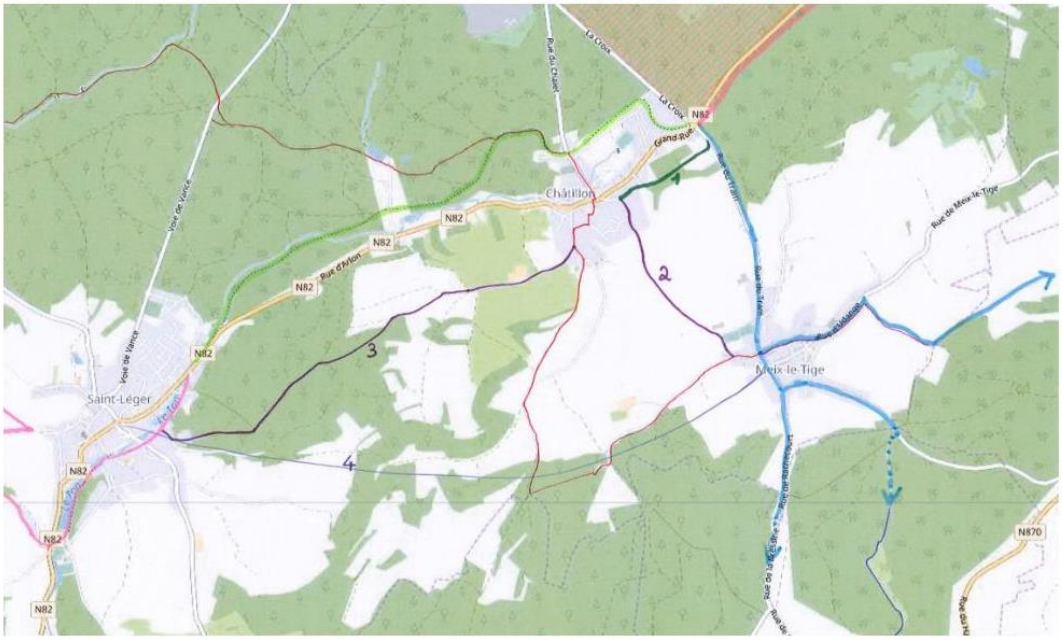

Le projet défini par le Groupe de travail « voies lentes » consiste à mettre en valeur les cheminements existants suivants entre villages :

- N°1 : rond-Point de Châtillon ➔ Châtillon (rue de Meix)
- N°2 : Meix-le-Tige (rue du Trabloux) ➔ Châtillon (rue de Meix)
- N°3 : Châtillon (Au pré des Fonds) ➔ Saint-Léger (Ermitage de Wachet)

4. Cheminements intra-villages

Le Groupe de travail « voies lentes » a identifié un **ensemble de sentiers, de voyettes,** existants, à réhabiliter ou à créer **au sein de chacun des trois villages.** Ces cheminements sont repris sur les cartes ci-après (en mauve continu pour les tronçons existants ; en tirets mauves pour les tronçons à créer).

4.1. Saint-Léger

4.2. Châtillon

4.3. Meix-le-Tige

Fiche-projet / PM-1-003/ Création d'un complexe d'appartements de type intergénérationnel à Saint-Léger

1. Description du projet

Le projet consiste en la création à Saint-Léger, derrière l'église, d'un bâtiment unique dans lequel se trouveront des appartements adaptés pour personnes âgées autonomes et des appartements à loyer modéré pour jeunes ménages.

Le bâtiment comprendra idéalement :

- huit appartements, de une ou deux chambres, tous locatifs ;
- une salle commune, équipée de toilettes, où pourront se prendre les repas, se tenir des activités de groupe (intergénérationnelles ou non), voire s'installer ultérieurement un Centre de Jour ;
- un espace jardin, ouvert aux promeneurs, dont une zone sera aménagée pour les enfants.

Le bâtiment sera accessible, dans toutes ses parties, intérieures et extérieures, aux personnes à mobilité réduite.

Pour les personnes âgées, ce type d'appartement, d'un montant de loyer abordable, constituera une alternative à la maison de repos comme au maintien à domicile dans des habitations souvent trop grandes, coûteuses et difficiles à vivre (escaliers, entretien, isolement).

Pour les jeunes ménages, les appartements seront à loyer modéré, de manière à faciliter leur entrée dans la vie active, quelle que soit leur situation financière de départ.

Ces deux types de locataires seront invités à s'entraider. Les personnes âgées pourront rendre de menus services aux jeunes ménages, telle une surveillance ou une garde occasionnelle des enfants. À l'inverse, les jeunes locataires veilleront à soulager leurs aînés dans l'accomplissement de diverses tâches fatigantes ou fastidieuses, tels le déplacement d'objets ou les achats en commerce.

Ainsi naîtra une dynamique d'échange de solidarité entre locataires, qui contrecarrera le risque d'isolement des aînés.

Une centralisation de services sera organisée, surtout utile aux personnes âgées (repas à domicile, aide au ménage, etc.), en collaboration avec le CPAS.

La conception et la réalisation du bâtiment seront guidées par les principes de simplicité, fonctionnalité, accessibilité, rationalité, économie d'énergie et intégration paysagère et architecturale. L'accès au centre de Saint-Léger, où se situent commerces et services, pour les personnes à mobilité réduite constituera un volet d'étude du projet.

La gestion du bâtiment sera assurée par la Commune, qui désignera un agent relais responsable des relations entre parties prenantes (locataires, propriétaire, prestataires de services).

Un Comité d'attribution, composé de personnes neutres, sera en charge de l'octroi des appartements, sur base de critères encore à déterminer au niveau de la Commune et de la CLDR.

2. Justification du projet

Le projet se justifie par le changement rapide du profil de la population de Saint-Léger, consécutif à l'installation de nombreux nouveaux habitants, majoritairement jeunes, attirés par la proximité du territoire avec le Grand-Duché de Luxembourg et les pôles voisins de Virton et Arlon, ainsi que par la pression sur le prix et la disponibilité du foncier constructible et de l'offre immobilière qui résulte de cette évolution.

Ce phénomène démographique et sociologique, conjugué à l'absence de Maison de Repos, de logement adapté et de services spécifiques pour seniors, a entraîné une réduction de la part âgée de la population. Mais celle-ci est appelée à croître dans les prochaines années.

L'équilibre intergénérationnel s'en trouve menacé, or il est important pour le partage et la transmission de l'histoire locale, du sens de l'identité et de l'appartenance au territoire.

Le bien-être et la qualité de vie de la personne âgée, qui souhaite bien vieillir dans son village ou sa commune, est mis en question, de même que la possibilité pour des jeunes (surtout à salaire belge) de s'installer sur le territoire.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société* », car il propose, en un lieu précis, une organisation sociale nouvelle, fondée sur la proximité et l'entraide entre générations, et l'objectif spécifique « *un territoire qui répond aux besoins de chacun selon son âge* », car il apporte une réponse réfléchie et concrète aux problématiques du logement adapté des personnes âgées et du logement accessible aux jeunes.

Il contribue également à l'atteinte de l'objectif transversal « *un territoire qui valorise au mieux son espace disponible* », car il concentrera plusieurs fonctions et catégories d'habitants dans un seul bâtiment et pourra conduire à libérer certaines maisons individuelles occupées aujourd'hui par une seule personne.

Il contribue encore à l'atteinte de cet objectif spécifique : « *un territoire qui renouvelle les manières de partager l'espace, l'habitat, la* mobilité », car il réunira plusieurs catégories de personnes dans un seul bâtiment, postulant la création de liens et services d'entraide entre elles.

Ce projet est le plus important d'un ensemble d'initiatives inscrites dans le PCDR au bénéfice, direct ou indirect, des personnes âgées : soutien aux activités du CCCA, création d'un guide des aînés, création d'un Centre de jour, création d'une Maison médicale.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif direct et majeur sur le pilier social et culturel, par l'amélioration durable du bien-être d'une catégorie de population faible, en proportion et en capacité, par la création de liens d'entraide entre générations, par la facilitation d'un travail de relais de mémoire du territoire.	+++		
Il a également un impact positif important sur le pilier économique par la mobilisation des entreprises du secteur de la construction pour la réalisation du bâtiment, ainsi que par la création consécutive d'activités et d'emplois locaux de services.			++
Il a un impact neutre sur le pilier environnement, par le souci qui sera accordé à la qualité environnementale et énergétique de la construction.		+	

5. Localisation et statut

Terrain communal situé à Saint-Léger, entre l'arrière de l'église et la rue de France, vierge de construction.

Situation cadastrale : 1ère division Saint-Léger, section A, Parcelle cadastrale 515 A.

Situation au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural.

Le bâtiment sera idéalement situé au regard de sa fonction : à proximité des éléments polarisants de Saint-Léger (commerces et services), de la voirie régionale (transports en commun et accessibilité), de l'église, du réseau de voies lentes.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune, le CPAS, le Conseil Consultatif des Aînés, la CLDR, la Région wallonne.

Est porteur du projet : la Commune.

7. Programme de réalisation

- **État du dossier**
  - Projet prioritaire du Lot 1 ;
  - Une 1re ébauche a été réalisée en 2009 par le *Bureau 3A* sur initiative communale ;
  - CPAS et CCCA associés à la définition du projet (décembre 2017) ;
  - Programme des fonctions défini ;
  - Service de l'Urbanisme consulté de manière informelle par l'auteur de programme (décembre 2017) ;
  - Esquisse d'avant-projet établie, avec estimation du coût des travaux.

- **Programme des travaux**
  - Bâtiment de 3 niveaux :
    - Rez-de-chaussée : local polyvalent de 96 m² et deux appartements deux chambres de 82 m² chacun ;
    - 1er étage : deux appartements deux chambres de 82 m² chacun et un appartement une chambre de 59,5 m² ;
    - 2e étage : deux appartements deux chambres de 82 m² chacun et un appartement une chambre de 59,5 m² ;
    - Ascenseur, escaliers et parties communes en entrée ;
  - Abords :
    - Création d'une voirie de desserte interne de type « espace partagé » ;
    - Création de places de parking ;
    - Aménagement d'un jardin à l'arrière.
- **Planification**
  - Convention-exécution 2021. Réalisation en une seule phase.
- **Démarches administratives à réaliser**
  - Établissement d'une Convention de faisabilité préalable ;
  - Constitution d'un Comité d'accompagnement d'avant-projet ;
  - Demande de permis d'urbanisme.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Mise en place d'un Comité d'attribution (personnes neutres).
  - Désignation d'un agent relais communal.
  - Détermination du public cible aîné (degré d'autonomie, âge minimal et origine).
  - Détermination du public cible jeune et des modalités du système de loyer modéré.
  - Élaboration d'un R.O.I. et d'un montant de loyer et de charges communes.
  - Entretien régulier du bâtiment réalisé par le gestionnaire et non par les utilisateurs.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Travaux HTVA – bâtiment – abords (voirie, parking, espaces verts)	**1.062.000,00 €** 990.000,00 € 72.000,00 €	DR (830.335,90 €)
Frais HTVA (auteur de projet, stabilité et technique spéciale, surveillance et coordination sécurité-santé, PEB) - 9%	**95.980,00 €**	Commune (550.335,90 €)
TVA (21%)	**243.091,80 €**	
Total (TFC)	**1.400.671,80 €**	**1.400.671,80 €**

Répartition des subsides

Développement rural	80%	< 500.000€	400.000,00 €
Développement rural	50%	> 500.000€	450.335,90 €
Total Développement rural			850.335,90 €
Solde à charge communale			550.335,90 €

Projet rémunérateur : partiellement (location des appartements) ; Les loyers devront couvrir les frais de fonctionnement.

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Bâtiment construit	1	Commune et RW
Nombre de logements disponibles	8	Commune

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de locataires aînés	À déterminer	Commune
Nombre de locataires jeunes	À déterminer	

10. Annexes

- Plan de situation.
- Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur.
- Dossier photographique.
- Plans du bâtiment.

Direction générale de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie

Cahiers de Charges Urbanistiques et Environnementaux

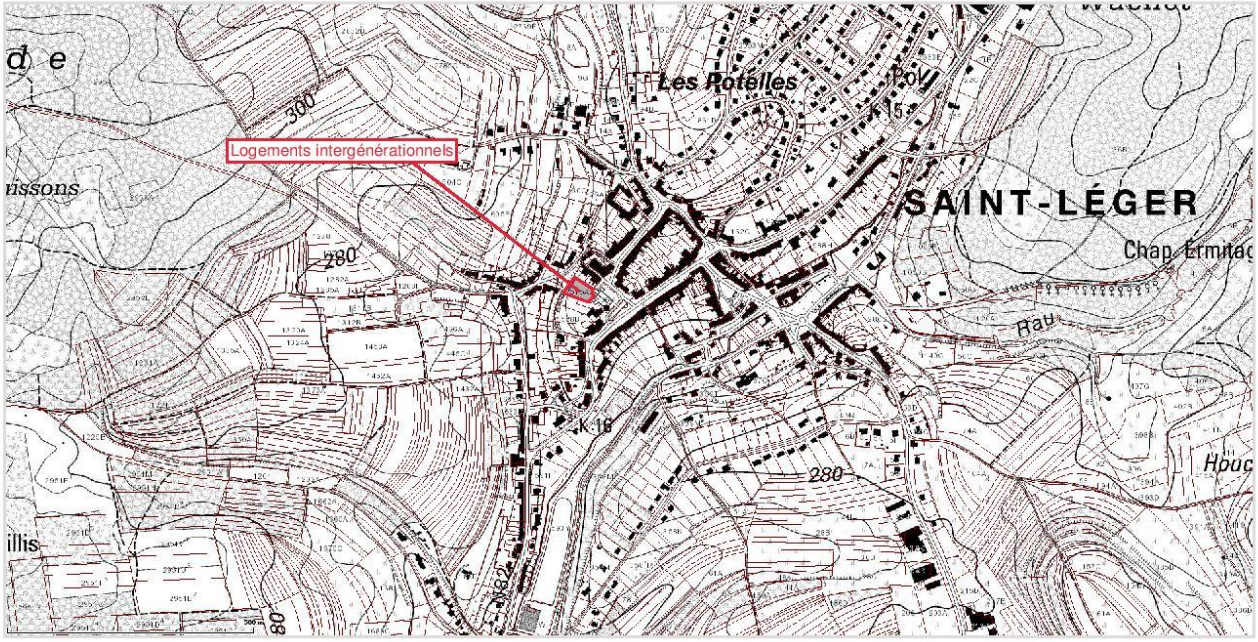

Direction générale de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie
Rue des Brigades d'Irlande, 1 - 5100 Jambes

width : 1920 height : 974

Ce document n'a pas de valeur juridique. L'information contenue est donnée à titre indicatif.
Fond de plan: © Institut Géographique National © PLI-SPW-DGO4

Direction générale de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie

Derniers orthophotoplans (SPW - SG)

Direction générale de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie
Rue des Brigades d'Irlande, 1 - 5100 Jambes

width : 1920 *height : 974*

Ce document n'a pas de valeur juridique. L'information contenue est donnée à titre indicatif.
Fond de plan: © Institut Géographique National © PLI-SPW-DGO4

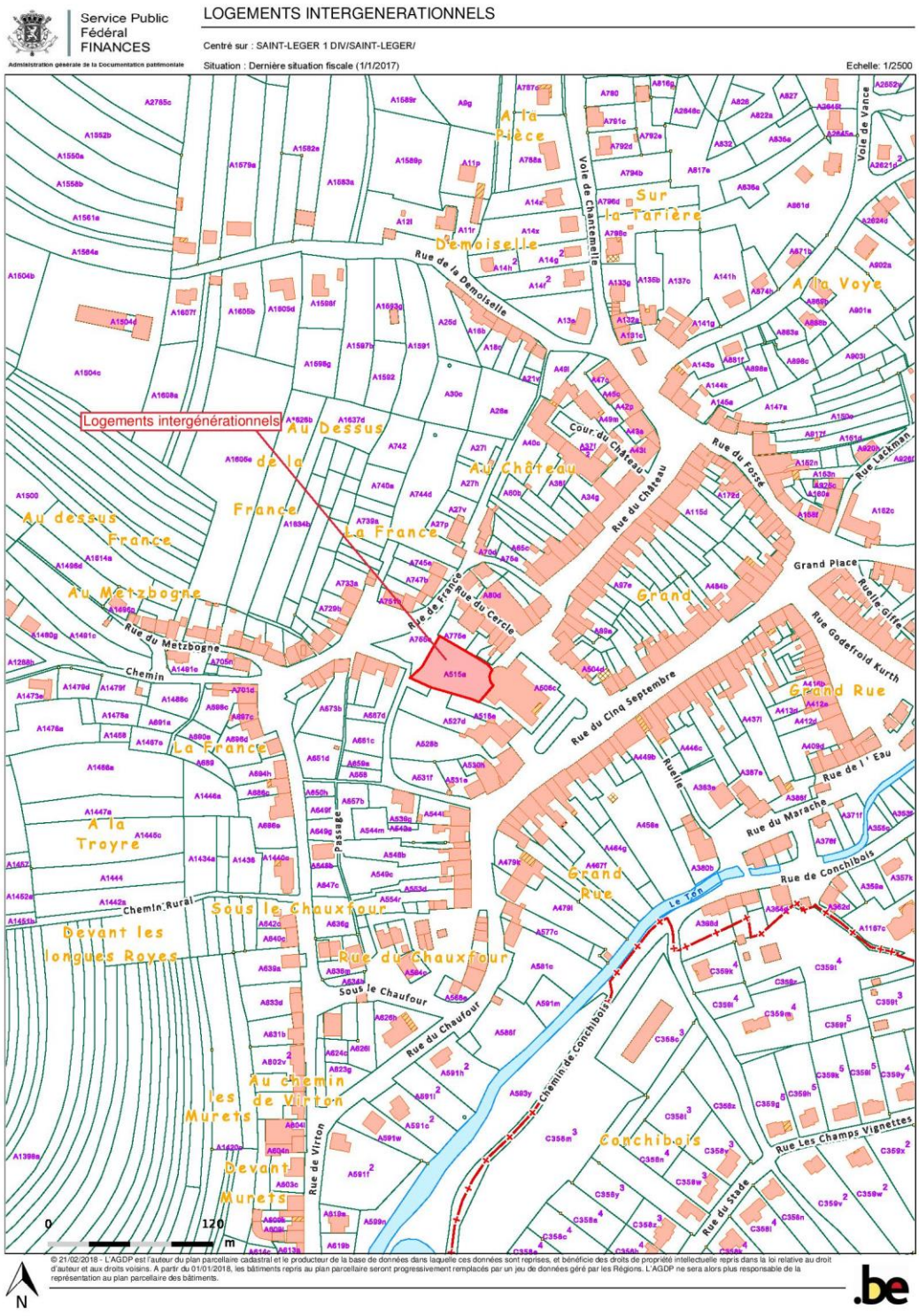
Service Public
Fédéral
FINANCES
Administration générale de la Documentation patrimoniale
LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS
Centré sur : SAINT-LEGER 1 DIV/SAINT-LEGER/
Situation : Dernière situation fiscale (1/1/2017)
Echelle: 1/2500
Logements intergénérationnels
A la Pièce
Sur la Tarière
Demoiselle
A la Voye
Au Dessus de la France
Au Château
La France
Au dessus France
Au Metzbogne
Grand
Grand Rue
A la Troyre
Sous le Chauxfour
Devant les longues Royes
Rue du Chauxfour
Au chemin de Virton
les Murets
Devant Murets
Conchibois
Rue de la Demoiselle
Rue du Château
Rue du Fossé
Rue Lackman
Grand Place
Rue Godefroid Kurth
Rue du Cinq Septembre
Rue de l'Eau
Rue du Marache
Rue de Conchibois
Le Ton
Rue Les Champs Vignettes
Rue du Stade
Rue de Virton
Rue du Chaufour
Sous le Chaufour
Chemin Rural
Chemin
Rue du Metzbogne
Rue de France
Rue du Cercle
Cour du Château
Passage
Chemin de Conchibois
Vole de Chantemelle
Vole de Vance
0
120
m
N
© 21/02/2018 - L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données dans laquelle ces données sont reprises, et bénéficie des droits de propriété intellectuelle repris dans la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins. A partir du 01/01/2018, les bâtiments repris au plan parcellaire seront progressivement remplacés par un jeu de données géré par les Régions. L'AGDP ne sera alors plus responsable de la représentation au plan parcellaire des bâtiments.
.be

Direction générale de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie

Plan de Secteur

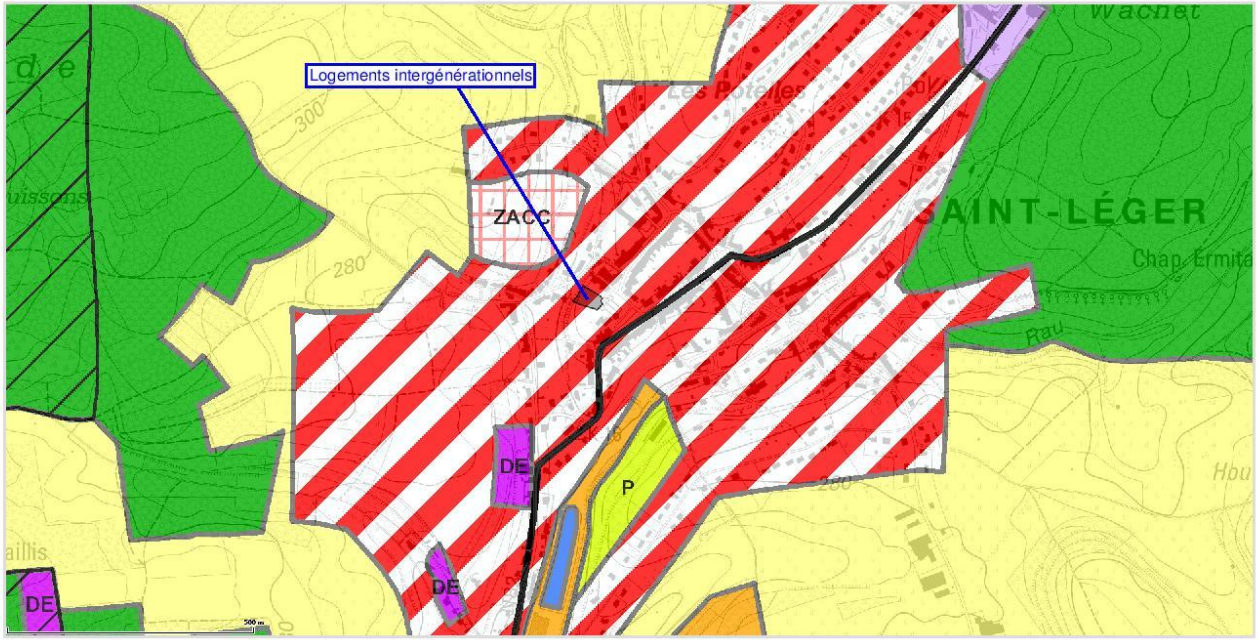

Direction générale de l'Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie
Rue des Brigades d'Irlande, 1 - 5100 Jambes

width : 1920 *height : 974*

Ce document n'a pas de valeur juridique. L'information contenue est donnée à titre indicatif.
Fond de plan: © Institut Géographique National © PLI-SPW-DGO4

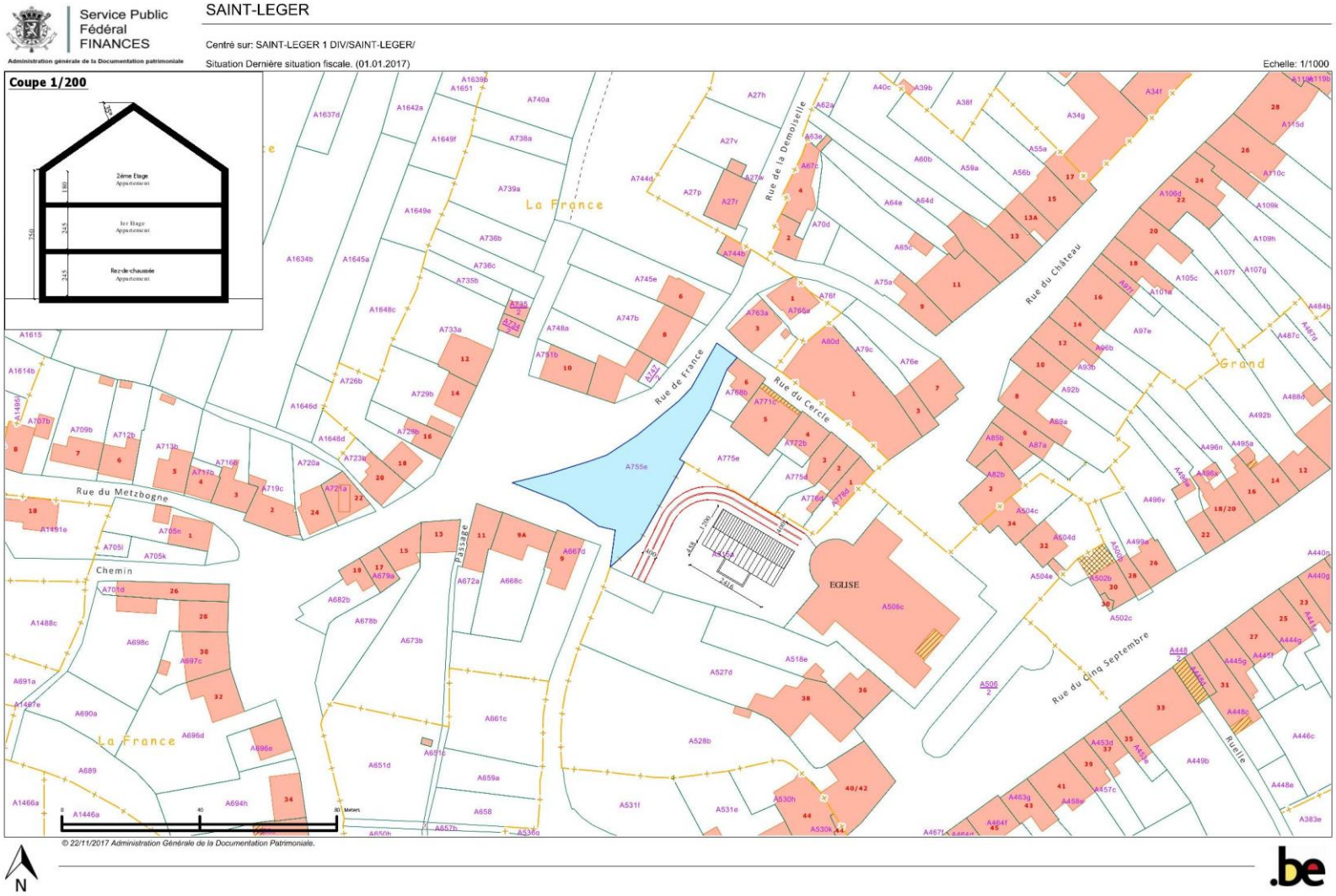
Service Public Fédéral FINANCES
Administration générale de la Documentation patrimoniale
SAINT-LEGER
Centré sur: SAINT-LEGER 1 DIV/SAINT-LEGER/
Situation Dernière situation fiscale. (01.01.2017)
Echelle: 1/1000
Coupe 1/200
2ème Etage
Appartement
1er Etage
Appartement
Rez-de-chaussée
Appartement
La France
Rue de la Demoiselle
Rue du Château
Rue de France
Rue du Cercle
Rue du Metzbogne
Chemin
Passage
EGLISE
Rue du Cinq Septembre
Ruelle
Grand
0 20 40 80 Meters
© 22/11/2017 Administration Générale de la Documentation Patrimoniale.
N

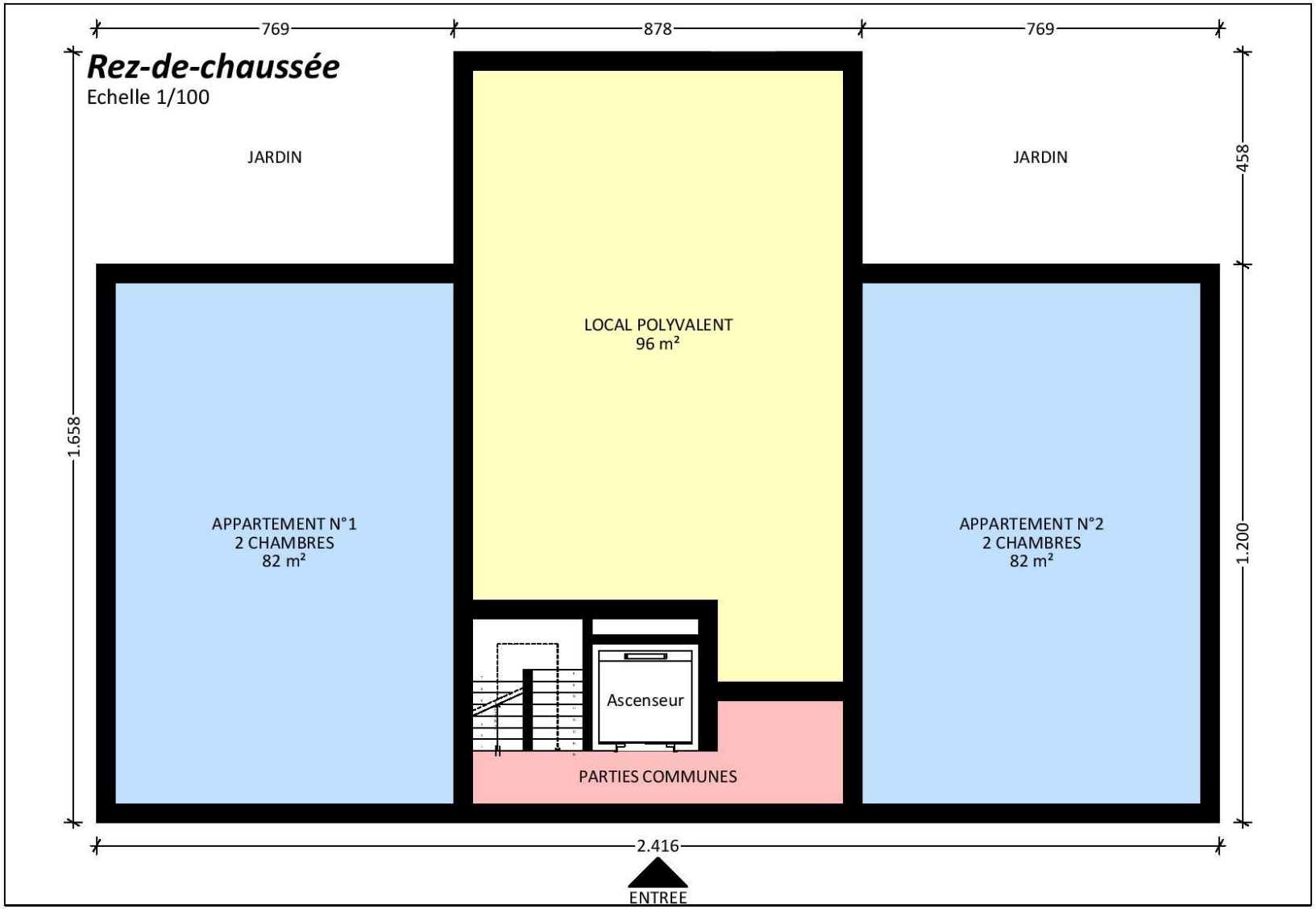
769
878
769
Rez-de-chaussée
Echelle 1/100
JARDIN
JARDIN
458
1.658
LOCAL POLYVALENT
96 m²
APPARTEMENT N°1
2 CHAMBRES
82 m²
APPARTEMENT N°2
2 CHAMBRES
82 m²
1.200
Ascenseur
PARTIES COMMUNES
2.416
ENTREE

1er Etage

Echelle 1/100

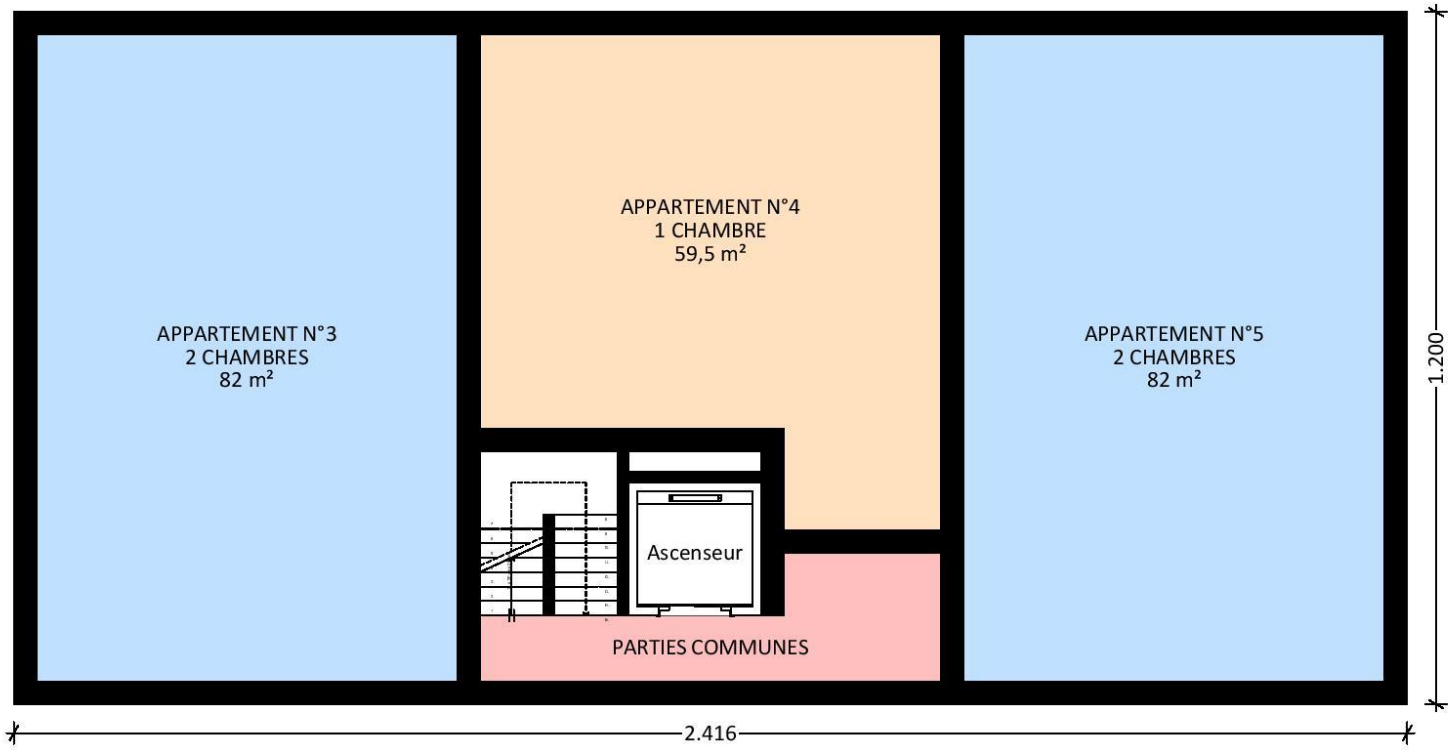

2ème Etage

Echelle 1/100

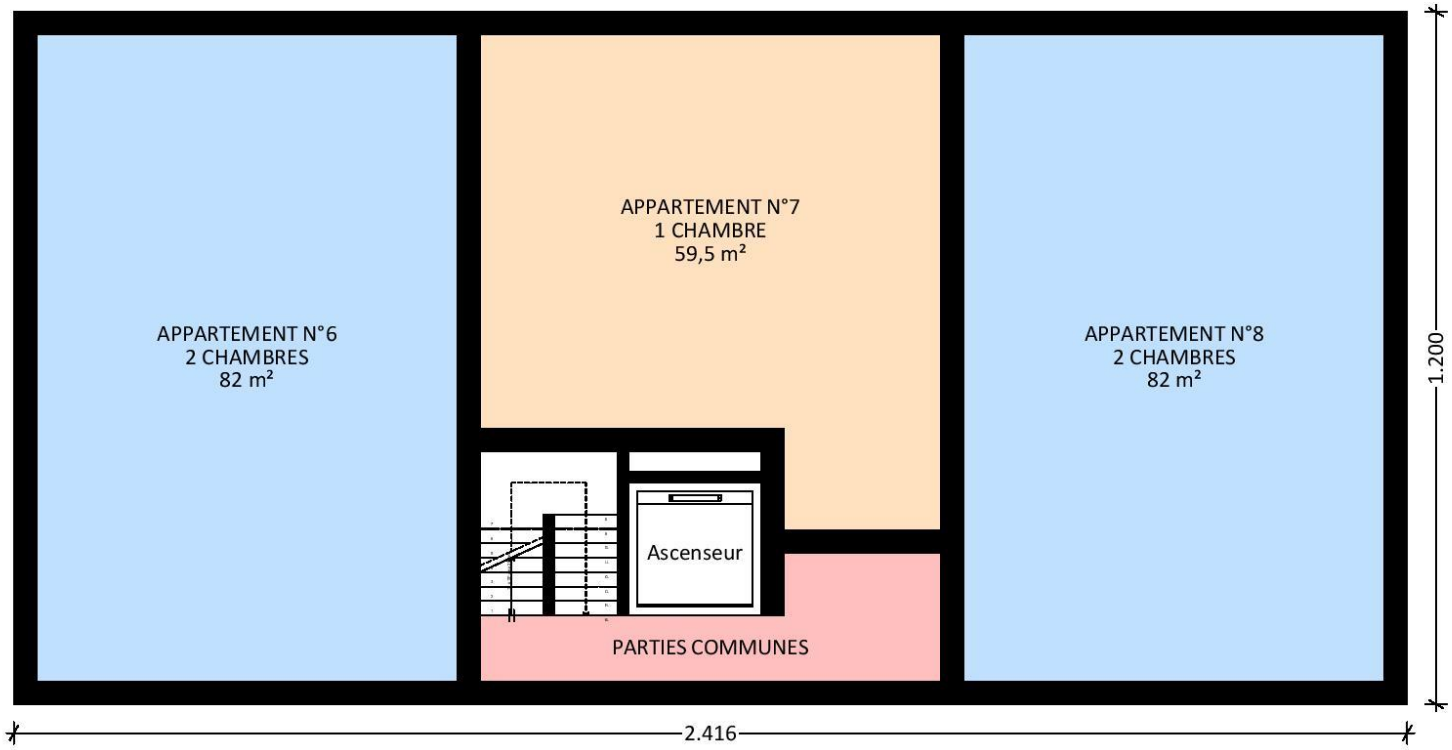

Coupe
Echelle 1/100

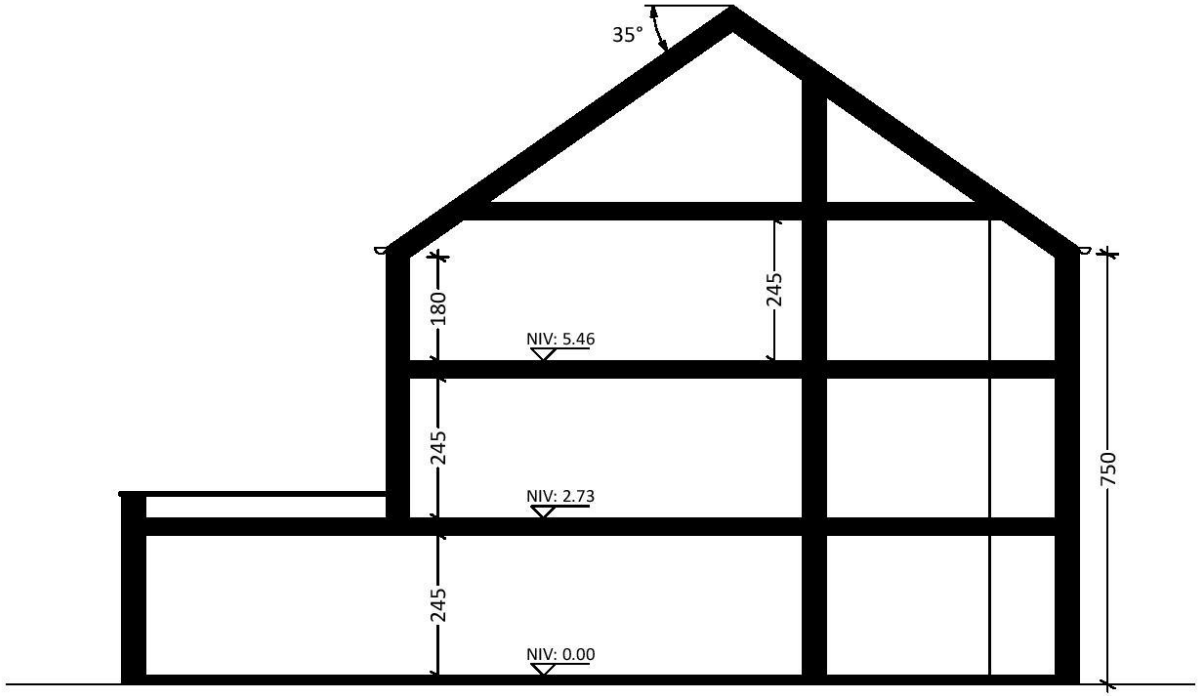

3D1

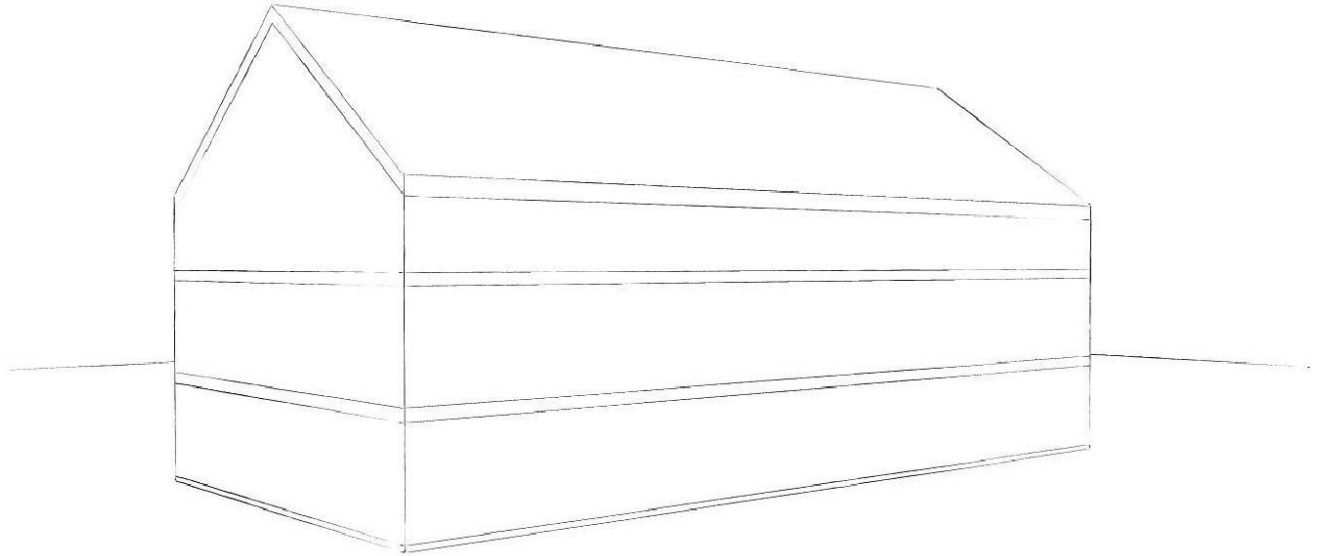

3D2

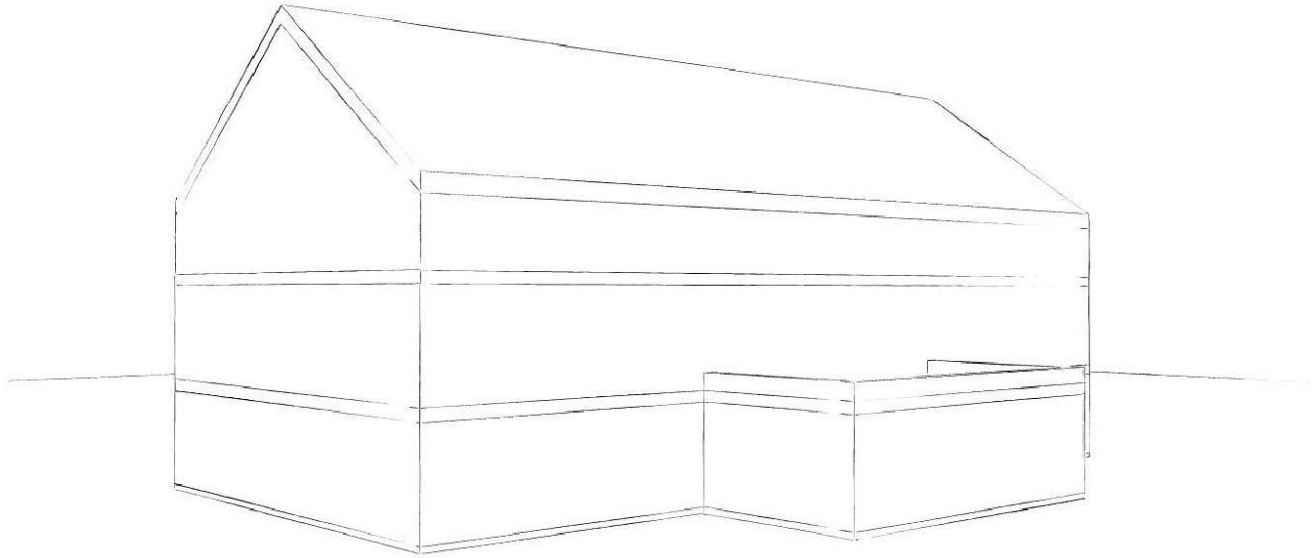

PM-1-003 – Logements intergénérationnels
Reportage photographique

Accès à la parcelle depuis le centre de Saint-Léger

Vue de l'accès à la parcelle depuis l'arrière de l'église.

Vue générale de la parcelle (à gauche, arrière des maisons de la rue du Cercle)

Vue générale de l'arrière de l'église

Vue vers l'arrière des maisons de la rue du Cercle, depuis le centre de la parcelle.

Vue vers la partie arrière de la parcelle, en direction de la rue de France

Vue vers la partie arrière de la parcelle, en direction de la rue de France

Fiche-projet / PI-1-001/
Aménagement du territoire de demain

1. Description du projet

Cette action vise notamment à établir un Schéma de Développement Communal (SDC)[185] sur base du nouveau Code du Développement Territorial (CoDT).

Le schéma de développement communal définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire communal.

L'analyse contextuelle comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire.

La stratégie territoriale du schéma de développement communal définit :

- 1° les objectifs communaux de développement territorial et d'aménagement du territoire à l'échelle communale, et la manière dont ils déclinent les objectifs régionaux du schéma de développement du territoire ou, le cas échéant, les objectifs pluricommunaux du schéma de développement pluricommunal ;
- 2° les principes de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés au renforcement des centralités urbaines et rurales ;
- 3° la structure territoriale.

Les objectifs communaux visés à l'alinéa 1er ont pour but :

- 1° la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle du territoire et des ressources ;
- 2° le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale ;
- 3° la gestion qualitative du cadre de vie ;
- 4° la maîtrise de la mobilité.186

A côté du SDC, cette action englobe le recours à des outils d'orientation visant à organiser spatialement le développement de tout ou partie du territoire communal, comme l'élaboration d'un Plan communal de mobilité, l'établissement d'un SOL pour la mise en œuvre d'une zone d'activité économique (fourneau Lackman).

Cette action permettra par ailleurs d'optimiser la réalisation de la plupart des projets du PCDR. De même, elle sera accompagnée de différentes actions complémentaires ayant trait au territoire.

185 Ex Schéma de Structure communal suivant le CWATUPE.
186 CoDT, Art. D.II.10

2. Justification du projet

La consultation des habitants de Saint-Léger a fortement mis en évidence le besoin urgent de réfléchir et de maîtriser le développement du territoire, que ce soit en matière d'économie ou de logement (pour ne citer que ces deux domaines principaux) étant donné l'exiguïté de la commune.

Ainsi donc, il s'agit pour la Commune de Saint-Léger de se doter d'un outil de pilotage de son aménagement du territoire sur le long terme pour répondre au mieux aux différents enjeux spécifiques qui sont les siens, dont un espace compté pour son urbanisation future, qui doit à l'avenir être utilisé avec intelligence, parcimonie et efficacité.

De manière particulière, suite aux multiples réflexions qui ont été menées, la CLDR souhaite que ce pilotage serve à

1. Créer de l'espace économique adapté ;
2. Raisonner le développement de l'habitat en fonction des spécificités du territoire ;
3. Préserver l'identité urbanistique locale et développer un habitat plus durable ;
4. Ramener de la convivialité dans les villages ;
5. Maintenir la qualité des paysages à long terme ;
6. Se donner les moyens de réaliser une urbanisation "Nature admise" évitant la fragmentation des habitats ;
7. Créer des nouveaux quartiers qui respectent les principes de durabilité ;
8. Soutenir le développement du tourisme ;
9. Gérer les parkings.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif transversal « *un territoire qui valorise au mieux son espace disponible* » puisqu'il vise notamment à réfléchir l'aménagement futur de Saint-Léger en tenant compte de l'espace restreint disponible pour l'urbanisation.

Le SDC visant à répondre aux enjeux territoriaux spécifiques à Saint-Léger, il permettra donc indirectement de répondre au défi et aux 3 objectifs généraux du PCDR que celui-ci sous-tend.

Les projets principalement liés sont :

- Création d'un réseau de voies lentes (PM.1.002) ;
- Création d'un atelier rural (PM.2.002) ;
- Création d'aires de convivialité accueillantes dans les villages (PM.2.003) ;
- Valorisation de la vallée du lac (PM.2.004) ;
- Aménagement des entrées de villages (PM.3.007) ;
- Aménagement de points de vue et sensibilisation sur les paysages (PM.3.009).

Les actions liées sont :

- Accompagnement et animation économiques et touristiques (PI.2.001) ;
- Mobilité active, sécurisée et durable (PI.2.002) ;
- Inventaire, valorisation et promotion du petit patrimoine (PI.3.002).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
La réalisation d'un SDC, par les dimensions qu'elle permet d'embrasser et les objectifs qui doivent la sous-tendre, vise à améliorer les dimensions socio-culturelle, environnementale et économique du territoire communal. Son impact est donc positif dans ces trois dimensions.	++	++	++

5. Localisation et statut

Le SDC s'applique à tout le territoire communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet : Commune de Saint-Léger

Parties prenantes : Auteur de projet, RW, Commissions communales et régionales, grand public.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

  Action immatérielle de lot 1, 1ère priorité.
  - Initiative communale ne demandant pas de préalable.
  - Démarche mobilisatrice importante permettant de donner un fil conducteur à l'aménagement du territoire d'une commune manquant d'espace urbanisable et donc qui aidera à planifier, localiser et réfléchir au mieux les projets de développement futurs.

- **État du dossier**

  Décision de réaliser un SDC à prendre par le Conseil communal de Saint-Léger.

- **Programme des travaux**

  Sans objet

- **Planification**

  Décision d'élaborer un SDC à prendre par le Conseil communal en 2019, dans le cadre de la nouvelle législature.

  Réalisation du dossier en 2019-2020.

- **Démarches administratives à réaliser**

  Marché public d'auteur de projet à lancer.

  Etablissement du SDC suivant la procédure prévue par le CoDT.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

  Sans objet

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Elaboration du SDC.	60.000€	DGO4 (60% soit 36.000€) Fonds propres (40% soit 24.000€)

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
SDC approuvé	1	Délibération communale

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

  Sans objet

Fiche-projet / PI-1-002/ Plateforme des acteurs culturels

1. Description du projet

Le projet consiste en la réunion régulière, sous la houlette de l'Échevin de la Culture, de l'ensemble des acteurs culturels du territoire (artistes et associations à vocation culturelle), en vue de :

- Définir une stratégie culturelle à l'échelle de la commune ;
- Coordonner les initiatives ;
- Étoffer la programmation existante ;
- Assurer une meilleure visibilité aux lieux, acteurs et actions de nature culturelle ;
- Favoriser l'accès (physique et sociale) de tous à l'offre culturelle.

Cette plateforme suppléera l'absence d'ensemblier culturel sur le territoire (tel un Centre culturel).

De manière concrète, elle veillera à produire :

- Un répertoire des acteurs culturels ;
- Un agenda partagé des manifestations ;
- Des portes ouvertes chez les artistes ;
- Un spectacle pluridisciplinaire ;
- Des interactions culture / écoles ;
- Des manifestations sur l'histoire locale.

En matière d'accès à la culture, la plateforme envisagera, avec les autorités communales, les modalités d'un partenariat avec l'ASBL *Article 27* et les conditions d'organisation de « navettes culturelles » entre villages et vers l'extérieur du territoire.

L'ASBL *Tribal Souk* sera associée à tous ses travaux.

Plus généralement, cette plateforme culturelle doit contribuer à enrichir l'offre et l'animation culturelles du territoire et participer à souligner l'identité de ce dernier.

2. Justification du projet

Le territoire compte plusieurs associations à vocation culturelle d'échelle locale, telles les harmonies et les troupes de théâtre amateur, et des artistes de grande qualité en leur domaine. Un groupe d'habitants, constitué en ASBL (*Le Cercle*), est occupé à réaménager un ancien cinéma pour en faire un nouveau lieu de culture. La bibliothèque, soutenue par la Commune, tient un rôle informel de Centre culturel, proposant des manifestations diverses et variées.

Dans le cycle de consultation, la population a regretté l'absence de structure professionnelle en matière de culture. En réponse, la Commune a passé une convention avec le Centre d'expression et de créativité *Tribal Souk* pour l'organisation d'ateliers culturels sur son territoire.

Tous ces acteurs et ces initiatives témoignent d'une vitalité et d'un appétit culturels de fond, mais ils n'entretiennent pas de lien ou de dialogue structuré entre eux. Résultent de cette absence une dispersion des énergies et moyens, un sous-emploi de talents, une concurrence de fait entre manifestations ainsi qu'une audience restreinte pour chaque association.

Il est en outre difficile dans ces conditions d'entendre les desiderata culturels de la population.

Ce projet de plateforme, souhaité par les acteurs eux-mêmes, s'impose pour renforcer chacun des acteurs culturels, accorder plus sûrement l'offre et la demande, déterminer mieux les besoins en espaces à vocation culturelle, enrichir l'offre culturelle locale.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société » et l'objectif spécifique « un territoire qui élargit son assise culturelle », car il dote la commune d'un groupe légitime et homogène, d'un ancrage local fort, capable de définir une trajectoire culturelle qui réponde aux attentes des habitants et à celles des acteurs.

Il contribue également indirectement à l'atteinte de ces deux autres objectifs spécifiques :

- « un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et entre habitants », car les acteurs culturels sont issus des différents villages et, dans le cas d'associations, regroupent divers types d'habitants ;
- « un territoire qui dynamise son secteur associatif », car les associations à vocation culturelle y gagneront en reconnaissance et en audience.

Il s'articule avec ces autres projets du PCDR :

- Lancement d'une action culturelle avec Tribal Souk (PI-0-001) ;
- Soutien, promotion et fédération des activités associatives (PI-3-001) ;
- Création d'une Maison rurale à caractère multiservices dans la Maison Guillaume à Saint-Léger (PM-1-001) ;
- Création d'une maison multiservices (PM-3-001).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	**Social et culturel**	**Environnement**	**Économique**
Il a un impact positif majeur sur le pilier social et culturel par les liens nouveaux qu'il crée entre tous les acteurs culturels et l'enrichissement de l'offre culturelle qu'il induit, servant diverses fins : encouragement de talents, épanouissement personnel, cohésion sociale et divertissement.	+++		

5. Localisation et statut

L'ensemble du territoire communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, CEC Tribal Souk, la Bibliothèque, les associations culturelles locales – e.a. Harmonies, Fanfare communale, « Zygo's marrent » (troupe de théâtre de Saint-Léger), « Cercle Saint-Louis », « Ateliers de résonance » – et des artistes habitant la commune.

Le pilotage en sera assuré par l'Échevin ayant la Culture dans ses attributions.

7. Programme de réalisation

- **Élément dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

  Sans objet.

- **État du dossier**

  Convention activée avec le CEC Tribal Souk ;
  Préfiguration de la plateforme lors de la réunion de GT du 28/03/2017.

- **Programme des travaux**

  Sans objet.

- **Planification**

  Deux réunions de la plateforme annuellement.

- **Démarches administratives à réaliser**

  Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

  Sans objet.

8. Estimation globale du coût

À déterminer (édition de documents, organisation de manifestations).

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Réunions de la plateforme	2/an	Commune

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Acteurs différents représentés dans la plateforme	10	Commune
Répertoire des acteurs culturels et artistes de la commune	1	
Agenda culturel commun	1/an	
Manifestation commune	1/an	

10. Annexes

Sans objet.

Fiche-projet / PI-1-003
L'énergie autrement

1. Description du projet

a) Contexte

La Commune a signé la Convention des maires le 22 décembre 2015 et elle a approuvé son Plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED) le 6 septembre 2017.

Ainsi, elle s'engage à l'horizon 2020 (par rapport à l'année de référence 2006) à :

- Réduire d'au moins 20 % les émissions CO_2 de son territoire ;
- Réduire la consommation énergétique de 20 % sur son territoire ;
- Produire, via les énergies renouvelables, 20 % de la consommation de l'année de référence 2006.

Pour cela, elle dispose désormais d'un Plan d'action, cohérent et progressif, articulant initiatives privées et publiques, finalisé par un Comité de pilotage composé de membres de la CLDR, de l'écopasseur et du coordinateur PEP's Lux.

b) Le projet du PCDR

Le projet consiste en la facilitation de la mise en œuvre du PAED. En soutien au Comité de Pilotage, la CLDR s'intéressera à la transition énergétique de la commune. Les projets qui ont notamment été pointés sont :

- La mise en œuvre du PAED dans son ensemble ;
- La création d'une coopérative - citoyenne ou en association avec une autre existante - pour la production d'énergie renouvelable locale ;
- Les achats groupés de matériaux liés à la rénovation énergétique des habitations, de combustibles écologiques ou encore des commandes groupées à des entrepreneurs pour des travaux de rénovation énergétique ;
- La sensibilisation des agriculteurs à la production d'énergie au départ des ressources des fermes ;
- La promotion et le développement de la voiture électrique sur le territoire.

2. Justification du projet

La CLDR, citoyens et Commune, a une conscience forte des enjeux et défis énergétiques (réduction de la dépendance énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre) et la volonté de les relever autant que faire se peut à une échelle locale.

Des compétences multiples sont présentes sur le territoire, ainsi que quelques initiatives, encore embryonnaires et éparses, en matière de réduction de la consommation d'énergie et de production d'énergie renouvelable.

La Commune elle-même a procédé à l'engagement d'un écopasseur, réalisé un cadastre énergétique de ses bâtiments et fait poser des panneaux solaires sur le toit du CPAS.

Une accélération, une amplification, une généralisation de ces initiatives sont désirées et vues comme une opportunité de mobiliser une population majoritairement jeune sur un projet typiquement contemporain et, ce faisant, de créer des liens d'échange et coopération entre habitants.

Ce projet vise des résultats techniques tangibles, mesurables, mais aussi une implication collective et émulatrice, ainsi que des changements de comportement individuel et collectif.

Diverses initiatives citoyennes fortement structurées ont vu le jour dans les parages du territoire sur lesquelles ce projet aura à s'appuyer pour se développer : *Lucéole, Vents du Sud, Coopérative Gaume Énergies*.

À une échelle plus large encore, la Province de Luxembourg souhaite devenir un « territoire à énergie positive » d'ici 2050. À cette fin, elle a mis en place une politique de soutien aux communes, dont bénéficient Saint-Léger et plusieurs communes voisines. Dans ce contexte, le Parc Naturel de Gaume est chargé de mutualiser les efforts en matière d'actions douces des PAED des communes du parc.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui reconsidère ses richesses* », car il tirera parti de ressources existantes peu exploitées, et ces deux objectifs spécifiques :

- « *un territoire qui crée l'énergie dont il a besoin* », car il conduira à terme à la production d'une énergie renouvelable locale ;
- « *un territoire qui réduit ses besoins en ressources naturelles et en énergie* », car la démarche, dans ses diverses actions, sera guidée par le souci de réduire l'empreinte écologique du territoire.

Il contribue aussi, indirectement, à l'atteinte de trois autres objectifs spécifiques :

- « *un territoire qui inclut les agriculteurs dans son défi* », car il motivera les agriculteurs à envisager la production d'énergie renouvelable sur leurs exploitations ;
- « *un territoire qui favorise la consommation locale et le circuit court* », car l'énergie produite localement sera idéalement consommée localement ;
- « *un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et entre habitants* », car il appuiera son efficacité sur une participation collective des habitants, la plus large possible.

Ce projet entre en résonance directe avec ces autres projets du PCDR :

- Etablissement du Plan d'action en faveur de l'Energie Durable (PI-0-002) ;
- Mobilité active, sécurisée et durable (PI-2-002) ;
- Création de réseaux de chaleur (PM-2-003) ;
- Création d'un espace équipé promouvant l'usage de véhicules à faibles émissions (PM-2-007).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif majeur sur le pilier environnement, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'il engage.		+++	
Il a un impact très positif sur le pilier social et culturel par les liens nouveaux entre habitants qu'il contribue à créer et l'adoption de comportements neufs qu'il induit.	++		
Il a un impact très positif sur le pilier économique par la réduction du coût de la facture énergétique qu'il entraînera au niveau de la Commune et des citoyens, ce qui permettra de dégager des moyens pour d'autres projets, ainsi que par les investissements et chantiers locaux qu'il engagera et qui emploieront bureaux d'étude et entreprises.			++

5. Localisation et statut

L'ensemble du territoire communal, des infrastructures communales.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, le Comité de pilotage du PAED, le Parc naturel de Gaume[187].

Est porteur du projet : la Commune.

Un partenariat opérationnel est envisageable avec la *Coopérative Gaume Énergies*.

7. Programme de réalisation

- **Élément dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

  PAED en voie de mise en œuvre.

- **État du dossier**

  – Projet immatériel prioritaire du Lot 1 ;
  – PAED en voie de mise en œuvre ;
  – Existence d'un éco-passeur.

- **Programme des travaux**

  Sans objet.

187 Le Parc naturel apportera une aide groupée aux actions douces des communes de son territoire disposant d'un PAED.

- **Planification**
  - Élargissement du Comité de pilotage du PAED à la population ;
  - Information et communication publiques au sujet des projets du PAED.
- **Démarches administratives à réaliser**

  Sans objet.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

  Sans objet.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Frais de réunion (salle, catering) ; Frais de communication (brochures) ; Frais d'honoraires (experts) ; Frais de constitution d'une coopérative. Total (TFC)	À déterminer.	À déterminer : citoyens, Fondation Roi Baudouin, Province…

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Réunions du Comité de pilotage	3/an	Commune / Comité de pilotage PAED
Réunion avec les agriculteurs	1	
Nombre d'actions du PAED activées	1/an	

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Réduction des émissions de GES	Voir PAED	Pep's Lux / Comité de pilotage PAED
Existence d'une unité de production d'énergie renouvelable	1/5 ans	

Fiche-projet / PI-1-004/
Lancement de dynamiques citoyennes de transition

1. Description du projet

a) Contexte

Le mouvement de Transition est un mouvement de citoyens qui se réunissent pour ré-imaginer et reconstruire notre monde. Il a été créé en réponse aux multiples crises (économique, écologique, sociale, …) et part du postulat que ces crises sont toutes étroitement liées et qu'il faut y apporter une réponse globale. La réponse ne peut pas venir ni uniquement du pouvoir politique, ni uniquement des citoyens ; toutes les parties sont concernées.

Le mouvement de Transition vise à augmenter la résilience des systèmes dans leur contexte écologique, économique et social. Quatre piliers, ingrédients de base, se retrouvent dans les initiatives de transition :

- **Tisser des liens :** à la base de toute démarche, des groupements doivent se créer, les citoyens doivent apprendre à œuvrer ensemble vers un même objectif.
- **Consommer autrement :** lutter contre les excès et les déchets.
- **Relocaliser l'alimentation :** recréer des exploitations polyvalentes et à taille humaine, relocaliser pour réduire l'impact écologique et assurer la souveraineté alimentaire.
- **Se réapproprier l'économie :** viser une économie à petite échelle, relocaliser les activités économiques dans un souci de sûreté de l'emploi, de préservation de l'environnement et de résilience locale.

b) Le projet

Le projet consiste en la mise en place d'un groupement citoyen, créé au départ de la CLDR, qui mettra en place progressivement différents projets en lien avec l'esprit de la Transition, comme l'écocitoyenneté, l'économie circulaire, …

Il s'agit d'un projet fil rouge, c'est-à-dire qu'il se fera de manière continue durant toute l'ODR.

Les thématiques de travail déjà pressenties sont :

- La sensibilisation à la consommation durable et à la santé :
  - Écocitoyenneté : jouer un rôle éducatif sur les gestes à adopter pour respecter et améliorer la place de l'environnement au quotidien ;
  - L'alimentation saine ;
  - Économies d'eau : promouvoir les citernes à eau de pluie, mieux communiquer sur l'état des sources pour mieux les respecter.
- La création d'un réseau d'entraide et/ou d'échange de savoirs ;
- La création de jardins partagés et échange de légumes ;
- L'appui au développement de modes d'habitats alternatifs ;
- Les produits locaux ;
- La gestion des déchets :
  - Emballages : promouvoir la qualité de l'eau de distribution à Saint-Léger (par opposition aux achats de bouteilles en plastique) ;
  - Valorisation du tri, du recyclage et du compostage ;
  - Distribution de poules ;
  - Création d'une donnerie.

2. Justification du projet

Lors des consultations de la population, les citoyens de Saint-Léger ont mis en avant de nombreux souhaits allant dans le sens de la création de liens variés et réguliers, de collaborations et d'échanges entre habitants. Ils ont également montré la volonté d'adopter des comportements nouveaux, individuels et collectifs, quant à la vie en société, à l'usage et au partage des ressources du territoire.

Une prise de conscience de plus en plus aiguë de la rareté ou de la raréfaction de certaines de ces ressources (eau, sol) apparaît également. Ainsi, la population de Saint-Léger semble envisager un avenir qui valorise les ressources locales, les consomme mieux, en s'appuyant notamment sur les principes de l'économie circulaire.

Quelques initiatives ont déjà vu le jour sur la commune, sur lesquelles appuyer un mouvement plus ambitieux touchant à l'écocitoyenneté :

- Repair Café ;
- Groupe Facebook « je cherche et je donne sur la commune de Saint-Léger » ;
- Activités intergénérationnelles.

Ce mouvement doit atteindre et entraîner dans son sillage plusieurs acteurs institutionnels du territoire : CPAS, écoles.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société* » par les comportements nouveaux qu'il cherche à induire, et l'objectif spécifique « un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et entre habitants », car il vise à créer des interactions nombreuses entre citoyens.

Il contribue également indirectement à l'atteinte de deux autres objectifs spécifiques :

- « un territoire qui explore les voies possibles de l'économie circulaire », car il concentre une part de son action sur la recherche et la valorisation de ressources locales nouvelles ;
- « un territoire qui favorise la consommation locale et le circuit court », car il entend orienter le regard et l'attention des habitants sur ce qu'ils peuvent trouver ou produire sur place ;

Ce mouvement est une étape importante sur la voie de l'engagement d'autres actions du PCDR réclamant un collectif et une philosophie d'action :

- Mobilité active, sécurisée et durable (PI-2-002) ;
- L'énergie autrement (PI-1-003) ;
- Amplification de l'effort de prise en charge des enfants et de la jeunesse (PI-3-003) ;
- Soutien, promotion et fédération des activités associatives (PI-3-001).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif important sur le pilier social et culturel par les liens nouveaux entre habitants qu'il contribue à créer et l'adoption de comportements neufs qu'il induit.	++		
Il a également un impact positif important sur le pilier environnement, par les ressources nouvelles dont il amène la valorisation (déchets) et l'économie des ressources naturelles qu'il promeut.		++	
L'économie du territoire sera impactée par la promotion de la consommation locale, tant de denrées alimentaires que de biens et services divers.			+

5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur du projet : Sous-groupe « Saint-Léger, la transition c'est maintenant » issu de la CLDR.

Sont parties prenantes du projet : la Commune (en tant que soutien et facilitateur pour les aspects plus institutionnels et matériels), la CLDR.

Un partenariat opérationnel est envisageable avec le CPAS, les écoles du territoire et toute association en lien avec les projets qui se créent.

7. Programme de réalisation

- **Élément dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Ce projet a déjà débuté et continuera d'être mis en œuvre durant toute l'ODR. Dès-lors, il est naturel qu'il soit placé dans les projets prioritaires.
- **État du dossier**
  - **Le 3 octobre 2017** : un groupe de travail de la CLDR a conduit une réflexion sur les projets possibles à mettre en œuvre et ayant un lien avec l'écocitoyenneté. Cette réflexion a mené à différentes idées d'actions dont :
    - Travail sur les collations saines dans les écoles : les directeurs des écoles libre et communales ont été rencontrés et sont intéressés par la réflexion (idée de soupes aux collations de 10h) ;
    - Donnerie permanente à proximité du parc à conteneurs ;
    - Réseau d'échange de vêtements.
  - **Le 18 octobre 2017**, la CLDR a rencontré lors d'une matinée l'asbl « Réseau transition » qui a permis l'émergence d'un groupe porteur du projet de transition de Saint-Léger, lequel met déjà en place des projets.

- **Programme des travaux**

  Sans objet.

- **Planification**

  Autonomisation du groupe « Saint-Léger en transition… c'est maintenant » ;
  Mise à disposition de jardins (espace privé ou public).

- **Démarches administratives à réaliser**

  Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

  Sans objet.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Frais de réunion (salle, catering) ; Frais de communication (brochures). Total (TFC)		À déterminer : citoyens, Fondation Roi Baudouin

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Réunions du groupement citoyen	3/an	Groupement citoyen
Création du groupe Facebook	1	Groupement citoyen
Communications dans l'Infocommune	1/an	Commune

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre d'actions entreprises	2 actions/an	Commune / groupement citoyen
Nombre de m² de jardins partagés et de jardiniers partageurs	100 m² / 10 familles	

10. Annexes

- Compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2017
- Compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2017

Fiche-projet / PI-1-005/ Naturapiculture

1. Description du projet

Le projet consiste en la programmation et la concrétisation d'actions suivant deux axes, particulièrement interdépendants à Saint-Léger :

- Amélioration de la nature ordinaire par des réalisations concrètes, certaines favorables à l'apiculture ;
- Amplification de la dynamique « apicole » de Saint-Léger, de plus en plus (re)connue comme étant « la commune du Miel ».

Il s'agit en quelque sorte d'utiliser le fil conducteur et fédérateur « apiculture/miel » comme moteur pour améliorer l'environnement et la nature de Saint-Léger.

Le premier axe s'appuiera sur plusieurs moyens, à confirmer/affiner par un Groupe « nature » à mettre en place, qui sera pilote du projet, avec l'aide du PN de Gaume :

- Connaissance plus précise du réseau écologique communal ;
- Mise en place de démarches de sensibilisation et d'éducation visant à la prise de conscience et à l'implication des citoyens ;
- Concrétisation d'un ensemble d'actions renforçant la biodiversité et/ou favorisant une prise de conscience des enjeux environnementaux. A titre d'exemples cités dans le cadre de l'élaboration du PCDR (à confirmer et structurer par le groupe Nature) :
  - Création de jardins et vergers éducatifs dans les écoles ;
  - Création et soutien aux jardins partagés ;
  - Implantation de panneaux didactiques ;
  - Apprentissage du jardinage bio ;
  - Création de jardins au naturel chez les privés ;
  - Installation de crapauducs ;
  - Pose de nichoirs ;
  - Poursuite de la sensibilisation des agriculteurs au 0 phyto (organisation de réunions, visites…).
- En particulier, réalisation d'actions visant le renforcement de la biodiversité favorable à la thématique « miel » de la Commune :
  - Bandes fleuries en bordure des champs ;
  - Choix de fleurs dont la floraison couvre toute la saison d'activité des abeilles ;
  - Travail environnemental pour le renforcement de la pollinisation ;
  - Amélioration des conditions de fleurissement (maintien et développement des haies, des vergers et promotion de fleurs locales reconnues par les abeilles) ;
  - Projets spécifiques visant la préservation des abeilles sauvages.

Pour ce qui concerne le second axe relatif à l'apiculture, outre les actions favorables à la biodiversité ci-avant, il s'agira, sous réserve d'approfondissement et de confirmation, de :

- Réaliser un état des lieux de l'apiculture sur le territoire pour disposer d'une information de départ (nombre d'apiculteurs, production, volume de miel disponible, état sanitaire des ruches…) ;
- Réfléchir à la problématique des variétés d'abeilles, à l'opportunité de favoriser le recours à des abeilles locales, à la concurrence des abeilles avec les insectes sauvages ;
- Etudier la mise en place de partenariats apiculteurs/agriculteurs pour, par exemple, produire des miels spécifiques avec des ruches situées sur des terrains agricoles cultivés

d'une certaine manière, avec des plantes particulières (idée de créer un label « *honey friendly* ») ;
- Soutenir et poursuivre le développement de la fête du miel annuelle ;
- Travailler sur la vente de miel : développer des points de vente voire la transformation du miel en d'autres produits ;
- Mieux informer les citoyens et leur permettre de s'approprier davantage la thématique ;
- Mieux mettre en avant cette identité spécifique à la commune par une communication adaptée et amplifiée.

Cette double dynamique, nature et apiculture, si elle s'avère suffisamment mobilisatrice et fructueuse, pourra se voir poursuivie et pérennisée dans le cadre de l'élaboration d'un Plan communal de développement de la Nature.

2. Justification du projet

D'apparence, la commune de Saint-Léger est une commune à la nature riche et omniprésente.

En réalité et en y regardant de plus près, le territoire présente deux visages :

- une nature « extraordinaire » bien présente en forêt, dans les anciens sites d'extraction de sable, dans les fonds de vallée ou bien encore dans l'enceinte du camp militaire de Lagland. Elle est peu visible et accessible et fait l'objet de diverses mesures de protection (Natura 2000, réserve naturelle…) ;
- selon les conclusions de la phase de consultation, une nature ordinaire assez pauvre dans les villages et dans la zone agricole entourant ceux-ci.

La pauvreté de cette nature ordinaire, problématique par elle-même selon les habitants et la CLDR, est aussi dommageable et même incohérente avec la dynamique « Saint-Léger – commune du Miel » puisqu'elle n'est pas favorable aux insectes butineurs, dont les abeilles.

Améliorer la nature ordinaire sera donc favorable à la biodiversité du quotidien mais aussi à la dynamique apicole qui caractérise Saint-Léger, cette dernière étant par ailleurs à soutenir et amplifier encore, notamment dans la valorisation des produits issus du miel.

A Saint-Léger, plus qu'ailleurs, nature et apiculture riment ensemble. Naturapiculture, le titre choisi pour cette action, démontre ainsi l'étroitesse des liens qui unissent ces deux dimensions.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement un objectif général « un territoire qui reconsidère ses richesses » et un objectif spécifique « un territoire qui accroît et protège sa nature ordinaire, en tous lieux ».

Il contribue également à l'atteinte de deux objectifs spécifiques :

- « *un territoire qui intègre les agriculteurs dans son défi* » par leur sensibilisation à la démarche 0 phyto, qui aura des effets bénéfiques sur l'environnement, la biodiversité et l'apiculture ;
- « *un territoire qui accroît son attractivité touristique et son offre HoReCa* » en continuant, plus encore qu'aujourd'hui, à miser sur la thématique spécifique de l'apiculture et à se positionner comme « Commune du Miel ».

Il est lié aux autres projets principaux suivants :

- Appel à projets CAP Hirondelles (PI-0-007) ;
- Lancement de dynamiques citoyennes de transition (PI-1-004) ;

- Accompagnement et animation économiques et touristiques (PI-2-001) ;
- Vers une forêt durable (PI-3-004) ;
- Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente (PM-3-006) ;
- Création d'un parcours-détente en forêt (PM-3-009).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet présente des impacts positifs au niveau de la dimension sociale, en créant une dynamique mobilisatrice autour de la nature et de l'apiculture, susceptible d'intéresser tous les habitants, les écoles, les différentes structures et associations présentes sur le territoire.	++		
Le projet aura un impact fort sur l'environnement puisque sa finalité est l'amélioration la biodiversité et de l'environnement sur la Commune.		+++	
Il aura aussi un impact économique et touristique grâce aux activités autour de la dynamique du miel (événements, vente de produits, participation des commerces…)			++

5. Localisation et statut

Actions sur tout le territoire communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet : Groupe nature (initié par la Commune de Saint-Léger).

Parties prenantes : Commune de Saint-Léger (soutien à la dynamique), rucher-école, apiculteurs, cercle horticole, SI, Parc naturel de Gaume, habitants, agriculteurs, écoles, Petit Loucet, toutes associations intéressées.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

  Projet immatériel de lot 1, priorité 5

  - Pas de préalable nécessaire : dynamique citoyenne à initier ;
  - Projet mobilisateur, permettant de coupler deux dimensions fortes et spécifiques à Saint-Léger : la nature ordinaire et la dynamique liée à l'apiculture et au miel ;
  - Effet levier potentiellement important sur la vie locale et associative (fil conducteur possible pour des actions en matière de culture, d'animations scolaires, d'actions intergénérationnelles…).

- **État du dossier**

  Saint-Léger mène déjà différentes actions en faveur de la nature, mais sans qu'un réel fil conducteur se dégage : commune maya, fauchage tardif des bords de route, participation à la dynamique du Parc naturel de Gaume…

  Saint-Léger est aujourd'hui (re)connue comme « Commune du Miel ». Se greffent à ce titre différentes actions comme l'existence de longue date d'un rucher-école, des actions en partenariat avec les écoles (ex : ruches décorées), un parcours du miel avec panneaux explicatifs et, en point d'orgue, la fête annuelle du miel. Ces actions demandent à être soutenues, amplifiées et pérennisées, pour que ce titre de « Commune du Miel » soit notamment davantage porteur de retombées locales.

- **Programme des travaux**

  Sans objet.

- **Planification**

  Début du projet en 2019.
  Objectif de pérennisation.

- **Démarches administratives à réaliser**

  Obtention d'éventuelles autorisations pour l'organisation et la mise en œuvre des mesures concrètes qui seront décidées.

- **Éléments à mettre en place pour assurer la pérennité de l'action**

  - Structuration du groupe nature pour garantir sa persistance ;
  - Mise en place d'un PCDN si la dynamique initiale s'avère suffisamment solide, avec soutien communal (part de personnel affecté au minimum au suivi administratif du PCDN) ;
  - Mise au point d'un plan de gestion des espaces aménagés en faveur de la nature.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Fonctionnement du GT Nature Actions favorables à la nature et à l'apiculture	1000€/an 5000€/an	Commune ? Subsides à solliciter (RW, DNF,…)

Projet rémunérateur : partiellement (activités en lien avec le miel).

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre de groupes d'action structurés mis en place (nature)	1	PV de réunions
Nombre de réunions de travail du GT sur les années 2019 à 2021	9	
Nombre d'actions favorables à la nature concrétisées sur les années 2019 à 2021	9	Listing tenu à jour par le GT Nature
Nombre d'actions en lien avec l'apiculture et le miel organisées sur les années 2019 à 2021	9	Listing tenu à jour par le GT nature

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Elaboration d'un PCDN	1	Délibération communale approuvant le PCDN
Augmentation de la production de miel	+5% en 5 ans par rapport à l'état des lieux initial	Enquête auprès des producteurs identifiés.

Projets du lot 2

Fiche-projet / PM-2-001/ Création d'un Centre médical

1. Description du projet

Le projet consiste en la création d'un Centre médical – voire d'une Maison médicale – dans lequel collaboreront divers professionnels de la santé, de manière à garantir le maintien à long terme, sur le territoire, d'un service complet de santé de proximité.

Le projet comporte trois volets indissociables :

- La constitution d'une association locale de santé regroupant les praticiens ;
- L'affectation d'un bâtiment (construction ou rénovation) et son équipement approprié ;
- La promotion du projet auprès de jeunes médecins.

2. Justification du projet

L'offre médicale est actuellement satisfaisante sur la commune, où exercent quatre médecins généralistes, des dentistes, des kinésithérapeutes, ainsi qu'une psychologue, une diététicienne, une infirmière indépendante et une logopède.

Mais le remplacement des praticiens qui approchent de l'âge de la retraite n'est nullement garanti. Saint-Léger pourrait, dans quelques années, se transformer progressivement en désert médical, comme nombre de communes rurales.

Par ailleurs la population est en croissance forte, est appelée à vieillir et il est souhaité de pouvoir garder sur le territoire, davantage que maintenant, les personnes âgées. Le besoin d'une médecine de proximité va donc aller croissant.

Un Centre médical est le meilleur moyen de contrer la menace comme de rencontrer le besoin identifiés. De plus elle amène le confort de vie professionnelle auquel aspire la jeune génération de médecins.

Les praticiens actuels eux-mêmes ont exprimé leur souhait de voir se mettre en place ce type d'organisation collective. En effet, rencontrés à trois reprises dans le cadre de l'élaboration du PCDR, avec le soutien du service « guichet unique » de la Province de Luxembourg ainsi que l'asbl « Santé Ardenne, ils perçoivent la Maison médicale comme l'idéal à atteindre. Avec le soutien de la Commune, ils amorcent une démarche de collaboration visant la mise en place d'un secrétariat et d'un cabinet partagés.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société », car il propose un nouveau mode d'organisation collective dans le secteur des soins de santé, et l'objectif spécifique « un territoire qui prépare l'avenir des soins de santé de proximité », car il apporte une réponse prospective et concrète à la problématique de la raréfaction des médecins en zone rurale.

Il contribue aussi à l'atteinte de l'objectif spécifique « un territoire qui répond aux besoins de chacun selon son âge », car il permet aux classes d'âge élevé de la population d'envisager de vieillir sereinement sur le territoire.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Lancement d'une initiative de regroupement des médecins (PI-0-005) ;

- Création d'un complexe d'appartements de type intergénérationnel à Saint-Léger (PM-1-003) ;
- Création d'une structure d'accueil de type centre de jour pour les personnes âgées (PM-3-002).

L'idéal poursuivi est de rendre géographiquement proches ces trois espaces/services, voire de les loger dans un seul et même bâtiment.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif majeur sur le pilier social et culturel, par le maintien, voire l'amélioration, d'un pan important de la qualité de vie qu'il garantit sur le long terme à tous les habitants.	+++		
Il a un impact positif sur le pilier environnement, par le souci qui sera accordé à la qualité environnementale et énergétique de la construction / rénovation. Par ailleurs, un seul bâtiment partagé entre professionnels de la santé, outre qu'il réduira les déplacements de la patientèle, consommera moins d'énergie et produira moins de gaz à effet de serre qu'une dizaine de cabinets privés.		++	
Il a également un impact positif important sur le pilier économique, par le maintien et l'installation sur le territoire de personnes professionnellement actives et aux compétences pointues.			++

5. Localisation et statut

À déterminer.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, la Région wallonne, les professionnels de la santé de la commune, la Fédération des Maisons médicales, la Province de Luxembourg (guichet unique), l'asbl « Santé Ardenne » (réunissant l'ensemble des médecins généralistes).

Sont porteurs du projet : la Commune (volet matériel) et le corps médical (organisation collective et occupation du lieu).

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Constitution de l'association locale de santé et expression de ses desiderata ;
  - Disponibilité des subventions (FEADER).
- **État du dossier**
  - Projets immatériels du Lot 0 :
    - réalisation d'un Profil Local de Santé (PLS) par l'Observatoire de la Santé ;
    - rencontres entre médecins ;
  - Projet matériel de Lot 2.
- **Programme des travaux**

  À déterminer.
- **Planification**

  À déterminer.
- **Démarches administratives à réaliser**

  À déterminer.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Élaboration d'un R.O.I. et d'un montant de loyer et de charges communes ;
  - Entretien régulier du bâtiment réalisé par le gestionnaire et non par les utilisateurs.

8. Estimation globale du coût

À déterminer.

Projet rémunérateur ☒ oui ☐ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Association de santé locale	1	Commune
Bâtiment équipé	1	
Nombre de locaux créés	6	

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Engagement d'un secrétaire partagé	1	Association de médecins
Nombre de prestataires	À déterminer	
Nombre de disciplines médicales	À déterminer	
Nombre de patients / de consultations	À déterminer	

Fiche-projet / PM-2-002/ Création d'un atelier rural

1. Description du projet

Le projet consiste en la construction d'un atelier rural destiné à permettre l'émergence et le lancement de nouvelles activités économiques durant une période donnée. Cet atelier pourra accueillir plusieurs entreprises simultanément. Dans l'idéal, en cohérence avec d'autres projets du PCDR, l'implantation d'une activité liée à la valorisation des produits alimentaires locaux serait souhaitée, avec par exemple un point de vente de type « halle ».

L'atelier rural est un bâtiment communal pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises au sein d'une commune rurale.

Loué pour une durée limitée par la Commune aux TPE et PME, l'atelier a pour objectifs :

- de faciliter le lancement de jeunes entreprises en leur évitant un premier investissement lourd : l'achat d'un bâtiment. Il soutient donc les indépendants en les débarrassant momentanément d'un souci important, surtout durant la période généralement reconnue comme la plus critique de la vie d'une entreprise.
- dans le même esprit, l'atelier rural peut aussi héberger des entreprises en voie d'expansion ou de diversification. Il leur donne un coup de pouce qui fait la différence en soutenant les chefs d'entreprise qui veulent s'agrandir ou explorer de nouveaux marchés.

Au terme du bail convenu entre la Commune et l'entreprise, trois solutions s'envisagent :

- le bail est renouvelé,
- l'entreprise quitte le bâtiment et l'atelier est loué à un autre entrepreneur,
- l'entreprise achète l'atelier qu'elle occupe pour s'y installer définitivement.[188]

A côté de l'espace destiné à l'activité proprement dite, l'atelier rural comporte des bureaux et des sanitaires.

Aucun aménagement spécifique ne sera prévu dans le bâtiment. Celui-ci se doit en effet d'être suffisamment modulable et polyvalent pour pouvoir accueillir des entreprises variées.

A cette fin, le système constructif retenu sera de type industriel, pour sa modularité, alliée à un plus faible coût de construction et une plus grande rapidité de mise en œuvre qu'un bâtiment classique. Seront aussi pris en considération l'optimalisation des volumes et l'efficacité des circulations, tant extérieures qu'intérieures, de même que la limitation des coûts en fonctionnement, énergétiques notamment.

Le bâtiment s'implantera soit dans la future zone d'activité dite « Fourneau Lackman », qui fait l'objet d'un Schéma d'Orientation Local (SOL) afin de modifier le Plan de secteur, soit dans le tissu bâti, en bordure d'un des villages.

Si la localisation se confirme au niveau du « Fourneau Lackman », la création de plusieurs ateliers ruraux, pouvant chacun accueillir plusieurs entreprises, sera envisagée, pour pouvoir répondre à une demande forte et plus variée.

188 Source : L'atelier rural. Une solution communale pour garder et développer des petites entreprises à la campagne, Les cahiers de la Fondation rurale de Wallonie, n°1 (réédition), octobre 2017.

2. Justification du projet

Saint-Léger se caractérise par la faiblesse de son offre en espaces à vocation économique, qu'il s'agisse de terrains ou de bâtiments.

D'une part, le plan de secteur ne propose que peu d'espaces adaptés à l'activité économique, par leur taille, leur localisation, leur accessibilité, la difficulté de les équiper. Partant de ce constat, la Commune mène des démarches visant, grâce à la procédure de révision du plan de secteur d'initiative communale, à étendre le site dit « Fourneau Lackman » à Saint-Léger, pour qu'à terme, environ 4 Ha y soient disponibles et équipés pour l'activité économique.

D'autre part, jusqu'il y a peu, aucun bâtiment public n'était apte à abriter une activité économique. La Commune, en aménageant la maison Turbang à Châtillon, va prochainement y accueillir un espace de coworking pour remédier partiellement à ce constat (projet en lot 0).

L'atelier rural viendra utilement compléter ce dispositif pour permettre à des entrepreneurs de créer et de développer leur activité, avec l'intention qu'ils s'implantent ensuite sur la Commune, par exemple dans la ZAE du Fourneau Lackman qui sera alors disponible.

Les carences en espaces à vocation économique (bâtiments et terrains) ont jusqu'ici posé problème aux entrepreneurs locaux ou freiné l'esprit d'entreprise et d'initiative. Les porteurs de projets n'ont en effet d'autre choix que de s'expatrier vers une commune voisine ou de faire grandir progressivement leur activité dans le noyau bâti, avec les problèmes de voisinage et de manque d'espace pour une extension qui en ont résulté.

La position géographique de la commune de Saint-Léger, lieu de passage entre Arlon et Virton, proche de l'autoroute E411, est favorable à l'implantation d'un atelier rural, en le rendant facilement accessible et visible pour la clientèle potentielle.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui active progressivement son potentiel d'activités économiques » et plus précisément l'objectif spécifique « un territoire qui crée les conditions favorables à l'entreprenariat » car il participe, avec d'autres dispositifs, à permettre l'émergence, la croissance et l'implantation durable sur le territoire communal d'entreprises, ceci en mettant à leur disposition un bâtiment adapté par sa configuration et ses conditions de location.

Il contribue aussi à l'atteinte des objectifs spécifiques « un territoire qui favorise la consommation locale et les circuits courts » et « un territoire qui inclut les agriculteurs dans son défi », dans la mesure où il est envisagé y favoriser, à côté d'autres, l'implantation d'une activité visant à valoriser les productions alimentaires locales, avec point de vente.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Accompagnement, animation économiques et touristiques (PI-2-001) ;
- Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente (PM-3-006).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a surtout un impact positif important sur le pilier économique, par le soutien fort à l'émergence, à la croissance et à l'implantation durable sur le territoire d'activités économiques qu'il permettra. Il mobilisera également des entreprises pour sa construction.			+++
Il a un impact positif sur le pilier environnement, par le souci qui sera accordé à la qualité environnementale et énergétique de la construction.		+	
Il n'a pas d'impact particulier direct sur le volet social et culturel.	0		

5. Localisation et statut

Localisation : À déterminer, vraisemblablement sur le site dit « Fourneau Lackman » qui fait aujourd'hui l'objet d'une révision du plan de secteur, ou au cœur d'un des villages.

Statut au plan de secteur : à déterminer, vraisemblablement « zone d'activité économique ».

Statut de propriété : à déterminer, vraisemblablement terrain communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Est porteur du projet : la Commune.

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, la Région wallonne.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Projet matériel du Lot 2.
  - Localisation, cibles, taille et configuration (nombre d'espaces économiques) du bâtiment à définir.
- **État du dossier**

  Stade de l'idée.
- **Programme des travaux**

  À déterminer.
- **Planification**

  À déterminer.

- **Démarches administratives à réaliser**
  - Sollicitation des permis nécessaires ;
  - Obtention des subventions.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Mise en place d'une procédure d'attribution de l'atelier rural à un locataire : définition de critères d'attribution, mise en place d'un jury, appel public à candidature ;
  - Élaboration d'un R.O.I. et d'un montant de loyer et de charges communes ;
  - Entretien régulier du bâtiment à réaliser par le gestionnaire et par les utilisateurs.

8. Estimation globale du coût

À déterminer.

Projet rémunérateur ☒ oui ☐ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre de bâtiments construits	1	Commune
Nombre d'entreprises pouvant être accueillies simultanément	2	Commune

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre d'entreprises accueillies au cours des 10 premières années	4	Commune
Nombre d'entreprises implantées sur le territoire après passage par l'atelier rural	2	

Fiche-projet / PM-2-003/
Création d'aires de convivialité dans les villages

1. Description du projet

Le projet consiste en la création, à un ou plusieurs endroits à déterminer dans chacun des 3 villages de la commune, d'une aire de repos accueillante, ouverte à tous, avec table(s) de pique-nique, équipements ludiques (à définir au cas par cas) et point d'eau potable.

Les équipements ludiques seront réfléchis pour être variés, originaux et pour concerner toutes les tranches d'âges (aînés compris). Le thème du miel pourrait être un fil conducteur pour ces équipements.

Ces aires seront conçues pour être propices à la rencontre, pour préserver la biodiversité et pour mettre en valeur le patrimoine local.

Elles serviront ainsi à la fois de lieu de rassemblement des habitants, dans une logique intergénérationnelle, mais aussi de halte pour visiteurs et touristes. Elles devront de la sorte idéalement se greffer sur le réseau de voies lentes dont elles constitueront des points d'arrêt.

De premières pistes de localisation de ces aires ont été évoquées lors de la réflexion sur la structuration de ces voies lentes :

- À l'avant du terrain de football à Meix-le-Tige ;
- Devant le terrain de football à Chatillon ;
- Place de Choupa à Saint-Léger.

2. Justification du projet

Le projet vise à renforcer la convivialité dans les villages, en créant de nouveaux lieux de rassemblement et de détente extérieurs, intergénérationnels, qui sont considérés comme insuffisamment présents aujourd'hui par les habitants. Ils s'ajouteront à cet effet aux espaces de plaine de jeux que la Commune met en œuvre actuellement (lot 0).

Il contribuera par ailleurs à améliorer l'accueil touristique sur le territoire, en permettant aux visiteurs de facilement trouver des endroits où s'arrêter, se reposer, s'approvisionner gratuitement en eau potable. Cela les incitera à davantage parcourir les différents villages au-delà des points de chute habituels comme la vallée de lac.

Ce projet permettra par ailleurs d'étoffer l'attractivité du réseau de voies lentes (lot 1) en y greffant des points d'arrêt judicieusement répartis.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société » et particulièrement l'objectif spécifique « un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et habitants » car il vise à multiplier les endroits et les occasions de rencontre, de convivialité et de détente entre habitants, entre générations, entre quartiers, au sein des villages.

Il soutient également les objectifs suivants :

- « *un territoire qui accroît son attractivité touristique et son offre Horeca* » car les aires créées serviront aussi d'aire de repos pour les touristes et visiteurs et concourront de la sorte à développer l'image de Saint-Léger commune accueillante ;
- « *répond aux besoins de chacun suivant son âge* » car le projet vise à favoriser la rencontre entre générations et les besoins de liens supplémentaires exprimés par chacune d'elles.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Création d'un réseau de voies lentes (PM-1-002) ;
- Valorisation de la vallée du Lac (PM-2-004).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	**Social et culturel**	**Environnement**	**Économique**
Le projet a un impact fort sur la dynamique sociale de la commune en créant de nouveaux lieux de rencontre conviviaux et informels entre habitants, entre quartiers, entre générations.	+++		
L'impact du projet au niveau environnemental est aussi positif. Il renforcera l'attractivité du réseau de voies lentes et donc incitera au développement des déplacements doux. Il sera conçu pour s'intégrer au mieux à l'environnement, par sa localisation, ses aménagements, les matériaux utilisés.		++	
Le projet a un impact économique indirect en renforçant l'attractivité touristique de Saint-Léger par la création d'aires de repos accessibles aux visiteurs. Il mobilisera des entreprises pour sa concrétisation.			+

5. Localisation et statut

Localisation : à définir au sein de chaque village.

Statut au plan de secteur : inconnu à ce stade.

Statut de propriété : communal idéalement.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet est la Commune de Saint-Léger.

Les parties prenantes sont la CLDR et la RW.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

  Projet de lot 2.

  Contours précis du projet restant à définir, dont les équipements ludiques et de détentes à prévoir en fonction des besoins de chaque village.

  Localisation à déterminer.

- **État du dossier**

  Stade de l'idée. Pas encore de démarche réalisée.

- **Programme des travaux**

  Contours du projet à préciser.

- **Planification**

  Lot 2. Réalisation en une seule phase.

- **Démarches administratives à réaliser**

  Obtention des permis et autorisations nécessaires.

  Sollicitation des subsides.

  Définition des modalités de gestion quotidienne, impliquant les habitants.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

  Plan de gestion (entretiens, tontes) à mettre au point.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre d'aires de repos construites	3	Commune

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Fréquentation des aires de repos par les habitants	A déterminer	Estimation
Fréquentation des aires de repos par les visiteurs/touristes	A déterminer	Estimation

Fiche-projet / PM-2-004/ Valorisation de la vallée du lac

1. Description du projet

Le projet consiste à renforcer l'attractivité et mieux utiliser le potentiel de développement de la vallée du lac de Conchibois, à Saint-Léger.

Aujourd'hui, la vallée, propriété communale, regroupe les fonctions suivantes :

- Le hall sportif et culturel, abritant notamment le bureau d'accueil du Syndicat d'initiative ;
- Le lac de Conchibois proprement dit (pèche, baignade, activités nautiques, événements divers) ;
- Le massif boisé longeant le lac par l'Est, situé en zone de loisirs et de parc ;
- Les abords de ces diverses composantes.

De manière plus précise, le projet vise à aménager de manière douce la zone de loisirs et de parc, située essentiellement sous couvert forestier (pinède), par le développement d'équipements ludiques, de convivialité et de loisirs.

Sont notamment envisagés à ce stade de la réflexion :

- L'aménagement de zones de rencontre et de convivialité dans la clairière centrale ;
- L'amélioration des parcours de détente sous couvert forestier ;
- La création d'un parcours d'éveil pour enfants ;
- L'aménagement d'un petit bike-park réservé aux plus jeunes ;
- L'implantation d'un minigolf verdurisé.

Le projet vise aussi à améliorer certains équipements au niveau des abords directs du lac. Ont été identifiés à ce stade : l'extension de l'aire de barbecue et le remplacement des bancs vétustes, l'implantation d'équipements ludiques liés à l'eau (toboggan par exemple).

Ce projet s'inscrit dans un ensemble plus large d'actions, matérielles et immatérielles, concourant toutes à cet objectif de meilleure valorisation du site comme par exemple :

- Le maintien du pavillon bleu ;
- L'allongement de la période de baignade autorisée et surveillée ;
- L'amplification de la communication sur cet atout : site Internet, événement annuel rassemblant les habitants ;
- Le développement de la petite restauration au départ de la cafétéria du centre sportif.

Cet ensemble d'actions couple deux dimensions : le renforcement de l'attractivité du site pour la population locale surtout, pour le public touristique en second lieu, en veillant à ne pas dénaturer le site mais à conserver son caractère convivial et familial actuel.

2. Justification du projet

Le site du lac de Conchibois à Saint-Léger est le principal centre d'intérêt du territoire communal aux niveaux sportif, des loisirs et touristique. Son atout majeur distinctif réside dans le pavillon bleu dont bénéficie le lac, reconnaissance officielle et rare de la bonne qualité de son eau de baignade.

Aujourd'hui, ce site est essentiellement fréquenté par les habitants de Saint-Léger et des communes voisines, surtout en été, lorsque la baignade y est autorisée et surveillée. A ce moment, lors des belles journées, il s'agit d'un espace de rassemblement naturel, toutes générations

confondues, en ce compris le public jeune. Le site est aussi utilisé pour l'organisation de diverses manifestations, dans le hall et autour du lac (big jump, feu d'artifices du 21 juillet…).

Le constat a été posé de l'existence d'un potentiel restant à exploiter pour que ce site soit, encore plus qu'aujourd'hui, un lieu à la fois de rencontre pour les habitants, de loisirs, de tourisme et de développement économique. Les espaces non affectés, propriétés communales, dont la zone de loisirs et de parc sous couvert forestier, doivent concourir à cet objectif.

La Commune s'attèle déjà à renforcer l'attractivité des lieux, avec par exemple la rénovation du ponton du lac. L'intention est de poursuivre et d'amplifier ces efforts.

L'enjeu majeur du projet réside dans l'équilibre à trouver entre toutes les fonctions envisagées, notamment pour que les habitants ne se sentent pas « dépossédés » de ces lieux auxquels ils sont fortement attachés, au profit des seuls touristes.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société* » et l'objectif spécifique « *un territoire qui répond aux besoins de chacun selon son âge* », dans la mesure où il vise à créer un lieu convenant à tous les âges, singulièrement les jeunes, et permettant les rencontres intergénérationnelles.

Il contribue aussi directement à l'atteinte de l'objectif général « *un territoire qui active progressivement son potentiel d'activités économiques* » et plus précisément l'objectif spécifique « *un territoire qui accroît son attractivité touristique et son offre HoReCA* » car il vise à consolider, déployer et faire connaître davantage un des principaux atouts de Saint-Léger, au bénéfice de son tissu touristique et économique au sens large.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Rénovation du ponton du Lac de Conchibois à Saint-Léger (PM-0-002) ;
- Accompagnement et animation économiques et touristiques (PM-2-004) ;
- Création d'un réseau de voies lentes (PM-1-002) ;
- Création d'aires de convivialité dans les villages (PM-2-003) ;
- Création d'un nouvel espace d'accueil pour le SI (PM-2-008).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif important sur la cohésion sociale de l'ensemble du territoire, en renforçant le rôle de la vallée du lac comme lieu de rassemblement et d'activités au bénéfice des habitants, quel que soit leur âge, autour de la détente, des loisirs, du sport. Le projet a un aussi un impact sur le pilier économique, par son objectif d'améliorer l'attractivité touristique d'un des principaux atouts de Saint-Léger, au bénéfice du tissu économique local. Son impact principal en matière environnementale vient des actions visant à maintenir l'excellente qualité des eaux du lac, pour continuer à bénéficier du label « pavillon bleu », atout majeur pour l'attractivité du site.	+++	+	+++

5. Localisation et statut

Localisation : Saint-Léger, vallée du lac de Conchibois et abords (propriétés communales).

Statut au plan de secteur : zone de loisirs essentiellement, zone de parc, plan d'eau.

Statut de propriété : terrains communaux.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Est porteur du projet : la Commune.

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, la Région wallonne, le Syndicat d'initiative, l'ASBL Centre sportif et culturel de Saint-Léger.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

  Projet matériel du Lot 2.
  Projet nécessitant la définition et l'étude précises des aménagements à prévoir.

- **État du dossier**

  Stade de l'idée.

- **Programme des travaux**

  À déterminer.

- **Planification**

  À déterminer.

- **Démarches administratives à réaliser**

  Sollicitation des permis et autorisations nécessaires.
  Obtention des subventions (DR, CGT…).

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

  Poursuite de la surveillance des lieux (baignade).
  Entretien régulier des aménagements à réaliser par le(s) gestionnaire(s).

8. Estimation globale du coût

À déterminer.

Projet rémunérateur partiellement (à déterminer).

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre de parcours de détente aménagés au sein de la pinède	1	Commune
Nombre d'aménagements réalisés	4	

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre d'activités et d'événements nouveaux organisés	À déterminer	Commune
Hausse de fréquentation du site par les habitants	À déterminer	
Hausse de la fréquentation du site par les touristes	À déterminer	

Fiche-projet / PM-2-005/ Création de réseaux de chaleur

1. Description du projet

Le projet consiste, en cohérence avec le Plan d'Action pour l'Energie Durable (PAED) récemment validé par la Commune, à créer un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie centralisée aux plaquettes forestières, aux granulés de bois ou à la biomasse d'origine agricole.

Ce réseau de chaleur sera étudié pour desservir, de manière techniquement et financièrement optimale, plusieurs bâtiments publics ou à finalité collective, souvent positionnés en centre des villages.

La possibilité de raccorder des habitations et bâtiments privés sera envisagée et proposée aux personnes concernées, dans l'objectif entre autres d'une complémentarité et d'un équilibre entre usagers pour un fonctionnement optimal de l'installation (besoins d'énergie à des moments différents du jour et de la semaine).

L'intention exprimée lors de l'élaboration du PCDR est d'impliquer un maximum d'acteurs dans ce projet (entreprises locales, habitants, associations, agriculteurs…).

Il est pressenti qu'un tel projet trouverait sa pertinence dans chacun des trois villages de l'entité :

- Châtillon : plusieurs bâtiments publics sont situés dans le centre (église, salle communale, maison Turbang, bâtiment du Cercle…). Ils sont un peu plus éloignés les uns des autres qu'à Meix-le-Tige et il serait probablement pertinent de connecter des riverains pour optimiser la densité du réseau ;
- Meix-le-Tige : les bâtiments d'utilité publique sont rassemblés dans un périmètre réduit, certains étant connectables par les jardins : crèche du CPAS, Cercle Saint-Joseph, logements sociaux, école, église. La question qui se pose est de savoir où placer la chaufferie et le silo ;
- Saint-Léger : possibilité de choisir entre connecter plusieurs bâtiments communaux rassemblés au cœur du village ou profiter de la densité de la population pour étendre le réseau aux riverains les plus proches.

Ces réseaux étant particulièrement complexes à mettre en œuvre, un ordre de priorité a été établi en première approche pour leur étude : d'abord Châtillon, ensuite Saint-Léger puis Meix-le-Tige. Chacun de ses projets, vu son ampleur, fera alors l'objet d'une demande de subvention distincte.

2. Justification du projet

Le projet vise à répondre à plusieurs besoins et motivations :

- Réduire la dépendance aux énergies fossiles des bâtiments, publics et privés, dans une optique de diminution de l'émission des gaz à effet de serre et de réduction de la facture énergétique de la Commune et des autres consommateurs concernés ;
- Mieux valoriser une ressource locale et régionale abondante, les sous-produits de l'exploitation forestière ou agricole. A ce sujet, l'approvisionnement local sera privilégié ;
- Servir d'exemple pour le grand public.

Ce projet s'inscrit pleinement en cohérence avec la décision communale d'adhérer à la Convention des Maires et avec le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED) qui vient d'être approuvé.

Il répond aussi au constat de la faible présence actuelle du recours aux énergies renouvelables sur le territoire communal autre que le solaire photovoltaïque.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui reconsidère ses richesses* », en particulier l'objectif spécifique « *un territoire qui crée l'énergie dont il a besoin* » car il s'agit d'augmenter l'autonomie énergétique des cœurs de village en s'appuyant sur des sources renouvelables, d'origine locale ou régionale.

Il participe aussi à l'atteinte de deux objectifs spécifiques :

« *un territoire qui réduit ses besoins en ressources naturelles et en énergie* » car il s'inscrit dans une réflexion énergétique globale, couplant économies d'énergie et recours aux énergies renouvelables, en lien étroit avec le PAED.

« *un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de différentes natures, entre villages et entre habitants* » car, outre le fait qu'il s'agira de réseaux collectifs associant consommateurs publics et privés, l'intention est d'impliquer les acteurs du territoire, forestiers et/ou agricoles, pour l'approvisionnement en combustible.

Ce projet est directement lié au projet « L'énergie autrement » (PI-1-003), dont il constitue une déclinaison concrète.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	**Social et culturel**	**Environnement**	**Économique**
Le projet aura un impact essentiellement environnemental, par le recours aux énergies renouvelables locales et la réduction de l'émission des gaz à effet de serre qui en résulte.		+++	
A côté, il mobilisera des entreprises et de la main d'œuvre à la fois pour sa mise en place et pour l'approvisionnement futur de l'installation en combustible renouvelable ainsi que pour la maintenance de celle-ci.			++
Au niveau social, il contribuera à la création de liens entre consommateurs d'énergie autour d'un réseau collectif et à l'implication des acteurs agricoles et forestiers pour l'approvisionnement en combustible.	+		

5. Localisation et statut

Localisation : Dans le cœur de chacun des trois villages (endroit et étendue précis à déterminer suite à l'étude du projet).

Statut au plan de secteur : zone d'habitat à caractère rural vraisemblablement.

Statut de propriété : communal et autre (à déterminer).

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet est la Commune de Saint-Léger.

Les parties prenantes sont la CLDR, la RW, la FRW (facilitateur bois-énergie), Valbiom (biomasse), les habitants.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

  Projet de lot 2.
  Etude précise du projet à réaliser pour chaque village, selon l'ordre de priorité défini (bâtiments à desservir, consommateurs intéressés, configuration du réseau, aspects techniques et financiers…).

- **État du dossier**

  Stade de l'idée. Pas encore de démarche réalisée au-delà de l'élaboration du PAED.

- **Programme des travaux**

  Réalisation de l'étude de pré-faisabilité (FRW – facilitateurs-bois, Valbiom).
  Réalisation de l'étude technique, après identification et accords de tous les consommateurs intéressés.
  Après obtention des subsides, réalisation des travaux.
  Mise au point de l'approvisionnement en combustible suivant la nature de celui-ci.

- **Planification**

  Lot 2. Réalisation en plusieurs conventions (un réseau par convention).

- **Démarches administratives à réaliser**

  Sollicitation des subsides.
  Obtention des autorisations nécessaires.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

  Suivi précis des consommations, optimisation du fonctionnement.
  Contrat de maintenance des installations à mettre en place.
  Conventionnement clair avec les différents consommateurs branchés sur le réseau.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre de réseaux de chaleur créés après 10 ans	2	Commune
Nombre de bâtiments raccordés	>15	Commune, plan de l'installation et conventions passées.

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre de kWh produits annuellement par chaque chaufferie centralisée	A définir (étude technique)	Commune, compteur de la chaufferie
Quantité de combustible consommée annuellement	A définir (étude technique)	Commune, mesurage (ou facture).
Diminution annuelle de l'émission des gaz à effets de serre (tonnes)	A définir (étude technique)	Calcul théorique sur base de la production de réseau de chaleur.

Fiche-projet / PM-2-006/
Création de logements tremplins

1. Description du projet

Le projet consiste en la construction ou la rénovation d'un bâtiment accueillant des logements tremplin dans un des trois villages (localisation et nombre de logements restant à déterminer).

En première hypothèse, le projet devrait prendre place à Châtillon, dans l'ancien bâtiment du cercle, acquis par la commune qui y mène un projet global de restauration pour y accueillir le Club des jeunes et du logement.

Le bâtiment sera conçu/rénové dans un souci de simplicité, fonctionnalité, durabilité, d'entretien minimum et de développement durable, en particulier au niveau énergétique en cohérence avec la politique communale en la matière.

Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré.

L'idée est de permettre aux jeunes de faire ainsi des économies et, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement.

Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune. C'est cette restitution qui constitue l'originalité fondamentale du système.

L'objectif est donc de garder, fixer à long terme des jeunes de la commune.

Secondairement, la commune génère un impact positif sur la dynamique locale en offrant, même pour une durée limitée, un logement locatif financièrement accessible à des jeunes ménages.[189].

Les logements seront conçus de manière à pouvoir essentiellement accueillir des jeunes couples ainsi que des jeunes ménages avec un nombre limité d'enfants. Un jardin sera de préférence accessible.

Un règlement d'attribution des logements sera établi et un Comité d'attribution mis sur pied. Ce règlement définira notamment :

- le montant du loyer (fixe ou lié aux revenus) ;
- la durée du bail et ses éventuelles possibilités de prolongation ;
- les mécanismes et conditions de rétrocession partielle des loyers ;
- les critères généraux d'accès au logement pour qu'il touche bien le public visé (moralité, âge, patrimoine, revenus…) ;
- les critères d'attribution du logement et leur pondération (domicile actuel, lieu de travail, attache familiale locale, enfants à charge…).

189 Source : FRW, Les cahiers de la Fondation rurale de Wallonie, N°2, Le logement « tremplin » ou logement à loyer modéré pour jeunes ménages avec épargne foncière locale, juin 2006.

2. Justification du projet

Le projet vise essentiellement à offrir une solution aux jeunes ménages qui souhaitent rester ou venir vivre sur la commune de Saint-Léger, dans un contexte de forte pression immobilière et donc d'accès onéreux à la propriété (bâtiment et terrain) ou à la location.

Etant donné la proximité du Grand-Duché de Luxembourg et le peu de logements locatifs sur le territoire communal, les jeunes ont en effet tendance à partir dans les communes avoisinantes où l'offre de location est plus importante et plus diversifiée dans les tranches de loyers souhaitées.

Le logement tremplin aura pour objectif de donner le temps à ces jeunes ménages d'acquérir une solidité financière suffisante pour ensuite envisager s'installer durablement sur le territoire communal, en devenant locataire ou propriétaire.

Comparativement à d'autres communes, il ne s'agit pas prioritairement d'attirer des jeunes ménages dans un contexte de structure de population vieillissante puisque Saint-Léger est une commune « jeune », mais plutôt de répondre aux besoins d'un public qui a envie de rester ou de s'installer durablement mais qui n'en a pas (encore) les moyens.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement cet objectif général « *un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société* », en particulier l'objectif spécifique « *un territoire qui répond aux besoins de chacun suivant son âge* » car il permet d'offrir une réponse pratique aux besoins des jeunes adultes qui souhaitent trouver un logement à Saint-Léger mais qui n'ont pas les moyens de le faire dans le cadre du marché immobilier classique.

Il contribue à l'atteinte de l'objectif transversal « *un territoire qui valorise au mieux son espace disponible* » puisqu'il s'agit de construire plusieurs logements dans un même bâtiment, idéalement en rénovant un bâtiment existant.

Il rencontre aussi l'objectif spécifique « *un territoire qui renouvelle les manières de partager l'espace, l'habitat, la mobilité* » car il s'appuiera sur la cohabitation de plusieurs jeunes ménages dans un même bâtiment, avec partage d'espaces communs.

Ce projet est lié à la création d'un complexe d'appartements de type intergénérationnel à Saint-Léger (PM-1-003), qui vise lui aussi à satisfaire les besoins en logements de catégories particulières de population.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a essentiellement un impact au niveau social, en permettant à de jeunes ménages sans grands moyens de s'installer durablement sur le territoire. Indirectement, il participe au maintien de la dynamique villageoise (impact sur la vie associative, sur la vitalité des écoles…).	+++		
Les bâtiments projetés seront conçus afin d'être peu énergivores et le plus respectueux possible de l'environnement et du cadre de vie (intégration architecturale).		+	
L'impact sur le pilier économique tient essentiellement à la mobilisation de corps de métier pour la réalisation des travaux. Les occupants seront aussi de potentiels clients pour les entreprises locales.			+

5. Localisation et statut

Localisation : A définir.

Statut au plan de secteur : zone d'habitat à caractère rural vraisemblablement.

Statut de propriété : terrain ou bâtiment communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sera porteur de projet : la Commune de Saint-Léger.

Seront parties prenantes : la CLDR (suivi du dossier + au moins un membre au sein du comité d'attribution), la RW.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

  Projet de lot 2.
  Contours précis du projet (nombre de logements) et localisation à définir (rénovation ou nouvelle construction suivant les opportunités).

- **État du dossier**

  Stade de l'idée. Pas encore de démarche réalisée.

- **Programme des travaux**

  Réalisation des travaux en une phase.
  Configuration du bâtiment à étudier, sur base de modèles existants.

- **Planification**

  Lot 2. Réalisation en une seule phase.

- **Démarches administratives à réaliser**

  Achat éventuel d'un terrain.
  Obtention des permis et autorisations nécessaires.
  Sollicitation des subsides.
  Définition des modalités de location (montant du loyer, système de rétrocession…) et d'attribution.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

  Mise en place d'un Comité et d'un règlement d'attribution des logements (voir ci-avant).
  Conclusion d'un contrat de location entre la Commune et les locataires, avec état des lieux d'entrée et de sortie.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de bâtiments construits	1	Commune, via les plans as-built
Nombre de logements tremplins construits	A définir	Commune, via les plans as-built

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de jeunes ménages accueillis	A définir en fonction de nombre de logements (1 par logement)	Commune via contrats de location
Nombre de jeunes ménages implantés sur la commune après passage par un des logements tremplins	1	Commune, via le mécanisme de rétrocession partielle du loyer

Fiche-projet / PM-2-007/ Création d'un espace équipé promouvant l'usage de véhicules à faibles émissions

1. Description du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'un espace réservé aux véhicules individuels mus par une énergie autre que d'origine pétrolière – électricité, gaz naturel compressé, hydrogène, etc. – deux et quatre roues, privés et publics, qui remplisse plusieurs fonctions dont, *a priori* :

- Le rechargement des véhicules (site sécurisé équipé de plusieurs bornes adaptées à divers carburants et systèmes, accès réservé, facturation horaire) ;
- Une vitrine des énergies et technologies nouvelles en matière de motorisation.

Selon l'intérêt qu'il suscitera et l'évolution des technologies, il pourra accueillir d'autres fonctions, de démonstration, formation, réparation, ou encore stockage.

Les choix eux-mêmes d'aménagement de cet espace devront être en phase avec l'esprit du projet, par l'adoption de matériaux et de systèmes (ouverture, éclairage, etc.) technologiquement innovants.

2. Justification du projet

Malgré des contradictions et des incertitudes encore nombreuses, les véhicules mus par des énergies non issues du pétrole (électricité, hydrogène, etc.) vont se multiplier dans les années à venir, par la démocratisation de leur prix, la maîtrise croissante des technologies, l'augmentation du prix des carburants classiques et l'injonction générale à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre.

Saint-Léger, « commune-voiture » connaissant un transit routier important, va vivre pleinement cette évolution, laquelle ne perturbera pas une population qui aspire, plus qu'ailleurs, à prendre une part active aux changements de paradigmes sociaux et technologiques.

Il est important que le territoire s'y prépare, en s'équipant en conséquence (infrastructure et véhicules) et en aidant sa population à apprivoiser ou à adopter cette donnée technologique nouvelle, qui affectera tous les types de déplacement motorisé, que ce soit à des fins privées, professionnelles ou touristiques.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui reconsidère ses richesses », par la réflexion et l'information qu'il alimente quant au choix des véhicules à moteur, et l'objectif spécifique « un territoire qui crée l'énergie dont il a besoin », par le basculement qu'il encourage vers d'autres types de carburant, dont un au moins (l'électricité) pourra être partiellement produit localement, de manière renouvelable.

Il contribue aussi indirectement à l'atteinte de l'objectif spécifique « un territoire qui renouvelle les manières de partager l'espace, l'habitat, la mobilité », car il nourrira le débat sur les choix de mobilité et les conséquences de la mobilité à tout va.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- L'énergie autrement (PI-1-003) ;
- Création d'un réseau de voies lentes (que parcourront des vélos électriques) (PM-2-007).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif sur le pilier social et culturel, dans la mesure où il amènera les habitants à réfléchir leur choix de véhicule et les conséquences de ce choix.	+		
Il a un impact positif important sur le pilier environnement, par son encouragement actif auprès de chaque utilisateur de véhicule motorisé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.		+++	
Il a également un impact positif sur le pilier économique, par la possible création d'activités annexes (entretien, réparation).			+

5. Localisation et statut

À déterminer, mais dans un endroit aisément visible par une majorité de personnes motorisées (en bordure par exemple de la voirie régionale).

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, le Comité de pilotage du PAED.

Est porteur du projet : la Commune.

Une collaboration avec la Coopérative Gaume Énergies et avec l'Intercommunale Idelux est à envisager.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

  Mise en œuvre du PAED.

- **État du dossier**

  Projet matériel du Lot 2.

- **Programme des travaux**
  - À déterminer :
    - recherche des programmes appropriés de subventionnement ;
    - partenariats avec des constructeurs / distributeurs de véhicules « propres » ;
    - création d'une centrale d'achat ;
    - etc.
- **Planification**

  À déterminer.
- **Démarches administratives à réaliser**

  À déterminer.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Élaboration d'un règlement d'usage et du tarif des services proposés ;
  - Entretien régulier du bâtiment réalisé par le gestionnaire et non par les utilisateurs.

8. Estimation globale du coût

À déterminer.

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Espace aménagé	1	Commune

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre d'activités (conférences, démonstrations, etc.) organisées dans l'espace	À déterminer	Commune
Nombre d'utilisateurs	À déterminer	
Nombre de visiteurs	À déterminer	

Fiche-projet / PM-2-008/
Création d'un nouvel espace d'accueil pour le SI

1. Description du projet

Le projet consiste à améliorer la capacité et la qualité de l'accueil du visiteur par le Syndicat d'initiative de Saint-Léger.

A ce stade de la réflexion, deux hypothèses sont possibles :

- Amélioration des locaux actuellement occupés par le SI au sein du hall sportif, sur le site du lac de Conchibois : aménagement d'une entrée spécifique, allocation d'espace supplémentaire... Dans ce cas, se pose la question de la création d'un espace de stockage ailleurs sur le site, pour le rangement du matériel volumineux du SI (pédalos, vélos électriques…) ;
- Construction, toujours sur le site de Conchibois, d'un nouveau bâtiment, indépendant, comprenant un local d'accueil et d'information pour le visiteur, des locaux administratifs (bureaux), des espaces de rangement. Dans ce cas, le bâtiment devra aussi comporter un espace pour le stockage du matériel volumineux Il pourrait aussi comprendre un espace d'hébergement pour groupes.

Quelle que soit l'hypothèse retenue, elle devra être couplée avec la mise en place d'une signalétique depuis les villages et depuis la route longeant le site de Conchibois, indiquant plus clairement qu'aujourd'hui la localisation du point d'accueil.

2. Justification du projet

Aujourd'hui, le Syndicat d'Initiative occupe un local intégré dans le hall sportif de Saint-Léger. Cette situation s'avère inconfortable à la fois pour le SI et pour les gestionnaires du hall.

Le SI y est en effet à l'étroit, y manque de locaux propres, pour du rangement notamment. Un manque de visibilité sur le site et depuis la route régionale qui le dessert est un autre point faible dû à cette situation.

Les gestionnaires du hall sont eux aussi à l'étroit et seraient intéressés par récupérer le local actuel du SI pour étendre leurs activités.

L'objectif du projet est donc de permettre au SI de travailler dans de meilleures conditions, de bénéficier d'une visibilité accrue. Il est en effet un acteur majeur dans l'animation locale, par ses multiples activités qui dépassent le seul accueil de visiteurs : location de vélos, fête du miel, marches, événements récurrents ou ponctuels…

Le souhait collectif est que le SI reste basé sur le site de Conchibois, point d'attractivité majeur du territoire communal et lieu naturel de convergence des habitants pour les sports, les loisirs, la détente. Ce projet vient par ailleurs renforcer le projet de valorisation de la Vallée du lac.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui active progressivement son potentiel d'activités économiques* » et plus précisément l'objectif spécifique « *un territoire qui accroît son attractivité touristique et son offre HoReCA* » car il vise à permettre au SI de mieux remplir ses rôles d'accueil et d'information du visiteur.

Il contribue aussi directement à l'atteinte de l'objectif général « *un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société* » et à l'objectif spécifique « *un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et entre habitants* », dans la mesure où il cherche à renforcer et faciliter le rôle du SI comme organisateur de divers événements et manifestations.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Accompagnement et animation économiques et touristiques (PI-2-001) ;
- Création d'un réseau de voies lentes (PM-1-002) ;
- Valorisation de la Vallée du lac (PM-2-004) ;
- Création d'aires de convivialité dans les villages (PM-2-003).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	**Social et culturel**	**Environnement**	**Économique**
Le projet a un impact positif important sur le pilier économique, par son objectif d'aider le SI à jouer pleinement son rôle d'accueil et d'information touristiques et ainsi de permettre au territoire de s'appuyer davantage sur ce secteur comme vecteur de développement.			+++
Il a également un impact positif sur la cohésion sociale grâce aux activités et manifestations organisées par le SI auxquelles participent les habitants, qui seront facilitées.	++		
Le projet n'a pas de finalité environnementale. Toutefois, la conception du bâtiment sera guidée par les principes d'intégration paysagère et écologique (énergie notamment).		+	

5. Localisation et statut

Localisation : Saint-Léger, vallée du lac de Conchibois (ou autre endroit à définir).

Statut au plan de secteur : zone de loisirs (ou autre si localisation alternative à la vallée du lac).

Statut de propriété : terrains communaux.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Est porteur du projet : Commune de Saint-Léger.

Sont parties prenantes du projet : la Commune, le Syndicat d'initiative, la CLDR, la Région wallonne.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

  Projet matériel du Lot 2.

  Localisation et contours précis du projet à préciser/confirmer.

- **État du dossier**

  Stade de l'idée.

- **Programme des travaux**

  À déterminer.

- **Planification**

  À déterminer.

- **Démarches administratives à réaliser**

  Sollicitation des permis et autorisations nécessaires.

  Obtention des subventions (CGT).

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

  Entretien régulier du bâtiment à réaliser par le gestionnaire.

8. Estimation globale du coût

À déterminer.

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre de bâtiments construits (ou rénovés)	1	Commune
Nombre de m² supplémentaires à la disposition du SI par rapport aux locaux actuels	A déterminer	Commune

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Hausse de fréquentation du bureau d'accueil par les touristes	À déterminer	SI (statistiques)
Hausse de la participation du public aux activités organisées par le SI	À déterminer	

Fiche-projet / PI-2-001/
Accompagnement & animation économiques et touristiques

1. Description du projet

Une Agence de Développement Local (ADL) rencontrerait précisément les objectifs de ce projet. Mais, en raison du moratoire sur la création de nouvelles ADL, une autre formule pratique est recherchée et mise en place.

Le projet consiste en la constitution d'une cellule d'accompagnement et d'animation du développement économique et touristique de la commune, associant les forces locales et mobilisant des partenariats transcommunaux, dotées d'un plan d'action et de moyens de personnel et de fonctionnement.

Cette cellule tiendra lieu d'« Agence de Développement Local », fondée sur l'organisation de ressources communales internes.

Parmi les initiatives constitutives de son plan d'action figurent dès à présent :

En matière de promotion économique

- La promotion économique du territoire et de ses acteurs ;
- La création du volet économique du site internet communal.

En matière d'appui aux acteurs économiques

- La consultation et la réunion régulières des acteurs économiques locaux ;
- La création d'un répertoire des activités et acteurs économiques ;
- La création d'une association des commerçants et indépendants ;
- L'organisation d'un Forum annuel des artisans, métiers et entreprises.

En matière de tourisme

- L'animation d'une commission tourisme (définition d'un concept et d'une identité touristiques, d'un plan de communication afférent en vue d'améliorer l'offre) ;
- L'appui au développement de nouveaux hébergements touristiques, dont le tourisme à la ferme ;
- La promotion des activités sport nature.

En matière de consommation locale

- L'organisation d'un marché du terroir ;
- Le lancement d'une campagne visant à favoriser la consommation des produits et services locaux.

Une ADL pourrait embrasser la totalité de ce plan d'action. Une simple Cellule d'accompagnement aura à établir des priorités ; elle concentrera ses efforts sur la mise en place de la commission et des actions tourisme, la création de l'association des commerçants et la mise en place d'un marché du terroir.

2. Justification du projet

Le territoire fait le choix de pousser son développement économique et touristique. Mais ces deux secteurs sont embryonnaires et réclament, pour prendre de l'ampleur, que les acteurs privés en place et les porteurs de projets soient accueillis, conseillés, accompagnés professionnellement. Or, faute d'un dispositif de type ADL, ces fonctions ne sont aujourd'hui (quasiment) pas remplies localement.

À l'exception du Syndicat d'Initiative, les services d'animation et d'accompagnement spécialisés sont tous transcommunaux et situés en-dehors du territoire (Parc naturel et Maison du Tourisme de Gaume, Idelux). Il est donc difficile pour eux de « vendre » Saint-Léger en particulier comme de prendre en compte les besoins propres et spécificités de la commune.

Le projet entend donc combler progressivement ce vide en créant un vrai dispositif local d'accompagnement et d'animation économiques et touristiques.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui active progressivement son potentiel de développement économique » et tous ses objectifs spécifiques, car il travaillera à aider et stimuler l'ensemble des démarches entrepreneuriales dans les secteurs suivants : HoReCa, tourisme, agriculture, circuit court, économie circulaire.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Aménagement d'espaces de travail dans la maison Turbang à Châtillon (PI-0-001) ;
- Extension d'une ZAE au fourneau Lackman à Saint-Léger et investigations pour la création d'une cellule d'accompagnement économique – ADL (PI-0-003) ;
- Création d'un atelier rural (PM-2-002) ;
- Valorisation de la vallée du lac (PM-2-004) ;
- Création d'un nouvel espace d'accueil pour le SI (PM-2-008) ;
- Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente (PM-3-006).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	**Social et culturel**	**Environnement**	**Économique**
Le projet a un impact positif majeur sur le pilier économique, par l'aide multiforme qu'il apporte au développement de l'ensemble des activités entrepreneuriales sur le territoire.			+++
Il a un impact positif sur le pilier environnement, car il cible son action sur le développement d'une économie de valorisation des ressources locales.		+	

5. Localisation et statut

L'ensemble du territoire.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, le Syndicat d'initiative, les entreprises du territoire.

Est porteur du projet : la CLDR et le SI – en cas de création d'une ADL : la Commune.

Des partenariats privilégiés seront à négocier avec le Parc naturel de Gaume, la Maison du Tourisme de Gaume et l'intercommunale de développement économique Idelux, ainsi qu'avec des communes limitrophes au profil similaire, telles Étalle et Musson.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

  Le moratoire sur la création d'ADL.

- **État du dossier**

  Projet immatériel du Lot 2.

- **Programme des travaux**

  Sans objet.

- **Planification**

  À déterminer.

- **Démarches administratives à réaliser**

  Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

  Sans objet.

8. Estimation globale du coût

À déterminer.

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Réunions des acteurs économiques et touristiques locaux	2/an	Commune
Existence d'une cellule d'accompagnement économique et d'un plan d'action	1	

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre d'acteurs économiques et touristiques privés participant aux réunions	10	Commune
Nombre d'actions de soutien au développement économique et touristique menées	4/an	

Fiche-projet / PI-2-002/
Mobilité active, sécurisée et durable

1. Description du projet

Le projet consiste en la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action évolutif, porté par la CLDR, qui amène progressivement les habitants à questionner puis modifier leurs comportements en matière de mobilité, privée, professionnelle et de loisir.

Un travail d'enquête sur les habitudes de mobilité présidera à la définition des objectifs opérationnels du plan d'action, lequel comprendra des volets information & sensibilisation d'une part, témoignages & expérimentations d'autre part.

Quatre dimensions de la mobilité seront examinées et travaillées :

- le choix des trajets ;
- le choix du déplacement individuel ou collectif ;
- le choix du déplacement à pied ou en véhicule ;
- le choix du véhicule.

Pour chacune, les habitudes seront décryptées et des alternatives, imaginées et testées.

Une « Charte de la mobilité » sera élaborée qui consignera les engagements du Conseil communal en matière de développement de la mobilité : adaptation de la vitesse et de la signalisation aux circonstances, intégration systématique des modes doux, prise en compte de la personne handicapée, liaison pédestre au sein des nouveaux quartiers, etc.

La réalisation d'éventuels aménagements particuliers (signalisation, plan de circulation, points nœuds, boxes vélo, rues et itinéraires cyclables, etc.) sera proposée à la Commune.

De son côté, celle-ci planchera sur la mise en chantier d'un plan communal, voire intercommunal, de mobilité, qui prendra en compte les enseignements des actions menées. Le PC(I)M apparaît en effet comme l'outil le plus adapté pour développer une vision et une gestion globales de la mobilité à l'échelle communale. Il génèrera une série de fiches-actions à réaliser via l'obtention de subsides spécifiques.

2. Justification du projet

Le territoire est d'autant plus concerné par la problématique de la mobilité, sous toutes ses formes, qu'il est petit, densément peuplé et traversé par un axe routier important reliant deux pôles et donnant accès à l'autoroute.

Vu l'absence de gare, les horaires essentiellement scolaires des lignes de bus, le nombre d'actifs travaillant en-dehors du territoire, Saint-Léger est caractérisée par un « tout à la voiture individuelle » qui pose un problème croissant de sécurité routière, d'occupation de l'espace, de lien social et de préservation de l'environnement.

Le projet entend contribuer à réduire l'usage et la place de la voiture individuelle, réduire les émissions de gaz à effet de serre et les situations d'insécurité, rapprocher les gens.

Il complète le travail, entrepris par ailleurs, d'équipement du territoire en un réseau de voies lentes inter et intravillageoises.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société », par la réflexion qu'il engendre sur les besoins et les modalités de déplacement de chacun, et l'objectif spécifique « un territoire qui renouvelle les manières de partager l'espace, l'habitat, la mobilité », car il encouragera précisément le partage des moyens de locomotion comme de la voirie entre divers types d'usagers.

Il contribue aussi, indirectement, à l'atteinte de cet autre objectif spécifique « un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et entre habitants », car il travaillera à « démotoriser » l'accès aux villages et la relation entre membres de la communauté locale.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001).
- Création d'un réseau de voies lentes (PM-1-002) ;
- Création d'aires de convivialité dans les villages (PM-2-003) ;
- Création d'un espace équipé promouvant l'usage de véhicules à faibles émissions (PM-2-007) ;
- Aménagement des entrées de villages (PM-3-007).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif sur le pilier social et culturel, par les relations qu'il conduira à créer entre habitants, directement et indirectement, à partir d'une problématique qui concerne tout le monde.	++		
Il a également un impact positif sur le pilier environnement, car son action conduira à réduire la consommation de ressources énergétiques non renouvelables et émettrices de gaz à effet de serre.		++	

5. Localisation et statut

L'ensemble du territoire.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR.

Est porteur du projet : la CLDR (GT Mobilité).

Un partenariat privilégié sera à négocier avec l'ASBL *Sentiers.be*.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

  Sans objet.

- **État du dossier**

  Projet immatériel du Lot 2.

- **Programme des travaux**

  Sans objet.

- **Planification**

  À déterminer.

- **Démarches administratives à réaliser**

  PC(I)M : la 1re étape consistera en la réalisation d'un pré-diagnostic par la Commune, avec l'aide du GT mobilité.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

  Sans objet.

8. Estimation globale du coût

À déterminer.

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Existence d'une enquête et d'un Plan d'action « mobilité durable »	1	Commune (Rapports CLDR)
Existence d'un partenariat avec *Sentiers.be*	1	Commune / *Sentiers.be*
Existence d'une « Charte de la Mobilité »	1	Commune (Rapports CLDR)

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre d'actions d'amélioration et de partage de la mobilité réalisées	4/an	Commune (Rapports CLDR)
Décision de réaliser un Plan communal de mobilité	1	Commune
Nombre de signataires de la « Charte de Mobilité »	15/an	Commune (Rapports CLDR)

Fiche-projet / PI-2-003/ Action de communication pour une meilleure connaissance de l'agriculture

1. Description du projet

Le projet consiste en la mise en œuvre d'une série d'actions d'information et de sensibilisation à propos de l'agriculture locale.

D'une part, il s'agira de publier, dans le bulletin et sur le site Internet communaux, voire dans d'autres supports de communication ou encore sous forme de brochures ou affiches, une suite d'articles décrivant la réalité de la vie et des activités des agriculteurs de Saint-Léger, saison après saison. La description sera agrémentée de portraits d'agriculteurs particuliers.

D'autre part, il s'agira d'organiser divers événements permettant la rencontre entre agriculteurs et non agriculteurs, telles des journées « portes ouvertes » dans les fermes de la commune, des conférences-débats, ou encore la planification de la participation d'habitants à des activités agricoles.

2. Justification du projet

Les agriculteurs du territoire sont peu nombreux et ne pratiquent (quasiment) pas d'activité de circuit court. Leur métier, toujours plus accaparant, réduit leurs possibilités de participation à la vie locale. Dans sa majorité, la population s'est renouvelée et rajeunie ces deux dernières décennies, essentiellement par un phénomène d'immigration. Ses activités professionnelles l'éloignent du travail de la terre comme du territoire communal.

Les occasions de rencontre et échanges entre agriculteurs et non-agriculteurs sont donc rarissimes et l'interconnaissance, base de respect mutuel, est de plus en plus faible, ce que regrettent les uns et les autres. Et la méconnaissance croissante, dans la population, des réalités du métier d'agriculteur peut parfois engendrer des incompréhensions malheureuses.

Le projet entend combler quelque peu cet écart, sans cependant réclamer aux agriculteurs une disponibilité qu'ils n'ont pas ou plus.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société » et l'objectif spécifique « un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et entre habitants », par le rapprochement progressif et méthodique qu'il institue entre agriculteurs et non-agriculteurs.

Il contribue aussi indirectement à l'atteinte de l'objectif spécifique « un territoire qui inclut les agriculteurs dans son défi », par la mise en lumière qu'il fait du métier d'agriculteur et l'importance qu'il accorde à ceux qui le pratiquent, leur donnant ainsi le sentiment de compter dans le projet de développement de la commune.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Naturapiculture (PI-1-005) ;
- Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente (PM-3-006).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif important sur le pilier social et culturel, car il travaille à inclure davantage les agriculteurs dans la vie locale et fait de leur métier un sujet de culture générale et partagée.	++		
Il a un impact positif sur le pilier environnement, par l'accent qu'il mettra sur l'importance de la qualité et de la préservation des sols et des paysages.		+	
Il a également un impact positif sur le pilier économique, par l'encouragement à la production et à la consommation locales qu'il porte en germe.			+

5. Localisation et statut

L'ensemble du territoire.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune (par son Bulletin et son site), la CLDR, le Comice agricole, le Parc naturel de Gaume, les agriculteurs.

Est porteur du projet : la CLDR.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

  Sans objet.

- **État du dossier**

  Projet immatériel du Lot 2.

- **Programme des travaux**

  Sans objet.

- **Planification**

  À déterminer.

- **Démarches administratives à réaliser**

  Sans objet.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

  Sans objet.

8. Estimation globale du coût

À déterminer (coût de mise en page et impression de brochures et affiches, de diffusion payante dans des médias).

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre d'articles publiés	1/bulletin	Commune (Bulletin communal)
Nombre de rendez-vous organisés dans les fermes (visites, portes ouvertes, etc.)	2/ an	Commune / Comice

- **Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,…)
Nombre de fermes et d'agriculteurs présentés dans le Bulletin et sur le site de la Commune	100%	Commune
Nombre d'habitants participant aux rendez-vous dans les fermes du territoire	100 / an	Comice (comptage)

Projets du lot 3

Fiche-projet / PM-3-001/
Création d'une Maison rurale multiservices

1. Description

Le projet consiste à créer et équiper, dans un lieu et avec une importance à déterminer, une infrastructure polyvalente adaptée à :

- l'organisation d'activités collectives de diverses natures (réunion de jeunes, groupement d'acteurs médicaux, groupement de producteurs locaux, groupe nature, etc.) ;
- l'accueil de services socio-collectifs divers, publics et privés, à la population (ex. : école de devoirs, centre de documentation, antenne de services publics, etc.).

L'emplacement, les fonctions, le volume mêmes de cette infrastructure ne pourront être définis qu'après la mise en service du projet « Maison Guillaume », destinée à accueillir toute une série d'activités associatives.

Elle pourra être installée à Saint-Léger même ou dans un des autres villages de la commune.

2. Justification

Le territoire manque d'infrastructures conçues pour la tenue d'activités collectives et l'organisation de services à la population, alors même que celle-ci est en croissance continue, en demande de davantage de services accessibles localement et souhaite enclencher une « dynamique collective de changement ».

Pareille infrastructure constituera en outre un pôle de rencontre pour les habitants de la commune.

Elle soutiendra ainsi l'effort général engagé par le PCDR de « faire communauté ».

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société* » et l'objectif spécifique « *un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et entre habitants* », par la création d'une infrastructure qui servira de pôle de rencontre au sein de la commune.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Lancement de dynamiques citoyennes de transition (PI-1-004) ;
- Soutien, promotion et fédération des activités associatives (PI-3-001) ;
- Création d'une Maison rurale à caractère multiservices dans la Maison Guillaume à Saint-Léger (PM-1-001).

Fiche-projet / PM-3-002/
Création d'une structure de type Centre de Jour pour les personnes âgées

1. Description du projet

Le projet comporte deux volets de réalisation indissociables.

D'une part, il consiste en la création et l'équipement d'un espace destiné à accueillir, en journée, les personnes âgées de plus de 60 ans et permettant de réaliser avec elles diverses activités, de leur apporter certains soins familiaux et ménagers, voire de leur proposer une prise en charge thérapeutique et sociale.

Cet espace respectera les normes en vigueur pour ce type d'infrastructure et entretiendra la plus grande proximité géographique possible avec le bâtiment prévu pour l'hébergement des personnes âgées, voire intègrera celui-ci, ainsi qu'avec le futur centre médical.

D'autre part, il consiste à établir un partenariat avec une institution adéquate (tel le CPAS) ou une association spécialisée, capable d'assumer, en compétence et en personnel, l'accueil et la prise en charge des personnes âgées, l'organisation et l'encadrement des activités, la gestion et l'entretien de l'espace.

2. Justification du projet

La part des personnes âgées dans la population de Saint-Léger est très réduite, mais appelée à croître au fil du temps.

Les services et infrastructures dévolus à ce public sont aujourd'hui rares, voire inexistants à Saint-Léger.

Pourtant, le maintien de cette tranche d'habitants sur le territoire est un enjeu important de cohésion sociale, de transmission de l'histoire et de l'identité de la commune, mais aussi de développement d'emplois de service.

Ce projet contribuera donc directement à l'augmentation du bien-être de la personne âgée comme au développement de l'activité locale.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société* » et l'objectif spécifique « *un territoire qui répond aux besoins de chacun selon son âge* », par la création d'une infrastructure et d'un service appropriés aux attentes et besoins d'une catégorie spécifique d'habitants du territoire.

Il contribue aussi indirectement à l'atteinte de l'objectif spécifique « *un territoire qui crée les conditions favorables à l'entreprenariat* », par l'opportunité qu'il offrira de développer des activités et emplois de service à la personne, non délocalisables.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Création d'un complexe d'appartements de type intergénérationnel à Saint-Léger (PM-1-003) ;
- Création d'un Centre médical (PM-2-001).

Fiche-projet / PM-3-003/
Création d'espaces dédiés aux clubs des jeunes.

1. Description du projet

Le projet consiste en une dynamisation des Clubs des jeunes de la commune par la mise à leur disposition de locaux appropriés à la tenue et au développement de leurs activités, dans le confort et la sécurité, et ce, sans provoquer de nuisance pour le voisinage.

Dans le village de Saint-Léger, il s'agira d'affecter et équiper des locaux destinés à héberger un Club des jeunes local, le jour où un tel groupe y verra le jour.

Dans le village de Meix-le-Tige, il s'agira de régler le partage de l'utilisation de locaux entre Club des jeunes et autres associations locales, par le dialogue entre utilisateurs, par l'élaboration d'une charte ou d'un R.O.I., ainsi que, éventuellement, par une réorganisation de l'espace disponible, pour autant que la Commune ait une maîtrise sur le bâtiment. L'objectif est de faire renaître et de dynamiser le Club des jeunes.

2. Justification du projet

Les jeunes sont extrêmement nombreux à Saint-Léger (26,4% de la population est âgée de moins de 20 ans). Ils mènent leurs études, secondaires et supérieures, nécessairement en-dehors de la commune.

Deux villages comptent ou ont compté chacun un Club des jeunes. Celui de Châtillon a perdu son ancien local, réaffecté en logement à l'occasion de la rénovation du presbytère de l'entité. Il est actuellement hébergé dans la « Maison Turbang », en attendant d'intégrer le « Cercle » une fois que ce dernier aura été restauré.

Celui de Meix-le-Tige était logé dans un bâtiment appartenant au Doyenné, également occupé par d'autres associations. Pour l'heure, il n'existe plus en tant que tel. Une des causes en est une cohabitation dans le bâtiment, mal réglée, parfois source de tensions entre utilisateurs.

Il n'existe pas encore de Club des jeunes à Saint-Léger. La Commune encourage une initiative d'organisation collective des jeunes de l'entité. Elle la soutiendra très concrètement par l'affectation d'un local approprié, dont le choix est encore à déterminer.

Il est important que, pour faire communauté et apprendre à devenir autonomes, les jeunes puissent se rencontrer, se retrouver, inventer et réaliser ensemble des activités dans des espaces qui soient leurs, à la fois confortables et sécurisés. Il est également important qu'ils puissent faire l'apprentissage du dialogue et de la vie en commun avec d'autres groupes de citoyens.

C'est en partie par ce type de projet que les jeunes, en général difficiles à mobiliser, se sentiront partie prenante du PCDR.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société* » et l'objectif spécifique « *un territoire qui répond aux besoins de chacun selon son âge* », par l'aménagement de locaux réservés à une catégorie particulière d'habitants de la commune.

Fiche-projet / PM-3-004/
Création d'un nouvel espace d'accueil pour la petite enfance

1. Description du projet

Le projet se compose de deux volets indissociables et consécutifs.

Il sera préparé et, le cas échéant, justifié, par un monitoring précis des places d'accueil disponibles sur le territoire.

Dans un premier temps, il consistera à examiner, avec les diverses parties prenantes, les diverses solutions pratiques permettant d'augmenter le nombre de places d'accueil pour la petite enfance sur le territoire de Saint-Léger, et à en choisir une en particulier : co-accueil, crèche, halte-garderie, Maison Communale d'Accueil de l'Enfance.

Dans un deuxième temps, il consistera à mettre concrètement en œuvre la solution retenue :

- mobilisation des financements nécessaires et des partenaires opérationnels ;
- aménagement et équipement d'un espace approprié, dans les normes de sécurité et de confort requises ;
- statut de la structure et prise en charge de l'accueil.

2. Justification du projet

Conséquence d'une population très majoritairement jeune, les petits enfants sont extrêmement nombreux à Saint-Léger (223 enfants âgés de moins de 5 ans en 2015). Le nombre de places de garderie, dans la crèche du CPAS ou chez des accueillantes conventionnées, semble insuffisant par rapport au besoin.

Or, la capacité et la qualité d'accueil des petits enfants conditionnent fortement la qualité de vie des familles et l'attractivité du territoire.

Il est donc important d'apporter une solution pratique, officielle et durable au premier souci quotidien que rencontre un nombre important d'habitants. Cette solution sera en outre créatrice d'une activité de service non délocalisable.

Le projet se justifie aussi par le calendrier du « Plan Cigogne » de la FWB, dont la phase 3 sera activée dès 2019 (création de 6.400 places de 2019 à 2022 dans les milieux d'accueil collectifs et de type familial, subventionnés ou non par l'ONE).

Idéalement, l'espace réservé au projet devrait être accessible par le réseau de voies lentes.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société* » et l'objectif spécifique « *un territoire qui répond aux besoins de chacun selon son âge* », par la solution réfléchie, choisie et apportée à un problème concernant une catégorie précise d'habitants (jeunes parents et jeunes enfants).

Il devra être articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Amplification de l'effort de prise en charge des enfants et de la jeunesse (PI-3-003) ;
- Création d'un réseau de voies lentes (PM-1-002).

Fiche-projet / PM-3-005/
Création d'un centre d'interprétation de la sidérurgie et de la vie rurale

1. Description du projet

Le projet consiste en la création d'un centre d'interprétation de l'histoire locale suivant deux axes en lien avec le riche passé de Saint-Léger : la sidérurgie et la vie rurale.

Ce projet, dont les contours restent à préciser, vise notamment à valoriser les importantes collections du Cercle d'histoire local (pièces de fonderie, poêles « Châtillon », matériel agricole…), en permettant au grand public, habitants et visiteurs, de les découvrir de manière pédagogique voire ludique.

Le lien d'implantation de ce centre doit être défini. Une première hypothèse consiste à l'installer sur le site des Usines de la Paix à Saint-Léger, dans le cadre d'un partenariat public-privé. Le village de Châtillon pourrait aussi convenir, vu son riche passé sidérurgique.

Ce projet est lié au projet de lot 3 « Inventaire, valorisation et promotion du petit patrimoine populaire », qui, pour sa part, permet une découverte *in situ* du riche patrimoine local.

2. Justification du projet

Saint-Léger et ses villages ont vécu une histoire riche et variée. Au-delà de la vie rurale et agricole « classique » des villages, le territoire se distingue en effet par l'essor de l'activité sidérurgique à Châtillon dès la fin du XVIe siècle, favorisé par un sous-sol riche en minerai de fer et caractérisé par l'existence de deux fourneaux, aux destins mêlés, le Fourneau David et le Fourneau Dahérée (voir partie 1 « analyse du territoire »).

Cette longue aventure liée au fer s'est terminée en 1966 avec la fin de la production de poêles à colonnes « Châtillon » au Fourneau David, dont la renommée aura été internationale.[190.]

Mais, en plus de l'activité de fonderie, c'est toute une économie locale qui se développa et s'étoffa progressivement, faite à la fois de commerce et de petite industrie (moulin, brasserie, scierie, huilerie), et que contribua à dynamiser le passage de la ligne de chemin de fer vicinal reliant Arlon à Ethe[191].

Malheureusement, il ne subsiste plus que quelques traces, souvent non visitables, des sites et bâtiments liés à cet important passé sidérurgique et à l'économie locale.

C'est pourquoi le Cercle d'histoire s'est attelé, au fil des années, au-delà de ses nombreuses publications et recherches, à rassembler des témoins de cet âge florissant pour que sa mémoire ne disparaisse pas à tout jamais. Ces riches collections, en partie entreposées dans la Maison Guillaume (projet de lot 1), ne sont aujourd'hui pas visibles. Elles ne concernent pas que le passé « économique » mais aussi la vie rurale d'autrefois dans les villages.

Un centre d'interprétation aurait donc tout son sens pour mettre en valeur ces collections, surtout dans l'objectif de faire connaître l'histoire particulière de Saint-Léger, dans un souci d'appropriation de ce passé par les habitants, anciens mais aussi nouveaux.

190 Le nom complet de la société était : « Société Anonyme des Aciéries et Fonderies de Châtillon et Extensions »

191 Ligne n°165, ouverte en 1892 dans le but de desservir les usines de la haute vallée du Ton. Outre le transport de voyageurs, la ligne vicinale soutient une vocation industrielle de première importance car diverses voies secondaires la raccordent directement aux entreprises. Elle fut fermée en 1935.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui reconsidère ses richesses* » et particulièrement l'objectif spécifique « *un territoire qui affirme et maintient l'identité de ses villages* » car il vise essentiellement à mettre en valeur les témoins de la riche histoire particulière des villages et à la faire connaître des habitants en premier lieu.

Il soutient également les objectifs suivants :

- « *un territoire qui accroît son attractivité touristique et son offre HoReCa* » car le centre d'interprétation sera aussi accessible aux visiteurs extérieurs et contribuera ainsi à étoffer l'offre touristique locale ;
- « *un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et entre habitants* » car le projet touche à l'identité historique du territoire et pourra de ce fait être le support à l'organisation d'évènements et la manifestation associant la population, les associations et les écoles.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Accompagnement et animation économiques et touristiques (PI-2-001) ;
- Inventaire, valorisation et promotion du petit patrimoine populaire (PI-3-002) ;
- Création d'une Maison rurale à caractère Multiservices dans la Maison Guillaume à Saint-Léger (PI-1-001).

Fiche-projet / PM-3-006/ Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente

1. Description du projet

La finalité du projet est double : permettre aux producteurs alimentaires d'écouler davantage leur production localement et faciliter l'achat de produits locaux par les habitants.

Plusieurs solutions ont été identifiées en première approche pour répondre à cette double finalité. Elles devront être étudiées plus en détail par les parties intéressées (CLDR, Commission « économie » à créer, producteurs, Commune, Parc naturel de Gaume…), notamment au niveau du portage de chacune d'elle :

- Mise en place d'un marché fermier ;
- Construction d'une halle couverte permettant l'accueil de producteurs ;
- Création d'un espace de vente permanent de produits locaux, par exemple au niveau des ateliers ruraux projetés en lot 2.

2. Justification du projet

Même si le tissu agricole de Saint-Léger n'est pas très épais et n'est que peu diversifié, une demande existe au niveau de plusieurs agriculteurs pour mieux écouler leur production localement. La ferme de Maré à Saint-Léger s'y emploie grâce à un petit magasin de vente de produits locaux (dépassant sa propre production), malheureusement peu visible et accessible depuis les routes principales et dont les heures d'ouverture sont limitées.

D'un autre côté, la population de Saint-Léger souhaite elle aussi, en cohérence avec le projet de « lancement de dynamiques citoyennes de transition », s'inscrire davantage dans le mouvement général de la consommation locale et en circuit court. Hormis le point de vente cité ci-avant, les possibilités de le faire sont très réduites.

Le projet vise donc à permettre à ces deux besoins de se rencontrer, en créant un point de contact entre producteurs et consommateurs, périodique ou permanent, bien situé, facilement accessible, associant la ferme de Maré et d'autres agriculteurs et producteurs (dont les apiculteurs).

Le projet doit toutefois être envisagé à une échelle plus large, en intégrant d'autres producteurs de la région pour disposer d'une offre suffisamment attractive mais aussi en profitant du statut de « commune traversée » de Saint-Léger entre Arlon et Virton pour élargir la clientèle au-delà des seuls habitants.

Il doit s'envisager en lien avec les autres initiatives en matière de valorisation des productions locales menées à l'échelle de la Gaume, comme par exemple la légumerie-conserverie en cours de concrétisation à Virton et portée par la Coopérative fermière de Gaume.

Ce projet permet aussi de répondre à la demande des touristes de découvrir les producteurs et de déguster les productions locales. Il participe ainsi à l'attractivité de Saint-Léger.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui active progressivement son potentiel d'activités économiques » et particulièrement l'objectif spécifique « favorise la consommation locale et le circuit court » car il vise à mettre en contact direct les producteurs et les consommateurs par la création d'un lieu de vente permanent ou périodique.

Il soutient également les objectifs suivants :

- « *un territoire qui inclut les agriculteurs dans son défi* » car ceux-ci seront impliqués directement dans les réflexions permettant de préciser le projet ainsi que dans la concrétisation et l'animation de celui-ci ;
- « *un territoire qui accroît son attractivité touristique et son offre HoReCa* » car, les touristes étant eux aussi friands de produits locaux, il renforce l'offre touristique locale. Les liens entre l'HoReCa local et les produits du territoire seront aussi facilités par cette structuration des producteurs ;
- « *un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et entre habitants* » car l'endroit créé sera aussi un lieu de rencontre entre habitants des 3 villages et pourra se voir compléter d'animations accessibles à tous.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Lancement de dynamiques citoyennes de transition (PI-1-004) ;
- Naturapiculture (PM-1-005) ;
- Accompagnement et animation économiques et touristiques (PI-2-001) ;
- Création d'un atelier rural (PM-2-002) ;
- Action de communication pour une meilleure connaissance de l'agriculture (PI-2-003).

Fiche-projet / PM-3-007/ Aménagement des entrées de village

1. Description du projet

Le projet consiste à marquer, par un effet de porte sur la voirie principale, les entrées de chacun des trois villages qui composent la commune, de manière à inciter les véhicules à ralentir et à sécuriser ainsi les déplacements de l'ensemble des usagers.

Cet aménagement servira également de support à l'expression de la spécificité de chaque entité et de l'appartenance de toutes à un même territoire communal.

Il sera encore conçu pour communiquer sobrement un message de souci de qualité de vie et de bon accueil et affichera le slogan du PAED – « La roue tourne ».

2. Justification du projet

Le territoire sert en partie de couloir de transit entre deux pôles (Arlon et Virton) et de voie d'accès à l'autoroute E411 menant vers Luxembourg, principal bassin d'emploi de la région. En conséquence, il connaît un trafic continu et à tendance rapide à certaines heures, vecteur de risques divers.

Par ailleurs, l'identité de la commune est faiblement perceptible au départ de la voirie principale.

Le projet entend donc répondre à ces deux besoins : sécuriser la traversée des villages et renforcer une perception immédiate et positive de l'identité du territoire dans son ensemble et de chaque entité en particulier.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui reconsidère ses richesses* » et l'objectif spécifique « *un territoire qui affirme et maintient l'identité de ses villages* », par la manière ostensible dont il affirmera cette identité.

Il contribue aussi indirectement à l'atteinte de l'objectif spécifique « *un territoire qui renouvelle les manières de partager l'espace, l'habitat, la mobilité* », par le travail qu'il effectuera sur le double défi de la mobilité et de la sécurité.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Aménagement du territoire de demain (PI-1-001) ;
- Mobilité active, sécurisée et durable (PI-2-002) ;
- Création d'aires de convivialité dans chaque village (PM-2-003).

Fiche-projet / PM-3-008/
Aménagement de points de vue et sensibilisation sur les paysages

1. Description du projet

Le projet consiste en la préservation et la valorisation de la qualité et de la diversité des paysages de la commune de Saint-Léger.

Ce projet prendra différentes formes, en cohérence avec la future charte paysagère du Parc naturel de Gaume en cours d'élaboration, dont :

- La mise en évidence et l'aménagement de points de vue (tables d'orientation, bancs, en lien avec les circuits balisés) ;
- La préservation voire la demande de classement de certains arbres et autres éléments et lieux remarquables qui structurent le paysage ;
- Une communication structurée sur la charte paysagère du Parc naturel lorsqu'elle sera disponible, dans un objectif pédagogique et de sensibilisation, notamment grâce à des documents de vulgarisation simples et facilement disponibles pour les habitants, déclinés au niveau communal.

2. Justification du projet

Saint-Léger présente deux faciès paysagers bien différents au sein de l'ensemble des côtes lorraines (ou cuestas) :

- Au nord-ouest du Ton, le faciès de la forêt sinémurienne. Les sols médiocres n'y ont permis le développement que de la forêt, interrompue par quelques rares clairières ;
- Au sud-est, le revers de la côte des macignos, offrant des paysages de terrassettes où alternent cultures, prairies et boisements en parcelles allongées en lanières.

C'est sur ce second faciès, aux perspectives plus larges, que se trouvent les deux périmètres d'intérêt paysager ainsi que les deux points de vue remarquables relevés dans le cadre de l'inventaire Adesa. Mais beaucoup d'autres sites montrent un intérêt paysager certain, au sein des deux faciès, dont les vallées forestières.

Cette diversité et cette qualité paysagères ne sont aujourd'hui que peu valorisées. Par exemple, aucun point de vue n'est spécifiquement aménagé. Les supports touristiques ne mettent que peu en évidence cette richesse alors qu'elle représente « la toile de fond » du territoire et un atout de celui-ci.

De même, divers éléments structurant le paysage (arbres par exemples) ne font l'objet d'aucune mesure spécifique de protection et ne sont donc pas à l'abri de dommages voire de disparition.

La charte paysagère du Parc naturel de Gaume, en cours d'élaboration, sera à l'avenir la référence du territoire en matière paysagère, par l'analyse fine de la situation, l'identification des problèmes et les mesures et actions qu'elle contiendra. Elle sera le principal vecteur de sensibilisation de la population à la nécessaire préservation dynamique des paysages et devra, à ce titre, être diffusée largement dans un objectif pédagogique et de sensibilisation.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui reconsidère ses richesses* » et particulièrement l'objectif spécifique « *un territoire qui accroît et protège sa nature ordinaire, en tous lieux* » car il vise à mieux protéger et valoriser un atout naturel du territoire, ses paysages, insuffisamment pris en compte aujourd'hui.

Il soutient également l'objectif suivant :

- « *un territoire qui accroît son attractivité touristique et son offre HoReCa* » car il cherche à faire de la diversité et de la qualité paysagères de Saint-Léger, plus qu'aujourd'hui, un argument touristique, en s'appuyant notamment sur l'aménagement de points de vue.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Création d'un réseau de voies lentes (PM-1-002) ;
- Naturapiculture (PI-1-005) ;
- Accompagnement et animation économiques et touristiques (PI-2-001) ;
- Vers une forêt durable (PI-3-004).

Fiche-projet / PM-3-009/ Création d'un parcours-détente en forêt

1. Description du projet

Le projet consiste en la création d'un parcours-détente en forêt, en plusieurs boucles, reliant les points d'intérêt de la partie boisée du territoire, certains étant inattendus ou insolites (arbres remarquables, hêtre des Hussards, louvières, trou du Pérou, crons…).

Ce parcours aura une composante didactique (explications relatives aux points d'intérêt reliés, identification des essences par exemple par la création d'un arboretum *in situ*, informations générales sur la forêt et ses multiples fonctions et usagers…).

Il présentera aussi une composante « loisirs », avec la création d'une « piste vita » et d'aires de repos attrayantes et judicieusement réparties.

Idéalement, il devra être accessible depuis les trois villages et depuis le réseau de voies lentes (projet de lot 1). Il complétera utilement le travail sur les points de vue et paysages (projet de lot 3).

2. Justification du projet

Le projet vise à valoriser, plus qu'aujourd'hui, le capital-forêt du territoire dans un objectif de loisirs et de tourisme. Il vise donc deux publics : les habitants et les visiteurs extérieurs.

Il incitera les premiers à se rendre davantage en forêt, à prendre conscience du patrimoine qu'elle représente, par elle-même et par les points d'intérêts particuliers qu'elle abrite. La forêt sera aussi, plus qu'aujourd'hui, un lieu de ressourcement et de délassement grâce aux équipements mis en place (piste vita et aires de repos).

Il concourra à renforcer l'attractivité de Saint-Léger auprès des seconds en misant sur un des principaux atouts du territoire : la forêt et la nature.

Il aidera aussi à ces deux publics à saisir la complexité du milieu forestier, à comprendre ses multiples fonctions et connaître ses multiples usagers. Ils seront ainsi sensibilisés à la nécessaire cohabitation au sein de cet espace.

Inviter le public à découvrir et parcourir la forêt grâce à un tracé spécialement aménagé à cet effet permettra aussi de préserver le reste du massif d'une trop grande fréquentation.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui reconsidère ses richesses* » et particulièrement l'objectif spécifique « *un territoire qui accroît et protège sa nature ordinaire, en tous lieux* » car il comporte une dimension de sensibilisation au respect de la forêt et plus largement de la nature.

Il soutient également les objectifs suivants :

- « un territoire qui accroît son attractivité touristique et son offre HoReCa » car il constitue un nouveau « produit » touristique basé sur un des atouts principaux atouts naturels du territoire ;
- « *un territoire qui répond aux besoins de chacun suivant son âge* » car il peut servir de support, avec la piste vita et les aires de repos, au ressourcement et au délassement pour des publics de tous âges.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Naturapiculture (PI-1-005) ;
- Accompagnement et animation économiques et touristiques (PI-2-001) ;
- Création d'un réseau de voies lentes (PM-1-002) ;
- Création d'aires de convivialité dans les villages (PM-2-003) ;
- Vers une forêt durable (PI-3-004).

Fiche-projet / PI-3-001/
Soutien, promotion et fédération des activités associatives

1. Description

Le projet consiste à réunir les associations et élaborer avec elles un plan d'action consistant à :

- améliorer leur visibilité d'ensemble (journée des associations) ;
- articuler mieux et promouvoir collectivement leurs activités (agenda et publicité partagés) ;
- inventer et mettre sur pied une activité commune, grand public, couvrant les trois villages ;
- stimuler l'engagement bénévole ;
- accroître les synergies entre associations.

Il tirera parti de la réalisation du projet prioritaire « Maison Guillaume », qui mettra des espaces de qualité au service de la vie associative et constituera ainsi le socle nécessaire à l'arrimage du présent projet.

2. Justification

Le territoire compte nombre d'associations actives en divers domaines. La plupart toutefois est confrontée à des problèmes de renouvellement des bénévoles, de locaux inadaptés ou inexistants, d'affaiblissement de la participation aux activités. De plus, les synergies entre elles sont rares.

C'est tout le territoire qui pâtit de cet essoufflement associatif, alors même qu'il connaît une profonde transformation sociologique et que les habitants expriment une aspiration à davantage de liens eux.

Il apparaît donc nécessaire de travailler avec méthode au renforcement du tissu associatif local, afin qu'il puisse pleinement contribuer à porter l'effort de développement voulu pour le territoire.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société » et l'objectif spécifique « un territoire qui dynamise son secteur associatif », par le grand chantier qu'il ouvre avec les associations et à leur profit.

Il contribue aussi indirectement à l'atteinte de l'objectif spécifique « *un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et entre habitants* », par les relations qu'il contribuera à créer entre associations des trois villages et entre membres de ces associations.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Plateforme des acteurs culturels (PI-1-002) ;
- Création d'une Maison rurale à caractère multiservices dans la Maison Guillaume à Saint-Léger (PM-1-001) ;
- Création d'une Maison rurale multiservices (PM-3-001) ;
- Création d'espaces dédiés aux clubs des jeunes (PM-3-003).

Fiche-projet / PI-3-002/
Inventaire, valorisation et promotion du petit patrimoine populaire

1. Description du projet

Saint-Léger présente un petit patrimoine populaire important et diversifié, lié au culte et à la vie rurale passée : chapelles, potales, croix, calvaires, fontaines, lavoirs-tunnels… La Commune procède régulièrement, en fonction des besoins, opportunités et moyens disponibles, à la rénovation de ces éléments. Ceux-ci sont par ailleurs mis en valeur grâce à différents parcours de découverte thématiques.

Le projet consiste à compléter et mettre à jour l'inventaire du petit patrimoine populaire de la commune, à poursuivre les efforts de rénovation de celui-ci sur base d'un état de lieux complet à réaliser et, surtout, à le promouvoir et le faire connaître davantage, dans un objectif de sensibilisation à sa préservation et de valorisation touristique.

Pour ce dernier point, il s'agit de mieux mettre en valeur ces éléments de patrimoine grâce à la création de différents parcours les reliant, complétant ou renouvelant ceux qui existent déjà, mais aussi grâce à différents supports de communication et de promotion (site Internet de la Commune et/ou du SI, brochures…).

Cette mise en valeur « statique » sera renforcée par diverses animations : balades guidées et/ou didactiques, travail avec les écoles, etc.

Un lien sera établi avec le projet visant à valoriser les points de vue et paysages (projet de lot 3) ainsi qu'avec le réseau de voies lentes à construire (projet de lot 1), qui pourra permettre de relier les points d'intérêt patrimoniaux et servir lui-même de support de présentation de ceux-ci.

2. Justification du projet

Le projet vise donc essentiellement à poursuivre les efforts de connaissance, de préservation et de valorisation du riche petit patrimoine de Saint-Léger.

Le Cercle d'histoire local a déjà effectué un travail important d'inventaire, de recherche, de publication, lié à celui-ci. Cette matière est toutefois aujourd'hui insuffisamment connue, vulgarisée et utilisée.

C'est donc avant tout ce travail de diffusion et de sensibilisation envers les habitants qui manque aujourd'hui et que le projet vise à soutenir, en particulier grâce à l'organisation de davantage d'animations.

Mais il veut aussi faire de ce petit patrimoine, plus que maintenant, un réel élément d'attractivité touristique du territoire, complétant l'offre disponible, en cohérence avec le tourisme « diffus » que la Commune, la CLDR et les opérateurs veulent promouvoir.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui reconsidère ses richesses* » et particulièrement l'objectif spécifique « *affirme et maintient l'identité de ses villages* » car il vise essentiellement à préserver le patrimoine villageois et le faire connaître des habitants, en lien avec la « petite » histoire de chacun des villages.

Il soutient également les objectifs suivants :

- « *un territoire qui accroît son attractivité touristique et son offre HoReCa* » car le projet vise à faire du petit patrimoine, plus qu'aujourd'hui, un élément d'attractivité du territoire et un argument touristique à mieux promouvoir ;
- « *un territoire qui tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et entre habitants* » car le projet servira de support à l'organisation de rencontres, par l'implication citoyenne et par l'organisation d'animations liées au patrimoine.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Accompagnement et animation économiques et touristiques (PI-2-001) ;
- Création d'une Maison rurale à caractère multiservices dans la Maison Guillaume à Saint-Léger (PM-1-001) ;
- Création d'un centre d'interprétation de la sidérurgie et de la vie rurale (PM-3-005).

Fiche-projet / PI-3-003/ Amplification de l'effort de prise en charge des enfants et de la jeunesse

1. Description

Le projet consiste à apporter des réponses opérationnelles, en termes d'infrastructure et de structure, au besoin de prise en charge des enfants en-dehors des heures d'école, en semaine.

Les besoins à rencontrer concernent tant l'aide à la réalisation des devoirs scolaires que la participation à des activités culturelles, ludiques et émancipatrices.

Ce projet se mènera en étroite concertation avec le service et la commission de l'Accueil Temps Libre. Sa définition précise sera ainsi fondée sur l'analyse des besoins établie par la responsable de l'ATL.

Les dispositifs privilégiés à ce stade consistent en une « école des devoirs » pour les plus petits et en une « Maison des jeunes » pour les adolescents. Mais une structure mélangeant les âges pourrait être réfléchie.

Quels qu'ils soient, les dispositifs mis en place seront ouverts à tous, sans discrimination.

2. Justification

Les enfants en âge scolaire (enseignements fondamental et secondaire) sont nombreux à Saint-Léger, ce qu'explique une population majoritairement jeune.

Mais les forts taux d'emploi et d'activité locaux d'une part et l'importance de l'emploi frontalier d'autre part signifient que nombre de parents ne sauraient être disponibles pour prendre en charge quotidiennement leur(s) enfant(s) au moment où la journée d'école s'achève.

Pour pallier cette indisponibilité, la Commune a mis en place un service Accueil temps libre, qui ne rencontre toutefois pas encore tous les besoins des enfants ni toutes les attentes des parents.

Le projet se justifie donc à la fois par l'importance de la population concernée ainsi que par le souci de faire mieux correspondre offre et demande en matière d'accueil extrascolaire.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société* » et l'objectif spécifique « *un territoire qui répond aux besoins de chacun selon son âge* », par les réponses qu'il entend apporter aux besoins et attentes d'une catégorie spécifique d'habitants du territoire.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Création d'un nouvel espace d'accueil pour la petite enfance (PM-3-004) ;
- Plateforme des acteurs culturels (PI-1-003).

Fiche-projet / PI-3-004/ Vers une forêt durable

1. Description du projet

Le projet consiste à aider les propriétaires forestiers privés à mieux gérer leurs parcelles, souvent petites, afin de garantir la pérennité du patrimoine forestier du territoire, dans un objectif de développement durable.

Concrètement, il s'agit de travailler en partenariat avec la Cellule d'appui à la petite forêt privée de l'Office économique wallon du bois, afin qu'elle focalise son action sur la commune de Saint-Léger. Celle-ci est multiforme et s'appuie principalement sur une mutualisation des démarches dans un objectif d'économie d'échelle : reboisements, travaux et vente de bois groupés par exemple.

2. Justification du projet

La forêt privée revêt une importance considérable sur le territoire communal. Ainsi, 27% de la forêt est détenue par environ 500 propriétaires privés. Ces parcelles sont donc souvent de (très) petite taille.

Leur gestion est parfois compliquée pour les propriétaires concernés, pour plusieurs raisons : manque de temps, manque d'expertise sylvicole, désintérêt, éloignement par rapport au domicile… La petite taille des parcelles n'est par ailleurs pas attractive pour les marchands de bois.

Il en résulte parfois une absence de gestion, un non-reboisement, avec le manque à gagner et les impacts, notamment paysagers, qui peuvent en résulter.

L'action vise donc à les aider dans la gestion de leur parcelle, en veillant à y intégrer des considérations paysagères et environnementales, notamment une sylviculture compatible avec la biodiversité.

La forêt publique, communale, est pour sa part gérée par le DNF dans une optique multifonctionnelle en conformité avec l'esprit du code forestier. Elle ne nécessite donc pas d'action particulière, autre que les actions visant à sa mise en valeur, dans une optique de détente et touristique, prévues par ailleurs (dont le parcours détente).

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *un territoire qui reconsidère ses richesses* » et particulièrement l'objectif spécifique « *un territoire qui accroît et protège sa nature ordinaire, en tous lieux* » car il vise, en aidant les propriétaires à gérer au mieux leur parcelle, à garantir la pérennité du patrimoine forestier du territoire dans une optique multifonctionnelle, couplant production mais aussi intégration paysagère et environnementale.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Naturapiculture (PI-1-005) ;
- Aménagement de points de vue et sensibilisation sur les paysages (PM-3-008) ;
- Création d'un parcours-détente en forêt (PM-3-009).

PARTIE VI
TABLEAU RECAPITULATIF ET CARTE DE LOCALISATION DES PROJETS

		PCDR de Saint-Léger Tableau récapitulatif des projets	Liens aux objectifs															Programmation					Budget et financement				**Porteur** et parties prenantes
			1. Un territoire qui active progressivement son potentiel d'activités économiques					**2. Un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société**						**3. Un territoire qui reconsidère ses richesses**				Trans					Estimation TVA et frais compris	Fonds propres	Pouvoirs subsidiants		
			1.1.	1.2.	1.3.	1.4.	1.5.	2.1.	2.2.	2.3.	2.4.	2.5.	2.6.	3.1.	3.2.	3.3.	3.4.		2019	2020	2021	2022-24	2025-28			DR	Autres sources	
Lot 1	PM-1-001	Création d'une Maison rurale à caractère multiservices dans la Maison Guillaume à Saint-Léger	X					X	X	X	**X**							X	X					1.371.656,00 €	535.828,00 €	835.828,00 €		**Commune**, CLDR, RW, associations locales, tous domaines confondus
	PM-1-002	Création d'un réseau de voies lentes (1)				X	X	**X**				X								X	X	X		1.583.770,98 €	471.318,51 €	1.112.452,47 €		**Commune**, CLDR, RW, partenaires du W9, habitants et touristes,opérateurs touristiques
	PM-1-003	Création d'un complexe d'appartements de type intergénérationnel à Saint-Léger							**X**			X						X			X			1.400.671,80 €	550.335,90 €	850.335,90 €		**Commune**, CPAS, Conseil Consultatif des Aînés, CLDR, RW
	PI-1-001	Aménagement du territoire de demain	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	**X**	X					60.000,00 €	24.000,00 €		DGO4 (36.000€)	**Commune**, Auteur de projet, RW, Commissions communales et régionales, grand public
	PI-1-002	Plateforme des acteurs culturels						X		**X**	X								X					€€	X		FWB	**Commune**, CLDR, CEC Tribal Souk, Bibliothèque, associations culturelles locales et artistes
	PI-1-003	L'énergie autrement			X	X		X							**X**	**X**			X					€€€	X		A déterminer	**Commune**, CLDR, Comité de pilotage du PAED, Parc naturel de Gaume
	PI-1-004	Lancement de dynamiques citoyennes de transition		X		X		**X**											X					€€	X		A déterminer	**CLDR (GT transition)**, Commune, CPAS, écoles et associations
	PI-1-005	Naturapiculture			X		X							**X**					X					€€	X		DGARNE et à déterminer	**Groupe nature** (initié par la Commune de Saint-Léger), Commune,rucher-école, apiculteurs, cercle horticole, SI, Parc naturel de Gaume, habitants, agriculteurs, écoles, Petit Loucet, toutes associations intéressées
Lot 2	PM-2-001	Création d'un Centre médical							X				**X**									X		€€€	X		PWDR, Europe, appel à projets	**Commune, professionnels de la santé**, CLDR, RW, Fédération des Maisons médicales, Province de Luxembourg, asbl « Santé Ardenne »
	PM-2-002	Création d'un atelier rural	**X**		X	X																X		€€€	X	X		**Commune**, CLDR, RW
	PM-2-003	Création d'aires de convivialité dans les villages					X	**X**	X													X		€€€	X	X		**Commune**, CLDR, RW
	PM-2-004	Valorisation de la vallée du lac à Saint-Léger					X		**X**													X		€€€	X	X	CGT	**Commune**, CLDR, RW, SI, ASBL Centre sportif et culturel de Saint-Léger
	PM-2-005	Création de réseaux de chaleur						X							**X**	X						X		€€€€	X	X	A déterminer	**Commune**, CLDR, RW, FRW (facilitateur bois-énergie), Valbiom, habitants
	PM-2-006	Création de logements tremplin							**X**			X						X				X		€€€	X	X		**Commune**, CLDR, RW
	PM-2-007	Création d'un espace équipé promouvant l'usage de véhicules à faibles émissions										X			**X**							X		€€€	X	X	A déterminer	**Commune**, CLDR, Comité de pilotage PAED (+ Coopérative Gaume Énergies et Idelux)
	PM-2-008	Création d'un nouvel espace d'accueil pour le SI à Saint-Léger					**X**	X														X		€€€	X		CGT	**Commune**, SI, CLDR, RW
	PI-2-001	Accompagnement et animation économiques et touristiques	**X**	X	X	X	X															X		€€	X		A déterminer	**CLDR, SI**, Commune, entreprises + partenaires externes
	PI-2-002	Mobilité active, sécurisée et durable						X				**X**										X		€€	X		A déterminer	**CLDR (GT Mobilité)**, Commune + partenaires externes
	PI-2-003	Actions de communication pour une meilleure connaissance de l'agriculture			X			**X**														X		€€	X		A déterminer	**CLDR,** Commune, Comice agricole, Parc naturel de Gaume, agriculteurs
Lot 3	PM-3-001	Création d'une maison multiservices						**X**															X	€€€	X	X		
	PM-3-002	Création d'une structure d'accueil de type centre de jour pour les personnes âgées	X						**X**														X	€€€	X		A déterminer	
	PM-3-003	Création d'espaces dédiés aux clubs des jeunes							**X**														X	€€€	X	X		
	PM-3-004	Création d'un nouvel espace d'accueil pour la petite enfance							**X**														X	€€€	X		SPW, appel à projets, privés	
	PM-3-005	Création d'un centre d'interprétation de la sidérurgie et de la vie rurale					X	X									**X**						X	€€€€	X	X	CGT, SPW-patrimoine	
	PM-3-006	Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente			X	**X**	X	X															X	€€€	X	X	Appels à projets	
	PM-3-007	Aménagement des entrées de villages										X					**X**						X	€€(€)	X	X		
	PM-3-008	Aménagement de points de vue et sensibilisation sur les paysages					X							**X**									X	€€	X	X	CGT, DGARNE	
	PM-3-009	Création d'un parcours-détente en forêt					X		X					**X**									X	€€	X	X	CGT, DGARNE	
	PI-3-001	Soutien, promotion et fédération des activités associatives						X			**X**												X	€€	X		A déterminer	
	PI-3-002	Inventaire, valorisation et promotion du petit patrimoine populaire					X	X									**X**						X	€€(€)	X	X	SPW-patrimoine	
	PI-3-003	Amplification de l'effort de prise en charge des enfants et de la jeunesse							**X**														X	€€	X		FWB	
	PI-3-004	Vers une forêt durable												**X**									X	€€			Cellule petite forêt privée	

Rappel des objectifs généraux de développement

1. Un territoire qui active progressivement son potentiel d'activités économiques
- *1.1. Crée les conditions favorables à l'entreprenariat*
- *1.2. Explore les voies possibles de l'économie circulaire*
- *1.3. Inclut les agriculteurs dans son défi*
- *1.4. Favorise la consommation locale et le circuit court*
- *1.5. Accroît son attractivité touristique et son offre hoReCa*

2. Un territoire qui crée de nouvelles modalités de vie en société
- *2.1. Tisse des liens supplémentaires, de diverses natures, entre villages et entre habitants*
- *2.2. Répond aux besoins de chacun selon son âge*
- *2.3. Élargit son assise culturelle*
- *2.4. Dynamise son secteur associatif*
- *2.5. Renouvelle les manières de partager l'espace, l'habitat, la mobilité*
- *2.6. Prépare l'avenir des soins de santé de proximité*

3 Un territoire qui reconsidère ses richesses
- *3.1. Accroît et protège sa nature ordinaire, en tous lieux*
- *3.2. Crée l'énergie dont il a besoin*
- *3.3. Réduit ses besoins en ressources naturelles et en énergie*
- *3.4. Affirme et maintient l'identité de ses villages*

Transversal Un territoire qui valorise au mieux son espace disponible

En gras: objectif principal soutenu par le projet
En normal: objectifs secondaires soutenus par le projet

PM: projet matériel
PI: projet immatériel

Principe d'estimation des projets

€	< 10.000€
€€	de 10.000€ à 100.000€
€€€	de 100.000€ à 500.000€
€€€€	> 500.000€

(1) Réalisation du réseau de voies lentes en 3 phases (conventions).

PCDR de Saint-Léger
Documents cartographiques
Localisation des projets
1:30.000
Bureau TERRITOIRES

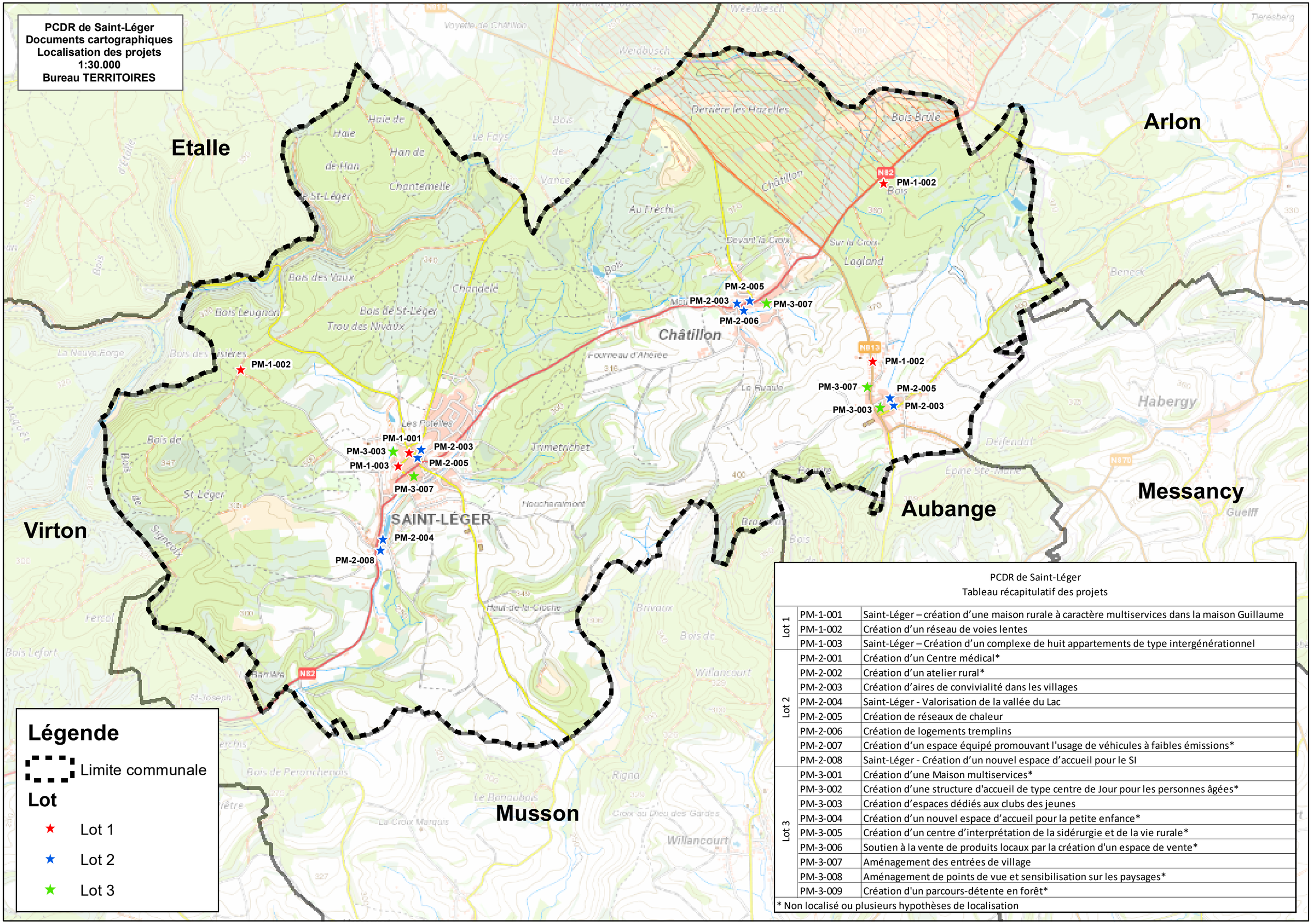

Légende

- Limite communale

Lot

- Lot 1
- Lot 2
- Lot 3

PCDR de Saint-Léger
Tableau récapitulatif des projets

Lot 1	PM-1-001	Saint-Léger – création d'une maison rurale à caractère multiservices dans la maison Guillaume
	PM-1-002	Création d'un réseau de voies lentes
	PM-1-003	Saint-Léger – Création d'un complexe de huit appartements de type intergénérationnel
Lot 2	PM-2-001	Création d'un Centre médical*
	PM-2-002	Création d'un atelier rural*
	PM-2-003	Création d'aires de convivialité dans les villages
	PM-2-004	Saint-Léger - Valorisation de la vallée du Lac
	PM-2-005	Création de réseaux de chaleur
	PM-2-006	Création de logements tremplins
	PM-2-007	Création d'un espace équipé promouvant l'usage de véhicules à faibles émissions*
	PM-2-008	Saint-Léger - Création d'un nouvel espace d'accueil pour le SI
Lot 3	PM-3-001	Création d'une Maison multiservices*
	PM-3-002	Création d'une structure d'accueil de type centre de Jour pour les personnes âgées*
	PM-3-003	Création d'espaces dédiés aux clubs des jeunes
	PM-3-004	Création d'un nouvel espace d'accueil pour la petite enfance*
	PM-3-005	Création d'un centre d'interprétation de la sidérurgie et de la vie rurale*
	PM-3-006	Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente*
	PM-3-007	Aménagement des entrées de village
	PM-3-008	Aménagement de points de vue et sensibilisation sur les paysages*
	PM-3-009	Création d'un parcours-détente en forêt*

* Non localisé ou plusieurs hypothèses de localisation